

BULLETIN

MUNICIPAL

OFFICIEL

VILLE DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance des lundi 19 et mardi 20 octobre 2009

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mmes Marie-Laure HAREL, Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Hélène BIDARD, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Souhaits de bienvenue.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, je voudrais d'abord accueillir une nouvelle conseillère de Paris, Mme Laurence DREYFUSS, que nous accueillons avec beaucoup de cordialité, même si nous regrettons la raison pour laquelle elle devient conseillère de Paris.

(Applaudissements).

Adoption d'un compte rendu.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance du Conseil municipal des mardi 29 et mercredi 30 septembre 2009 a été affiché.

Y a-t-il des observations sur ce document ?

Il n'y en a pas.

Il est donc adopté.

2009, DF 62 - Communication de M. le Maire de Paris sur les orientations budgétaires.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons donc justement aux orientations budgétaires qui concernent la Ville et le Département.

Le débat sur ces orientations budgétaires est pour nous tous un moment d'exigence et de lucidité qui permet à l'équipe municipale de présenter les grands axes du budget primitif qui vous sera soumis en décembre.

Un mot d'abord sur le contexte. Vous le savez, notre collectivité subit très directement les effets de la crise, dont l'irruption a été brutale et dont l'issue demeure imprévisible.

Le premier de ces effets sur nos finances, c'est la baisse des droits immobiliers, qui représentent plus de 10 % de nos recettes de fonctionnement.

Ils auront chuté en deux exercices budgétaires de 30 %.

Aussi avons-nous choisi pour 2010 la voie de la prudence ; à ce stade l'inscription envisagée se situe donc à 600 millions d'euros et nous l'affinerons d'ici décembre.

À cette nouvelle donne et aux difficultés qu'elle entraîne s'en ajoute une autre qui elle, n'est hélas pas nouvelle, mais qui prend des proportions de plus en plus alarmantes. Il s'agit du désengagement de l'État.

En juillet dernier, nous avons détaillé la dette de l'État envers les contribuables parisiens.

Elle s'élevait au 31 décembre 2008 à 312 millions d'euros.

Nous aurions aimé pouvoir inscrire au moins cette somme au budget 2010. Je dis bien au moins, parce qu'il faudra y ajouter les nouvelles charges liées à la mise en œuvre du R.S.A.

Et comment ne pas évoquer, même en des termes plus urbains que ceux du maire de Bordeaux, mais avec la même indignation, la menace que constitue pour toutes les collectivités locales la réforme de la taxe professionnelle.

Je rappellerai seulement un chiffre. Pour Paris, cette taxe professionnelle représente une recette de près de 800 millions d'euros.

Non seulement une compensation est indispensable, mais si elle ne se faisait pas à l'euro près, ce serait et je pèse mes mots, une spoliation de plus.

J'ajoute qu'une compensation ne suffit pas. Les collectivités locales devront, en lieu et place de la taxe professionnelle, disposer d'autres ressources autonomes et dynamiques. Sur tous ces points, les parlementaires parisiens de la majorité comme de l'opposition, et notamment ceux qui siègent dans cette assemblée, porteront une responsabilité très lourde, et les citoyens ne manqueront pas de leur demander des comptes.

Mais à ce jour, aucune des garanties que je viens d'évoquer ne nous a été apportée.

Voilà, hélas, mes chers collègues, dans quelles conditions nous préparons le budget 2010.

Dans la crise, ce budget devra exprimer avant tout une priorité : la solidarité. Les Parisiens les plus fragiles doivent être épaulés, soutenus et quand il le faut, protégés.

Et cela commence par le logement.

L'allocation Paris logement mise en place au début de ce mois d'octobre aidera à terme 17.000 ménages supplémentaires à faire face à leurs dépenses, grâce au versement d'une aide mensuelle d'un montant moyen de 100 euros.

En outre, les familles monoparentales qui, je le rappelle, représentent 27 % des foyers parisiens, bénéficieront d'un relèvement du plafond de ressources de l'allocation qui leur est destinée. L'aide accordée aux 3.300 familles de deux enfants passera de 80 à 110 euros par mois.

Cet effort de la collectivité tout entière pour les plus démunis nous paraît nécessaire dans une période où la menace de l'exclusion et la tentation du découragement sont pour beaucoup des réalités quotidiennes.

Dans le même esprit, pour la solidarité, nous augmenterons en 2010 les moyens consacrés à l'Aide sociale à l'enfance, dont le bureau sera renforcé et les dispositifs pérennisés.

Mais pour la plus grande partie des victimes de cette crise, le premier mal que nous devons combattre a un nom : le chômage. Cela concerne d'abord les jeunes, pour lesquels nous mettons en place des dispositifs innovants. Sur ce sujet majeur, je vous ai adressé une communication spécifique dont nous débattons demain matin.

Au-delà, nous renforcerons en 2010 notre plan départemental d'insertion en nous fixant un objectif : l'augmentation de 6 % en un an du nombre des bénéficiaires du R.S.A. qui accèderont à un emploi.

Mais soutenir l'emploi et préparer notre ville à la sortie de crise, cela passe aussi par l'innovation, la recherche, les universités, qui sont au coeur de notre projet et auxquelles nous consacrerons bien, je le répète et je le confirme, un milliard d'euros sur la durée de ce mandat.

Le laboratoire "Paris Région Innovation" sera ainsi lancé en 2010. D'autre part, pour venir en aide aux créateurs d'entreprises, nous créons en partenariat, notamment avec la Région Ile-de-France, un fonds qui permettra de soutenir une soixantaine de projets d'entreprise et nous consacrerons environ 5 millions d'euros au financement des bourses pour les jeunes chercheurs.

Vous le voyez, mes chers collègues, nos priorités ne sont pas seulement confirmées : elles sont réaffirmées avec force.

Et la réalisation de ces objectifs passe par l'investissement.

Pour l'ensemble de cette mandature, nos perspectives d'investissement s'élèvent à 8,5 milliards d'euros, ce qui représente, en moyenne annuelle, une augmentation de 18 % par rapport au mandat précédent pendant lequel Paris avait déjà investi deux fois plus qu'entre 1995 et 2001

Cette dynamique nous permettra de donner à notre Ville tous les moyens de ses ambitions. Pour que Paris entre pleinement dans l'après Kyoto et, en fait, dans l'après Copenhague, nous maintenons les objectifs du Plan Climat : 25 % de réduction de la consommation d'énergie et de gaz à effet de serre sur 10 ans.

En outre, la Ville poursuivra, en 2010, la réalisation des diagnostics thermiques des 3.000 bâtiments municipaux, et nous amplifierons le développement du photovoltaïque en installant des panneaux solaires sur un grand nombre de nos équipements, comme nous le faisons, cet automne, à la crèche Truffaut dans le 17e.

Enfin, en 2010, le chantier du tramway, sur le boulevard des Maréchaux, entrera dans une phase réellement opérationnelle, les 14,5 kilomètres reliant la porte d'Ivry à la porte de la Chapelle étant attendus pour la fin 2012. Le cadre de vie des Parisiens est aussi et surtout, en période de crise, la culture. Je le dis avec force, deux semaines après le succès de notre huitième "Nuit blanche" qui rend la beauté accessible au plus grand nombre.

En 2010, nous ouvrirons la Gaîté Lyrique, mais aussi, dans le 20e arrondissement, la Médiathèque Marguerite Duras qui sera la plus grande de Paris, et nous lancerons, en lien avec les conservatoires et les musées, le Plan "Ecole et Culture" pour éveiller à l'art l'esprit et le goût des enfants. L'enjeu est important. Il s'agit de poursuivre et d'amplifier la démocratisation de la culture dans notre Capitale.

Mes chers collègues, cette politique ne sera possible que si nous maintenons le plus grand sérieux dans la gestion des deniers publics. La prochaine étape du plan d'économie, que nous avons annoncé en juillet, a vocation à s'inscrire dans la durée. Il s'agit de la modernisation de l'administration parisienne. Chaque dépense fait l'objet d'un examen attentif. Pour le dire simplement, tout ce qui peut être optimisé le sera à l'occasion, notamment, du renouvellement de nos contrats avec nos partenaires.

La création de la Direction des Achats comme la rationalisation de la fonction comptable, permettront des progrès réels en termes de coût, d'efficacité et de clarté. Quant aux effectifs de notre collectivité, après avoir augmenté de 8.000 sous le précédent mandat - ce que j'assume tout à fait -, ils resteront stables en 2010.

Enfin, avant les dernières élections municipales, nous avons indiqué aux citoyens - je l'avais fait de manière extrêmement répétitive -, de la manière la plus claire, qu'après huit années de stabilité fiscale, une augmentation des impôts locaux serait nécessaire.

En 2009, nous avons ainsi réévalué de 9 % les impôts directs existants et nous avons créé une taxe foncière départementale dont le taux, 3 %, est le plus bas de France. En effet, Paris était, jusqu'à présent, le seul département français qui ne demandait pas du tout au propriétaire de contribuer à ses dépenses. C'était d'autant plus injuste que les dépenses du Département sont, pour l'essentiel, d'ordre social. Et d'autant plus inéquitable que les propriétaires ont vu leur patrimoine doubler en quelques années tandis que les locataires ont consacré au paiement de leur loyer une part toujours plus importante de leurs revenus.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Cela me laisse tout à fait serein.

Une nouvelle hausse interviendra en 2010.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Elle sera, pour les contribuables parisiens, nettement moins lourde qu'en 2009.

M. Jean-François LAMOUR. - Bonne nouvelle !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Elle sera la dernière avant 2014. Cet engagement-là sera aussi tenu. Bien sûr, et c'est la légitimité du débat démocratique, beaucoup ici protesteront avec véhémence - vous voyez, ils ont eu quelques secondes d'avance. Mais ce sont les mêmes qui soutiennent, pour la France, une politique budgétaire dont je veux rappeler quelques éléments : un endettement qui représente les trois quarts de notre produit intérieur brut, et un déficit qui, pour 2009, devrait s'élever à 140 milliards d'euros.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean-François LAMOUR. - Vous équilibrez vos finances grâce à l'Etat.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Cette manière de gérer l'argent public n'est vraiment pas ma référence.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

D'ailleurs, cette référence, revendiquée aussi semble-t-il, nous ne pourrions pas la suivre puisque la loi nous fait heureusement obligation d'équilibrer notre budget de fonctionnement.

M. Jean-François LAMOUR. - Avec l'argent de l'Etat.

M. LE MAIRE DE PARIS. - "Avec l'argent de l'Etat", dit-il. Moins 312 millions d'euros au 31 décembre 2008, même pas le remboursement du R.M.I. !

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mes chers collègues, vous n'avez pas perdu longtemps pour montrer votre goût du débat démocratique et votre respect du point de vue des autres. Et après, vous vous plaindrez quand il y aura quelques bruits pendant vos interventions. Mais, je ne le recommande pas. La vérité seule est efficace. Vous avez l'air moins détendus que moi.

Mes chers collègues, oui la préparation de notre budget primitif 2010 est exigeante. Je remercie M. Bernard GAUDILLÈRE et l'ensemble de l'Exécutif municipal avec qui je travaille à ce budget, que je vous présenterai dans deux mois. Je veux tous les remercier pour la qualité de leur travail qui allie le volontarisme politique et le sérieux. Dans une période délicate, Paris maintient son cap, qui est celui de la solidarité, de l'innovation et du mouvement.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, qui préside très bien la conférence d'organisation, me rappelle que vous vous êtes tous engagés, dans cette conférence d'organisation, à respecter les temps de parole. Cela vaut évidemment pour tous les groupes, tous les orateurs, mais aussi pour les adjoints qui, je le répète, pour ce débat comme pour les autres, ne doivent pas abuser du temps de parole.

Je donne donc la parole, dans l'ordre qui a été prévu, à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a un an, nous débattions de nos premières orientations budgétaires de la mandature. La crise financière éclatait au grand jour, je dis bien au grand jour car, pour les salariés pressurisés, précarisés ou privés d'emploi, la crise n'était pas nouvelle.

Il y a un an, la Bourse s'effondrait ; c'était la panique généralisée pour les établissements financiers et les spéculateurs. Le président Sarkozy, comme d'habitude, se transformait en "superman" de la parole et promettait de soutenir le système et de guérir les maux boursiers par l'apport de capitaux publics. De l'argent, le Gouvernement français en trouva et distribua aux banques l'argent public qui n'existait pas quelques semaines plus tôt, pour l'école, la santé, l'emploi, le pouvoir d'achat ou pour soutenir notre économie.

Il y a un an également, Jean-Paul BAILLY annonçait le changement de statut de La Poste, prélude à sa privatisation.

Il y a un an, notre Municipalité décidait courageusement de faire front et de maintenir le cap.

Aujourd'hui, on nous dit, par médias interposés, que la crise sera peut-être moins longue que prévu, et que l'on voit le bout du tunnel. Aujourd'hui, certains établissements financiers considèrent - je cite - "qu'ils sont sortis relativement indemnes de la débâcle financière". Les rémunérations qu'ils offrent sont en effet en hausse vertigineuse et le CAC 40 a progressé de 54 % depuis mars.

Mais, aujourd'hui, les délocalisations s'accroissent et la précarisation du travail gagne du terrain chaque jour, particulièrement en Ile-de-France.

Aujourd'hui, le pouvoir d'achat est plus que jamais en berne.

Aujourd'hui, le taux de chômage est de 9,7 %, selon l'U.N.E.D.I.C., qui prévoit une montée à 10 % dans un an.

Aujourd'hui, on parle d'abolir la taxe professionnelle, laissant sans recettes de compensation les collectivités locales, pourtant dernier rempart et pour beaucoup de nos compatriotes, puisque l'Etat ne joue plus son rôle.

Et, aujourd'hui, 2.300.000 Français se sont déplacés lors d'une gigantesque votation citoyenne pour dire "non" au changement de statut de La Poste et ce n'est pas les publicités que le Gouvernement paie avec l'argent des Français qui y changeront quelque chose.

Aujourd'hui, c'est dans ce contexte que nous préparons notre deuxième budget de la mandature.

Dans un contexte qui confirme que le Gouvernement a, au-delà des discours, choisi de privilégier les plus riches et de continuer à faire porter le poids des efforts sur les salariés. Je n'en citerai, pour nouvelle preuve, que le projet de fiscalisation des indemnités journalières versées aux victimes d'accident de travail. Quand la situation le permettait, le Gouvernement instaurait mesures sur mesures pour dédouaner les riches de l'effort à consentir pour la solidarité nationale, oubliant le fondement même de notre République où, selon la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, chacun contribue, "à raison de ses facultés". Cette idée est la raison de la mise en place de l'impôt progressif depuis la Révolution, sous l'impulsion, je le rappelle, de Maximilien de Robespierre. Mais cette idée est remise en cause par ce gouvernement, notamment par l'instauration du bouclier fiscal.

Dans ce contexte, où le libéralisme démontre son échec social et humain, le Gouvernement continue de démanteler, avec un aplomb totalement surréaliste, les acquis sociaux : du droit aux soins, notamment avec l'augmentation du forfait hospitalier, au Code du travail, avec le travail du dimanche.

En bien, c'est dans ce contexte que la Ville de Paris affirme à nouveau sa volonté et de maintenir le nécessaire bouclier social et de préparer l'avenir, de préparer le rebond.

Nos orientations budgétaires, adoptées dans cet environnement contraint, devront se conformer à cette double volonté.

Commençons d'abord par ce qui va certainement fâcher nos collègues de droite, mais enfin ce n'est que le constat d'une difficile réalité.

D'abord donc, le continu et accentué désengagement de l'Etat.

Les faits et les chiffres parlent mieux que tout commentaire. L'Etat a toujours une dette conséquente de 312 millions d'euros vis-à-vis des Parisiens et ne doutons pas que cette dette va encore croître en 2010 du montant des charges liées au R.S.A.

D'autre part, la Municipalité anticipe le probable désengagement direct de l'Etat sur les dotations et financement : baisse de dotations de compensation toujours sous-estimées, alors que l'amplification de la crise sociale - et je rappelle que les Parisiens ordinaires ne voient toujours pas, eux, le bout du tunnel - fait que les dépenses sociales liées aux transferts de compétences en la matière ne peuvent qu'augmenter. Je rappelle également que la population parisienne a augmenté. Nous avons stoppé l'hémorragie des classes moyennes et des familles vers la banlieue et la grande banlieue ; nous en sommes heureux car nous voulons une ville dynamique et non une ville de rentiers, mais cela nous impose des obligations.

Ensuite, l'attaque en règle et antidémocratique opérée par l'intermédiaire de la Société du Grand Paris, outre d'ôter aux élus la main sur les décisions concernant l'avenir de notre région, vise également à nous priver d'une partie des recettes financières des collectivités, tout en nous laissant payer la note de choix que nous n'aurions pas faits.

Enfin, la réforme de la taxe professionnelle, et j'en terminerai par ce point.

Les Communes et les Départements y perdent leur capacité à penser l'avenir. Quant aux modalités de compensation, l'expérience nous fait douter du remboursement de l'Etat à hauteur nécessaire. Cette réforme est une nouvelle machine de guerre contre Paris. Sagement, la Municipalité propose d'anticiper les conséquences de cette réforme, même, et je dirais surtout, si elle nous pose des problèmes.

Et puis, je n'oublierai pas l'impact direct de la crise sur nos finances par l'intermédiaire de la baisse des droits de mutation. J'approuve la sagesse de l'adjoint aux finances d'envisager de diminuer l'inscription des recettes de 100 millions d'euros pour le budget 2010 par rapport au budget 2009. Quand on sait que ces droits immobiliers représentent plus de 10 % de nos recettes de fonctionnement, cette prudence s'impose.

Je me souviens de nos débats de l'automne 2008, lorsque Mme LAGARDE nous exhortait à changer de politique. Que ne s'est-elle appliquée à elle-même cette maxime ? Les spéculateurs et les financiers ne se seraient peut-être pas aussi rapidement revigorés, les privilégiés y auraient sans doute perdu quelques avantages, mais on peut penser que ceux qui vivent de leur travail verraient les lendemains avec moins de crainte et que nos budgets sociaux seraient moins impactés.

C'est dans ce cadre contraint, donc, que la Municipalité a réaffirmé sa volonté de tenir le cap de ses engagements pris devant les Parisiens.

D'abord, le logement.

En ces temps difficiles, le logement reste le souci majeur de nombreux Parisiens : défavorisés, bien sûr, mais également ceux des classes populaires et moyennes qui ont de plus en plus de mal à se loger hors du parc social, donc à rester vivre dans notre ville.

Nous allons donc continuer à construire des logements avec l'objectif ambitieux des 20 % de logements sociaux. Et nous en prendrons les moyens, même quand cela fait grincer les dents des élus de droite qui voient avec dépit la construction de logements sociaux, et de logements sociaux de qualité dans leurs arrondissements, dans la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", par exemple.

Dans le même temps, nous allons amplifier notre aide en direction des locataires, avec une grande diversité de dispositifs sociaux adaptés à la situation de chacun.

Ensuite, l'emploi.

En période de crise plus que jamais, il faut penser l'avenir. Il n'y a pas de véritable avenir pour nos concitoyens s'ils ne gardent pas ou ne retrouvent pas un emploi. La mobilisation de Paris pour l'emploi n'est pas nouvelle et elle porte ses fruits. Le taux de chômage à Paris est passé en fin 2008 en dessous du taux de chômage français. C'est la preuve de la réussite de nos politiques d'aide au retour mais également d'aide à la création d'entreprise. Ces politiques méritent d'être poursuivies et amplifiées.

Cela passe à travers le Plan départemental d'insertion par l'objectif d'augmenter encore le nombre d'allocataires du R.S.A. qui accéderont à un emploi. Cela passe par la restructuration, au bénéfice de plus d'efficacité, des divers dispositifs tels que Mission locale, Espace d'insertion, etc.

Il est également utile de renforcer l'aide à l'activité économique, créatrice d'emploi, et les élus de mon groupe sont particulièrement sensibles, vous le savez, Monsieur le Maire, au soutien qui passe par les commandes publiques. Il faut produire ici et maintenant. C'est mieux pour l'emploi et les salariés. C'est mieux pour l'environnement. Il faut aussi faciliter l'innovation et lui donner un débouché industriel. Cela sera fait grâce à Paris Région Innovation.

L'avenir, c'est aussi la jeunesse.

L'emploi des jeunes, bien sûr, et je ne m'étendrai pas, car nous aurons demain l'occasion de traiter ce sujet.

La formation des jeunes ensuite, et nous sommes, au groupe M.R.C., particulièrement sensibles à tous les efforts menés par la Mairie en direction des établissements scolaires, en direction de la petite enfance. Un pays qui ne prend pas soin de sa jeunesse est un pays qui se condamne. Voilà un message fort que la Ville de Paris fait passer au Gouvernement.

L'avenir ne va pas sans attention portée à la culture.

En cette matière, les priorités ont été définies et précisées. Celles qui ont été retenues trouvent mon assentiment, comme l'accent mis sur la lecture publique ou le lien bibliothèque-école.

D'autre part, la Ville continuera de pallier les manques de l'Etat en matière de santé et d'accès aux soins. Elle continuera à accorder une attention particulière aux personnes âgées et aux personnes porteuses de handicap, pour lesquelles il est prévu d'augmenter les crédits de manière sensible.

Je ne peux terminer cette énumération sans citer et saluer ce chiffre significatif de 2 milliards d'euros que représentent les dépenses sociales de notre Ville.

Quelques mots maintenant sur notre politique d'investissement.

Nous ne cachons pas les difficultés que la crise nous impose dans le financement de notre programme. Outre le logement déjà évoqué, équipements de proximité, équipements sportifs et culturels, écoles, crèches, maisons de retraite, et ceci, dans la prise en compte de nos engagements environnementaux, tout cela fait partie de la dynamique de notre politique d'investissement et les engagements que nous avons pris sur l'ensemble de la mandature.

Un mot sur l'attachement que le groupe M.R.C. a toujours manifesté pour le tramway. Les travaux sur les Maréchaux Est seront lancés prochainement... sans l'Etat, comme d'habitude !

Je terminerai sur les financements de nos politiques.

Le choix a été fait et nous avons été élus en affichant ce choix d'augmenter légèrement les taux de fiscalité locale deux années consécutives.

Les élus du groupe M.R.C. assument ce choix.

D'abord, parce qu'il était juste, en créant une taxe foncière départementale, de rééquilibrer l'effort entre locataires et propriétaires.

Ensuite, il faut quand même rappeler que, malgré ces augmentations, le taux d'imposition à Paris reste le plus faible des grandes villes françaises. Ces augmentations ont été, vont - je n'en doute pas - encore au cours du débat de ce matin, et continueront d'être l'objet d'une scandaleuse désinformation au service d'une politique qui renie l'impôt comme moyen de redistribution. C'est une divergence politique avec la Droite que nous assumons parfaitement.

Je pose, cependant, une question : ceux qui ont géré Paris pendant un quart de siècle en augmentant les impôts pendant chacun de leur mandat, et surtout ceux qui ont inventé le bouclier fiscal, qui fait perdre 17 milliards d'euros de recettes fiscales à l'Etat au profit des plus riches, sont-ils les mieux placés pour donner des leçons ? Poser la question, c'est y répondre. Un peu de pudeur, Mesdames et Messieurs.

Pour terminer, je réitère mon inquiétude liée à la répartition des personnels entre les services centraux et les mairies d'arrondissement. Notre volonté de décentralisation, que je soutiens, me paraît être indissociable d'une plus grande mise à disposition des personnels dans les arrondissements. Le faire à moyens constants sera une vraie difficulté.

En bref, des orientations budgétaires fidèles à notre projet. Le groupe M.R.C. s'y retrouve.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes du Mouvement républicain et citoyen, socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, mais essayez de vous entraîner avant pour être sûre d'être dans les temps.

Mme Marinette BACHE. - J'en ai coupé.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur SAINT-ETIENNE, vous avez la parole.

M. Christian SAINT-ETIENNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le débat d'orientations budgétaires doit être l'occasion de faire un point approfondi de la situation des finances de la Ville, particulièrement bienvenu dans cette période difficile.

Les orientations budgétaires, que vous nous présentez aujourd'hui, annoncent un millésime 2009 irréal, et surtout de bien pâles perspectives pour la situation financière parisienne des prochaines années. Nous aurions souhaité inscrire ce débat dans une perspective de moyen et long termes, mais le sort a voulu que cette possibilité soit éclipsée par vos arbitrages et faux-semblants.

Aussi voudrais-je dire d'emblée que les orientations budgétaires, qui nous sont présentées, ne peuvent recevoir notre soutien, car elles ne sont pas adaptées au traitement des difficultés conjoncturelles et structurelles dont souffre notre collectivité.

Je pourrais évidemment citer quelques projets complètement décalés, comme le projet Jean Bouin : au-delà de son coût pharaonique de plus de 180 millions d'euros, au-delà de la défaillance de son modèle économique, c'est bien le déséquilibre au détriment du sport associatif et scolaire qui nous pose problème.

Je pourrais également parler du "104", inauguré en grande pompe il y a un an et financé principalement par des fonds publics à hauteur de 102 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 11 millions de budget de fonctionnement chaque année. Seules 500 cartes d'abonnement auraient été souscrites.

La gestion des finances publiques de la collectivité est marquée depuis 2001 par le gaspillage et l'insincérité. Confrontées à une dégradation historique des finances de la Ville, que vous avez largement contribué à aggraver par vos décisions depuis huit ans, vous êtes désormais contraints à augmenter massivement et brutalement la fiscalité ainsi que l'emprunt.

Oui, l'emprunt. Il faut regarder le budget, l'emprunt augmente.

Entre les baisses des ressources fiscales, du fait du ralentissement économique, les difficultés pour trouver des financements à des taux acceptables, l'explosion du coût des remboursements d'emprunt, et surtout la perspective d'une forte croissance des besoins sociaux de la population dans la période de récession où nous entrons, l'effet de ciseaux sur les finances locales s'annonce destructeur. Pire, ces orientations budgétaires frappent violemment les ménages, et notamment les classes moyennes.

Elles ne consolident pas davantage, bien au contraire, les entreprises et ne contribuent pas à préparer l'avenir. D'une certaine façon, la politique que vous conduisez est en contradiction avec ces objectifs, puisqu'elle mène à la paupérisation des classes moyennes et populaires de Paris.

Si on prend la situation des ménages parisiens, notamment la situation des classes moyennes, il faut rappeler que Paris est composée de 50 % de ménages qui disposent de revenus moyens, c'est-à-dire un niveau de revenus compris entre 1.100 et 2.900 euros par mois, avant abattement fiscal ou paiement des impôts.

Ce sont justement les classes moyennes, qui sont l'âme de Paris, et dont le reste à vivre se réduit mois après mois comme peau de chagrin, et d'autant plus avec les augmentations des charges fiscales de la Ville que les Parisiens reçoivent actuellement. Ajoutez à cela 28 % de ménages parisiens qui disposent de revenus modestes, on a à Paris 78 % des ménages qui peuvent être considérés comme ménages modestes ou moyens.

Le loyer des Parisiens représente 34 % de leurs revenus contre 20 % ailleurs en France. Quand on nous dit à chaque fois que les impôts à Paris sont moins lourds qu'ailleurs, on oublie de dire que les loyers sont beaucoup plus lourds qu'ailleurs. L'association "ADIL 75" constate notamment que 65 % des ménages consacrent plus du quart de leurs revenus au paiement de leur loyer et, pour 25 % d'entre eux, souvent des personnes âgées, le loyer représente même plus de la moitié des revenus.

Il y a une autre population à risque qui est celle des jeunes. Ainsi, un tiers des moins de 25 ans ont un loyer supérieur à 45 % de leurs revenus. Que fait la collectivité pour répondre à cette crise ? Elle augmente la taxe d'habitation de 41 euros en moyenne et les taxes foncières de 177 euros. Vous auriez voulu faire pire pour aggraver la situation des classes moyennes et populaires que cela aurait été difficile.

La situation des entreprises, quant à elle, ne vaut guère mieux. Alors que la situation est particulièrement délicate pour les entreprises, voici les formes de mobilisation de cette collectivité : hausse de 5 % de l'impôt sur les spectacles, hausse de 14 % de la taxe d'affichage, hausse de 15 % de la taxe hôtelière et même hausse de 30 % de la location des emplacements de marché. Bel exemple de soutien aux entreprises.

Mais comme cela ne suffit pas, vous persistez dans un budget qui en aucun cas ne permet le retour à la croissance. En aucun cas, Monsieur le Maire, vous ne créez des fondations solides des investissements et emplois de demain.

A l'heure où l'on évoque les grandes masses financières, les fortes évolutions en pourcentage, les fonds consacrés par le Département et la Ville au développement économique, nous nous interrogeons. Comment comptabiliser les divers montants inscrits au chapitre de la Direction du Développement économique et de l'Emploi ? En réalité, votre action n'est pas lisible. Comment se reconnaître dans le fouillis des structures et des aides ? Où est l'efficacité ?

Certes, les fonds attribués par le Département de Paris sont élevés, mais trop de dispersion tue l'efficacité du soutien. Le paquebot budgétaire ne peut pas naviguer sans dommages s'il ne change pas de cap lorsque son environnement en exprime le besoin.

Dans un contexte de crise très grave, à quand les réductions de dépenses pourtant nécessaires ? Alors que vous déplorez la baisse des ressources fiscales, nous pouvons vous démontrer en trois points les efforts structurels que pourraient réaliser la collectivité pour enrayer sa chute.

Premier point d'abord, tout ce qui concerne l'effort de coopération avec l'Union européenne, qui est nécessaire pour la santé financière de la collectivité. Combien de Parisiennes et de Parisiens savent qu'ils peuvent recourir au Fonds européen pour financer leur projet ?

Pour la période 2007-2013, les priorités de l'Union européenne sont toutes recentrées sur la compétitivité, l'innovation, la croissance et l'emploi. C'est la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne. Dans le cadre des mesures anticrise, la commission pourra rembourser 100 % des coûts déclarés par les états membres pour les projets financés par le Fonds social européen.

L'objectif est d'accélérer les flux d'investissements dirigés notamment vers les porteurs de projet. L'objectif absolu doit être de recourir au maximum à ces fonds à Paris. Il faut le faire savoir et appuyer les initiatives qui n'auront que peu de temps pour en bénéficier.

Les conséquences n'en seraient que positives pour les finances de la Ville, et elles seraient l'occasion de faire preuve de créativité, d'imagination et de capacité à contribuer au développement de la France et de l'Europe.

En outre, n'est-ce pas le moment de réaliser une évaluation systématique des postes faisant l'objet d'un départ en retraite, afin d'étudier la pertinence de leur maintien ? La pertinence d'un nouveau recrutement ou plutôt celui d'un redéploiement. On aimerait d'ailleurs avoir une communication de votre part, Monsieur le Maire, sur votre politique de redéploiement des effectifs de la Ville face aux besoins changeant des Parisiens.

Autre réflexion, pourquoi ne pas envisager un gel de 5 % des crédits pendant une année, gel budgétaire qui nous permettrait de voir venir et de se préparer aux évolutions peut-être difficiles après le printemps 2010 en termes d'évolution économique nationale et européenne ? Cela permettrait notamment de contenir l'augmentation des emprunts.

Enfin, dernier point, nous aimerions avoir des clarifications, et nous souhaiterions un certain nombre d'évolutions sur la politique de soutien au riche tissu associatif de notre Ville. Nous soutenons évidemment cette politique, mais nous déplorons au sein de cette politique du saupoudrage et un manque de visibilité sur les résultats obtenus.

Dans un souci d'efficacité et de contribution active, là aussi nous souhaiterions que la politique associative fasse l'objet d'un débat en séance, afin que vous nous présentiez, Monsieur le Maire, vos objectifs, les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus concernant la politique de soutien aux associations.

Nous sommes, pour conclure, face à une Ville qui est en dérapage sur le plan financier, avec un recours à l'emprunt qui s'alourdit, et nous souhaitons que sur un certain nombre de sujets, comme la politique de l'emploi des personnels, la politique de soutien aux associations, vous nous présentiez plus précisément vos orientations politiques et stratégiques pour les prochaines années.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, un débat d'orientation budgétaire pour l'année qui vient est toujours l'occasion de discuter la stratégie et les orientations proposées par une Municipalité. Mais c'est aussi le moment de caractériser la situation économique et financière dans laquelle on se trouve, tant du point de vue municipal que national, le contexte national pesant à l'évidence sur les marges de manœuvre d'une collectivité locale.

C'est ce contexte que je voudrais contribuer à éclairer avant de passer à la stratégie municipale contenue dans cette communication, car jamais, sans doute, les collectivités territoriales n'ont été autant soumises à un faisceau de contraintes, pour ne pas dire à une tentative d'étranglement financier de la part de l'Etat, c'est-à-dire du Gouvernement.

C'est donc par-là que je commencerai.

Monsieur le Maire, votre communication évoque une récession aggravée par un désengagement de l'Etat. S'agissant de ce dernier, compte tenu des informations apportées par ces dernières semaines et ces derniers jours, je crains que la situation ne soit encore plus grave.

Je crains qu'au désengagement de l'Etat qui, d'ores et déjà, a coûté plus de 300 millions d'euros aux contribuables parisiens, ne soit en train de se substituer un nouveau modèle, un nouveau modèle dans lequel un Etat ayant volontairement et durablement renoncé à maîtriser ses déficits et son endettement aurait fait sciemment, cyniquement, le choix de faire porter l'ajustement financier sur les ménages les moins favorisés et les collectivités territoriales, autrement dit les contribuables locaux.

D'aucuns trouveront le trait un peu forcé sur la situation financière du pays et en entendant M. SAINT-ETIENNE gloser sur l'endettement de la Ville et ses efforts pour la croissance, je me disais que c'était l'hôpital qui se moquait de la charité.

Le projet de loi de finances pour 2010 est, en effet, éloquent : un déficit plus que triplé depuis 2007 pour atteindre 8,5 % du P.I.B. en 2010, une dette qui atteindra 84 % du P.I.B. l'an prochain, soit 20 points de plus que lors de l'entrée en fonction du Président de la République, un Etat dont la revue générale des politiques publiques est un échec puisqu'elle ne procurera qu'environ 6 milliards d'économies, dont environ la moitié est obtenue par le non renouvellement d'un poste de fonctionnaire sur deux, notamment dans l'Education nationale, un Etat qui est obligé d'emprunter pour payer les intérêts générés par sa dette, bref, un Etat qui a perdu la maîtrise des comptes publics et qui ne s'émeut pas outre mesure de l'enclenchement de l'effet boule de neige sur notre endettement.

D'aucuns trouveront aussi le trait un peu forcé sur le défaussement de l'Etat que j'évoquais à l'instant sur les Français les moins favorisés et les collectivités territoriales.

Et pourtant, comment interpréter autrement les décisions du Gouvernement comme l'augmentation du forfait hospitalier et la poursuite du dé-remboursement de certains médicaments, le maintien des niches fiscales ou encore le refus obstiné de revenir sur le bouclier fiscal, alors même que le Président U.M.P. de la Commission des lois de l'Assemblée nationale demandait la semaine dernière, au nom de la solidarité nationale, d'en sortir la contribution au remboursement de la dette sociale, ce qui me fait dire que, décidément, cette politique fiscale continue à s'écrire à l'aune des invités du Fouquet's d'un soir de mai 2007 ?

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Comment, enfin, interpréter autrement la réforme de la taxe professionnelle, qui, si elle peut se justifier pour des raisons de compétitivité des entreprises, a été conçue par le Gouvernement, dans un désordre indescriptible par ailleurs, comme le moyen de faire des économies sur le dos des collectivités territoriales et d'organiser, là encore sciemment, un transfert de charges sur les contribuables locaux et les ménages, étant entendu que les plus aisés d'entre eux en seront exonérés, bouclier fiscal oblige ?

Oui, mes chers collègues, je crains que Paris, comme les autres collectivités, ne soit dorénavant confrontée à une nouvelle donne, autrement plus grave que celle du désengagement de l'Etat. Celle qui a été avouée par M. FILLON lors de la réunion jeudi dernier de la Conférence nationale des exécutifs locaux, lorsqu'il y a expliqué que la réforme territoriale et la réforme de la taxe professionnelle avaient bien pour objet de contraindre les collectivités à réduire leurs dépenses, comme si ces dernières dépensaient pour leur plaisir, propos d'ailleurs d'autant plus absurdes que nous sommes en pleine crise et que l'on sait que les collectivités territoriales assurent les trois quarts de l'investissement public.

Alors que faire ?

Tenir bon ! Tenir bon et surtout ne pas suivre les recommandations de M. FILLON qui, depuis qu'il est Premier Ministre, semble avoir oublié les impératifs de la gestion d'une collectivité locale et leur présente aujourd'hui la facture de sa propre incapacité à faire en sorte qu'il ne soit plus le "chef d'un Etat en faillite", selon ses propres termes déjà vieux de deux ans et à une époque, faut-il le rappeler, où le déficit dont il a la charge était trois fois inférieur à celui d'aujourd'hui.

Tenir bon, c'est tenir nos engagements, ceux que nous avons pris devant les Parisiens il y a moins de deux ans, y compris en matière fiscale, et j'y reviendrai. Nous nous étions engagés, pour l'essentiel, à accroître la solidarité au sein de notre Ville, à mettre la vie quotidienne des Parisiens au cœur de nos priorités et, enfin, à préparer l'avenir de la Capitale.

Ces trois engagements sont au rendez-vous des orientations budgétaires présentées ce matin.

La solidarité tout d'abord. Les dépenses sociales de Paris atteignent pratiquement 2 milliards d'euros chaque année ; n'en déplaise à M. FILLON, elles augmenteront l'an prochain. Encore une fois, pas par plaisir de dépenser, mais parce que la crise nous fait un devoir de protéger les Parisiens les plus modestes et les classes moyennes.

Dans cette augmentation des dépenses sociales, certaines sont conjoncturelles, liées à la rigueur de la crise, et seront amenées à décroître lorsque la situation économique s'améliorera. D'autres sont pérennes, et c'est sur ces dernières que je voudrais insister, en mentionnant notamment le renforcement du Plan départemental d'insertion, l'aide sociale à l'enfance ou encore l'allocation "Paris logement" qui constituera pour les Parisiens qui en ont besoin une sorte de bouclier logement. Après tout, à chacun son bouclier, mais, franchement, je préfère le nôtre.

La vie quotidienne des Parisiens ensuite. Nous aurons une vision détaillée des réalisations prévues lors de la présentation du budget primitif pour 2010, mais d'ores et déjà, les orientations contenues dans ce document conviennent à mon groupe. La poursuite du financement d'équipements publics (écoles, crèches, bibliothèques), la création de nouveaux espaces verts, les mesures nouvelles pour les personnes âgées ou handicapées, ainsi que dans le domaine de la santé et de l'accès aux soins, pour ne citer qu'elles, vont, à l'évidence, dans le bon sens.

La préparation de l'avenir et de la sortie de crise enfin. Je veux tout particulièrement saluer ici l'effort annoncé en faveur de l'emploi, de la création d'entreprises, de l'université et de la recherche, sans oublier la confirmation de la mise en œuvre du Plan Climat dont chacun s'accorde à reconnaître l'impérieuse nécessité à quelques semaines de l'ouverture de la Conférence de Copenhague.

La tenue de ces engagements nécessite non seulement des recettes, mais aussi une maîtrise accrue de la gestion des deniers municipaux, car, contrairement à l'Etat qui en use et en abuse, nous ne pouvons financer nos dépenses de fonctionnement par l'emprunt. De ce point de vue, l'annonce de la poursuite de la réforme structurelle de l'administration parisienne est la bienvenue. Dans un contexte de ressources de plus en plus rares, il nous faut, en effet, mesurer la pertinence et l'efficacité des moyens mobilisés pour répondre aux besoins des Parisiens.

Acheter au meilleur prix - ce sera le rôle de la Direction des Achats en 2010 -, restructurer certains établissements comme ceux de l'Aide sociale à l'enfance, négocier au mieux chaque renouvellement de contrat, se poser y compris la question du périmètre de l'action de notre collectivité sans nuire aux services rendus à la très grande majorité des Parisiens sont autant d'exigences rendues indispensables par le nouveau contexte que je décrivais au début de mon propos, celui de collectivité locale en but à l'hostilité d'un Etat qui lui fait les poches après avoir vidé les siennes et il en est de même pour l'emploi municipal, dont il est, je crois, salutaire de pérenniser la stabilité.

A ce propos, d'ailleurs, je ne peux pas ne pas relever la gêne de la Droite parisienne qui, faute d'avoir le courage de dire aux Parisiens quels emplois municipaux il faut supprimer, se cache derrière les rémunérations de quelques hauts fonctionnaires de la Ville, feignant ainsi d'ignorer que ces rémunérations sont réglementaires et encadrées.

Dans les ressources, enfin, et j'en terminerai par ce sujet, il y a également la fiscalité locale, contre l'évolution de laquelle j'ai cru comprendre que M. GOUJON appelait à la révolte.

Mais au fond, que nous reproche la Droite ?

De tenir nos engagements, car nous sommes sans doute la seule équipe municipale à avoir annoncé la couleur pendant la campagne de début 2008 ; d'avoir mis fin à une situation inéquitable et unique à Paris en créant une taxe foncière départementale au taux le plus bas de tout le pays ; d'avoir ainsi demandé aux Parisiens propriétaires de leur logement, c'est-à-dire à un Parisien sur trois, de contribuer modestement à la solidarité avec ceux qui n'avaient rien ou pas grand-chose en contrepartie de la forte valorisation de leur patrimoine.

Eh bien, que M. GOUJON, que la Droite parisienne, et au-delà le Gouvernement, sachent que nous assumons totalement cette politique et que nous la préférons à celle du maintien contre vents et marées du bouclier fiscal, qui suscite plus que des interrogations au sein même de la majorité présidentielle, comme en témoigne l'actualité.

Pour terminer, je dirai simplement que nous savons désormais que tant que cette Droite sera au pouvoir, nous n'avons rien à attendre d'elle et que nous ne pourrions compter que sur nous-mêmes. Raison de plus pour afficher notre détermination à être fidèles aux engagements que nous avons pris devant les Parisiens.

Sachez, Monsieur le Maire, que celle de mon groupe est totale.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Monsieur le Maire, chers collègues. Comme vous l'avez rappelé dans votre intervention, notre majorité municipale est confrontée depuis plusieurs mois à de sérieuses difficultés financières qui nous contraignent dans le processus d'élaboration de notre budget à une réflexion approfondie et à opérer un certain nombre de choix.

A notre demande, vous avez, depuis le printemps dernier, régulièrement, consulté les différents groupes de la majorité municipale pour échanger sur cette question et recueillir leurs propositions ; nous vous en remercions.

La baisse sensible des recettes liées aux droits de mutation, le désengagement de l'Etat et sa dette vis-à-vis de notre Ville, que vous avez fort justement rappelés, et les besoins et demandes des Parisiennes et Parisiens qui, dans le contexte de crise que connaît notre pays, ne cessent de s'accroître, sont des données incontournables dans la gestion des finances de notre Ville.

Et cela doit nous encourager à une réflexion accrue et rigoureuse sur les priorités et choix politiques sur lesquels nous devons nous concentrer.

A ce titre, nous sommes convaincus qu'à Paris, que ce soit en matière d'aide au logement, de politique d'insertion, d'aide alimentaire et d'urgence, d'accueil des réfugiés, les besoins sont criants et l'Exécutif de notre Ville se doit d'être au rendez-vous, en premier lieu pour les démunis. Aussi, il est indispensable de maintenir notre effort dans le domaine de la solidarité, de la redistribution des richesses et de la qualité de la vie.

Quelques éléments et propositions complémentaires cependant. En premier lieu, comme nous avons déjà eu l'occasion de le souligner à de nombreuses reprises, pour les élus Verts, la crise que connaît notre planète, et donc la Ville de Paris, n'est en rien une crise conjoncturelle. Elle n'est en rien une période difficile à traverser et qui, une fois la reprise économique au rendez-vous - vous parlez pour votre part de rebond - permettrait de repartir sur d'anciens schémas de fonctionnement.

Cette crise est économique, sociale et environnementale, c'est donc une crise écologique, et elle nous oblige donc à repenser dès maintenant notre mode de fonctionnement et de gestion.

Et pas seulement dans le domaine de la finance, où la dérégulation et le capitalisme sauvage ont dramatiquement montré leurs limites à l'automne dernier. C'est pourquoi les mesures proposées ne peuvent se réduire à une simple gestion et à des aménagements budgétaires pour assurer les équilibres par ailleurs nécessaire.

Dans cette période, nous devons mener une véritable réflexion de fond pour doter notre Ville et ses habitants d'outils nouveaux, pour lui permettre d'être plus robuste face aux crises qui nous touchent. Ainsi, et nous le répétons une nouvelle fois, la ville de l'après-pétrole doit se dessiner dès maintenant, sans tarder, en affirmant des choix et priorités claires et une politique ambitieuse.

Nous ne reviendrons pas en détail sur les éléments que vous avez déjà présentés car nous partageons la volonté commune que vous affichez de maintenir notre effort en matière de logement, de solidarité, d'emploi, de transport, d'aide aux familles et en particulier l'accueil de la petite enfance, d'aide sociale, d'encouragement de l'économie sociale et solidaire, de création de nouveaux espaces verts, d'innovation culturelle. Ce sont des priorités cruciales qui doivent rester au cœur de nos préoccupations et de notre action, a fortiori quand la crise frappe durement un nombre croissant de Parisiennes et de Parisiens, et en particulier les plus modestes.

Deux remarques cependant. Nous entendons avec inquiétude la volonté affichée de redéfinir les missions des antennes jeunes et des centres d'animation. Il est certainement utile de se pencher sur l'action de ces structures mais cela doit se faire avant tout dans le sens d'un renforcement des moyens, tant humains que financiers, pour ces structures si importantes pourtant de quartier.

De même, en matière de sécurité, si notre effort, comme vous le soulignez, doit se poursuivre, nous pensons que notre Ville doit clairement faire le choix entre politique de prévention et politique sécuritaire. Nous devons privilégier et développer notamment toutes les actions en faveur de davantage de présence humaine et d'actions de proximité, et non un partenariat avec le plan gouvernemental d'installation de caméras de vidéosurveillance qui serait coûteux et inefficace. Ce plan, d'ailleurs, s'inscrit dans une criminalisation grandissante des mouvements sociaux : les deux fichiers supplémentaires créés ce week-end en sont le plus récent exemple.

C'est le sens du vœu déposé à l'occasion de ce débat. Comme vous le savez, nous soutenons la décision qui a été prise d'accroître la fiscalité directe locale ; c'est un moyen d'avoir les moyens de nos ambitions.

Nous aurions souhaité cependant que cette hausse de la fiscalité intervienne plus tôt et soit lissée sur une période plus longue. Les efforts engagés pour une fiscalité plus juste qui taxe davantage les plus aisés - les propriétaires en particulier - doivent également se poursuivre.

A ce sujet, l'opposition municipale, qui se fait régulièrement le chantre de l'action du Gouvernement au sein de notre hémicycle, pousse régulièrement des hauts cris en dénonçant le matraquage fiscal des Parisiens et des Parisiennes, la mauvaise gestion des finances de la Ville et la politique inconséquente de notre Municipalité en matière de créations d'emplois d'agents de la Ville.

Cela est inacceptable, nous en sommes d'accord, venant des rangs d'élus qui, par ailleurs, soutiennent sans réserve un Gouvernement qui depuis des années laisse filer les déficits de l'État, luxe ou facilité que notre Ville ne peut se permettre, et malheureusement dans le même temps les collectivités locales à coup de réformes mal préparées et profondément injustes, réforme de la taxe professionnelle, projet de loi sur le Grand Paris, et j'en passe.

Venant en plus d'élus d'opposition qui, régulièrement, déplorent les carences de notre Municipalité en matière de propreté, d'accueil des enfants dans les écoles les jours de grève, d'horaires d'ouverture des équipements municipaux, tout en dénonçant les effectifs pléthoriques d'agents de la Ville de Paris.

Certainement conscients de la difficulté à défendre une telle position, ils se gardent toutefois de préciser aux électeurs si les baisses d'effectifs souhaitées devraient s'opérer dans les crèches, les espaces verts, la propreté ou ailleurs : la schizophrénie, même la plus démagogique, a ses limites.

Sur la question des emplois, nous pensons au contraire que la Ville de Paris doit poursuivre son effort pour doter ses services et ses équipements de réels moyens humains. Nous sommes convaincus que l'on ne pourra assurer le fonctionnement des nombreux nouveaux équipements créés par de simples redéploiements de personnels. Un service de qualité aux habitants de Paris est à ce prix. Nous avons présenté différentes propositions allant dans ce sens.

En matière d'investissement, il est bien entendu crucial que notre Ville ne se drape pas dans une logique de repli, comme vous le soulignez, mais poursuive ses efforts. Cependant, dans ce domaine, comme les élus du groupe "Les Verts" l'ont indiqué à plusieurs reprises, les choix sont déterminants.

Lorsqu'en période de difficulté budgétaire, il n'est pas possible de tout faire et tout de suite, il faut envisager de renoncer ou de reporter certains investissements, et sans doute renoncer à certaines dépenses de fonctionnement également pour pouvoir davantage se concentrer sur les questions sociales, environnementales et de solidarité.

Ainsi, vous le savez, c'est dans ce sens que nous avons avancé des propositions pour renoncer par exemple à la démolition/reconstruction du stade Jean Bouin, à l'extension de Roland Garros, ou au projet "Autolib". Non par opposition de principe, mais par conviction qu'en période de difficulté financière, des solutions moins coûteuses doivent être envisagées car d'autres priorités s'imposent, comme le prolongement du tramway, le développement de l'autopartage, la priorité aux équipements de proximité.

C'est pourquoi nous avons proposé récemment de plutôt rénover le stade Jean Bouin pour un coût estimé à 40 millions d'euros contre près de 200 millions d'euros pour sa destruction/reconstruction et avec les sommes ainsi économisées, de réaliser le prolongement du tramway jusqu'à la porte d'Asnières.

Pour en finir, à l'occasion de ce débat, nous souhaitons souligner que nous sommes à la veille d'un rendez-vous crucial à Copenhague, dans quelques semaines, et nous aurons l'occasion d'en débattre lors du prochain Conseil, un rendez-vous planétaire où les responsables gouvernementaux devront se montrer à la hauteur de l'urgence et des attentes des peuples. Il est, à ce titre, intéressant de constater que de nombreux experts soulignent le rôle crucial joué par les villes et les mégapoles dans le processus de lutte contre le dérèglement climatique.

Il est vrai, nous le voyons, des outils de coopération se mettent en place au niveau des villes, des initiatives se font jour, des politiques ambitieuses sont proposées, et la Ville de Paris se doit, là aussi, d'être au rendez-vous et d'affirmer une position novatrice et ambitieuse sur cette question.

Vous affirmez, dans votre communication, vouloir maintenir, malgré la crise, les objectifs du Plan Climat que notre Ville a adopté en 2007. C'est louable et positif. Mais, face à l'urgence climatique et sociale, notre Ville ne devrait-elle pas aller encore plus loin, avoir un temps d'avance voire deux dans ce domaine ?

Nous sommes, par exemple, convaincus que notre Municipalité doit envisager, dès maintenant, d'accentuer ses efforts d'investissement, dans les domaines, par exemple, de l'isolation thermique, des bâtiments municipaux, des logements sociaux et en copropriété, de l'éclairage public, par des dispositifs plus sobres et performants : de la production d'énergie renouvelable (géothermie, hydroliène, éolienne, photovoltaïque), des transports collectifs et de marchandises. Nous devons accentuer nos efforts pour accroître les achats éco-responsables de notre Municipalité et inciter, également, par des campagnes d'information, les Parisiennes et les Parisiens à adopter un mode de vie et de consommation plus sobre et respectueux de notre environnement.

Il faut poursuivre et accentuer l'effort pour développer le bio dans les cantines scolaires et la restauration collective, valoriser l'agriculture de la région Ile-de-France dans le domaine biologique. D'autres actions de solidarité doivent être envisagées comme, par exemple, la carte "fruits et légumes" pour les plus démunis, qui doit se mettre en place sans tarder.

Bref, dans ce contexte dégradé, nous devons nous montrer volontaristes, innovants et ambitieux, car toutes ces mesures ont, certes, un coût et nécessitent des efforts d'investissement. Mais, c'est également et surtout l'assurance de générer des économies pour notre Ville et ses habitants et de créer des emplois non délocalisables qui la rendront plus robuste aux crises. C'est le sens des propositions que nous porterons à l'occasion du vote de décembre du budget primitif 2010.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, avant même ce débat d'aujourd'hui, on a beaucoup parlé du budget 2010 de la Ville de Paris, on a beaucoup supposé, c'est pourquoi il est important de commencer par rappeler le contexte. Il ne fait aucun doute, pour personne, que nous traversons une période de crise économique qui touche autant les Parisiens que les finances municipales. Tout le monde sait qu'à l'aune d'un marché immobilier morose, les recettes issues de l'encaissement des droits de mutation par la Ville devraient enregistrer une perte de 200 à 250 millions d'euros à la fin de l'année, sans aucune garantie d'une remontée en 2010.

En revanche, je n'entends pas la même unanimité lorsqu'il s'agit d'évoquer le désengagement de l'Etat, un désengagement structurel - cela a été rappelé par mon collègue M. Jean-Pierre CAFFET tout à l'heure -, qui est le résultat d'une volonté politique que nous avons encore pu voir pleinement assumée à l'occasion du projet du Grand Paris.

Monsieur le Maire, vous avez raison de dire vos inquiétudes en ce qui concerne la réforme de la taxe professionnelle. M. Alain JUPPE a d'ailleurs résumé le sentiment général en une formule lapidaire, je cite : "Dans cette affaire, Nicolas SARKOZY se moque du monde."

Vous avez raison de parler également de menace pour l'autonomie financière de Paris, pourtant garantie par la Constitution. Les Parisiens le savent trop bien : le mépris et la légèreté caractérisent l'Etat dans ce domaine quand il s'agit de transfert de compétences ou de compensation financière. Dès qu'il s'agit d'argent, en réalité, quand les discours se sont tus, quand il s'agit de remplir le chèque, la main tremble, les chiffres dansent devant les yeux de la ministre et du Gouvernement, en témoigne la dette abyssale de l'Etat à l'égard des Parisiens qui se creuse de jour en jour : 312 millions d'euros fin 2008. A combien en serons-nous à la fin de cette année-ci ?

Avec vous, la dette est sans complexe ; c'est sans doute le risque avec une droite décomplexée. La conjoncture prive la Ville de 200 à 250 millions d'euros de recette. Le Gouvernement, lui, y va de plus de 300 millions. On peut rêver, évidemment, d'un miracle en fin d'année, mais, nous le savons, avec Nicolas SARKOZY, les réveils sont brutaux alors, ne rêvons pas. Le désengagement de l'Etat est le vrai visage d'une décentralisation hypocrite. Le Gouvernement tient une aubaine à la hauteur de ses errements économiques qu'il décide. Nous payons. Quoi de plus confortable ?

Malgré tout cela, la collectivité parisienne fait face à des situations d'urgence auxquelles nous nous devons de répondre.

L'urgence, ici, ce sont les Parisiens, et notamment ceux qui sont les plus en difficulté. Des études récentes ont rappelé que Paris était une ville chère, notamment en ce qui concerne les loyers.

Avec la crise, nous courons le risque de voir s'accentuer des mécanismes d'exclusion des plus pauvres, des plus précaires : des familles, des jeunes, des retraités, mais pas seulement. Ce sont des catégories entières de salariés qui sont menacées, ainsi les salariés des grands magasins ou les infirmières, qui habitent très majoritairement loin de Paris, ou encore tous ceux qui souffrent des contrats de travail atypiques, précaires, de salaires indignes ou les jeunes dont le chômage explose.

La situation immobilière empêche, aujourd'hui, un grand nombre de salariés parisiens de continuer à habiter Paris, à moins de consentir de grands efforts financiers. Le moindre accident, la moindre période de chômage, la moindre baisse de revenu sont fatals.

On connaît, évidemment, la réponse de Nicolas SARKOZY : "Travaillez plus, travaillez le soir, travaillez le dimanche, travaillez bientôt la nuit, travaillez les jours fériés et la Saint-Glinglin." Dans ces conditions, l'arrêt de nos investissements et de nos efforts serait criminel ; les Parisiens ont des droits à vivre dignement malgré la crise, pas seulement le droit d'aller se débrouiller ailleurs : des droits au logement, à la santé, à l'éducation, à la culture, à une vie familiale.

La Ville durable, que nous appelons de nos vœux, c'est celle-là, c'est celle des droits durables où le moindre écart de conjoncture ne les condamne pas au titre qu'ils coûtent cher, comme le Gouvernement essaie de nous le faire croire.

Monsieur le Maire, nous étions face à un choix : soit augmenter ponctuellement les impôts - sachant que Paris est la grande ville la moins taxée de France -, soit sacrifier les droits des Parisiens au logement, à l'emploi, à la santé, à l'éducation. Nous connaissons la réponse de la Droite et du Gouvernement. Eux veulent sacrifier les droits des Français, diminuer le nombre de professeurs, solder définitivement le principe d'une santé pour tous. Cette Droite, qui creuse à l'infini la dette du pays en faisant des cadeaux aux plus riches et aux amis, exonère les nantis et les grandes entreprises.

Nous, nous faisons le choix inverse. Oui, nous faisons le choix d'une augmentation maîtrisée des impôts. Oui, nous créons une taxe foncière départementale pour les propriétaires, parce que lorsqu'on est propriétaire, on est davantage protégé que lorsqu'on est locataire. Tout cela, nous l'assumons. C'est cela le partage, c'est cela la Gauche. Nous assumons pleinement cette politique-là.

Dans ce contexte de crise, chaque euro dépensé doit servir les Parisiens. Quand des associations, déjà riches, reçoivent d'importantes subventions, il convient de les revoir. Je veux d'ailleurs saluer ici les efforts des adjoints communistes dans ce domaine qui ont travaillé à rationaliser l'économie des subventions.

Les agents de la Ville sont aussi le premier rempart pour protéger les Parisiens de la crise. Nous assumons avec vous, Monsieur le Maire, le remplacement de chaque agent qui quitte la collectivité. C'est aussi cela la différence entre la Gauche et la Droite, la Droite qui n'a de cesse de supprimer des emplois de fonctionnaires.

Mais, ne nous trompons pas d'objectif. L'objectif, ce sont les Parisiens. Ce sont eux qui commandent le nombre d'agents nécessaires à leur bien-être. C'est le sens de notre action et c'est la raison pour laquelle il ne faut pas s'interdire d'embaucher un agent supplémentaire. C'est pourquoi il ne faudra pas s'interdire, aussi, de recourir à l'emprunt lorsqu'il s'agira de financer un équipement.

Ce faisant, nous inventerons la Ville de demain, Monsieur le Maire, la Ville d'une croissance plus équilibrée socialement, alliant recherche, services, modes de vie durables et modes de production solidaires. Nous le savons, Monsieur le Maire, il faut encore encourager le logement social et le logement d'insertion ; il faut doter tout le territoire parisien en équipements publics populaires et de qualité.

Il faut mettre en oeuvre le Plan Climat, mais il faut aussi soutenir les jeunes peu diplômés ou en difficulté, nous aurons l'occasion d'en parler demain. La tâche est immense et, à ce propos, le groupe communiste et des élus du Parti de Gauche considère que la Ville pourrait aider encore davantage les missions locales et les centres sociaux en abondant leurs subventions, en trouvant des solutions compensatrices à la charge que représente leur loyer - je parle des centres sociaux -, ou en accentuant son effort en ce qui concerne les espaces publics numériques.

Monsieur le Maire, je voudrais rappeler à tous la nécessité de la mise en place d'un bouclier social à Paris, quand l'Etat saute sans parachute dans la gabegie, le népotisme et les mesures injustes, quand il s'enfonce et quand il s'endette.

Nous avons le devoir de proposer autre chose, de défendre la mixité et le partage, de nous concerter en solidarité avec les autres communes franciliennes comme nous le faisons au sein de Paris Métropole, avec mon ami M. Pierre MANSAT.

Une métropole solidaire et durable, c'est une métropole de la solidarité durable ; elle commence ici, à Paris, et nous aurons l'occasion de le montrer avec ce budget.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous nous avez dit, Monsieur le Maire, en ouvrant le débat : exigence et lucidité.

Je vous ai écouté, j'ai écouté les orateurs de la majorité et j'ai lu avec attention votre communication sur les orientations budgétaires. Et je me pose vraiment la question : où est passée l'exigence et où est passée la lucidité ?

Parce qu'en réalité, si l'on fait exception du propos introductif où vous nous rabâchez le propos usé jusqu'à la trame de la prétendue dette de l'Etat, et si l'on excepte la péroraison elliptique sur la fiscalité, tout le reste, finalement, ce sont des orientations que vous auriez très bien pu rédiger dans un tout autre contexte.

Un contexte de grande aisance budgétaire, en ignorant complètement la crise, puisque vous nous parlez de priorités flamboyantes, de toujours faire plus, de lancer de l'innovation, de dépenser davantage, de lancer des dépenses que nous n'assumons pas encore - Autolib', c'est très bien mais cela coûtera cher -, des initiatives dont nous prenons connaissance par la presse. M. MISSIKA va lancer un dirigeable qui sera, je l'espère, doté de capteurs très subtils qui permettraient de détecter les éthers les plus vaporeux et qui permettraient de savoir comment s'est volatilisé le milliard qu'il nous annonçait naguère et dont nous n'entendons plus parler !

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'en ai parlé ce matin.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est le dirigeable qui va permettre de le savoir. Eh bien, tant mieux ! Cela, c'est enfin une bonne nouvelle !

Mais tout le monde l'a dit, tous les orateurs l'ont dit et l'ont reconnu : la Ville de Paris traverse, comme le monde entier, une période de crise et personne n'est épargné. Les Parisiens ne sont pas épargnés par la crise et par des réductions, par des problèmes au quotidien concernant le pouvoir d'achat.

La Ville de Paris subit de plein fouet la crise immobilière. C'est vrai, les pertes de recette sur les droits de mutation atteignent 300 millions en deux ans. En faisant observer que vous aviez sous-estimé cette perte de recette, malgré nos raisonnables et sages recommandations.

Alors, vous nous dites : "On va continuer à dépenser autant et même plus".

En investissement, après tout, nous sommes prêts à vous suivre dans cette logique parce que nous sommes partisans de la relance par les investissements.

Mais pas des investissements à tort et à travers. Pas des investissements pour simplement faire du chiffre et de l'affichage. Si c'est Jean-Bouin à 200 millions, si c'est les Halles à 760 millions avec une rénovation du jardin dont personne ne veut, on a déjà un quasi-milliard sur ces deux seuls investissements, sur les 8 milliards que vous nous annoncez pour la totalité de la mandature. Est-ce raisonnable dans le contexte actuel ?

Ce n'est pas sur les investissements localisés que vous nous convaincrez. Nous avons participé à un morceau de la conférence de programmation la semaine dernière et vous nous avez affirmé, Monsieur le Maire, ce qui nous choque, oui, profondément, des chiffres inexacts ! Et vous avez communiqué par voie de presse des chiffres inexacts en prétendant que les investissements localisés seraient répartis équitablement.

Quand on prend la dépense par habitants, eh bien, je vous affirme que c'est faux, Monsieur le Maire. D'ailleurs, vous recevrez dès aujourd'hui un document qui démontre le contraire et je vous affirme, preuve à l'appui, que les investissements localisés des arrondissements, ramenés à la dépense par habitant, vont du simple au double entre les arrondissements qui ont voté majoritairement pour vous et majoritairement pour nous.

Mais c'est vrai qu'il y a des disparités !

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est faux.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Si vous voulez un scoop : savez-vous, Monsieur le Maire, quel est l'arrondissement le plus mal doté de Paris en investissement par habitant ?

Je vais vous le dire : c'est le 2e arrondissement.

Allez savoir pourquoi ! Franchement !

(Rires sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

C'est étrange, mais c'est ainsi.

Ce n'est pas sur les investissements qu'il faut faire des économies, c'est sur le fonctionnement, bien sûr.

D'abord, parce que le budget de fonctionnement est beaucoup plus important que le budget d'investissement, en volume.

Et il est certain qu'il faut réduire les dépenses. Ce n'est pas du tout ce que vous nous proposez.

Vous nous dites que la création d'une Direction des achats va permettre de faire des économies que vous chiffrez à 8 millions. Franchement, sur un budget de 8 milliards, cela ne va pas suffire !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ce n'est pas 8 milliards, le budget !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - On va les friser en 2010. Allez ! On n'en sera pas très éloigné !

Vous nous dites que vous allez regarder de plus près les subventions aux associations.

Tant mieux ! Cela fait longtemps que nous vous attendons sur ce terrain-là, en faisant observer que l'enveloppe de ces subventions aux associations a augmenté de 40 % depuis 2001. S'il y a un effort d'exigence et de lucidité, nous le trouvons bien tardif, mais nous pensons que le moment est effectivement venu de le faire.

Sur les personnels, vous nous dites : il n'est pas question de faire la moindre réduction.

Monsieur le Maire, vous avez créé près de 10.000 postes de fonctionnaires supplémentaires depuis 2001. Etait-ce bien raisonnable ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - 8.000.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Et puisque nous sommes aujourd'hui en période de crise, il est indispensable de regarder de plus près ces dépenses.

Nous avons déposé trois vœux pour connaître les dix plus grosses rémunérations. Le CAC 40 l'a bien fait, pourquoi serait-il inopportun de poser cette question : les dix plus grosses rémunérations de la Ville ?

Nous voulons savoir aussi comment sont dotées les directions en postes de directeur. Nous voudrions y voir un petit peu plus clair.

Enfin, nous voudrions, c'est le troisième vœu, connaître la situation exacte des contractuels, le nombre et, là aussi, les plus importantes rémunérations.

M. CAFFET nous dit : c'est idiot de poser cette question puisque tout est réglementaire. Raison de plus pour répondre sans embarras à ces questions !

Si c'est réglementaire, je ne doute pas, Monsieur le Maire, que vous aurez à cœur d'éclairer complètement le débat et de nous apporter toutes les réponses.

Je suis d'ailleurs un petit peu étonné que ces trois vœux, qui ont été très explicitement rattachés, et pour cause, à la communication sur les dotations budgétaires aient été reportés en 2e Commission et que nous ne les examinions que demain. Mais on ne va pas chipoter sur ce genre de petite mesquinerie qui vous est coutumière !

Je voulais enfin dire qu'il faut parler de la fiscalité. Et si nous n'en parlions pas, les Parisiens en parleraient, puisqu'ils ont reçu - pas tous - un premier choc, lorsque les feuilles d'imposition foncière sont tombées et que maintenant ils reçoivent tous, ou presque tous, un deuxième choc avec la taxe d'habitation.

Vous prétendez, Monsieur le Maire, avoir rétabli une très grave injustice sociale en créant cette taxe foncière départementale, en nous disant : Paris était le seul Département en France à ne pas avoir de taxe foncière.

Mais vous savez très bien, Monsieur le Maire, que Paris est la seule collectivité en France à être à la fois Ville et Département. Pour qu'il y ait contribution, il faut qu'il y ait justification. Il n'y a pas justification à Paris, à la différence des autres départements qui, naturellement, ont des charges, ont des charges de personnels, d'installations et d'implantations qui abritent leurs services. Vous savez pertinemment que ce n'est pas le cas à Paris puisque les moyens de la Ville sont mis à la disposition du Département. Donc, rétablir cette injustice, c'est vraiment un leurre et c'est une fabrication !

Mais prenons le taux moyen d'augmentation : 9,54, nous avait-on dit dans le budget primitif. En réalité, avec l'ajustement des bases, tous les Parisiens peuvent le constater, pour la taxe d'habitation, cela fait du 11,5 en moyenne pour tous les contribuables parisiens.

Vous nous dites que l'année prochaine l'augmentation sera moindre. Oui ! Vous n'allez pas créer encore une nouvelle taxe !

Ah ? On va voir ! On va voir !

Ecoutez ! J'espère que vous allez voir avec modération, là aussi.

Mais vous nous prédisiez un taux d'augmentation moyen à un seul chiffre. C'est déjà ce que vous aviez dit l'année dernière, mais à 9,54, on n'était pas très éloigné des deux chiffres !

Si c'est une augmentation comparable que vous nous proposez lors du budget primitif 2010, je fais observer qu'avec l'augmentation 2009 et la future augmentation 2010, plus l'ajustement des bases et l'inflation, cela équivaldra à une augmentation de 25 % en moyenne en deux ans pour les contribuables parisiens.

Est-ce cela l'exigence et la lucidité en période de crise, Monsieur le Maire ? Nous verrons bien.

Après tout, pour l'instant, vous nous proposez une orientation budgétaire et une communication sous forme de tract militant. Nous allons, en décembre, travailler sur des vrais documents budgétaires, sur lesquels nous pourrions naturellement déposer des amendements. Nous ne nous en priverons pas.

Vous proposez, comme le dit Jean-Pierre CAFFET, de vider les poches des Parisiens ; nous défendrons les contribuables parisiens.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il vous sera répondu par Bernard GAUDILLÈRE, mais je voudrais vous dire vraiment que l'ensemble des chiffres que vous citez est déconsidéré par l'un d'entre eux.

Vous avez été longtemps adjoint aux finances et vous vous trompez d'un milliard d'euros - un milliard d'euros ! - sur le montant du budget de Paris ; ce n'est quand même pas pareil ! Cela déconsidère tout le reste.

Deuxièmement, je vous précise que dans toutes les collectivités de France, le débat sur les orientations budgétaires intervient deux mois avant la présentation du budget et n'est pas soumis à un vote. C'est la loi qui s'applique dans toute la France.

D'ailleurs, il en va de même des autres questions sur lesquelles vous voudriez insinuer le poison du doute sur les rémunérations des hauts fonctionnaires comme des contractuels.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Ce n'est pas moi qui ai pris les décrets !

Contrairement à ce qui se passait quand vous étiez, Monsieur LEGARET, adjoint aux finances, pour les contractuels, c'est voté au Conseil de Paris, ce qui n'était pas le cas avant 2001.

Il vous sera répondu à tout cela, mais nous sommes effectivement sereins et vu la manière dont vous maniez les chiffres en transformant, en disant des contrevérités, cela, malheureusement, déconsidère l'efficacité de votre discours.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - On verra qui ment !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous le dis dès maintenant.

Maintenant, Monsieur BARGETON, je vous signale que pour vous et votre collègue Jacques BRAVO, vous disposez de 13 minutes.

M. Julien BARGETON. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Notre débat d'orientations budgétaires se déroule dans un contexte bien particulier, marqué par les conséquences sociales de la crise. Les engagements pris devant les Parisiennes et les Parisiens en matière de solidarité sont non seulement respectés, mais largement renforcés, comme l'exige la situation.

Notre débat intervient aussi après la présentation du projet de loi de finances par le Gouvernement qui, hélas, poursuit la politique de défausse de l'Etat. La dotation globale de fonctionnement ne progressera que de la moitié de l'inflation ; c'est la moitié de ce que l'Etat applique à ses propres dépenses.

Et comble de l'hypocrisie, grâce au dynamisme de l'investissement des collectivités locales, en façade, le Gouvernement peut afficher une progression de l'ensemble des dotations, mais, évidemment, ce n'est pas le cas pour la plus importante d'entre elles, la D.G.F., et cela va coûter plusieurs dizaines de millions d'euros à Paris.

Comme chaque année, les parlementaires de la majorité, ici dans l'opposition, vont voter cet article qui prive les citoyens parisiens de ce qui leur est dû. On vous le rappellera chaque année s'il le faut.

Et pendant ce temps, se poursuit la restriction tous azimuts des crédits pour les associations ; tous les élus d'arrondissement reçoivent des courriers en mairie ou des responsables dans nos permanences nous alertant sur la réduction, voire la suppression, de crédits d'Etat.

Je voudrais insister sur trois points qui éclairent bien le clivage entre une politique budgétaire de gauche ou une politique budgétaire de droite.

Les impôts d'abord. Disons une chose simple, malgré les pirouettes de l'opposition, Paris était le seul département de France où les propriétaires ne contribuaient pas à l'effort social, à la solidarité (les dépenses pour l'aide sociale à l'enfance, etc.), c'est-à-dire au budget du département. Comment justifier cela, surtout lorsque cet effort s'amplifie sous l'effet de la crise depuis 2008, en particulier lorsqu'on sait que 25 % des propriétaires ne sont pas des Parisiens puisque les résidences secondaires sont concernées ?

A l'issue de cette hausse, Paris restera classée 109e ville sur les 111 plus grandes villes de France par le magazine "Capital", peu susceptible de condescendance à notre égard, classement dans lequel seules Courbevoie (La Défense) et Colmar ont des taux plus bas. La taxe foncière moyenne sera de 552 euros, soit la moitié du niveau bordelais. La vérité est que la fiscalité directe locale à Paris est basse. Nous le savons tous et ne pas l'admettre serait une forme d'égoïsme, à l'heure où nous avons fait le choix de travailler avec nos voisins au travers de Paris Métropole.

Je voudrais saluer le courage des députés socialistes parisiens, parmi lesquels notamment MM. Patrick BLOCHE, Jean-Marie LE GUEN, Mme Annick LEPETIT et M. Daniel VAILLANT, qui ont proposé un amendement à la loi de finances, créant un nouveau fonds de répartition des richesses en Ile-de-France.

Utiliser la fiscalité de Paris pour être solidaire avec des communes plus pauvres, oui ! Utiliser la fiscalité parisienne pour financer le bouclier fiscal des plus riches, non !

Chacun appréciera le contraste de cette attitude avec la politique fiscale injuste que mène le Gouvernement. Un seul exemple : le Trésor continue d'envoyer des chèques aux bénéficiaires du bouclier fiscal que ce Gouvernement s'obstine, envers et contre tout, à maintenir, quand ceux qui le défendent se réduisent comme peau de chagrin.

Les députés de la majorité eux-mêmes commencent à comprendre que ce bouclier fiscal est un véritable boulet fiscal que la Droite traîne péniblement derrière elle, jusqu'en 2012 sans doute, jusqu'en 2012 seulement, espérons-le, et qui va vous essouffler comme il a essoré nos finances publiques. Il vous empêche d'agir, de réduire le déficit, à l'image des 35 milliards - c'est un chiffre de la Cour des Comptes - de cadeaux fiscaux aux plus aisés depuis 2002, autant de marges de manœuvre perdues au moment où la situation de crise dans le pays exigeait une intervention forte de la puissance publique.

Nous assumons, nous, une seconde et dernière hausse de la fiscalité, car nous avons le courage d'accroître nos marges de manœuvre, tandis que d'autres repoussent devant eux les décisions inéluctables et feignent de retarder les échéances.

Les dépenses ensuite. Là aussi, la différence est nette ; il faut donner la priorité au social, comme nous le faisons - dans le projet de loi de finances, il n'y a rien pour les ménages les plus modestes -, la protection sociale des plus démunis à Paris face à la protection fiscale des plus riches par le Gouvernement.

La collectivité parisienne n'abdique pas devant la tentation étatique de limiter ses capacités financières, avec l'inique réforme de la taxe professionnelle, dont Jacques BRAVO parlera, et la grave menace que fait planer sur nos finances le projet de loi du Grand Paris, avec un Etat qui se fait "Rapetou".

Au contraire, il s'agit de continuer à préparer aujourd'hui le Paris de demain, en tenant les priorités de la mandature : l'investissement d'une part (le logement, le développement durable, l'innovation, les transports avec le tramway, l'urbanisme) et la solidarité d'autre part, les réformes des aides du Centre d'Action Sociale, l'allocation "Paris logement" mise en place au 1er octobre ; au cœur de cette réforme, ce sont 12 millions d'euros de plus. De vraies économies, des réformes, une gestion sérieuse sont indispensables, mais pas des coupes dans les services publics, ni des gels budgétaires.

Le Gouvernement se gargarise de supprimer plus de 30.000 emplois publics, dont 16.000 dans l'éducation nationale, avec des effets désastreux dans nos quartiers difficiles, où la présence d'adultes au sein des établissements scolaires est si nécessaire.

Nous stabiliserons le nombre d'agents. Cela n'est pas facile avec les désengagements de l'Etat et les missions nouvelles, mais c'est éviter de tomber dans la démagogie des solutions simplistes ou, à l'inverse, des caricatures populistes.

Par ailleurs, la création d'une Direction des achats est un signe de notre volonté constante d'améliorer la qualité de la décision publique.

Enfin, la différence entre les recettes et les dépenses, le déficit, la dette. Paris préserve son avenir avec une politique raisonnable, pendant que le Gouvernement choisit la fuite en avant. Les collectivités locales doivent équilibrer leur budget. Le Gouvernement en est bien loin ; un déficit de 140 milliards d'euros financé à moitié par l'endettement, du jamais vu ! Les recettes de l'année ne couvriront que la moitié des dépenses de l'année. La dette de l'Etat s'emballe, car il s'est privé de recettes pour moins de justice et plus de chômage ; l'aberrante exonération des heures supplémentaires en période de crise en est une démonstration éclairante.

Et encore, l'encre de la loi de finances est à peine sèche qu'il va falloir ajouter un nouveau texte pour le grand emprunt, la grosse dette de plus qui ne figure même pas dans le texte présenté aux parlementaires. Il faut dire qu'entre les 100 milliards de M. GUAINO et les 20 milliards de M. JUPPÉ, il y a de quoi avoir un peu de mal aux abducteurs. Nous préférons, à Paris, respecter cette assemblée délibérante et donc la transparence.

Les investissements prévus pour 2010 figureront dans le budget primitif de décembre - par exemple, le programme de places en crèche -, le budget supplémentaire n'étant qu'un ajustement.

Que diraient les élus de l'opposition si nous présentions en décembre, puis en janvier, deux budgets différents ? Hop, un deuxième budget en janvier ! Le Gouvernement en est à son 9e texte budgétaire depuis mai 2007. Qui dirait la Droite si Bertrand DELANOË avait fait de même et présenté neuf budgets en deux ans. J'entends d'ici les cris d'orfraie sur les bancs de l'opposition.

Sur le fond comme sur la forme, Monsieur le Maire, nos orientations budgétaires ne pouvaient pas être plus opposées au projet de loi de finances. La justice fiscale en faisant contribuer les propriétaires, la solidarité en réformant les allocations sociales, la gestion sérieuse des effectifs en sont les maîtres mots ; trois raisons d'en être fier !

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Alexis CORBIÈRE.

M. Alexis CORBIÈRE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Vous avez souligné, Monsieur le Maire, avec raison que la réalisation du budget dont vous avez, dont nous avons tous la responsabilité cette année, est un exercice difficile car nous sommes confrontés à une crise. C'est exact.

Mais il me semble nécessaire de dire avec clarté que cette crise n'est pas un phénomène naturel, qui nous échapperait totalement, et que nous devrions subir et accepter comme une fatalité.

Ce qui est en crise, c'est un système économique, une logique économique mise en application, avec obstination chaque jour de façon plus déterminée, par le Gouvernement actuel dirigé par Nicolas SARKOZY. Et ce système économique porte un nom : le capitalisme financier.

La population parisienne, notamment sa partie la plus modeste, c'est-à-dire la grande majorité, va devoir subir les conséquences profondes et structurelles de sa logique économique.

Que nous propose le Gouvernement ? D'aller toujours plus vite dans la même direction qui a amené cette crise. L'exemple de la taxe professionnelle, cela a déjà été dit, et son projet de suppression à compter du 1er janvier 2010 est symptomatique. Selon les études, ce sont ainsi près de 21 milliards d'euros qui vont être rendus aux entreprises. Pour Paris, Monsieur le Maire, vous avez fait le calcul : ce sont 800 millions d'euros qui, plutôt que d'être mis au service des Parisiens et donc de l'intérêt général, seront laissés aux mains des intérêts privés.

Pour autant, nous pensons que cette richesse a été produite par tous les salariés parisiens qui, chaque jour, font fonctionner et tourner ces entreprises. Alors, cette idéologie libérale, affirmant que la baisse des cotisations et des taxes dues par les entreprises aurait un effet positif sur l'emploi et les salaires, doit être regardée à la lumière de la réalité, car son principe n'est pas nouveau et s'applique déjà. Depuis plusieurs années des décisions de ce type se sont succédées. Ainsi 32 milliards d'euros d'exonération de cotisations sociales sont accordées chaque année aux entreprises, sans que cela ait la moindre conséquence vertueuse pour freiner les délocalisations, pour permettre la baisse du chômage ou d'augmenter les salaires.

Nous l'affirmons donc, la suppression de la taxe professionnelle n'apportera rien de bon. Cette idée doit être abandonnée, elle est dangereuse pour toutes et tous.

Avec franchise, constatant les conséquences que cela aurait pour la Ville, quelqu'un, qui ne peut être soupçonné d'être membre du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, a déclaré que c'était une provocation et qu'il s'agissait de "se foutre de la gueule" du monde - c'est M. Alain JUPPÉ - et François BAROIN, Maire de Troyes, a déclaré : "M. JUPPÉ a raison, cela ne favorisera pas l'investissement dans notre pays ni la création d'emplois". Qu'en pensent nos collègues de l'U.M.P. ?

Alors, ce contexte de suppression de la taxe professionnelle mais aussi de mise en place d'une taxe carbone qui, on le sait et je ne développerai pas plus, va coûter cher aux ménages.

Monsieur le Maire, nous avons toutefois un désaccord avec vous sur le fond qui n'est pas l'objet de la discussion de ce matin. Mais sur la forme, en période de crise, il faut faire des choix.

Financer dans ce contexte budgétaire particulièrement serré, alors que ce n'est pas notre rôle, un plan initié par la Préfecture qui nous semble être contraire à la conception que nous avons du droit à la sûreté, et qui s'avère selon de nombreuses études totalement efficace, nous apparaît comme une décision totalement inadaptée, vous l'avez reconnu. Nous ne comprenons pas les raisons pour lesquelles il faudrait participer au financement du plan de vidéosurveillance. Nous espérons donc que cette idée sera encore abandonnée.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous entends. Je vous rappelle, cher Alexis CORBIÈRE que vous avez été élu, j'en ai quelques souvenirs précis, sur un projet que vous connaissiez parfaitement et qui intégrait cette proposition.

La parole est à M. GOUJON. Je vous précise, Monsieur GOUJON, que pour vous et votre collègue du groupe, il reste 14 minutes 25.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Il nous en faut moins, Monsieur le Maire, pour dénoncer ce budget inique, vous l'imaginez bien. Et les contribuables parisiens, qui reçoivent en ce moment même leurs feuilles d'impôts locaux ont une bien mauvaise surprise. D'ailleurs, en tant que Maire du 15e arrondissement, j'ai déjà une centaine de contribuables qui pensent qu'il s'agit - mais cela continuera à arriver - d'erreurs de vos services. Hélas non !

C'est vrai que vous les aviez prévenus au préalable. Mais alors, Monsieur le Maire, assumez au moins vos responsabilités dans cette hausse massive sans précédent. Car avec vous, c'est toujours la faute des autres : les Anglais quand vous perdez les J.O., AUBRY ou ce pauvre Patrick BLOCHE quand vous êtes battu au Congrès de Reims et aujourd'hui si les impôts augmentent à Paris, c'est la faute de l'Etat. Mais ce n'est pas parce que vous répétez en boucle une contre-vérité, Monsieur le Maire, qu'elle deviendra vraie.

Pour justifier vos hausses d'impôt, vous fustigez régulièrement une soi-disant dette de l'Etat, dont j'observe d'ailleurs que le montant varie selon les interviews entre 200 et 312 millions.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est 312 au 31 décembre 2008.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Or, si je me réfère à un passé finalement pas très éloigné, vous n'êtes à mon avis pas le mieux placé pour employer cet argument puisque, si j'ai bonne mémoire, vous applaudissiez des deux mains au prélèvement de 1,5 milliard de francs, opéré sur le budget de la Ville - sa "cagnotte", disiez-vous à l'époque - par un Gouvernement socialiste avant 1993. Souvenez-vous en.

En revanche, la dette supposée de l'Etat envers le Département au titre des compétences transférées, relève du pur fantasme ou plutôt de la pure mauvaise foi, car l'Etat assure bien l'intégralité de ses obligations constitutionnelles de compensation de transfert de compétences, et je le précise, à l'euro près.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Quel scandale !

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Les modalités en ont d'ailleurs été validées, et vous le savez, par la Commission consultative d'évaluation des charges, présidée par des élus locaux dont les socialistes.

A ce titre, l'Etat verse près de - rentrons dans les chiffres - 235 millions au Département au titre des compétences transférées depuis 2004 et du R.M.I. L'Etat est même allé au-delà de ses obligations constitutionnelles. Dès qu'a été constaté un écart important entre les dépenses et les ressources transférées, 2 millions supplémentaires ont été versés à compter de 2006 par le Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion.

Pour compenser la perte de recettes due à la réforme de la taxe professionnelle de France Télécom, un dispositif de compensation a été mis en place, mais pour en bénéficier la perte de recettes doit être supérieure à 2 % du produit fiscal global des taxes locales et, Paris ne remplissant pas cette condition, cela n'a évidemment pas pu faire naître une quelconque dette de l'Etat à son égard.

Quant à la réforme de la taxe professionnelle à venir, que j'entends fustiger sur les rangs de gauche, le texte sur lequel travaille la Commission des finances, vous le savez bien, évolue. La Ville d'abord, et vous le savez, touchera 750 millions au titre de l'année 2009, et 2010 - nous parlons des orientations budgétaires pour 2010 - sera neutre pour l'ensemble des collectivités.

Comme l'a indiqué le Premier Ministre François FILLON, cette réforme, qui est la meilleure que l'on puisse faire pour améliorer la compétitivité des entreprises, vous le savez, concerne une taxe qui était discréditée et déconsidérée par tous. Ce Gouvernement, oui, c'est ce Gouvernement qui a eu le courage de la lancer, et vous savez bien qu'elle préservera - c'est un engagement du Premier Ministre - les recettes des collectivités locales. Alors n'inquiétons pas inutilement les Parisiens.

Votre diatribe contre l'Etat, responsable de tous les maux, n'est donc finalement qu'un rideau de fumée derrière lequel vous camouflez vos hausses d'impôts.

Les concours de l'Etat ont en effet augmenté de plus de 30 % depuis 2001, soit 360 millions. Et durant la même période, l'inflation ayant été de 14,7 %, le gain pour la Ville depuis lors a été de 109 millions.

Par ailleurs, et là je ne vous entends pas vous en plaindre, Paris a été quand même le grand bénéficiaire de la flambée en France des droits de mutation : de 400 millions en 2001, ils ont atteint le quasi milliard fin 2007. Cette recette, sachez-le, avait été transférée par l'Etat en 1983 pour compenser le transfert des dépenses d'aide sociale. Si on compare les dépenses réelles d'aide sociale et les recettes réelles depuis 2001, on constate en réalité que le gain net pour Paris a été de 349 millions.

Au total, 109 plus 349 : Paris a gagné 458 millions d'euros dans ces flux avec l'Etat depuis 2001. Tant mieux pour elle, mais au moins reconnaissez-le.

On ne vous entend pas non plus, Monsieur le Maire, sur le plan de relance décidé par le Président de la République et sa Ministre de l'Economie, Christine LAGARDE, qui a démontré une fois de plus sa réactivité et sa capacité à gérer les situations difficiles.

Sans citer toutes les mesures qu'il contient, elles bénéficient largement elle aussi aux Parisiens. Paris reçoit en effet 98 millions de remboursement anticipé de la T.V.A. et l'Etat est actuellement engagé, vous ne pouvez pas l'ignorer, dans pas moins de 55 projets d'investissement public à Paris pour 92 millions d'euros.

Alors oui, privilégiant la relance par l'investissement, et je pense que c'était une bonne chose, tout le monde le reconnaît aujourd'hui, le Gouvernement a voulu néanmoins préserver de la crise les ménages les plus modestes.

Ceux-ci à Paris en ont bénéficié à plein avec la prime de 500 euros pour les personnes privées d'emploi ou qui n'ont pu bénéficier de l'assurance chômage dès lors qu'elles ont travaillé au moins deux mois, la prime de solidarité active de 200 euros pour 143.366 foyers parisiens bénéficiaires de certains minima sociaux, la prime exceptionnelle de 150 euros pour 57.373 familles modestes dont les enfants de plus de 6 ans sont scolarisés, l'augmentation du minimum vieillesse de 6,9 % pour 13.844 Parisiens bénéficiaires, l'augmentation de l'allocation adulte handicapé de 4,4 % pour 23.498 Parisiens, et j'en passe.

Mais après tout, Monsieur le Maire, et ce sera ma conclusion, puisque nos calculs divergent, nous vous proposons un bon moyen pour nous mettre d'accord : qu'un organisme indépendant réalise un audit qui statuera définitivement, précisément et comptablement sur cette question.

Alors loin de nous faire pâlir, comme vous vous plaisez à le dire dans votre communication, l'action de l'Etat en faveur des Parisiens et l'honneur de notre Gouvernement à tenir ses engagements auprès des collectivités territoriales nous confortent et nous rassurent, surtout quand on voit aujourd'hui les errements dans lesquels, avec votre majorité, vous vous perdez.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Jacques BRAVO.

M. Jacques BRAVO, maire du 9^e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, la dernière phrase que vient de prononcer M. GOUJON est hallucinante. Il vient de parler de l'engagement du Gouvernement à respecter, à protéger les collectivités territoriales. Le débat que nous avons ce matin est teinté d'une vive inquiétude partagée dans toutes les assemblées locales, des départements, des régions et des communes. Car, mes chers collègues, toutes les collectivités locales sont inquiètes de cette attaque en règle du Gouvernement contre l'action locale.

Ne nous y trompons pas, le projet de loi relatif à la suppression ou à la compensation de la T.P. constitue bel et bien un exemple des réformes politiquement bâclées et économiquement injustifiables. Il va atteindre de plein fouet les forces vives qui investissent, préparent l'avenir, mènent sur le terrain des actions qui permettent un développement économique, social, durable et des actions de solidarité, à savoir les collectivités territoriales.

Nous avons eu l'impôt imbécile mais bien utile, voilà une réforme imbécile et totalement nocive. Ce projet non négocié, bâti à la hussarde, était censé compenser la suppression de la T.P. Alors que cette mesure aurait pu être l'occasion de rénover pleinement la fiscalité locale, le Gouvernement choisit l'affrontement et l'archaïsme.

Pour l'affrontement, j'invite mes collègues de l'opposition municipale, sans aller jusqu'à Bordeaux, à franchir le périphérique et à aller à la rencontre de leurs amis qui sont à la tête des exécutifs locaux. Ils leur diront comme ils le disent régulièrement dans l'Assemblée des maires d'Ile-de-France leur exaspération totale face à cette réforme qui sape leur capacité d'investissement.

Pour l'archaïsme, cette politique va à l'encontre de la responsabilisation des collectivités locales. A une ressource dynamique qu'était la T.P., le Gouvernement substitue une dotation qui s'appuie sur une base fixe, c'est-à-dire qu'au-delà de l'horizon d'un an, c'est l'effondrement des ressources locales qui se profile.

Je vous rappelle les propos d'un ancien adjoint aux finances de la Ville de Paris aujourd'hui maire de Bordeaux : "Cette réforme sera facteur d'incertitudes préoccupantes pour des collectivités qui ont des programmes d'investissements considérables, notamment pour développer leur réseau de transports urbains".

J'espère bien voir les élus du groupe U.M.P. de Paris expliquer aux Parisiens cette mesure mal préparée, mal ficelée et négative pour trois raisons.

Parce que les collectivités seront entravées pour conduire des politiques d'attractivité économique ;

Parce que les départements seront contraints dans leurs dépenses de solidarité, qui sont pourtant plus que jamais nécessaires et attendues par nos concitoyens ;

Parce que les ménages devront supporter le poids de ce cadeau fait aux grandes entreprises. Evidemment, Mme LAGARDE a bien raison de dire que les entreprises seront super gagnantes, mais il y aura de super perdants. C'est un transfert massif des entreprises sur les ménages.

Qu'on me démontre qu'avec cette réforme, des communes en situation difficile sur le plan industriel verront revenir les entreprises, j'en doute.

Qu'on me démontre que certains départements, déjà archi gagnants, comme les Hauts-de-Seine, trouveront tout à coup bien normal de redistribuer à des collectivités moins riches alors qu'elles refusent déjà de prendre leurs responsabilités en matière de logement social, là aussi, j'en doute.

Chers collègues de l'opposition municipale, n'oubliez pas que vous appartenez aussi à la majorité parlementaire, et que vous êtes comptables devant les Parisiennes et les Parisiens de cette situation absurde où un Etat mal géré force la main et met sous tutelle des collectivités dynamiques qu'il considère, non pas comme il le devrait, comme des partenaires qu'il faut soutenir, mais comme des ennemis qu'il faut museler !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur GOASGUEN, vous avez la parole.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Merci.

Je vais essayer en quelques minutes de rappeler deux séries d'événements.

Un Maire de Paris, normalement, doit dire la vérité aux Parisiens.

Et puis pour un Maire de Paris, il n'y a pas de Parisiens de l'Ouest et de Parisiens de l'Est : le Maire de Paris doit représenter tous les Parisiens.

Eh bien, je pense que dans ces deux exercices, vous n'êtes pas à la hauteur de la situation.

Sur la vérité, une première vérité qui fâche. Vous nous avez dit qu'au cours de votre premier mandat vous n'avez jamais augmenté les taxes. C'est faux : la taxe de balayage a augmenté de 11 %, l'enlèvement des ordures ménagères de 18 %, la taxe de séjour, plus 40 %.

Vous aviez dit aux Parisiens, effectivement, que vous alliez augmenter les impôts. Je ne sais pas s'ils vous ont cru mais en tout cas, la prochaine fois, ils vous croiront. Et ils en tireront peut-être des conséquences différentes.

En tout cas, vous avez récupéré sur les contribuables parisiens 320 millions cette année - vous avez l'intention de le faire - parce que vous avez une baisse de 300 millions des droits de mutation. Ça, c'est clair.

Deuxième clarté, dans vos orientations budgétaires, vous n'avez pris aucun engagement précis. J'ai cherché en particulier sur la recherche et l'enseignement supérieur un chiffre, je ne l'ai pas trouvé.

Enfin, sur les économies substantielles que vous faites, budget de personnel, depuis 2001, 46 % en plus ; 10.000 agents ; explosion des dépenses de communication, plus 62 %. Mais là, je dirai que tout cela devrait être connu et nous verrons au cours des prochaines élections ce que les Parisiens en concluront.

Je voudrais insister là en quelques minutes sur le caractère sectaire de votre budget, car comme Maire de Paris vous jugez qu'effectivement il y a de bons Parisiens et d'autres qui sont mauvais selon l'endroit où ils se trouvent géographiquement et selon, surtout, la majorité qu'ils se donnent dans les arrondissements. On peut multiplier les chiffres mais je crois que ces chiffres correspondent à des réalités tangibles. Les chiffres d'abord, Jean-François LEGARET en a parlé.

Sur les huit arrondissements de l'Ouest, nous avons une moyenne de 164 euros par habitant.

Sur les 12 autres arrondissements, cette moyenne passe à 308,95 euros par habitant.

Je dois dire que si avec cela, vous estimez que c'est parts égales Est et Ouest, majorité et opposition, vous serez le seul à le soutenir, mais je pense que vous assumerez. Cela correspond à quoi, tout cela ?

Cela correspond en réalité à des décisions concrètes, par exemple dans le 6^e arrondissement, plus de crèche depuis 2001. Dans le 16^e arrondissement, le plus défavorisé, 4.000 places de crèche en moins.

(Rires).

Mais oui ! Défavorisé ! Défavorisé !

Moins 85 % dans le budget de la petite enfance.

Dans le 5e arrondissement, par hasard, fermeture sans concertation d'une P.M.I.

Dans le 17e arrondissement, par hasard, boulevard Pereire, on attend toujours une rénovation.

Je prends les affaires scolaires. Dans les affaires scolaires dans le 15e arrondissement, qui a pourtant fait l'objet de beaucoup d'attentions, pas de reconstruction de l'école de la rue Olivier-de-Serres.

Dans les sports, 7e arrondissement, pas de piscine.

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Il n'y a dans le 7e arrondissement que 57.000 habitants, cela ne vaut pas la peine, Monsieur le Maire ! Pourtant, j'avais l'impression que vous étiez un amateur de la piscine Lutétia - j'avais lu cela dans les journaux.

Ah ! Oui ! Cela vous gêne, cela vous embête, c'est comme ça, que voulez-vous !

1er arrondissement, une baisse de 30 % du budget de la voirie.

7e arrondissement, sur la voirie, baisse des crédits alors que l'on devait prévoir normalement pour la sécurité du 7e arrondissement - mais c'est vrai que les habitants du 7e arrondissement n'ont pas besoin de sécurité - 250.000 euros.

17e arrondissement, on devait là aussi sécuriser un carrefour. Là non plus, il ne faut pas sécuriser le 17e arrondissement. D'ailleurs, dans ce carrefour en question, il n'y a eu que 22 accidents comptabilisés entre 2000 et 2006 : cela ne vaut pas la peine de consacrer des crédits, bien entendu ! C'est le 17e arrondissement.

Pour les espaces verts, les budgets sont systématiquement coulés. 77 % en moins sur le 5e arrondissement.

S'agissant du patrimoine, on attend toujours la couverture de Saint-Philippe-du-Roule, dans le 8e arrondissement, depuis 2001. On la réclame et on ne l'a pas. C'est le 8e arrondissement ! On n'a pas besoin de couvrir Saint-Philippe-du-Roule car c'est le 8e arrondissement.

La fontaine des Champs-Élysées, c'est rien, la fontaine des Champs-Élysées ! Sauf que cela rapporte beaucoup d'argent ! Ce n'est pas la peine de rénover la fontaine des Champs-Élysées.

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Tout cela, Monsieur le Maire, essayez de comparer avec vos prédécesseurs dont vous parlez tant en déficit. Quelles étaient les sommes consacrées par les maires de Paris de Droite à l'Est parisien, au détriment d'ailleurs de l'Ouest ?

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Au détriment de l'Ouest !

Comparez les choses ! Essayez de nous accuser de sectarisme à l'égard de nos opposants ! Mettez les chiffres en évidence dans votre budget comparatif, arrondissement par arrondissement, et vous aboutirez à ce chiffre !

Chiffre global :

- l'Ouest parisien : 780.000 habitants, 8 arrondissements de l'Ouest ont perçu 127 millions d'euros ;

- dans l'Est parisien : 12 arrondissements, 1.400.000 habitants ont reçu 440,571 millions, le double.

Cela fait donc 163 par tête dans l'Ouest, à droite, et cela fait 308 à l'Est, à gauche !

Si cela, cela s'appelle gérer convenablement, dans l'intérêt de tous les Parisiens, les budgets d'investissement, Monsieur le Maire, eh bien, vous êtes à côté de la plaque !

Votre budget est un budget de régression et c'est un budget sectaire, car c'est le sectarisme qui vous a orienté !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Vous reconnaîtrez quand même que se faire traiter de sectaire par Claude GOASGUEN...

(Rires).

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Nous appartenons à une Assemblée sympathique !

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

La parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne vais évidemment pas paraphraser tout ce que vous avez écrit et dit sur le budget que nous soumettrons au Conseil de Paris en décembre et j'essaierai de m'en tenir à l'essentiel, c'est-à-dire nos priorités et la façon dont nous les financeront.

D'abord, les dépenses sociales, où nous persévérons dans le droit fil des années précédentes, puisque là est à l'évidence notre priorité absolue dans le contexte de la crise et toutes les mesures que vous avez énumérées montrent à l'évidence que nous avons l'intention de ne laisser aucun Parisien au bord du chemin.

On retrouve la même continuité dans l'investissement, parce que voilà tout simplement neuf ans que nous investissons de manière ambitieuse. Nous avons rompu en 2001 avec une politique malthusienne, il faut bien appeler les choses par leur nom. Nous avons investi deux fois plus que nos prédécesseurs et cet effort s'est accentué durant les dernières années : 1,7 milliard d'euros par an de 2007 à 2009. Même si le chiffre de l'an prochain n'est pas arrêté, je crois qu'il sera dans cet ordre de grandeur.

Nous avons promis aux Parisiens les logements sociaux, le tramway et de très nombreux équipements de proximité. Nous y parviendrons parce que nous sommes convaincus que c'est la meilleure façon de préparer l'avenir.

Je suis d'ailleurs très frappé, en écoutant l'opposition, de voir ou d'entendre qu'elle nous accuse de dépenser trop mais qu'elle se contente d'appels très vagues aux économies, sans les cibler précisément. Il est vrai qu'il reste deux mois et j'attends avec intérêt les propositions concrètes qu'elle ne manquera pas de faire en décembre.

En attendant, je voudrais rassurer les Parisiens sur notre volonté de maîtrise des dépenses.

Nous allons pérenniser la plupart des économies du budget supplémentaire 2009. Nous espérons beaucoup de la rationalisation des achats par la Direction créée à cet effet. Et les effectifs resteront inchangés, comme chaque année depuis 2008, ce qui constitue sans aucun doute l'un des leviers budgétaires les plus puissants de cette mandature.

Mais permettez-moi au passage de m'élever contre le procès qui nous est fait d'avoir créé je ne sais combien de milliers d'emplois. Ce n'était pas 10.000, Monsieur LEGARET, c'était très exactement 8.700.

Et je vais dire une fois de plus ce qu'étaient ces 8.700 emplois créés pendant la première mandature.

3.500 d'entre eux étaient de pures et simples titularisations, de gens qui n'étaient pas titulaires, qui étaient contractuels, vacataires, etc. Ces gens touchaient un salaire. C'est vrai qu'ils n'avaient pas de position stable, mais ils touchaient un salaire. Par conséquent, ces 3.500 créations d'emploi n'ont pas coûté à la Ville de Paris.

Et puis, il y a eu 2.300 emplois créés en vertu de la loi sur la réduction du temps de travail et je pense que personne ne contestera que la Ville ait appliqué, dans ce domaine comme dans les autres, la loi nationale.

2.100 emplois résultaient tout simplement de l'ouverture de nouveaux équipements.

700 emplois résultaient d'un transfert de l'Etat. C'est ce que l'on appelait dans le langage budgétaire et éducatif les T.O.S. et vous voyez que nous arrivons à nos 8.700 !

Je n'hésite pas à dire, et je conclurai mon propos sur les dépenses sur ce point, que la gestion budgétaire de Paris se caractérise par un profond souci de sérieux et de responsabilité. Et je ne peux m'empêcher de penser que recevoir des leçons de politique budgétaire de l'opposition est à tout le moins étonnant. Car, enfin, le Gouvernement qu'elle soutient par ses déclarations et par ses votes, a lancé notre pays dans le flot de dépenses le plus incontrôlé qu'il ait jamais connu, en tout cas en temps de paix, ce qui peut difficilement passer pour un exemple de courage politique.

Revenons à Paris.

Une gestion budgétaire, ce sont aussi, évidemment, les recettes. Et j'évoquerai d'abord celles sur lesquelles nous n'avons pas de prise : les droits immobiliers et les dotations de l'Etat.

Comme l'an dernier à pareille époque, je n'ai aucune certitude sur l'évolution des droits immobiliers l'an prochain. Je constate simplement qu'après des régressions mensuelles de moins 40 à moins 50 % pendant six à sept mois, le recul depuis cet été n'est plus que de 20 à 30 %, mais je me garderai d'en tirer des conséquences, ou en tout cas des conclusions.

Et, bien que nous terminions l'année vraisemblablement aux alentours de 640 millions d'euros, je recommande que notre prévision 2010 soit très prudente, et je rejoins M. LEGARET - car je le rejoins parfois -, aux alentours de 600 millions d'euros.

Les dotations de l'Etat continueront vraisemblablement de décroître. Je dis bien "de décroître" et c'est une des réalités budgétaires les plus extraordinaires et sans doute les plus méconnues. Le total des dotations de l'Etat correspond environ à 20 % de nos recettes et diminue régulièrement d'année en année :

- 1.354 millions en 2008 ;

- 1.344 millions en 2009, c'est-à-dire moins 3 % ;

- 1.328 millions en 2010, c'est-à-dire encore moins 3 %, en tout cas, si le projet de loi de finances est voté, tel que le présente le Gouvernement.

Si le Gouvernement appliquait ce que l'on appelait il n'y a pas encore très longtemps le "contrat de stabilité" qui garantissait aux collectivités locales au moins une évolution égale à l'inflation, prévue par le projet de loi de finances, Paris devrait percevoir 32 millions de plus que ce qui est prévu.

Comment, face à ces chiffres incontestables et que je pourrais détailler ligne à ligne pendant des heures, comment peut-on soutenir que le Gouvernement agit avec justice envers les collectivités territoriales et avec Paris en particulier ?

S'il fallait une preuve supplémentaire de ce comportement, nous la trouverions évidemment dans la réforme de la taxe professionnelle.

Je rappelle que cet impôt représente 800 millions à Paris en 2009. Que nous restera-t-il de cette recette dans deux ou trois ans ? Je n'en sais rien. Personne n'en sait rien. Et entre le projet d'origine et l'amendement Carrez - 150 pages, je crois -, la complexité multiplie les questions plutôt que les réponses.

Mais il est parfaitement clair, parfaitement clair - c'est même la seule chose qui soit claire ! - que pèsent sur nous au moins deux menaces : la perte d'autonomie et la perte de recette.

Perte d'autonomie puisqu'une partie de la T.P. sera remplacée par des dotations que l'Etat décidera seul et, pour une autre partie, par des impôts dont le taux sera national et non plus local.

Je ne suis pas le seul à le penser et je vais vous citer non pas M. JUPPÉ - on va un peu changer d'auteur ! -, mais M. RAFFARIN, que vous ne pouvez pas davantage récuser, et qui disait samedi : "Nous voulons des taux nationaux pour les impôts nationaux et des taux locaux pour les impôts locaux".

Je dois dire, Monsieur le Maire, que c'était la première fois que je me sentais en communion avec M. RAFFARIN dans une de ses formules dont il a le secret.

Perte de recette, disais-je, car on voit mal que les compensations prévues par cette nouvelle réforme ne diminuent pas d'année en année, comme toutes les compensations que l'Etat nous verse à un titre ou à un autre. Au total, avec cette démolition d'un impôt qui représente, je le rappelle, 40 % des impôts directs locaux, il est clair que nous nous trouvons devant la plus grave atteinte que l'Etat ait fait subir aux collectivités territoriales, depuis des décennies, à telle enseigne que nous espérons tous un sursaut de justice et d'intelligence politique du Parlement, toutes tendances confondues, sur un sujet aussi fondamental. Et ce message s'adresse notamment aux 10 parlementaires de la majorité nationale qui siègent sur nos bancs.

Mais, si le Gouvernement a décidé de limiter drastiquement les pouvoirs des collectivités locales sur 40 % de leurs impôts, il ne s'est pas encore attaqué à la taxe d'habitation ni à la taxe foncière. C'est prévu, rassurez-vous pour 2011 !

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

C'est prévu, rassurez-vous, pour 2011.

Pour 2010, à Paris, les arbitrages sur l'évolution de ces impôts ne seront pas rendus, mais j'ai déjà dit et je le répète, sous le contrôle du Maire de Paris :

- premièrement, que leurs taux d'augmentation seraient modérés ;

- deuxièmement...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Déjà l'année dernière.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - ... deuxièmement, qu'aucun impôt nouveau ne serait créé ;

- troisièmement, que l'augmentation globale serait nettement inférieure à celle décidée l'an dernier ;

- et, quatrièmement, que ce serait la dernière augmentation de ces impôts d'ici à 2014.

Ces éléments sont clairs et précis, et constituent, entre la Municipalité et les Parisiens, une sorte de contrat identique à ceux passés lors des élections de 2001 et de 2008.

Deux mots encore sur la fiscalité.

Je sais que l'opposition ne veut pas l'admettre, mais Paris reste et restera l'une des villes les moins imposées de France.

Ce n'est pas moi qui le dis mais, comme l'a rappelé tout à l'heure Julien BARGETON, la revue "Capital" qui a publié le 1er octobre son enquête annuelle dont chacun reconnaît la rigueur méthodologique et l'absence de complaisance envers la Municipalité parisienne.

Lisez ce tableau !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ecoutez bien !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Lisez ce tableau : Paris est au 109e rang sur les 111 premières villes de France en matière de montant...

M. Jean-François LAMOUR. - Et la cherté de la vie ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - C'est la 2e sur la cherté de la vie !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - 109e sur les 111 premières villes de France en matière de taxe d'habitation et de taxe foncière.

A Lyon, ces impôts-là sont de 40 % supérieurs à Paris.

A Marseille et à Nantes, et vous voyez que je choisis mes exemples de manière œcuménique, 60 % de plus. À Bordeaux et à Nice, 70 % de plus. Voilà pour le montant des impôts.

Mais la Droite argumente aussi sur la répartition, alors même que nous avons rééquilibré cette répartition l'an dernier entre propriétaires et locataires, et je crois que c'est sans doute là que le discours de la Droite atteint de véritables sommets de désinformation.

Je lisais mercredi dernier une déclaration du porte-parole du Gouvernement à l'issue du Conseil des Ministres : "Le bouclier fiscal est un outil de justice sociale". Vous avez bien entendu : ce système, qui a permis à 100 Français de recevoir chacun un chèque de 1 million d'euros du Trésor public est un outil de justice sociale.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je vais en revenir à Paris, mais je terminerai mon propos. En vérité, on ne sait, dans ces propos de M. CHATEL, ce qu'il faut le plus admirer de l'humour ou du cynisme.

Quant à l'emprunt, dernière ressource budgétaire, je ne peux évidemment pas donner son montant puisqu'il est la résultante de trois facteurs : le montant de l'investissement, le niveau de l'épargne dégagée sur le budget de fonctionnement, et le total des recettes d'investissement, notamment des cessions.

Mais je réaffirme sans ambiguïté notre volonté de prolonger ce qu'a été notre politique d'emprunt depuis 2001, qui tient en trois propositions très simples : emprunter le moins possible, emprunter le plus tard possible, emprunter le moins cher possible.

Le moins possible. Je ne sais pas où M. SAINT-ETIENNE a vu une explosion de l'emprunt, mais je lui conseille de lire la décision modificative n° 2 que nous examinerons demain matin pour le budget 2009, et il y verra que nous réduisons sensiblement - de plus de 80 millions - l'autorisation d'emprunt que vous nous aviez consentie en 2009.

Le plus tard possible, je l'ai dit, afin que les frais financiers pèsent moins sur le budget de fonctionnement.

Et enfin, le moins cher possible, et par exemple dans cette même décision modificative que je citais il y a un instant, nous réduisons d'une trentaine de million d'euros, les intérêts que nous prévoyons de payer cette année.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Et vous savez tous que Paris reste l'une des collectivités les moins endettées de France. Les Parisiens sont les contribuables les moins imposés et les moins endettés de France.

Au fond, Monsieur le Maire, je crois que la Droite a raison d'attaquer avec virulence notre politique budgétaire parce que celle-ci est exactement aux antipodes de celle de l'État. Nous gérons Paris avec prudence en finançant nos priorités avec des réformes de structure et des économies de fonctionnement.

Nous finançons nos investissements avec un emprunt modéré qui fait de Paris l'une des collectivités, je l'ai dit, les moins endettées de France.

Enfin, nous conduisons une politique fiscale de modération et de justice dans la répartition des efforts. Aucune politique budgétaire, et je m'adresse là à l'opposition comme à la majorité, n'a de sérieux et n'est durable sans reposer sur des priorités claires et un financement sain.

Vous pourrez, et les Parisiens pourront constater en décembre, une fois de plus, la solidité et la loyauté de notre gestion financière, et je ne doute pas que vous votiez, les uns et les autres, ce budget 2010.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Après ce débat passionnant, nous allons passer à la suite de l'ordre du jour.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

En plus, Madame DATI, il y en a même qui se plaignent de l'insuffisance des réponses, tout en n'étant pas là pour entendre la réponse à leur question !

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A relatif à la propreté.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la réalisation d'un audit sur les services de propreté de la Ville.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la gestion de la propreté dans les arrondissements.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la politique de verbalisation des infractions du règlement sanitaire de la Ville.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{OS} 3, 4, 5 et 6 dans le fascicule, déposés par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, relatifs à la propreté.

Je vais d'abord donner la parole à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - C'est Hervé BENESSIANO qui va présenter ce vœu.

(M. Christian SAUTTER, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur BENESSIANO, vous avez la parole.

M. Hervé BENESSIANO. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vœu que l'ensemble des élus U.M.P. du 17^e arrondissement vous propose aujourd'hui relève de quatre points.

Le pouvoir de propreté que vous avez souhaité que nous ayons aujourd'hui, dans le cadre de la coresponsabilité au niveau des arrondissements. on se rend compte que ce pouvoir n'existe pas. Ainsi, lorsque je fais des visites d'ateliers dans mon propre arrondissement, l'un des points les plus importants qui m'est signalé par l'ensemble des agents de la propreté, c'est toujours les manques de personnel, les manques d'engins, et je reconnais que nous ne disposons pas aujourd'hui des éléments pour pouvoir objectivement répondre aux interpellations incessantes des agents de la propreté, d'où le deuxième point signalé dans ce vœu, c'est-à-dire que ces moyens en agents, en engins et en personnels soient évalués de façon transparente et équilibrée entre les arrondissements parisiens, bien entendu à défaut d'être augmentés, quand on voit la prévision budgétaire 2010.

Par ailleurs, qu'un principe de codécision fasse l'objet d'évaluations objectives et en particulier dans le 17^e. Je ne peux pas parler pour tous les arrondissements mais je pense que ce principe de codécision mérite cette évaluation.

Je pense que d'autres mairies d'arrondissement pensent la même chose.

Troisième point, que les moyens de verbalisation soient mis à la disposition du maire d'arrondissement et du directeur local de propreté afin de répondre à l'attente des habitants et au respect du travail des agents de la propreté. On me dit que cela va être imminent. Ce serait peut-être le premier point sur lequel on aurait une avancée parmi les quatre parties de ce vœu.

Et enfin, le dernier point est que le règlement d'hygiène du Département de Paris soit appliqué à la lettre, afin de diminuer les incivilités et les tentations de désordre.

Je demande qu'il soit appliqué à la lettre. C'est ce que demande l'ensemble des élus U.M.P. du 17^e arrondissement.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur Hervé BENESSIANO. Comme vous présentiez trois vœux, je vous ai laissé près de trois minutes.

Maintenant, je donne la parole à Mme Fabienne GASNIER, pour une minute.

Mme Fabienne GASNIER. - Je vous remercie. Nous avons déposé trois vœux que je vais peut-être présenter ensemble puisqu'ils portent sur le même sujet : la propreté de notre Capitale.

La situation à Paris est toujours aussi problématique. Vous essayez de produire des efforts depuis le début de la deuxième mandature, mais on a pourtant peine à voir une amélioration - comme le disait mon collègue Hervé BENESSIANO - entre les arrondissements qui sont gérés en régie et ceux qui le sont par le privé, avec des aller-retour, et on peine à trouver la bonne formule. Notre premier vœu porte sur la conduite d'un audit sur l'organisation des effectifs sur le terrain.

En effet, le véritable problème est celui de la présence des agents sur le terrain. C'est d'abord sur ce plan qu'il faut travailler. On ne peut résoudre la question de la propreté sans améliorer la gestion des effectifs, car on sent une démotivation chez les agents. Le taux d'absentéisme - qui dépasse 20 %, même parfois 50 % dans certains cas - témoigne d'une démotivation et d'un mal-être dans le travail.

C'est pourquoi, dans un souci de bon fonctionnement et de remobilisation, nous demandons dans ce vœu que soit réalisé un audit sur la gestion des effectifs et des conditions de travail dans les services de la propreté et de la Ville. Le deuxième vœu porte sur la réorganisation des services de la propreté - qui a été entamée -, l'enjeu étant le renforcement de la présence des agents sur le terrain.

Or, ils demeurent à effectif constant dans les arrondissements, malgré l'aggravation de la situation de la propreté. On sait qu'il existe pourtant des zones qu'on ne parvient pas à rendre propres et qui demandent un effort accru. Nous demandons donc un rééquilibrage et un redéploiement en matériels et en effectifs en fonction des besoins spécifiques des arrondissements.

Le Maire doit ainsi pouvoir définir les missions prioritaires de la propreté de son arrondissement et bénéficier d'une autorité fonctionnelle sur le personnel pour la conduite spécifique de ces opérations.

Enfin, nous avons déposé un troisième vœu concernant la verbalisation, car, aujourd'hui, les encombrants et les dépôts sauvages sur la voirie se multiplient malgré les opérations d'information et de communication - notamment les nombreuses O.C.N.A. -, et, finalement, la situation n'évolue pas. Ces opérations sont nécessaires, mais malheureusement insuffisantes.

Certaines personnes continuent de penser que déposer ces objets sur le trottoir est un acte anodin. Un sentiment d'impunité persiste et je crois qu'il est nécessaire de bien montrer que ces comportements ne sont pas acceptables. Nous demandons un renforcement de la verbalisation contre les infractions au règlement sanitaire.

Sur ce sujet se pose là aussi un véritable problème d'effectif parce qu'il y a d'un côté les A.S.P. - qui doivent participer à cette mission de verbalisation, mais qui semblent délaissé ce point et se concentrer sur d'autres opérations -, et de l'autre côté, les services de la mairie dédiés à la verbalisation, le C.A.P.P., qui manquent d'effectifs, car, si on prend le 17^e arrondissement, avec quatre agents, on n'en compte en réalité que deux sur le terrain ce qui est finalement mission impossible.

Nous proposons par ce dernier vœu que les chefs d'atelier, qui ont une connaissance du terrain et des problèmes de propreté dans leur secteur, puissent verbaliser les contrevenants au règlement sanitaire. Nous demandons donc une étude de l'assèmentation des chefs d'atelier pour participer à cette mission.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame GASNIER.

Je donne la parole à M. François DAGNAUD pour donner l'avis de l'Exécutif sur les vœux n^{OS} 3, 4, 5 et 6.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à Mme GASNIER et à M. BENNESSIANO.

Je note d'ailleurs une certaine profusion de vœux sur la propreté en provenance des élus du 17^e arrondissement. J'y vois naturellement une forme d'émulation forcément positive au sein de la majorité municipale du 17^e arrondissement, qui a éprouvé le besoin de se mettre à deux élus et à quatre vœux pour traiter le même sujet. Je veux bien sûr y répondre sur le fond puisque beaucoup de thèmes importants ont été évoqués.

Première question, premier sujet, la question du transfert de compétences. Permettez-moi de vous rappeler, chers collègues, qu'au moins l'un de ces vœux est, sur ce terrain-là, légèrement à contretemps puisqu'il intervient avec trois mois de retard sur le débat que nous avons eu au mois de juin, avec Maïté ERRECART, débat qui a été mené et tranché.

Nous confirmons bien volontiers que nous ne souhaitons pas remettre en cause le statut des agents municipaux, leur évolution professionnelle et leurs acquis sociaux, ce qui reste, chacun le sait sur ces bancs, la finalité de votre proposition de transfert total des personnels.

Je rappelle d'ailleurs que nous avons eu, à plusieurs reprises, l'occasion de démontrer qu'il serait contre-productif et accessoirement coûteux de remettre en cause la logique de mutualisation d'un certain nombre de moyens, qui sont très utiles, on l'a vu, dans des circonstances exceptionnelles, par exemple, lors des phases de déneigement.

Je note d'ailleurs, avec une certaine surprise, que vous nous reprochez toujours de ne pas aller assez loin dans le transfert de compétences aux arrondissements, alors même que nous avons pris acte à regret de l'avis du contrôle de légalité du Préfet qui a, au contraire, trouvé que nous allions beaucoup trop loin dans le transfert de responsabilités aux mairies d'arrondissement.

Je ne sais pas si vous avez plus d'influence que nous sur la Préfecture de Paris, mais en tout cas, je vous invite à accorder vos violons.

Dernier élément, sans attendre de nouveaux lendemains, vous avez déjà les moyens de mettre en œuvre les outils proposés dans le cadre du copilotage en matière de nettoyage, de verbalisation et de prévention. Nous sommes au travail et nous le sommes d'ailleurs avec les vingt mairies d'arrondissement. Votre vœu et vos vœux, chers collègues, restent trop, de mon point de vue, dans l'imprécation alors que nous sommes dans l'action.

Deuxième élément transversal évoqué dans vos vœux, la question du copilotage et, en l'occurrence, la mise en œuvre des engagements de la délibération autour de trois axes que vous connaissez - au moins Hervé BENESSIANO les connaît bien - et que je veux rappeler rapidement.

Premier axe : mieux nettoyer.

Deuxième axe : verbaliser plus.

Troisième axe : salir moins.

Mieux nettoyer, vous me permettrez de rappeler que les effectifs globaux de la propreté ont augmenté de 12 % depuis 2001, ce qui signifie concrètement que 600 emplois supplémentaires ont été affectés depuis 2001 aux missions de propreté, et dans le seul 17^e arrondissement, ce sont 40 agents supplémentaires qui ont été déployés, ce qui représente une progression de 15 %. Il n'y a pas de surprise.

Nous sommes aujourd'hui dans un contexte de stabilisation globale des effectifs, et si des ajustements doivent se faire - ce que je crois -, ils ne pourront s'opérer que dans une vision partagée des critères, lesquels devront être aussi objectifs et consensuels que possible puisque je n'aurai pas la possibilité, dans le cadre du copilotage, d'être dans une démarche arbitraire et contraignante, et que je serai à vos côtés, aux côtés des vingt maires d'arrondissement, pour vous aider et vous accompagner dans l'élaboration de propositions de redéploiement consensuel.

Je note d'ailleurs que les orateurs de l'U.M.P. ont consacré beaucoup de leur temps de parole et de leur énergie à nous demander avec beaucoup de virulence d'arrêter de créer des emplois, et même d'en supprimer. Je prends donc note avec intérêt que les mairies d'arrondissement U.M.P. souhaitent mettre en application les grands principes qu'elles proclament ici, et qu'elles demanderont prochainement de supprimer des emplois, sans doute aussi dans la propreté, mais pour l'instant, ce n'est pas tout à fait ce que j'entends et je le comprends par ailleurs.

Mieux nettoyer, c'est, au-delà des questions d'effectif, une meilleure organisation et, dans le 17^e arrondissement - Hervé BENESSIANO le sait puisqu'il y contribue utilement -, nous avons avancé sur la réorganisation des équipes, ce qui a permis par exemple de lisser les points de collecte et de gagner ainsi, très concrètement, 860 heures annuelles de travail, qui sont autant de reports au bénéfice des missions de propreté.

C'est donc la démonstration, et c'est un exemple parmi beaucoup d'autres, qu'on peut progresser en matière de force de travail sans passer forcément par la case "emplois budgétaires à créer".

C'est d'ailleurs cette réorganisation qui permet de mieux motiver les agents et de réduire les accidents du du travail et je crois que c'est un travail beaucoup plus utile que de faire des études comme un des vœux nous y invite.

Deuxième axe : verbaliser plus.

Je vous rappelle que depuis le début de ce mandat, j'ai obtenu le recrutement de 13 inspecteurs de salubrité supplémentaires pour l'ensemble de Paris, et que j'ai présenté, il y a 10 jours de cela, devant les élus chargés de ces questions dans les arrondissements, la réorganisation en cours du C.A.P.P. (Centre d'Action pour la Propreté de Paris), dans une logique très concrète de déconcentration et de décentralisation, qui permettra à la fois de renforcer et même de doubler dans les grands arrondissements les moyens en inspecteurs de salubrité et de mettre en place une brigade d'intervention qui viendra épauler, dans chacun des arrondissements à tour de rôle, les équipes affectées aux arrondissements.

Nous le faisons en rattachant beaucoup plus directement qu'auparavant les missions de verbalisation aux mairies d'arrondissement, parce que nous assumons tous ensemble que les maires d'arrondissement ont le droit et le devoir de dégager leurs priorités, de définir leurs priorités en matière de verbalisation, qu'il s'agisse de priorités géographiques ou thématiques.

A noter quand même, puisqu'un des vœux évoquait les références juridiques des verbalisations, que, comme j'ai eu l'occasion de vous l'indiquer, le règlement sanitaire départemental est remis en cause actuellement par le Parquet au profit du Code pénal, ce qui se concrétise par des amendes moins dissuasives. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'interpeller ici même, publiquement, le Préfet de police au mois de juin sur cette question.

Troisième axe : le moins salir.

Je m'étonne, d'ailleurs à regret, que l'action indispensable des mairies d'arrondissement ne soit pas vraiment valorisée dans les vœux que vous avez présentés et que, notamment dans le 17^e arrondissement, l'engagement personnel d'Hervé BENESSIANO soit passé sous silence ; cela me paraît tout à fait injuste de la part des auteurs de ces vœux.

Je regrette, au-delà, comme j'ai eu l'occasion de le dire à l'une de vos collègues en Commission, que l'opposition s'expose au reproche de prôner une forme de déresponsabilisation individuelle et tiennent un discours un peu laxiste, de mon point de vue, sur le thème : "polluez, la Mairie de Paris fera le reste !" Je crois, au contraire, que nous pouvons nous engager dans une démarche de développement durable, préventive et pas seulement curative.

La Ville de Paris, chers collègues, est déjà dans l'après-Grenelle ; chers collègues de l'opposition, rejoignez-nous vite !

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur DAGNAUD.

Monsieur DAGNAUD, quel est votre avis sur le vœu n° 3 déposé par le groupe U.M.P.P.A. ?

M. François DAGNAUD, adjoint. - Avis défavorable.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 3, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 4, déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 5, déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 6, déposée par le groupe Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au recyclage des CD-rom et DVD.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons, mes chers collègues, à l'examen du vœu référencé n° 7 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif au recyclage des C.D.-rom et des DVD.

Je donne la parole à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu, je pense, fera l'unanimité de notre Conseil.

Il s'agit tout simplement de collecter et recycler un type de produits de plus en plus courant et qui ne l'est pas ou très mal jusqu'à maintenant : les C.D.-R.O.M. et les D.V.D., qui sont de plus en plus utilisés par les Français, et les Parisiens en particulier, et qui, je l'ai appris il y a quelques mois, ne sont pas recyclés et ne peuvent pas être mis dans la poubelle jaune ; on ne sait pas actuellement quoi en faire, alors qu'ils contiennent de nombreux produits qui pourraient être réutilisés.

Simplement, j'ai attiré l'attention de notre Municipalité pour que nous mettions en place une collecte sélective et un recyclage de ces C.D.-R.O.M. et ces D.V.D. pour éviter du gaspillage dans ce domaine.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAREL.

M. DAGNAUD donne l'avis de l'Exécutif.

M. François DAGNAUD, adjoint. - En effet, produits à 200 millions d'exemplaires chaque année sous forme de D.V.D., de C.D.-R.O.M. ou de C.D. réinscriptibles, les galettes de polycarbonate et leur boîtier ne sont pas, en effet, intégrés aujourd'hui à une filière spécifique de traitement des déchets et contrairement à ce que l'on pourrait croire, elles ne relèvent pas de la filière des D.E.E.E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques).

La plupart du temps, elles sont donc collectées avec les ordures ménagères, incinérées ou enfouies.

Pourtant, le polycarbonate qui les compose est réutilisable, notamment pour la fabrication de pièces de voiture - désolé, cher Sylvain GAREL - ou de carcasses d'ordinateurs ou d'imprimantes par exemple.

Je souhaite donc informer le Conseil de Paris de la mise en place prochaine d'une expérimentation dans les bâtiments municipaux du 11e arrondissement, dans le cadre de l'opération : "moins de déchets dans le 11e arrondissement". Le principe est, en effet, de mettre des conteneurs spécifiques à la disposition des habitants, afin de collecter à la fois les C.D. et leurs boîtiers et de permettre leur valorisation matière par un traitement identifié et durable.

Une évaluation régulière des résultats de cette expérimentation sera naturellement faite en 4e Commission ; c'est un engagement que j'ai déjà eu l'occasion de prendre à plusieurs reprises sur d'autres interrogations, et cela dans la perspective d'une généralisation aussi rapide que possible sur l'ensemble du territoire parisien.

J'émet donc un avis favorable à la démarche que vous évoquez, tout en laissant à l'Exécutif la liberté de la réaliser selon les modalités qui paraîtront les plus opportunes.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur DAGNAUD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 317).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'implantation d'une ressourcerie au 13, rue Léopold Bellan (2e).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 8 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif à l'implantation d'une ressourcerie au 13, rue Léopold Bellan (2e).

C'est M. Jacques BOUTAULT qui le présente.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci.

Ce vœu est défendu par le maire du 2e arrondissement plus encore que par l'élu "Vert" du Conseil de Paris que je suis, même s'il est soutenu par l'ensemble du groupe "Les Verts", parce que c'est un vœu qui a été voté à l'unanimité du Conseil du 2e arrondissement.

Ce vœu se base sur la directive européenne concernant le réemploi des déchets qui préconise notamment la mise en place de ressourceries, qui sont des moyens de développer des modes alternatifs de récupération et de valorisation de nos déchets et qui, en outre, créent de l'emploi, notamment de l'emploi d'insertion.

On sait que les coûts de gestion des encombrants sont trois fois plus élevés que ceux des ordures ménagères. Ces encombrants seront donc désormais, si la ressourcerie voit le jour, portés à la ressourcerie, ce qui va en diminuer le coût.

J'ajoute aussi que le Plan Local d'Urbanisme s'est engagé à créer un réseau de déchetteries accueillant un pôle de réemploi et que le Maire de Paris avait indiqué dans son programme qu'un centre de collecte de déchets pour particuliers appelé "ressourcerie" devra se développer dans chaque arrondissement.

C'est donc la raison pour laquelle le 13, rue Léopold-Bellan, qui est un pas de porte géré par "Paris Habitat" puisque des logements sociaux sont créés au-dessus, offre une opportunité à la fois de par son emplacement central et par sa superficie qui permet d'accueillir cette ressourcerie. "Paris Habitat" est d'accord avec ce projet.

Le loyer est un peu élevé, semble-t-il, mais je pense que la Ville doit mener des négociations avec "Paris Habitat" pour que ce loyer puisse être ramené à un niveau acceptable.

Sinon, nous ne pourrions plus faire de projets d'intérêt municipaux dans le centre de Paris en raison de la cherté du foncier.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je donne la parole à M. DAGNAUD.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Merci.

Je confirme bien volontiers à Jacques BOUTAULT, pour au moins la troisième fois dans cette enceinte, mon soutien et mon engagement en faveur du développement d'un réseau de ressourceries à Paris comme mon soutien total au projet de création d'une ressourcerie ou d'un bric-à-brac dans le 2e arrondissement.

Cependant, et Jacques BOUTAULT a eu l'honnêteté d'évoquer le problème, la localisation proposée au 13, rue Léopold-Bellan continue à se heurter à une difficulté que vous connaissez, celle de la demande du bailleur d'un loyer d'équilibre de 130.000 euros, qui s'ajouterait au montant de la subvention.

Il vous revient donc, en qualité de maire d'arrondissement, soit de prospecter une autre adresse, soit de négocier avec le bailleur et avec les services compétents de la Ville, dont je ne fais pas partie, des conditions moins pénalisantes pour notre action.

Je ne crois pas raisonnable, en effet, et je pense que vous pourrez le comprendre, de mobiliser plus du quart du budget annuel qui est dédié à Paris aux projets "ressourcerie", et aussi au soutien à l'ensemble des régies de quartier, pour financer un loyer d'équilibre sur une seule implantation.

La difficulté est là : un quart du budget global pour les régies de quartier, pour les ressourceries, pour simplement, avant même de subventionner le projet de ressourcerie, compenser en loyer d'équilibre à une adresse manifestement assez inadaptée à un projet de ce type.

Cela me paraît une impasse, et je crains que si on ne réfléchit pas très rapidement, on ne fonce dans le mur, ce qui serait dommage.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur DAGNAUD.

Monsieur BOUTAULT, vous êtes invité à retirer votre vœu jusqu'à ce que vous trouviez une adresse plus adéquate. Sinon, si j'ai bien compris, M. DAGNAUD serait au regret de devoir demander son rejet.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Je crois qu'on a bien sérié la difficulté. Il y a un accord sur le projet, il y a une difficulté, mais qu'il ne m'appartient pas de lever à moi tout seul, sur la localisation proposée depuis quelques années par Jacques BOUTAULT.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur BOUTAULT ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je crois que les opportunités dans le Centre de Paris sont rares. Celle-ci est quasiment unique et correspond tout à fait aux besoins. J'ajoute que ces 130.000 euros sont uniquement destinés à une subvention compensatrice de loyer, mais à cela ne s'ajoute pas de subvention puisque l'opérateur que nous avons envisagé équilibre son budget par ses propres ressources.

C'est 130.000 euros que doit consacrer la Ville en matière de compensation de loyer et cela ne s'ajoute donc pas à la subvention d'équilibre.

Là-dessus, je ne fais pas la même interprétation que François DAGNAUD.

J'ai été invité à poursuivre les négociations avec "Paris Habitat", donc je vais poursuivre dans ce sens, mais je demande aussi qu'on regarde précisément cette question de subvention qui s'ajouterait, ce qui n'est pas le cas à ma connaissance, à ces 130.000 euros. C'est la raison pour laquelle je maintiens ce vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - M. BOUTAULT maintient ce vœu.

Une explication de vote de M. GAREL et M. DAGNAUD donnera l'avis de l'Exécutif.

M. Sylvain GAREL. - Nous allons, bien sûr, voter le vœu présenté par Jacques BOUTAULT, mais je suis un peu déçu, non pas de la réponse de François DAGNAUD mais de l'absence de réponse de Jean-Yves MANO que nous avons interpellé lors du pré-Conseil pour lui demander, si cette adresse n'était pas possible, d'en proposer une autre. Et à cette heure, je ne vois aucune proposition. S'il n'y a pas de proposition, il faut que ce soit là.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Le vœu de M. BOUTAULT est maintenu. Quel est l'avis de l'Exécutif, Monsieur DAGNAUD ?

M. François DAGNAUD, adjoint. - Il ne serait pas raisonnable d'adopter le vœu tel quel, mais je redis mon soutien au projet général et il faut simplement continuer à travailler sur la localisation.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Est-ce un avis favorable ou défavorable ?

M. François DAGNAUD, adjoint. - Défavorable.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

M. Sylvain GAREL. - Non, j'ai vu des gens qui ont voté... Il faut compter.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Puisque M. GAREL demande de compter, nous allons compter.

Qui est pour ? Ce sont 20 voix pour.

Contre ? Ce sont 29 voix contre.

Le vœu est donc repoussé.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - C'est de la tricherie !

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur BOURNAZEL, ou vous retirez ce propos ou je demande une suspension de séance de cinq minutes.

Ce n'est pas acceptable, donc suspension de séance de cinq minutes.

La séance est suspendue pour cinq minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures quarante minutes, est reprise à onze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Christian SAUTTER, adjoint).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous reprenons la séance maintenant que tout le monde est calmé.

M. LEGARET demande la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, il y a une contestation sur un vote et dans ce cas le règlement est clair : il doit être procédé à un deuxième contrôle par la position assise et la position levée.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Si c'est demandé par un président de groupe, nous allons... Monsieur POZZO di BORGO, vous avez la parole.

M. Yves POZZO di BORGO. - Je ne mets pas en doute la bonne foi du comptage mais c'est vrai qu'on a été surpris, parce qu'il y a quand même d'assez nombreux élus de l'opposition présents en séance. C'est juste que l'on demande l'application du règlement. Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous allons donc appliquer brièvement le règlement.

Je remets aux voix la proposition de vœu référencée n° 8 par debout et assis.

Qui est pour ? 29 voix pour grâce à de nouvelles arrivées.

Contre ? Nous allons vous demander de vous lever, c'est un excellent exercice !

40 voix contre.

La proposition de vœu n° 8 est donc bien repoussée.

Je crois que M. BOURNAZEL est cruellement démenti.

Vœu déposé par Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, MM. David ALPHAND, Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif au respect par le Maire de Paris et l'Exécutif municipal du travail de l'opposition.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons donc à l'examen du vœu référencé n° 9 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au respect du travail et du pouvoir d'initiative de l'opposition municipale.

Je donne la parole à Mme POIRAUT-GAUVIN.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je constate qu'il faut absolument défendre les droits de l'opposition, puisque M. BOURNAZEL avait parfaitement raison : nous avons 29 voix pour ce vote.

Je souhaite mettre en évidence, mes chers collègues, par ce vœu, un triste constat partagé sur tous les bancs de l'opposition : l'Exécutif méprise le travail et les initiatives de la Droite et du Centre.

En effet, vous abusez des "vœux bis, ter, quater, quinque", que l'on a même vus sur le P.L.U., et je prends un exemple parmi tant d'autres.

Lors de notre dernière séance, notre collègue David ALPHAND a déposé un vœu suggérant la réalisation d'un diagnostic amiante dans tous les locaux municipaux et proposant la création d'un "Monsieur Amiante" à Paris.

Eh bien, l'Exécutif a déposé un contre-vœu en séance, pâle copie reprenant la première partie du vœu de la Droite et appelant à voter contre le vœu de David ALPHAND.

Ces méthodes sont parfaitement inacceptables. L'Exécutif se comporte finalement comme un bernard-l'ermite à Paris. Avec le sort que vous réservez à l'opposition, c'est vraiment le combat de David contre Goliath. En effet, un service de presse d'une centaine de collaborateurs travaille à la seule gloire du Maire de Paris et de son équipe, quand le groupe U.M.P.P.A. doit se contenter d'une attachée de presse. Le site Internet "paris.fr" où la place de l'opposition se réduit à une peau de chagrin...

Il faut plus d'une dizaine de clics sur le site "paris.fr" pour parvenir à un espace d'expression ouvert à l'opposition. Le journal "A Paris", financé par les impôts des Parisiens, même constat !

En conséquence, nous souhaitons que notre travail soit davantage respecté et nous vous demandons de mettre un terme à ces pratiques des "vœux bis", de respecter le travail de l'opposition en préférant les amendements des vœux au dépôt de contre-vœux.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame POIRAUT-GAUVIN.

M. DAGNAUD vous répond.

M. François DAGNAUD, adjoint. - Je répondrai d'ailleurs au vœu tel qu'il a été déposé, puisqu'une partie des propos de Mme POIRAUT-GAUVIN sont en dehors du vœu qu'elle a elle-même présenté.

Depuis le début de la mandature, ce sont à chaque séance entre 75 et 100 vœux, le plus souvent non rattachés à un projet de délibération, qui sont déposés par les groupes. Beaucoup d'ailleurs sont à la frontière des compétences de notre collectivité, et c'est un euphémisme !

Néanmoins, leur examen mobilise jusqu'à un quart du temps total des séances. C'est la marque de la vitalité et du fonctionnement démocratique de notre Assemblée, d'autant que les groupes de l'opposition utilisent sans retenue et assez naturellement cette opportunité de peser dans l'agenda politique du Conseil. L'Exécutif l'assume parce que cela contribue, en effet, à faire vivre ce que nous appelons un droit de l'opposition.

Mais votre vœu, chère collègue, demande curieusement que la majorité adopte les vœux de l'opposition. C'est une revendication inhabituelle. La démocratie, la clarté des débats y gagneraient-elles ? Rien n'est moins sûr.

Je ne plaiderai pas pour autant pour un rejet systématique des vœux de l'opposition et il m'arrive assez régulièrement d'y contribuer très directement.

Il revient donc à l'Exécutif, et c'est, je crois, sa responsabilité, de construire des convergences entre les groupes, quand c'est possible, de rendre possibles des rassemblements majoritaires quand c'est utile et c'est ce qui nous amène, en effet, à soumettre parfois au Conseil des vœux de l'Exécutif en réponse aux vœux initiaux.

Mesurez bien que c'est le meilleur service à rendre non pas aux ego des auteurs de vœu mais aux idées et aux propositions contenues dans ces vœux quand, du moins, leur qualité le justifie.

D'autant que certains amendements, vœux ou vœux non rattachés présentés par les groupes souffrent parfois de faiblesses ou d'imprécisions juridiques, ce qui impose une réécriture pour qu'ils puissent être adoptés.

Je forme, mes chers collègues, à mon tour le vœu que la même ouverture d'esprit, la même ambition démocratique animent les conseils d'arrondissement où votre groupe est majoritaire.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - La parole est à Mme POIRAULT-GAUVIN, brièvement.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Je constate que non seulement vous ne savez pas compter, mais vous ne savez pas lire non plus !

Dans ce vœu, il est proposé d'amender les vœux de l'opposition et donc je ne vois pas la convergence entre les groupes dont vous parlez, Monsieur DAGNAUD. On ne peut pas discuter des contre-vœux, puisque vous les déposez en séance.

Puisque toutes les bonnes idées, finalement, vous les prenez à droite, je vous propose, Monsieur DAGNAUD, d'adhérer à l'U.M.P. !

La cotisation est 25 euros et 35 euros quand vous faites une contribution spéciale.

Donc, adhérez à l'U.M.P. et votez nos vœux ou amendez nos vœux mais arrêtez de nous prendre nos bonnes idées !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Madame POIRAULT-GAUVIN, il faudrait être un peu sérieuse ! Ce qui est distribué, ce sont des vœux de l'U.M.P. actuellement. On reste dans un débat sérieux et démocratique. C'est bien de faire de l'humour, mais il y a quand même quelques limites.

Monsieur GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Monsieur le Maire, effectivement, nous aussi nous avons déjà protesté à plusieurs reprises contre une pratique généralisée des vœux bis. On nous avait promis qu'il y en aurait moins et, pendant un ou deux Conseils, il y en a eu moins mais de nouveau l'inflation a repris.

Nous ne participerons pas au vote cette fois-ci parce que nous n'avons pas envie de prendre nos cartes à l'U.M.P., où il n'y a pas vraiment beaucoup d'idées non plus à piocher, mais nous aimerions que les adjoints, parce que ce sont souvent les adjoints, je ne pense pas que ce soit une volonté de l'Exécutif en tant que telle, soient plus respectueux du travail des Conseillers de Paris et fassent peu de vœux bis, sauf quand c'est vraiment nécessaire.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAREL.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2009, DEVE 112 - Approbation des modalités de lancement et de signature de l'appel d'offres ouvert pour la fourniture et la pose de rambardes dans les cimetières parisiens du Père-Lachaise, de Montmartre, de Saint-Vincent, du Calvaire, de Montparnasse et de Passy.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DEVE 112 relatif à l'approbation des modalités de lancement et de signature de l'appel d'offres ouvert pour la fourniture et la pose de rambardes dans les cimetières parisiens du Père-Lachaise, de Montmartre, de Saint-Vincent, du Calvaire, de Montparnasse et de Passy.

Madame de CLERMONT-TONNERRE, vous avez la parole.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en cette veille de Toussaint où l'administration parisienne accomplit un effort particulier pour améliorer l'accueil de nos concitoyens dans les cimetières, cette délibération nous donne l'opportunité d'aborder la question du funéraire.

Si nous approuvons, bien évidemment, les travaux de sécurité que vous nous proposez dans cette délibération, nous souhaiterions, Monsieur le Maire, que vous informiez les élus parisiens sur la politique que vous entendez conduire dans le domaine du funéraire et plus particulièrement sur les modalités d'acquisition des concessions dans les cimetières parisiens.

Je rappellerai à notre Assemblée qu'en mars 2003, au nom de la transparence, vous avez décidé de créer une Commission d'attribution des concessions funéraires, chargée d'examiner deux fois par an les dossiers des Parisiens demandeurs de concessions dans les cimetières parisiens. Or, force est de constater que non seulement cette commission ne s'est pas réunie depuis le mois de novembre 2007 mais que vous n'avez toujours pas arrêté sa composition depuis le début de cette nouvelle mandature. Est-ce à dire que cette commission d'attribution est inutile ? Doit-on en déduire qu'elle est supprimée ? Y a-t-il eu des attributions par avance au cours de ces deux dernières années ? Quelle réponse apportez-vous à tous les Parisiens qui continuent à s'inscrire sur les listes d'attente, en vue d'une acquisition de concession funéraire ? Combien y a-t-il aujourd'hui de concessions disponibles dans chacun des 14 cimetières intra muros ? Comment entendez-vous répondre à la question du devenir des urnes dans les cimetières où les minicolumbariums sont saturés ?

Ce sont là, Monsieur le Maire, mes chers collègues, des questions qui méritent des réponses claires et qui, me semble-t-il, auraient déjà dû faire l'objet d'une information complète de notre Assemblée. Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame de CLERMONT-TONNERRE, y compris pour votre brièveté.

Je donne la parole à Mme GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe, au nom de la 4e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE évoque une question très sensible qui est aussi très compliquée, qui est la vente par avance des concessions, qui était pratiquée à Paris. Cette question doit être abordée par le Comité d'éthique funéraire qui doit se réunir le 26 novembre prochain et éclairer le Maire de Paris sur cette question.

C'est ce qui explique que la Commission ne s'est pas réunie depuis 2007 et n'ait pas attribué de concessions.

La Commission telle qu'elle est aujourd'hui ne nous satisfait pas non plus car elle n'arrive pas à apporter des réponses qui nous semblent satisfaisantes. On voit qu'elle reporte les problèmes sur des cimetières extra muros, d'autres cimetières, et cela pose pas mal de problèmes pour notre direction.

C'est très difficile de définir des priorités par rapport à ces ventes. Vaut-il mieux accorder une vente à une personne très malade, qui va devenir malade ou au vu de son âge ? Des questions qui nous semblent tout à fait insolubles sachant que nous ne pouvons pas donner satisfaction à toutes les demandes.

Cela pose une dernière question. Paris est une des dernières villes en Ile-de-France à pratiquer les ventes par avance. C'est une question aussi : est-ce que Paris doit être la seule collectivité à continuer à faire ces ventes par avance ?

Toutes ces questions seront débattues au prochain comité d'éthique funéraire que je présiderai le 26 novembre prochain. Nous donnerons un avis au Maire de Paris, qui prendra une décision sur cette question très importante.

Je pense qu'en début 2010, nous pourrons faire une communication sur ce sujet, à la fois en 4e Commission et pourquoi pas, au Conseil si vous le souhaitez.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame GIBOUDEAUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 112.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DEVE 112).

Vœu déposé par MM. Jean-François LAMOUR, Philippe GOUJON, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE, Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Alain DESTREM et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'extension du jardin partagé, square Pierre-Adrien Dalpayrat.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 10 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'extension du jardin partagé, square Pierre-Adrien Dalpayrat.

Madame de CLERMONT-TONNERRE, vous avez la parole.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - L'association "Fleurs de bitume" dispose depuis le 29 juin 2009 d'une parcelle de terrain d'une superficie de 62 mètres carrés dans le square Dalpayrat, au cœur du quartier Falguière-Maillol. Cette association dynamique a su faire vivre le jardin partagé qui lui a été confié. Partage des expériences, du travail, des récoltes, rencontres intergénérationnelles, animations festives, comme la soupe géante organisée ce week-end, ce petit jardin partagé apporte beaucoup de bonheur aux habitants du quartier.

En revanche, la taille modeste de cet espace ne permet pas à l'association d'accueillir tous ceux qui aimeraient participer aux activités et à la vie de ce jardin. Or, juste en face de l'actuel jardin partagé, une parcelle inutilisée d'environ 80 mètres carrés pourrait permettre à l'association "Fleurs de bitume" de réaliser l'extension souhaitée afin de développer de nouveaux projets en direction des jeunes du quartier et de répondre aux demandes des amateurs de jardinage.

Lors de notre séance de décembre 2008, Mme GIBOUDEAUX a exprimé sa satisfaction que les arrondissements qui ont peu de demande de jardins partagés soutiennent les demandes associatives. C'est bien là le sens de notre démarche. C'est là le sens de ce vœu adopté à l'unanimité du Conseil du 15e.

J'espère, Monsieur le Maire, mes chers collègues, que vous voudrez bien autoriser l'extension du jardin partagé et confier à l'association "Fleurs de bitume" une nouvelle parcelle de terrain afin de lui permettre de développer ses projets axés sur l'éducation, la biodiversité et de renforcer le lien social de proximité au cœur du quartier "Falguière-Maillol". Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Je donne la parole à Mme GIBOUDEAUX pour donner l'avis de l'Exécutif sur ce vœu n° 10.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Tout d'abord, je veux dire ma satisfaction que les élus locaux soutiennent et encouragent la création et l'animation de ces jardins partagés. Je trouve que c'est une très bonne chose et je souhaitais le dire dans cette séance.

Pour ce qui concerne l'extension demandée par Claire de CLERMONT-TONNERRE, je souhaite que cette extension soit présentée au comité de pilotage "mains vertes", qui étudie toutes les demandes de création de jardin partagé ou d'extension. Elles se font aussi avec l'avis de la Direction des Espaces verts, de l'Environnement, un avis technique mais qui vise aussi à maintenir un équilibre des usages dans les jardins existants, et quand on crée une extension ou un jardin partagé dans un jardin public existant, à maintenir les usages du jardin public.

Je suis tout à fait d'accord pour que ce dossier soit présenté à ce prochain comité de pilotage qui doit se réunir la première quinzaine de décembre. C'est pourquoi je propose à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, soit de retirer son vœu, soit de mettre à la place du mot "autorise", le mot "étudie" l'extension de ce jardin partagé. Si elle est d'accord, je suis d'accord pour cette modification.

Sinon je serai désolée d'émettre un avis défavorable à ce vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame GIBOUDEAUX.

Madame de CLERMONT-TONNERRE, acceptez-vous la proposition qui est faite d'étudier l'extension de ce jardin partagé sous réserve de l'avis des deux commissions dont a parlé Mme GIBOUDEAUX ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Je suis d'accord pour modifier le vœu, mais je voudrais simplement rappeler qu'il s'agit d'une demande extrêmement modeste, parce que de 60 mètres carrés, nous passerons à 140, et je ne pense pas que cette augmentation fragilise l'équilibre de ce jardin.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Je ferai remarquer aux jeunes membres de l'U.M.P.P.A. qu'on peut amender un vœu déposé par votre groupe et le faire adopter.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 318).

Vœu déposé par Mme Claude-Annick TISSOT et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la protection du patrimoine végétal de Paris.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 11 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la protection du patrimoine végétal de Paris.

Madame TISSOT, vous avez une minute.

Mme Claude-Annick TISSOT. - J'espère que ce vœu va réunir aussi l'unanimité de notre Conseil parce qu'il porte sur la menace terrible qui pèse maintenant sur l'ensemble des arbres à Paris.

A Paris, les arbres, c'est le patrimoine végétal de la Capitale. Ils participent à l'ornement de nos rues et de nos places. Ils participent à la régulation thermique de la Ville. Ils servent aussi à la protection contre le bruit, et les Parisiens y sont très attachés.

Mais voilà : 80 % d'entre eux sont affaiblis par la maladie et condamnés à brève échéance, au même titre que les ormes dont la population est passée de 30.000 à 1.000 en moins de 20 ans.

C'est vrai pour tous les platanes de Paris atteints par un champignon qu'on appelle le chancre coloré ; c'est vrai pour tous les marronniers à fleurs blanches, qui sont plus de 20.000 à être touchés par la mineuse du marronnier. Et chacun, d'ailleurs, a pu constater, ces dernières semaines, combien les feuilles des marronniers étaient grillées. Ce n'est pas l'automne, malheureusement, mais la maladie.

Actuellement, aucun traitement ne s'avère efficace contre ces maladies.

Voilà pourquoi, Monsieur le Maire, nous réclamons un diagnostic précis de l'état sanitaire des arbres parisiens.

Nous réclamons une communication spécifique du Maire de Paris sur cette question.

Nous demandons la mise en œuvre d'un plan d'urgence avec les mesures nécessaires pour la sauvegarde du patrimoine végétal de la Capitale, car il s'agit là de se conformer aux objectifs du Plan Climat et du Plan Biodiversité.

Je m'étonne pour ma part du silence, depuis trop longtemps, de l'Exécutif, sur ce sujet qui nous paraît tout à fait inquiétant.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame TISSOT.

Je donne la parole à Mme GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais dédramatiser un peu ces propos, parce que le Service de l'arbre qui appartient à la Direction des Espaces verts et de l'Environnement agit depuis très longtemps sur la question du patrimoine végétal. Je ne pense pas que l'on en soit à un stade où il faudrait faire un plan d'urgence, et je vais vous expliquer un peu pourquoi.

Vous évoquez le chancre coloré du platane, qui n'est pas présent à Paris, mais notre direction, la Direction des Espaces verts et de l'Environnement a déjà communiqué à tous ses agents, à titre d'information, les mesures mises en œuvre dans les lieux infectés.

En outre, la Ville de Paris, depuis de nombreuses années, a limité les plantations de platanes à des emplacements ponctuels. Dans certains alignements anciens, si le contexte paysager le permet, les remplacements sont réalisés avec de nouvelles essences à grand développement.

A partir de 1975, la graphiose de l'orme a effectivement touché les ormes de Paris. Toutefois, en partenariat avec l'I.N.R.A. de Nancy, de nouvelles variétés résistantes à ce champignon ont été sélectionnées et la Ville les réintroduit progressivement en alignement.

Pour sa part, la mineuse de marronnier entraîne un affaiblissement progressif de l'arbre, mais des recherches entreprises dans le lieu d'origine de l'insecte responsable de la maladie ont démontré qu'il n'y avait aucune mortalité directe liée exclusivement à la mineuse.

Plus généralement, depuis 20 ans, la Ville de Paris diversifie par anticipation les essences, afin, précisément, de diminuer l'impact des épidémies.

Cette recherche de diversité - le patrimoine arboré de la capitale compte aujourd'hui plus de 160 espèces différentes - est le premier facteur pris en compte avec les exigences agronomiques et climatiques lors du choix d'une essence pour réaliser des plantations nouvelles.

C'est ainsi qu'en prévision de l'impact du changement climatique, des essences méditerranéennes sont mises en place.

Toutefois, les proportions importantes de platanes, 35.000 aujourd'hui contre plus de 37.000 en 1990, ou de marronniers blancs, moins de 14.000 aujourd'hui contre plus de 16.000 en 1990, dans les rues ne peuvent être drastiquement abaissées sur le très court terme en raison des contraintes liées à certains sites classés. Les marronniers blancs sont néanmoins progressivement remplacés par des marronniers rouges, résistant à la mineuse. C'est ce qui est proposé, d'ailleurs, sur la place Dauphine.

Pour autant, ce travail de diversification qui s'inscrit dans la durée permet d'assurer que le patrimoine arboré de Paris n'est pas menacé, ni à court terme ni à long terme.

Enfin, des plans de gestion arboricole ont déjà été établis pour les 15 prochaines années pour les deux bois, Boulogne et Vincennes, qui regroupent plus de 60 % du patrimoine arboré parisien.

Un nouveau plan de gestion arboricole à long terme du cimetière du Père-Lachaise sera présenté au début de l'année 2010 à la commission des sites.

D'autres plans de gestion arboricole sont en préparation sur des sites particulièrement remarquables de Paris, afin de sauvegarder à long terme la biodiversité du patrimoine arboré parisien.

Enfin, l'année 2010 sera l'année de la sauvegarde de la biodiversité. Nous aurons l'occasion - et j'aurai l'occasion -, à ce titre, de vous communiquer notre politique en matière de gestion arboricole.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci pour cette réponse longue et précise.

J'imagine que Mme TISSOT est satisfaite par cette réponse et qu'elle retire son vœu, puisque, si silence il y a eu, il a été magnifiquement rompu par Fabienne GIBOUDEAUX.

Madame TISSOT ?

Mme Claude-Annick TISSOT. - Monsieur le Maire, je maintiens, bien sûr, mon vœu.

Nous restons persuadés que la situation est beaucoup plus grave qu'on veut bien nous le dire et nous demanderons d'ailleurs lors du budget 2010 la création d'une ligne budgétaire spécifique à la sauvegarde des arbres à Paris.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Mme TISSOT a maintenu son vœu.

Madame GIBOUDEAUX, quel est l'avis de l'Exécutif ?

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Défavorable.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2009, DDATC 73 - Subvention à l'association "Ciné Vacances dans le 13e arrondissement". - Montant : 2.250 euros.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons maintenant à la 5e Commission, en commençant par l'examen du projet de délibération DDATC 73 relatif à l'attribution d'une subvention de 2.250 euros à l'association "Ciné Vacances dans le 13e arrondissement", sur lequel l'amendement n° 12 a été déposé par l'Exécutif.

C'est M. Hamou BOUAKKAZ, l'adjoint compétent, qui présente l'amendement.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint, au nom de la 5e Commission. - Monsieur le Maire, merci.

Adjoint, c'est sûr ; compétent, on verra à l'usage.

Un petit amendement technique, tout simplement parce qu'on s'est trompé dans le montant.

On a dû payer le cinéma, mais pas les vacances ; ces 2.225 deviennent 4.450, je pense... C'est plus conforme à la réalité de ce qu'on va donner dans ce cadre.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 12 déposée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 12 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDATC 73 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DDATC 73).

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la politique municipale de soutien aux associations.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 13 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à la politique municipale de soutien aux associations.

Ce vœu a l'honneur d'être présenté par le président du groupe, M. POZZO di BORGIO.

Vous avez la parole pour une minute.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Merci, Monsieur le Maire.

Environ un milliard d'euros ont été consacrés aux associations lors de la précédente mandature. C'est vrai qu'en ce qui concerne notre groupe, nous n'avons pas eu de rapport de synthèse depuis celui de 2006 qui indiquait qu'il y avait 3.473 subventions votées en Conseil de Paris. Ces 3.473 subventions ont représenté un montant global de 164,8 millions d'euros pour l'année 2006.

Nous avons quelques difficultés - je ne sais pas d'où cela vient - à obtenir les données des exercices 2007 et 2008.

Par ailleurs, étant donné le nombre et la diversité des structures soutenues, nous n'avons pas une lisibilité satisfaisante dans le suivi de la politique de subvention de la Ville. On ne sait pas non plus si chaque direction gère ses propres associations, qu'il s'agisse de la culture, Monsieur BOUAKKAZ, de la santé ou des familles.

Je terminerai en disant qu'il y a quand même 150.000 associations à Paris, dont 50.000 seraient considérées comme actives.

Il serait nécessaire, peut-être à l'occasion du prochain budget si le vœu n'est pas accepté, qu'on ait un débat pour savoir quelle est la politique exacte de la Ville de Paris et que cela ne corresponde pas simplement à une multitude de saupoudrages.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur POZZO di BORGIO.

Je donne la parole à M. BOUAKKAZ qui supervise toutes les associations parisiennes.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Monsieur le Président, vous avez une excellente idée en proposant que l'on débâte sur la politique vie associative de la Mairie de Paris et vous pourriez d'ailleurs la soumettre à la conférence d'organisation dont c'est le boulot et le jour où le Maire souhaitera inscrire ce débat à l'ordre du jour du Conseil, j'aurai plaisir à vous répondre. C'est une première chose.

La politique de soutien à la vie associative parisienne, depuis 2001, se caractérise par une transparence que je pourrais qualifier de "toujours à améliorer mais assez bonne". On a créé un bureau de subventions qui centralise les demandes des associations, on s'acquitte de nos obligations légales, on vous annexe au budget l'ensemble des associations subventionnées, des conventions sont signées avec les associations qui reçoivent plus de 23.000 euros, bref, tout un tas d'outils sont mis à la disposition de la Ville pour assurer la transparence de cette politique.

Je ne peux donc pas accepter ce vœu en l'état. Vous aurez, bien sûr, la synthèse de la politique en matière de vie associative pour 2008 qui est en ligne ; un rapport de l'inspection générale est en cours de finalisation sur ces questions. Tout cela suit son cours.

Je vous propose de retirer votre vœu, sans quoi je proposerai de ne pas l'adopter.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur POZZO di BORGIO, après cet appel à votre grand cœur, retirez-vous le vœu ?

M. Yves POZZO di BORGIO. - M. BOUAKKAZ a raison, nous allons demander à la conférence d'organisation qu'il y ait un débat sur ce point. Je retire donc ce vœu pour éviter que sur une affaire aussi importante, des tentations politiciennes ne s'immiscient.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Le vœu n° 13 est donc retiré ; l'appel de M. BOUAKKAZ a été entendu.

2009, DPP 5 - Signature d'une convention avec l'association Fonds social juif unifié pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 180.000 euros.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DPP 5 relatif à la signature d'une convention avec l'association "Fonds social juif unifié" pour l'attribution d'une subvention de 180.000 euros.

Monsieur ALAYRAC, vous avez la parole.

M. Gilles ALAYRAC. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le Fonds social juif unifié perçoit des subventions de fonctionnement tous les ans de la part de la Ville de Paris, et ceci dans le cadre d'une convention d'objectifs par laquelle la municipalité s'engage à concourir à l'amélioration des dispositifs de protection des établissements que cette organisation gère ou coordonne.

La subvention votée par le Conseil de Paris est loin d'être négligeable. Avec celle que nous voterons sans doute aujourd'hui, qui s'élève à 180.000 euros, l'association aura bénéficié de 1.780.000 euros depuis 2002.

L'importance de l'effort de la Ville justifie que les élus puissent connaître l'appréciation que la Municipalité porte sur l'efficacité de l'effort budgétaire qui est consenti.

Bien évidemment, toute politique publique doit être évaluée et j'observe qu'à ce titre, la convention d'objectifs, qui va être signée par le Maire de Paris avec le Fonds social juif unifié, prévoit que celui-ci transmette à la Ville tous les éléments d'information sur la rédaction du projet, ainsi qu'un compte rendu financier relatif à l'utilisation de la subvention.

Les conseillers de Paris ne disposent pas de ces éléments. J'entends bien que, pour des raisons de sécurité, il n'est pas envisageable qu'on nous communique la liste des sites protégés ni le détail des mesures mises en œuvre.

Je propose donc à l'Exécutif une voie médiane, qui permettrait aux élus d'être informés de l'utilisation des crédits de la Ville de Paris, sans pour autant fragiliser le dispositif de sécurité.

M. SARRE pourrait transmettre aux élus de la 5e Commission les types d'établissements qui sont concernés, mais aussi une étude faisant valoir les dispositifs qui ont pu être mis en place depuis 2002, ceux qu'il reste à mettre en place, leur efficacité et une analyse de la menace.

Car nous pouvons et nous devons aller au-delà du caractère communautariste de la subvention. Le Fonds social juif unifié revendique d'ailleurs ce caractère, puisqu'il affirme soutenir, je cite : "tout programme favorisant le sentiment d'appartenance communautaire".

Dans la mesure où la Ville ne subventionne pas les édifices cultuels, je suis tout à fait favorable à ce qu'elle contribue à la sécurisation des établissements gérés par le F.S.J.U. En effet, la sécurité de tous nos concitoyens, quelle que soit leur origine ou leur religion, est un impératif qui prime sur tout autre considérations. Le droit à la sécurité ne se discute pas.

L'antisémitisme est une réalité. On a recensé 459 faits antisémites en 2008 et il s'agit d'un phénomène qui connaît globalement une forte recrudescence. Qu'il s'agisse de menaces écrites, verbales, gestuelles sur les personnes ou de menaces sur les bâtiments, nous devons à tous ceux qui sont menacés une protection particulière.

Voilà pourquoi notre groupe votera ce projet de délibération.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur ALAYRAC.

Je vais donner la parole à Didier GUILLOT qui va répondre au nom de l'Exécutif, et il y aura une explication de vote de M. GOASGUEN après l'avis de l'Exécutif.

Monsieur GUILLOT, vous avez la parole.

M. Didier GUILLOT, adjoint, au lieu et place de M. Georges SARRE, adjoint, au nom de la 5e Commission. - Chers collègues, cher Gilles ALAYRAC, vos questions sont posées avec mesure, intelligence. Elles sont donc légitimes et constructives.

Je vous réponds donc bien volontiers en vous précisant d'emblée que, pour des raisons de sécurité évidentes, certains éléments, notamment sur la localisation des sites concernés, ne seront pas donnés. La D.P.P. (Direction de la Protection et de la Prévention) détient la liste, de même sans doute que le Cabinet du Maire de Paris, qui suit directement ce dossier. Cela est largement suffisant.

D'ailleurs, je n'ai pas souhaité moi-même connaître les adresses des sites concernés, comme cela m'était proposé. Je considère, en effet, que moins nous serons nombreux à connaître les adresses surveillées et plus la sécurité sera forte.

La subvention est versée au Fonds social juif unifié pour l'aider à financer le fonctionnement d'une activité de sécurité du S.P.C.J.

Il s'agit bien évidemment de fonctionnement, ce qui explique donc le caractère récurrent de la subvention. Quel fonctionnement ? D'une part, des audits de sécurité préalables, par exemple, à l'installation de sas et de façade pare-balle. D'autre part, des effectifs et matériels pour exploiter des images de vidéoprotection.

Quels types de sites sont-ils concernés ? Des centres communautaires, des sites associatifs, des sites de mouvement de jeunesse, des centres culturels, des musées et des centres de secours pour enfants. Chaque année, les audits portent sur une vingtaine de sites, soit qu'ils s'apprêtent à être nouvellement équipés, soit qu'ils s'apprêtent à voir leur équipement modernisé et mis aux normes.

Le fonctionnement porte sur une soixantaine de sites.

Je vous remercie et vous demande d'adopter ce projet de délibération.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Très bien.

Monsieur GOASGUEN, vous avez la parole pour une explication de vote.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je ne suis pas sectaire, puisque j'approuve totalement ce que vient de dire notre collègue socialiste. Totalement.

Je voudrais dire quand même qu'on ne peut pas diffuser des informations, qui, malheureusement, peuvent servir à la propagande antisémite et faciliter des actes qui malheureusement se produisent encore.

Je tiens à souligner aussi que, dans cette décision, la Préfecture de police est associée, puisque nous avons initié cette pratique de la subvention au Fonds social juif déjà il y a une dizaine d'années, alors que Jacques CHIRAC était Maire de Paris, que cela a plutôt bien fonctionné et qu'il faudrait peut-être encore l'augmenter dans la mesure où l'antisémitisme reste un fléau de notre cité et de la France.

Je trouve qu'en toute hypothèse il est impensable de communiquer les adresses car ce serait donner aux racistes de tout poil des éléments qui sont incommunicables.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOASGUEN.

Monsieur GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes déjà intervenus à plusieurs reprises dans la précédente mandature sur cette délibération, qui revient chaque année devant notre Conseil.

La question n'est pas de disposer des adresses des lieux qui sont protégés, parce que je suis d'accord avec les précédents orateurs : les antisémites sont malheureusement toujours très nombreux, et j'ai pu le constater d'ailleurs en allant à Jean-Bouin hier, autour du Parc des Princes où il y avait des autocollants qui fleurissaient bon l'antisémitisme. Il n'est donc pas question de fournir des cibles à ces gens-là.

En revanche, nous avons toujours été défavorables à cette subvention pour la raison simple que nous pensons que s'il faut protéger des lieux, y compris des lieux communautaires, c'est une police républicaine qui doit le faire, et ce ne sont pas les gens de la communauté qui doivent le faire. C'est une question de principe.

Vous imaginez si notre Municipalité, ou n'importe quelle collectivité, commençait à subventionner toutes les communautés de France pour qu'elles fassent de l'autodéfense, on arriverait très vite, en poussant un peu la logique, à la création de milices pour défendre, qui sa synagogue, qui son temple, qui sa salle de réunion, etc.

C'est pourquoi nous avons toujours voté contre ce projet de délibération. Nous ne pensions pas intervenir, parce que nous ne voulons pas faire un sujet de cette question mais, puisqu'il y aura un vote, nous allons maintenir notre opposition à ce projet de délibération. Non pas parce que nous avons une quelconque sympathie envers ceux qui s'attaquent à la communauté juive, bien au contraire, et en tant que fondateur de "Ras l'front", je suis bien placé pour connaître ces gens-là et je connais leur danger, mais parce que c'est une question de principe : nous ne pouvons pas financer des communautés pour se défendre par elles-mêmes.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GAREL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPP 5).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, adopté à l'unanimité du Conseil du 3e arrondissement, relatif au rétablissement de la sécurité et de la tranquillité de ses habitants.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 14 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif au rétablissement de la sécurité des habitants du 3e arrondissement.

C'est M. le Maire du 3e arrondissement, Pierre AIDENBAUM, qui va le présenter en une minute.

Monsieur AIDENBAUM, vous avez la parole.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Je vous remercie.

Très rapidement, le vœu est assez explicite, il y a dans un secteur du 3e arrondissement, autour de la place Bernard-Lazare et quelques rues, des problèmes qui étaient jusqu'à il y a encore peu de temps des problèmes d'incivilité, que la Préfecture de police n'était pas arrivée à résorber, même s'il y a eu un léger mieux à une certaine période. Ces situations d'incivilité se sont considérablement aggravées, avec notamment des agressions physiques importantes depuis quelque temps, depuis la rentrée, avec également un important trafic de drogue.

C'est pourquoi, dans ce coin du quartier où le bruit est permanent jusqu'à 3 ou 4 heures du matin, nous avons souhaité mettre en relief cette particularité. M. le Préfet de police et M. le Directeur de Cabinet connaissent bien ce problème.

Ce vœu, je le rappelle, a été voté à l'unanimité par tous les groupes politiques confondus du Conseil du 3e arrondissement. Je souhaite donc que la Préfecture de police porte une attention particulière à ce lieu, afin que les choses ne dégénèrent pas, comme cela a été le cas depuis le retour des vacances.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole au Directeur de cabinet du Préfet de police.

M. LE REPRESENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est exact que lors du week-end des 27 et 28 septembre derniers, plusieurs rixes et bagarres graves ont eu lieu dans ce secteur. Un jeune de 18 ans, non connu des services de police auparavant, a été légèrement blessé au cours du premier affrontement. Le même soir, les policiers, vigilants suite à cette rixe, ont surpris dans le 10e arrondissement, probablement l'un des deux groupes qui s'étaient affrontés, mais la vingtaine d'individus le composant a pris la fuite immédiatement. De nouvelles bagarres ont eu lieu le lendemain, mais là aussi l'intervention policière a permis de disperser les auteurs et de récupérer des armes par destination avec des pistes possibles pour l'enquête.

En l'absence d'images, les policiers d'investigation poursuivent les recherches et on peut raisonnablement espérer que les fichiers de police nous permettront de trouver ultérieurement des pistes exploitables.

Les nuisances liées aux regroupements place Bernard-Lazare, effectivement, se sont récemment aggravées. récemment.

Ce regroupement, Monsieur le Maire, vous le savez depuis juin, est pris en compte, à titre prioritaire, par la Préfecture de police puisqu'il fait partie des 78 bandes ou groupes sensibles parisiens recensés. Chaque maire a reçu pour information des éléments au sujet de ceux des 78 groupes surveillés au niveau parisien, présents dans son arrondissement.

Des surveillances étroites sont menées depuis lors. Ainsi, le 22 juillet, la B.A.C. a interpellé deux trafiquants, saisi 50 grammes de cannabis et les a déférés au Parquet. Le 8 septembre, une nouvelle patrouille de la B.A.C. a de nouveau interpellé en flagrant délit l'auteur d'une transaction, ce qui a permis, suite à une perquisition chez lui, de saisir 420 grammes de cannabis et 85 grammes d'ecstasy. Là encore, la justice a été saisie pour la suite.

Enfin, plusieurs procédures ont été établies pour usage simple sur ce secteur et des auteurs de trouble ont été identifiés comme appartenant aux groupes qui causent des troubles récurrents sur le site.

Ainsi donc, il y a une tolérance zéro sur ce site, aussi bien sur des faits délictuels que sur des faits contraventionnels. Les rondes et contrôles d'identité seront poursuivis dans les mois qui viennent.

Enfin, au regard du problème de ce regroupement agressif et du suivi individualisé qu'il faut mettre en œuvre dans ce secteur, le projet de fiche action du Contrat de Sécurité d'Arrondissement manquait un petit peu d'ambition au départ. La fiche a été musclée et nous souhaitons désormais, avec tous les partenaires, qu'on puisse avoir une détermination sans faille pour la mise en œuvre de ce suivi individualisé.

S'agissant des effectifs du commissariat d'arrondissement, ils sont stables depuis trois ans.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

Je donne la parole à Didier GUILLOT pour donner l'avis de l'Exécutif sur ce vœu n° 14.

M. Didier GUILLOT, adjoint. - Je donne un avis favorable à ce vœu qui s'inscrit pleinement dans les actions prioritaires du nouveau CSA du 3e arrondissement, qui a été signé la semaine dernière au nom du Maire de Paris, avec M. Pierre AIDENBAUM, bien sûr, mais aussi de M. le Préfet de police, ainsi que du Procureur de la République et du Recteur de l'Académie de Paris.

Cette demande légitime fait notamment suite aux affrontements violents survenus place Bernard Lazare le dernier week-end de septembre mais aussi à la persistance de nuisances et d'un trafic de drogue avéré sur ce périmètre.

Les inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris portent, depuis plusieurs mois maintenant, une attention toute particulière à ce secteur, puisque, dès le mois de juin, une instruction a été donnée afin qu'ils y renforcent leurs patrouilles préventives.

Etant donné le degré de violence des événements survenus sur la voie publique à la fin du mois dernier, la sécurisation de ce secteur est pour l'instant davantage la prérogative du commissariat du 3e arrondissement.

Prévenir, dissuader et, à défaut, sanctionner les nuisances et les infractions causées par ces rassemblements perturbant l'ordre public, c'est précisément l'objectif de la fiche action n° 5 du CSA nouvelle génération du 3e arrondissement, tout comme le maintien d'une présence dissuasive par les patrouilles de police sur ce secteur.

Fort de ces engagements actés dans le Contrat de sécurité du 3e arrondissement, je ne doute pas de la volonté du Préfet de police de veiller au rétablissement de la tranquillité publique sur ce secteur.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GUILLOT.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 319).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en œuvre de mesures concrètes pour lutter contre les violences commises contre les sapeurs-pompiers.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 15 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la mise en œuvre de mesures concrètes pour lutter contre les violences commises contre les sapeurs-pompiers.

Monsieur GOUJON, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, pardonnez mon langage mais ils le disent eux-mêmes, les pompiers en ont "plein les bottes" !

Plus que les chiffres, c'est l'aggravation des actes de violence qui les préoccupe. Je les cite.

"Maintenant, des individus sans repères nous tirent dessus, nous frappent et haranguent le voisinage au moindre prétexte", selon le lieutenant-colonel HIVERT qui est porte-parole de la B.S.P.P.

"Même les victimes, souvent pourtant en situation de grande détresse, deviennent agressives."

Cette unité d'élite a dû mettre sur pied des plans d'intervention spécifique. Les hommes doivent se caparaçonner en tenues de feu matelassées pour amortir les coups éventuels, les sous-officiers suivent des stages de maîtrise sans arme de l'adversaire, inspirés de l'autodéfense des gendarmes mobiles - pratique que je connais bien -, afin de protéger leur équipage en cas de problème.

La Préfecture de police mobilise jour et nuit ses patrouilles en appui et, évidemment, c'est tout à fait indispensable mais là aussi cela prélève sur son potentiel. Dans les huit premiers mois de l'année, ce sont quelque 115 militaires de la brigade qui ont dû entamer une procédure après avoir été brutalisés.

Je rappelle qu'il y a 10 ans, seuls deux cas avaient été recensés.

Je demande simplement, même si je sais que cela ne relève pas totalement de sa seule compétence que le Préfet de police mette en œuvre de nouvelles mesures pour prévenir ces agressions dont les sapeurs-pompiers sont les victimes, pour leur permettre de se protéger, de protéger la population et aussi d'appréhender les auteurs de ces infractions.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOUJON.

Monsieur le Directeur de cabinet du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Comme d'autres agents publics, enseignants, agents du G.P.I.S. pour ce qui concerne "Paris Habitat" et les autres bailleurs sociaux, agents des parcs et jardins, les sapeurs-pompiers sont pris à partie dans leurs fonctions. Récemment, dans un quartier populaire du 13e arrondissement, les sapeurs-pompiers, qui intervenaient pour porter secours à une personne victime d'un malaise cardiaque, ont été caillassés.

Ce phénomène inquiétant est à mettre en parallèle avec celui qui touche les policiers. Et cette réalité amène d'ailleurs à relativiser les analyses qui focalisent systématiquement la réalité de la violence à l'encontre des agents publics sur le rapport police/population.

Contrairement à une idée reçue, le territoire parisien concentre la majorité des agressions de sapeurs-pompiers de la B.S.P.P., soit 45 %, suivi par la Seine-Saint-Denis avec 25 % des cas.

Ces dernières années - Monsieur le député, vous en avez parlé -, la répression pénale des agressions d'agents publics a été considérablement renforcée, avec la définition de circonstances aggravantes et le renforcement de la protection juridique des agents comme de leur famille. Ces dispositions s'appliquent pleinement à la B.S.P.P. et des plans d'intervention des policiers sont mis en œuvre conjointement.

Dans la police d'agglomération, les plaintes déposées par les sapeurs-pompiers font l'objet d'un traitement prioritaire et diligent. A titre préventif également, lorsque les pompiers interviennent dans les lieux à risque, ils font appel aux services de police locaux qui leur accordent une protection et les renforcent.

Il est regrettable de devoir perturber le dispositif de patrouilles général, ce qui diminue le potentiel de surveillance de la voie publique, mais cette demande d'assistance nécessaire continuera d'être prise en compte prioritairement, afin de garantir à tous les citoyens un égal droit d'accès aux secours d'urgence.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Directeur de Cabinet.

Monsieur Didier GUILLOT, pour donner l'avis de l'Exécutif sur ce vœu n° 15, vous avez la parole.

M. Didier GUILLOT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues.

M. GOUJON, personne ne s'en étonnera, est un bon lecteur du "Figaro" qui a publié un article inquiétant sur les agressions dont les pompiers sont victimes non seulement à Paris mais partout en France. Voir des hommes et des femmes qui luttent contre le feu, qui portent secours à des victimes et qui sont parfois agressés dans le cadre de leur mission, cela dépasse l'entendement.

Pour autant, je me méfie des réactions immédiates à des articles de presse qui sont rarement de bon conseil en matière de sécurité.

J'ai demandé un état des statistiques de la situation à la brigade des sapeurs-pompiers et je demanderai à inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine Commission consultative de gestion de la B.S.P.P.

En attendant, l'avis de la Municipalité à ce vœu ne peut être que favorable. Personne ici n'est contre une vigilance du Préfet de police pour garantir la sécurité des pompiers contre les agressions.

Et je ferai ainsi mentir le vœu précédent de Mme POIRAUULT-GAUVIN.

Voilà ! Avis favorable.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 320).

Vœu déposé par Mme SIMONNET, M. CORBIÈRE et le groupe "Les Verts" relatif au financement du Plan "1.000 caméras".

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 16 dans le fascicule, déposé conjointement par le groupe "Les Verts", Mme SIMONNET et M. CORBIÈRE, relatif au financement du Plan "1.000 caméras".

Je donne la parole à M. BOUTAULT pour présenter ce vœu en une minute et c'est M. GUILLOT qui répondra.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Ce matin, Monsieur le Maire, nous avons entendu le Maire de Paris et l'adjoint au Maire chargé des finances nous appeler concrètement à faire des économies. C'est bien dans cette perspective que je lui propose d'économiser 25 millions d'euros de prise en charge de travaux, plus 250.000 à 300.000 euros sur une période de 15 ans, auxquels s'ajouteraient sur la même période 57.000 euros destinés, pour la première partie de cette somme, à l'exploitation et au renouvellement des caméras, et 57.000 euros qui concerneraient l'exonération de redevance d'occupation du domaine public telle que la Préfecture l'a demandé.

En ne mettant pas en œuvre cette aide destinée à nous auto-surveiller, si je puis dire, puisque vous savez que le principe de vidéosurveillance est attentatoire à la liberté fondamentale de circuler sans entrave ni surveillance, nous pourrions, en outre, mettre en œuvre des préconisations telles qu'elles nous ont été faites ce matin lors du débat d'orientation budgétaire.

J'ajoute que ces investissements sont d'autant plus inutiles que les derniers chiffres de la Préfecture de police attestent qu'entre septembre 2009 et septembre 2008, la délinquance a décliné de 2 % et particulièrement la délinquance de proximité.

Ce vœu vise donc à ne pas mettre en œuvre ce projet parfaitement inutile, voire liberticide, et permettrait également des économies substantielles à la collectivité parisienne.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

M. Didier GUILLOT donne l'avis de l'Exécutif sur ce vœu n° 16.

M. Didier GUILLOT, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, M. BOUTAULT, Mme DUBARRY, Mme SIMONNET, M. CORBIÈRE, budget de fonctionnement et budget d'investissement ne se confondent pas. Or, le financement de travaux de génie civil pour la petite partie des caméras intéressant les compétences municipales relèvera, lorsqu'il sera arbitré et donc inscrit au budget, de la section d'investissement. Au contraire, les correspondants de nuit et la prévention spécialisée relèvent, eux, du budget de fonctionnement.

On ne mélange donc pas, comme on dit, les choux et les carottes, même si on aime la potée !

La participation de la Ville à l'investissement que représente l'implantation des caméras sera financée par la dette, car, en matière d'investissement public, l'investissement peut être financé par l'emprunt. Les correspondants de nuit et la prévention spécialisée sont, eux, financés par l'impôt.

Cela dit, politiquement, car je sais en réalité que c'est sur ce terrain que se situe votre vœu, et c'est bien légitime, je ne peux que vous rappeler que la vidéoprotection s'inscrit dans le cadre d'un contrat de sécurité et de prévention dont les volets préventifs sont très ambitieux, et souhaiter, comme vous, que la prévention spécialisée et le dispositif des correspondants de nuit, notamment, bénéficient d'un bon budget en 2010.

A travers ce vœu, je constate que je peux compter sur votre soutien lors du prochain débat budgétaire et je m'en réjouis !

Je propose le retrait du vœu ; sinon, avis défavorable sur le fondement d'une erreur technique budgétaire.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GUILLOT.

La parole est à M. GOUJON pour une explication de vote.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Par ce nouveau vœu, comme à chacune de nos séances d'ailleurs depuis le début de la mandature ou presque, "Les Verts" - ils ne sont pas les seuls dans votre majorité - s'opposent à ce plan qui m'est cher et que nous défendons depuis des années, sans aucune ambiguïté,

D'abord, je voudrais rappeler que non seulement la vidéo-protection est efficace - je demanderai pourquoi sinon 3 à 400 villes en France et toutes les grandes capitales s'en seraient dotées et continueraient à s'en équiper, à l'instar, je le rappelle, de la Région Ile-de-France qui, avec une majorité composite sinon plurielle, en a implanté près de 10.000 dans les transports en commun, faisant baisser les vols à la tire de 50 %. Les rapports des I.G.A., I.G.P.N. et I.T.G.N. en démontrent d'ailleurs tout l'intérêt, qui en révèle, très récemment, l'impact sur les agressions contre les personnes qui ont augmenté deux fois moins vite dans les zones vidéoprotégées, qui rejettent l'existence d'un soi-disant effet plumeau et font apparaître que le taux d'élucidation est impacté, et que même l'efficacité policière s'en trouve améliorée.

Deuxièmement, on n'a constaté nulle part d'atteintes aux libertés.

Enfin, si la prévention spécialisée doit voir ses moyens augmenter, ce n'est pas en prélevant sur une contribution de la Ville à la vidéoprotection qui est déjà ridiculement faible : quelques millions sur plusieurs centaines, alors que je rappelle, partout en France, ce sont les collectivités locales qui payent à 100 % ou presque ces dispositifs.

En conclusion, je pense que ces déchirements internes à votre majorité ne sont en fait qu'un jeu de rôle destiné à tromper les Parisiens, car au bout du compte, si pour votre part, Monsieur le Maire, vous acceptez je dirais du "bout des lèvres" la vidéoprotection, puisque vous ne la financez pas, vous ne faites en réalité guère plus que "Les Verts" pour en faciliter la mise en œuvre, et notamment, sur le plan budgétaire. Je pense qu'il fallait enfin dévoiler cette supercherie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Ah, Monsieur GOUJON !

Je donne la parole à M. Sylvain GAREL dont j'admire qu'il appelle au respect de l'horaire, mais on a droit à deux minutes.

M. Sylvain GAREL. - Rejeter ce vœu sur la vidéosurveillance pour une soi-disant erreur technique, ce n'est pas sérieux. La vidéosurveillance est un vrai sujet de fond et on vient de le voir. Je pense que cela gêne simplement un certain nombre d'élus socialistes de constater l'existence sur ce point et une alliance entre l'U.M.P. et le parti socialiste pour l'imposer aux Parisiens, mais il faut avoir un débat de fond, et ce d'autant plus que l'erreur technique que vous relevez, Monsieur GUILLOT, est fautive.

On le sait très bien, l'investissement nécessite de l'emprunt. Sauf que les intérêts de l'emprunt, c'est du fonctionnement. Les investissements d'aujourd'hui, c'est le fonctionnement de l'année prochaine et des années suivantes. Nous dire qu'il n'y a aucun rapport entre l'un et l'autre, c'est totalement absurde. C'est vraiment une argutie pour refuser de se prononcer sur le fond. Le fond, c'est, comme l'a dit Jacques BOUTAULT, une mesure liberticide qui est de plus en plus contestée, et on voit qu'à chaque fois qu'un conseil de quartier dans le 18^e ou ailleurs se saisit de la question, il se prononce contre. Je n'ai jamais eu connaissance de conseil de quartier qui se soit prononcé pour. Peut-être dans le 16^e, je connais mal. C'est un foyer d'insécurité bien connu !

On s'aperçoit que la vidéosurveillance est non seulement inutile, qu'elle va être très coûteuse comme cela a été rappelé et, surtout, qu'elle va se faire au détriment d'une politique de prévention et de proximité que nous appelons de nos vœux depuis toujours. Je demande vraiment à nos collègues socialistes d'accepter un débat de fond et de ne pas se contenter d'arguties pour repousser les vœux déposés par "Les Verts" ou les communistes ou les élus du Parti de gauche.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur Sylvain GAREL.

La parole est au Président CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Il se trouve que l'adjoint qui vous a répondu est un socialiste. Mais la réponse qui vous a été donnée a été celle de l'Exécutif. Donc, pas de mélange des genres, Monsieur GAREL. Pas de mélange des genres non plus quand vous évoquez une alliance entre l'U.M.P. et le parti socialiste sur ce sujet.

Monsieur GAREL, j'ai envie de vous dire que sur ce sujet particulier, nous n'avons pas de leçon à recevoir de vous ; les dernières séances du Conseil de Paris l'ont déjà montré et M. BOURNAZEL d'ailleurs confirmerait mes dires. Cela étant dit, mon groupe n'acceptera pas ce vœu et ne le votera pas, non pas parce qu'il y aurait dans vos phantasmes, Monsieur GAREL, une alliance entre l'U.M.P. et le P.S.

Mon groupe ne votera pas ce vœu tout simplement parce que la participation de la Ville à un montant qu'apparemment vous connaissez, mais vous m'indiquerez comment vous avez eu les informations sur les 25 millions parce que moi, je ne les ai pas... Il n'y a donc pas d'alliance U.M.P./PS. Il y a tout simplement le respect d'un engagement du Maire, et, j'ai envie de dire de ses colistiers, de tous ceux qui se sont engagés, notamment au premier tour des élections municipales, sur un projet précis, écrit noir sur blanc, et que, franchement, c'est la moindre des choses pour les électeurs et pour la démocratie que de respecter ce qu'on a dit qu'on ferait. Oui, même cela, Monsieur GAREL, vous voyez, on l'avait dit. Vous pourrez difficilement nous prendre en défaut sur des engagements qui n'avaient pas été tenus.

Deuxièmement, je crois, pour ma part en tout cas et pour mon groupe, que la discussion qui a eu lieu avec la Préfecture de police, tant sur la localisation et l'implantation des caméras que sur la charte d'éthique, a porté ses fruits. Il n'y a que deux arrondissements sur l'ensemble de Paris où il y a encore un désaccord sur l'emplacement de deux ou trois caméras, et, par ailleurs, tout le monde s'accorde pour dire que la charte d'éthique est une avancée, qu'elle est satisfaisante et qu'elle offre des garanties.

Voilà les raisons pour lesquelles mon groupe ne votera pas ce vœu, à la fois pour une question de respect des électeurs, mais également parce que je pense que dans la discussion que nous avons eue avec la Préfecture de police, le moins que l'on puisse dire, c'est que nous ne pouvons pas être considérés comme liberticides.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur CAFFET.

La parole est à Mme SIMONNET pour une explication de vote puis à Mme CAPELLE, au nom du groupe M.R.C.

Mme Danielle SIMONNET. - A la droite de l'hémicycle, on nous explique que comme de nombreuses villes l'utiliseraient, la vidéosurveillance serait efficace, mais efficace contre quoi ? Au service de quoi ? Le système avait été largement exploité dans des villes anglo-saxonnes comme Londres où les responsables des services de Scotland Yard eux-mêmes nous déclarent que c'est un véritable fiasco et qu'il faut l'abandonner.

Donc, oui, on votera pour ce vœu, parce que le développement de la vidéosurveillance est liberticide d'autant que, ne soyons pas naïfs, dans le même temps où il encourage la vidéosurveillance, nous savons que le Gouvernement supprime des postes de fonctionnaires de police et de gendarmerie ; ils sont tous revus à la baisse. Ce développement de la vidéosurveillance est, en plus, inefficace et extrêmement coûteux.

Quant aux phrases de M. le Président du groupe socialiste, où je me sens, ainsi qu'Alexis CORBIÈRE, quelque peu visée, il faut quand même rappeler une chose : à l'époque, il n'y a pas eu de véritable débat ni de vote entre les socialistes sur ce sujet ; j'estime que dans notre Assemblée, nous avons le droit à nouveau de débattre, nous avons le droit de changer d'avis.

Autant que je m'en souviens, il y a d'autres sujets qui ne faisaient pas partie des engagements de campagne lors des précédentes élections municipales, notamment sur la privatisation de la collecte des déchets et, pour autant, vous avez visiblement changé d'avis et vous avez mis en place cette privatisation.

On a le droit de changer d'avis et quand on estime qu'il y a un sujet d'intérêt général, nous sommes, en définitive, élus par le peuple et, donc, en définitive, c'est en fonction de nos convictions quant à la définition de cet intérêt général qu'on se doit de répondre.

C'est pour cela que l'ensemble du groupe communiste et élus du Parti de Gauche, notamment Alexis CORBIÈRE et Danielle SIMONNET, même si nous étions dans le groupe socialiste au début de cette mandature, nous appellerons à voter ce vœu contre la vidéosurveillance.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Madame CAPELLE, vous avez la parole pour une explication de vote.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Très brièvement, parce que je suis tout à fait en accord avec ce qu'a dit Jean-Pierre CAFFET, mon groupe, naturellement, ne votera pas ce vœu.

Je veux juste vous dire, quand on emploie les termes de "liberticide", ce qui est liberticide, c'est peut-être très anecdotique mais c'est rencontré par tous les Parisiens tous les jours, ce sont, par exemple, les deux-roues sur les trottoirs. Pourquoi les voitures seraient-elles les seules sanctionnées dans les couloirs de bus et pas les deux-roues ?

Quel rapport ? Quand il y a des caméras, on peut savoir qui est sur le deux-roues, je suis désolée.

(Rires).

C'est très liberticide pour les piétons, pour les personnes âgées, pour les personnes en situation de handicap qui sont véritablement en difficulté dans ces moments-là et l'intérêt général est aussi de penser à eux. C'est une des raisons, entre autres, pour lesquelles nous ne voterons pas ce vœu.

J'ai, par ailleurs, bien entendu qu'on mettrait le paquet sur la prévention par tout ce qui est équipes de nuit, etc. Je ne vois pas en quoi l'un serait autorisé et pas l'autre ; j'ai beaucoup de mal à comprendre.

Mon groupe a fait le choix de rejoindre une majorité sur un contrat de mandature que nous respecterons.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

M. BOUTAULT veut peut-être retirer le vœu ?

Dans ce cas, je vous donne la parole, mais très brièvement.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Je maintiens le vœu, parce que nous sommes dans une situation où, effectivement, il y a lieu d'être inquiet quand on voit que deux nouveaux fichiers sont mis en place par la Préfecture de police...

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Vous ne reprenez pas votre exposé, Monsieur BOUTAULT !

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - ... qui vont ficher les jeunes à partir de 13 ans, noter leur appartenance syndicale et leur lieu d'habitation. On a raison d'être inquiet ! Quand on parle d'attitude liberticide, on y va tout doucement.

La concertation, parlons-en ! J'ai écrit au Préfet de police pour lui demander de remettre en question l'implantation des caméras sur le 2e arrondissement ; je n'ai eu qu'une réponse ironique de la part du Préfet. En matière de concertation, je suis désolé, la Préfecture de police n'a pas fait son travail correctement.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", Mme SIMONNET et M. CORBIÈRE, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2009, DPVI 167 - Subvention à la Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les gens du voyage (FNASAT), au titre de l'intégration. - Montant : 20.000 euros.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DPVI 167 relatif à l'attribution d'une subvention de 20.000 euros à la Fédération nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les gens du voyage (FNASAT), au titre de l'intégration.

La parole est à Mme Aline ARROUZE.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Pour répondre à M. DUBUS qui, au dernier Conseil, citait Victor Hugo et "Notre-Dame de Paris", je veux évoquer le personnage central de ce roman, la bohémienne Esmeralda.

La délibération qui nous est proposée a pour objet l'attribution d'une subvention de 20.000 euros à la Fédération nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les gens du voyage, la FNASAT. Cette association est une fédération d'associations engagées dans les actions de défense et d'accès au droit et de lutte contre les discriminations. La FNASAT organise également des événements culturels dans le 19e arrondissement pour mieux faire connaître l'histoire et la culture des Tsiganes et des gens du voyage.

Ce projet de délibération revêt une importance symbolique qu'il convient de souligner.

En effet, le peuple tsigane est le plus vieux peuple migrant d'Europe. Il a longtemps fait de la liberté de déplacement un mode de vie.

Pourtant, il s'agit aujourd'hui de communautés et de cultures parmi les plus discriminées sur le continent et parmi les plus méconnues. Trop souvent, on retrouve dans le discours commun un alliage nauséabond de condescendance et de mépris qui caractérise toutes les discriminations et tous les racismes.

Dans la Région parisienne, on a souvent vu en action une politique gouvernementale qui se défie de tous les migrants et des Tsiganes, quelle que soit la réalité de leur situation et de leur installation, de même que l'hypocrisie des arrangements entre la France et la Roumanie, par exemple en ce qui concerne les primes au retour volontaire, pratiquant l'amalgame et affichant l'indifférence pour toute conviction au gré d'expulsions sans ménagement va dans ce sens détestable.

Dans ce peuple migrant, certains ne veulent voir qu'un peuple errant.

C'est pourquoi ce projet de délibération met en avant la nécessité de l'accès au droit, la citoyenneté de tous, étrangers ou français, comme enjeu essentiel, parce qu'il s'agit aussi d'une chance pour nous et pour notre ville ; cela nous enrichit et nous fait honneur.

C'est pourquoi le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche votera ce projet de délibération avec enthousiasme.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame ARROUZE.

Mme Pascale BOISTARD vous répond au nom de l'Exécutif.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - Merci.

Je remercie vivement Mme Aline ARROUZE, avec qui j'ai plaisir à travailler sur ces questions, d'avoir mis en lumière le travail de cette Fédération.

Il est vrai que c'est un sujet qui, politiquement, n'est pas toujours mis en valeur. On peut dire qu'à la fois les Tsiganes et les Roms, comme l'a dit Aline ARROUZE, font souvent l'objet de discriminations et de rejets de l'ensemble d'une population, qu'elle soit d'ailleurs française ou dans d'autres pays.

Il s'agit aussi de noter que dans cette belle et grande Europe, les Roms sont toujours considérés comme des sous-citoyens européens, auxquels nous appliquons en France une politique particulière qui est distincte de celle appliquée à tous les ressortissants européens.

Je vous remercie encore, Madame ARROUZE, d'avoir mis en lumière cette délibération. Sachez que dans ma délégation, j'aurai à cœur de continuer ce travail auprès de ces populations.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Madame BOISTARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPVI 167.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPVI 167).

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT, Mme Danielle SIMONNET, M. Pierre MANSAT et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la régularisation de tous les travailleurs sans-papiers.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 17 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à la régularisation de tous les travailleurs sans-papiers.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Comme vous le savez, depuis le lundi 12 octobre, plusieurs milliers de travailleurs sans-papiers - ils sont d'ailleurs, aujourd'hui, plus de 3.000 - se sont déclarés en grève illimitée pour exiger leur régularisation, avec le soutien notamment de la C.G.T. et de l'Union syndicale Solidaires.

Les grévistes occupent actuellement plus de 30 sites à Paris, entreprises ou fédérations patronales représentatives des secteurs d'activité recourant abondamment à cette main-d'œuvre exploitée - hôtellerie restauration, bâtiment et travaux publics, nettoyage et intérim.

Ce nouveau mouvement revendicatif s'inscrit dans la continuité de celui qui a été lancé le 15 avril 2008 à l'initiative, notamment, de la C.G.T., et qui avait débouché sur plusieurs milliers de régularisations. Cette lutte avait dorénavant et déjà mis au grand jour une réalité jusque-là méconnue : la plupart des sans-papiers sont avant tout des travailleurs membres à part entière de la société française, qui participent à la solidarité nationale par leurs cotisations et leurs impôts tout en étant privés de la plupart des droits sociaux.

Parmi les différents sites en grève, il y en a un sur lequel j'attirerai particulièrement votre attention, à la porte des Lilas. Les grévistes occupent le chantier du tramway des Maréchaux. Il s'agit de salariés intérimaires de "SELPRO" qui travaillent pour le sous-traitant "La Suburbaine", missionnée par E.R.D.F.

Dans ce mouvement de grève, on prend aussi conscience de toutes les exploitations en cascades auxquelles les entreprises ont recours, et concernant ce site, il apparaît que l'entreprise "SELPRO" aurait recours à des contrats de missions successives de travailleurs intérimaires et la requalification en C.D.I. devrait être de droit pour ces salariés.

Nous demandons donc plusieurs choses dans ce vœu : premièrement, adresser au Préfet une demande de régularisation immédiate des travailleurs sans-papiers en grève sur l'ensemble de Paris ;

Demander au Gouvernement l'instauration d'une circulaire de régularisation des salariés sans-papiers comme l'ont demandé les 11 organisations syndicales et associatives dans une lettre adressée au début du mois au Premier Ministre ;

Et enfin, demander aux entreprises concernées par les grèves, et tout particulièrement "SELPRO", sous-traitant de "La Suburbaine", qu'elles effectuent des démarches de régularisation par le travail, de leurs salariés, et qu'elles reconnaissent la requalification en C.D.I. des salariés sur le site.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme Pascale BOISTARD pour vous répondre et donner l'avis de l'Exécutif.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - Je suis bien embêtée avec ce vœu parce que comme vous le savez, je l'ai répété à plusieurs reprises en ce lieu, le Maire de Paris et l'Exécutif soutiennent évidemment tous les travailleurs sans-papiers, mais que s'agissant du chantier de la Ville de Paris, évoqué dans ce vœu, nous n'avons pas les mêmes informations.

Selon nos informations, il n'y a pas de sans-papiers sur ce chantier, il y aurait des intérimaires qui, suite à la non-reconduction de leur contrat, se seraient mis en grève et deux personnes qui auraient travaillé sous de faux papiers et qui n'appartiennent pas à ce chantier.

Comme la question des travailleurs sans-papiers, vous l'avez dit, Madame SIMONNET, est une question qui est évoquée sur d'autres chantiers, comme celui de la R.A.T.P. par exemple, je pense qu'il est important, en cette période, de réaffirmer fortement notre soutien à tous les travailleurs sans-papiers. D'ailleurs, ce que vous proposez dans les deux premiers points de votre vœu était de toute façon prévu par l'Exécutif.

Je vous propose donc d'accepter les deux premiers points de votre vœu, et de substituer aux deux derniers points la phrase suivante : "Si après vérification", puisque nous ne sommes pas d'accord sur le constat de la situation, sur ce que vous avez évoqué, "il s'avérerait qu'il y a bien des travailleurs sans-papiers sur le chantier du tramway des Maréchaux, que ces travailleurs sans-papiers bénéficieraient alors d'un soutien de la Ville de Paris pour la régularisation de leur situation".

En ce qui concerne les intérimaires, je suis adjointe au Maire à l'intégration et aux étrangers non communautaires, mais je ne suis pas adjointe au Maire pour tout ce qui concerne l'emploi, je ne peux donc vous répondre sur ce point, et c'est pourquoi je ne vous propose pas de le maintenir.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - La parole est à M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci. J'ai bien entendu les explications de Pascale BOISTARD, et nous les acceptons. Nous votons par conséquent ce vœu amendé.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Explication de vote de M. GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Nous voterons nous aussi ce vœu. S'il n'avait pas été amendé, nous l'aurions voté également.

Mais j'ai un peu de mal à comprendre la dernière réponse de Mme BOISTARD... J'ai cru comprendre qu'elle répondait au nom de l'Exécutif et au titre du dernier point, elle ne peut se prononcer parce que ce n'est pas son domaine.

Il doit bien y avoir quelqu'un dans l'Exécutif qui peut se prononcer. Que pense l'Exécutif du dernier point ?

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je pense, Monsieur GAREL, que vous avez l'esprit taquin.

L'important est que l'Exécutif a proposé un amendement qui a été accepté par les auteurs du vœu n° 17.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 321).

Vœu déposé par Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Patrick BLOCHE, Mmes Sandrine CHARNOZ, Karen TAÏEB, Liliane CAPELLE et les élus des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et du Mouvement républicain et citoyen à la maternité de l'hôpital Saint-Antoine.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 18 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la maternité de l'hôpital Saint-Antoine.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu relatif à la maternité de l'hôpital Saint-Antoine, maternité qui va être regroupée avec celles de Tenon et Trousseau dans le cadre de la mise en place du groupe hospitalier Saint-Antoine-Rothschild-Trousseau-Tenon.

Nous souhaitons par ce vœu attirer l'attention sur les menaces, soit de fermeture, soit de diminution drastique des accouchements, qui pèsent sur cette maternité.

Nous souhaitons également attirer l'attention sur la spécificité de Saint-Antoine, qui est une maternité de soins de proximité mais également un Centre national de référence, de recherche, auquel soient rattachées des écoles de sages-femmes.

Nous souhaitons également attirer l'attention sur la spécificité de Saint-Antoine concernant le traitement des pathologies en cours de grossesse des mères.

Nous souhaitons, pour finir, attirer l'attention sur l'ensemble de l'offre de l'Est parisien concernant cette problématique de grossesses et de naissances, et relayer également l'inquiétude du personnel de Trousseau, quant au maintien à Trousseau d'un hôpital spécialisé pour les enfants.

Et pour finir, attirer l'attention sur Tenon et Saint-Antoine, deux hôpitaux qui pratiquent les I.V.G. A Tenon, nous avons une fermeture du planning familial, une non reconduction du médecin qui pratiquait les I.V.G. qui suscitent une grande inquiétude de notre part.

Si Trousseau venait par là même à ne plus pouvoir pratiquer les I.V.G., nous aurions une véritable problématique sur ces centres d'interruption volontaire de grossesse dans l'Est parisien.

Ce vœu souhaite que le Maire de Paris intervienne auprès de la Ministre de la Santé pour relayer les inquiétudes des habitants et de la communauté médicale, donne les moyens nécessaires à l'A.P.-H.P. et maintienne une offre de soins de qualité dans l'Est parisien.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Je donne la parole à M. LE GUEN pour répondre et à M. BENESSIANO pour une explication de vote.

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - Je dois dire que je soutiens tout à fait ce vœu, et je remercie notre collègue Sandrine CHARNOZ, qui pose très bien le problème de la nécessité que nous avons d'opérer un certain nombre de regroupements hospitaliers pour des raisons d'organisation du système de soins, d'efficacité, de qualité des soins.

En même temps, tout cela se fait dans un contexte de pression budgétaire que j'ai déjà souvent dénoncée et, avec des problèmes de démographie médicale qui commencent à se poser de façon aiguë et qui iront croissant.

Dans ce cadre, je tiens tout à fait à m'engager sur l'idée qu'il doit y avoir une priorité de l'offre hospitalière de l'Assistance publique sur l'Est parisien, qu'il est hors de question d'accepter la perspective du démantèlement de la maternité de Saint-Antoine, qu'il faut d'ailleurs que l'hôpital public réponde à la demande croissante en matière d'accouchement. Et bien évidemment, puisque c'était aussi un point que vous avez abordé, qu'il y ait le maintien, et peut-être le développement, d'une offre en matière d'I.V.G., sachant évidemment que celle-ci doit se faire dans les meilleures conditions d'accueil tant médicales que psychologiques, et que nous ayons donc toutes garanties sur ce point.

De ce point de vue, je pense qu'il serait souhaitable que les autorités sanitaires du Département prennent l'initiative de garantir, à l'ensemble des Parisiennes, le fait que les délais de recours à l'I.V.G. ne soient pas supérieurs à quinze jours. Il y a une dérive relativement préoccupante.

Je demande donc au Préfet de Paris de prendre les initiatives pour que, qu'il s'agisse du privé ou du public, soit coordonnée une capacité d'offre en I.V.G., qui fasse que satisfaction soit donnée aux femmes qui le demandent dans des délais tout à fait raisonnables.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Monsieur BENESSIANO, vous avez la parole, pour une explication de vote.

M. Hervé BENESSIANO. - Merci, Monsieur le Maire.

Les interrogations exprimées par les élus de l'Est parisien s'inscrivent dans le contexte de préparation du plan stratégique de l'A.P.-H.P. A ce jour, à ma connaissance, aucune décision définitive n'a été prise. Il n'est donc pas possible de confirmer les hypothèses mentionnées dans le vœu et présentées ce jour au vote du Conseil de Paris.

Le directeur de l'A.P.-H.P. s'est exprimé, lors de la pose de la première pierre du bâtiment BUCA de l'hôpital Tenon, sur ce regroupement devant les élus, et en leur précisant en premier lieu que restructuration de l'offre ne veut pas dire restriction, mais signifie maintien des services publics, mêmes capacités d'accueil, ainsi qu'un meilleur accès aux soins qui réduira les délais d'attente des patients, notamment pour les femmes qui souhaitent une I.V.G.

Il faut noter à ce sujet une évolution de la pratique des I.V.G., avec un recul de l'I.V.G. chirurgicale et une augmentation des I.V.G. médicamenteuses qui peuvent être pratiquées par des médecins de ville, dans le cadre des réseaux ville-hôpital.

C'est aussi dans ce contexte que l'AP-HP a engagé depuis début 2009 une réflexion sur la nécessaire adaptation de son dispositif de prise en charge, qui doit être progressivement consolidé au sein des onze groupes hospitaliers en cours de constitution, et dont le socle commun comportera une prise en charge en ontogénie qui devrait être plus complète, plus fluide et plus sûre.

Plus précisément, cette prise en charge fonctionnera grâce à la mise à disposition d'un centre I.V.G. dans chaque groupe hospitalier, soit par convention avec un hôpital de proximité, soit directement. C'est de cette façon que tous les modes d'intervention d'I.V.G. médicamenteux et chirurgicaux seront maintenus.

Le directeur général de l'A.P.-H.P. a exprimé sa volonté de rencontrer les élus qui le souhaite, pour évoquer plus précisément ces sujets.

C'est la raison pour laquelle, au titre de notre groupe, nous nous abstenons sur ce vœu.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Très bien.

C'est en tant que maire d'arrondissement, Madame CALANDRA, que je vous donne la parole, brièvement si possible.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Monsieur le Président, merci, pour une minute simplement.

Je souhaite rappeler qu'on peut concevoir toutes les restructurations, toutes les rationalisations, mais à un moment donné, on a quand même affaire à des populations qui ont des problèmes, notamment dans l'Est parisien, de rapport avec le français, avec l'écrit, avec les démarches administratives, avec beaucoup de sujets.

Si nous souhaitons que les femmes en France continuent à maîtriser leur maternité et la contraception, leur santé et la santé de leurs enfants, il faut un accueil de proximité. Nous avons des populations très nombreuses dans nos quartiers.

Je souhaite que soit maintenu un planning familial dans l'hôpital Tenon. Je me suis exprimée à cet égard à l'occasion de la pose de la première pierre du bâtiment BUCA. Je maintiens fortement cette demande, car ce n'est pas du luxe.

Je rappelle, qu'uniquement dans le 20e arrondissement, nous avons 196.000 habitants officiels, avec une surpopulation dans les appartements notoire, et beaucoup de femmes qui ont un rapport extrêmement éloigné avec la médecine, notamment gynécologique.

Merci.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Un très bref propos de M. LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - Très rapide, Monsieur le Maire.

Juste pour dire à notre collègue Hervé BENESSIANO que s'il se sent l'idée de rapporter le présent échange à l'A.P.-H.P., qu'il n'oublie pas non plus de rapporter toutes les aspirations de l'administration et des personnels à avoir un budget qui soit plus conséquent, et qu'il puisse aussi se faire l'interprète des inquiétudes qui ont été très largement celles des personnels de l'A.P.-H.P. lors du vote de la loi HPST.

Cela sera plus complet, du point de vue de son intervention.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et du Mouvement républicain et citoyen, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 322).

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à la fermeture du centre P.M.I. rue de l'Épée de bois.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 19 dans le fascicule, déposé conjointement par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, relatif à la fermeture du centre P.M.I. rue de l'Épée de bois.

Monsieur TIBÉRI, vous avez la parole.

M. Jean TIBERI, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, le 5e arrondissement bénéficie depuis de nombreuses années d'un centre de P.M.I., rue de l'Épée de bois, qui fonctionne parfaitement, de grande qualité.

Il s'agit donc d'un service public de qualité. Aucun membre du personnel, aucun citoyen du 5e arrondissement qui fréquente ce centre, ne s'est jamais plaint de quoi que ce soit. Or, j'ai appris par lettre du 25 septembre, reçue le 28 septembre, que ce centre serait fermé 48 heures après. Je proteste donc bien évidemment, d'abord puisqu'une nouvelle fois il n'y a eu aucune concertation ni avec le Maire, ni avec le Conseil d'arrondissement, ni avec le conseil de quartier, que le Maire de Paris évoque souvent comme un lieu privilégié de concertation avant toute décision. Voilà un exemple très clair d'un mensonge, il n'y a pas d'autres mots.

Par ailleurs, pas plus les usagers que les familles n'ont été consultées ou informées. Une seule affiche est apposée, qui indique que le centre est fermé pour travaux. Curieuse démocratie.

Sur le fond, je proteste car le prétexte évoqué ne tient pas. Il y aurait des blattes, me dit-on, qui poseraient des problèmes...

Il suffirait de fermer les locaux durant une semaine ou un mois pour régler les nuisances constatées. Quant au problème de la surface, cela n'a jamais posé de problème depuis longtemps. Il paraît, d'après les bruits qui courent, qu'un nouveau centre serait créé dans le 13e arrondissement. C'est l'aveu d'une volonté continue de supprimer des équipements publics dans le 5e arrondissement et donc de diminuer le service public.

Ce vœu a été voté à l'unanimité par le conseil de quartier de la Sorbonne et a été voté par la majorité au Conseil du 5e arrondissement, la minorité, donc la majorité parisienne s'étant abstenue.

Nous demandons simplement que des travaux soient effectués, que ce local soit rouvert ou qu'au pire, si telle est la volonté de la mairie, un autre local dans le 5e arrondissement soit aménagé et recherché. C'est ce que nous demandons d'une manière calme, mais très ferme.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Merci, Monsieur TIBÉRI.

Monsieur LE GUEN, vous avez la parole.

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - Monsieur le Maire, je peux regretter d'ailleurs que M. le Maire Jean TIBÉRI n'ait pas été mis au courant plus avant, même si la procédure n'en était pas à son début, parce que ce problème est un problème récurrent.

Nous avons donc des problèmes sanitaires, et face à des problèmes de sécurité sanitaire dans un lieu comme celui-ci, il était absolument clair que nous devons prendre des décisions qui n'étaient pas de nature participative. Elles étaient tout simplement d'ordre public, étant donné les risques que cela pouvait entraîner en matière d'état de santé dans le travail, et, chacun le comprendra, surtout évidemment, en fonction de ce qu'était la population accueillie, à savoir des enfants.

Sur le second point, je n'exclus en aucune façon l'idée qu'une P.M.I. soit implantée dans le 5e arrondissement, bien évidemment. Nous examinerons cela en fonction des opportunités, mais avec la ferme volonté qu'il y ait une prise en charge de proximité des enfants et des parents du 5e arrondissement, concernés par cette P.M.I., même si pour quelques semaines, ils doivent aller jusque dans le 6e arrondissement, ce qui ne doit pas être très éloigné parce que j'ai vu qu'en ce moment le Gouvernement avait l'intention de rapprocher beaucoup le 5e et le 6e arrondissements !

(Rires).

J'imagine que cela ne doit pas être des distances insurmontables.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Quel est l'avis de l'Exécutif, Monsieur LE GUEN ?

M. Jean-Marie LE GUEN, adjoint. - Malheureusement défavorable.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Malheureusement défavorable...

30 secondes, allez-y, Monsieur TIBÉRI !

M. Jean TIBÉRI, maire du 5e arrondissement. - En définitive, je voulais la réponse de M. LE GUEN. Il reconnaît qu'il n'y a pas eu concertation, et je l'en remercie. Hélas !

Sur le fond, il pense qu'il y a des travaux à faire, mais pourquoi ne pas faire ces travaux et rouvrir ce centre ? Je ne comprends pas.

C'est cela que je ne comprends pas.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Vous pourrez poursuivre ce débat ultérieurement.

M. Jean TIBÉRI, maire du 5e arrondissement. - C'est un point fondamental !

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Vous réglez cette question ensemble.

Je suis désolé ! Je mets aux voix le vœu n° 19.

M. Jean TIBÉRI, maire du 5e arrondissement. - Je proteste !

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Vous avez 30 secondes, vous les avez eues ! Vous voulez encore 30 secondes ?

Allez-y !

M. Jean TIBÉRI, maire du 5e arrondissement. - M. LE GUEN dit qu'il y a des travaux à faire. Pourquoi ne pas rouvrir après les travaux ?

Mais, au pire, comme je l'ai dit, chercher un nouveau local, c'est ce que je propose, pourquoi M. LE GUEN ne vote-t-il pas le vœu ?

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Monsieur TIBÉRI, nous arrêtons le débat. Chacun s'est exprimé.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Dépôt de questions d'actualité.

M. Christian SAUTTER, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que six questions d'actualité ont été déposées.

La première question d'actualité, posée par le le groupe M.R.C., à M. le Maire de Paris est relative "à la participation de la Ville de Paris à la "saison de la Turquie", à l'amitié entre les peuples et à la lutte contre la xénophobie."

La deuxième question d'actualité, posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris, concerne "la solidarité avec les agriculteurs franciliens."

La troisième question d'actualité est posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris et concerne "la situation des mineurs étrangers isolés originaires d'Afghanistan".

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris est relative "aux droits des femmes et à la fermeture du Centre d'IVG de l'hôpital Tenon."

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe Communist et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris, est ainsi libellée :

"Comme vous le savez, plus d'un millier de travailleurs parisiens sans papiers sont actuellement en grève et occupent leurs entreprises pour l'obtention d'un titre de séjour.

Depuis plusieurs années, les Gouvernements de droite ont fait du Code de l'entrée et du séjour des étrangers une machine à exclure les migrants de notre territoire. Quelle persévérance pour leur interdire tous droits de cité ! Pas de doute, il y a, là-dessous des enjeux politiques et électoraux dont les sans papiers et leurs familles paient dramatiquement le prix.

Soyons clairs : il est depuis longtemps impossible pour eux d'obtenir une carte de séjour au titre de la vie privée et familiale, encore moins par le biais d'une procédure de regroupement familial. Ces principes fondamentaux inscrits dans le droit international sont systématiquement ignorés par les Pouvoirs publics. Pourtant, ils sont bien là, parmi nous, nous les rencontrons à la sortie des écoles, nous les côtoyons au sein des associations, dans les entreprises. Ils paient leurs impôts et des charges sociales, mais ne bénéficient en retour d'aucun droit. Ils sont là, anonymement, rongés par la crainte que l'on découvre leur statut et qu'on les expulse.

On les retrouve aussi dans l'exercice des emplois les plus pénibles, ceux que personne ne veut exercer. Quelle aubaine le Gouvernement offre-t-il aux des patrons peu scrupuleux ! Cette main d'œuvre bon marché accepte n'importe quel horaire de travail, n'importe quel salaire, n'importe quelle condition de pénibilité, dès lors qu'il faut bien vivre et gagner un minimum de revenus... Cette clandestinité dans laquelle les enferme le Gouvernement n'est plus tenable.

Courageusement, ces travailleurs sans papiers revendiquent en ce moment que leurs demandes de régularisation par un titre salarié ne soient plus bloquées ou soumises à l'arbitraire, comme elles le sont actuellement. Ils demandent notamment la mise en place d'une circulaire en ce sens.

Monsieur le Maire, notre Municipalité entend-elle exprimer fortement son soutien aux revendications de ces travailleurs sans papiers ? Par ailleurs, quel dispositif notre collectivité compte-t-elle mettre en place afin de s'assurer que ses sous-traitants ne sont pas des entreprises qui exploitent les travailleurs sans papiers, notamment sur les chantiers ?

Je vous remercie."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris, est relative "au stade Jean Bouin".

Nous reprendrons nos travaux à 14 heures 45.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures quinze minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Examen des questions d'actualité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons donc nos travaux par l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe M.R.C. à M. le Maire de Paris relative à la participation de la Ville de Paris à la "saison de la Turquie", à l'amitié entre les peuples et à la lutte contre la xénophobie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la première question d'actualité, question posée par le groupe M.R.C.

La parole est à M. Georges SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, merci.

Le 8 octobre dernier, le Front national rassemblait quelques dizaines de militants à proximité de l'Hôtel de Ville pour protester contre l'illumination de la Tour Eiffel aux couleurs de la Turquie que vous avez voulue dans le cadre de la saison turque.

Cette scorie xénophobe, dont la stupidité le dispute à la vaine tentative électoraliste, ne doit pas faire oublier l'essentiel.

A travers cette illumination symbolique, la Ville de Paris a montré que la fraternité républicaine est à dimension internationale. Elle a montré aussi que cet idéal universaliste s'appuie bel et bien sur la réalité des nations et ne cherche pas, au contraire, à passer sous une toise uniformatrice des siècles d'histoire politique, culturelle et religieuse.

La saison de la Turquie est l'occasion de débattre politiquement, de s'enrichir des différences culturelles, de découvrir un pays et son peuple, dont l'histoire a partie liée avec celle de la France ; qu'on songe simplement et seulement à Mustafa Kemal Atatürk.

J'aimerais, Monsieur le Maire, que vous nous indiquiez plus précisément la part que la Ville de Paris prend à cette saison de la Turquie.

Je voudrais aussi vous dire à quel point ceux qui ont appelé à la manifestation du 8 octobre dernier ne méritent pas le qualificatif de "nationaux".

La France est une Nation citoyenne, fondée sur l'adhésion à un idéal politique ; ce n'est pas une Nation religieuse ni ethnique. En réalité, les manifestants du 8 octobre n'ont rien compris à la Nation. Ils défendent une Europe fondée non pas sur la coopération de ses peuples, mais sur une supposée communauté religieuse et ethnique chrétienne et blanche.

Le Mouvement républicain et citoyen dénonce depuis toujours un mode de construction de l'Union européenne qui nie la réalité des Nations et la souveraineté des peuples.

Notre conception de la Nation citoyenne et de l'internationalisme nous amène, Monsieur le Maire, à souhaiter une Europe des peuples, une Europe de la fraternité et de la coopération, dans laquelle la Turquie aura toute sa place, la même place que tous les autres pays européens.

Quoi qu'il en soit, nous nous réjouissons que la Mairie de Paris ait promu la fraternité internationale à travers sa participation à la saison turque.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci bien.

Monsieur SCHAPIRA, vous avez la parole.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je dois remercier notre collègue Georges SARRE d'avoir posé cette question.

En effet, c'est une saison culturelle dont le principe avait été arrêté par les chefs d'Etat il y a plusieurs années. Elle se déroule depuis le 1er juillet et cela jusqu'en mars 2010. La programmation se fait sous l'égide des ministères des Affaires étrangères et de la Culture des deux pays.

Sollicitée, Paris a souhaité y participer largement, comme d'autres villes françaises, Bordeaux, Lille, Strasbourg ou Marseille.

Précisément, vous nous posez la question de savoir ce que nous avons fait. Je vais vous y répondre assez rapidement, en vous disant qu'avec mon collègue Christophe GIRARD, nous avons travaillé avec Culture France, puisque nous avons un contrat avec Culture France, sur plusieurs manifestations qui étaient d'abord le lancement par un grand concert et spectacle de danse le 4 juillet au Trocadéro, le festival de Paris Cinéma qui a rendu hommage au nouveau cinéma turc et notamment à Nuri BILGE CEYLAN, à Orhan PAMUK qui a reçu la médaille "grand vermeil" de la Ville de Paris, la Maison européenne de la photographie a programmé une exposition Ara GÜLER, qui a rencontré un grand succès, la Maison des métallos propose le "mois de la Turquie" en novembre et la programmation de l'Institut des cultures de l'Islam, en partenariat avec le théâtre du Châtelet, de "Paris quartiers d'été", le Théâtre de la Ville, ainsi que les bibliothèques, ont aussi eu une tonalité turque.

J'en remercie tous les services de la Direction des affaires culturelles et Christophe GIRARD d'avoir mis à disposition tous les instituts culturels de la ville.

J'ajoute que les bibliothèques de Paris offrent également toute une programmation culturelle et pas plus tard que jeudi prochain, nous avons, à l'auditorium de l'Hôtel de Ville, un débat sur le thème : "Istanbul, ville du monde".

Concernant la Tour Eiffel, elle a été illuminée aux couleurs de la Turquie du 6 et 11 octobre, les frais, je dois le dire, ayant été intégralement pris en charge par nos partenaires turcs.

Nous avons participé au lancement de cette illumination au nom de l'amitié entre nos deux peuples et du besoin de dialogue et d'échange entre nous. Les tentatives de perturbation du Front national sont l'illustration, une fois de plus, de la pauvreté intellectuelle et de l'absence total d'humanisme de la part d'un parti qui rejette toutes les valeurs d'ouverture, d'échange, de dialogue et de diversité.

Comme l'a justement rappelé le Maire de Paris le 8 octobre dernier, ces motivations ne sont, hélas, que xénophobes.

Par ailleurs, dans le cadre de la saison turque, nous avons lancé, avec eux, par l'illumination de la Tour Eiffel, la grande manifestation "Istanbul, Capitale européenne de la culture", qui se tiendra en 2010.

Nous poursuivrons donc notre travail culturel avec eux, dans ces relations privilégiées, qui ont été concrétisées en même temps par la signature d'un accord de coopération entre le Maire de Paris et le Maire d'Istanbul.

Je ne vous détaillerai pas ce qu'il y a dans l'accord, mais je vous l'enverrai à tous.

Je terminerai, Monsieur le Maire, en disant que, comme vous l'avez fait au mois de mars pour le Dialogue des civilisations organisé par l'O.N.U., où vous étiez présent avec le Maire d'Istanbul et le Premier Ministre turc à Istanbul, sur le dialogue des civilisations, nous avons nous, Ville de Paris, dans toutes nos actions et notamment dernièrement avec l'assemblée générale de l'A.I.M.F., pris comme thème le dialogue des cultures. Cela nous paraît être un enjeu fondamental pour l'avenir de nos civilisations.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

A titre préventif, je rappelle à tous les adjoints qu'ils doivent répondre en 3 minutes et non pas en 4 minutes.

II - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative à la solidarité avec les agriculteurs franciliens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS pour la question d'actualité du groupe Centre et Indépendants.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous parler de la solidarité avec les agriculteurs franciliens. On va changer un peu de sujet.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vendredi matin, les jeunes agriculteurs d'Ile-de-France bloquaient symboliquement les Champs-Élysées. Il n'y a pas, à ma connaissance, d'agriculteurs à Paris mais il y en a un nombre important dans les autres départements d'Ile-de-France. Notre Région compte encore plus de 6.500 exploitations agricoles dont 190 dans les départements de la petite couronne.

190 exploitations, donc, péri-urbaines. C'est ce que d'ailleurs Jean-Paul HUCHON appelait récemment, avec un certain mépris, les "champs de patates".

Ces agriculteurs franciliens, comme leurs collègues des autres régions, souffrent de la faiblesse des prix de vente de leur production. Paris constitue pourtant pour eux un vivier naturel de consommateurs.

Ne faut-il pas, face à une telle crise, encourager la solidarité francilienne ?

Nous débattons tout à l'heure du Plan Départements-Région. Les discussions sur le Grand Paris sont amorcées. Alors, peut-être devrions-nous nous attarder quelques minutes sur la campagne qui nous entoure, à quelques dizaines de kilomètres d'ici, et sur la part de la population agricole qui y vit encore.

Je m'explique : la plupart d'entre nous doivent connaître le système des A.M.A.P., Association pour le maintien d'une agriculture paysanne. Elles mettent en relation directe maraîchers et arboriculteur avec de petits groupes de consommateurs achetant chaque semaine un panier de fruits et de légumes. A Paris, il en existe une bonne trentaine. C'est une bonne chose, et certaines de ces A.M.A.P. sont déjà aidées d'une façon ou d'une autre par la Ville.

Nous nous en félicitons. C'est très bien et nous voudrions vous encourager dans cette voie.

Aussi, je vais vous poser la question suivante : peut-on avoir un bilan de ces aides ? Paris ne pourrait-il pas devenir un département pilote en la matière ? D'autre part, peut-on imaginer d'autres moyens de favoriser les rapports directs des agriculteurs vivriers d'Ile-de-France et des consommateurs parisiens potentiels ? Parce que ces filières courtes limitent la pollution liée au transport et évitent la multiplication des intermédiaires qui augmentent régulièrement leurs marges aux dépens des agriculteurs et des consommateurs.

Une telle démarche s'inscrirait donc dans une volonté d'amélioration écologique du cadre de vie des Parisiens. Faciliter l'accès du plus grand nombre à des produits agricoles de qualité, de préférence biologiques, est à mon avis un enjeu important pour notre ville, pour la Région et pour le Grand Paris. Nous avons là, me semble-t-il, un rôle de proximité à jouer.

Voilà, Monsieur le Maire, nous n'avons évidemment pas l'habitude de débattre des questions agricoles dans cette enceinte mais l'actualité peut sans doute nous pousser à explorer des pistes d'actions existantes dans ce domaine, au nom de la solidarité régionale et nationale avec, en arrière-plan, la question de la souveraineté alimentaire qui sera l'un des grands enjeux du XXI^e siècle.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à M. MANSAT, adjoint aux questions agricoles.

(Rires).

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Je suis un expert ! Il est clair que la question de Mme CUIGNACHE-GALLOIS pose un vrai problème parce qu'il y a certes l'inquiétude... et plus que l'inquiétude, la colère des agriculteurs qui ont manifesté devant "Le Fouquet's" il y a quelques jours et qui continuent aujourd'hui. L'ensemble des Français s'inquiètent pour leur sécurité alimentaire et se voient confrontés à un système de distribution qui fait que les fruits et légumes atteignent des prix prohibitifs et qu'il devient de plus en plus cher et de plus en plus compliqué de se nourrir. Il est bien évident qu'il relève de la responsabilité d'une collectivité comme Paris, comme Département et comme Ville d'y remédier. De ce point de vue, il y a sans doute beaucoup encore à faire mais je crois que Paris est parmi les pionnières dans ce domaine pour faire émerger une autre façon de penser l'agriculture et le rapport de la Ville avec la nature.

Cela pose, bien sûr, des questions.

La première question nécessite d'y réfléchir à l'échelle métropolitaine. Il s'agit de permettre un projet partagé du développement de la métropole qui refuse justement tout ce qui peut être consommateur d'espaces agricoles, d'espaces naturels, qui contredirait les efforts faits par des Départements. J'en citerai un seul qui est celui du Conseil général de Seine-et-Marne avec qui nous avons commencé à envisager une coopération dans ce domaine et qui travaille activement pour la promotion de cultures alternatives. On pense aux cultures vivrières mais je pense aussi, par exemple, à la culture du chanvre, qui est un produit très intéressant pour l'ensemble de nos activités.

(Rires).

Vous savez que le chanvre est à l'origine de beaucoup de produits très utiles, le tissu notamment, et qu'on peut retrouver là des productions traditionnelles extrêmement importantes. Ne vous moquez pas, vous manifestez là votre ignorance en vous moquant de cet aspect.

La deuxième question découle de ce que ce sujet était au cœur de la réflexion des architectes de la consultation internationale du Grand Paris et, il ne faudrait pas que des projets, tels que celui de l'hyper-quartier de La Défense ne contredisent absolument les conclusions de cette consultation des architectes qui visent à favoriser le développement de l'agriculture urbaine et à inventer de nouveaux rapports entre la ville et les agriculteurs.

Et puis, il y a l'ensemble des actions de la Ville de Paris que vous avez évoquées. Je pense notamment à l'action que mène Seybah DAGOMA en soutien à l'Académie sociale et solidaire à travers la sensibilisation des régies de quartier sur cette question, qui construisent des rapports dans ce domaine avec des maraîchers, pas seulement de la Région parisienne mais aussi de la Région Centre, avec des maraîchers qui produisent des produits biologiques et avec une action en matière de prix, puisque cela reste absolument indispensable.

Nous avons apporté également notre soutien à toutes les initiatives citoyennes comme les A.M.A.P. et, bien sûr, nous continuerons sur cette question des circuits courts de distribution constitue un point central de la réflexion.

On pourrait également citer la politique qui a été développée dans les caisses des écoles...

Toutes ces questions seront également abordées dans le cadre de l'action d'un grand nombre d'adjoints. Je pense au Plan Climat parisien.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Bravo ! Vous pourriez applaudir notre solidarité.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

En plus, il ne faut pas plaisanter.

Je vous dis simplement, pour ceux qui ont souri à propos du chanvre, que j'ai vu sur TF1, je crois, pendant le week-end, un reportage très intéressant sur la culture du chanvre au service de la construction écologique. Il y avait un reportage tout à fait pédagogique. Je me suis interrogé : y a-t-il d'autres utilisations ? Mais apparemment... en tout cas, le reportage n'en faisait pas état.

Avec les vignes de Montmartre peut-être ? C'est possible.

III - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative à la situation des mineurs étrangers isolés originaires d'Afghanistan.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Rémi FÉRAUD pour la question d'actualité du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Depuis la fermeture de Sangatte en 2002, les exilés sont présents à Paris dans le 10^e arrondissement et leur nombre ne cesse de croître chaque année, en particulier celui des mineurs venus d'Afghanistan.

Je ne reviendrai pas ici sur l'inaction scandaleuse de l'Etat, qui refuse de mettre en place l'hébergement nécessaire pour les centaines d'exilés dormant aujourd'hui à la rue.

Je ne reviendrai pas non plus sur l'opération menée dernièrement à Calais pour démanteler la jungle et qui a encore accru le nombre d'exilés présents à Paris.

Mais ce refus du Gouvernement d'assumer ses responsabilités a également des conséquences très graves pour les exilés mineurs ; leur mise à l'abri dans l'urgence incombe à l'État en priorité.

Or, ces dernières semaines, chaque soir, des mineurs ne sont pas pris en charge faute de places suffisantes dans le dispositif actuel. Les équipes de France Terre d'Asile ne peuvent les accepter tous au moment de leur regroupement place du Colonel-Fabien. Plusieurs de ces jeunes adolescents restent donc dormir sous les ponts du canal Saint-Martin.

Je précise que ces mineurs sont par ailleurs refusés dans les dispositifs d'hébergement de droit commun car ceux-ci sont réservés aux adultes.

En vertu de ses compétences de Conseil général, la Ville de Paris prend en charge les mineurs après leur mise à l'abri. Elle a consenti des efforts très importants en ce sens ces dernières années, et j'ai entendu le Maire de Paris annoncer ce matin que les moyens de l'Aide sociale à l'enfance seraient renforcés dans le budget 2010.

Le nombre de places de mise à l'abri d'urgence est ainsi aujourd'hui de 90 ; il a été augmenté ces derniers mois de 20 places voulues et financées par la Municipalité parisienne. Ce nombre s'avère malheureusement désormais insuffisant.

Vous savez ma disponibilité pour implanter dans le 10^e arrondissement une structure d'accueil pour mineurs étrangers isolés et je sais votre détermination pour que la Ville, contrairement à l'État, remplisse son devoir légal et moral.

Je vous demande donc de préciser les mesures que vous seriez susceptibles de prendre pour protéger les mineurs afghans présents aujourd'hui dans le 10^e arrondissement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Myriam EL KHOMRI.

Mme Myriam EL KHOMRI, adjointe. - La situation dans le 10^e devient de plus en plus critique, avec des arrivées toujours plus massives, suite à l'évacuation de la jungle de Calais. J'irai moi-même sur place après-demain effectuer une maraude de nuit, et vu les alertes envoyées par le conseil de quartier, il y a urgence, notamment pour mettre à l'abri les plus jeunes.

Vous avez rappelé l'engagement massif de Paris, qui prend en charge, au titre de l'aide sociale à l'enfance, près de 800 mineurs étrangers isolés. 25 % sont originaires d'Afghanistan ; 45 % sont originaires d'Afrique hors-Maghreb et ce sont bien souvent des enfants soldats dont il convient évidemment, avec beaucoup d'humanité, de répondre à l'ensemble des sollicitations.

Ces jeunes qui ont souhaité rester sur le territoire français bénéficient d'une insertion sociale, professionnelle et d'un accompagnement vers l'autonomie pour un coût annuel de 35 millions d'euros du Département.

Vous avez aussi rappelé que pour pallier, l'hiver dernier, le refus formel de l'État de calibrer à la réalité de la situation son dispositif de mise à l'abri en urgence, la Ville a augmenté les capacités d'hébergement accessibles, soit 20 places supplémentaires.

Pour répondre à votre question, une réflexion est actuellement menée pour ouvrir un lieu d'hébergement de petite taille dédié à ce public et géré par une association avec un accompagnement social adapté, mais ce lieu ne pourra voir le jour qu'avec la collaboration de l'État.

La Ville ne pourra en effet résoudre seule ce phénomène, qui dépasse largement son territoire et ses compétences. J'appelle donc à nouveau l'État, compétent en matière d'urgence sociale, de politique migratoire et de relations internationales, à une approche collective et concertée, et souhaite obtenir, comme nous l'avons demandé depuis deux ans, même plus puisque Gisèle STIEVENARD l'avait fait aussi en son temps, de façon urgente, des engagements en faveur des mineurs.

Ce que nous demandons : un partenariat effectif sur la création de cette structure, la création d'une plate-forme régionale d'évaluation et d'orientation des mineurs étrangers isolés, qui était pourtant actée en 2006.

Pour mémoire, je rappelle que Paris prend en charge 800 mineurs étrangers isolés. 370 le sont dans le 93, 55 dans le 77, 28 dans le 95, 83 dans le 91, et une vingtaine dans le 92.

Enfin, nous demandons la pérennité et un renforcement adapté à la réalité de la situation des mesures de repérage et de mise à l'abri. Le groupe de travail sur les mineurs étrangers isolés, installé en février dernier par le Ministre Eric BESSON, et auquel la Ville a participé, rendra ses conclusions très prochainement.

Nous souhaitons vivement qu'à la suite de ce rapport, le Gouvernement apporte des réponses concrètes et rapides, d'autant plus que nous sommes particulièrement inquiets des désengagements massifs de l'Etat dans la prise en charge des jeunes en difficulté et de leur famille.

La protection judiciaire de la jeunesse, on en a parlé.

Suite au refus de l'Etat d'appliquer la loi du 5 mars 2007 en ne créant pas le Fonds national de financement de la protection de l'enfance, qui devait être doté de 150 millions d'euros sur trois ans, la Ville examine actuellement, dans le cadre d'une démarche collective avec l'Association des départements de France et de nombreux départements, la possibilité d'engager un recours contre l'Etat pour obtenir la création de ce fonds.

S'il ne veut pas faire le lui-même, qu'il nous donne donc les moyens de mettre à l'abri ces jeunes, car sachez que ces jeunes n'ont pour seule protection que celle qui sera mise en œuvre par les pouvoirs publics. Il y a donc urgence et nous désespérons actuellement de l'absence d'une politique nationale de protection de ces enfants.

IV - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative aux droits des femmes et à la fermeture du centre d'I.V.G. de l'hôpital Tenon.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité posée par le groupe "Les Verts".

La parole est à M. Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Monsieur le Maire, la manifestation nationale pour les droits des femmes ce samedi a rappelé l'actualité et l'acuité des atteintes aux droits des femmes et les inégalités dont elles sont victimes dans notre pays et à travers le monde.

Ces inégalités sont nombreuses. Leur traduction est quotidienne ; la crise économique et sociale ne fait que les exacerber. L'un de ces droits, celui de disposer de son corps, acquis de haute lutte, est de fait remis en question.

On assiste à une remise en cause progressive de l'accès à la contraception et à l'avortement. L'écart entre les principes affirmés par la loi et leur application ne cesse de se creuser.

Au nom de l'économie budgétaire, le Gouvernement ferme des services hospitaliers considérés comme non rentables, aux dépens des patients, des patientes et du service public. La loi "hôpital, patients, santé et territoire" renforce la tarification à l'activité et la logique comptable des hôpitaux en favorisant les actes prestigieux.

Le projet de loi de finances 2010 menace de remettre en question les moyens dédiés à l'information et à l'éducation à la sexualité. L'I.V.G. fait partie de ces actes médicaux présentés comme non rentables et non gratifiants pour les médecins. Il est de plus en plus difficile à Paris d'obtenir une consultation dans des délais impératifs auprès d'un service hospitalier. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à dépasser les délais légaux, ce qui les met hors-la-loi et les contraint à partir à l'étranger pour avorter.

La logique implacable et cynique de la rentabilité budgétaire se révèle "in fine" plus dévastatrice encore que les intégristes religieux. Alors que les besoins sont évidents - 12.000 I.V.G. sont pratiquées chaque année à Paris - on assiste à un démantèlement progressif des centres I.V.G. dans toute l'Ile-de-France.

Le planning familial, par la voix de sa Secrétaire générale Marie-Pierre MARTINET, notre ancienne collègue, l'Association nationale des centres d'I.V.G. et de contraception et la C.A.D.A.C. dénoncent des récentes fermetures des centres des hôpitaux Jean Rostand, à Ivry-sur-Seine, Tenon, Paris 20e, Broussais, Paris 14e, ainsi que celle à venir d'Avicenne-Bobigny alors qu'à elles seules, ces quatre structures ont réalisé environ 2.800 I.V.G. en 2008.

C'est au coeur de l'été que le centre I.V.G. de Tenon a été fermé. Il est transféré à l'hôpital Saint-Antoine, dont la maternité réputée est appelée à fermer elle aussi.

Cette politique de regroupement est menée au nom d'une logique de rentabilité, au détriment de la qualité et de la spécificité de l'accueil des femmes et des conditions de travail des personnels.

Depuis des semaines, les femmes du 20e en subissent ces conséquences parfois dramatiques, en termes de délais d'attente pour une prise en charge. Un collectif unitaire s'est constitué, s'oppose à la fermeture et a occupé les lieux. Il rassemble élus, associations et personnels mobilisés.

Par cette question, Monsieur le Maire, nous tenons à exprimer notre préoccupation face à ce démantèlement des services de santé de proximité qui porte notamment atteinte au droit à la contraception et à l'avortement, et nous vous demandons en tant que président du Conseil d'administration de l'A.P.-H.P., d'intervenir auprès de la direction pour qu'elle revienne sur cette logique qui touche notre Région, et en particulier sur la fermeture du centre d'orthogénie de Tenon.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et du Mouvement républicain et citoyen).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Fatima LALEM.

Mme Fatima LALEM, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, merci chers collègues, Denis BAUPIN et groupe "Les Verts", pour cette question.

Je souscris totalement à votre exposé de la situation qui est faite aujourd'hui aux femmes, notamment en matière de droits sexuels et reproductifs.

Mais sachez que dès fin août, lors de la conférence de presse que j'avais tenue pour présenter notre plan sur les centres de planification et les dispositifs mis en place pour améliorer l'accessibilité des femmes à l'avortement et à la contraception, j'avais alerté sur ce qui se jouait au niveau du droit à l'avortement en Ile-de-France, mais notablement pour les Parisiennes. J'avais effectivement alerté sur la nécessité de regarder de près ce qui est en train de s'organiser au détour, de manière insidieuse, d'une restructuration annoncée à pas de charge et menée au prétexte de la nécessaire cohérence et rentabilité du service public.

En pratique, lorsqu'on voit ce qui se passe au niveau de Tenon, il est certain qu'on a une série d'ingrédients qui vont à l'encontre des droits des femmes et notamment celui de disposer de leur corps. En effet, un des éléments principaux de cette affaire est le fait qu'on ait annoncé l'arrêt d'une activité parce qu'un médecin partait à la retraite, un médecin de 68 ans, alors même que, dans cette structure, 32 praticiens pratiquaient la gynécologie.

D'autre part, il est important de rappeler que la loi, depuis 30 ans, fait obligation à chaque structure d'organiser la possibilité de la pratique de l'I.V.G. Pour ce qui nous concerne, nous avons à notre niveau renforcé le maillage territorial par la création de plusieurs structures nouvelles de centres de planification, notamment dans le 19e et dans le 14e. Nous avons également renforcé nos actions en direction des jeunes en matière de prévention et d'éducation à l'égalité et la sexualité. Nous avons également prévu de mettre en place - et cela commence à s'organiser - l'I.V.G. médicamenteuse, mais cela ne saurait se substituer à la responsabilité de l'Etat en la matière et notamment à l'organisation de l'avortement dans l'ensemble des hôpitaux parisiens.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative à la situation des travailleurs sans-papiers.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Ian BROSSAT pour la question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, plus d'un millier de travailleurs parisiens sans papiers sont actuellement en grève et occupent leurs entreprises pour l'obtention d'un titre de séjour.

Depuis plusieurs années, les Gouvernements de droite ont fait du Code de l'entrée et du séjour des étrangers une machine à exclure les migrants de notre territoire. Quelle persévérance pour leur interdire tous droits de Cité ! Pas de doute, il y a, là-dessous, des enjeux politiques et électoraux dont les sans papiers et leurs familles paient dramatiquement le prix.

Soyons clairs, il est depuis longtemps impossible pour eux d'obtenir une carte de séjour au titre de la vie privée familiale, encore moins, par le biais d'une procédure de regroupement familial. Ces principes fondamentaux inscrits dans le droit international sont systématiquement ignorés par les Pouvoirs publics. Pourtant ils sont bien là parmi nous, nous les rencontrons à la sortie des écoles, nous les côtoyons au sein des associations et dans les entreprises. Ils paient leurs impôts et des charges sociales, mais ne bénéficient en retour d'aucun droit. Ils sont là anonymement, rongés par la crainte que l'on découvre leur statut et qu'on les expulse.

On les retrouve aussi dans l'exercice des emplois les plus pénibles, ceux que personne ne veut exercer ; quelle aubaine, le Gouvernement offre-t-il à des patrons peu scrupuleux ! Cette main d'œuvre bon marché accepte n'importe quel horaire de travail, n'importe quel salaire, n'importe quelles conditions de pénibilité, dès lors qu'il faut bien vivre et gagner un minimum de revenus.

Courageusement, ces travailleurs sans papiers revendiquent en ce moment que leurs demandes de régularisation par un titre salarié ne soient plus bloquées ou soumises à l'arbitraire comme elles le sont actuellement. Ils demandent notamment la mise en place d'une circulaire en ce sens.

Monsieur le Maire, nous aimerions savoir quelles dispositions notre Municipalité compte prendre afin de leur exprimer notre soutien. Par ailleurs, nous aimerions savoir quels dispositifs notre collectivité compte mettre en place afin de s'assurer que les sous-traitants auxquels parfois nous avons recours ne soient pas des entreprises qui exploitent les travailleurs sans papiers, notamment sur les chantiers de la Ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Pascale BOISTARD.

Mme Pascale BOISTARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur BROSSAT, comme vous le savez, plusieurs syndicats et associations soutiennent une nouvelle vague de grève des travailleurs sans papiers. Il y aurait aujourd'hui, dans ce second mouvement de grève, après celui d'avril 2008, près d'un millier de salariés en grève à Paris.

Les dirigeants de cinq syndicats (CGT, CFDT, Solidaires, FSU, UNSA), de cinq associations (Droits devant, Ligue des droits de l'homme, Cimade, Femmes égalité autre monde et du Réseau Education sans frontière) se sont alarmés, dans un courrier adressé le 1er octobre au Premier Ministre, M. François FILLON, de cette situation - je cite : "Le traitement de chaque dossier est loin d'être similaire selon les départements et même entre les salariés de situations parfaitement identiques, y compris au sein d'une même entreprise". Pour en finir avec ces blocages qui persistent, voire grandissent et ces discriminations constatées, ces 11 organisations demandent que soit édictée une circulaire de régularisation des salariés sans papiers.

Depuis le début de ce mouvement, Bertrand DELANOË et moi-même interpellons régulièrement M. le Préfet de police et le Ministre de l'Immigration sur la situation inhumaine dans laquelle se trouvent ces salariés. La position du Maire de Paris a toujours été claire sur son soutien aux travailleurs sans papier et aux familles sans papier d'enfants scolarisés. La situation administrative de ces salariés les plonge dans une insécurité totale vis-à-vis du droit du travail. Il y a aujourd'hui urgence à étudier leur situation dans les plus brefs délais.

C'est pourquoi nous soutenons, sans aucune réserve, la demande faite par ces syndicats et ces associations dans leur courrier au Premier Ministre. Je vous remercie, par ailleurs, de votre question sur le dispositif que la collectivité parisienne pourrait mettre en place pour que la Ville de Paris continue à être exemplaire sur les chantiers qu'elle organise.

En effet, la question des sous-traitances en cascades qui se développent dans notre pays a pour conséquence une précarisation croissante des salariés, en particulier ceux des sous-traitants du bout de la chaîne, notamment dans le secteur du bâtiment dont on sait qu'ils sont parfois des travailleurs sans papiers puisque secteur en tension. C'est pourquoi je m'engage à regarder de près cette question avec Mme MONTACIÉ, adjointe en charge des marchés publics, et, bien entendu, avec le Secrétariat général qui conduit une réforme des achats de la collectivité parisienne.

J'entends être particulièrement vigilante avec l'ensemble de mes collègues de l'Exécutif sur les chantiers qui pourraient être concernés par l'emploi de travailleurs sans papiers, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, afin que la Ville de Paris puisse continuer à être reconnue comme exemplaire en la matière.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. J'ai demandé à Véronique BÉDAGUE-HAMILIUS - évidemment tellement d'entreprises travaillent pour la Ville de Paris qu'on ne voit pas toujours tout -, que l'Administration soit particulièrement vigilante sur ce point.

VI - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au stade Jean Bouin.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A.

La parole est à M. GOASGUEN.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16^e arrondissement. - Monsieur le Maire, hier une manifestation de plusieurs milliers de personnes s'est opposée à la destruction du stade Jean Bouin. Cette manifestation n'avait pas de caractère sectaire puisqu'elle regroupait, à côté des responsables du 16^e arrondissement, des membres éminents de l'opposition, des "Verts", des représentants de l'opposition à Boulogne, des proviseurs, des responsables de la F.C.P.E., des professeurs d'éducation physique, des responsables associatifs et des représentants d'élèves.

Pourquoi la pluralité de cette manifestation et son succès ? C'est qu'en réalité, la question n'était pas seulement la destruction du stade Jean Bouin, mais un certain nombre de dommages collatéraux dont, peut-être, la Municipalité n'a pas mesuré avec suffisamment de précision l'ampleur, ce qui explique la montée lente mais sûre de la protestation.

Quels sont ces dommages collatéraux ? Je les résume : suppression des sports de proximité - vous le savez -, le coût - on connaît -, 148 millions rien que pour Jean Bouin, quelques millions supplémentaires pour les frais collatéraux, on le sait. Ce que vous avez certainement sous-estimé, c'est l'utilisation par les scolaires et associations du stade : 5.000 adhérents pratiquent six sections sportives et surtout 3.800 scolaires de cinq lycées de Paris et de Boulogne sont chassés des équipements sportifs de proximité qui sont les leurs en raison de la destruction du stade Jean Bouin.

Or, vos propositions de substitution paraissent, en réalité, totalement irréalistes. Tout d'abord, vous vous fondez sur une décision de la commission qui va examiner l'hippodrome d'Auteuil. Je ne suis pas sûr du tout que cette commission, d'après les dernières informations, soit favorable à une modification de l'hippodrome d'Auteuil.

Vous vous retournez donc vers d'autres solutions de substitution qui sont tout aussi peu adaptées, en réalité, que la première : Suzanne Lenglen qui est déjà utilisée par les écoles du 15^e arrondissement, le parc de Bagatelle qui aurait des conséquences, à mon avis, très néfastes sur le bois de Boulogne et sur l'environnement puisqu'en réalité, il s'agirait de faire sept à huit rotations par lycée et par jour pour amener les lycéens sur le parc de Bagatelle, sans oublier des problèmes de sécurité qui sont évoqués par la Préfecture de police, des problèmes de stationnement, bien sûr, les jours de match, puisque le parking est prévu pour une capacité de 500 places, dont 100 pour les riverains, et on sait très bien que la proximité du Parc des Princes et le cumul des matchs risquent d'encombrer un quartier déjà difficilement circulaire, des galeries commerciales dont on ne connaît pas la valeur réelle.

Alors la question se pose à un public de plus en plus large, car il y avait dans cette manifestation des militants socialistes, des militants communistes qui pratiquent le sport de proximité au stade Jean-Bouin, et ce n'est donc pas une question politique, mais une question de bons sens.

Je pense que vous vous êtes placés dans une voie sans issue, et qu'il est temps de revenir vers deux solutions possibles, qui permettraient à tous de s'y retrouver. La solution est celle du Paris 2012 que nous avons tous adoptée en commun au moment du dossier des Jeux Olympiques. Ce dossier Paris 2012 était un Jean-Bouin de 15.000 places, qui permettait une pratique sportive multiple, et qui en plus ne coûtait que 40 millions d'euros.

Il y a d'autres solutions. Je sais que ces solutions heurtent le Stade français. Je vous dis très franchement que nous sommes dans une dynamique qui va certainement s'amplifier et qui mettra en difficulté certainement les riverains et les utilisateurs de Jean-Bouin, mais aussi la municipalité car, bien entendu, l'ampleur de la manifestation d'hier va certainement s'accroître, et croyez-moi, vous n'arriverez pas facilement à trouver un résultat qui convienne.

Donc, j'en appelle à un peu de mesure, à un peu de réflexion. Le projet initial était un bon projet accepté. Je ne comprends pas pourquoi vous vous entêtez dans une solution qui multiplie des difficultés et des dommages collatéraux, que vous n'êtes pas en mesure de régler.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y avait ce week-end, trois grosses manifestations dans la ville : une sur l'égalité des femmes, une autre sur la demande de régularisation des sans-papiers, et enfin une troisième des paysans. Mais M. GOASGUEN et l'U.M.P. n'en ont vu qu'une, celle qui en gros dénie à la majorité municipale le droit de construire un stade de rugby à Paris.

Je sais que la dramatisation théâtrale, que vous exprimez encore aujourd'hui, ne sera pas la dernière et qu'il m'appartient une nouvelle fois de vous répondre. Permettez-moi tout de même de vous dire que la majorité municipale n'est pas dupe. Je subodore que votre opposition au nouveau stade Jean-Bouin s'inscrit, comme je vous l'avais dit, aussi et surtout dans le cadre des prochaines échéances électorales. Je le dis calmement mais fermement : nous ne sommes pas dupe de vos manœuvres.

Il faut malheureusement vous dire qu'il n'y a qu'à Paris que les projets de modernisation des grands stades donnent lieu à des dérives politiciennes aussi médiocres.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Partout en France, que ce soit dans le football ou dans le rugby, les villes se dotent d'infrastructures sportives dignes du haut niveau. Dans le rugby, cela a été le cas récemment à Toulouse et à Montpellier. Actuellement, Paris est la seule ville du Top 14 qui fasse évoluer son équipe dans des conditions aussi misérables. Le Stade français évolue au niveau européen, et l'U.M.P. y répond avec l'ambition d'une sous-préfecture !

Dans le foot, une dizaine de villes s'appêtent à investir sur crédits publics, je dis bien sur crédits publics, plus d'une centaine de millions chacune pour moderniser leur stade en vue de l'euro 2016. Personne ne le conteste, l'Etat les y encourage même. Il n'y a que l'U.M.P. Paris pour être contre de tels projets. L'U.M.P., je le rappelle, est contre la modernisation de Roland Garros. Vous êtes contre Jean-Bouin pour le rugby. Demain, je vous parie que vous serez contre la modernisation du Parc des Princes.

Peu vous importe les conséquences pour Paris. Mais si nous vous écoutions, c'est un coup dur qui serait porté au sport de haut niveau dans la capitale. Laisser Paris ne plus tenir son rang en matière de rencontres internationales pour le foot, le rugby mais aussi le tennis, c'est priver notre capitale de son rayonnement international. Cela, nous ne le voulons pas et les Parisiens non plus.

Et vous le savez, puisque je vous ai répondu la dernière fois sur la délibération qui avait été proposée par "Les Verts", le projet initial prévu dans Paris 2012 ne correspond absolument plus aujourd'hui à l'état du rugby dans notre ville, et au niveau national et européen.

Jean-Bouin sera un stade qui embellira le quartier, car on remplacera un stade vieux et décati par une œuvre architecturale qui s'intégrera parfaitement dans le paysage urbain.

Ce sera aussi une opération financièrement intéressante pour la Ville, puisque vous y revenez. Avec la redevance que nous versera le club, les loyers provenant des 7.000 mètres carrés de commerce et les recettes du parking de 500 places, nous pouvons espérer entre 3, 4 et 5 millions d'euros de recettes annuelles. Cela signifie que l'investissement total de 143 millions d'euros, et non pas de 200 millions d'euros comme vous le laissez croire, sera amorti au bout de trente ans.

Mais puisque vous voulez absolument revenir sur un sujet, qui est celui de l'accueil des scolaires, que vous appelez "dommages collatéraux", sachez, et je vous l'ai déjà dit, que c'est ma principale préoccupation dans ce projet. Il n'a jamais été question de sacrifier ni les scolaires ni les clubs qui utilisent la piste d'athlétisme ou le terrain de hockey. Prétendre cela, Monsieur GOASGUEN et l'U.M.P., relève de la pure manipulation.

La vérité est connue de tous : normalement nous aurions dû, avant même le démarrage des travaux sur Jean-Bouin, pouvoir accueillir les scolaires sur les nouvelles installations que nous voulons réaliser sur l'hippodrome d'Auteuil et, vous le savez, c'est à 150 mètres. Malheureusement, pour des raisons sur lesquelles je ne m'étendrai pas, ce projet est bloqué depuis un an par l'Etat, qui dispose d'un pouvoir d'autorisation, puisque l'hippodrome se situe dans le bois de Boulogne.

Si l'Etat donne son feu vert avant la fin de l'année, et c'est là, je vous le rappelle, que j'attends que les élus U.M.P. m'y aident, tout sera prêt dans deux ans ; il s'agit tout de même, rappelons-le, de livrer douze hectares d'équipements sportifs pour les habitants du 16e arrondissement.

Je vous le redis, c'est la première fois depuis très longtemps que la Ville pourra construire deux terrains de grands jeux à cet emplacement. Je le dis aussi aux Verts qui m'ont dit à chaque fois, que les terrains de grands jeux étaient très proches du périphérique, et qu'il y avait des problèmes de pollution. Là, c'est vraiment dans le poumon vert de Paris. Pourquoi ne nous aidez-vous pas à construire sur ce terrain ?

Je le dis : si l'Etat nous donne le feu vert, tout sera prêt dans deux ans. D'ici là, nous avons déjà tout engagé pour que les scolaires puissent être accueillis dans d'autres équipements, à moins de quinze minutes de Jean-Bouin. Et je ne peux que regretter qu'une partie de la communauté scolaire joue le jeu de la désinformation auprès des parents d'élèves, en refusant les propositions constructives, sérieuses et de qualité que nous avons faites en lien étroit permanent avec le Rectorat de Paris. Vous le savez !

Pour conclure, Monsieur le Maire, deux choses. Comme je le disais déjà le mois dernier, pour ce qui nous concerne, nous nous honorons de mener à bien ce projet, comme tous les autres projets sportifs de la Ville de cette mandature. Mais aussi tous les autres projets, y compris d'ailleurs les 40.000 logements sociaux, et ceux prévus dans le 16e arrondissement. Mais je sais que cela vous chagrine.

Les Parisiens savent qu'ils peuvent compter sur notre détermination à mettre en œuvre, ce pourquoi nous avons été élus. Enfin, Monsieur le Maire, franchement, entre le bouclier fiscal et le bouclier de Brennus, je préfère le second !

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et du Mouvement républicain et citoyen).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Toute petite reprise de parole de M. GOASGUEN.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Monsieur VUILLERMOZ, décidément vous n'avez pas bien compris. D'abord, ce n'est pas une action U.M.P. Cela vous dérange, mais un groupe important de la majorité municipale s'est joint à nous, à Boulogne comme à Paris.

La F.C.P.E., Monsieur VUILLERMOZ, n'est pas particulièrement un syndicat de droite. Les proviseurs des lycées ne sont pas non plus véritablement encartés à droite. Les associations de professeurs non plus. Et les élèves, pour tout vous dire, sont plutôt syndiqués dans des syndicats d'élèves plus proches de la Gauche que de la Droite, car il n'y a pas de syndicats de Droite. Alors, quand vous réduisez cela à une affaire politicienne, permettez-moi de vous dire que vous avez la vue un peu serrée.

Cela étant, vos propositions, je les écoute toujours. Ne croyez surtout pas que nous allons prêter la main à une espèce de retournement de situation exemplaire. Non seulement, à avoir mis le bazar à Jean-Bouin mais maintenant à vouloir le mettre sur l'hippodrome d'Auteuil. Vous ne croyez quand même pas que je vais me faire le complice d'une mesure qui non seulement défigure le quartier à Jean-Bouin, mais maintenant va le défigurer sur l'hippodrome d'Auteuil !

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et du Mouvement républicain et citoyen).

Alors, ne comptez pas sur nous ! Cela, je vous le dis tout net.

Je vous le dis parce que nous sommes dans une période où le bois de Boulogne, le développement durable, l'environnement, c'est quelque chose d'important et vous l'avez vu aux dernières élections. Si vous ne l'avez pas vu, vous risquez de le voir encore une fois !

Par conséquent, Monsieur VUILLERMOZ, vous ne vous en sortirez pas comme cela. Croyez-moi, si c'est le parc de Bagatelle auquel vous pensez, vous aurez beaucoup de mal à expliquer aux Parisiens qu'il y aura une noria d'autobus qui relieront à longueur de journées les cinq lycées parisiens au parc de Bagatelle, au milieu du bois de Boulogne, et vous vous intitulez défenseur du développement durable en même temps.

Monsieur VUILLERMOZ, prenez conscience des réalités ! Ce n'est pas l'U.M.P. qui mène ce coup-là. Vous n'avez rien compris ! Jean-Bouin est un stade de sport de proximité et il le restera, que cela vous plaise ou non !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur GOASGUEN, je prends acte, et c'est la première fois à ma connaissance que vous le dites aussi nettement, vous êtes opposé à l'aménagement des 12 hectares d'Auteuil, au bénéfice notamment des habitants et des enfants, des jeunes, des sportifs du 16e arrondissement et je note que vous semblez dire dans votre intervention que l'Etat bloque parce que vous, personnellement, vous êtes contre.

Monsieur GOUJON, je note que vous êtes hostiles à l'aménagement des 12 hectares à Auteuil, que beaucoup d'élus du 16e arrondissement avaient validé.

Et, puisque vous parliez des nombreuses personnes de gauche dans le 16e arrondissement, plus "Les Verts", qui vous soutiennent, ce qui est vrai - ils ne sont pas si nombreux que vous le dites -, je voudrais vous dire qu'il y a beaucoup, beaucoup d'habitants du 16e arrondissement qui votent à droite et qui sont favorables au stade de rugby à Jean-Bouin.

Enfin, dernier point : je m'étonne de ce que j'ai cru comprendre du rôle de l'Etat, qui donc ne réunirait pas la Commission des sites à la demande d'un parti d'opposition à Paris et qui n'entendrait pas le Maire de Paris...

Ensuite, habilement, je dois le reconnaître, vous nous dites aujourd'hui : "Ah, mais on est sur le projet de la candidature de Paris des Jeux Olympiques." Mais figurez-vous que le projet, c'est un stade de rugby à Jean-Bouin et pas à Charlety. Je vous le signale !

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Quant à la démocratie, et je le dis pour l'ensemble de la majorité municipale, il se trouve que c'est un engagement de mandature et qu'il n'y a pas de surprise : il y a besoin d'un stade de rugby à Paris. C'est la moindre des choses, d'ailleurs.

Dans toutes les villes de France, c'est par centaines de millions d'euros que les mairies, de droite comme de gauche, investissent...

J'ai beaucoup aimé la formule de Jean VUILLERMOZ : "Nous préférons le bouclier de Brennus au bouclier fiscal", la démocratie passera et le stade de rugby à Jean-Bouin existera.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et du Mouvement républicain et citoyen).

Vous me menacez ?

Oui, je vous entends !

Et, en plus, vous m'annoncez que l'Etat va se mettre en travers.

Mais on verra qui l'emporte de la démocratie ou du pouvoir centralisateur. On verra !

Et le vote des Parisiens, cela ne compte pas ?

C'est très révélateur ! Cela veut dire que le vote des habitants du 16e arrondissement doit s'imposer à tous les habitants de Paris. Je vous avais dit, Monsieur GAREL, méfiez-vous ! C'est un mauvais combat !

La majorité du 16e arrondissement doit donc imposer sa loi à tous les habitants de Paris ! Je m'y opposerai !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et du Mouvement républicain et citoyen).

Nous passons en formation de Conseil général.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures quarante minutes, est reprise à dix huit heures quarante cinq minutes, sous la présidence de M. Pierre SCHAPIRA, adjoint).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Chers collègues, nous reprenons nos travaux en formation de Conseil municipal.

2009, DASCO 9 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 1er arrondissement portant sur le versement par la Ville d'une subvention contractuelle. - Montant : 61.099 euros.

2009, DASCO 14 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 6e arrondissement portant sur le versement par la Ville d'une subvention contractuelle. - Montant : 26.140 euros.

2009, DASCO 16 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 8e arrondissement portant sur le versement par la Ville d'une subvention contractuelle. - Montant : 27.552 euros.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la diminution constante de la dotation contractuelle et de la dotation aux séjours de petites vacances versées à la caisse des écoles du 8e.

2009, DASCO 20 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 12e arrondissement portant sur le versement par la Ville d'une subvention contractuelle. Montant : 162.919 euros.

2009, DASCO 23 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 15e arrondissement portant sur le versement par la Ville d'une subvention contractuelle - Montant : 21.267 euros.

2009, DASCO 25 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 17e arrondissement portant sur le versement par la Ville d'une subvention contractuelle. - Montant : 111.417 euros.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la caisse des écoles.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner conjointement les projets de délibération DASCO 9, 14, 16, 20, 23 et 25, relatifs à la signature des conventions avec les caisses des écoles, sur lesquels le groupe U.M.P.P.A. a déposé les vœux référencés n° 20 et n° 21 dans le fascicule.

Je vous rappelle que le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu n° 20 sur le projet de délibération DASCO 16 et le vœu n° 21 sur le projet de délibération DASCO 25.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, cinq minutes !

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Bien plus qu'il ne m'en faut, Monsieur le Maire, pour interroger Colombe BROSSEL, l'adjointe au Maire chargée des questions de la vie scolaire, sur la façon dont est calculée la subvention contractuelle et notamment la part consacrée au développement du bio dans la subvention versée aux caisses des écoles.

On constate que cette part consacrée au bio sur la subvention contractuelle totale est de 1,5 %, donc bien trop faible pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, je le rappelle, d'atteindre 20 % de bio servi dans les restaurants scolaires en 2012, pour l'ensemble des caisses des écoles.

Par ailleurs, mis à part le 8e arrondissement où la part du bio dans la subvention contractuelle est de zéro parce que le 8e arrondissement n'a pas du tout recours à l'agriculture biologique, ce qu'on regrette pour les enfants qui déjeunent à l'école dans le 8e arrondissement, sur les autres arrondissements, il y a inadéquation, semble-t-il, entre la réalité de ce qui est servi et la part du bio dans la subvention contractuelle. Le 2e arrondissement est à 56 %, donc c'est à peu près clair, puisqu'on fait 58 % précisément de bio. Cependant, le 20e, par exemple, reçoit 85 % de sa subvention contractuelle sur le volet consacré à l'agriculture biologique ; or, je ne crois pas que ce soit ce pourcentage de bio qui est servi dans cet arrondissement. Le 10e arrondissement reçoit 38 % ; cela ne correspond pas non plus à la part de bio servi.

Bref, je souhaite savoir comment est calculé le montant attribué au développement du bio dans la subvention contractuelle et sur quelle base et comment nous atteindrons 20 % en 2012 alors que le budget est seulement de 1,5 % de la subvention totale consacré au bio.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur LECOQ, pour le groupe U.M.P.P.A., vous avez la parole.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Monsieur le Maire, je vais sans doute vous faire un peu de peine, ainsi qu'à votre sympathique adjointe chargée des écoles, mais, véritablement, avec les nombreux projets de délibération que vous nous proposez aujourd'hui sur le subventionnement des caisses des écoles, vous ne respectez aucun des principes que vous avez mis en avant, Monsieur le Maire, lors de la conférence de programmation et qui, selon vous, guideraient votre action.

Premièrement, aucune réunion de concertation n'a été organisée avec les maires d'arrondissement. Or, en leur qualité de président de la caisse des écoles et du fait du statut particulier de ces caisses, expressément visées par la loi P.M.L., cela mériterait pourtant une attention et un dialogue individualisés que nous avons d'ailleurs eus avec vos prédécesseurs, Madame la Maire, d'autant plus que vous vous êtes repris à deux fois pour traiter ce problème.

Le retrait brutal des subventions inscrites à notre séance de septembre laissait-il entrevoir un début de dialogue ? Pas du tout.

En revanche, certains ont dû, en faisant les additions, vous faire remarquer que, sur un total de 2.151.731 euros, 156.000 allaient aux huit arrondissements dirigés par l'opposition municipale, soit 7 %, et que 93 % allaient, en quelque sorte, au G12 de la majorité municipale.

Alors, vous avez fait un effort, Monsieur le Maire, et, aujourd'hui, de 7 % de l'enveloppe globale, nos arrondissements sont passés à 13 % de l'enveloppe qui, entre-temps, d'ailleurs a augmenté de 50 %, passant de 2.100.000 euros à 3.200.000 euros, ce qui veut dire que les 12 arrondissements de la majorité municipale bénéficient encore des 86 % de la subvention globale attribuée aux caisses.

Par exemple, le 15e arrondissement voit sa subvention multipliée par quatre, passant de 5.000 à 20.000 euros, soit moins de 10 centimes d'euro par habitant du 15e, alors que, par exemple et au hasard, votre terre d'élection, le 18e, reçoit 430.000 euros, soit 20 fois plus que la dotation du 15e, même si le 18e est moins peuplé que le 15e arrondissement, en tout cas, je le pense.

J'ajoute que ce calcul ne prend pas en compte les subventions exceptionnelles qui ont été maintenues à la séance de septembre et qui concernaient les 4e, 9e et 20e arrondissements, auxquels ont été accordées respectivement des subventions de 130.000 euros, 120.000 euros et 300.000 euros.

A ce stade, que souhaitons-nous, Monsieur le Maire ?

Nous souhaitons, premièrement, qu'un véritable dialogue s'instaure avec vous sur l'avenir et la situation comparative de chacune de nos caisses et de chaque caisse des écoles.

Nous souhaitons, deuxièmement, qu'un audit soit réalisé sur l'ensemble des cuisines parisiennes, afin de bâtir un programme prévisionnel d'investissement qui tienne compte d'ailleurs de la diversité de la situation des caisses, car, historiquement, chacune de nos caisses a un passé, une histoire, des finances, bref, souvent des caractéristiques très différentes.

Nous souhaitons enfin, vous l'avez compris, que la transparence soit instaurée dans l'attribution des subventions aux caisses des écoles ; c'est notre vœu le plus cher.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à M. François LEBEL qui doit présenter le vœu n° 20.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Je vous remercie, Monsieur SCHAPIRA.

Comme j'ai été mis en cause tout à l'heure par M. BOUTAULT en tant que président de la caisse des écoles du 8e arrondissement, je voudrais lui préciser que, compte tenu de la somme que nous n'avons jamais reçue pour subventionner nos achats bio, il est évident qu'on ne peut pas acheter du bio.

Quand ces produits nous arrivent, on constate que les avocats viennent d'Israël, que les pommes de terre viennent de Russie, que les fruits viennent d'Argentine, d'Afrique du Sud ou d'Allemagne et je ne considère pas que ce soit tout à fait dans l'air du temps.

Il appartiendra à M. BOUTAULT d'arbitrer entre le bio, les économies d'énergie et les gaz à effet de serre.

Pour en revenir à notre sujet, je m'adresserai à Mme BROSSEL pour lui dire que je considère comme particulièrement grave et significatif que la caisse des écoles du 8e arrondissement, après des décennies, ne puisse plus désormais financer le départ en colonie de vacances des enfants les plus défavorisés aux petites vacances d'hiver et de printemps.

Ne me dites pas que c'est parce que nous n'avons pas de vacances "arc-en-ciel" : vous savez très bien que les vacances "arc-en-ciel", c'est pendant les vacances d'été, et pas pendant les petites vacances.

Ne nous dites pas non plus que c'est parce que nous n'appliquons pas les huit tarifs de la C.A.F. puisque cela fait plus de trois ans que nous appliquons les tarifs de la C.A.F.

Avec 3.689 euros en 2009, nous ne pourrions plus, puisque nous sommes déjà en déficit, permettre aux moins favorisés des enfants du 8e arrondissement de partir quelques jours aux petites vacances d'hiver et de printemps.

Ce que je demande dans le vœu que j'ai déposé, c'est qu'au moins nous puissions disposer de ce que nous avons reçu en 2004 - 19.000 euros - au lieu des 3.689 euros, qui ressemblent plus à de la mendicité qu'à une subvention.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme BLUMENTHAL, maire du 12e arrondissement.

Mme Michèle BLUMENTHAL, maire du 12e arrondissement. - Une intervention courte sur ce projet de délibération, pour me réjouir du maintien global de la subvention contractuelle du 12e arrondissement de 162.919 euros, subvention précieuse pour la bonne gestion de la caisse.

Cette subvention permet de maintenir et d'amplifier l'effort en matière de produits issus de l'agriculture biologique, de continuer à proposer aux enfants du 12e des produits labellisés, signe de qualité, critère qualité certifiée, label rouge, indication géographique protégée, mais elle permet aussi de continuer à offrir des séjours de vacances labellisés arc-en-ciel aux enfants, à des tarifs calculés au plus proche des revenus de leur famille.

Enfin, cette subvention permettra aux personnels de la caisse de mieux gérer la période transitoire qui doit nous mener à l'harmonisation des tarifs de restauration scolaire sur tout Paris, que ce soit en termes de formation ou de mise en place de nouveaux outils de gestion.

Cette réforme attendue doit être mise en œuvre à la rentrée 2010. Ce sera une grande avancée de justice sociale pour les familles parisiennes, qui n'auront plus à s'interroger sur les disparités des tarifs de cantine entre les différents arrondissements.

Et vous pouvez, Madame la Maire, compter sur l'engagement et le soutien des élus du 12e arrondissement dans la mise en place de cette réforme tarifaire au bénéfice de l'égalité de toutes les familles à Paris.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Catherine BRUNO, pour le groupe Centre et Indépendants.

Mme Catherine BRUNO. - Il y a tout lieu de s'interroger sur le retrait en dernière minute, le mois dernier, des délibérations concernant la subvention annuelle contractuelle versée aux caisses des écoles.

En un mois, de septembre à octobre, l'enveloppe globale est passée de 2.151.000 euros à 3.200.000 euros. Si nous avions attendu le mois prochain, qui sait, peut-être aurait-elle été de plus de 4 millions d'euros.

Trêve de plaisanterie, car la somme que l'on nous attribue dans le 15e est loin d'être risible. Ces dernières années, elle tournait autour de 11.000 euros : c'était la plus basse de tout Paris.

Le mois dernier, elle était annoncée, avant son retrait, à 5.800 euros. Et aujourd'hui, elle est passée à 21.267 euros. Si l'on balaie les sommes allouées aux différents arrondissements, la nôtre, 21.267 euros pour 11.500 repas servis par jour, reste toujours la plus basse de tout Paris.

Qu'est-ce qui justifie ces écarts ? Hélas, je ne le sais pas, ou plutôt, je me demande s'il s'agit de critères objectifs ou de critères politiques. Car enfin, pourquoi 426.000 euros dans le 11e, 534.200 euros dans le 20e, 430.000 euros dans le 18e qui, je vous le rappelle, a reçu une subvention exceptionnelle en novembre dernier de 1.800.000 euros pour une gestion qui semblait sujette à caution ? J'espère à ce sujet que l'audit comptable et financier annoncé à l'époque par M. CHERKI a abouti à assainir cette gestion.

Trouvez-vous normal que certains arrondissements se taillent la part du lion de la subvention contractuelle avec 2.781.000 euros sur 3.200.000 euros et que d'autres arrondissement n'aient plus que des miettes : 419.000 euros. Et comme par hasard, ce sont les 1er, 5e, 6e, 7e, 8e, 15e, 16e et 17e qui se partagent les restes.

Avec 21.267 euros pour 11.500 repas servis dans le 15e, comment pourrions nous arriver à l'objectif de 20 % de bio dans les repas de la restauration scolaire ? Pourcentage déjà difficile à atteindre, comme cela est reconnu dans la "Gazette des communes" du 7 septembre dernier. Depuis le début de cette mandature, avec le maire du 15e arrondissement, nous souhaitons aller plus loin dans l'introduction du bio dans les menus, comme le préconisent le Plan Climat et le Grenelle de l'Environnement. Mais vous savez bien que le développement des filières bio, pour le moment, ne permet pas de fournir la demande que nous voudrions atteindre, et d'autre part que le bio accroît considérablement le prix de revient des repas. L'objectif des 30 % de bio en 2014, évoqué dans la convention, est d'autant plus irréaliste que la volonté de la Mairie de Paris d'aider les caisses des écoles dans ce domaine reste, on le voit avec l'exemple du 15e arrondissement, proche de l'inexistant.

Avec 21.267 euros, comment pourrions-nous mener des actions dans le cadre de "Paris Santé Nutrition", pour prévenir les risques de l'obésité chez les jeunes enfants ?

Avec 21.267 euros, comment pourrions-nous financer les séjours de vacances que nous voulons mettre en place en 2010 ?

Avec 21.267 euros, comment pourrions-nous continuer à participer à l'entretien et à l'amélioration des réfectoires de cantine, comme le fait notre caisse des écoles qui finance depuis des années sur son budget propre de nombreux travaux de peinture de réfectoire dans les écoles, cela sans aucune subvention ? La DASCOS réalise ainsi des économies sur le dos de la caisse des écoles.

Avec 21.267 euros, comment pourrions-nous verser la prime annuelle de l'allocation prévoyance santé, mise en place par la Ville de Paris pour inciter les agents à souscrire une mutuelle ?

Je remarque que le point concernant les aides exceptionnelles aux caisses les plus fragiles financièrement, qui figurait dans le projet de délibération retiré le mois dernier, n'a pas été repris ce mois-ci. Qu'est-ce que cela veut dire ? Y avait-il un manque d'objectivité dans l'attribution de cette subvention exceptionnelle ?

J'aurais voulu parler aussi du critère concernant le projet d'harmonisation des tarifs de restauration scolaire. Imposer cette uniformisation me paraît être un abus de pouvoir et contraire à la soi-disant volonté affichée par le Maire de Paris d'une décentralisation au profit des maires d'arrondissement.

Monsieur le Maire, je termine, nous sommes tous attachés à ce que les petits Parisiens qui déjeunent dans les restaurants scolaires aient la meilleure nourriture possible, des produits bio, des produits labellisés et des produits frais de saison.

Dans le 15e arrondissement, nous sommes aussi très attentifs à une bonne gestion des deniers publics. Nous rendons des comptes régulièrement et nous ne sommes pas prêts à tomber dans une gestion laxiste de la caisse des écoles. Mais vraiment, j'aimerais comprendre les clefs de répartition et les critères qui aboutissent pour le 15e arrondissement à une somme aussi ridicule.

Votre réponse va sûrement intéresser nos concitoyens de l'arrondissement lorsqu'ils réaliseront que sur 3.200.000 euros, nous touchons une subvention annuelle de 21.267 euros pour 11.500 repas servis par jour.

Je vous remercie.

M. Yves POZZO di BORGO. - Bravo !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. BENESSIANO.

M. Hervé BENESSIANO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme chaque année depuis 2002 la Mairie de Paris se moque de nous. Il nous est proposé cette année une subvention globale, au titre du 17e arrondissement, de 111.417 euros se décomposant comme suit : 60.000 euros au titre des séjours de vacances, 31.417 euros au titre du bio et enfin 20.000 euros au titre des frais de formation, de mise en place d'outil de contrôle, de gestion et de comptabilité.

Comment ces sommes ont-elles été calculées ? Nous n'avons jamais communiqué le montant des formations effectuées par le personnel cette année, et pourtant la mairie centrale le sait. Nous n'avons jamais été informés de la mise en place d'outils de contrôle de gestion et de comptabilité. A quoi correspond cette subvention ? Des noms ronflants, pour faire bien, mais qui ne correspondent à rien de réel et de concret.

Comme chaque année, la Mairie de Paris n'a pas daigné nous informer en début d'année des critères retenus, nous consulter sur le sujet.

Comme chaque année, tout est réalisé dans l'opacité la plus épaisse et sans aucune concertation.

Comme chaque année, le Maire de Paris décide unilatéralement en fin d'année ce qui permet, en fonction des résultats et du fonctionnement des caisses amies, de répartir sa bienveillante manne aux arrondissements amis. Nous ne pouvons pas penser autrement.

Comme chaque année, les arrondissements amis sont très bien servis puisqu'ils reçoivent 87 % de subvention contractuelle, le solde, soit 13 %, devant se répartir entre les huit arrondissements de l'opposition.

Regardez cela fait un très beau dessin, un beau camembert.

13 % étant le pourcentage accordé déjà les années précédentes, nous sommes donc abonnés, nous le savons, année après année, au 13 %.

Mais mes chers collègues, cette année, nous avons eu droit à une nouveauté. En effet, il était prévu lors du conseil de septembre une délibération concernant cette subvention. En étudiant cette délibération, nous avons pu constater que la part attribuée aux arrondissements de l'opposition ne représentait que 7 %, alors qu'une manne très attrayante était distribuée à trois arrondissements : le 4e, le 9e et le 20e. Soit un total de 550.000 euros, somme qui représentait 368 % de la subvention distribuée généreusement par la Mairie de Paris aux arrondissements d'opposition.

Quels étaient les critères de cette très généreuse manne ? Sur quelle base cette fabuleuse aide exceptionnelle avait été attribuée ? Tout cela reste et restera sûrement mystérieux. La transparence républicaine et citoyenne, si chère à Bertrand DELANOË, n'était pas une fois de plus mise en application.

Puis, quelques jours avant le Conseil d'arrondissement de septembre, nous apprenions que le projet de délibération était retiré, sans aucune explication, sans aucune motivation.

Aujourd'hui, on nous propose un autre projet : la manne à distribuer ne s'élève plus à 2.151.731 euros mais à 3.200.140 euros, soit plus d'un million d'euros supplémentaires. Bertrand DELANOË a-t-il des cagnottes secrètes qu'il sort en temps voulu ? Il est très bizarre qu'en moins d'un mois la Ville trouve un million d'euros supplémentaires.

Nous sommes donc passés de 7 à 13 %. Notre fameux abonnement à 13 % de la subvention totale que nous avons depuis 2002. Quel geste ! Mais pour qui nous prend-on ? La caisse des écoles ne fait pas la mendicité, elle a son savoir-faire reconnu pour tous, et elle a aussi sa dignité.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de ne pas voter ce projet de délibération. En tout cas, au niveau du Conseil d'arrondissement nous l'avons repoussé, nous ne faisons pas la mendicité, alors que rien ne nous est expliqué.

Peut-être ce geste de protestation permettra-t-il à l'Exécutif parisien de prendre conscience de son comportement profondément injuste et de son manque de respect pour tous les habitants des arrondissements d'opposition, et en particulier ceux du 17e arrondissement.

Concernant le vœu que nous avons rattaché à ce projet de délibération, comme je venais de le dire, en rappelant le comportement que la Ville a eu depuis huit ans, où nous demandons plus de transparence, également d'en savoir plus sur les critères, et cela un peu plus tôt dans l'année, et considérant donc en fait que notre subvention contractuelle diminue d'année en année comme peau de chagrin, nous demandons de bien nous fournir les critères arrêtés unilatéralement par la Mairie de Paris dès le mois de janvier - connaître la règle du jeu au départ plutôt qu'à l'arrivée serait mieux - et de donner les détails des calculs qui ont permis d'établir les chiffres retenus par la Mairie de Paris pour les vingt arrondissements.

Je rappelle simplement, pour conclure, Monsieur le Maire, que j'avais montré un premier camembert, et je vais montrer simplement ce que sont les subventions contractuelles par arrondissement. Tout ce qui est en rose, c'est pour la majorité et tout ce qui est en bleu, c'est pour l'opposition. Vous voyez que cela parle de soi.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur BENESSIANO.

Madame BROSSSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, au nom de la 7e Commission. - Monsieur le Maire.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe, rapporteure. - J'ai donc présenté à l'ensemble des maires d'arrondissement, et je le refais en séance, mes plus plates excuses...

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Donc, je présente mes plus plates excuses à l'ensemble des maires d'arrondissement, comme je l'ai fait en 7e Commission, parce qu'il y a effectivement eu un dysfonctionnement sur les projets de délibération à la dernière séance.

Ces projets de délibération, et j'en porte ma part de responsabilité puisque je les ai laissés être introduits dans Alpaca et être inscrits à l'ordre du jour des Conseils d'arrondissement, ont été introduits, alors que les calculs étaient manifestement faux. C'est donc pourquoi, à la suite de l'alerte qui a été faite par les Conseils des 8e et 1er arrondissements, et je les en remercie, nous avons retiré de l'ordre du jour l'ensemble de ces projets de délibération.

Je le redis, j'en porte ma part de responsabilité et je présente mes excuses à l'ensemble des maires d'arrondissement pour ce dysfonctionnement.

C'est la première chose.

Après, je voudrais juste rappeler à tous les inscrits du groupe U.M.P., qui se sont tous plaints d'avoir la somme la plus basse de Paris... Ajustez-vous un peu parce que tout le monde ne peut pas avoir la somme la plus basse, donc essayez de trouver un classement qui vous arrange !

Je rappelle juste à l'ensemble des élus que ces projets de délibération ne sont qu'une petite partie des subventions attribuées aux caisses des écoles. Le gros de la subvention des caisses des écoles est quand même attribué au nombre de repas, et heureusement. Et là, il ne s'agit que d'une petite partie.

Alors, il y a deux choses : il y a des critères techniques et il y a des critères politiques.

Et vous faites semblant de croire que nous ne sommes en train de ne parler que de critères techniques. Mais oui, nous parlons de critères politiques !

Quand le Maire de Paris expose son ambition et son objectif de faire en sorte qu'il y ait du bio dans les cantines et dans la restauration scolaire et que cela devient un critère important pour le calcul de ces subventions contractuelles, eh bien, oui, c'est un engagement politique qui est mis en œuvre.

Monsieur LEBEL, et on peut avoir ce débat d'année en année, les vœux du 8e et du 17e sont exactement les mêmes que ceux qui ont été déposés les années précédentes. Oui, ne sont plus subventionnés que les voyages "Arc-en-ciel" parce que ce sont des voyages qui respectent une tarification sociale en fonction des revenus des parents. Eh oui ! Cela, c'est un critère politique et je l'assume.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Cessons de faire semblant qu'il n'y aurait que du technique là-dedans ! Non, il y a à l'évidence un projet politique qui est celui du Maire de Paris qui a, par ailleurs, été validé par les électeurs et qui est celui que je mets en œuvre. Et ce sont ces critères politiques que vous retrouvez dans la mise en œuvre d'une politique et donc dans les subventions contractuelles.

Subventions contractuelles dont je rappelle, car si on n'avait écouté que les intervenants de l'U.M.P., cela aurait pu échapper à votre attention, que la somme totale n'a quasiment ou pas bougé par rapport à l'année dernière et ceci est vrai pour chacun des arrondissements, sauf, pardon, dans le 17e où il y a eu moins 1.000 euros et je l'ai dit en 7e Commission, je suis prête, à ce que, par redéploiement, la DASCOS trouve les 1.000 euros nécessaires à ce que nous n'ayons pas une réduction en peau de chagrin de 1.000 euros.

Les critères sont les suivants.

D'une part, s'agissant des séjours de vacances, et je l'ai dit, depuis 2007, c'est un critère qui est maintenant indexé au fait que l'offre de séjour soit une offre de séjour "Arc-en-ciel" qui est une offre de séjour avec une tarification sociale et ce dispositif n'a pas varié depuis 2007 et le calcul n'a pas varié depuis 2007. Il n'y a donc rien à dire là-dessus, à part le fait, Monsieur LEBEL, que vous faites un choix politique, donc assumez ce choix politique ! Vous faites le choix politique de refuser ; j'ai encore en mémoire un article dans "Le Parisien" il n'y a pas si longtemps que cela. Vous faites un choix politique, assumez-le, mais ne venez pas après me dire que tout cela est absolument scandaleux.

Vous ne faites pas de séjour "Arc-en-ciel", eh bien, c'est ainsi ! D'autres arrondissements que le vôtre ont choisi cette année de passer à des séjours "Arc-en-ciel" et ils ne s'en plaignent pas, manifestement.

Le critère bio, puisque j'ai été interrogée là-dessus : nous avons eu, pour la première année, l'année dernière un état des lieux qui n'était plus un état des lieux déclaratif mais un état des lieux validé par un audit qui a été réalisé en interrogeant l'ensemble des directeurs de caisse des écoles.

Cela n'a rien de faux, il y a eu un rapport d'audit qui a été présenté à l'ensemble des directeurs de caisse des écoles. Je ne sais pas ce qui est faux là-dedans. C'est ainsi !

Si vous ne discutez pas avec vos directeurs de caisse, je ne peux pas le faire à votre place !

Donc, cette année, le critère bio vise à financer le surcoût, parce qu'il existe, du recours aux produits bio et à inciter les arrondissements, qui ne s'étaient pas engagés dans cette démarche jusque-là, à le faire.

J'en profite d'ailleurs pour dire, je l'ai dit tout à l'heure à Jacques BOUTAULT, que le critère bio a été majoré à la demande d'ailleurs du groupe "Les Verts" puisqu'on avait voté un vœu l'année dernière demandant la majoration de ce critère.

Ensuite, il y a eu deux critères, qui ne sont pas nouveaux là non plus.

Il y en a un dont j'ai bien demandé qu'il soit modifié.

Il y a un critère, que l'on va appeler "petite caisse". Pardon pour l'appellation, elle n'a rien de péjoratif dans ma bouche, mais on sait bien qu'une caisse des écoles dans le 1er, dans le 2e, dans le 3e, dans le 4e et je pourrais continuer ainsi jusqu'au 9e, n'a évidemment pas les mêmes rapports, notamment avec ses fournisseurs qu'une caisse qui fait plusieurs dizaines de milliers de repas par mois. Donc, à l'évidence, on a besoin d'accompagner ces petites caisses qui ont des coûts de gestion incompressibles, qui rendent de fait leur coût moyen plus important.

Outre ce critère qui a été remis comme l'année dernière, il existe un critère d'aide à la formation, dont je revendique que l'on en ait changé le contenu, à défaut de l'intitulé.

En effet, j'ai rencontré les maires d'arrondissement. Il m'en reste trois à voir. A chacun d'entre eux, j'ai dit la même chose : nous allons mettre en œuvre la réforme de la tarification scolaire à partir de la rentrée 2010. Je l'ai dit à chacun des maires, je ne souhaite pas que cette réforme se fasse au détriment des caisses des écoles.

C'est donc pour cette raison que j'ai souhaité que ce critère formation soit également élargi aux outils de gestion et de comptabilité analytique, notamment pour les caisses qui vont devoir rentrer dans le système de tarification "8 tarifs". Je le redis, peut-être que ce critère ne vous sied pas mais, évidemment, j'ai également demandé à la DASCO qu'il soit élaboré en lien avec la situation financière des caisses dont je me permets de rappeler qu'elle n'est pas exactement la même dans tous les arrondissements.

Voilà pour ce qu'il en était.

Dernier mot : pourquoi les subventions exceptionnelles aux caisses en difficulté sont-elles passées au mois de novembre ? Parce que ce sont des subventions pour des caisses en difficulté, donc qui ont besoin d'argent rapidement, parce que, sinon, elles ne savaient pas comment payer leurs salaires à la fin du mois. C'est pour cette raison qu'on les a laissées inscrites.

Mais non, ce n'est pas une prime à la mauvaise gestion.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mais évidemment que non ! C'est un accompagnement aux caisses des écoles qui ont des difficultés et vous les connaissez, et heureusement que la Mairie de Paris est encore en mesure de faire en sorte que les enfants dans les écoles continuent à manger !

Je reviens donc sur le vœu de la mairie du 8e. Je vous ai dit pour quelle raison j'émettais un avis négatif à ce vœu. Vous assumez le fait de ne pas faire de séjour "Arc-en-ciel".

Sur les interrogations posées par le 15e arrondissement, j'ai répondu et je dois vous dire, Madame BRUNO, que si je n'avais pas fait en sorte de prendre en compte une volonté d'encourager les caisses qui s'initiaient au bio, la caisse des écoles du 15e arrondissement, sur la base non pas du déclaratif mais du réalisé, aurait touché encore moins. Donc, je vous invite à plus de modération.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Je vous rappelle tout de même que le pourcentage du bio est égal à 2 % des repas servis dans le 15e, donc vous pouvez grimper au plafond, mais c'est un choix politique que vous faites et que vous devez assumer.

Enfin, je termine sur le vœu du 17e arrondissement. Là aussi, j'ai eu l'occasion de dire à quel point la formulation sur la baisse substantielle comme peau de chagrin de cette subvention contractuelle était une vieille habitude. Je vous l'ai dit, Madame KUSTER, s'il s'agit de 1.000 euros, j'en fais une affaire personnelle : nous les trouverons à la DASCO. Là aussi, je vous ai répondu sur les critères, et j'émet un avis négatif sur le vœu. J'ai eu l'occasion de le dire à M. BENESSIANO en 7e Commission, je pense effectivement que sa remarque sur les délais, et ce n'est pas la première année qu'il la fait, est une remarque juste.

Les délais ne sont manifestement pas les bons pour prendre en compte au plus juste la réalité de la situation des caisses. Je me suis engagée à ce que, dans la réforme de la tarification qui permettra enfin une harmonisation des tarifs de restauration scolaire sur tout Paris pour qu'une famille paie la même chose sur tout le territoire parisien au même niveau de revenu, il faudra évidemment intégrer cette préoccupation qui est la vôtre, je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire, de toutes ces précisions.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 9.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASCO 9).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASCO 14).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 20 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 16.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASCO 16).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 20.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASCO 20).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 23.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASCO 23).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 21 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 25.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASCO 25).

2009, DASCO 133 - Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2010-2011.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASCO 133 concernant le ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2010-2011, sur lequel l'amendement n° 22 a été déposé par l'Exécutif.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, au nom de la 7e Commission. - Amendement technique.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - C'est un amendement technique.

Madame ONGHENA, vous avez la parole, et vous seule, sur l'amendement technique.

Mme Anne-Constance ONGHENA. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur le fond de cet amendement, pas de remarques particulières.

En revanche, sur la forme, nous en avons plusieurs. Le texte dit : "Les élus du 19e arrondissement". Je voudrais bien savoir de quels élus du 19e arrondissement il est question car lors du conseil d'arrondissement, lundi dernier, ce projet de délibération a été adopté à l'unanimité sans amendement.

Je suis assez surprise que presque systématiquement tous les projets de délibération de la DASCO disparaissent à la dernière minute des ordres du jour ou réapparaissent avec des amendements. On ne trouve pas que ce soit des méthodes très sereines et qui rassurent sur la manière dont les choses sont gérées.

Sur le fond de l'amendement, on est OK, mais sur la forme, on aimerait bien que puisse s'arrêter ce côté "je remets, je retire, je change, je remets et je m'excuse".

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame ONGHENA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 22 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 22 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 133 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DASCO 33)

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en place de "cagnottes" dans les établissements scolaires pour lutter contre l'absentéisme.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 23 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la mise en place de "cagnottes" pour lutter contre l'absentéisme scolaire.

La parole est à Mme Marie-Annick BARTHE.

Mme Marie-Annick BARTHE. - Depuis le 5 octobre, l'Académie de Créteil a autorisé la mise en place dans trois de ses lycées professionnels d'une cagnotte collective qui vise à lutter contre l'absentéisme. Cette somme fixée initialement à 2.000 euros par classe sera abondée tout au long de l'année et pourra atteindre jusqu'à 10.000 euros si les élèves respectent les engagements pris en termes d'assiduité et de comportements. À la fin de l'année, cette cagnotte pourra servir à financer des projets allant du permis de conduire à l'organisation d'un voyage scolaire.

La logique qui sous-tend cette expérimentation est inacceptable. En modifiant profondément la raison d'être de l'enseignement, elle remet en cause certains des principes fondateurs de l'école républicaine. La vocation première de notre système scolaire est de fournir à chacun les moyens de s'épanouir, et de s'insérer professionnellement dans la société. L'apprentissage est ainsi conçu comme un processus désintéressé, où l'élève travaille avant tout pour lui-même. En aucun cas, il ne doit devenir une activité rémunérée sur des critères d'assiduité. L'attribution de places de football décidée par un lycée professionnel de Marseille pour lutter contre l'absentéisme laisse entrevoir les pires dérives sous-jacentes à ce système.

Au-delà de la période de scolarité obligatoire, c'est avant tout la qualité de la formation et les atouts qu'elle représente pour l'avenir des élèves qui doivent motiver leur présence. C'est dans ce cadre, une logique de la responsabilisation qu'il faut promouvoir et non celle de "la carotte et du bâton".

L'État doit prendre ses responsabilités et doit impulser des démarches pédagogiques innovantes à destination des élèves les plus fragiles en se réengageant, y compris sur le plan humain. Ces dispositifs ne doivent pas être conçus comme des récompenses mais bien comme des facteurs de cohésion au sein d'une classe et d'un établissement.

Aussi, sur proposition des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, le vœu tend à ce que le Maire de Paris intervienne auprès du Recteur de l'Académie de Paris afin d'obtenir l'assurance que des dispositifs de type cagnotte ne soient pas expérimentés dans les établissements scolaires parisiens.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci pour ce vœu. Merci aux élus du groupe socialiste.

La question posée est une question lourde pour notre système éducatif. La question n'est pas une opposition de principe au financement de projets collectifs. La Ville de Paris, le Département en l'occurrence, finance plus de 200 projets dits "des collèges", qui sont des projets portés par des équipes pédagogiques à l'intérieur des établissements et qui sont montés avec des associations.

Ces soutiens à ces projets ne sont pas pensés comme des récompenses mais comme s'inscrivant dans le cadre d'un projet d'établissement, donnant du sens parce qu'ils ciblent plutôt les collèges avec des populations fragiles, parce qu'ils sont fléchés sur un certain nombre de priorités que nous nous sommes données, la culture, l'art, la citoyenneté, et en font donc de véritables projets collectifs.

La question posée par le vœu est celle de la finalité de ces projets et de la finalité de ce qu'on a appelé la "cagnotte".

Par ailleurs, la vraie question posée est de savoir ce que l'on fait pour tous ceux qui sont en situation de décrochage aujourd'hui. Une fois que l'on a dit cela, quelle responsabilité prend l'Éducation nationale pour faire en sorte qu'il n'y ait plus 150.000 jeunes qui sortent tous les ans du système scolaire sans diplôme ni formation ?

On accrédite ainsi le fait qu'il n'y a plus d'ambition de réussite collective, que la réussite pour tous n'est plus un objectif qu'on se donne au sein de l'Éducation nationale, et qu'on entérine le fait d'un école à deux vitesses.

On le fait évidemment dans un moment où on aura supprimé en quelques années 50.000 postes d'enseignants dans l'Éducation nationale et réduit les moyens en peau de chagrin.

La question posée est moins celle du projet en tant que tel que de sa finalité, et je vous remercie de l'avoir dit. Évidemment, au regard de tout cela, de ce que nous faisons à la Ville pour soutenir, justement, tous ces publics fragiles, en difficulté, que ce soit avec Action Collégiens, avec le Troisième Centre, avec les projets des collèges dont je parlais, évidemment, je ne peux qu'émettre un avis favorable à ce vœu et je vous en remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole, pour une explication de vote, est à M. MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

Mes chers collègues, ce que l'on vient d'entendre et la lecture du vœu démontrent, s'il était nécessaire encore, le grand embarras de la gauche parisienne, puisqu'il semblerait que les élus socialistes ne se parlent pas entre eux. Je tiens à citer la phrase suivante : "ce type de projet peut se traduire par la budgétisation, le paiement de projets pédagogiques innovants comme, par exemple, l'organisation à la fin de l'année d'un voyage scolaire thématique avec un réel projet encadré. J'y serais très favorable, ce n'est pas très éloigné du projet de Martin HIRSCH". Citation de M. JULLIARD, Secrétaire national au parti socialiste, sur l'éducation.

Evidemment, un tel embarras dans la majorité parisienne est un double aveu. Ce n'est pas un vœu, c'est un aveu. C'est l'aveu d'abord du désintérêt et de la politisation à outrance, encore une fois, de la gauche parisienne à l'égard de l'Education nationale et, Madame BROSEL, vous l'avez encore une fois démontré. Quand vous n'avez pas de réponse, vous déplacez le débat à chaque fois sur l'Etat, l'Education nationale, etc. Chacun prend ces responsabilités, Madame BROSEL.

Je l'ai dit lors du débat sur la rentrée des jeunes Parisiens le mois dernier, nous avons fait le choix d'avoir une vraie discussion et des vraies propositions contre l'absentéisme et le vœu n'aborde malheureusement qu'un seul aspect. Vous ne parlez pas non plus de l'absentéisme pour des raisons d'ordre familial ou personnel, le cas étant, par exemple, de la phobie scolaire.

C'est un aveu également parce que, lorsque vous n'avez pas d'idée, eh bien, vous n'arrivez même pas à être d'accord...

En tout état de cause, compte tenu et en attendant que le parti socialiste règle ses luttes intestines - même sur le fond, pour une fois, remarquez -, eh bien, nous nous abstenons sur ce vœu et nous laissons la gauche chercher des idées. Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 323).

2009, DJS 413 - Signature d'un marché article 30 relatif à la gestion de la Maison des Ensembles (12e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 413 concernant la signature d'un marché article 30 relatif à la gestion de la Maison des Ensembles dans le 12e.

La parole est à Mme BLUMENTHAL.

Mme Michèle BLUMENTHAL, maire du 12e arrondissement. - Merci.

Ce projet de délibération correspond à une fin et à un début. Un début puisqu'elle va permettre de mettre à disposition un nouvel équipement de proximité dans le 12e arrondissement. Mais ce projet de délibération concrétise aussi la fin d'un long processus de réappropriation par et pour les habitants d'un lieu emblématique étroitement lié à l'histoire et à la vie du quartier d'Aligre.

Cet immeuble de caractère, propriété de la Ville de Paris, mis à disposition d'un syndicat ouvrier, a longtemps été laissé en déshérence, occupé en fin 96 par un collectif qui lui a donné son nom actuel de Maison des ensembles. En 2001 et conformément à nos engagements de campagne d'alors, nous avons engagé un travail de négociation pour aboutir en 2003 à la libération sans violence des lieux.

Nous avons dès lors, en parallèle, lancé un travail de réfection pour définir avec l'aide du Conseil de quartier, des associations de quartier, des habitants et du Conseil local de la jeunesse ce qui devait être le devenir de ces bâtiments : soutenir la vie associative, ouvrir largement la Maison des ensembles sur la vie de quartier, lui donner une orientation claire en direction de la jeunesse, créer un centre d'animation faisant défaut jusqu'alors dans ce secteur, faire de ce lieu un équipement dynamique, innovant qui corresponde à l'esprit du quartier.

La première étape marquante de ce processus a été l'ouverture d'un café associatif géré par la Commune libre d'Aligre dans une partie rénovée de la Maison des Ensembles. Ce fut le premier pas concret vers l'ouverture du site vers le quartier. Ce lieu de citoyenneté et de débats démocratiques a immédiatement rencontré son public en atteignant rapidement un millier d'adhérents. Ce succès nous a naturellement encouragés à poursuivre dans cette voie. Il reste à rénover le reste du bâtiment et à affiner les propositions sur son devenir.

Le dialogue s'est poursuivi dans un esprit d'échanges d'idées, d'expériences. Je tiens ici à remercier les services de la Ville, en particulier ceux de la DJS qui se sont toujours montrés disponibles, patients et à l'écoute pour faire avancer ce projet. Par ce travail partenarial, nous avons abouti à l'élaboration d'un cahier des charges permettant de lancer l'appel d'offres, afin de retenir le futur gestionnaire de la Maison des ensembles. Cet équipement de proximité accueillera dans un même lieu : un centre d'animation, un point information jeunesse, un studio d'enregistrement, des salles polyvalentes, une salle de danse, des bureaux associatifs pérennes, mais aussi les vestiaires rénovés du terrain d'éducation physique attenant.

Pour en assurer sa gestion, le choix d'un marché article 30 s'est imposé comme celui qui offrait les meilleures garanties financières pour la Ville car il impose un cadre permettant d'accompagner au plus près la montée en charge et la consolidation de cet équipement qui est à la fois nouveau dans le quartier et nouveau par sa nature.

Après plusieurs entretiens avec les équipes candidates, c'est le projet proposé par la Ligue de l'enseignement qui a été retenu comme offrant les meilleures garanties aux habitants d'une offre diversifiée d'activités tout au long de l'année avec, en particulier, une orientation très marquée vers les activités jeunesse. La Ligue prévoit de nombreux projets en partenariat avec les acteurs du quartier, au premier plan desquels le café associatif. La mise à disposition des salles pour les activités des associations de quartier permettra, par ailleurs, de répondre à une demande très forte, notamment dans le domaine culturel, qui est encore aujourd'hui insuffisamment satisfaite.

L'ouverture se fera progressivement avec une période de préfiguration de huit mois, puis un fonctionnement en pleine charge dès la rentrée 2010. Nous nous réjouissons dans le 12e de l'ouverture prochaine de la Maison des ensembles, dans cet arrondissement où cette Maison est attendue depuis longtemps. Je suis persuadée qu'elle trouvera un succès immédiat comme le Centre Charenton...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je donne la parole à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serais très bref puisque Mme BLUMENTHAL a dit l'essentiel au sujet de ce nouvel équipement de proximité rue d'Aligre, la Maison des ensembles. Ce sera un équipement nouveau et assez iconoclaste puisqu'il y aura à la fois des vestiaires pour le terrain d'éducation physique mitoyen, mais aussi des salles de répétition pour les jeunes, des locaux associatifs, notamment pour des associations à vocation humanitaire ou sociale qui interviennent au niveau national.

Ces centaines de nouveaux mètres carrés sont très attendues dans le quartier depuis des années. Par ailleurs, depuis deux ans, fonctionne un café associatif au 3 rue d'Aligre qui marche très bien et qui s'est énormément impliqué dans la vie de quartier. Il est important, à ce stade, de bien penser l'articulation entre l'existant et le futur bâtiment et son futur gestionnaire.

C'est le sens de ce que je souhaitais dire au nom des élus du 12e qui ont, évidemment, un grand intérêt à l'ouverture de ce nouvel équipement de proximité.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je donne la parole à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, merci aux deux intervenants précédents d'avoir insisté sur le caractère innovant de la création de la Maison des ensembles qui ouvrira ses portes en mars 2010. J'insiste sur cet aspect-là - et j'y tiens beaucoup -, c'est que dans les nouveaux équipements jeunesse et notamment les centres d'animation, il faut que nous soyons extrêmement vigilants sur ces caractères innovants.

Il ne faut pas que nous fassions sortir de terre des structures qui soient exclusivement des structures de prestations d'activités ou de prestations services avec, finalement, parfois, une âme manquante, notamment sur la capacité d'avoir à la fois de la mixité sociale, des lieux d'activités diverses, musicales ou sportives, et en même temps, des espaces libres que le public jeune puisse s'approprier.

C'est un défi qui est difficile. On le tente dans d'autres structures, je pense, par exemple, à la structure innovante qui va ouvrir ses portes dans le 10e arrondissement. Ce n'est pas toujours évident mais, en même temps, j'ai la conviction que c'est vers ce schéma qu'il nous faut aller, à la fois des prestations d'activité, des activités, de l'occupation et, en même temps, une possibilité d'appropriation des espaces libres.

Je félicite, d'ailleurs, tous les élus du 12e et notamment Michèle BLUMENTHAL parce qu'un travail conséquent a dû être mené pour arriver à ce résultat. Je suis évidemment comme eux impatient de l'ouverture en mars prochain.

Sur la problématique particulière du lien entre la Commune libre d'Aligre qui gère le café associatif intégré à la Maison des ensembles et la Ligue de l'enseignement qui a remporté le marché article 30, nous sommes effectivement très favorables à ce qu'il y ait un partenariat privilégié. Il y aura une convention qui gèrera les relations entre la Commune libre et la Ligue de l'enseignement pour que le café associatif soit un espace de convivialité, de mixité sociale, de mixité intergénérationnelle et un lieu culturel.

Pour les mises à disposition d'espaces, nous vous proposerons une délibération au mois de décembre prochain.

Pour les tarifs des mises à disposition, évidemment, il pourra y avoir des conventions soit pérennes, soit ponctuelles, d'occupation gratuite et nous veillerons, bien évidemment, à ce que les associations du 12e, à commencer par la Commune libre d'Aligre soient privilégiées dans la mise à disposition de ces locaux.

Et enfin, il y aura une période de préfiguration de six mois jusqu'au 31 août 2010. Je vous propose que nous puissions faire un bilan avec les élus du 12e à la fin de ces six mois pour voir éventuellement quelles modifications nous devons apporter, y compris, si besoin, à la convention entre la Commune libre et la Ligue de l'enseignement. Une nouvelle fois, félicitations à l'ensemble des parties prenantes du dossier, notamment à la Direction de la Jeunesse et des Sports et surtout à la mairie du 12e.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 143.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DJS 143).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création de crèches dans le 16e arrondissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 24 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la création de crèches dans le 16e arrondissement.

La parole est à M. AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de revenir sur un problème que vous connaissez bien ici, qui nous tient à cœur dans le 16e arrondissement, qui est le manque de places en crèches pour les enfants de moins de 3 ans dans cet arrondissement.

Je rappelle que nous avons plus de 4.000 demandes de parents concernant les places en crèches.

Considérant les difficultés rencontrées par les professionnels de la petite enfance pour se loger et considérant également la rareté du foncier, notamment dans le 16e arrondissement, nous demandons, sur proposition du Conseil d'arrondissement, selon un vœu voté à l'unanimité du Conseil, que chaque fois qu'un immeuble dont elle est propriétaire le permet, la Ville de Paris s'engage à rendre prioritaire une expertise par ses services en vue d'y installer un établissement d'accueil pour la garde des enfants de moins de 3 ans et des appartements permettant de loger les personnels de la petite enfance.

M. NAJDOVSKI, je vous remercie de prendre en compte ce vœu et d'essayer, enfin, de résoudre ce problème de cruel manque de places en crèches dans le 16e.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur AURIACOMBE.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur AURIACOMBE, mais je vous rassure, je n'ai pas attendu ce vœu pour prendre conscience de la pénurie d'offres d'accueil collectif de la petite enfance dans un certain nombre d'arrondissements parisiens.

Vous savez, nous tenons particulièrement à l'objectif de création de 4.500 places pour cette mandature, avec une répartition équitable de l'effort dans les arrondissements en fonction des besoins, à savoir une production de places qui sera plus importante dans les arrondissements qui ont le taux de services et le taux de dessertes en crèches les plus bas.

Vous demandez à travers ce vœu que la Ville rende prioritaire une expertise des bâtiments dont elle est propriétaire en vue d'y installer un établissement d'accueil de la petite enfance.

Je voudrais simplement vous rappeler que ce que vous demandez dans votre vœu, nous le faisons déjà systématiquement ; j'ai pu le dire aux maires d'arrondissement en début de mandature lorsque je suis allé à leur rencontre.

Vous le savez, la petite enfance est une priorité de la mandature. En atteste d'ailleurs la programmation de nos équipements.

Je prendrai l'exemple du 16e, où en 2010, nous allons ouvrir 128 nouvelles places d'accueil collectif, 50 places dans la crèche de la rue Erlanger, 66 places dans la crèche de l'avenue de Versailles et 12 places dans la crèche et halte-garderie de la rue de Chaillot qui a fait l'objet d'une opération de restructuration extension, sans oublier l'ouverture de 6 places supplémentaires à la crèche de la rue Vernet, dans le 8e, depuis quelques mois, qui sont ouvertes aux enfants du 16e arrondissement.

Nous avons également en projet la crèche de la porte d'Auteuil, dont les 66 places pourront, je l'espère, ouvrir d'ici 2014 et j'espère que le maire du 16e, qui souhaite des logements pour les personnels de la petite enfance, sera favorable aux logements sociaux à la gare d'Auteuil et ne bloquera pas le projet pour qu'il puisse ainsi sortir dans la mandature.

Nous avons également un autre projet de 30 places place POSSOZ, dont la réalisation va dépendre des études de diagnostic de structure qui sont en cours.

Vous voyez, l'effort en matière d'accueil de la petite enfance est conséquent sur le 16e arrondissement et s'inscrit dans l'effort parisien.

En ce qui concerne les logements pour le personnel, la formulation de votre vœu est floue. Vous n'êtes pas sans savoir qu'un logement de fonction est attribué aux directrices de crèche des grands établissements. Pour le reste du personnel qui rencontre des difficultés réelles à se loger à Paris du fait du montant des loyers, ce dont nous avons besoin sur l'ensemble du territoire parisien, mais dans le 16e plus qu'ailleurs, ce sont des logements sociaux.

La Ville de Paris s'est engagée, nous l'avons dit, dans le cadre de la mission petite enfance, à réserver 1/6e du parc de logements sociaux dont elle est attributaire à son personnel.

Nous faisons cet effort au sein de la commission centrale d'attribution des logements sociaux et nous vous encourageons à le faire également dans le 16e arrondissement et à y développer le parc de logements sociaux pour pouvoir en attribuer davantage au personnel de la petite enfance.

Vous l'aurez compris, dans ces conditions, je vous demanderai de retirer votre vœu, qui n'apporte rien de nouveau par rapport à ce que nous pratiquons déjà au niveau de la Ville de Paris.

Dans le cas contraire, je serai malheureusement amené à émettre un avis défavorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Bien.

Vous avez entendu M. NAJDOVSKI ; quelle est votre position ?

M. Pierre AURIACOMBE. - Nous maintenons le vœu. Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif à l'instauration d'une journée de prérentrée en crèche municipale.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 25 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, relatif à l'instauration d'une journée de prérentrée en crèche municipale.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Aujourd'hui, à la rentrée, quand les crèches municipales parisiennes ouvrent leurs portes suite à la période estivale, elles sont confrontées à différentes difficultés.

En effet, le même jour de la rentrée, les équipes doivent faire face à l'arrivée de nombreux personnels de la petite enfance, nouveaux du fait du roulement important pendant la période estivale. Elles ont à faire face également au besoin de remise en état des crèches après la fermeture estivale. Les parents reviennent après la coupure d'été et les adaptations des enfants commencent et les enfants qui étaient déjà à la crèche avant les vacances se réapproprient le lieu également.

Les familles n'ayant pas eu de place en crèche aux commissions de mai et de juin viennent également exposer leurs besoins à la responsable d'établissement. Et tout cela le même jour.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, nous proposons, à travers ce vœu, qu'il y ait une possibilité pour les personnels de bénéficier d'une journée de prérentrée qui ne soit pas décomptée du quota des trois journées pédagogiques.

Il est, en effet, de première importance que l'équipe puisse trouver sa cohérence avant d'accueillir les enfants, en s'appropriant le projet spécifique de l'établissement.

C'est la pratique commune dans l'éducation nationale et personne, d'ailleurs, ne demande de revenir sur les journées de prérentrée à l'école, au collège et au lycée qui relèvent du bon sens. Nous pensons donc qu'il serait fort utile que la Ville mette à l'étude cette réflexion sur l'opportunité de pouvoir bénéficier d'une journée de prérentrée également pour les tout-petits.

Je vous remercie.

Moins d'une minute, hein ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Non, 1 minute 24.

(Rires).

Pour répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris est consciente des difficultés rencontrées lors de la réouverture des établissements à la rentrée en septembre.

Il s'agit, pour les équipes, à la fois de remettre en état les locaux, d'accueillir les personnels et les enfants qui, de retour de vacances, doivent se réapproprier les lieux.

Cependant, l'accueil des nouveaux professionnels s'effectue souvent progressivement, parallèlement à l'adaptation des enfants nouvellement admis. La plupart des responsables ne commencent d'ailleurs ces adaptations qu'une semaine après la rentrée, se donnant ainsi du temps pour gérer la remise en route des établissements.

Je prends l'engagement devant vous, Madame SIMONNET, de mettre à l'étude les conditions globales d'accueil au moment de la rentrée de septembre. Cette étude prendra en compte toutes les questions qui se posent à ce moment particulier de l'année, à savoir la question de l'affectation des personnels, notamment après la période estivale, la question de la période d'adaptation des enfants, puisqu'on a un certain nombre d'enfants qui entrent pour la première fois en crèche à ce moment, sans oublier la question des regroupements estivaux dont il faut faire le bilan. Toutes ces questions sont posées, elles sont sur la table.

Je prends l'engagement devant vous d'avoir cette réflexion plus globale et qui ne se limite pas simplement à l'établissement d'une journée de prérentrée et vous demande donc, en conséquence, de bien vouloir retirer votre vœu, moyennant cet engagement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote de M. ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Oui, explication de vote.

La mission d'information et d'évaluation sur la politique de la petite enfance à Paris que j'ai présidée de janvier à juin dernier a présenté ses conclusions au mois de juillet devant notre Conseil.

Cette mission a auditionné toutes les organisations syndicales représentatives auprès de la Direction de la petite enfance à Paris, elle a également auditionné un certain nombre de représentants de parents siégeant dans des conseils de parents et il n'est en aucun cas ressorti une demande de cette nature dans les auditions que nous avons menées.

Cette mission, qui a mené un travail de fond, n'est pas arrivée à la même conclusion que le groupe communiste qui, d'ailleurs, je le note, ne fait pas référence du tout à ces travaux menés pendant six mois par 15 conseillers de Paris.

C'est la raison pour laquelle, sur ce fondement qui nous paraît parfaitement solide et justifié, le groupe U.M.P. se prononcera contre ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame SIMONNET, maintenez-vous votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je suis d'abord très étonnée de l'attachement assez récent, visiblement, du groupe U.M.P.A., à écouter et lire attentivement toutes les revendications syndicales. Si le Gouvernement pouvait avoir la même attention, je pense que ce pays irait mieux.

Je voulais vraiment remercier M. l'adjoint de l'engagement qu'il prend de regarder de manière globale les conditions de la rentrée. Nous serons, en tous les cas au niveau du groupe Communiste et Parti de Gauche, vraiment disponibles pour réfléchir à toutes les conditions de la rentrée.

Nous souhaitons tout de même maintenir ce vœu car il nous semble que cette question de la journée de pré-rentrée mérite d'être mise à l'étude. Nous souhaitons donc maintenir notre vœu qui se limite à une mise à l'étude concrète de cette journée de pré-rentrée..

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Il y a maintien du vœu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2009, CAB_MA 12 - Subvention aux associations "Football Club Antillais - Paris 19e", "Martigua - Sports, Culture, Loisirs et Accolade" pour l'organisation de la première édition du Paris sports Ultra-marins. - Montant : 9.000 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération CAB_MA 12 relatif à l'attribution d'une subvention de 9.000 euros aux associations "Football Club Antillais - Paris 19e", "Martigua - Sports, Culture, Loisirs et Accolade" pour l'organisation de la première édition du Paris sports Ultra-marins.

La parole est à Mme Geneviève BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Il nous est effectivement proposé d'accorder une subvention de fonctionnement de 9.000 euros au titre des D.O.M.-T.O.M., à trois associations que vous venez de mentionner, l'association "Football Club Antillais", du 19e arrondissement, l'association "Martigua - Sports, Culture, Loisirs", également dans le 19e, et l'association "Accolade".

La première a 13 ans d'existence et a reçu une subvention de 4.000 euros dans le passé, mais les deux autres, qui ont respectivement 31 ans et 24 ans d'existence, n'ont jamais reçu à ce jour de subvention.

Ce qui est nouveau dans cette proposition, c'est d'attribuer à chacune d'elles 3.000 euros pour l'organisation de leur première édition du Paris sports ultra-marins.

Je tenais à saluer cette première initiative de manifestation coordonnée de ces trois associations, l'une de football, la deuxième de handball et de basket, et la troisième de course pédestre, car nous savons combien le sport représente un espace de socialisation pour de nombreux jeunes de Paris, et comme il leur permet de participer, en particulier par le sport de compétition, à la vie de la cité et à leur propre insertion personnelle dans la cité.

En présentant pour la première fois un projet commun, elles décident de mutualiser leurs moyens, d'accroître leur visibilité, donc leur notoriété, et partant, la qualité de leurs manifestations.

Tout ce qui contribue à coordonner les efforts en vue d'une plus grande efficacité doit être souligné et soutenu comme je le ferai plus tard lors de ce Conseil pour le festival culturel, le Paris Outre-Mer.

A cette première édition harmonisée, je souhaite pérennisation et amplification.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Ecoutez, je vais simplement remercier Mme BERTRAND pour ses propos, car c'est vraiment une orientation que nous souhaitons depuis longtemps.

Cela va se mettre en œuvre et comme cela a été dit, nous essaierons de le pérenniser.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération CAB_MA 12.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, CAB_MA 12).

2009, DJS 196 - Signature d'une convention avec la Fondation P.S.G. pour l'attribution d'une subvention pour la saison 2009-2010. Montant : 150.000 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 196 relatif à la signature d'une convention avec la Fondation P.S.G. pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 150.000 euros, pour la saison 2009-2010.

La parole est à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, concernant ce projet de délibération, il ne faut pas commettre de confusion.

Il s'agit bien là d'une subvention au fonctionnement à la Fondation du P.S.G., et non pas d'une subvention au fonctionnement au club de foot du P.S.G.

Je rappellerai en quelques mots l'objectif de la Fondation du P.S.G., qui est un élément créateur de lien social au sein de la cité parisienne et même au-delà, puisqu'elle s'adresse à près de 13.000 jeunes, mène plus de 130 opérations par an, des stages, des après-midi P.S.G., des journées P.S.G. au cours des périodes de vacances scolaires, des stages de foot pour les enfants qui n'ont pas la possibilité de partir en vacances avec la participation, de temps en temps, de joueurs professionnels du P.S.G., voire de leur entraîneur.

Au total, une action d'animation qui est complétée par une action d'insertion, quatre jeunes ayant pu bénéficier d'un dispositif d'insertion l'année dernière.

La demande de subvention qui est formulée par le projet de délibération s'élève à 150.000 euros, soit une demande stable par rapport à l'année dernière.

Notre groupe se montre favorable à cette subvention de fonctionnement, bien évidemment, mais à une condition quand même. Et je rappellerai les conclusions de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France rendues au printemps dernier, qui a mis en évidence quelque vigilance de la part de la Ville de Paris en matière de subvention à la Fondation du P.S.G., qui n'est pas uniquement dotée par la Ville de Paris, mais également par la commune de Saint-Germain-en-Laye.

Si les magistrats de la juridiction financière se sont montrés vigilants sur ce point et l'ont rappelé à l'Exécutif municipal, nous nous permettons de le faire à nouveau devant vous ce soir.

Et puis, je crois également que cette délibération nous permet de revenir sur un point car il y a eu une manifestation à Jean Bouin hier, et j'entends de-ci, de-là, qu'on opposerait le sport des scolaires et le sport professionnel.

Je crois que c'est un bien mauvais procès qui est fait là au groupe U.M.P. et à ses élus, car il n'y a pas lieu du tout d'opposer le sport scolaire et le sport professionnel, au contraire : ce sont deux volets d'une même pratique sportive qui sont parfaitement complémentaires.

Il n'y aurait pas de sportifs de haut niveau sans le sport scolaire.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Sans stade, il n'y aurait pas de sportifs.

M. David ALPHAND. - Il y aurait moins de sportifs dans les écoles, de jeunes passionnés par le sport s'il n'y avait pas des modèles, des exemples de professionnels tels que ceux du Paris Saint-Germain.

Cette Fondation du P.S.G., qui crée du lien social, fonctionne également comme un appel d'air dans les deux sens et elle permet d'entretenir des relations extrêmement fructueuses entre les enfants, les scolaires et les professionnels.

Je voulais conclure là-dessus, à un moment, cela me paraît important de le souligner, où certains détracteurs du groupe U.M.P., qui s'oppose à la reconstruction du stade Jean-Bouin telle qu'elle est conçue par l'Exécutif, souhaiteraient nous mettre en porte-à-faux là où il n'y a pas lieu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne comprends pas toujours tout ce que dit M. ALPHAND sur les problèmes internes à l'U.M.P. dans le 16e arrondissement, mais je dois reconnaître que depuis l'an passé, il me semble que sur la Fondation du P.S.G., des choses ont bougé et je m'en réjouis.

Simplement, je rectifie une chose. Par rapport au P.S.G., la Ville de Saint-Germain-en-Laye ne donne plus rien comme subvention, sauf évidemment le berceau de Louis XIV, qui reste sur le blason du P.S.G.

Mais, il ne faut pas confondre, comme l'a dit M. ALPHAND, la subvention que nous donnons au P.S.G. et la subvention que nous attribuons à la Fondation du P.S.G. parce que ce sont évidemment deux choses totalement différentes.

La Cour des Comptes nous faisait le reproche, en assimilant ces deux subventions, en nous disant que d'autres collectivités, notamment le Conseil général des Yvelines, donnaient une subvention au Paris Saint-Germain. Cela excédait ainsi le plafond des subventions pouvant être attribuées dans le cadre de la loi Buffet.

Dans ce cas précis, l'objet est bien de verser une subvention à la Fondation du P.S.G. Je rappelle tout de même deux ou trois choses. Dans le domaine de l'animation sportive, nous pouvons citer huit après-midi ouvertes au club filleul du P.S.G. M. TIBERI était là. Je ne me souviens pas que beaucoup de présidents de groupe, qui étaient pourtant invités, soient venus au repas du P.S.G., mais ils auraient pu voir quel était l'attrait de ce club et de ses joueurs pour les jeunes Parisiens. Donc, il m'apparaît important qu'il y ait une relation de la Ville avec le P.S.G.

Je rappelle quand même que dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle, la Fondation a accueilli cinq jeunes Parisiens en grande difficulté sociale, afin de leur offrir une formation aux métiers de l'encadrement et de l'animation sportive.

Enfin, la Fondation a mis en place six opérations, concernant 300 enfants dans les hôpitaux parisiens pour enfants malades. Je crois que c'est quelque chose de très important et qui touche également les joueurs professionnels du club.

Donc, je me réjouis que finalement tout le monde soit d'accord pour voter cette subvention.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 196.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DJS 196).

Vœu déposé par Mme Lyne COHEN-SOLAL et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au centre sportif de l'Ecole Polytechnique dans le 5e arrondissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 26 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif au centre sportif de l'Ecole Polytechnique (5e).

La parole est au président LÉVY.

M. Romain LÉVY. - Merci, Monsieur le Maire.

Je présente ce vœu pour Mme Lyne COHEN-SOLAL, c'est un vœu qui porte sur le centre sportif de l'Ecole polytechnique, située dans le 5e arrondissement.

Ce centre est la propriété de l'Etat, mais la Ville de Paris a une convention annuelle qui permet aux associations sportives du 5e arrondissement de bénéficier de l'usage du bassin école de la piscine et de la salle des sports.

Malheureusement ces associations sont privées de l'accès à ces équipements depuis le début de l'année 2009, suite à un dégât des eaux qui est estimé à plus de 80.000 euros, et qui a entraîné la dégradation du parquet de la salle de sports.

Considérant l'importance de l'ensemble des travaux à réaliser au sein du centre sportif, notamment en termes de sécurité incendie mais aussi de sécurisation de l'accès, avec Lyne COHEN-SOLAL et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, nous émettons le vœu que le Maire de Paris puisse saisir Mme la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, afin de faire aboutir les négociations avec le Ministère, en vue d'obtenir une rétrocession à l'euro symbolique de cet équipement, condition préalable à la prise en charge par notre collectivité des travaux sur la salle des sports.

Voilà, Monsieur le Maire, l'objet de ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je veux remercier Romain LÉVY de me donner l'occasion de faire un point sur le centre sportif de l'Ecole polytechnique.

Comme vous le savez, le devenir des installations sportives de polytechnique est en discussion depuis plusieurs mois entre le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et la Ville de Paris. Pour les collègues qui ne connaissent pas cet équipement, il est en effet propriété du Ministère.

Il y a quelques mois, le Ministère semblait avoir le projet de céder à la Ville de Paris un des deux équipements sportifs inclus dans l'enceinte du Ministère : le bassin école, et vouloir conserver à son usage l'actuelle salle de danse pour en faire un local d'archivage.

Le Ministère souhaite se séparer de cet équipement, en raison notamment du coût élevé des travaux de mise aux normes (sécurité incendie, indépendance des locaux, isolations des circuits de fuites) dans le contexte spécifique du site Descartes classé en établissement recevant du public.

La position du Ministère, suite aux différents échanges et réunions avec les services de la Ville, semble moins affirmée aujourd'hui sur la salle de danse. Il a été convenu - il y a eu une lettre du 22 septembre 2009 de la Secrétaire générale de la Ville de Paris - que la Ville de Paris allait dans un premier temps mener une étude de faisabilité préalable à la réalisation des travaux d'isolation, en termes de sécurité incendie du bassin et de la salle de danse.

Dans un second temps, serait également étudiée la séparation des flux de visiteurs avec la création d'un accès spécifique au bassin école.

Dans son courrier, la Secrétaire générale insistait sur la nécessité pour la Ville de Paris de préserver la destination des deux équipements sportifs, bassin école et salle de danse, au bénéfice des habitants du 5e arrondissement, et s'engageait à financer dans ce contexte les travaux de réfection de la salle de danse si le Ministère confirmait le maintien de sa vocation sportive et de son affectation à l'usage de la Ville.

Dès que ces études seront rendues et que la position du Ministère sera clarifiée, des décisions concrètes pourront être prises en liaison avec lui, sur l'accès indépendant du bassin école, sur les futures modalités de gestion et sur le devenir de la propriété des équipements sportifs.

En attendant, la Ville de Paris a conclu avec le Ministère un avenant de prorogation à la convention du 1er septembre 2008, lequel est valable jusqu'à la fin de la saison sportive 2009-2010.

Je vous propose donc, Monsieur LÉVY, si vous en êtes d'accord, de modifier quelque peu votre vœu avec la rédaction suivante : "Que le Maire de Paris poursuive ses négociations avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en vue de pérenniser la destination de ces deux équipements sportifs, bassin école et salle de danse, au bénéfice des habitants du 5e arrondissement, condition préalable à la prise en charge par notre collectivité des travaux sur la salle de sports". Si cette formulation vous convient, je vous propose de le voter sur la base de ces modifications.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à M. TIBÉRI, maire du 5e arrondissement.

M. Jean TIBÉRI, maire du 5e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

Votre intervention est assez intéressante. J'avais été stupéfait et surpris que Mme COHEN-SOLAL dise que l'on allait demander à l'Etat de nous donner gratuitement un bien qui coûte quelques millions d'euros. J'avais été d'autant plus surpris - je regrette qu'elle ne soit pas là ce soir, car nous aurions pu discuter utilement - qu'elle n'ait pas soumis ce projet au Conseil d'arrondissement, ce qui était un signe à l'égard de ses collègues intéressant.

On ne voit pas très bien l'Etat donnant gratuitement un bien qui vaut des millions d'euros. En revanche, ce que je retiens, Monsieur VUILLERMOZ, c'est la discussion avec l'Etat, avec le Ministère, pour réactualiser la convention avec les problèmes de location du gymnase et de la piscine... mais sans évoquer une vente, à moins que l'Etat ne veuille le vendre à un prix important... il n'est pas question qu'il le donne gratuitement, comme le suggérait Mme COHEN-SOLAL. Mais s'il y a une possibilité de dialogue, je ne peux que m'en réjouir, en souhaitant que l'on regarde bien la convention qui prévoit que c'est l'utilisateur, c'est à la Ville... Je ne vais pas entrer dans le détail, M. VUILLERMOZ le sait bien... que c'est à la charge de l'Etat.

Je suis d'autant plus surpris d'ailleurs de cette attitude que la Ville de Paris - je croyais que c'était un bon signe - avait inscrit au budget de 2010 la somme correspondante sans aucune restriction, sans aucune discussion, dans les négociations que j'ai eues avec l'adjoint chargé des Finances. Et, dans le document qui nous a été remis l'autre jour, la somme de 80.000 euros est bien prévue pour faire les travaux.

Donc, je n'ai pas compris cette offensive de dernière heure qui tend un peu... Je ne veux pas passionner le débat, car l'intervention de M. VUILLERMOZ a été très modérée, et je l'en remercie... à retirer quelques moyens au 5e arrondissement. On a vu déjà tout à l'heure que l'on a supprimé un centre de P.M.I. et d'autres choses. Restons dans le bon sens et je rejoins M. VUILLERMOZ dans le souci de dialogue avec l'Etat, dans un esprit constructif et que la somme soit maintenue.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur TIBÉRI.

Monsieur le Président Romain LÉVY ?

M. Romain LÉVY. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne répondrai pas à M. TIBÉRI. Je précise que la première préoccupation du vœu de Mme Lyne COHEN-SOLAL était que les habitants et les associations du 5e puissent continuer de bénéficier de cet équipement sportif. Je pense donc que ce vœu est tout à fait louable et j'imagine que vous le rejoignez.

Je suis tout à fait d'accord avec les propositions qu'a faites Jean VUILLERMOZ. J'accepte, bien évidemment, que le vœu soit modifié en ce sens.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Bien.

Le bon sens règne ce soir !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 26 déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2009, V. 324).

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la situation du Paris Foot Gay.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 27 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et les élus du Parti de Gauche, relatif à la situation du Paris Foot Gay.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu fait suite à l'annulation de la rencontre sportive qui devait avoir lieu le 4 octobre dernier entre le club Paris Foot Gay et le club Créteil Bébel, à l'initiative de ce dernier.

Ce match a été annulé suite au refus du Créteil Bébel de participer à ce match - je cite - : "Conformément aux principes de notre équipe, qui est une équipe de musulmans pratiquants, nous ne pouvons jouer avec vous."

De fait, cette décision constitue un acte grave de discrimination en raison de l'orientation sexuelle réelle, ou supposée d'ailleurs, des joueurs de l'équipe du Paris Foot Gay. Cette annulation a suscité beaucoup d'émotion.

Ce vœu poursuit un double objectif.

Premier objectif : il s'agit d'organiser une rencontre sportive contre toutes les formes de discrimination, qui aurait lieu le 14 novembre prochain. Il s'agirait de voir comment la Ville peut aider à l'organisation de cette rencontre.

Et le deuxième objectif de ce vœu, c'est que notre Municipalité accentue ses actions contre les préjugés homophobes auprès des clubs de sport et de leurs animateurs, en y associant, par exemple, le Paris Foot Gay.

Je pense que, sur ce type de vœu, si nous pouvions avoir l'unanimité dans ce Conseil, ce serait une bonne chose.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Je donne la parole à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je voudrais remercier Ian BROSSAT pour son continuel intérêt pour le sport et pour le Paris Foot Gay qui est l'objet de ce vœu.

On a discuté beaucoup depuis que cet événement est arrivé du refus du Créteil Bébel de vouloir jouer contre le Paris Foot Gay, ce qui a évidemment provoqué chez nous un sentiment d'incompréhension face à cette grave discrimination, en raison de l'orientation sexuelle du Paris Foot Gay.

Dès le début, on a pris contact, évidemment. On a des contacts permanents avec le Paris Foot Gay, parce qu'ils travaillent avec le Paris Saint-Germain et à travers d'un certain nombre d'initiatives que nous avons prises aussi bien sur le handball, le basket que sur beaucoup d'autres sports dans lesquels ils interviennent.

Quand le vœu a été déposé, Ian BROSSAT n'était pas totalement informé des solutions que nous proposons, puisque nous avons proposé au Paris Foot Gay de mettre le stade Charléty à sa disposition pour un match. À l'époque, on aurait pu le faire avec le Créteil Bébel. Finalement, cela ne se fera pas, puisque eux aussi ont refusé.

Donc, je l'annonce à tous, on réalisera le 14 novembre un grand événement autour du Paris Foot Gay à Charléty. Il y aura un match avec le Paris Foot Gay mais certainement aussi d'autres matchs. On verra comment les choses peuvent se faire.

En ce qui concerne la deuxième partie du vœu de Ian BROSSAT et du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, nous avons déjà proposé au Paris Foot Gay de réfléchir à une convention que nous pourrions passer entre lui et la Ville de Paris, pour lutter contre les discriminations dans le sport sur la ville en général.

Voilà, les choses sont déjà en route, mais pour accompagner, je veux bien donner un avis favorable à ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

L'explication de vote de M. BOURNAZEL ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Oui, Monsieur le Maire. En 30 secondes !

Nous aurons l'unanimité à la fin de ce Conseil, ce qui est une bonne nouvelle, puisque nous voterons ce vœu, j'espère, en tout cas, tous ici, car nous sommes solidaires de tous les combats contre les discriminations. Evidemment, l'homophobie est une forme de discrimination et cela n'est pas acceptable. C'est plus qu'une incompréhension, Monsieur VUILLERMOZ, c'est profondément scandaleux d'avoir pu tenir de tels propos contre des sportifs, quelle que soit leur sexualité.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Absolument.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur le Président GAREL, un petit mot ?

M. Sylvain GAREL. - Effectivement, pour m'associer à ce vœu et dire que nous le voterons. C'est d'autant plus inadmissible et stupide que les gens qui ont voulu se draper dans leur religion pour refuser de jouer font beaucoup de mal à leur religion en faisant ce type de déclaration.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2009, V. 325).

La séance est suspendue.

Demain, nous reprendrons avec la communication sur l'insertion des jeunes, à 9 heures.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 19 octobre 2009 à vingt heures quinze minutes, est reprise le mardi 20 octobre 2009 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2009, DDEE 288 - DJS 479 - Communication sur l'emploi des jeunes.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif à la revalorisation du budget des missions locales.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche relatif au partenariat entre les missions locales et un groupe privé.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au partenariat entre les missions locales et un groupe privé.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous allons donc débattre de la communication que je vous ai adressée sur l'emploi des jeunes.

Paris, confrontée à un contexte économique difficile, s'emploie à résister à la crise et y parvient plutôt mieux que le reste de notre pays.

Ainsi, pour la première fois depuis 22 ans, le taux de chômage parisien (8,6 %) est aujourd'hui nettement inférieur au taux national (9,1 %).

Je le dis parce que cela me paraît tout à fait inédit et en même temps je suis extrêmement prudent parce que je ne sais ce que les prochains mois nous réservent. Mais c'est vrai que depuis 22 ans, le taux de chômage parisien a toujours été supérieur à la moyenne nationale. Je me souviens que dans la campagne municipale de mars 2008, j'avais dit que, dans le courant du mandat, on arriverait à résorber ce "gap". C'est le cas aujourd'hui mais je vous invite plutôt à l'exigence, et pas à l'auto-satisfaction.

Il reste que ces résultats sont non seulement fragiles mais par nature insuffisants.

Et dans notre ville comme ailleurs, c'est parmi les jeunes que la crise, douloureuse pour tous, fait le plus grand nombre de victimes.

Entre juillet 2008 et juillet 2009, le chômage a ainsi augmenté presque deux fois plus chez les moins de 26 ans que dans l'ensemble de la population.

Encore faut-il préciser que les jeunes, souvent, ne s'inscrivent pas à Pôle Emploi puisqu'ils ne sont pas concernés, pour la plupart, par les dispositifs d'indemnisation.

C'est-à-dire que même s'ils sont chômeurs, ils ne sont pas toujours comptabilisés comme tels. D'autre part, au drame du chômage s'ajoute souvent pour eux celui de l'activité qui ne mérite pas vraiment le nom d'emploi.

Je pense aux CDD sans cesse renouvelés, aux stages gratuits ou à peine rémunérés, aux postes à temps partiel et à toutes ces formes de précarité qui contribuent à rendre leur vie si dure.

Ce sujet relève bien sûr de la responsabilité de l'État : c'est lui qui dispose des leviers, des compétences et des moyens. Et l'on constate que ses réponses ne sont pas à la mesure de l'enjeu.

Les attentes des jeunes auront du reste été une fois de plus déçues par les annonces très partielles faites le 29 septembre par le Président de la République.

Je ne veux retenir qu'un chiffre pour évoquer le manque de résultats de l'action de l'État en la matière.

Une prime de 500 euros avait été promise aux chômeurs écartés de l'assurance-chômage à cause de critères d'ancienneté.

Le Gouvernement avait annoncé que cette somme serait versée à 234.000 bénéficiaires. Or, elle n'a été perçue dans toute la France que par 3.000 personnes.

Dans ces conditions, notre ville a un devoir d'efficacité d'autant plus exigeant. Les défis sont multiples et très différents. La jeunesse parisienne est en effet très diverse et les inégalités y sont grandes. La réussite scolaire, par exemple, n'est pas la même selon les quartiers.

Les situations d'échec sont deux fois plus fréquentes dans les quartiers politiques de la ville. Il faut donc répondre aux besoins dans tous les domaines. Le sujet est vaste, et une communication sur l'ensemble de la politique municipale en direction de la jeunesse vous sera présentée dans les prochains mois.

Mais aujourd'hui, nous parlons plus spécifiquement de l'emploi des jeunes, car c'est d'abord par l'emploi que l'on peut s'insérer dans la société et s'y construire un avenir.

Aujourd'hui, nous devons à la fois soutenir les étudiants dans leur formation, accompagner les diplômés vers la vie active et offrir une deuxième chance aux jeunes sortis du système scolaire sans qualification.

D'abord, donc, créer de nouveaux ponts vers la formation professionnelle et l'emploi. Pour cela nous devons inventer, innover. C'est le sens d'un dispositif comme "Paris pour l'emploi" qui, tous les ans depuis 2003, accueille 20.000 personnes de moins de 26 ans. Dans le même esprit, nous poursuivons notre soutien au réseau des missions locales parisiennes, qui ont aidé 22.000 jeunes dans leur démarche d'insertion professionnelle. En 2008, près de la moitié avait trouvé un emploi.

En encourageant aussi la mutualisation des missions locales, de même que l'innovation et les partenariats avec d'autres opérateurs, nous souhaitons que davantage encore de jeunes soient épaulés et orientés.

Et cela vaut en réalité pour tous, quel que soit leur degré de qualification, car même si le diplôme reste l'atout majeur pour trouver un emploi, plus d'un tiers des diplômés de 2008 et de 2009 sont au chômage.

Pour répondre à cette urgence, un nouveau forum de recrutement spécialement dédié aux diplômés des années récentes se tiendra en 2010.

D'autre part, nous avons recentré sur la prospection des offres d'emploi de proximité la mission des maisons des entreprises et de l'emploi. Celles-ci proposeront désormais aux jeunes diplômés un soutien personnalisé pour les aider dans leur parcours.

Notre Ville contribue en outre au fonds "Paris innovation amorçage" créé cette année en 2009, et qui finance en partenariat avec "OSEO", des entreprises innovantes.

Et nous apportons notre concours à "la ruche", une remarquable pépinière que j'ai visitée, qui accueille de jeunes entrepreneurs sociaux dans leur diversité pour tenter de leur apporter confiance et goût d'entreprendre.

La Ville va également, dans une crise qui est d'abord celle du crédit, renforcer en 2010 l'accès à l'emprunt des créateurs d'entreprise. Mais nous devons, bien entendu, nous tourner vers ceux qui sont encore plus éloignés de l'emploi, car trouver un travail et mener une vie digne paraît de moins en moins accessible à ceux qui n'ont pas, dès le départ, toutes les clefs en main. C'est contre cela que nous devons lutter.

Dans cet esprit, nous avons décidé l'extension de l'école de la deuxième chance, dont une nouvelle antenne ouvrira dès ce mois d'octobre dans le 18^e arrondissement. Cela permettra de multiplier par deux en 2010 le nombre des jeunes scolarisés.

Par ailleurs, les deux aides financières existantes seront fusionnées en une allocation unique.

A cette démarche de simplification s'ajoute une volonté de solidarité accrue puisque, dans le même temps, les plafonds des montants versés seront revalorisés.

L'enjeu est bien l'égalité devant le travail. Aussi, la lutte contre les discriminations est, elle, un autre axe important de notre politique de l'emploi.

Chaque année depuis 2005 se tient un forum de la diversité spécialement destiné aux demandeurs d'emploi qui se heurtent à des discriminations de toutes sortes. Lors de la dernière édition, en juin dernier, 11.000 jeunes ont ainsi eu la possibilité d'entrer en contact avec des employeurs.

Pour les prochaines éditions, en lien avec les associations, nous doublerons le nombre de candidats préparés en amont afin que leurs recherches aient les meilleures chances d'aboutir.

Enfin, notre Ville a des devoirs particuliers en tant qu'employeur.

L'accueil et la formation de 500 apprentis par an et de personnels en contrats aidés illustrent notre volonté d'ouvrir à tous les jeunes les portes du marché du travail.

Notre collectivité essaie de donner à tous une nouvelle chance, et notamment à des jeunes condamnés. Ils sont une quarantaine par an employés dans le cadre d'un aménagement de peine ou de travaux d'intérêt général.

Mais, au-delà de ces mesures d'aide et de soutien qui sont indispensables, c'est par leur propre initiative, par leur propre créativité et par leur propre énergie que les jeunes peuvent trouver la voie de leur réussite.

Car l'esprit de notre politique dans ce domaine et son objectif, c'est bien de donner aux jeunes les moyens de leur autonomie.

Nous attendons beaucoup, à cet égard, de la mobilisation du Conseil parisien de la jeunesse. Et, le nouvel organe de consultation des étudiants parisiens, qui remettra des propositions concrètes sur l'insertion professionnelle au mois de mai prochain, devra être aussi une véritable force d'imagination et d'action.

Chers collègues, la crise provoque souvent chez les jeunes un sentiment d'impuissance, qui peut conduire au fatalisme et au découragement. Ce sentiment menace l'avenir de tous et nous devons tenter d'y répondre.

Je veux dire ma gratitude à M. Christian SAUTTER et à M. Bruno JULLIARD comme à beaucoup de membres de l'exécutif municipal - une quinzaine - qui se sont mis ensemble pour travailler au service de cette cause. Ils y ont mis compétence, exigence et énergie ; je veux les en remercier. Et à tous les jeunes parisiens, je veux dire notre solidarité et notre confiance.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Je donne là la parole, d'abord, à une jeune élue, à qui je dis qu'elle peut venir en "jean" au Conseil de Paris. Cela m'arrive - pas en séance - mais au bureau.

Donc, chère Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la situation économique dans laquelle nous nous trouvons actuellement aggrave profondément les difficultés des jeunes pour accéder à l'emploi. A Paris, comme vous le savez - Monsieur le Maire vient de le dire - le chômage des jeunes a fait un bond de 30 % en un an.

L'offre d'emploi est en forte baisse, "rien que de très normal" dès lors que la relance du Gouvernement n'est orientée ni vers l'économie réelle, ni vers la sauvegarde des emplois. La relance version U.M.P., ce sont des dizaines de milliards d'euros d'argent public aux banques pour faire repartir la finance et le capitalisme de casino.

Les jeunes sont parmi les premières victimes de cette logique des profits financiers, qui nivelle par le bas le prix du travail, qui oppose les catégories de travailleurs les unes aux autres et les met en concurrence. Le président, lors du discours du 29 septembre 2009, annonçait un plan pour agir pour la jeunesse. Si le Gouvernement ne reconnaît la valeur et la place de la jeunesse que par la mise en place du R.S.A. jeune, c'est à désespérer.

Nous le savons bien, la politique de la Droite en direction des jeunes, ce sont des droits du travail et des rémunérations au rabais, des contrats professionnels ultras précaires de type contrat première embauche, et même si la Droite a été sévèrement battue lors de la bataille du C.P.E., elle revient sans cesse à la charge, tout simplement parce qu'elle ne sait pas envisager la jeunesse autrement que corvéable à merci.

Qu'il s'agisse de jeunes diplômés ou sans qualification, quelles possibilités, dans ces conditions, de trouver un emploi, de choisir son foyer, de payer son logement, en bref, d'accéder à l'autonomie de l'âge adulte ? Ce domaine de la politique économique n'est pas de nos compétences directes, mais notre majorité de gauche relève aujourd'hui la nécessité de proposer aux jeunes parisiens un appui renforcé dans ce contexte aggravé. D'une part, c'est en direction des jeunes parisiens faiblement diplômés - ceux dont les chances d'insertion sont statistiquement les plus faibles - que la Ville porte ses efforts.

Paris peut ici compter sur ses cinq missions locales qui accueillent, orientent et forment les jeunes de 16 à 25 ans.

Nos missions locales ont fait la preuve de la qualité de leur travail et de leur haut niveau de performance, mais, comme d'autres structures, elles font face dans le même temps à des difficultés pour maintenir leur personnel et à une arrivée massive de jeunes exclus du marché du travail.

Nous avons proposé un vœu au Conseil de Paris de mars dernier afin que la participation financière de la Ville soit réévaluée à la hausse. Nous estimons que le temps de la réflexion que l'on nous avait opposé à l'époque n'est plus d'actualité. Il faut que Paris donne à ses missions locales les moyens financiers supplémentaires dont elles ont besoin et dont les jeunes parisiens ont besoin. Selon les professionnels de l'action sociale que nous avons rencontrés, la fin de l'année sera marquée par un afflux redoublé de jeunes exclus du monde du travail, conjointement par la crise économique et par l'échec du Gouvernement dans sa politique de l'emploi.

Nous souhaitons que le vœu que nous déposons pour l'augmentation des crédits en faveur des missions locales soit enfin adopté. Je souhaite également insister sur l'importance considérable des actions mises en place par les 28 centres sociaux en faveur des enfants et des jeunes dans les quartiers parisiens les plus touchés par la crise.

Quand le Gouvernement supprime scandaleusement 13.500 postes cette année dans l'Education nationale et s'indigne en même temps de formations insuffisantes, les centres sociaux agissent tous les jours pour l'aide aux devoirs, l'accompagnement à la scolarité, l'alphabétisation de parents d'origine étrangère et le soutien à la parentalité.

L'affaiblissement du système public d'enseignement sert la reproduction des élites. Les directeurs et les acteurs des centres sociaux maintiennent leur engagement au service des jeunes. Ils connaissent la mobilisation de notre Municipalité dans ce domaine puisqu'en 2000, il n'y avait aucun centre social sur le territoire parisien. Ces acteurs sont prêts à donner plus d'essor à leur action.

Pour cela, ils comptent sur les soutiens financiers qui pourront leur être apportés. Ainsi, nous proposons que les choix budgétaires qui seront faits d'ici décembre en tiennent compte. Les centres sociaux participent de manière décisive à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de façon globale et durable. Enfin, nous souhaitons exprimer notre soutien à la création d'une nouvelle école de la nouvelle chance.

Nous sommes favorables à l'extension d'un tel dispositif qui part du principe qu'en matière d'éducation et de formation, rien n'est jamais perdu ; qu'il faut au contraire miser sur les capacités des jeunes à se relancer et à se reconstruire pour peu qu'on leur fasse confiance et qu'on leur en donne les moyens.

Les jeunes diplômés, quant à eux, ont statistiquement de meilleures chances d'insertion. Ces statistiques masquent cependant la réalité des parcours d'un grand nombre de jeunes : temps partiels contraints, sous-emploi de compétence, inadéquation des postes et des diplômes, mise en concurrence pour des stages non rémunérés, tel est le lot quotidien auquel ils sont confrontés.

L'ensemble des jeunes travailleurs paye la politique du bas salaire orchestrée par le Gouvernement. Nous avons un vrai effort culturel à réaliser pour valoriser ce que les jeunes entrants ont à apporter aux pratiques professionnelles. A cet égard, l'organisation de forums par la Ville peut permettre de faire évoluer les représentations collectives et les préjugés, au-delà, bien entendu, des aides concrètes qu'ils apportent en matière de recherche d'emploi. Il faut encourager les entreprises à assumer une responsabilité sociale à l'échelle de leur territoire, notamment en faveur de l'insertion des jeunes.

Le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche exprime en outre son soutien aux maisons des entreprises et de l'emploi qui apportent aide et conseil à environ 2.000 jeunes de moins de 26 ans. Gageons que ces actions rencontreront davantage de succès que celles entreprises par le Gouvernement à l'initiative de Fadela AMARA dont le plan "coaching" de 34 millions d'euros tout de même a davantage profité à d'obscures officines de placement grassement payées qu'aux jeunes qui étaient censés en bénéficier.

A cet égard, nous exprimons notre opposition au projet de partenariat des missions locales avec un opérateur privé en charge de la prospection.

Nous réaffirmons fortement notre confiance au service public de l'emploi pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes, et nous nous appuyons notamment sur les appréciations de la Cour des comptes en 2006, selon laquelle la plus-value du service public de l'emploi, quand on y met les moyens, est nettement supérieure à celle des opérateurs privés.

Les résultats de ceux-ci se sont également avérés médiocres dans le cadre du plan départemental d'insertion parisien. Inutile donc, selon nous, de persévérer dans cette impasse. Nous ne souhaitons pas, en outre, favoriser ainsi le désengagement de l'Etat du service public de l'emploi en recourant nous-mêmes à des opérateurs privés. C'est le sens du vœu que nous souhaitons faire adopter par notre Assemblée.

Notre groupe approuve donc les mesures de notre majorité en faveur de l'emploi des jeunes présentées dans la communication. Nous estimons qu'en ces temps difficiles, notre majorité doit, en effet, redoubler d'efforts pour favoriser l'insertion professionnelle dans leur diversité et leur permettre ainsi d'accéder à l'autonomie à laquelle ils aspirent et à laquelle ils ont le droit.

Pour nous, l'enjeu n'est pas de prévoir l'avenir des jeunes, mais de le rendre possible.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur GIANNESINI, vous avez la parole.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Le 29 septembre dernier, le Président de la République a présenté un véritable plan en faveur de la jeunesse de 500 millions d'euros.

A côté, Madame BECKER, les 220 millions d'euros que vous mettez sur Jean-Bouin et que vous soutenez, sont démesurés.

Par ce geste fort, il a voulu montrer qu'il était soucieux des difficultés de notre jeunesse. En effet, le taux de chômage des jeunes est plus élevé par rapport aux autres catégories, leur insertion professionnelle est plus difficile et se loger relève du parcours du combattant.

Ce plan massif, fondé sur l'autonomie, s'articule autour de quatre axes : une éducation plus adaptée, une insertion professionnelle facilitée, une indépendance financière accrue et une responsabilité réaffirmée.

Alors une éducation plus adaptée parce qu'il ne peut y avoir d'autonomie sans une éducation qui donne à chacun sa chance.

Depuis avril 2007, un nombre important de mesures ont été prises par le Gouvernement de François FILLON pour réduire les injustices de notre système éducatif.

Le plan proposé par le Chef de l'Etat va permettre à chaque jeune de choisir sa voie librement et en toute connaissance de cause.

L'information délivrée aux jeunes sur les filières et les débouchés sera améliorée, un droit à la réorientation en cours d'année sera expérimenté, un véritable service public de l'orientation sera mis en place au niveau national, régional et local, autant d'actions qui permettront aux jeunes de passer d'une orientation subie à une orientation choisie.

Comment améliorer l'insertion professionnelle des jeunes ?

Chaque année, 120.000 jeunes décrochent du système scolaire réduisant leurs chances de s'insérer dans la vie professionnelle.

Parce que le décrochage scolaire n'est pas une fatalité, là encore, le Président de la République a annoncé des mesures fortes. Un repérage et un suivi systématique des jeunes décrocheurs seront organisés dès la rentrée 2010 au sein des plateformes régionales.

Dans le prolongement de l'obligation scolaire jusqu'à 16 ans, et cela est une nouveauté, tout jeune entre 16 et 18 ans devra préparer sa vie active en suivant une formation pouvant passer par la scolarité, naturellement, l'alternance ou la formation professionnelle.

Autre mesure, l'année de carence, cette année qui fait si mal aux jeunes quand ils quittent le système scolaire, qui suit la fin de la scolarisation du jeune, sera supprimée, car elle retarde sa prise en charge et le règlement de ses difficultés notamment par les missions locales.

Des mesures ont été également annoncées pour ceux qui sont en formation. Une entreprise pourra ainsi financer les études d'un jeune en échange de l'engagement du jeune à travailler pour elle à la fin de sa formation. C'est un système gagnant-gagnant.

Pour éviter les abus de stage, les stages hors cursus seront désormais interdits. Tout stage devra s'inscrire dans une perspective claire pour le jeune. Il sera effectué dans le cadre de ses études pour faciliter l'accès à un emploi.

Enfin, pour valoriser et encourager les jeunes travailleurs de moins de 25 ans, le bénéfice du R.S.A. leur sera ouvert sous condition d'activité, Madame BECKER ; il faudra avoir travaillé au moins deux ans sur une période de trois ans.

Notons que près de 250 millions d'euros, c'est-à-dire plus que le stade Jean-Bouin, seront consacrés au R.S.A. pour les jeunes actifs.

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Troisième pilier : comment faciliter l'indépendance financière des jeunes ? Parce que l'indépendance financière passe par le travail, les jeunes doivent bénéficier du meilleur accompagnement possible vers un emploi et un niveau de qualification élevé. De nombreuses expérimentations avec des solutions innovantes vont être mises en place, visant à améliorer le taux de qualification et l'insertion dans l'emploi pour les plus de 18 ans. 50 millions d'euros y seront consacrés. Citons notamment la mise en place d'un revenu contractualisé d'autonomie pour 8.000 jeunes, avec une logique de droits et de devoirs, la mise en place d'une dotation permettant aux jeunes de plus de 18 ans de bénéficier eux-mêmes d'une partie des aides publiques attribuées aux parents.

Enfin, d'autres mesures seront prises pour améliorer le quotidien des jeunes, notamment l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé qui sera doublée dès l'année prochaine et l'accès au logement qui sera facilitée.

Quatrième et dernier pilier : en contrepartie de tous ces droits, les jeunes n'ont-ils pas aussi des devoirs ? Parce que l'autonomie allie liberté et responsabilité, droits et devoirs, l'ensemble de ces mesures est marqué par une logique de responsabilisation des jeunes. Le service civique volontaire s'inscrit pleinement dans ce projet de société. Concrètement, les jeunes participeront à des activités utiles pour la société, en échange de quoi cette expérience sera reconnue et valorisée dans leur parcours. Dès 2010, 10.000 jeunes seront concernés et, à terme, ce service civique sera accessible à 10 % d'une classe d'âge.

Voilà, mes chers collègues, une présentation rapide de ce plan massif de 500 millions d'euros voulu par le Président de la République qui vient compléter le plan d'urgence en faveur de l'emploi des jeunes qu'il avait présenté le 24 avril dernier.

Alors, face à ce volontarisme, à cette détermination dont le Chef de l'Etat et son Ministre Laurent WAUQUIEZ témoignent mois après mois afin d'endiguer le fléau du chômage des jeunes, Monsieur le Maire, vous, vous nous présentez une communication sur l'emploi des jeunes qui ressemble plus à un catalogue de dispositifs déjà existants, catalogue qui serait intéressant si, au moins, il décrivait et évaluait précisément chaque dispositif, mais ce n'est pas le cas.

En effet, qu'il s'agisse des forums de recrutement, des forums pour l'emploi central ou par arrondissement, des aides en faveur de l'autonomie des jeunes qui démarrent, des aides financières destinées aux jeunes très éloignés de l'emploi, de l'effort de la collectivité parisienne pour accueillir des stagiaires, des apprentis ou des contrats aidés au sein de ses directions, tout cela n'est pas nouveau.

Oui, en effet, j'ai été très surpris de voir que beaucoup de mesures qui y sont annoncées l'étaient déjà au mois de mai dernier à l'occasion de votre communication portant sur la solidarité, voire en février dernier, à l'occasion du vote du plan départemental d'insertion.

Faut-il voir dans ces répétitions que vous n'avez pas avancé sur cette question de l'emploi des jeunes en période de crise ou, tout simplement, que vous n'avez pas d'idée innovante sur cette question ?

Deux exemples.

Le premier, l'école de la deuxième chance ; très bien, mais déjà annoncée en mai dernier. Néanmoins, cela nous satisfait pleinement, dans la mesure où vous appliquez la politique voulue par Nicolas SARKOZY qui souhaite voir un développement des écoles de la deuxième chance...

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Et oui, dans son plan, il l'a annoncé ! Tout à fait !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Savez-vous qui a créé les écoles de la deuxième chance ?

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Tout à fait, c'est Mme CRESSON.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Voilà !

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Je vais vous dire, Monsieur le Maire, cela prouve que nous ne sommes pas sectaires et que nous reprenons les bonnes idées.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur, savez-vous quand on a créé la première à Paris ?

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Oui, tout à fait.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nicolas SARKOZY n'était pas Président de la République. Je sais que c'est Saint Nicolas SARKOZY qui nous inspire toutes les secondes, mais on avait créé l'école de la deuxième chance avant qu'il soit Président. Peut-être qu'en tant que Ministre de l'Intérieur, il me l'avait suggéré ; je n'ai pas fait gaffe.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Tout à fait d'accord avec vous, Monsieur le Maire ; le seul problème, c'est qu'aujourd'hui, le seul qui développe les écoles de la deuxième chance, c'est quand même Nicolas SARKOZY.

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

De plus, pour ces écoles de la deuxième chance, c'est une bonne aubaine, la Ville va pouvoir bénéficier des aides de l'Etat conséquentes voulues par le Président de la République, je le répète.

Le second exemple, le projet de la Ville de développer l'activité des jeunes par l'économie sociale et solidaire, en aidant les entreprises d'insertion et les régies de quartier à embaucher des jeunes en grande difficulté, comme cela a été le cas cet été, avec l'opération "Paris plage". Il est annoncé que cette expérience serait réitérée pour tous les événements parisiens ("Nuit Blanche", événements sportifs...) ; parfait. Ne l'avez-vous pas déjà annoncé en mai dernier avec la création d'un label "Paris solidaire".

Il y a aussi, Monsieur le Maire, permettez-moi de vous le dire, une incohérence dans votre communication. En effet, d'un côté, vous critiquez le contrat d'autonomie mis en place par le Gouvernement et, de l'autre, vous annoncez la création d'un partenariat entre les missions locales et un opérateur privé.

Chacun sait que dans beaucoup de cas sur le territoire national, le contrat d'autonomie est basé sur un partenariat entre un opérateur privé et la mission locale.

De plus, savez-vous, ce que vous allez demander à l'opérateur privé, les missions locales, entre nous, le font déjà, puisque c'est leur cœur de métier tout simplement, à savoir l'accompagnement vers l'emploi et le suivi des jeunes durant une certaine période quand ils sont dans l'entreprise.

En vérité, je pense qu'il serait plus judicieux, au lieu de rémunérer un opérateur privé, et je rejoins le Parti Communiste là-dessus, d'augmenter la part financière que la Ville de Paris octroie aux missions locales, qui sont aujourd'hui reconnues pour leur savoir-faire en matière d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Le Président de la République l'a bien compris, puisque pour le projet de loi de finances 2010, il a souhaité à la demande de Laurent WAUQUIEZ, Ministre de l'Emploi, mettre 80 millions d'euros supplémentaires pour le civisme et 57 millions d'euros supplémentaires pour renforcer les moyens des missions locales, qui doivent être selon lui le pivot de l'accompagnement des jeunes.

De plus, il serait peut-être opportun aujourd'hui de votre part, en tant que financeur des missions locales, de réfléchir à un rapprochement des missions locales pour n'en faire plus qu'une, avec des antennes dans tous les arrondissements.

Vous pourriez d'ailleurs en être l'initiateur. Une gestion cohérente serait mise en place à l'occasion : la mutualisation des moyens sera alors réalisée, les compétences additionnées, les actions coordonnées pour l'ensemble de Paris seraient réalisées, l'égalité de traitement serait respectée, tout cela pour une meilleure efficacité en faveur des jeunes.

Les missions locales de Marseille, une ville de Droite, et Lyon, une ville de Gauche, sont là, je pense, des exemples intéressants à suivre.

Enfin, je voudrais souligner votre manque d'ambition pour l'emploi des jeunes. Pour illustrer mon propos, je prendrai un exemple significatif. Vous nous annoncez l'expérimentation d'une centaine de contrats passerelle. Permettez-moi de vous dire que ce chiffre, que vous nous proposez, n'est pas à la hauteur de l'enjeu pour la Capitale de la France.

En effet, pour ceux qui ne le savent pas, le contrat d'accompagnement vers l'emploi (C.A.E.) passerelle est un contrat aidé qui s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, rencontrant des difficultés d'accès au marché du travail.

C'est le Gouvernement de François FILLON qui l'a mis en place et son objectif est clair : permettre aux jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle prioritairement dans les collectivités locales, et de développer ou consolider des compétences transférables vers les entreprises. Le but ultime de ce contrat aidé est de pouvoir à terme travailler dans le privé. Ce contrat prévoit des périodes d'immersion auprès d'un employeur privé.

C'est un contrat de travail à durée déterminée, de douze mois, qui vise à faciliter l'insertion professionnelle. De plus, 90 % du salaire au Smic est pris en charge par l'Etat, et l'embauche par l'entreprise donne droit à des exonérations de charges sociales et fiscales.

Ces contrats aidés doivent être un tremplin pour la suite, et non une fin en soi. Ils ne visent en aucun cas l'intégration au sein de la fonction publique territoriale, mais au contraire dans l'entreprise.

C'est pour cela que je vous dis très sincèrement, Monsieur le Maire, qu'avec tous les avantages que ce contrat procure, tant aux jeunes qu'à la collectivité, la centaine que vous nous proposez est parfaitement ridicule au regard du nombre de jeunes à la recherche d'un emploi à Paris. Ce n'est pas digne d'une véritable politique de l'emploi.

Pour conclure, je pense qu'en réalité vous avez voulu pour cette communication faire croire que vous aviez une véritable politique de l'emploi des jeunes. Vous avez voulu aussi emboîter le pas à Nicolas SARKOZY, suite à ses annonces fortes du 29 septembre dernier.

Malheureusement, pour les jeunes Parisiennes et les jeunes Parisiens...

(Protestations sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

... votre ambition pour s'attaquer à ce fléau, qu'est le chômage des jeunes, manque de créativité, d'innovation, de souffle et manque tout simplement d'une envie forte.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Toutes les minutes, je me demande comment emboîter le pas à Nicolas SARKOZY. Mais je vais vous dire quelque chose que je n'avais pas encore dit. Je ne sais pas, puisque vous parlez tout le temps de Jean Bouin, mais la seule fois que le Président de la République m'en a parlé, il a dit qu'il était pour.

(Rires).

Il n'y a pas qu'à moi qu'il l'a dit, d'ailleurs.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

La parole est à Mme Odette CHRISTIENNE qui ne va pas parler de Jean Bouin mais des jeunes et de l'emploi.

Mme Odette CHRISTIENNE. - Cette communication met en évidence l'accentuation depuis 2008 de la vulnérabilité des jeunes de 16 à 25 ans, précise les difficultés de ceux qui vivent dans notre Ville, propose d'accentuer des actions mises en place et formule d'autres projets au bénéfice des jeunes Parisiens.

Nul ne peut nier que la crise que nous traversons provoque une aggravation du chômage et que les jeunes en sont les premières victimes, ce qui entraîne pour beaucoup une absence totale d'autonomie difficile à vivre.

Mais nous sommes conscients que si la situation critique d'une tranche d'âge à la recherche d'emploi demande des mesures spécifiques, elle doit également bénéficier d'un traitement global pour l'emploi au niveau national, sans faire appel aux emplois temporaires et précaires.

Hélas, après une annonce en avril dernier par le Président de la République, le Ministre Laurent WAUQUIEZ et le Haut Commissaire Martin HIRSCH ont présenté en septembre un plan en faveur des jeunes qui, après un effet d'annonce, apparaît comme un cautère sur une jambe de bois, une sorte de camouflage au regard des dégâts causés par une politique économique à contre-courant.

Comment oublier que cette politique a opéré le détricotage systématique de notre droit au travail et la privatisation de services publics, services réduits à minima dès que domine les seuls critères de rentabilité qui ont contribué à précariser la vie des jeunes, à encourager les dérives de l'organisation du travail dans les entreprises, dérives désastreuses dévalorisantes pour l'homme, entraînant désespoir et acculant au suicide nombre de travailleurs ? Mais de plus, le plan relance, présenté comme devant bénéficier aux jeunes, est assuré à 75 % par des investissements des collectivités territoriales, c'est dire si l'Etat n'assume pas ses responsabilités à ce sujet.

Malgré cela, Paris, commune mais aussi département, a décidé de s'engager résolument en faveur de grands adolescents et de jeunes adultes, comme le prouve cette communication. La grande qualité des analyses décrites, des actions déjà engagées, qui ont fait leurs preuves et qui sont donc à reconduire, et des projets à mettre en œuvre, tient bien sûr à la compétence et l'efficacité des adjoints au Maire de Paris, chargés de l'emploi et de la jeunesse, mais elles reflètent aussi la mobilisation de l'ensemble de l'Exécutif, un volontarisme que nous saluons.

Le traitement d'une population hétérogène demande une diversification des actions, dont certaines d'ailleurs indissociables d'une politique globale.

Je pense, à côté du problème de la formation initiale, dont le Gouvernement promet des miracles en réduisant les moyens accordés, particulièrement pour les formations professionnelles, à l'indispensable formation continue, car celle-ci concerne l'ensemble des travailleurs, dont les qualifications, en raison des évolutions technologiques, deviennent obsolètes, ce qui entraîne une marginalisation des salariés, avec des conséquences douloureuses et parfois tragiques.

Mais il s'agit pour l'heure du soutien aux jeunes. Ainsi, en premier lieu, nous saluons les mesures prises par la Ville de Paris en faveur de l'emploi des jeunes les moins qualifiés. La Mairie de Paris entend sur ce point lutter contre l'ensemble des discriminations qui pèsent sur les jeunes. Ainsi, le soutien à l'école de la deuxième chance va dans le bon sens. Malheureusement, cette mesure devrait être accentuée pour compenser les effets négatifs de la politique actuelle de démantèlement de l'école publique. Nous restons persuadés que l'acquisition des savoirs fondamentaux et une solide culture générale sont encore le meilleur moyen d'obtenir un emploi durable et de s'adapter à toutes les évolutions professionnelles.

De surcroît, le recrutement lancé, dans le cadre du service civique par la Mairie de Paris, nous paraît particulièrement pertinent, dans la mesure où il permettra de mettre le pied à l'étrier de nombre de jeunes, tout en concourant à une tâche d'intérêt général, l'insertion sociale devant se conjuguer avec l'intégration par l'emploi.

Cela correspond à un effort constant de la Mairie pour encourager la citoyenneté et le civisme, ce qui a été réclamé tout à l'heure. Cela, nous le prouverons en lançant en 2010 un concours sur ces thèmes. A ce sujet, il est anecdotique, mais aussi significatif, que le prix scientifique du dévouement et du mérite ait été décerné cette année à une jeune Parisienne issue d'une formation professionnelle, d'une classe marine de Paris, dont l'efficacité est remarquable alors que le prix était jusqu'à ce jour attribué à des élèves de classes préparatoires aux grandes écoles et à des élèves des grandes écoles.

Aussi espérons-nous, sans trop y croire, un effort en faveur de la formation professionnelle par le Gouvernement, filière injustement dévalorisée alors que l'on a besoin de techniciens très qualifiés dans l'industrie high tech face à une concurrence mondiale exacerbée.

La Mairie de Paris, elle, par le biais des correspondants Défense a travaillé sur ce point avec la Défense, en étant en relation suivie avec l'inspecteur de l'Education nationale, chargé à Paris de l'enseignement professionnel.

Je tiens, dans ce cadre, à signaler l'existence et la pertinence de cette classe marine dans un lycée public, Marcel Desprez du 11e arrondissement, qui permet à de nombreux jeunes de définir, en lien avec la marine nationale, un projet professionnel précis et réaliste. Tous ne deviennent pas militaires, mais chacun bénéficie d'une formation professionnelle très qualifiante, exploitable dans de nombreux secteurs du privé. Cette expérience pilote devrait, selon nous, être généralisée, et nous soutenons la création dans le 13e arrondissement d'une classe marine formant des spécialistes en électronique.

Par ailleurs, le niveau de formation de la jeunesse n'est pas homogène. Il est donc particulièrement bienvenu qu'un effort soit fait en direction des apprentis (500 créations d'emploi) mais également des jeunes doctorants qui ont des difficultés d'entrée sur le marché du travail spécifiques. Les niches d'emploi sur lesquelles ils doivent se positionner sont en effet étroites.

Ceci étant dit, il est également primordial de proposer des stages aussi nombreux que possible, car les entreprises demandent paradoxalement une première expérience professionnelle à des jeunes qui essaient d'entrer sur le marché du travail. C'est pourquoi l'octroi de 2.000 stages supplémentaires par la Mairie de Paris nous paraît très important.

Autre action à signaler : l'effort de la Municipalité et des mairies d'arrondissement en matière d'information, de mise en relation des demandeurs d'emploi avec les entreprises. Je ne vais pas, évidemment, détailler tout ce qui a été dit et qui est à reconduire. Je reparlerai seulement du Forum pour l'emploi des 8 et 9 octobre derniers, qui a été un franc succès puisqu'il a rassemblé 400 entreprises, offrant plusieurs milliers d'emplois, mais il existe aussi des forums plus spécialisés sur la recherche dans différents secteurs.

A ce propos, la Mairie de Paris organise un cycle de conférences dans le cadre du lien armée-nation. Une première réunion développera le large spectre des métiers et des perspectives de recrutement dans la marine ce 20 octobre à 16 heures 30 à la mairie du 14e arrondissement.

A signaler également que la mairie du 11e, à l'initiative du correspondant Défense Martine DEBIEUVRE, organisera en février 2010 un forum sur l'ensemble des métiers des trois armées, qui devrait déboucher sur de nombreux engagements, essentiellement pour les jeunes Parisiens.

Il est également bon que les appels à projets puissent être utilisés pour favoriser les entreprises et les associations qui embauchent prioritairement des jeunes.

Enfin, ce plan me paraît d'autant plus pertinent qu'il s'inscrit dans une stratégie économique d'ensemble visant à faire de Paris un pôle de développement économique, grâce à la poursuite de la mise en place d'incubateurs, de pépinières et d'hôtels d'entreprises. L'accumulation du "capital humain" des jeunes, pour parler comme les économistes, favorisera ainsi l'emploi en soutenant la croissance de Paris, grâce aux efforts ayant pour but de constituer Paris Métropole comme un "cluster" où des synergies s'installent entre les entreprises, les structures de formation et les pouvoirs publics. Sur ce point, il est bon de souligner que les pépinières bénéficient en priorité aux moins de 30 ans.

Grâce à ce plan, les élus du M.R.C. sont persuadés que, sans tomber dans le piège des emplois temporaires mais en participant à la formation professionnelle et à la recherche d'emploi, impliquant les jeunes, leur donnant confiance en eux-mêmes, nous pourrions lutter efficacement en faveur de leurs emplois.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Valérie SACHS.

Mme Valérie SACHS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, depuis 25 ans en France, avec une croissance au ralenti, les jeunes servent de variable d'ajustement.

Pour la première fois dans l'histoire hors période de conflit, les parents s'interrogent sur l'avenir de leurs enfants, comme en témoignent les travaux du sociologue Louis CHAUVEL. L'emploi des jeunes, ou plutôt le chômage des jeunes, avec la précarisation, la pauvreté, les séquelles psychologiques qui l'accompagnent, est un sujet trop grave pour en faire un débat partisan où chacun se rejeterait les responsabilités, responsabilités qui sont collectives et partagées entre parents, enseignants, politiques ou entreprises.

Aussi, la communication que vous nous présentez aujourd'hui contient une liste exhaustive de très bonnes mesures qui sauront impulser cette volonté de Paris à se mobiliser et à essayer de nouvelles pistes.

Comme parents ou comme élus, nous savons tous que la crise économique touche davantage les jeunes, les jeunes Parisiens. Selon les statistiques nationales I.N.S.E.E., sur la totalité des jeunes ayant terminé leurs études, 44 % des 18-29 ans ont signé un C.D.I. à temps plein. Les autres, soit presque 60 %, sont en C.D.D., en intérim à temps partiel, en contrat aidé, au chômage ou en dehors du marché de l'emploi.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes, même s'ils n'expriment finalement pas toute la réalité, car certains jeunes ne rentrent pas dans les statistiques, n'étant officiellement pas en demande d'emploi ; ils sont ce que l'on appelle pudiquement "les invisibles".

Quelques chiffres encore.

30 % des non-diplômés du secondaire seront chômeurs 5 à 10 ans après leur sortie du système scolaire. Certains l'ont choisi mais pas tous. Le problème est loin d'être marginal.

Qui sont ces jeunes ?

Selon les termes consacrés, "jeunes marginalisés" ou "rapidement décrocheurs", de faible formation, issus de milieu plutôt défavorisés, sans structure sociale derrière eux, mais pas exclusivement, car 40 % sont des bacheliers ou sont titulaires d'un diplôme supérieur. Leur point commun : leur inadéquation au marché de l'emploi.

Certains peuvent être doctorants et, dès ce stade de mon intervention, je veux exprimer mon soutien aux initiatives relatives à la nouvelle prestation pour doctorants, au Salon des jeunes diplômés et aux initiatives de coaching par l'intermédiaire des Maisons des entreprises et de l'emploi.

Pourquoi nos jeunes ne parviennent-ils pas à s'insérer durablement sur le marché du travail ? Pourquoi ont-ils plus de mal que les autres jeunes Européens ? Pourquoi sont-ils aussi nombreux au sein d'une même classe d'âge à rester en dehors des circuits de l'emploi durable ?

Le taux d'activité est particulièrement faible pour les jeunes Français par rapport à la moyenne européenne.

Le taux de chômage des jeunes en France - et les chiffres sont de l'année dernière - est de 7,3 %, quand la moyenne européenne est de 6,8. Ce dossier est malheureusement récurrent depuis 25 ans et, depuis un an, la crise économique s'est superposée au chômage de masse.

Aux difficultés pratiques, s'ajoutent des raisons profondes, comme l'impression de ne pas être adapté au monde, l'angoisse de l'avenir, angoisse transgénérationnelle, véhiculée par les aînés et par les enseignants.

Si beaucoup a déjà été fait, avec des résultats certes inégaux, certains verrous ont du mal à sauter, comme le "Rubicon du diplôme" absolu ou les préjugés habituels discriminants.

Les dispositifs actuels censés favoriser l'emploi des jeunes sont d'une complexité désarmante. D'un commun diagnostic, la multiplication des initiatives, du nombre des intervenants possibles, des dispositifs de formation qui relèvent davantage de l'occupational que du professionnalisant, nuit à la lisibilité d'ensemble. Aussi, au final, ni les jeunes ni les acteurs ne s'y retrouvent.

Au niveau national, pas moins de 9 ministères sont en charge. S'y ajoute une très forte dynamique de décentralisation, véritable millefeuille qui crée un élément supplémentaire de complexification : Région, Département, Commune contribuent aux politiques d'insertion des jeunes mais engendrent un manque de coopération territoriale par une coopération confuse entre instance. C'est un mal français que d'empiler les dispositifs et structures au lieu de simplifier.

Aussi, tout en reconnaissant les aspects très positifs de votre communication, Monsieur le Maire, Paris ne doit pas rajouter d'autres lourdeurs administratives et se doit de mettre en place des politiques aussi préventives que curatives.

Il convient, pour être efficace, de mettre en place une prise en charge globale, personnalisée des jeunes. Nous sommes d'accord avec vous pour légitimer toujours davantage les Missions locales, avec le souci d'améliorer la professionnalisation de ces agents. Elles sont les structures incontournables, elles ont l'expérience des publics très larges, jusqu'aux diplômés. Vous avez raison de privilégier l'expérimentation et nous soutenons votre projet de partenariat entre Missions locales et opérateurs privés.

Même si Paris porte beaucoup d'attention à cette problématique, prenons garde de ne pas produire un émiettement supplémentaire. Attention aussi aux problèmes de cohérence, notamment dans le temps, à ne pas mettre en place des dispositifs qui s'enchaînent, remplacent les précédents, complexifient la donne, rendent le paysage désespérément confus. Nombreux sont les jeunes, les plus fragiles, bien sûr, qui errent d'un type de dispositif à l'autre. Beaucoup sont pris en charge mais sans succès.

Aussi, il faut prévoir de façon très pragmatique des contrôles réguliers des taux de sortie, pour que nos jeunes sortent vers le haut et ne continuent pas à tourner en circuit fermé, ce que nous déplorons avec un certain fatalisme. Il faut veiller à ne pas engendrer un partenariat entre les acteurs de l'insertion, relevant plus de l'obligation du résultat que d'une véritable dynamique d'insertion.

Permettez-moi d'insister sur ce point. Il faut se garder de sombrer dans le quantitatif et éviter de demander aux gens en charge une obligation stricte de résultat à l'emploi. Il faut pondérer.

Attention donc à ne pas rendre les dispositifs trop sélectifs quand leur financement dépend partiellement des critères de réussite, car si les critères ne sont pas adaptés, les jeunes les plus fragiles sortiront des dispositifs. Il faut donc ouvrir les critères et construire une interdépendance maîtrisée entre insertion sociale et insertion professionnelle, créer des passerelles entre les dispositifs, simplifier, clarifier l'accueil, l'information, l'accès, procéder régulièrement à l'évaluation des dispositifs pour en apprécier la pertinence, pour une meilleure efficacité par des indicateurs de performance incontestables.

Une dernière réflexion : en même temps que de résoudre les difficultés pratiques et personnelles, à accéder à une formation qualifiante ou à être soutenu pour le recrutement, il faut accéder à l'information sur l'offre, nouvelle difficulté, et puis faire se rencontrer l'offre et la demande. Or, la création d'emploi ne se décrète pas. La multiplication des forums, des réseaux est utile. Encore faut-il qu'il y ait de réels emplois à la clef.

Et Paris fait bien d'encourager les liens entre entreprises, enseignement, élèves, étudiants. Nous soutenons les dispositifs d'aide à la création d'entreprise, la mise en place d'incubateurs, de pépinières, d'hôtels d'entreprises, du Fonds "Paris Innovation Amorçage".

Nous nous félicitons que le Département de Paris consacre 3 millions d'euros par an à la formation professionnelle, par le financement de stages, que la Ville recrute des jeunes pour les grands événements, accueille des stagiaires, des apprentis, jusqu'aux jeunes condamnés.

Mais en période de restriction budgétaire, la Ville n'a pas forcément les moyens d'embaucher et n'a pas vocation à trop vouloir être employeur.

Pour qu'il y ait de vrais emplois, il faut un environnement propice, une confiance retrouvée, l'objectif d'une reprise de la croissance.

Et là, Paris, moteur du Grand Paris, doit tout mettre en œuvre pour attirer et retenir les investisseurs, les entreprises, notamment étrangères, qui souhaitent ouvrir une vitrine pour leur groupe, faire de leur siège parisien leur porte d'accès au marché européen.

C'est aussi à travers le développement économique, l'attractivité de Paris, que nous lutterons efficacement contre le fléau que constitue le chômage des jeunes. Ce sont les entreprises qui offriront aux jeunes les nouveaux métiers.

Je souhaite conclure sur la responsabilité sociale des entreprises au-delà des positions de principe, des discours proactifs mais souvent sans incidence concrète. A l'usage, les P.M.E. s'avèrent plus ouvertes que nos grands groupes pour mettre en place des actions efficaces d'insertion.

Que faire face à la frilosité des employeurs ? Je pense par exemple à l'extrême rigidité des processus de recrutement des grandes entreprises, au frein trop fort du diplôme, à l'archaïsme franco-français de la grande école, seul sésame possible.

Ne laissons pas nos jeunes au bord de la route, redonnons-leur confiance en l'avenir, valorisons le capital humain qu'ils représentent. Sacrifier nos jeunes, c'est nous priver d'avenir. C'est aussi les pousser à trop souvent envisager leur carrière future hors de France quand cela ne devrait être qu'un choix possible, et cela, pas uniquement pour les surdiplômés.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

La parole est à M. Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je crois que ce débat sur l'emploi des jeunes vient à point nommé. Pas simplement parce que la presse s'en est emparé récemment mais surtout parce que cette rentrée de crise montre les terribles difficultés des jeunes à s'insérer durablement sur le marché du travail, sans parler de la situation des étudiants : tout le monde, je crois, a vu le titre du "Parisien" ce matin. Mais, puisque j'ai évoqué la presse, je souhaiterais m'y arrêter, ne serait-ce que brièvement.

Désormais, tout le monde en France parle réellement de l'emploi des jeunes, ironisent les journalistes du monde entier. Tel était le titre de l'éditorial d'un hebdomadaire paru la semaine dernière. Il traitait évidemment d'une information capitale, celle du refus de l'Elysée d'entériner la proposition de Matignon consistant à repousser la limite d'âge pour l'exercice de la présidence du plus important établissement public d'aménagement d'Europe, qui se trouve situé à la Défense.

Dans la presse, encore, on pouvait lire que cette mesure présidentielle en faveur des jeunes - je n'ose dire "d'un" jeune - avait été saluée en ces termes par la Présidente du MEDEF : "je trouve formidable que quelqu'un de jeune puisse avoir l'envie, l'ambition de diriger un établissement public de cette nature", ajoutant sans rire que "cette candidature allait dans le sens du brassage et du renouvellement".

(Rires).

Dans la presse toujours, on apprenait la semaine dernière la mésaventure d'un jeune anonyme prénommé David, diplômé d'une école de commerce, qui vient d'intenter une action en justice contre le Crédit Lyonnais.

Il avait effectué pas moins de 14 mois de stage au sein de cette banque, enchaînant ensuite deux périodes d'essai de trois mois : 20 mois. Malgré des évaluations très positives, en lieu et place du C.D.I. promis, ce jeune anonyme, David, a été remercié par son employeur. Il demande aujourd'hui devant les Prud'hommes la requalification de ses stages en période de travail.

Comment comprendre qu'une entreprise qui a réalisé un produit net bancaire de 985 millions d'euro au premier trimestre 2009, soit la meilleure croissance des banques françaises cotées depuis cinq trimestres, ne puisse mettre en œuvre les préceptes de brassage et de renouvellement chers à Laurence PARISOT. Malheureusement, David n'est pas seul dans ce cas, et il existe aujourd'hui des centaines de milliers de jeunes victimes de ces pratiques malthusiennes.

Au-delà de cet exemple, un récent rapport de l'O.C.D.E. a très bien souligné que le chômage des moins de 25 ans est un mal structurel de notre pays, et la crise que nous traversons actuellement ne fait qu'aggraver ce problème endémique.

Sur un an, à Paris, les inscriptions des 16 - 25 ans à Pôle Emploi ont progressé de 30 %, chiffre d'ailleurs sous-estimé, car n'ayant souvent jamais travaillé et n'ayant donc pas droit à une allocation chômage, de nombreux jeunes ne s'y inscrivent même pas.

Plus grave encore, près de 23 % des Parisiens de moins de 20 ans vivent sous le seuil de pauvreté. Monsieur GIANNESINI, pour nous, l'extension du R.S.A. aux 18 - 25 ans annoncée à la fin du mois dernier par le Président de la République ne pourra certainement pas contribuer au règlement de ce problème, ou en tout cas qu'à la marge. Sans parler du fait qu'il ne s'attaque en rien aux problèmes d'emploi, ce dispositif ne touchera au final que très peu de jeunes avec des engagements financiers très faibles au regard des enjeux.

Car l'enjeu, le principal enjeu, c'est bien de s'attaquer aux difficultés d'accès au marché du travail qui touchent toutes les catégories de jeunes, que ce soient les étudiants de niveau Bac+4, de moins en moins nombreux à trouver un emploi dans les mois qui suivent la fin de leur étude, ou ceux que l'O.C.D.E. regroupe sous le nom de laissés pour compte, ou les 120.000 à 150.000 jeunes qui quittent chaque année le système scolaire sans diplôme, dont le taux de chômage est près de quatre fois plus important que celui des diplômés du supérieur. Ce constat d'ensemble est accablant mais on ne peut s'y résoudre pour autant.

La politique économique reste globalement du ressort de l'Etat, certes, mais les collectivités territoriales restent toujours en première ligne et sont contraintes en permanence de trouver des marges de manœuvre pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.

C'est un combat que mène avec beaucoup de détermination la Municipalité parisienne depuis 2001, quoi que vous en disiez, Monsieur GIANNESINI.

Je voudrais moi aussi en profiter pour saluer ici le dynamisme et l'inventivité dont Christian SAUTTER a fait preuve sous la mandature précédente et qu'il continue à déployer depuis deux ans avec Bruno JULLIARD.

Il nous semble que pour mener une politique cohérente pour l'emploi des jeunes, il nous faut agir principalement dans trois directions.

D'abord, développer des actions ciblées en fonction des besoins de chacun ;

Deuxièmement, favoriser l'autonomie des jeunes ;

Troisièmement, le Maire en a parlé fort justement, lutter contre les discriminations, qui deviennent de plus en plus insupportables.

Concernant les actions ciblées en faveur des besoins de chacun, nous savons tous que la transition entre l'univers scolaire et professionnel représente un moment charnière et que ce basculement est très souvent vécu de manière très brutale. Il est donc indispensable pour nous, élus locaux, d'améliorer l'accompagnement des jeunes dans cette période difficile.

C'est pourquoi la Ville de Paris a développé tout un éventail de dispositifs capables de venir en aide aux différents publics. Je pense notamment aux forums "Paris pour l'emploi", qui permettent aux jeunes diplômés de trouver des milliers d'offres d'emploi. La dernière édition qui s'est tenue les 8 et 9 octobre au Champ de Mars a ainsi réuni près de 50.000 personnes.

Je salue aussi les nombreux dispositifs mis en place dans la Capitale pour aider les moins de 25 ans désireux de créer leur propre entreprise.

Les jeunes les plus en difficulté sont également au coeur d'une politique active de formation et d'aide au retour à l'emploi. Mes collègues, d'ailleurs, en parleront plus abondamment que moi.

Favoriser l'autonomie des jeunes. Quelle que soit leur situation, les jeunes ont tous en commun un réel besoin d'autonomie. La Ville de Paris a donc mis en place plusieurs dispositifs d'aide aux étudiants et aux jeunes travailleurs en développant par exemple les places en foyer de jeunes travailleurs ou en créant la récente allocation "Paris logement".

Enfin, j'aimerais souligner l'importance de la nouvelle prestation d'accompagnement des doctorants.

Enfin, lutter contre les discriminations. Toutes les enquêtes le montrent : être jeune est un facteur discriminant dans la recherche d'un emploi.

Mais la discrimination à l'embauche touche particulièrement les jeunes issus de l'immigration. La Municipalité s'est donc engagée sur un certain nombre d'actions concrètes en faveur de l'égalité des chances.

A ce titre, un forum de la diversité et du premier emploi se tient ainsi depuis quatre ans, avec des résultats extrêmement encourageants.

Localement, mentionnons aussi le travail de terrain effectué par l'Association de prévention du site de la Villette.

Comme on le voit, les dispositifs sont multiples et malheureusement parfois méconnus par les intéressés.

Parce qu'il est aujourd'hui essentiel d'optimiser notre action pour l'emploi des jeunes, mon groupe a proposé au Maire de Paris la création d'une mission d'information et d'évaluation ayant pour objet l'accès des jeunes parisiens à un emploi pérenne.

Il s'agira ainsi de mesurer tant l'information dont disposent les intéressés sur le marché du travail que l'efficacité des dispositifs en faveur de l'insertion. Mais aussi la façon - parce que je crois que c'est extrêmement important - dont les entreprises s'impliquent pour s'ouvrir aux jeunes en recherche de leur premier emploi.

Il suffit de se référer au dernier ouvrage d'Eric MORIN pour comprendre que le modèle social français est construit depuis 30 ans sur une caractéristique : en cas de crise ou de ralentissement, ce sont les jeunes qui prennent en priorité le choc. Les entreprises ont une responsabilité considérable en la matière. Je crois qu'il faut s'en convaincre et il faut, y compris, accompagner les entreprises pour qu'elles changent de comportement.

La création de cette mission fera donc l'objet d'une délibération au prochain Conseil de Paris.

Mes chers collègues, nous le savons tous, l'urgence est réelle sur ces thématiques, et c'est pourquoi j'espère que l'ensemble des formations qui composent notre assemblée s'impliquera dans cette mission avec un esprit d'ouverture et de dialogue à la hauteur de l'enjeu.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'ai trouvé cette proposition excellente et c'est pourquoi j'y suis tout à fait favorable. Si elle m'était parvenue plus tôt, je l'aurais mise en délibéré dès cette séance, mais, bien entendu, je réponds très positivement au président du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, et, dès la prochaine séance, nous mettrons au vote la création de cette commission.

La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Les effets de la crise économique n'ont pas disparu avec la bonne santé retrouvée de la bourse. Même si à l'abri du bouclier fiscal c'est l'euphorie, le chômage, la précarité, la dégradation des conditions de travail s'aggravent considérablement.

Les dégâts sociaux tout comme les destructions infligées à notre environnement sont les conséquences d'un modèle économique insoutenable à long terme, tant pour notre planète que pour les êtres humains.

Dans ce contexte, la difficulté est grande pour les jeunes pour accéder à un emploi et pour s'insérer dans la société, dans un monde sans horizon. Qui plus est aujourd'hui, en France et à l'échelle nationale, leur situation générationnelle se dégrade sur un fond de décomposition de l'éthique publique sans équivalent depuis plusieurs décennies.

Lorsque les banquiers et les "traders" font la fête dans une atmosphère de népotisme ambiant, quelle valeur accorder à l'effort et au travail si seules les habiles spéculations, l'appartenance clanique et la complaisance sont les garants de la reconnaissance et de la réussite ? C'est donc dans cette atmosphère de régression sociale et de menace de démantèlement de notre démocratie territoriale que notre collectivité, au plus près des citoyens, s'engage en faveur des jeunes, et, plus particulièrement, de ceux qui au début de leur vie active se retrouvent déjà sans perspective.

Tous les efforts des politiques publiques locales risquent d'être mis en cause. En effet, une des conséquences possibles de l'entêtement du Gouvernement à maintenir une fiscalité contre productive et inéquitable, c'est qu'il soit tenté de détourner en faveur de cette politique injuste et stérile une partie des ressources des collectivités territoriales.

De ce point de vue, l'inertivité institutionnelle du Gouvernement semble avoir désigné les collectivités locales comme des proies financièrement appétissantes.

C'est donc en étant consciente que notre travail et nos initiatives sont menacés que je m'adresse à vous. Les élus locaux risquent de se voir dépouiller de leur capacité politique à agir quotidiennement en faveur de leurs concitoyens. Il est temps que les élus locaux, y compris ceux de la majorité présidentielle, se mobilisent et mobilisent les citoyens pour contraindre le Gouvernement à revoir ses projets.

Heureusement pour les jeunes, notre Ville agit depuis plusieurs années en multipliant les forums de l'emploi, en mobilisant l'offre de formation et en luttant contre les discriminations.

Un soutien important est aussi apporté par notre collectivité pour aider les jeunes à se loger et à acquérir les bases nécessaires pour accéder à un emploi.

Le travail des antennes jeunes est sur ce point remarquable. Elles doivent pouvoir poursuivre leur action en accueillant les jeunes parisiens et parisiennes avec leurs questions et leurs demandes, prises globalement et non pas seulement en termes d'emploi. Elles traitent à la fois des parcours scolaires, de la formation, de l'insertion citoyenne et sociale, de la santé, dans une logique d'éducation populaire qui n'est pas celle des missions locales tournées vers l'emploi, missions locales pour lesquelles le recours accru à la sous-traitance n'est d'ailleurs pas la solution miracle pour en améliorer l'efficacité comme nous l'avons vu pour le pôle emploi.

A l'instar du prix Nobel d'économie, Elinor OSTROM, nous pensons que les biens publics peuvent être mieux gérés si les citoyens et la puissance publique travaillent en coopération, que le marché n'est pas la garantie de l'efficacité.

Pour les jeunes particulièrement, nous devons rester vigilants et travailler main dans la main avec les structures qui les accueillent pour élargir leurs horizons et écouter leurs désirs.

Cette génération n'est pas condamnée aux emplois précaires, aux emplois peu qualifiés et non valorisants pour l'individu. Aussi la Ville doit-elle s'attacher à être exemplaire dans l'accueil et le traitement de ses stagiaires, et non s'aligner sur les minima légaux, pour donner un signal fort aux jeunes parisiens en termes d'insertion et de qualification professionnelle au service de leurs concitoyens.

Dans les quartiers du Nord-Est parisien, l'inquiétude des parents, des enseignants et des jeunes, et parfois même leur désarroi quant à l'avenir de cette génération, est particulièrement palpable. C'est en faveur de cette jeunesse, la plus exposée, que nous souhaitons, en renfort d'une action municipale déjà très importante, mettre en avant des projets de soutien et d'insertion particulièrement prometteurs.

En direction de ces jeunes sortis du système scolaire sans qualification ou très éloignés de l'emploi, les entreprises d'insertion, actives dans le champ des nouvelles filières environnementales, ont démontré l'efficacité de leur démarche.

Nous croyons utile que la Ville les soutienne plus largement.

Ces entreprises d'insertion développent des services avec une composante qualitative qui répond à des pratiques innovantes dans les domaines de la gestion environnementale.

Nous aurons de plus en plus besoin de métiers dédiés à la remédiation écologique du territoire, à la protection et à l'enrichissement de la biodiversité, à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments. Par exemple, la gestion différenciée en faveur de la biodiversité pour l'entretien d'espaces verts, tels que les abords des voies de chemin de fer et des espaces naturels, a fait l'objet d'une convention entre l'association "Espaces" et la Région Ile-de-France. Le résultat de leur travail est vraiment remarquable. Dans un autre domaine environnemental essentiel, l'association d'insertion "APIJ" construit en Ile-de-France des logements sociaux écologiques.

La rareté et le prix du foncier tout comme les loyers trop élevés ne doivent plus entraver le déploiement de leurs activités à Paris. Notre groupe souhaite aussi que la Ville intègre plus largement les clauses d'insertion sociale dans les marchés de la Ville et s'engage auprès de ces associations d'insertion par des conventions pluriannuelles.

Ces associations accueillent un jeune public souvent très fragile qu'elles accompagnent pour trouver un logement, mieux se soigner et construire un projet personnel.

Les entreprises d'insertion ne peuvent donc pas être évaluées sur les seuls critères d'une rentabilité étroitement économique.

Les emplois émergents propres à l'environnement sont, par définition, non délocalisables et pérennes. Ils constituent des métiers valorisant parce qu'ils contribuent réellement à protéger l'avenir des communautés locales dans une perspective de responsabilité planétaire.

Pour ces personnes éloignées de l'emploi, parfois en grande difficulté, s'initier ou se former à un métier avec une forte valeur ajoutée sociale et collective ne peut que contribuer à une reconnaissance essentielle à l'engagement de chacun dans la vie professionnelle.

Il est possible, autour du bien public vital qu'est l'environnement, de promouvoir une économie qui fait sens. Paris, en coopérant avec sa jeunesse, s'ouvre peut-être à l'espoir exprimé par André Gorz que je cite : "Une nouvelle économie s'ébauche au coeur du capitalisme qui inverse le rapport entre production de richesses marchandes et production de richesse humaine."

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et du Mouvement républicain et citoyen).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce que je veux d'abord souligner, c'est ce chiffre de 31,8 % seulement des jeunes déclarés - vous avez raison de le dire - d'augmentation du chômage des jeunes à Paris. Je veux souligner la gravité de cette explosion.

Au-delà des chiffres, rendons-nous compte de ce que cela signifie pour toutes les familles touchées, pour ces jeunes qui commencent leur vie de salariés par une épreuve très dure. Cela démontre l'impasse dans laquelle ont conduit les politiques menées depuis plus de 20 ans, consistant à baisser le coût salarial de l'emploi par subvention de l'emploi et baisse de cotisations patronales.

Subventions et baisses des cotisations ont échoué et échoueront encore. Si ce n'était pas dramatique sur le fond, nous pourrions nous amuser de la grande réforme de la baisse de la T.V.A. dans la restauration qui devait permettre la création d'emploi.

D'ailleurs, notre Ville devrait pouvoir tirer des bilans de ces créations d'emploi dans la restauration. Savons-nous combien ont été créés ?

En tout cas, le Gouvernement nous a donné un exemple frappant de ce qui ne marche pas. Constatons tous ensemble que la baisse des impôts et des cotisations sociales ne conduit pas à la création d'emploi et ne conduit pas à la création de richesse ; c'est le contraire et, en plus, c'est moins d'argent pour boucler les comptes publics et sociaux. Plus de 30 %.

Ce chiffre dramatique, c'est la conséquence de la dérive d'un modèle qui part du principe que les jeunes n'ont pas droit à un emploi normal avant d'être passé par un long sas de précarité, alternant emploi précaire et chômage, un sas qui dure 10 ans en France, alors que la moyenne dans les pays de l'O.C.D.E. est de 5 ans. Selon les enquêtes de l'O.C.D.E., Paris est une des capitales européennes du chômage des jeunes. Nous sommes 23e sur 30.

C'est ce traitement de la jeunesse comme une main d'œuvre précaire et sans droit qui sert directement le patronat ; cette situation, aujourd'hui, à Paris est une telle gravité que nous constatons bien qu'il faut changer de modèle.

Il y a bien une inadéquation entre la plupart des formations initiales et l'emploi des jeunes. Oui, c'est vrai, quand on a bac +5 et que l'on se trouve en job chez McDo, il y a une inadéquation et je peux vous dire que j'en connais, mais le problème fondamental vient de la déresponsabilisation des entreprises et de la non-reconnaissance des formations initiales. Au nom de quoi un jeune doit-il nécessairement passer par des emplois précaires ? Au nom de quoi ? Et il faut voir derrière l'ampleur des fonds mobilisés et gâchés dans la sponsoring de politiques de l'emploi qui ne fonctionnent pas.

Oui, nous avons besoin d'une extension des entreprises innovantes pouvant bénéficier de ces systèmes. Nous avons besoin aussi d'aider les jeunes en échec scolaire par les écoles de la deuxième chance par exemple.

Mais que peut faire la Ville autrement pour amener les entreprises parisiennes à embaucher les jeunes en C.D.I. ? Il nous faut innover plus et mener une politique d'éradication du chômage des jeunes à Paris, une politique chiffrée. Nous ne pouvons pas laisser les jeunes, ma génération et les suivantes dans ce gouffre. Il y a des partenaires de la Ville qui accompagnent les Maisons de l'emploi, des grands groupes ; je ne vais pas vous les citer, mais c'est sur le site.

Engageons à l'appui des attentes des jeunes un programme pluriannuel de réduction du taux de chômage des jeunes, avec une fixation d'objectifs annuels chiffrés de création d'emplois stables pour les jeunes ou de formations débouchant sur de tels emplois. Organisons sur plusieurs années le recul chiffré, par exemple, en envisageant une convention cadre de la Ville avec les partenaires de la Maison de l'emploi.

Les forums et autres systèmes de régulation du marché du travail sont des moyens pour la Ville de compléter le travail de pôle emploi, mais dans ce cadre, nous continuons à organiser le marché de la main d'œuvre des jeunes tel qu'il est formulé par les entreprises uniquement.

Je propose que la Ville organise un renversement et que l'on parte aussi des besoins d'emploi de formation des jeunes. Pourquoi ne pas organiser un inventaire citoyen des besoins d'emploi et de formation des jeunes ? Partons de l'expression de leurs besoins et demandons ensuite aux partenaires de s'engager !

Le cadre actuel des aides à l'emploi accroît le déficit public et accroît le déficit de la Sécu. Ces politiques baissent en permanence le coût du travail pour les jeunes.

Je propose que l'on opère un renversement, que l'on encourage les entreprises autrement, non pas en baissant le coût travail emploi, mais en baissant le coût capital emploi, par exemple, en créant un fonds de notre Département utilisant l'argent des aides publiques pour l'emploi des jeunes.

En juillet 2009, nous avons un encours de plus de 177 milliards. Eh bien innovons, utilisons cet argent sous le contrôle des élus en le réorientant pour un crédit nouveau dont le taux d'intérêt serait abaissé en fonction de la création de formations et d'emplois stables pour les jeunes.

La gravité de la situation du chômage des jeunes est telle qu'il faut oser sortir des sentiers battus, sortir des dispositifs palliant seulement le pôle emploi et partir des envies et des besoins des jeunes et non pas seulement des entreprises en responsabilisant les acteurs qui sont les partenaires de la Ville, en menant des politiques chiffrées de réduction de chômage des jeunes, et en réorientant et mobilisant nos financements.

Merci.

(*M. François DAGNAUD, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence*).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Laurence DREYFUSS à qui il reste 7 minutes.

Madame DREYFUSS, vous avez la parole.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci, Monsieur le Maire.

Voltaire écrivait : "Le travail éloigne de nous trois grands maux : l'ennui, le vice et le besoin".

Alors, aujourd'hui, nous ne pouvons que nous féliciter, effectivement, mes chers collègues, que la Ville de Paris souhaite développer ses actions en faveur de l'emploi des jeunes.

Mais je regrette, comme l'a très bien dit mon collègue Jean-Jacques GIANNESINI, que le Maire de Paris ne puisse s'empêcher, comme d'habitude, de mettre en cause l'action de l'Etat en occultant tout le travail réalisé par le Gouvernement et les mesures annoncées : l'indemnisation du chômage des jeunes, le Revenu de Solidarité Active, avec l'extension des minima sociaux aux moins de 25 ans, un plan d'urgence en faveur de l'emploi des jeunes, des mesures pour l'apprentissage et la formation, la création d'un grand service de l'orientation ou encore l'adaptation des formations aux attentes du marché de l'emploi, au travers de la réforme des filières scolaires et universitaires.

Cette propension, Monsieur le Maire, à minimiser le rôle de l'Etat aurait-elle pour corollaire la propension à maximiser celui de la Ville ?

En effet, le bilan est somme toute assez faible pour une collectivité territoriale disposant d'un budget de près de 8 milliards d'euros.

Il y a beaucoup de redites dans cette communication, sur la communication qui a été faite sur la solidarité en mai 2009. Les renforcements des dispositifs existants, comme les mesures nouvelles avancées, restent flous et imprécis.

Toutefois, l'emploi des jeunes est une cause qui doit mobiliser au-delà des clivages politiques et mérite donc une attitude constructive. Ils occupent une position particulière sur le marché du travail par rapport aux autres actifs. Le chômage, donc, est particulièrement élevé chez les jeunes qui sont peu ou pas qualifiés. C'est, à mon sens, donc vers eux que doivent porter nos efforts en priorité.

Nous en avons parlé tout à l'heure, l'école de la deuxième chance joue, à ce titre, un rôle intéressant que l'on ne peut que se féliciter de voir développé.

M. le Maire nous disait qu'effectivement, il avait créé la première école de la deuxième chance avant que Nicolas SARKOZY soit Président de la République. Je suis quand même un peu stupéfaite que la deuxième annexe ne s'ouvre que pratiquement à mi-mandat de Nicolas SARKOZY Président de la République, sachant que ces écoles offrent à ces jeunes une formation très personnalisée qui leur permet ensuite d'entrer dans la vie active, c'est vrai, et que l'Etat souhaite aujourd'hui être partenaire durable de ces écoles de la deuxième chance.

Monsieur le Maire, vous avez peut-être attendu que l'Etat apporte un tiers des financements sur la formation de ces écoles de la deuxième chance pour en ouvrir une deuxième, sachant que pour 150 élèves accueillis dans la première école, il n'y en aura que 350 accueillis au mois d'octobre de cette année, soit même pas le double en trois années.

Par ailleurs, l'encouragement à la création d'entreprises nous semble être le ressort primordial à la création d'emploi. La Ville et le Département doivent encore accroître leurs efforts pour favoriser cet état.

Pourquoi limiter nos actions et encouragements à l'économie sociale et solidaire ? Ces activités intéressent effectivement les jeunes, mais elles ne sont pas les seules ; d'autres gisements d'entreprises peuvent être trouvés dans d'autres secteurs intéressants aussi les jeunes, qu'il s'agisse des nouvelles technologies, du développement durable ou de la gestion environnementale.

Il faut aussi, certainement, renforcer les financements aux structures de microcrédit. On voit le succès d'ailleurs de l'auto-entreprise.

Enfin, un mot, Monsieur le Maire, sur l'Europe.

Effectivement, aujourd'hui, Paris, la capitale de la France, ne peut oublier l'effet européen. Le programme européen "Jeunesse en action" contribue à développer l'esprit d'initiative, l'entreprise, la créativité des jeunes. Comment se positionne Paris ? Aucune trace.

De même, le programme communautaire pour les jeunes entrepreneurs invite depuis février 2009 les créateurs d'entreprise à acquérir de nouvelles compétences à l'étranger en travaillant dans une P.M.E. européenne. Ce programme, malheureusement, rencontre très peu de succès en France et encore moins à Paris. Pourquoi ? La Maison de l'Europe, que soutient la Ville de Paris, pourrait certainement s'impliquer pour contribuer à accroître cette notoriété.

Enfin, j'espère que la Ville de Paris saura appuyer la volonté et la démarche du chef de l'Etat pour la création d'un Erasmus des apprentis.

Eh oui, Monsieur le Maire, notre Ville a le pouvoir de valoriser le travail des jeunes. Il faut garder à l'esprit que l'excellence peut s'exprimer dans tous les domaines, dans tous les métiers et aucun ne doit être négligé, fut-il jugé moins prestigieux qu'un autre.

Les jeunes sont un atout pour la compétitivité de Paris. Effectivement, en préparant les jeunes à leur avenir, c'est Paris qui prépare son avenir.

Merci, Monsieur le Maire.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je passe la parole à Liliane CAPELLE, à qui il reste deux minutes.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

En deux minutes, j'aurais le temps d'abord de répondre à Mme DREYFUSS, et de lui dire que le travail du Gouvernement SARKOZY, bravo, a conduit à 10 % de la population active au chômage et 23 % des jeunes au chômage. Cherchez l'erreur ! Si, Monsieur, c'est l'exacte réalité.

Dans les deux minutes qui me sont imparties, je voudrais d'abord très sincèrement remercier Christian SAUTTER, Bruno JULLIARD et tous les élus, pour le travail qui a été fait, et dire à Jean-Pierre CAFFET, Odette CHRISTIENNE et aux élus de la majorité municipale, que cela m'évite de redire beaucoup de choses car ils l'ont dit avant moi.

Je voulais surtout m'exprimer en tant que présidente d'une mission locale, de la mission locale Paris Centre. Ce sont des structures qui ont déjà prouvé leur utilité, et qui maintenant vont prendre vraiment un essor considérable avec ces nouvelles orientations.

Je vous engage, mes chers collègues, pour ceux qui ne les connaissent pas, à aller voir ce qu'est une mission locale, à aller voir notamment les missions locales Paris Centre ou celle, dont je ne me souviens plus du nom, dans le 18e et 19e. Dans toutes ces missions locales, le public est accueilli.

Il y a les jeunes qui sont étudiants, qui sont Bac+5, Bac+6 et qui n'ont pas eu la chance d'être bien nés et qui ont énormément de mal à trouver un emploi. Et il y a tous les jeunes très éloignés du monde du travail, et qui peuvent se reconstruire.

Je voudrais mettre l'accent sur quelque chose auquel je crois beaucoup, qui est extrêmement intéressant et qui démontre la manière dont la Ville de Paris conçoit l'emploi des jeunes, non pas en opposition avec l'emploi des anciens, mais en complémentarité : il s'agit de soutenir vraiment ce que font les parains, parce que ce sont des adultes, des plus anciens, qui non seulement ouvrent leurs carnets d'adresses mais assurent aussi la formation de ces jeunes, pour qu'ils puissent ensuite acquérir, non seulement un métier mais surtout un savoir-faire et une entrée en matière dans la vie.

Je voudrais simplement dire que cette procédure du parain, avec Myriam EL KHOMRI, nous envisageons de la mettre en place pour les jeunes majeurs qui sortent de l'A.S.E.

Je regrette de ne pas avoir eu le temps d'évoquer l'accompagnement social, la colocation et tout le reste qui se fait autour des jeunes, mais merci d'avoir mis ce sujet à l'ordre du jour.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Paris comme l'ensemble de la France est touché par la crise économique et sociale, beaucoup d'orateurs à gauche l'on dit, avec une augmentation du chômage de plus de 18 % entre juin 2008 et juin 2009, et les jeunes sont encore plus durement touchés, car leur taux a augmenté de 30 %. Et ce taux, bien sûr, dissimule une réalité plus forte et une grande précarité.

Leur accès à l'emploi se dégrade donc de jour en jour, et ce ne sont pas les annonces du Gouvernement, dont c'est pourtant la compétence, qui vont calmer leurs inquiétudes et leur redonner espoir. La politique du Gouvernement est insuffisante. Je pense que la simple comparaison de M. GIANNESINI, entre un petit équipement de notre Ville et une enveloppe gouvernementale pour toute la France et toute la population jeune, illustre bien le fait qu'il n'a pas pris la mesure de la politique nécessaire pour répondre à cette précarisation.

Je citerai aussi comme exemple la mise en œuvre du contrat d'autonomie, qui ne concerne que 230 jeunes Parisiens, ce qui prouve bien que ces annonces sont bien sûr insuffisantes et que la politique et les enveloppes mises en place sont loin d'être à la hauteur.

Politique insuffisante, mais aussi une politique toujours axée sur la communication plutôt que sur l'action. Une politique avec un plan HIRSCH dont le tintamarre médiatique dissimule des propositions fortement décevantes.

La principale mesure, l'intention d'étendre le R.S.A. aux 18-25 ans est louable, car les jeunes sont totalement exclus de la solidarité nationale, alors que près de 20 % d'entre eux sont en dessous de seuil de pauvreté. Mais cette mesure ne concernera que peu de jeunes, car les conditions d'éligibilité sont restrictives : les jeunes devront avoir deux ans d'activité.

Au-delà du caractère inégalitaire de ce dispositif, car en-delà de 25 ans, rien n'est demandé, pour être éligible à l'obtention du R.S.A., cette mesure ne favorisera pas l'accès à l'emploi des jeunes. Et comme pour tous les autres bénéficiaires, ce substitut à un salaire décent a été encore une fois une aide déguisée aux entreprises.

Paris, quant à lui, notre collectivité comme toujours va au-delà de son champ de compétence, quand il s'agit de solidarité envers les Parisiens, et surtout les plus jeunes. Cette communication nous démontre encore une fois que notre politique est volontaire, qu'elle met en œuvre de nombreux dispositifs calés sur les besoins et les attentes de cette classe d'âge, qui est loin d'être homogène, d'où peut-être un nombre de mesures importantes, et dont les inégalités qui les frappent nous apparaissent d'autant plus injustes.

Notre politique s'appuie sur le prolongement, l'extension et l'amplification de dispositifs existants et comme toujours cherche à développer des dispositifs innovants.

Solidarité, je le disais, tout d'abord avec les jeunes éloignés de l'emploi et menacés par la spirale de l'exclusion. On ne peut pas ici citer les nombreuses mesures que notre collectivité met en œuvre. Je souhaiterais juste mettre l'accent sur le plan local pour l'insertion et l'emploi, créé en 2005 avec l'énergie de Christian SAUTTER dans les 18e et 19e arrondissements.

Ce dispositif mobilise les acteurs institutionnels, les acteurs économiques et les associations pour aider les habitants en demande d'emploi durable, et mobilise des fonds européens. Vous voyez donc que nous n'avons pas attendu votre intervention pour faire appel à l'Europe. Il a bénéficié, et son bilan est parlant, à de nombreux jeunes. En 2008, il a accompagné plus de 360 jeunes dont 52 % habitaient les quartiers politique de la ville.

Le P.L.I., fort de ce succès, va être reconduit et nous souhaitons impulser un deuxième P.L.I. à l'Est, dès 2010, pour mettre l'accent notamment sur l'accompagnement des jeunes. Ce deuxième plan couvrira les 10e, 11e, 12e et 20e arrondissements. C'est pourquoi le budget 2009 prévoit un doublement des crédits.

Solidarité également avec les jeunes diplômés qui, malgré leur formation, peinent à entrer dans la société active. La cheville ouvrière, ce sont les cinq maisons des entreprises et de l'emploi existantes qui assurent un appui à la recherche d'emploi et à la création d'activités, en partenariat avec les entreprises et les différents acteurs économiques. Elles proposent des sessions de pré-recrutement collectif, afin de faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande.

Cette année, les Maisons du développement économique de l'emploi sont devenues les Maisons des entreprises et de l'emploi, ce qui signifie que leur mission a été recentrée sur la prospection des offres d'emploi de proximité pour passer des conventions de recrutement avec les entreprises. Leur bilan est lui aussi très parlant. Les MDEE soutiennent environ 2.000 jeunes de moins de 26 ans, qui ont accès aux prestations des associations spécialisées dans l'accompagnement. La MDEE du 14e arrondissement a ainsi mis en place un accueil spécifique aux jeunes diplômés parisiens, celle du 19e a travaillé à une convention de recrutement avec une grande enseigne et ce sont plus de 20 jeunes de moins de 26 ans qui sont retournés à l'emploi.

Les MDEE poursuivront leur soutien demain mais innoveront aussi. Nous allons toujours au-delà des dispositifs mis en place avec, par exemple, de nouvelles actions de coaching des jeunes diplômés.

Elles soutiennent également les forums pour l'emploi dans les arrondissements qui n'ont plus à démontrer leur succès, comme de nombreux orateurs l'ont rappelé. Ces forums regroupent des lieux de ressources et de services, associations spécialisées dans le suivi des demandeurs d'emploi, mais aussi des responsables d'entreprises ou de fédérations professionnelles dans le métier porteur.

Nous poursuivons leur mise en place et cette année nous mettrons en place un forum de l'emploi s'adressant spécifiquement aux jeunes diplômés, conscients de la difficulté qu'ils éprouvent à rentrer sur le marché du travail.

Fin novembre 2009, nous organiseront également un événement d'information pour les étudiants, pour regrouper les structures auxquelles ils peuvent faire appel dans le cadre de leur recherche d'emploi, car ils connaissent souvent mal les multiples portes d'entrée vers le marché du travail.

Je terminerai en soulignant notre engagement dans l'accompagnement des jeunes, qui va au-delà du simple accès à l'emploi. Pour nous, si l'emploi est une des conditions de la liberté, l'autonomie passe aussi par une aide au logement, avec l'allocation "Paris logement", l'aide aux fédérations qui assurent l'accompagnement social et la prise en charge locative des jeunes, mais aussi les investissements dans les foyers de jeunes travailleurs, avec l'engagement de 3.000 nouvelles places pour la mandature.

Nous ne pouvons que saluer cette politique qui, encore une fois, va au-delà des compétences de notre collectivité, prend la mesure de la détresse sociale et relève le défi d'être aux côtés des jeunes Parisiennes et Parisiens pour leur donner les moyens d'une réelle autonomie, qui leur permette d'être libres, jeunesse qui, nous ne le dirons jamais assez, est notre avenir.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il reste donc 3 minutes 30 à Claudine BOUYGUES.

Mme Claudine BOUYGUES. - J'ai élagué une partie de mon intervention, dans la mesure où beaucoup de mes collègues ont dit beaucoup de choses, notamment sur les bancs de la gauche. Je vais donc aller directement à mon propos.

Victimes traditionnelles du marché de l'emploi, les jeunes sont encore plus dans cette période de crise économique où le marché du travail continue de se dégrader. Après une brève accalmie à la fin du premier semestre, le chômage, et notamment celui des jeunes, est reparti à la hausse. Depuis la dernière rentrée, donc depuis le mois de septembre, les missions locales connaissent une hausse de plus de 20 %.

Dans ce domaine, comme bien d'autres, il faut le dire, les mesures prises par le Gouvernement sont décevantes et totalement insuffisantes, car elles ne prennent pas en compte les besoins réels.

Jean-Pierre CAFFET a notamment parlé, entre autres, du dispositif R.S.A., donc je n'y reviens pas, mais il est sûr que cela ne répond pas aux besoins.

En tant qu'élue du 18e arrondissement et présidente d'une Mission locale, j'insisterai particulièrement sur les publics qui ne disposent que d'un faible bagage scolaire et qui sont, par conséquent, les plus éloignés de l'emploi.

Oui, il faut saluer le travail réalisé par les cinq Missions locales parisiennes, que notre collectivité soutient très fortement depuis 2001, en assurant l'accueil, l'information, l'orientation et le suivi social et professionnel des jeunes âgés de 16 à 25 ans, ces cinq structures jouent un rôle important dans la bataille contre le chômage des jeunes, en particulier déscolarisés ou peu qualifiés.

Les résultats, bien sûr, peuvent être encore améliorés, mais leur bilan est globalement satisfaisant puisque, en 2008, plus de 20.000 jeunes ont été suivis.

En mettant l'accent sur les jeunes peu qualifiés issus notamment des quartiers "politique de la ville", en luttant contre les discriminations à l'embauche et pour l'égalité des chances, en favorisant le travail en réseau avec les Antennes jeunes et les associations de prévention spécialisée, elles réussissent à proposer, même s'il s'agit - il faut le rappeler - d'un travail très difficile, de vraies opportunités d'insertion professionnelle à une partie importante de la jeunesse sans formation.

Mais il faut renforcer l'efficacité de ces structures afin qu'elles améliorent encore l'accompagnement social et deviennent plus performantes en ce qui concerne l'insertion professionnelle de ces publics et, je le dis ici, pourquoi pas en lien avec des organismes privés.

Je veux aussi saluer la montée en puissance du dispositif des Ecoles de la deuxième chance.

Il est vrai que ces associations ont été créées avant que M. SARKOZY ne découvre leur existence. Après la première antenne créée dans le 20^e arrondissement en 2006, je me réjouis vraiment très vivement que le 18^e accueille la deuxième, installée aujourd'hui rue Boucry et qui viendra s'installer très prochainement dans les jardins d'Eole, rue d'Aubervilliers.

Plus de 70 % des jeunes sortent avec un emploi ou une formation qualifiante. Avec l'antenne du 18^e arrondissement, nous atteindrons un total de 350 jeunes scolarisés à l'Ecole de la deuxième chance. Ce dispositif vient, évidemment, en complément de tous les dispositifs dont on pourrait parler dans ce domaine.

Bien sûr, je pense à toutes les actions développées dans les quartiers "politique de la ville" et - Sandrine CHARNOZ vient de le faire - au travail considérable réalisé par le PLIE 18^e/19^e depuis sa création. N'oublions pas non plus les régies de quartier. Michèle BLUMENTHAL nous a parlé hier de celle qui va être créée prochainement dans le 12^e et qui portera à 9 le nombre de régies à Paris. Bien sûr, ces régies de quartier sont incitées, comme acteurs locaux de lien social, à embaucher davantage de jeunes en grande difficulté.

Je souhaite, comme Myriam EL KHOMRI aurait pu le faire, saluer tout le travail effectué par la prévention spécialisée qui suit quotidiennement 16.000 jeunes dans les quartiers. Avec toutes ces mesures, dont on pourrait parler encore longtemps, il s'agit pour notre Ville de proposer des solutions concrètes et répondant véritablement aux problèmes des jeunes les plus en difficulté.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame Claudine BOUYGUES.

Nous passons maintenant aux réponses de l'Exécutif, en l'occurrence M. Christian SAUTTER puis M. Bruno JULLIARD qui en profiteront pour répondre aux vœux déposés.

Monsieur Christian SAUTTER, vous avez la parole.

M. Christian SAUTTER, adjoint, au nom de la 2^e Commission. - Oui, Monsieur le Maire, je commencerai par remercier l'orateur de la majorité Jean-Pierre CAFFET et les sept oratrices de la majorité qui ont souligné que la Ville et le Département faisaient déjà beaucoup pour l'emploi des jeunes mais allaient faire encore davantage.

Je ne répondrai pas directement à l'intervention très tonique d'Emmanuelle BECKER, dans la mesure où Bruno JULLIARD répondra sur les Missions locales qu'il supervise et notamment sur les deux vœux déposés par son groupe.

Je relèverai simplement - Mme CHARNOZ l'a fait aussi - le rôle nouveau que les Maisons de l'entreprise et de l'emploi vont jouer en ce qui concerne l'accueil et l'accompagnement des jeunes diplômés. Cela a été dit notamment par Fabienne GIBOUDEAUX.

L'économie de proximité est moins, si je puis dire, sensible aux crises mondiales et il y a la possibilité - Sandrine CHARNOZ a cité des exemples - de favoriser l'embauche de proximité de jeunes des quartiers. Je pense, je regarde Gisèle STIEVENARD, en particulier aux jeunes des quartiers "politique de la ville", qui sont les victimes de discrimination, ce que montrent des études tout à fait sérieuses. Quand on n'a pas le nom, le prénom et la bonne adresse, on a deux fois moins de chances de trouver du travail en France, à Paris et pas seulement en France et pas seulement à Paris.

Donc, ces Maisons de l'entreprise et de l'emploi vont se voir confier une mission accrue en la matière.

Vous comprendrez que je réponde surtout à l'orateur et aux deux oratrices de l'opposition.

Puisque M. GIANNESINI adore les comparaisons, certaines ont déjà été faites notamment par Mme BIDARD avec les 2 milliards d'euros gaspillés en pure perte du côté de la restauration, je ferai, comparaison banale mais quand même significative, le rapprochement entre les 500 millions d'euros qui, rapportés aux millions de jeunes en difficulté, ne me paraissent pas une somme tout à fait considérable et le bouclier fiscal qui représente plus de 10 milliards d'euros, qui auraient pu très utilement être utilisés pour faciliter l'emploi des jeunes.

Je dois dire d'ailleurs, Monsieur GIANNESINI, que le ton un peu moralisateur que vous avez pris et qui est d'ailleurs assez fréquent à droite sur les devoirs des jeunes, aurait peut-être été un peu moins fort si vous étiez allé les 8 et 9 octobre voir le forum "Paris pour l'emploi" où des milliers, je dirais même des dizaines de milliers de jeunes, qui s'étaient mis dans leur meilleur costume, avec leur C.V., avec toute leur motivation pour trouver du travail, où ces jeunes donc se pressaient parce qu'ils veulent atteindre l'autonomie, ils veulent travailler.

Donc, s'il faut faire un discours moralisateur, je l'appliquerais plutôt aux autres générations et en particulier au Gouvernement. Je pense qu'il est tout à fait important que cette génération, qui doute de son avenir, ne soit pas une génération perdue et Mme SACHS, là-dessus, a lancé un cri d'alerte tout à fait inquiétant.

Ah ! Odette CHRISTIENNE nous a parlé de son enthousiasme pour le service civil volontaire. Il est vrai que la Ville de Paris va se mobiliser en la matière puisque le nombre de jeunes passera de 50 à 300.

Puisqu'elle a fait l'éloge, ce qui ne me surprend pas dans sa bouche, de l'école républicaine, j'insisterai sur un point qui a été peu souligné : c'est le rôle de l'apprentissage du français. C'est une condition nécessaire pour trouver du travail et 1/5^e des bénéficiaires du programme important qui est développé par la Ville, qui se monte - je regarde ma voisine Pascale BOISTARD - à 6 millions d'euro, 1/5^e des bénéficiaires sont des jeunes. Je crois que cela méritait d'être souligné.

Mme SACHS a souligné le fait qu'il y avait de très bonnes mesures et des mesures nouvelles, puisqu'il est projeté de faire un salon réservé aux jeunes diplômés dans le courant de l'année prochaine et, je l'espère, dès le printemps. Jean-Louis MISSIKA a proposé de faire un salon des doctorants et tout ce qui est suivi, parrainage, tutoring - a dit Mme SACHS - dans le cadre des Maisons des entreprises et de l'emploi est tout à fait excellent.

Je soulignerai quand même que je répondrai en même temps à Mme BIDARD, les forums "Paris pour l'emploi", malheureusement, ne réforment pas le marché du travail tel qu'il est. Mme BIDARD a tout à fait raison d'y insister, il serait infiniment préférable dans une société parfaite de partir des besoins d'emploi des jeunes et des moins jeunes, et de proposer les emplois en conséquence. Malheureusement, nous ne vivons pas dans ce système.

Ce sur quoi je voudrais insister, c'est que les forums qui ont été cités, notamment par Jean-Pierre CAFFET, "Paris pour l'emploi", ont débouché l'an dernier sur 5.980 emplois qui ont été ainsi pourvus, dont 57 % en contrat à durée indéterminée.

J'insiste beaucoup sur le fait que ces forums mettent l'accent sur l'emploi durable, et il est clair que les jeunes et les moins jeunes ont besoin d'emplois durables pour avoir de véritables projets de vie.

De même, le forum "premier emploi diversité" a débouché sur 835 emplois, dont 54 % de contrats à durée indéterminée.

Mme SACHS a raison de dire que c'est bien de remplir les emplois qui existent, mais que ce serait encore mieux si les emplois étaient plus importants et donc, si l'on menait activement - et je pense qu'elle parlait surtout au niveau national mais j'accepte la remarque au niveau parisien - une politique de développement économique et d'attractivité internationale vigoureuse.

Il est clair que Paris a une stratégie ambitieuse en la matière. Le Plan local d'urbanisme prévoit d'urbaniser 10 % du territoire parisien. Le Plan Climat va être la source de dizaines de milliers d'emplois dans le bâtiment et dans un certain nombre de technologies économisant l'énergie.

L'accent mis sur l'innovation va aussi dans ce sens.

J'insiste aussi sur l'hôtellerie, où les investissements étrangers apportent un plus au programme que nous avons d'ajouter 7.000 chambres d'hôtel aux 75.000 qui existent actuellement.

Je voudrais dire qu'il s'agit là d'une lutte, pas seulement de Paris, mais de Paris avec la Région : le contrat particulier dont nous avons débattu hier en est la preuve.

Il s'agit aussi de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris à laquelle je rends hommage au passage.

Je dis cela très courtoisement aux deux orateurs de l'opposition, de l'U.M.P.P.A. en tout cas : je pense qu'il y a une différence entre ceux qui annoncent et ceux qui agissent et nous nous situons résolument dans le camp de ceux qui agissent.

Fabienne GIBOUDEAUX a fait l'éloge, à juste titre, de l'économie sociale et solidaire, que suit et qu'impulse Seybah DAGOMA. C'est vrai qu'il y a là des possibilités de sas entre l'exclusion sociale dont les jeunes sont malheureusement de grandes victimes, et le retour à un emploi durable, l'insertion par l'activité économique, la fourniture de services à des personnes qui n'ont pas les moyens de se payer, si je puis dire, des services marchands, la lutte contre les dégradations de l'environnement, qui n'intéresse pas encore les entreprises privées. Il y a là des domaines considérables, porteurs d'emploi, et notamment porteurs d'emplois pour les jeunes.

Et d'ailleurs Seybah DAGOMA a lancé un appel à projets en la matière.

Pour répondre à l'opposition, je dirai deux choses.

Moi, je n'accepte pas le discours qui consiste à dire : "dormez citoyens, le Président veille et s'occupe de tout".

J'espère que la commission que Jean-Pierre CAFFET a proposé permettra aux orateurs de l'opposition de faire des propositions concrètes pour lutter contre le chômage des jeunes que, faute de temps, ils ou elles n'ont pas pu développer aujourd'hui.

Je voulais rajouter, et cela nous ramène au débat d'hier matin, que la politique budgétaire que mène le Gouvernement actuel empile sur le dos des jeunes d'aujourd'hui une dette incroyable qui devra être payé par les jeunes qui auront la chance de trouver un travail demain ou après-demain.

Un peu de modestie est nécessaire en la matière.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Christian SAUTTER.

Pour compléter, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint, au nom de la 7e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vais essayer d'être bref pour ce débat important en raison de la gravité de la situation, du chômage des jeunes, probablement parmi les premières victimes des conséquences de la crise économique et sociale.

Je voudrais peut-être commencer par m'arrêter quelques instants sur la propagande ubuesque de l'opposition quant aux mesures annoncées par le Gouvernement, propositions de Nicolas SARKOZY et Martin HIRSCH qui cachent très mal le vide sidéral de la politique pour l'emploi des jeunes.

Lorsque vous proposez l'extension du R.S.A., par exemple, c'est une mesure en trompe-l'œil total puisqu'au grand maximum, un peu plus de 100.000 jeunes seront concernés pour une aide qui va se limiter à environ 50 à 70 euros par mois, par jeune.

Ce dont ont besoin les jeunes de notre pays, notamment les jeunes de moins de 25 ans, ce n'est pas d'une aumône comme vous le faites mais d'un réel statut social qui aujourd'hui fait défaut.

De la même manière, Martin HIRSCH et Nicolas SARKOZY proposent quelques initiatives expérimentales qui ont elles aussi beaucoup de mal à dépasser une simple politique de saupoudrage. Il n'y a rien pour l'emploi des jeunes ; il n'y a rien pour améliorer la situation sociale des jeunes de moins de 25 ans actuellement sans aucune ressource.

Pire que la défaillance de votre politique, c'est le contenu de votre politique destructrice d'emplois pour les jeunes. Lorsque vous avez proposé la défiscalisation des heures supplémentaires, ce sont autant de jeunes qui ne trouvent pas d'emploi dans une situation de crise économique majeure parce que vous jouez la carte des heures supplémentaires.

Lorsque vous décidez d'un plan social massif dans l'Education nationale et les services publics, ce sont autant de jeunes diplômés qui ne trouvent pas d'emploi dans la fonction publique et effectivement, c'est un désaccord majeur que nous avons sur le rôle de la puissance publique en tant qu'employeur, et que nous assumons, nous, en tant que Mairie de Paris, ce que vous seriez bien inspiré de faire en tant qu'Etat employeur.

Lorsque vous sacrifiez l'éducation et l'accès à la formation pour l'ensemble des jeunes alors même que toutes les études démontrent que c'est l'accès au diplôme, c'est la qualification qui est de très loin la meilleure arme contre le chômage, lorsque vous détruisez le service public d'éducation et tous les services publics d'accès à la formation, c'est autant de chances en moins pour les jeunes de trouver un emploi.

Enfin, sur la question de Pôle Emploi, car vous en avez parlé, issu de la fusion de l'A.N.P.E. et des ASSEDIC, il y a aujourd'hui même une journée de grève de l'ensemble des salariés de Pôle Emploi et je veux, au nom de l'Exécutif et de la majorité, affirmer notre totale solidarité envers ces salariés de Pôle Emploi qui sont aujourd'hui en grève, non pas pour améliorer leurs propres conditions de travail, mais parce qu'ils ne sont pas satisfaits de la qualité du service public que nous donnons à l'ensemble des chômeurs de notre pays.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Alors même que vous avez fixé un objectif de 1 conseiller pour 50 à 70 chômeurs, nous en sommes à 1 conseiller non formé, de l'avis même des conseillers, pour 150 chômeurs, et c'est globalement la qualité du service public qui s'en retrouve très largement amoindrie.

Bref, en raison de cette politique désastreuse nationale pour l'emploi des jeunes, nous assistons à une rupture de la cohésion sociale et générationnelle. Je prédis de bien mauvais moments à ce Gouvernement s'il n'arrive à rien offrir de mieux à la jeunesse de ce pays que désespoir et fatalité.

Enfin, vous avez le culot de nous dire que nous envoyons un message désastreux à la jeunesse parce que nous ferions la promotion de l'assistantat, mais qui envoie un message désastreux à la jeunesse en décidant de nommer par le fait du prince Jean SARKOZY à l'E.P.A.D., si ce n'est que la vie se joue sur l'héritage et la filiation ? Effectivement, c'est une trahison du pacte républicain et de la promesse républicaine et lorsqu'il y a un an et demi...

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

... Laurent JOFFRIN demandait au Président de la République si nous n'assistions pas à un régime de monarchie élective, il ne savait pas qu'un et demi après, il pouvait enlever le mot "élective" de son appréciation.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

J'en viens en quelques mots au contenu de nos propositions, Christian SAUTTER ayant dit l'essentiel.

Nous souhaitons avoir une tout autre approche qui allie à la fois des politiques ciblées pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et en même temps permettre l'accompagnement vers l'insertion sociale, préalable absolu pour permettre une réelle insertion professionnelle.

Vous avez raison de dire que tout n'est pas nouveau dans cette communication. Nous sommes désolés, et excusez-nous de faire de l'accès à l'emploi pour les jeunes une priorité depuis de nombreuses années.

Effectivement, il existe des dispositifs depuis de nombreuses années que nous amplifions, que nous améliorons aujourd'hui, et nous en créons de nouveaux.

Pour l'accès à l'emploi, Christian SAUTTER a dit l'essentiel. J'insiste sur la question essentielle des missions locales. Nous souhaitons en faire un service public majeur pour l'accès à l'emploi, notamment l'accès à l'emploi des jeunes aujourd'hui les plus éloignés de l'emploi. Je note que M. GIANNESINI est très bien informé sur l'état de nos discussions entre la Mairie de Paris et la Préfecture - j'en suis tout à fait heureux -, mais l'ensemble de vos informations doit être soit parcellaire, soit erroné car, c'est la Mairie de Paris qui propose depuis de nombreux mois et c'est l'Etat qui, pour l'instant, bloquait. Cependant, cela fait de nombreux mois que nous proposons à l'Etat, qui est un partenaire essentiel pour les Missions locales, une réorganisation majeure des Missions locales allant dans le sens de votre intervention. Je suis tout à fait heureux que vous nous rejoigniez sur ces objectifs.

Ensuite, nous annonçons de nouveaux dispositifs innovants, notamment dans les Missions locales ou dans les quartiers "politique de la ville".

L'individualisation de la réponse apportée aux problématiques de chaque jeune doit être le maître-mot de notre politique pour l'emploi des jeunes. Ce sera le cas, notamment, pour l'aide à la création d'entreprise ou pour permettre des initiatives de "coaching" dans les Missions locales ou dans les Maisons de l'emploi.

Dans la dimension d'accompagnement vers l'insertion sociale, je pourrai également citer l'école de la deuxième chance et l'ouverture de la deuxième antenne - ce qui a été fait -, les dispositifs innovants en politique de la ville, la création de quatre lieux d'accueil innovants - le premier ouvrira ses portes dans quelques semaines dans le 10^e arrondissement -, les parrainages pour les jeunes sortis de l'Aide sociale à l'enfance gérés par Mme Myriam EL KHOMRI, le Fonds d'aide aux jeunes ou "Paris jeunes solidarité" qui permet d'apporter une aide ponctuelle aux jeunes aujourd'hui en difficulté.

M. Jean-Pierre CAFFET a insisté sur la politique d'accès au logement pour les jeunes avec la création dans la mandature de 3.000 places dans les foyers de jeunes travailleurs.

Un mot sur la Mairie de Paris, en tant qu'employeur, qui accueillera 2.000 stagiaires rémunérés dès le deuxième mois, 300 services civiques avant la fin du mois de décembre 2009. De plus, la Mairie de Paris s'engage à diversifier ses recrutements, notamment grâce à la charte signée en 2008.

J'en viens, si vous le permettez, aux deux vœux présentés par le groupe Communiste. S'agissant du vœu n° 1, qui propose une revalorisation de la participation de la Ville au budget des Missions locales, nous avons déjà répondu favorablement il y a quelques mois à un vœu quasiment identique. J'y serai favorable avec une petite précision tout de même, c'est que, sur ce vœu-là comme sur d'autres, nous ne souhaitons pas anticiper le débat budgétaire et les arbitrages budgétaires du Maire de Paris. Par ailleurs, nous serions bien incapables de savoir précisément comment nous allons individualiser l'augmentation du budget des Missions locales, mission locale par mission locale.

Je vous proposerai donc, pour que nous puissions voter ce vœu, que nous entendions par "moyens" la totalité des moyens accordés aux missions des missions locales, et pas forcément la subvention à chacune des missions locales puisqu'il est trop tôt pour le dire. Ce qui est certain, c'est qu'il y aura une augmentation des moyens - et c'est d'ailleurs indiqué dans la communication - accordés aux missions locales, notamment par la création du dispositif permettant d'améliorer et de compléter leurs missions. Sous réserve de ce petit amendement accepté par le groupe Communiste, j'émet un vœu favorable au nom de l'Exécutif.

Sur le deuxième vœu, concernant le partenariat avec un opérateur privé pour l'emploi des jeunes, je crois qu'il y a une incompréhension. Si vous en êtes d'accord, je vous proposerai de retirer ce vœu et que nous retirions dans le même temps le vœu bis de l'Exécutif puisqu'ils sont tous les deux issus - je le pense - d'une incompréhension du dispositif. Je suis totalement opposé à ce qu'il y ait une concurrence des missions locales service public par des opérateurs privés. En aucun cas puisque, bien au contraire, il nous faut renforcer le rôle et les missions des missions locales.

En revanche, nous serions tout à fait favorables à l'idée de créer des dispositifs complémentaires aux missions locales - alors qu'elles-mêmes seront parties prenantes de ces nouveaux dispositifs - en faisant appel à des opérateurs privés préférablement à des opérateurs associatifs mais en complémentarité avec le rôle des missions locales et avec leur accord plein et entier. Mais il n'est en aucune manière question de contourner les missions locales par des partenariats privés.

Si le groupe communiste acceptait de retirer son vœu, nous retirerions également le nôtre. Je m'engage, en revanche, à ce que nous fassions une évaluation de ce nouveau dispositif dans les mois qui viennent.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Monsieur Bruno JULLIARD.

Je me tourne vers le groupe communiste, Monsieur Ian BROSSAT, acceptez-vous la modification du premier vœu et le retrait du second ?

M. Ian BROSSAT. - D'abord, sur le premier vœu, je pense qu'il aurait été paradoxal que nous disions à la fois qu'il y a une explosion du chômage des jeunes à Paris et que, dans le même temps, on ne s'engage pas à augmenter les moyens des missions locales. Je me réjouis que ce vœu, avec les précisions apportées par M. Bruno JULLIARD, puisse être voté.

Concernant le deuxième vœu, j'ai eu du mal à comprendre les explications qui viennent de nous être données. Je ne pense pas qu'au départ, il y a une incompréhension. Il y a une vraie question qui est posée et qui est celle de savoir si nous voulons ou pas des partenariats avec le privé. De ce point de vue-là, les explications ne répondent pas totalement à ce que nous avons dit et nous maintenons notre vœu.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Bien.

Monsieur Bruno JULLIARD ?

M. Bruno JULLIARD, adjoint, rapporteur. - Je n'ai pas dû être assez explicite. J'appellerai donc à voter contre le vœu du groupe communiste pour une raison simple : il n'y a pas de concurrence entre ce que nous allons créer et les missions locales.

Nous souhaitons avoir un dispositif innovant pour permettre aux jeunes les plus éloignés de l'emploi d'être individuellement accompagnés. Les missions locales elles-mêmes disent, et un certain nombre de membres de votre groupe qui sont parfois même présidents de mission locale le savent, qu'en l'état actuel, elles n'ont pas les moyens ni économiques, ni structurels de répondre à cette situation.

Comme nous ne souhaitons pas qu'aucune réponse ne soit apportée à ces jeunes en grande difficulté, il est normal qu'en partenariat avec les missions locales nous créions des dispositifs - y compris en partenariat avec des opérateurs privés - pour accompagner ces jeunes les plus en difficulté. Il n'y a pas de concurrence. Je le regrette, mais j'appelle à voter contre le vœu du groupe communiste.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Bien.

M. Ian BROSSAT. - On le maintient.

Mme Danielle FOURNIER. - Une explication de vote sur le deuxième vœu. Nous avons eu un peu de mal à comprendre les explications de M. Bruno JULLIARD.

Les modalités de cette expérimentation telles qu'elles sont décrites dans le vœu n° 2 bis ne nous conviennent pas. Nous restons très favorables à la mission de service public des missions locales.

Nous voterons le vœu n° 2 et non pas le vœu n° 2 bis.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 2 bis est maintenu ?

M. Bruno JULLIARD, adjoint, rapporteur. - Oui.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Bien. Les choses sont maintenant clarifiées.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 1, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 315).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 2, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 2 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? Abstention des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants.

Le projet de vœu est adopté. (2009, V. 316).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 288 - DJS 479.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 288 - DJS 479).

Je vous remercie. Nous en avons terminé avec le débat sur cette communication.

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, au sein de divers organismes.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation, au scrutin secret, de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans les organismes suivants :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'une crèche collective de 66 places et de 3 logements, 154, rue de Crimée (19e) (R. 55) :

Titulaires :

- M. Roger MADEC ;

- Mme Halima JEMNI ;

- M. Jean VUILLERMOZ ;

- Mme Anne-Constance ONGHENA ;

- M. Jean-Jacques GIANNESINI.

Suppléants

- Mme Léa FILOCHE ;

- Mme Gisèle STIEVENARD ;

- M. Ian BROSSAT ;

- Mme Claude-Annick TISSOT ;

- M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

Commission spéciale chargée d'étudier les propositions des candidats à l'exploitation du Palais Brongniart (2e) (R. 57) :

- M. Jérôme DUBUS, en remplacement de Mme Laurence DOUVIN, désignée les 29 et 30 septembre 2009, démissionnaire.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

(M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, remplace M. François DAGNAUD au fauteuil de la présidence).

2009, DU 171 - ZAC "Clichy Batignolles" (17e). - Modification de la ZAC : Objectifs poursuivis. - Engagement de la procédure de révision simplifiée du PLU sur le secteur "Clichy Batignolles". - Modalités uniques de concertation relative à la modification de la ZAC et à la révision simplifiée du PLU.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réalisation du TGI selon la norme "NF-Bâtiments tertiaire-démarche HQE".

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la réalisation du TGI selon la norme "NF-Bâtiments tertiaire-démarche HQE".

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'augmentation de la part des surfaces de logements sociaux.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'exclusion de l'hypothèse d'implanter des tours de logements sociaux de 50 mètres de hauteur.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la prolongation de la ligne 14 avec arrêt à Cardinet.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au devenir de la zone nord de la Z.A.C.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la participation des 10 équipes pluridisciplinaires du Grand Paris au projet "Clichy Batignolles".

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au maintien des tribunaux d'instance dans les arrondissements de Paris.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Mes chers collègues nous examinons maintenant le projet de délibération DU 171 relatif à la Z.A.C. "Clichy Batignolles" (17e), sur lequel l'Exécutif a déposé les amendements n°s 28 et 29 bis et les vœux référencés n°s 30 bis et 31 bis. Le groupe "Les Verts", l'amendement n° 29. Le groupe U.M.P.P.A., les vœux référencés n°s 30, 32, 33, 34 et 35. Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, l'amendement n° 31 et le vœu référencé n° 36.

La parole est à Mme Liliane CAPELLE.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Au nom du groupe M.R.C., je tiens à apporter mon soutien aux orientations qui sont données à l'aménagement de la Z.A.C. "Clichy Batignolles", qui est une des opérations les plus ambitieuses de cette mandature et qui permettra de donner un nouveau visage au Nord-ouest parisien, en coopération avec la commune de Clichy, conformément à la dimension métropolitaine que notre Municipalité met en place contre vents et marées.

Je veux, en premier lieu, formuler l'appui de mon groupe aux évolutions du projet qui nous sont exposées. Je l'avais déjà clairement dit lors des discussions précédentes. Je/nous sommes favorables à ce que, sur ce site, soient construits des immeubles d'une hauteur supérieure à 37 mètres et ce pour plusieurs raisons.

Premièrement, cela est dit dans le texte, éviter la monotonie architecturale. On peut faire haut, beau et écolo, répondre au besoin en logement, puis favoriser le développement durable. Cela peut paraître surprenant, mais, et vous le savez bien, les nouveaux éco-quartiers que nous avons à cœur de réaliser ne sont possibles que parce que l'habitat, l'emploi et les services se trouvent être réunis dans une unité de lieux. Ce sont des déplacements en moins, donc une économie d'énergie en plus et ce sont, par voie de conséquence, de très nettes améliorations dans les conditions de vie de celles et ceux qui viendront dans ces quartiers.

S'agissant de la cité judiciaire de Paris, c'est un beau projet, encore faudra-t-il que l'Etat joue pleinement son rôle.

Je m'explique. Il serait pour le moins surprenant qu'il ne participe pas au financement du prolongement du tramway pour desservir ce nouveau palais de justice. Je vous rappelle juste que le prolongement actuel du tramway est entièrement payé par la Ville et par la Région Ile-de-France, contrairement à ce qui se passe à Marseille et à Bordeaux.

Enfin, avant de conclure - vous voyez que je n'aurai pas eu besoin de mes cinq minutes -, permettez-moi de saluer la concertation mise en place - je ne la détaille pas, elle figure dans le projet de délibération - autour d'un seul projet urbain pensé dans sa globalité par l'équipe de François GRETHER, car c'est bien de cela qu'il s'agit, penser la ville que l'on veut pour de nombreuses années à venir, une ville résolument moderne et belle, résolument écologique, en un mot responsable, humaine et solidaire.

C'est tout à l'honneur de notre Municipalité d'avoir cette vision et de réaliser un éco-quartier équilibré, qui intègre à la fois du logement familial et privé, de l'activité économique et des équipements collectifs.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Isabelle GACHET.

Mme Isabelle GACHET. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération est d'abord, pour moi, l'occasion de vous remercier de l'intérêt que vous portez aux habitants du 17^e arrondissement, aux projets ambitieux et exigeants que vous y développez depuis votre premier mandat, qu'il s'agisse de rénovation urbaine avec le G.P.R.U. de la porte Pouchet et l'O.P.A.H., de revitalisation du commerce de proximité avec l'opération Vital Quartier, en encore de culture avec le futur conservatoire municipal.

Mais votre projet le plus emblématique est certainement l'aménagement du secteur Clichy-Batignolles. Vous avez souhaité - dès le départ - faire de ce futur quartier de Paris un éco-quartier exemplaire, associant activités économiques, équipements publics et mixité sociale de l'habitat, dimension métropolitaine et performances environnementales, poumon vert et innovations urbaines.

Nous devons aujourd'hui délibérer sur le lancement de la révision simplifiée du P.L.U. pour la seule Z.A.C. Clichy-Batignolles, à laquelle est adjointe la porte de Clichy, dans un souci de cohérence, et sur les modalités de concertation reprenant notamment tous les ateliers et groupes de travail déjà initiés par la Ville, et qui permettent aux habitants et associatifs de s'exprimer et d'échanger sur ce projet qui les passionne.

Le mois dernier, nous avons délibéré favorablement sur le projet du protocole d'accord avec l'Etat définissant les conditions d'implantation du futur T.G.I. au nord du secteur. Je me réjouis qu'à cette occasion, et aujourd'hui encore dans ce projet de délibération, vous réaffirmiez vos ambitions en matière de logement social et de mixité, qui sont des engagements forts de votre mandature.

Ce projet prévoyait 3.500 logements dont 50 % des surfaces en logement social. Vous avez obtenu de l'Etat qu'il compense la perte induite par le projet du T.G.I. en proposant à la Ville du foncier, notamment dans les arrondissements déficitaires en logement social. Par ailleurs, vous ouvrez ici la possibilité de porter pour quelques immeubles le plafond des hauteurs à 50 mètres. Cette mesure, outre son intérêt paysager, permettra également de compenser une partie des pertes.

Les Parisiens et les habitants du 17^e vous en seront reconnaissants, car leurs attentes sont fortes, n'en déplaise aux différentes maires du 17^e et à leur majorité. Le logement social, c'est du logement public auquel 72 % des ménages parisiens ont droit et près de 6.000 habitants du 17^e également.

En 2008, sur le 17^e, sur les 5.848 demandeurs référencés, la proportion des demandeurs de logements sociaux était répartie de la sorte : 4.534 demandeurs, soit 77,53 %, étaient sous les plafonds P.L.A.I. ; 1.031 demandeurs (17,63 %) étaient sous le plafond PLUS ; et 83 demandeurs (1,42 %) étaient sous le plafond P.L.S.

La droite du 17^e a-t-elle seulement une vague idée des salaires des gens ordinaires ?

Si on prend le cas de deux employés de grandes surfaces à 1.100 euros net/mois, ils sont sous le plafond P.L.A.I., déjà sans enfant. La classe moyenne est éligible au logement social, au PLUS et au P.L.S.

Une enseignante avec bac +5 dans des collèges et lycées, payée 1.900 euros nets par mois, doit payer 700 euros pour un 30 mètres carrés. Voilà les habitants que l'on veut empêcher de s'installer dans le 17^e...

Déjà, Mme de PANAFIEU a tout fait en son temps pour empêcher la construction de logements sociaux. Aujourd'hui, la nouvelle maire du 17e vous assaille de vœux alibis qui ne trompent personne. D'ailleurs, en Conseil d'arrondissement, la droite ne parle plus d'habitants, mais désormais d'électeurs en un laps parfaitement révélateur.

Vous réaffirmez également dans ce projet de délibération vos exigences environnementales concernant le projet global. Je souhaite que l'Etat ne se défausse pas de ses responsabilités en la matière, et qu'il fixe des objectifs plus sérieux que ceux proposés par la droite du 17e. Je remarque qu'ils sont beaucoup moins exigeants pour eux et leurs amis que vis-à-vis du Maire de Paris.

Non seulement, ce futur quartier participera pleinement aux objectifs du Plan climat de la Ville de Paris, mais les exigences qui lui seront appliquées iront au-delà : performances thermiques des bâtiments atteignant au moins la RT 2005 moins 75 %, production de chaleur comprenant au moins 85 % d'énergies renouvelables, voire 100 %, production photovoltaïque compensant les consommations courantes d'énergie des bâtiments.

Naturellement, seront également prises en compte la gestion des déchets et de l'eau. Je me félicite des décisions prises par le S.T.I.F., la Région et la Ville pour améliorer la desserte du secteur et y développer les transports en commun.

Je m'inquiète en revanche de l'engagement réel, et surtout sonnante et trébuchante, de l'Etat. En effet, si l'Etat a fini enfin par reconnaître l'intérêt majeur de prolonger non seulement la ligne n° 14, mais aussi le tramway T3 à la porte d'Asnières, les habitants du 17e savent malheureusement que les promesses de l'Etat restent souvent sans suite, comme pour la couverture du périphérique porte de Champerret.

Enfin, je souhaiterais souligner l'inquiétude légitime que soulève l'attitude d'opposition systématique de la droite du 17e à la production de logement social, et sa volonté à peine dissimulée de reprendre la main sur ce projet et de priver les Parisiens et les habitants du 17e de leur droit à être consultés sur les projets qui les concernent directement.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame GACHET, je crois qu'il faut conclure.

Mme Isabelle GACHET. - Je termine.

Leur souhait de revoir totalement le projet, de le mettre sous la coupe réglée du Grand Paris, et donc de l'Etat sarkosiste, ne peut qu'inciter le Conseil de Paris à être vigilant face à ce risque de dérive autoritariste. Le cas échéant, nous serions à vos côtés, Monsieur le Maire, pour nous opposer à un tel déni de démocratie.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. René DUTREY.

M. René DUTREY. - Merci, Monsieur le Maire.

J'aimerais que l'assemblée imagine ce que pourra être le futur quartier des Batignolles, une tour de 130 mètres accueillant un tribunal, placée devant une grande esplanade minérale, entourée de 8 à 10 barres de plus de 50 mètres de logements sociaux coincées entre un faisceau ferroviaire et différentes activités nuisantes.

Je dirai à cet urbanisme-là que c'est face à cet urbanisme que le mouvement écologiste, dans les années soixante-dix, s'est élevé, s'est constitué, dans des centaines d'associations de quartier, pour dire que cet urbanisme était anachronique, était d'un autre temps et qu'il fallait passer à autre chose.

Le quartier des Batignolles aurait dû être un éco-quartier. Je dis "aurait dû être", car, premièrement, je le disais en termes de forme urbaine, cela va ressembler plus à un urbanisme des années soixante-dix qu'à un éco-quartier. Deuxièmement, une tour ne pourra jamais être écologique ; le groupe "Les Verts" le répète depuis maintenant plusieurs années.

Je répète les raisons principales.

Premièrement, en matière d'éco-construction, il y a un principe de base qui est que la surface en contact avec l'extérieur doit être la plus petite possible par rapport à la surface en contact avec le sol, c'est une question de forme urbaine, et la tour est exactement le contraire de cette forme qui correspond à l'éco-construction.

Deuxièmement, une tour oblige à employer des matériaux extrêmement solides pour pouvoir construire en hauteur, de l'acier et du béton. L'acier et le béton sont deux matériaux absolument anti-écologiques.

Troisièmement, la hauteur entraîne une surconsommation du fait des ascenseurs, du fait des fluides, du fait des chauffages. Cette surconsommation n'est absolument pas récupérable et mettre des panneaux solaires sur une tour, c'est l'équivalent de mettre des panneaux solaires sur un 4x4, c'est-à-dire que vous avez un objet surconsommateur et vous allez difficilement tenter d'atteindre un bilan correct.

Alors, ce bilan, bien sûr, en mélangeant des carottes, des poireaux et des choux - pour reprendre une expression employée hier -, on arrive en moyenne certainement aux objectifs du Plan climat, mais les objectifs du Plan climat et du Grenelle sont clairs : nous parlons d'énergies primaires aux bâtiments, nous ne parlons pas de moyennes entre les bâtiments. Et c'est bien ce qui risque de se passer aux Batignolles.

Donc, ce quartier aura une forme urbaine qui correspond plus à un urbanisme des années 1970. Ce quartier ne sera pas un éco-quartier.

Après, l'enjeu principal pour Paris : tenter de maintenir la sociologie parisienne qui aurait dû être, à notre avis, un des grands projets portés par la gauche depuis 2001. Pas la mixité sociale ! Maintenir la sociologie parisienne d'aujourd'hui.

Alors là, cette tour, ce tribunal, manque de chance ! Il est tombé exactement où étaient les logements sociaux. On aurait pu penser que l'importante part de bureaux soit réduite, ces bureaux qui servent d'écran antibruit face au faisceau ferroviaire. On aurait pu prendre sur la part des bureaux. Eh non, on a pris sur la part du logement social. Et là, je dirais que la mairie du 17e a gagné. On peut dire, bien sûr, tenter de mettre en scène une espèce de caricature "la droite est réellement contre le logement social et la gauche est pour".

Mais, aux Batignolles, que se passe-t-il ?

Il se passe ce qu'il se passe à peu près sur le reste de Paris. C'est que les arbitrages ont entraîné une très grosse proportion de bureaux, un tribunal important et nous allons entasser - je dis bien "entasser" - les logements sociaux et les besoins publics sur les derniers terrains qui vont rester. Entasser en montant jusqu'à 50 mètres.

C'est l'image de ce qu'il se passe exactement au niveau parisien. Nous considérons que le P.L.U. a abandonné Paris à la spéculation et que nous nous retrouverons avec les derniers terrains aménageables dans lesquels nous sommes obligés "d'entasser" pour répondre aux besoins publics. Ce n'est absolument pas le projet sur lequel nous avons été élus, ce projet plein d'espoir, en 2001, porté par toutes ces luttes associatives. Ce n'est pas l'urbanisme que nous imaginions, l'urbanisme effectivement compact de l'éco-quartier.

Aujourd'hui, en France, qui construit des bâtiments de 50 mètres de logements sociaux ?

En cherchant, je n'ai peut-être pas trouvé, mais regardons les mêmes problématiques que nous : à Lyon, à Marseille, on trouve beaucoup de bâtiments de grande hauteur de standing, mais très peu, et à ma connaissance pas du tout, de barres de 50 mètres de logement.

Si plus personne ne le fait, si, quand vous vous promenez en Ile-de-France, vous ne repérez que des opérations de quatre, cinq, six étages relativement compacts... Je ne parle pas de l'ennemi, l'étalement urbain, le pavillonnaire, je parle de toutes ces opérations qui se réalisent en ce moment, compactes, à quatre, cinq, six étages et qui devraient être un modèle d'éco-construction.

Toute la France s'engage dans cette voie et, Paris, nous faisons des tours et des barres !

Pour finir - cela, c'est l'apogée -, ce quartier va accueillir de très nombreux habitants. Ce quartier va rassembler l'ensemble des tribunaux d'instance de Paris et je suis très étonné du vœu du Parti communiste, demandant de sauver les tribunaux d'instance, alors qu'au dernier Conseil de Paris, il y a eu un vote unanime, U.M.P., P.C., P.S., pour rassembler les tribunaux d'instance dans la Z.A.C. "Batignolles". Ce rassemblement des tribunaux d'instance va entraîner de très forts déplacements : certainement 6 à 7.000 personnes par jour.

Alors, en plus d'un quartier de barres et de tours, en plus d'un quartier coincé, en plus d'un quartier où on entasse les besoins sociaux, eh bien, ce quartier ne sera pas desservi par les transports en commun, car le tramway ne sera pas prolongé à temps jusqu'à la porte d'Asnières.

La station de métro des Batignolles pour aller au tribunal d'instance, la justice de proximité, celle qui était dans votre quartier, ce sera quoi ? Brochant ? La ligne n° 13, le matin, où il faut attendre cinq métros pour passer ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur DUTREY, il faudrait conclure. Vous êtes à 5 minutes 30.

M. René DUTREY. - Je conclus.

Je crois avoir très bien résumé ce que risque d'être les Batignolles demain. C'est pourquoi, dans l'état actuel, le groupe "Les Verts" ne votera pas ce projet de délibération.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUTREY.

La parole est à M. Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Je serai bref, Monsieur le Maire, après l'intervention de René DUTREY, pour insister sur deux points simplement.

L'un est la compatibilité du T.G.I. avec le Plan climat. Nous avons proposé un amendement au projet de délibération et il y a un amendement de l'Exécutif qui reprend l'objectif des 50 kilowatts/heure sur les différents bâtiments de la Z.A.C. des Batignolles. Nous avons beaucoup de scepticisme sur la capacité réelle que cette tour de 200 mètres - puisque, si j'ai bien compris ce que l'on a appris cette semaine, finalement, le T.G.I. ferait 200 mètres de haut -, donc que cette tour de 200 mètres puisse être compatible avec le Plan climat, donc les 50 kilowatts/heure par mètre carré, à partir du moment où - René DUTREY l'a rappelé - les considérations architecturales nécessaires pour la construction d'une tour rendent cet objectif a priori, et tel que tout ce que nous pouvons lire le confirme, inatteignable. C'est le premier point.

Le deuxième concerne la desserte en transport collectif. René DUTREY l'a également abordé.

Je voudrais vraiment insister sur la schizophrénie dans laquelle on se retrouve aujourd'hui, c'est-à-dire avec l'Etat qui demande l'installation du T.G.I. sur les Batignolles et, en même temps, le retard considérable pris sur la desserte en transports collectifs du secteur.

Déjà pour la livraison du quartier, lorsqu'il n'était pas question du T.G.I., il y avait une desserte très largement insuffisante en matière de transports collectifs et nous faisons pression - je dis "nous", y compris la Ville de Paris, le S.T.I.F., la Région, etc. - pour une desserte en transports collectifs beaucoup plus rapide. Avec le T.G.I., le problème est encore bien plus conséquent. De fait, la prolongation du tramway, même si elle était décidée dès maintenant, ne pourrait intervenir qu'au moins une à deux années après l'arrivée du T.G.I. telle qu'elle est programmée, en tout cas, dans le projet de délibération, c'est-à-dire en 2015.

Et, en ce qui concerne le Plan de modernisation des transports, développé par le S.T.I.F., qui prévoit notamment la prolongation de la ligne n° 14, pour ce qui concerne les stations qui pourraient servir à desservir le quartier des Batignolles, leur réalisation était au mieux prévue pour 2017-2018.

Or, avec le projet, dit du Grand Paris, projet de loi qui est actuellement en discussion, avec toute la réorganisation qui semble en question autour de ce projet de loi sur l'organisation des transports collectifs, le projet de Christian BLANC, etc., nous ne savons plus du tout, nous n'avons plus aucune visibilité aujourd'hui sur le moment où pourrait intervenir cette prolongation de la ligne n° 14 avec ses nouvelles stations, et donc la desserte du T.G.I.

On risque de se retrouver dans une situation où le T.G.I. serait livré, ou des logements seraient livrés, des bureaux seraient livrés sur les Batignolles, et où n'y aurait aucun renforcement de la desserte de transports collectifs.

Vous imaginez les conséquences que cela peut avoir, soit l'impossibilité pour les gens de pouvoir se rendre sur place, soit des déplacements en automobile extrêmement conséquents sur le secteur, alors qu'il est déjà extrêmement encombré par la circulation automobile. Et on sait qu'il ne faut surtout pas prendre les mauvaises habitudes au moment où on livre les équipements.

Il s'agit là d'une préoccupation extrêmement importante de notre part sur cette question de transports collectifs sur laquelle je ne pense pas que nous ayons de désaccords au sein de la majorité municipale. Je voulais insister aussi sur la pression que nous devons exercer sur l'Etat, puisque c'est l'Etat qui est demandeur pour la livraison du T.G.I., afin qu'on lie bien les dossiers d'implantation du T.G.I. et de renforcement des transports collectifs sur la Z.A.C.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur BAUPIN.

La parole est au Président Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" porte désormais en elle plusieurs avancées importantes, qui sont autant de jalons sur le chemin d'une métropole moderne, solidaire et durable.

Le projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui nous demande de nous exprimer sur deux points : d'une part, la modification du projet de la Z.A.C. afin d'y accueillir la future cité judiciaire, d'autre part le relèvement des plafonds des hauteurs autorisées. Il nous invite à l'optimisme, autant qu'à la vigilance.

Sur le premier point, le projet d'implantation de la cité judiciaire sur la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" vient dénouer une situation bloquée depuis des années. Cette future cité judiciaire devrait offrir de nouveaux locaux au T.G.I. qui connaît une situation extrêmement préoccupante, obligé de remplir aujourd'hui ses missions dans des conditions indignes de notre époque et d'une grande capitale.

Au chapitre de la vigilance, nous ne souhaitons pas que le Gouvernement profite de ce projet pour fermer les tribunaux de proximité. A aucun moment, lors de l'établissement de la nouvelle carte judiciaire en 2007, les suppressions des tribunaux d'instance parisiens n'ont été abordées. Il n'en reste pas moins, qu'au détour de ce projet de cité judiciaire élaboré sans aucune concertation, nous découvrons en fait qu'une menace sérieuse plane désormais sur notre justice de proximité.

C'est pourquoi notre groupe a déposé un vœu rattaché à ce projet de délibération, afin de demander le maintien des tribunaux d'instance dans les mairies d'arrondissement.

Les tribunaux d'instance traitent les contentieux électoraux, notamment le jour des élections, les tutelles et les curatelles, les injonctions de payer. Par leur éventail de compétences très larges, ces tribunaux reçoivent également un grand nombre de personnes en détresse sociale ou en difficulté pour se déplacer, des personnes majeures protégées en situation de handicap ou encore des personnes âgées en perte d'autonomie.

D'autre part, comme il est de notoriété publique que l'Etat ne nous aide pas à améliorer les transports publics dans la Capitale, nous ne souhaitons pas qu'il en organise et désorganise l'aménagement à loisir.

En revanche, afin d'accueillir ce projet, et de maintenir un programme ambitieux de logements, nous envisageons dans ce projet de délibération le relèvement du plafond des hauteurs. Il s'agit pour nous, je veux le dire, même si je sais que ce n'est pas partagé partout dans cet hémicycle, d'une bonne chose.

Proposer des immeubles de cinquante mètres pour le logement, cela correspond à l'ambition d'une ville dense, sociale et efficace. A l'évidence, ce programme s'inscrit dans notre politique de lutte contre la spéculation immobilière qui ronge Paris. Il permettra de créer de la mixité sociale et de la mixité de fonction.

Pour garder tout son sens à ce projet, il ne faudrait pas que l'implantation de la cité judiciaire implique une révision à la baisse du programme initial de logements sociaux. C'est pourquoi nous déposons un amendement à ce projet de délibération, qui vise à maintenir le nombre de logements sociaux initialement programmé.

Sur ce sujet, le vœu de l'U.M.P. qui vise à exclure l'hypothèse d'immeubles de logements sociaux de cinquante mètres doit nous servir d'épouvantail. La droite frissonne à l'idée des catégories populaires qui pourraient s'installer dans le 17^e arrondissement. S'il le faut, pour construire ces logements sociaux, nous proposons d'empiéter sur les mètres carrés de bureaux.

Sur ce point, j'avoue par ailleurs ne pas bien comprendre la position de mes amis "Les Verts". J'ai pu admirer très récemment l'indéniable talent de leur nouvelle campagne de communication contre les tours à Paris. J'aimerais cependant leur éviter quelques contradictions et leur demander de me rappeler quel est leur camp.

Vous le savez, dire qu'un immeuble de cinquante mètres est une tour relève d'une faiblesse oculaire, au pire de la mauvaise foi. A ce compte-là, un immeuble de quarante mètres peut être une tour lui aussi, il n'y a pas de raison.

Mais surtout, et il s'agit bien là d'un problème de myopie, à trop rester le nez sur la tour, on en oublie que ce n'est pas la vraie question. Non seulement, il ne s'agit pas de tour, mais le relèvement des hauteurs de cinquante mètres concerne en l'occurrence des immeubles de logements.

Je croyais avoir compris qu'en l'espèce, vous étiez d'accord par le passé pour ces immeubles de logements de cinquante mètres. Je ne comprends pas, je ne m'explique pas ce revirement et cette myopie soudaine à moins, encore une fois, que les prochaines élections régionales vous obligent à de soudaines radicalisations et à de soudaines simplifications.

Je vous le dis et je le répèterai autant qu'il le faudra, notre priorité, la nôtre, la vôtre jusqu'à présent, c'est le logement et la construction de logements sociaux à Paris. Et à cet égard, le projet de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" est un projet ambitieux que nous soutenons, et que la gauche devrait soutenir toute entière.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés et du Mouvement républicain et citoyen).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

La Z.A.C. "Clichy-Batignolles" est un beau projet. Je crois que nous le disons tous dans cette assemblée, les terrains disponibles sur Paris sont rares, ils méritent une grande ambition avec des procédures adaptées à des objectifs qui sont de premier plan.

Ce projet est conçu pour recoudre les territoires entre la Plaine Monceau et les Epinettes, et également pour réparer la coupure de raccordement de la petite ceinture au faisceau Saint-Lazare.

Il est évident qu'aujourd'hui ce projet, préalablement établi, a connu une évolution majeure avec l'arrivée du nouveau palais de justice et de la direction régionale de la police judiciaire. Il est donc légitime que les élus parisiens et ceux du 17^e arrondissement en particulier, veuillent pour ce nouveau quartier, et dans cette nouvelle perspective, le meilleur.

Le meilleur, qu'est-ce que c'est ? Il est d'abord d'assurer à ce nouveau quartier une desserte qu'il mérite, et c'est le point que je développerai. Mais il est aussi d'assurer une véritable mixité urbaine, et non une concentration de tours de cinquante mètres de logements sociaux.

Pourquoi ? Tout simplement parce qu'on les démolit ailleurs, on les démolit tout près, jusqu'à côté, ce n'est donc pas pour les construire ici. Du logement social, oui, nous en avons besoin, nous en demandons, mais nous refusons une forêt de tours de logements sociaux dont la concentration ne ferait que poser des problèmes et non apporter des solutions équilibrées. Nous ne sommes pas myopes, nous avons les yeux bien ouverts : nous ne voulons pas de fait un quartier qui serait anti-mixité.

Le meilleur, c'est aussi la réalisation d'un véritable éco-quartier, et donc le respect des performances énergétiques des bâtiments selon la norme HQE que nous demandons. Mais, bien sûr, un éco-quartier demande aussi une desserte de transports en commun respectueuse de l'environnement optimal. Et là, nous sommes en plein dans le sujet en abordant le trajet de la ligne 14 dans le 17^e arrondissement et, à ce jour, l'étude commandée par le S.T.I.F. n'envisage qu'un arrêt à la Porte de Clichy.

Cette solution, qui n'envisage donc pas d'arrêt à Cardinet et pas de desserte de la Z.A.C. n'est pas conforme aux propos qu'a tenu le président de la République dans son discours du 29 avril sur le grand Paris. Il avait été là sensible aux demandes des élus du 17^e arrondissement, et notamment de leur maire, en précisant la nécessité de cet arrêt.

Si à la séance du S.T.I.F. du 8 avril dernier, nous nous étions abstenus sur le vote concernant cette question notamment, ce n'est évidemment pas pour contester une urgence, que nous nous évertuons à souligner depuis si longtemps, mais parce que nous ne voulions pas geler le débat sur des positions figées avant le discours du Grand Paris. Et les faits ont prouvé que nous avons raison. Il faut donc rattraper le coup.

Comment ? Nous le pouvons.

La Commission nationale du débat public a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'organiser un débat public sur le projet de désaturation de la ligne 13 du métro par la 14. Une concertation va donc être organisée sous l'égide d'un garant qui vient d'être désigné, afin de préciser et de préparer les conditions de compatibilité du prolongement de la ligne 14 avec le projet de réseau du Grand Paris.

Il va y avoir plus de 25.000 personnes de plus, et on attend 6.000 visiteurs par jour au T.G.I. dans cet endroit. Nous avons donc besoin de cet arrêt à Cardinet pour desservir le Sud de la zone. C'est pourquoi, dans notre vœu, nous demandons qu'il soit mentionné dans l'annexe qui détaille les objectifs de la Ville.

Nous ne manquerons pas, en tant qu'élus du 17^e, d'organiser la concertation à venir dans ce sens, et d'inciter bien sûr à une très large participation des habitants riverains et des habitants à venir dans l'intérêt de ce que doit représenter ce nouveau quartier pour Paris et la Région.

Ne permettons pas un ratage de cet arrêt ; il est encore temps, afin qu'il en soit tenu compte dans l'élaboration du schéma de principe. Ce serait payer beaucoup trop cher ensuite de ne pas en avoir admis maintenant, ensemble, l'impérieuse nécessité.

Je terminerai en disant que vous avez certainement pu, mes chers collègues, vous rendre compte de la différence entre mes propos, qui se situent je crois dans la perspective de réaliser un écoquartier réussi dans l'intérêt de tous, et ceux de Mme GACHET qui n'a fait qu'attaquer la majorité municipale du 17^e, la droite dans son ensemble et l'Etat.

Je vous en laisse juges et je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Thierry COUDERT.

M. Thierry COUDERT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je voudrais m'exprimer avec une certaine gravité sur ce sujet majeur pour l'avenir de notre Capitale qu'est l'aménagement des terrains des Batignolles.

En effet, les Batignolles sont le dernier grand espace à construire dans Paris. Il n'y en aura plus jamais de cette taille après. Il doit donc être le symbole de l'urbanisme et de l'architecture du XXI^e siècle à Paris ; il doit être pour les habitants de cette partie du 17^e qui est en profonde mutation, une nouvelle fierté ; il doit être surtout un nouvel atout pour Paris dans la compétition internationale des grandes villes mondiales.

Nous ne pouvons, sur ce projet, être médiocres, et nous n'avons pas le droit à l'erreur. Les générations futures nous le reprocheraient à juste titre, et ce devrait être l'occasion pour nous, aussi bien à droite qu'à gauche, qui aimons notre ville, de nous retrouver sur un projet ambitieux et exigeant.

Un point pourtant pose un problème majeur, et je demande à chacun de le méditer en conscience, par-delà les polémiques subalternes, et sans caricaturer les propos. Ce point, ce n'est pas la présence de logements sociaux mais c'est leur concentration au niveau de 50 % dans une partie du 17^e qui en est déjà abondamment pourvue.

Le logement social est nécessaire, bien sûr, notamment pour loger les plus fragiles et les plus démunis. La loi S.R.U. nous fait de toute façon obligation d'en construire, et c'est heureux. Ce n'est pas en revanche parce que nous avons un retard sur Paris en la matière et qu'il y a là une opportunité foncière formidable qu'il faut concentrer l'effort géographiquement, au risque de déstabiliser d'autres opérations en cours à proximité immédiate, comme la requalification de l'avenue de Clichy ou le G.P.R.U. de la porte Pouchet.

Il n'y a pas d'un côté ceux qui sont contre le logement social, et de l'autre, ceux qui sont pour. Si c'est le cas de certains, ce n'est pas notre combat. Il y a en revanche des gens de bonne foi qui savent que partout où le logement social a été concentré, on a créé insensiblement des ghettos et on a marginalisé des populations fragiles qu'on y avait logées.

Le logement social doit être équitablement réparti sur le territoire parisien, y compris sur celui du 17^e arrondissement et cela, sans tabou. Il ne doit pas être concentré là où c'est le plus facile, sans en voir les conséquences à long terme.

Nous n'avons plus le droit de construire des Grigny, des Val-Fourré, car nous ne pourrions plus dire après que nous ne savions pas ce que cela donne. La recette est connue, quand en plus on rajoute dans les ingrédients de cette recette des logements sociaux tassés à la va-vite dans des tours, on est sûr d'aller à la catastrophe.

Chers collègues, il est encore tant de réfléchir à cette question cruciale. Des logements sociaux aux Batignolles, bien sûr, mais dans la limite du seuil de la loi S.R.U. Un seuil de logements sociaux à répartir, oui, et pourquoi pas dans le 17^e ? Mais ailleurs, dans le 17^e, et de grâce, évitons de réaliser une opération qui nous donnera, certes, bonne conscience sur le papier mais qui fragilisera ceux à qui elle est destinée et nous fera rater une opportunité qui confèrera pourtant un nouveau souffle à notre capitale si elle réussit.

Que chacun mesure bien la portée de ce que nous allons faire. Les bons sentiments ne font pas toujours de la bonne politique. Ne compromettons pas l'avenir de ceux que l'on veut aider ; menons une politique de logements sociaux sur les Batignolles qui se concilie avec une politique équilibrée d'intégration et la dynamisation économique ; essayons dans cette affaire de ne pas être des comptables myopes, mais les bâtisseurs du Paris du XXI^e siècle.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur COUDERT.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Madame HIDALGO, vous voulez aujourd'hui faire de la Z.A.C. de Clichy-Batignolles, 81^e quartier de Paris, un laboratoire d'expériences curieuses.

Car comment comprendre autrement la double mesure que vous nous proposez aujourd'hui ?

Non seulement celle qui est dans le projet de délibération, une dizaine de tours d'environ 50 mètres de logements sociaux, car 16 à 17 étages, Monsieur BROSSAT, ce sont des tours, mais également par un vœu de l'Exécutif qui a été déposé hier soir sur nos tables, modifier la répartition entre les logements sociaux et les logements libres que nous avons mis tant de temps à accepter entre la Ville de Paris et l'Etat.

Sur la densité et sur les tours, vous prenez prétexte de l'arrivée du Tribunal de grande instance pour modifier ce que je considère comme l'économie générale de la Z.A.C., car vouloir rajouter environ 25 % de surfaces constructibles supplémentaires pour passer de 340.000 mètres carrés à 456.000 mètres carrés pose déjà un problème de fond.

Faut-il accepter une telle densification sur une opération qui est déjà dense ? La question vaut d'être débattue de manière approfondie, qui plus est si cette densification s'effectue par une modification des hauteurs sur la partie sud de la Z.A.C. pour nous imposer et imposer à la population, des tours de logements sociaux de 50 mètres de haut.

Je le dis très nettement, nous sommes contre cette évolution pour trois raisons.

La première, c'est que cet urbanisme que l'on veut nous imposer est un urbanisme ringard, démodé, obsolète. Plus aucune capitale européenne ne le pratique, à part Vienne, et encore, dans des conditions très spécifiques.

On veut nous faire croire que les études architecturales que nous n'avons d'ailleurs pas vues démontrent un allègement de la silhouette du quartier grâce à la réalisation de ces tours. Mais qui peut croire en de telles balivernes ? En tout cas, pas nous !

L'exemple cité dans le projet de délibération - l'hôtel Ibis - pour justifier la construction d'immeubles de 50 mètres prouve la méconnaissance totale de cet endroit par les rédacteurs de ce projet de délibération.

Quel bel exemple, en effet, de verve urbaine ! Et pourquoi pas le modèle de la tour Montparnasse.

La deuxième raison relève du bon sens : partout en France, les élus, avec l'aide de l'A.N.R.U., s'attachent à faire disparaître les stigmates d'un passé urbanistique qui a prouvé sa nocivité. C'est ce que nous faisons d'ailleurs Porte Pouchet, avec la démolition de la tour Borel, ou au 31, avenue de Saint-Ouen.

Veut-on reconstruire aujourd'hui un futur quartier politique de la ville, un quartier exemplaire, mais en matière de déséquilibres sociaux et de mal de vivre ? La question est aussi posée.

Enfin, la troisième raison a déjà été évoquée, c'est que ce projet est très clairement incompatible avec la réalisation d'un quartier écologique exemplaire.

Les bâtiments de logements sociaux, vous le savez, avec leurs coûts de construction définis par la loi, sont incompatibles avec le respect de la norme bâtiment basse consommation, indispensable à la réalisation d'un éco-quartier.

Les tours d'habitation de 50 mètres compromettent fortement les objectifs ambitieux de performances énergétiques sur ce secteur.

L'objectif, de 18 à 28 kilowatts primaires par mètre carré et par an, est totalement hors d'atteinte pour une tour de logements sociaux, à un coût de construction non prohibitif.

Sur cette affaire de répartition logements sociaux/logements libres, vous nous avez déposé hier soir un vœu, je l'ai dit tout à l'heure, à la sauvette, montrant que vous vouliez modifier cet équilibre pour monter à 55 % de logements sociaux.

Alors, je le dis très clairement, Madame HIDALGO, vous avez déclaré il n'y a pas très longtemps que l'urbanisme des grandes métropoles doit être extrêmement subtil, extrêmement sensible, qu'il doit être fait dans la dentelle.

Sur un projet aussi emblématique que le nôtre, je cherche la subtilité, je cherche la dentelle. Rien, aujourd'hui, ne vous oblige à revoir les règles d'urbanisme pour modifier les hauteurs sur la zone sud : c'est un choix purement politique et non pas technique.

Alors, nous n'allons pas en rester là et nous allons nous battre, et nous n'allons pas nous laisser faire. Nous allons d'abord regarder les suites juridiques à donner à ce projet de délibération avec ces dix tours, car vous modifiez clairement l'économie générale du projet.

Et nous allons également mobiliser la population contre ce funeste projet. Il en va désormais de l'avenir de notre arrondissement, de l'avenir de ses habitants.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Monsieur le Maire, beaucoup de choses ont été dites ce matin, par des personnes qui ne connaissaient pas, apparemment, cette partie-là de l'arrondissement. Mais au moment où nous débattons de l'un des projets les plus ambitieux de cette mandature, sur un des plus grands arrondissements de Paris, j'aimerais raison garder.

En tant que maire de cet arrondissement, il y a des choses que je ne peux pas accepter. Il y a des choses que l'équipe municipale du 17^e ne peut accepter. Comme ce que nous avons entendu ce matin sur les rangs de gauche, où une fois de plus le débat a été caricaturé. Nous sommes pourtant en responsabilité. Vous comme nous, nous sommes en responsabilité, à la veille de construire le 81^e quartier de Paris. Or, vous êtes en train d'essayer de nous mettre les uns contre les autres, sur le logement social, sur la hauteur des tours, sur tous ces éléments qui contribuent à faire un quartier.

Mais mon inquiétude va au-delà de ce projet de délibération. Cela vient d'être souligné par Laurence DOUVIN, Thierry COUDERT et Jérôme DUBUS, au fur et à mesure, on modifie subrepticement, par des amendements de dernière minute, le cœur même de ce que devait être ce nouveau quartier. Au départ, et cela avait fait l'objet d'un consensus sous la précédente mandature, cela devait être un écoquartier. Il y a plusieurs critères pour que ce soit un écoquartier. Parmi ces critères, il y a déjà la desserte en transports en commun. Laurence DOUVIN est bien revenue sur ce dossier et je ne vais pas m'y attarder plus que cela, puisque vous connaissez mon combat pour l'arrêt Cardinet pour offrir une meilleure desserte de ce quartier par la ligne 14.

Nous avons par ailleurs un souci sur la mixité sociale, l'équilibre du quartier et - Thierry COUDERT l'a rappelé à l'instant - sur les risques de concentration du logement social dans cette partie-là de l'arrondissement. Excusez-moi, nous ne sommes pas au parc Monceau qui, par ailleurs, Madame CAPELLE, est dans le 8^e, nous sommes dans le 17^e. Dans ce 17^e-là, en bordure de périphérique, eh bien, nous avons déjà une concentration de logements sociaux et nous avons une responsabilité d'insertion humaine et urbaine de ce nouveau quartier dans cette partie-là de Paris.

Par ailleurs, Jérôme DUBUS vient de le rappeler, à juste titre, nous sommes particulièrement opposés à cette succession de tours de 50 mètres, qui est ajouté en cours de processus, pour y mettre du logement social uniquement. On voit bien aujourd'hui, dans le cadre des jurys d'architecture, la difficulté de construire des immeubles corrects répondant aux normes H.Q.E. Nous voyons bien également que ces logements-là ne seront pas faits avec les moyens qui permettent ces superbes tours que nous pouvons voir à l'heure actuelle à la Défense. Ne nous leurrons pas sur ce débat : pour qu'il y ait du logement social de très belle qualité à une hauteur de 50 mètres, il faudra y mettre les moyens ! Je ne crois pas que les bailleurs sociaux soient dans la capacité de le faire.

Je parlais de responsabilité tout à l'heure. De responsabilité parce que cela ne s'est jamais vu dans une capitale, à l'heure actuelle, de pouvoir construire un nouveau quartier. Je ne reviens pas sur le débat sur l'installation du T.G.I... Vous savez combien je me suis battue pour qu'il y ait cet équipement structurant entre périphérique et Maréchaux, où je vous rappelle, Monsieur BROSSAT, était prévu du logement social. Je peux vous dire que les gens qui auraient habité à cet endroit auraient eu vraiment beaucoup de difficultés. Entre périphérique et Maréchaux, il y avait un risque de créer un quartier "politique de la ville", comme cela vient d'être rappelé par les autres élus du 17^e.

Nous allons avoir un équipement qui aura, je l'espère, vocation à être exemplaire. Et nous allons aussi mettre la pression sur l'Etat pour que nous soyons fiers, tous, de cet équipement.

Mais là, notre responsabilité va au-delà. Bien évidemment, elle va dans le souci d'harmonisation des logements qui seront construits, mais elle y va dans le respect des gens qui habitent déjà à Paris, qui habitent déjà dans le 17^e, qui habitent aux abords de ce quartier qui va être construit. Il faut que nous arrivions à faire en sorte que ce projet soit adopté, que ce projet soit accepté par la population. C'est une question de logique, c'est une question de pragmatisme et il est hors de question que nous nous enfermions dans des débats de politique stériles. Nous avons une responsabilité d'insertion humaine, je le disais tout à l'heure.

De plus, à l'heure qu'il est, nous n'avons pas idée de la commercialisation exacte qui aura lieu sur ce secteur. On parle "logement social, logement social" ! On pourrait dire "logement privé, logement privé" ! Il n'y a pas que cela pour construire un quartier. Il y a une logique économique qu'il va falloir prendre en compte, une logique d'équipements de proximité. Or, les équipements de proximité, tels que nous les souhaitons ne sont pas au rendez-vous. Car ce qu'il faudrait peut-être faire, avant de sauter tel un cabri "logement social, logement social" ou "T.G.I., T.G.I.", il faudrait se dire : comment les gens vont habiter ? Comment vont-ils y aller ? Comment vont-ils vivre dans ce quartier ? Et comment ceux qui sont dans les quartiers environnants vont pouvoir vivre aussi ? C'est tout cet ensemble-là qu'il faut garder à l'esprit, il ne s'agit absolument pas là d'être contre un projet pour le principe d'être contre. D'ailleurs, nous l'avons accompagné, ce projet, sauf qu'à l'heure actuelle, il est inadmissible !

Il est inadmissible parce qu'il va à l'encontre d'un équilibre urbain sur cette partie-là de l'arrondissement et que nous ne pourrions laisser faire ce qui est en train de se faire. Il y a des logiques sécuritaires aussi à avoir en tête, il y a des logiques de transport, je viens de le rappeler. Il y a surtout des logiques de cadre de vie. Tout le monde doit pouvoir se dire que, dans ce quartier, on aura mis toutes nos chances de notre côté.

C'est une chance historique, cela vient d'être rappelé, et nous ne pouvons pas, encore une fois, Madame HIDALGO, au détour d'un amendement de dernière minute, nous dire : "Ah, tiens ! On va en mettre 55 pour cent de logement social parce que 50, ce n'est pas assez !".

Est-ce que l'on peut se préoccuper au moins de la manière dont va vivre ce quartier ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame KUSTER, il faudrait conclure !

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Comment va vivre ce quartier ? C'est cette question-là que nous devons nous poser. C'est un défi. Je pense que nous n'avons, ni les uns ni les autres, la réponse en se disant : "C'est ainsi et pas autrement". Prenons le temps de réfléchir et ne disons pas, de grâce, comme cela a été rappelé, que la concertation a eu lieu parce que - excusez-nous ! -, la concertation avec les élus du 17^e n'est pas au rendez-vous.

Avant d'aller devant la population, j'aimerais au moins qu'ensemble, on réfléchisse à la responsabilité qui est la nôtre, de créer un nouveau quartier dans une capitale européenne à l'heure actuelle. Eh bien, cela ne se décide pas sur un coin de table, au détour d'une soirée de Conseil de Paris !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pour répondre à l'ensemble des orateurs, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, au nom de la 8^e Commission. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci à tous les orateurs et les oratrices d'être intervenus sur cet important projet de délibération.

D'abord, je voudrais remercier les collègues qui ont apporté leur soutien et qui ont aussi permis de compléter les propositions que fait l'Exécutif concernant la modification que nous allons engager sur le programme de la Z.A.C. "Batignolles".

Je remercie notamment Liliane CAPELLE qui a bien fait de parler de l'ambition de ce quartier, qui a bien fait de parler de la prolongation du tramway. Je suis surprise que Mme DOUVIN, Mme KUSTER, M. COUDERT ou M. DUBUS n'aient absolument pas évoqué la desserte possible par la prolongation du tramway, mais on va y revenir.

Je remercie aussi, bien sûr, Isabelle GACHET ainsi que Ian BROSSAT, d'avoir évoqué les avancées importantes et les ambitions fortes pour ce quartier, ce nouveau quartier des Batignolles.

D'abord, pourquoi parlons-nous aujourd'hui des Batignolles ?

Il y a deux éléments générateurs à ce projet d'aujourd'hui.

Tout d'abord, je vous rappelle la délibération de juillet 2008 que nous avons débattue avec des débats, je dirais à peu près identiques, sauf - et Ian BROSSAT a eu raison de le rappeler - la position des "Verts". J'y reviendrai en ce qui concerne les logements de 15 étages puisque, à l'époque, ils étaient favorables, m'a-t-il semblé ; en tous les cas, c'est ainsi que je l'avais enregistré. Aujourd'hui, ils n'y sont plus favorables.

Donc, le 8 juillet 2008, nous avons débattu sur l'évolution du paysage urbain et j'avais annoncé, nous avons voté sur la possibilité, l'intérêt de réaliser des logements de 15 étages, sur des immeubles de 15 étages, allant jusqu'à 50 mètres, et sur certains territoires notamment de la couronne parisienne. Nous avons évoqué de façon extrêmement explicite, et nous avons déjà eu un débat de même nature qu'aujourd'hui, "Clichy-Batignolles". Nous avons évoqué aussi, dans cette délibération, la possibilité d'immeubles de grande hauteur, c'est-à-dire dépassant, bien sûr, le plafond du P.L.U., mais allant au-delà des 50 mètres, notamment soit pour de grands équipements publics, et nous avons déjà en tête à l'époque la question du T.G.I., même s'il n'était pas encore localisée à Clichy-Batignolles, et nous avons évoqué cette possibilité de dépasser le plafond pour des immeubles de grande hauteur concernant notamment des activités économiques.

Donc, voilà l'histoire de départ.

Le mois dernier, nous avons approuvé le protocole signé entre la Ville, l'Etat, la S.N.C.F. et R.F.F. ici même, au Conseil de Paris, pour prévoir l'engagement de la modification de la Z.A.C. parce que nous avons signé ce protocole pour permettre au T.G.I. de s'implanter sur la Z.A.C. "Clichy-Batignolles".

Je suis très surprise, d'ailleurs, d'entendre les élus U.M.P. de cet hémicycle évoquer les modifications, les bouleversements importants de ce quartier pour lequel nous avons vraiment et un attachement et un vif intérêt, sans parler de la principale des modifications qui fait que l'on en parle aujourd'hui, à savoir l'implantation du T.G.I.

A aucun moment, vous n'évoquez le fait que c'est l'implantation du T.G.I. que nous accompagnons... Nous sommes très favorables, mais c'est quand même parce qu'il y a cette implantation et que les besoins en mètres carrés du T.G.I. et de la police judiciaire sont extrêmement importants que nous nous retrouvons dans une procédure qui va nous amener à revoir l'ensemble du programme de la Z.A.C. S'il n'y avait pas eu le T.G.I., nous n'aurions pas à nous poser les questions que l'on se pose aujourd'hui, mais nous sommes plus que consentants, puisque nous avons proposé que le T.G.I. vienne s'installer à cet endroit.

Nous sommes dans cette phase qui ouvre non seulement la concertation, mais qui ouvre aussi tout le travail qui va suivre sur la réorganisation des équipements, des logements, des logements sociaux, des bureaux et des commerces qui sont prévus sur ce territoire.

Alors, je voudrais répondre à quelques-unes des interventions, et notamment, on parle de caricature, tout le monde a dit qu'il ne caricaturait pas mais que les autres caricaturaient... Ecoutez, je crois qu'il faut arrêter, cela a été très bien dit par mes collègues et notamment Ian BROSSAT, quand on construit un immeuble de 15 étages, et pas 16 ou 17, on ne construit pas une tour, on construit un immeuble de 15 étages.

(Mouvement divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Ce n'est pas non plus une barre.

J'aimerais vraiment, parce que j'ai l'impression que l'imaginaire - pardon, je n'aime pas ces associations - d'un certain nombre de collègues du groupe "Les Verts" et de l'U.M.P. me paraît un peu contraint ; libérez-vous de votre imaginaire qui est phagocyté par une vision de la ville des années soixante, soixante-dix, quatre-vingts, voire quatre-vingt-dix, que nous ne voulons pas !

(Mouvement divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Mais non, je vous assure, je peux presque signer votre pétition, je ne suis pas d'accord, effectivement, avec la construction de barres et de tours dans Paris. Là-dessus, je suis entièrement d'accord et je voudrais, pour vous aider à libérer vos imaginaires, que vous alliez regarder du côté de propositions qui sont faites par un certain nombre d'architectes !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame HIDALGO, vous permettez une interruption ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Oui.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Ce débat est un débat intéressant, de haute tenue, et je crois qu'il serait opportun pour tout le monde qu'il reste un débat serein.

(Mouvement divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Essayez d'écouter l'Exécutif de la façon sereine dont l'Exécutif vous a écoutés tout à l'heure.

Merci.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Alors je vais faire une provocation terrible, je vais vous montrer là une image d'un immeuble dessiné par Roland CASTRO... Madame KUSTER, Roland CASTRO, architecte du Grand Paris, pour lequel vous avez, avez-vous dit, beaucoup d'admiration... Est-ce vraiment une tour immonde datant des années soixante-soixante-dix ?

Ce sont des immeubles de 50 mètres prévus pour accueillir du logement social qui sont proposés.

Est-ce qu'on est vraiment dans la caricature ? Pardon, là aussi, blasphème ! Je vous montre un immeuble, là aussi, construit à Munich, puisque M. DUBUS nous dit que cela ne se fait nulle part ailleurs en Europe. Eh si, regardez, à Munich, un immeuble de 15 étages de logements sociaux et tout à fait compatible avec le Plan Climat.

Je vais continuer...

Voici des exemples aux Pays-Bas ; les Pays-Bas font aussi des immeubles de 50 mètres, 15 étages, pour le logement social.

Voici la très belle réhabilitation, parce que nous ne faisons pas que détruire les tours que nous ne voulons plus voir et vous avez raison de dire que nous, au moins, sans vous attendre, nous décidons de détruire l'habitat qui est indigne et non approprié à une vie sociale. Donc, oui, nous détruisons des tours et des barres, mais nous réhabilitons aussi celles qui peuvent l'être !

Voici le très beau projet que vous connaissez tous de réhabilitation de LACATON et VASSAL, la tour Bois-le-Prêtre.

Puis, je donnerai des exemples à Nantes, qui est quand même une ville européenne, française, tout à fait exemplaire en matière de développement durable. Voici un très beau projet de FERRIER !

J'en ai beaucoup d'autres en stock. Je vous les épargnerai, mais j'espère que vos imaginaires seront ouverts par ces suggestions et ces propositions et, au moins, nous nous accorderons sur le fait que nous sommes d'accord pour ne plus faire ni de tours, ni de barres. Là-dessus, je crois que la caricature peut effectivement être évitée.

En ce qui concerne la programmation, je le disais tout à l'heure, nous sommes en fait au début d'un processus ; la programmation future va faire l'objet d'une phase de concertation préalable. Il est clair que l'arrivée du T.G.I. bouleverse les équilibres d'ensemble et que si l'on s'en tenait à une stricte application des surfaces telles qu'elles avaient été prévues, nous perdriions 270 logements familiaux, ce qui, en soi, est, pour nous, un problème. Nous avons donc négocié avec l'Etat le fait qu'un certain nombre de ces logements soient effectivement resitués dans les quartiers déficitaires en logement social, mais, pour autant, sur le site même, nous avons décidé d'utiliser et de tirer parti de toutes les possibilités existantes.

La possibilité de faire quelques immeubles de 50 mètres, c'est-à-dire de 15 étages, permet de gagner environ 8 % de constructibilité supplémentaire, donc cela permet, effectivement, d'ajouter du logement pour les Parisiens qui en ont besoin, c'est une proposition que nous avons faite le 8 juillet 2008, que nous réitérons ici, en tous les cas qui nous permettra d'avoir des logements supplémentaires.

Nous pensons également que dans la programmation future, il faut absolument essayer de privilégier le logement familial sur tout autre type de logement social. J'en ai beaucoup discuté avec Jean-Yves MANO. En matière de logements étudiants, nous avons prévu 800 logements étudiants sur le site, nous sommes quasiment sur une programmation qui atteint les 4.000 logements étudiants que nous avons prévus sur cette mandature ; nous pensons donc que l'on peut revoir à l'intérieur du logement social les équilibres en faveur du logement familial, mais nous aurons, bien sûr, aussi la résidence sociale, la maison d'accueil, l'E.H.P.A.D., qui est prévu sur ce site et qui nous paraît extrêmement important.

Je vais, et ce sont les propositions qui ont été largement critiquées par la droite de cet hémicycle, accepter tout à l'heure avec un amendement et un vœu de l'Exécutif qui reprennent cette proposition de nous donner la possibilité d'aller jusqu'à 55 % de logement social sur ce secteur. Nous allons chercher cet objectif, parce que nous considérons qu'effectivement, aujourd'hui, à Paris, nous devons faire dans la dentelle et faire dans la dentelle, c'est effectivement permettre à une population qui, aujourd'hui, n'accède toujours pas au logement privé, que ce soit en location ou en accession à la propriété, qu'elle puisse accéder et se loger ; ce quartier doit être exemplaire. Donc, oui, nous allons rechercher en allant jusqu'à cette limite que nous nous fixerons pour des raisons d'équilibre général, y compris d'équilibre financier, mais nous irons jusqu'à 55 % de logement social, je crois que c'est important.

Quand Isabelle GACHET nous a, à très juste titre tout à l'heure, rappelé les revenus des personnes qui sont aujourd'hui concernées par le logement social, je crois que, et c'est M. COUDERT qui a parlé de cela, ce n'est pas de bonne foi que de dire que le logement social, c'est uniquement pour les plus fragiles et les plus démunis.

(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Non, la classe moyenne, les employés, les agents de la fonction publique, bref toutes ces personnes qui ne sont ni fragiles, ni démunies, mais qui ont un salaire qui est le salaire moyen français et parisien, correspondent à cette population du logement social.

Sur la question des 50 mètres, je voudrais dire qu'il ne s'agit pas, et j'avais eu l'occasion de le dire le 8 juillet 2008, de mettre un nouveau filet de hauteur ou tous les immeubles de logements seraient dorénavant à 50 mètres. Non ! Mais il s'agit de donner la possibilité aux architectes de pouvoir utiliser, avoir un relief qui soit tout à fait intéressant pour notre ville.

Pour nos collègues "Verts" qui critiquaient tout à l'heure nos ambitions architecturales, je l'ai dit à plusieurs reprises ici, écoutez, allez voir le nouveau quartier Paris Rive gauche qui a été construit entièrement sous la responsabilité, à l'époque, notamment de Jean-Pierre CAFFET et de la SEMAPA, dans lequel, effectivement, il y a de la densité. Ce quartier, je pense, ce n'était pas possible à l'époque, aurait vraiment gagné à pouvoir avoir un relief avec des immeubles qui puissent aller jusqu'à cinquante mètres. Voilà.

Cessez de caricaturer la vision que nous pourrions avoir de la ville. Moi, je ne vous caricature pas en disant qu'en refusant les cinquante mètres, vous êtes pour l'étalement urbain, même si je n'ai pas encore compris l'équation qui fait que vous êtes pour la densité, tout en refusant finalement cette densité dans un certain nombre de quartiers.

En ce qui concerne le Plan climat, vous y avez fait référence plusieurs d'entre vous, pour ce qui concerne les cinquante mètres, je ne vois pas ce qui permet à Mme KUSTER de dire qu'elle met en cause le problème des cinquante mètres dans l'application du Plan climat, ils seront conformes au Plan climat, et elle ne dit rien, comme par hasard, sur la question qui est effectivement plus difficile à résoudre aujourd'hui, du T.G.I. pour lequel la question énergétique se pose différemment.

Donc, là encore, Madame KUSTER, vous pouvez être très sélective dans la façon dont vous évoquez les évolutions de cette Z.A.C., mais en ce qui concerne le Plan climat, et je pense que Denis BAUPIN, qui est intervenu à ce sujet, nous sera redevable de cela, nous souhaitons que le Plan climat soit strictement appliqué.

Comme la construction du T.G.I. ne dépend pas que de nous, elle dépend d'un établissement public, il y a un vœu de l'Exécutif qui prévoit que nous engagions cette discussion avec l'établissement public, c'est-à-dire les futurs constructeurs, pour que l'on soit effectivement dans l'application du Plan climat.

Je sais, vous l'avez dit et Denis BAUPIN l'a dit, que vous êtes sceptiques sur la possibilité d'y aboutir. Je ne reprendrai que le scepticisme de ceux qui, à l'époque où, avec Yves CONTASSOT, nous avons porté le Plan Climat de la Ville de Paris, nous disant qu'on arriverait jamais à faire du 50 kWh par mètre carré pour de la construction neuve et qui s'aperçoivent qu'aujourd'hui on arrive même à faire du 30 kWh par mètre carré. Je vous invite à aller visiter cette très belle exposition au Pavillon de l'Arsenal, où on peut voir un certain nombre de propositions et de réalisations qui, pour deux d'entre elles, vont en dessous même de ce nous avons fixé dans le cadre du Plan climat.

Je crois que l'évolution des technologies et la contrainte politique que nous exerçons devraient permettre, en tous les cas c'est l'objectif et la volonté que nous avons, de répondre aux ambitions du Plan climat.

Enfin, dernière chose, à partir de ce projet de délibération, s'il est voté, nous pourrions effectivement engager la révision simplifiée et la modification de la Z.A.C. Rien n'est encore figé puisqu'il y a la concertation préalable et qu'il va y avoir l'enquête publique.

Je voulais donc insister sur ce point, et m'étonner que personne, sauf peut-être Isabelle GACHET, n'ait évoqué la question du parc Martin Luther King. Quand même, évoquer la densité, évoquer soi-disant le mal vivre futur des futurs habitants de ce quartier, en évitant et en passant sous silence la création d'un grand parc parisien, autour duquel vont pouvoir effectivement habiter les nouvelles populations, et pour suivre une des recommandations qu'avait fait lors de la modification du P.L.U. que nous avons examiné le mois dernier, Fabienne GIBOUDEAUX et Denis BAUPIN, nous n'avons pas dans nos choix urbains décidé de mettre les logements privés en bordure du parc et les logements sociaux à l'arrière du parc.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Non, justement. C'est peut-être gênant, nous avons décidé de donner aux logements sociaux, comme aux logements privés, une égalité dans l'accès à ces vues magnifiques. Et construire la ville, construire la métropole durable de demain, ce n'est pas caricaturer, ce n'est pas passer sous silence ces grandes avancées.

Pour conclure sur l'expression de Mme KUSTER, qui nous disait : "Nous sautons comme des cabris" en parlant de logement social. Non, Madame KUSTER, nous ne sommes ni des cabris ni des Tanguy.

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et du Mouvement républicain et citoyen).

M. Bernard GAUDILLERE, adjoint, président. - La parole est à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai quand même noté deux points qui font l'unanimité. Ils ne sont pas des moindres d'ailleurs. Le premier, c'est que tout le monde s'accorde à dire que c'est un des projets les plus ambitieux de Paris. Après tout, on ne l'a pas toujours entendu. Donc, c'est un point positif.

Le deuxième, c'est qu'aujourd'hui chacun se préoccupe, à juste titre d'ailleurs, de la desserte des transports en commun.

(Mouvements divers sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Là non plus, nous ne l'avons pas toujours entendu, et il y a deux ou trois ans à peine, personne, en tout cas pas grand monde chez les élus ne demandait des transports en commun.

(Vives protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Pourquoi je dis deux ou trois ans ? Tout simplement parce qu'en 2006, ce n'est pas si vieux que cela, il y avait une enquête publique qui concernait le prolongement du tramway jusqu'à la porte de la Chapelle.

Cette enquête publique, comme tous les débats, et c'est très bien, permet aux uns et aux autres de s'exprimer. J'avais à l'époque, en 2006 donc, écrit au commissaire-enquêteur qui présidait les débats publics pour lui demander s'il était possible que le tramway aille au-delà de la porte de Chapelle, au moins jusqu'à la porte d'Asnières.

C'était à la même époque où la maire du 17e arrondissement disait, dans une interview au "Journal du Dimanche" que le tramway était à l'encontre de l'histoire. Donc, vous voyez bien qu'à l'époque, nous n'étions pas tous unanimes sur la question, c'est le moins que l'on puisse dire.

Et puis, concernant la desserte des transports publics, il y avait aussi à l'époque un problème qui ne relevait évidemment pas de la future Z.A.C. "Cardinet - Batignolles", mais qui dure depuis des années et des années...

M. Bernard GAUDILLERE, adjoint, président. - Vous me permettez une interruption, Madame LEPETIT ?

Je voudrais m'adresser à nos collègues de l'U.M.P.P.A. A quoi servent les interruptions ? Vous n'empêchez évidemment pas Mme LEPETIT d'aller au bout de son discours. Le seul résultat est de donner de notre assemblée une image d'intolérance, et je trouve que c'est très regrettable.

Madame LEPETIT, vous pouvez poursuivre.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - Merci, Monsieur le Maire, mais, vous savez, j'ai un peu l'habitude une fois par mois au Conseil du 17e arrondissement. Mais je continue tout de même mon propos.

La desserte des transports en commun, dans ce quartier, voire même dans ces quartiers, n'est en effet pas suffisante. C'est la raison pour laquelle, avec quelques-uns, nous militons depuis longtemps pour la prolongation du tramway. Je ne reviens pas sur ce qui a été très bien dit notamment par Mme CAPELLE, et qui a été aussi rappelé par Denis BAUPIN. Il faut, bien évidemment, et c'est la moindre des choses, que l'Etat participe financièrement à ce besoin et à ce financement de transports.

Concernant la désaturation de la ligne 13, ce projet a été voté, vous le rappeliez, Madame DOUVIN, sans les élus U.M.P. malheureusement. Ce projet porté par le S.T.I.F. permet de désaturer la ligne 13 tout en offrant un transport nouveau avec le prolongement de la ligne 14 jusqu'à la porte Saint-Ouen. Il se trouve qu'enfin le débat public va commencer, que nos concitoyens, les usagers bien sûr de la ligne 13, mais je pense aussi à tous les habitants qui sont concernés, vont pouvoir débattre sur un projet qui va leur être soumis.

Ce débat, il faut le voir largement. A la fois, il portera sur le projet porté par le S.T.I.F., mais aussi sans doute sur la vie quotidienne dans les transports en commun, et particulièrement sur la ligne 13. Cela donnera l'occasion, je l'espère, à la R.A.T.P. de nous rappeler ses engagements sur le sujet.

Que le débat public ait lieu sur les transports collectifs, je suis vraiment la première ravie, et la majorité du Conseil de Paris aussi parce que cela fait longtemps que nous le demandons. Et vous le savez, le Conseil de Paris s'est à chaque fois prononcé en faveur du développement des transports collectifs, même ceux, et particulièrement ceux d'ailleurs, qui vont de banlieue à banlieue. Je ne rappellerai pas la contribution de la Ville au budget du S.T.I.F. qui est extrêmement conséquente et qui, bien évidemment, contribue à desservir le plus possible les quartiers. C'est le cas bien sûr du tramway, mais cela doit être le cas du prolongement de la ligne 14. Là encore, je souhaiterais que l'Etat soit au rendez-vous.

Il n'est pas normal que seuls les contribuables parisiens, voire les contribuables franciliens, portent ces projets uniquement sur leurs propres deniers. Il est logique que l'ensemble des contribuables de la nation puisse participer au désenclavement de certains quartiers et donc, bien évidemment, à l'investissement en transport en commun.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces débats, mais je souhaite que l'on ne refasse pas l'histoire et que, plutôt que de s'opposer de façon un peu stérile d'ailleurs, sur des questions qui pour le moment ne sont pas particulièrement concrètes, pensons à celles et ceux qui attendent de nous, collectivement, des moyens supplémentaires et surtout une vie quotidienne qui s'améliore.

Donc, je pense que, concernant la desserte des transports, nous pouvons bien évidemment nous améliorer, mais, de grâce, ne nous arrêtons pas uniquement à une station de métro et laissons vivre le débat, laissons se prononcer ceux qui sont les principaux concernés et, après, soyons en capacité de décider mais vite !

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et du Mouvement républicain et citoyen).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je suis saisi de deux demandes d'explication de vote. L'une, du groupe U.M.P.P.A., en l'occurrence Mme KUSTER ; l'autre, du groupe socialiste, en l'occurrence, M. le Président CAFFET.

Il n'y a pas d'autre demande d'explication de vote de la part des autres groupes de l'Assemblée ?

La parole est donc à Mme KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Monsieur le Maire, ce que je viens d'entendre... Madame HIDALGO, j'espère que vous direz les mêmes mots devant les habitants quand vous irez les voir en leur disant : "Libérez votre imaginaire, libérez votre imaginaire, libérez votre imaginaire, et nous, ce que l'on va faire, c'est dans la dentelle". Avec ces deux "leitmotiv", ces deux incantations, au moment où, vous le savez, il y a une réelle inquiétude, ce n'est pas acceptable... Et comme je l'ai dit tout à l'heure, votre attitude est absolument inadmissible ! Vous avez le culot de parler de concertation, vous avez ce culot-là, alors que vous déposez un amendement de dernière minute pour monter à 55 % la part de logements sociaux.

Maintenant, on apprend au détour de votre intervention que vous enlevez des logements étudiants. Et, allons-y gaiement, vous venez de nous apprendre que vous vous êtes concertés avec M. MANO. Arrêtez de vous concerter entre vous et, de temps en temps, imaginez-vous qu'il y a des élus d'arrondissement, même s'ils ne sont pas de la même couleur politique que vous, et essayez aussi de savoir ce que l'on peut attendre !

Surtout, prenez en compte les attentes des habitants d'un arrondissement qu'apparemment vous ne connaissez pas bien ou que vous méprisez dans la manière dont vous gérez ce dossier.

Je regrette la manière dont vous gérez ce dossier qui est absolument inadmissible ! Chacun y va de son commentaire. Vous essayez d'enfermer le 17^e arrondissement dans un arrondissement bourgeois, et vous êtes assez mal placé pour en parler, Monsieur KLUGMAN, parce que vous savez très bien que l'arrondissement du 17^e sur cette périphérie-là a de grandes difficultés !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur KLUGMAN, pourriez-vous laisser parler Mme KUSTER ?

Madame KUSTER, vous avez la parole.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Je demande une suspension de séance, Monsieur le Président.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures dix minutes, est reprise à douze heures onze minutes, sous la présidence de M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame KUSTER, je vous redonne la parole.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - S'il vous plaît, je suis interpellée en séance, je n'entends pas ce que l'on me dit de loin, et j'aimerais... quand vous dites que nous ne pouvons pas nous exprimer quand les autres parlent, là, je suis interpellée, alors que j'étais en train de répondre à Mme HIDALGO.

Est-ce que je peux continuer sans être interpellée de l'autre bout de l'hémicycle sans comprendre, en plus, ce qui se dit ? Est-ce que je peux continuer sur mon intervention ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Vous permettez que je vous réponde sur la tenue de la séance ?

Je vous redonne volontiers la parole d'autant plus que, vous l'aurez observé, j'ai moi-même demandé à l'interrupteur principal de ne plus vous interrompre. Vous avez donc la parole.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Si c'est possible de continuer, je conclurai sur le fait que nous ne pouvons pas être favorables à ce projet de délibération, compte tenu de la manière dont les choses ont été présentées... On vient de le rappeler, nous sommes contre les tours de 50 mètres de logements sociaux. Nous avons déposés d'autres vœux sur d'autres thématiques. D'ailleurs, quand vous citez tout à l'heure, Madame HIDALGO, des exemples en nous montrant les photos, avec M. CASTRO, justement, ce serait formidable que l'on ait des grands architectes qui viennent se pencher sur ce projet, qu'ils y soient associés. C'est bien l'objet de notre vœu.

Donc, j'en déduis que vous allez voter notre vœu tout à l'heure puisque nous demandons que les dix grands architectes, qui ont travaillé dans le cadre du Grand Paris, se penchent sur les terrains des Batignolles, et plus particulièrement, sur les tours de très grande hauteur, comme celle du T.G.I. qui pourra aller jusqu'à 200 mètres... Allez voir ce qui se fait à la Défense, la tour First, qui est en train d'être un modèle justement en matière de développement durable.

Eh bien, dans la construction de très grandes tours, tout est question de moyens. Quand on met les moyens, on peut répondre aux normes H.Q.E. et notre souci est bien que lorsqu'on construit du logement social, malheureusement, les moyens ne sont pas au rendez-vous.

Donc, oui aux tours de très grande hauteur avec les moyens correspondants, mais non aux tours de logements sociaux de 50 mètres.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vais donner la parole, dans un instant, à M. le Président CAFFET en signalant qu'il y a également une demande d'explication de vote de la part du Président GAREL.

Monsieur CAFFET, vous avez la parole.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviens pour vous dire que mon groupe, évidemment, va adopter ce projet de délibération, projet de délibération qui résulte, dans une très large mesure, de la modification du programme et de l'acceptation par la Ville - je dirais même de l'accord entre l'Etat et la Ville - de l'arrivée du T.G.I. sur ce périmètre, car l'origine de ce projet de délibération est bien celle-là : c'est l'arrivée du T.G.I. sur ce périmètre qui nécessite un certain nombre de modifications.

Je me bornerai à trois remarques. D'abord, sur les immeubles de 50 mètres. J'avoue avoir un peu de mal à comprendre, aussi bien à ma gauche qu'à ma droite, quelles sont les problématiques qui sont posées. Très franchement, je ne comprends pas que l'on puisse dire qu'à 37 mètres, on puisse avoir un immeuble formidable et qu'à partir de 50, nécessairement et inéluctablement, cela devient une barre. Cette frontière de 37 mètres me fait penser un peu aux Pyrénées : vérité en deçà, hérésie au-delà.

Avec 13 étages, on a un immeuble d'extraordinaire qualité et, à 15 étages - vous vous en rendez compte ?-, c'est forcément un ghetto, et un ghetto qui a la forme architecturale d'une barre. Nécessairement, inévitablement ! J'ai un peu de mal à comprendre, mais peu importe. D'autant plus que c'est vrai, j'avais cru comprendre à une époque que, ici ou là, des immeubles de 50 mètres pour du logement ne vous gênaient pas. Mais, après tout, comme le disait je ne sais plus qui hier, on a le droit de changer d'avis ce que je constate d'ailleurs.

Deuxièmement, cette problématique des 50 mètres et des tours, je ne la comprends pas. Je ne comprends pas que M. DUBUS puisse nous dire qu'il est impossible à 50 mètres de faire un immeuble H.Q.E. et là, Monsieur. DUBUS, je vous renvoie à toute une série de publications, anciennes d'ailleurs, du Moniteur. Vous verrez qu'à 50 mètres, on peut très bien avoir des bâtiments H.Q.E., y compris B.B.C., et tout ce que vous voudrez en termes de performance thermique.

Mais je ne comprends pas que l'on puisse dire sur les mêmes bancs que c'est impossible à 50 mètres, et que Mme KUSTER nous dise qu'à partir du moment où on met des moyens, même à 200 mètres, on peut très bien avoir un immeuble qui respecte le plan climat. Comprenne qui pourra. Je me demande s'il n'y a pas là un certain nombre de prétextes.

Dernière remarque, donnez-moi 30 secondes Monsieur le Maire, sur les éco-quartiers, j'ai le souvenir que nous avons conçu un éco-quartier mais dans une problématique globale ! Qu'est-ce que qui est intéressant dans un éco-quartier du point de vue des gaz à effet de serre ? C'est précisément d'avoir un bilan carbone positif au niveau global du quartier, et non pas bâtiment par bâtiment.

M. Yves CONTASSOT. - Mais si!

M. Jean-Pierre CAFFET. - Mais non ! Mais pas du tout ! Ce qui est intéressant, du point de vue...

M. Yves CONTASSOT. - C'est la loi du Grenelle qui l'impose !

M. Jean-Pierre CAFFET. - Raisonsons globalement, car à force de nous mettre des contraintes, nous ne ferons rien de valable.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et du Mouvement républicain et citoyen).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. le Président GAREL, pour deux minutes.

M. Sylvain GAREL. - C'est René DUTREY qui va faire l'explication de vote.

Juste une petite précision, je remercie le Président d'avoir laissé mon prédécesseur parler un peu plus de deux minutes.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur DUTREY ?

M. René DUTREY. - Très rapidement, trois conditions qui auraient pu amener le groupe "Les Verts" à voter ce projet de délibération.

La première, que ce soit un écoquartier, pas une contrainte. Et là, je dirai que l'intervention de M. CAFFET est absolument parfaite : il faut se libérer des contraintes avec une vision globale... En gros, il faut s'asseoir sur le plan climat ! Il nous le dit clairement. La loi Grenelle, qui va être, entre autres, mise en œuvre...

Monsieur CAFFET, vous ne m'interrompez pas ! Vous nous le faites à chaque fois ! J'interviens : vous êtes en train de m'interrompre ; cela ne se fait pas ! Je vous demande d'arrêter ce genre de processus, merci !

M. Jean-Pierre CAFFET. - Ce n'est pas cela.

M. René DUTREY. - Pouvez-vous me laisser parler, Monsieur CAFFET, s'il vous plaît ? Vous nous donnez régulièrement des leçons et là, vous m'interrompez.

Premièrement, cela se calcule à la parcelle en énergie primaire. C'est l'objet du Plan Climat, du Grenelle de l'Environnement et effectivement, sur ces bancs de l'assemblée, on entend exactement le contraire.

Je ne sais pas si vous n'avez pas d'oreilles, si vous ne lisez pas la loi, mais cela se calcule à la parcelle, en énergie primaire, et votre vision globale, c'est tout simplement assumer que Batignolles ne sera pas un éco-quartier.

Deuxième condition, si ce quartier avait donné la priorité clairement au logement... aujourd'hui, depuis la 8e Commission, je tente, difficilement, d'avoir les chiffres d'équilibre entre les différentes fonctions. Je ne m'étendrai pas là-dessus parce que je suis Président de Commission et je n'arrive pas à avoir les données malgré un mail complètement... - je ne dirai rien - que j'ai reçu ce week-end.

Ce qui est sûr, c'est que dans ce quartier aujourd'hui, il y a une priorité claire donnée aux bureaux qui étaient déjà prévus, additionné au tribunal d'instance, et que la priorité n'est pas donnée au logement.

Donc, vous pouvez bouger le curseur de 5 % entre le logement privé et le logement social pour agiter la droite : tout cela n'est que mise en scène, la priorité au logement n'est pas donnée aux Batignolles.

Dernier point : la fermeture des tribunaux d'instance et l'attitude absolument schizophrène du parti communiste, qui vote au dernier conseil la convention État-Ville fermant les tribunaux d'instance, fermant la justice de proximité et aujourd'hui, qui dépose un vœu pour sauver les tribunaux d'instance.

Je crois que le parti communiste, aujourd'hui, est effectivement une force d'accompagnement, mais absolument plus de transformation, et c'est bien dommage. Il y avait des injustices à défendre, mais je crois vous estimez que ce n'est plus votre rôle. Peut-être que la hauteur nous permettra de développer un fonds de commerce sur la défense des ascenseurs : il y a effectivement une niche.

Bonne chance, Monsieur, au revoir !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Ce débat étant terminé, nous allons passer aux opérations de vote. Un peu de calme, peut-être, ne messierait pas aux opérations de vote.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 28 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 28 est adopté.

En réponse à l'amendement n° 29 du groupe "Les Verts" et au vœu n° 30 du groupe U.M.P.P.A., l'Exécutif a déposé l'amendement n° 29 bis et le vœu n° 30 bis.

L'amendement n° 29 est-il maintenu, Monsieur le Président GAREL ?

M. Sylvain GAREL. - Retiré.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - L'amendement n° 29 est retiré.

Le vœu n° 30 est-il maintenu ? Il est maintenu.

Quel est l'avis de l'Exécutif ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 30, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 29 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 29 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 30 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2009, V. 326).

En réponse à l'amendement n° 31 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, l'Exécutif a déposé le vœu n° 31 bis.

L'amendement n° 31 est-il maintenu, Monsieur le Président BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT. - Il est retiré.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - L'amendement n° 31 est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 31 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2009, V. 327).

Le vœu n° 32 déposé par le groupe U.M.P.P.A. est-il maintenu ? Oui.

Quel est l'avis de l'Exécutif ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 32 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Quel est l'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 33 déposé par le groupe U.M.P.P.A. ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 33 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Concernant le vœu n° 34, également déposé par le groupe U.M.P.P.A., est-il maintenu ? Oui.

Quel est l'avis de l'Exécutif ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 34 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 35, également déposé par le groupe U.M.P.P.A., est-il maintenu ? Oui.

Quel est l'avis de l'Exécutif ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe, rapporteure. - Défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 35 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Enfin, concernant le vœu n° 36, qui a été déposé par les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, est-il maintenu, Monsieur le Président BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT. - Il est maintenu, d'autant que je pense qu'il fait l'objet d'un avis favorable.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame ERRECART, quel est l'avis de l'Exécutif ?

Mme Maité ERRECART, adjointe. - Effectivement, c'est un avis favorable de l'Exécutif, puisqu'il souligne l'importance de la justice de proximité et le rôle tout à fait important des Tribunaux d'instance, qui règlent les petits litiges de la vie quotidienne.

Pour autant, je demanderai au groupe communiste s'il serait d'accord de prendre en compte un petit amendement rédactionnel qui consisterait à remplacer le membre de phrase suivant : "dans chaque arrondissement dans ses locaux actuels" par "dans les arrondissements", car on a une situation qui n'est pas exactement la même pour chaque arrondissement aujourd'hui.

Avis favorable.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur le Président BROSSAT, acceptez-vous cet amendement ?

M. Ian BROSSAT. - Nous acceptons cet amendement.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 36, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 328).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 171 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DU 171).

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et du Mouvement républicain et citoyen).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'affectation de l'emprise du site de la station service Esso désaffectée à l'angle 155, rue de Saussure - 152, rue de Tocqueville et du boulevard Berthier.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 37 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au devenir de l'emprise de la station Esso désaffectée, dans le 17e arrondissement.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Monsieur le Maire, je regretterai quand même, sur le débat précédent, que sur des vœux où nous aurions pu nous retrouver, une fois de plus, vous n'êtes pas au rendez-vous.

Concernant ce vœu qui a trait à l'affectation de l'emprise du site de la station-service Esso qui est désaffectée, au 115 rue de Saussure, nous formulons le vœu que soit étudié par la Ville de Paris, auprès de la société BLEECKER, les conditions d'un rachat de cette emprise pour y envisager l'installation d'un équipement public municipal faisant l'objet d'une concertation. Nous proposons entre autres une crèche.

Pourquoi ? Je vais donc vous expliquer cette situation. La Ville de Paris avait reçu le 13 juin 2007 un droit de priorité portant sur le lot, correspondant à un bâtiment à usage de station-service loué par la SOVAFIM.

Malgré le prix qui était annoncé et qui correspondait d'ailleurs à l'avis domanial, la Ville de Paris n'a pas exercé son droit prioritaire de préemption.

Ainsi, la majorité municipale du 17e avait déjà déploré à plusieurs reprises en Conseil d'arrondissement que la Ville n'ait pas su prendre ses responsabilités en exerçant son droit prioritaire de préemption, ce qui a d'ailleurs maintenant pour conséquence de mettre les riverains et les élus du 17e dans la situation de subir et non plus de pouvoir proposer des solutions pour ce site...

(Mouvements divers sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Madame KUSTER, deux secondes, s'il vous plaît !

Est-il possible de faire un peu de silence, de façon à ce que Mme KUSTER puisse s'exprimer normalement, s'il vous plaît ? Merci.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Je reprends ce que j'étais en train d'expliquer...

La majorité du 17e arrondissement a déjà déploré à plusieurs reprises au Conseil d'arrondissement que la Ville de Paris n'ait pas su prendre ses responsabilités en exerçant son droit prioritaire de préemption, ce qui a maintenant pour conséquence de mettre les riverains et les élus du 17e dans une situation absolument intenable, où nous subissons plutôt que de pouvoir proposer les attributions allant dans le sens de l'intérêt général du quartier pour cette emprise.

Cette emprise rachetée par la société "Bleecker" est laissée à l'abandon maintenant depuis de nombreux mois, puisque la fermeture de la station-service "Esso" a été effectuée en décembre 2007.

Depuis, c'est fréquemment occupé par des sans-abri et c'est une source de nuisance et d'insalubrité pour les riverains du quartier de la porte d'Asnières.

C'est pourquoi je suis intervenue, ainsi que l'équipe municipale du 17e, à plusieurs reprises auprès du commissariat pour demander la convocation de l'actuel locataire des lieux, afin de lui signifier l'obligation de sécuriser le site de façon plus efficace et je suis également intervenue auprès du Préfet de police pour mettre en demeure l'actuel locataire des lieux de la nécessité d'améliorer la neutralisation des lieux.

Enfin, récemment, une association a pris possession des lieux de façon totalement illégale, dans la journée du 5 octobre, au grand dam des très nombreux habitants du quartier qui s'inquiètent de cette nouvelle occupation sauvage par une association ayant déjà occupé, en employant les mêmes méthodes illégales, l'immeuble situé 123, rue de Tocqueville.

Cette situation ne peut plus durer. C'est pourquoi nous demandons que le Maire de Paris prenne ses responsabilités et qu'il soit étudié auprès de la société "Bleecker" les conditions d'un rachat de cette emprise pour y envisager, je le rappelais, l'installation d'un équipement municipal de proximité, que ce soit une crèche ou autres, à concerter avec vous-même, Monsieur le Maire.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci, Madame KUSTER.

Madame HIDALGO, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je rappellerai quand même à Mme KUSTER que sa prédécesseur, Mme de PANAFIEU, n'avait absolument rien demandé au moment où les choses étaient possibles.

Je voudrais également lui dire que les études qui ont été menées par les services municipaux ont fait apparaître que la constructibilité ne pouvait pas être évaluée sans connaître la capacité portante de l'infrastructure, donc il y a quand même un certain nombre de dispositions techniques, que les vues prises par l'immeuble voisin limitent la possibilité d'élever une construction autorisable par l'application des gabarits sur voie et que le prix de vente basé sur le revenu de l'ancienne station-service n'est pas représentatif de la valeur aujourd'hui de ce volume.

Donc, les services municipaux se rapprochent du propriétaire pour examiner les conditions dans lesquelles, maintenant, il serait prêt à céder, et pour voir si un projet municipal peut être réalisé sur ce site.

Il y a les études, le rapprochement avec le propriétaire ; à partir de là, on va en tirer des conséquences.

Je crois que cela ne sert à rien de polémiquer par rapport à l'association "Macarques" qui est l'occupante actuelle des lieux. Voilà, vous avez une réaction régulière vis-à-vis de cette association. Je crois qu'aujourd'hui, ce n'est pas le problème.

Il faut, par ailleurs, que le rapprochement entre les services de la Ville et le propriétaire donnent la priorité à une étude d'acquisition pour intégrer la surface correspondant à l'espace public de la porte d'Asnières, notamment dans le cadre du projet du tramway T3, puisque vous savez que nous tenons beaucoup à cette prolongation.

J'émettrai donc un avis défavorable à votre vœu si vous ne le retirez pas.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Madame KUSTER, retirez-vous ce vœu ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Non.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT, Mme Danielle SIMONNET et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au devenir du Palais de la Mutualité.

Vœu déposé par l'Exécutif relatif au devenir du Palais de la Mutualité.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 38 et n° 38 bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs au devenir du Palais de la Mutualité.

Je donne la parole à M. Alexis CORBIÈRE.

M. Alexis CORBIÈRE. - Combien ai-je de temps ? Deux minutes ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Non, vous n'avez qu'une minute.

M. Alexis CORBIÈRE. - Alors je vais à l'essentiel.

Il s'agit de la Mutualité ; on en a déjà parlé, je crois qu'il y a un attachement pour toutes les composantes de la majorité concernant l'avenir du Palais de la Mutualité. On a déjà voté, notamment la dernière fois, le fait que nous demandions que soit classé le Palais de la Mutualité.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Pouvez-vous vous asseoir au premier rang ?

M. Alexis CORBIÈRE. - C'est l'objet du vœu. Nous souhaitons que les choses soient dites assez précisément et c'est d'ailleurs la petite difficulté que j'ai par rapport au vœu qui sera proposé ; nous souhaitons tout de même aller plus loin, notamment en disant clairement que nous nous opposerons aux travaux prévus tant que le Palais de la Mutualité n'est pas classé à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques, que nous proposons une subvention qui permette le maintien de toutes les activités de santé exercées jusqu'à présent dans les 5e et 13e arrondissements et de s'assurer de la pérennité des activités médicales et de soins en secteur 1 avec tiers-payant dans les deux centres Saint-Victor et Moulinet, qui n'ont aucune garantie à long terme.

Je crois que dans ce débat, où il y a un collectif d'organisations et d'associations qui s'est constitué, il s'agit d'être précis ; c'est donc l'objet de notre vœu.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Par rapport au vœu n° 38 bis, quelle est votre position ?

Madame HIDALGO, présentez le vœu n° 38 bis.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Je crois que cela va quand même dans le même sens.

Je rappelle, puisqu'on a eu l'occasion d'exprimer avec force, les uns et les autres, notre attachement à la Mutualité et notamment à ses activités concernant le secteur des soins et aussi à son patrimoine.

Je pense que la formulation qui est la nôtre, je vais y revenir, équivaut à la vôtre, mais sur un plan peut-être un peu plus précis juridiquement.

Quand on dit que "tout projet d'aménagement du Palais de la Mutualité doit être absolument conforme au règlement d'urbanisme en vigueur", cela répond à votre inquiétude préalable.

Mais je voudrais rappeler pour notre Assemblée que la S.C.I. est constituée, elle doit regrouper à terme la Mutualité française et une trentaine de mutuelles ; cette S.C.I. a été créée et il revient à la Mutualité française d'en assurer la gérance.

Le caractère mutualiste de l'actionnariat de la S.C.I. est garanti, l'exploitation événementielle qui était déficitaire a été désormais confiée à la société "G.L. Events", qui risque de devenir, d'ailleurs, monopolistique sur Paris... J'en profite pour dire que la S.N.C.F. qui devait nous céder, dans un engagement qu'elle avait pris, la halle Freyssinet à Tolbiac dès lors qu'elle serait libérée du problème du T.G.I., et elle l'est, puisque, maintenant, le T.G.I. est sur Batignolles, devait nous céder la halle Freyssinet qui devait nous permettre de conduire un programme d'équipements, mais aussi de logements qui, aujourd'hui sont bloqués puisque c'est cette même société, "G.L. Events", qui a été également mandatée par la S.N.C.F. Je ferme cette parenthèse.

"G.L. Events" doit effectuer des travaux de sécurité, de mise aux normes et de modernisation qui ne doivent pas porter atteinte à l'ensemble de la protection qui va viser ce bâtiment.

Par ailleurs, sur la question des activités médicales, je dois dire que nous sommes assez mécontents par rapport à ce qui se passe aujourd'hui, même plus que mécontents, et par rapport à une forme d'opacité. J'ai écrit au mois d'août dernier au président de l'Union régionale de la Mutualité française, en lui indiquant, compte tenu de l'attachement que nous exprimons, nous, les élus de la majorité parisienne, mais aussi les habitants et un collectif d'associations à l'offre de santé de proximité, que nous souhaitons pouvoir organiser une réunion publique pour que la transparence, l'information directe des habitants et des personnes concernées par cette offre de soins, à laquelle nous tenons à Paris, puisse être consultée et associée.

A ce jour, je n'ai toujours pas de réponse.

On a réitéré cette demande parce que je pense qu'il y a maintenant un besoin véritablement de transparence et de réunion publique, donc je vais le refaire, parce que la façon dont, aujourd'hui, la question des activités de santé est gérée nous inquiète. Non pas qu'il y ait eu des annonces bouleversantes par rapport à celles que nous avons eues précédemment, mais ce qui nous inquiète, c'est le fait que nous n'arrivions pas à faire la clarté sur les décisions et à avoir cette fameuse réunion publique.

Voilà, je voulais faire part de ces quelques informations en rappelant que la position de la Ville est constante et a été affirmée à l'occasion de deux vœux que nous avons déjà adoptés. Nous souhaitons vraiment, et c'est le sens aussi de ce vœu proposé en substitution à celui de votre groupe, répondre et nous associer aux inquiétudes des personnels de la Mutualité et des usagers mais aussi de ce collectif d'associations qui s'est créé pour défendre la Mutualité, site auquel nous sommes attachés.

Par rapport à votre remarque, Alexis CORBIÈRE, je pense que notre formulation garantit qu'il n'y ait pas de travaux qui soient faits, puisqu'on a cette formulation relative à la conformité, au règlement d'urbanisme.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Monsieur BROSSAT, retirez-vous le vœu n° 38 par rapport au vœu n° 38 bis ?

(*M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, remplace M. Bernard GAUDILLÈRE au fauteuil de la présidence.*)

M. Ian BROSSAT. - J'ai bien entendu les engagements de notre Municipalité sur ce dossier, évoqué par Mme Anne HIDALGO, et nous continuerons évidemment à suivre ce dossier.

Par conséquent, nous faisons le choix de retirer notre vœu et de voter le vœu de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

J'ai une explication de vote de Mme BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous partageons le souci de tous les habitants du quartier, non seulement les 5e et 13e arrondissements mais aussi le 6e, qui a vu perdre le centre de santé accessible secteur 1, assez récemment, donc le souci de voir maintenir un lieu accessible de soins pour tous dans ce quartier.

C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons le vœu de l'Exécutif.

Merci beaucoup.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2009, V. 329).

Vœux déposés par l'Exécutif relatifs à l'établissement public d'aménagement de la Défense.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 38 A et n° 38 B dans le fascicule, déposés par l'Exécutif, relatifs à l'établissement public d'aménagement de la Défense, l'E.P.A.D.

La parole est à M. Pierre MANSAT, pour une minute.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Je propose de prendre 2 minutes pour présenter les deux vœux en même temps, que nous présentons avec Anne HIDALGO mais qui ont été rédigés avec les présidents de groupe de la majorité.

Il s'agit d'un sujet au cœur de l'actualité, puisqu'il s'agit de l'E.P.A.D., l'établissement public d'aménagement de la Défense. Nous ne le traiterons sous l'angle de qui pourrait devenir président de cet établissement public mais sur le fond de l'histoire.

Cet été, des décisions extrêmement importantes ont été prises par le Gouvernement, qui consistent à étendre l'opération d'intérêt national sur la ville de Nanterre et à envisager par la rédaction de deux décrets, de créer un nouvel établissement public. Les deux vœux proposent de prendre position sur ces deux dispositions.

D'abord, sur l'extension de l'opération d'intérêt national, nous portons une critique de fond sur le projet qui est sous-tendu par cette extension. Cette volonté de créer un hyper-quartier de la Défense, une hyper-cité financière, nie la consultation internationale des architectes ainsi que tout ce que la pensée de la ville d'aujourd'hui nous amène à envisager, c'est-à-dire la mixité des activités, de l'emploi, le refus de la spécialisation à l'extrême des territoires, ce sur quoi nous nous élevons depuis des années. Ce projet, s'il était mené à bien, par ailleurs, assécherait complètement toutes les capacités de développement des autres territoires de notre métropole, notamment au Nord et à l'Est. Ce sujet est très grave, notamment pour les gens qui y travaillent, puisque ce projet ne comporte évidemment pas assez de projets de logement et ne permet pas d'avoir de projets de transports qui permettraient aux salariés de s'y rendre dans de bonnes conditions.

Donc, sur le fond, ce projet est tout à fait inacceptable.

Il en est de même de la conception qu'il sous-tend qui est le passage sous l'autorité d'un établissement public des collectivités locales. Bien sûr, la mairie de Nanterre serait au premier plan, puisque 50 % du territoire de Nanterre passerait sous l'autorité d'un établissement public.

Cela soulève, évidemment, de la protestation de la part de Nanterre mais également d'autres collectivités. Le Conseil municipal de Courbevoie, avec un député-maire U.M.P., a rejeté la semaine dernière cette hypothèse. Cette semaine, la Ville de Puteaux s'apprête à faire de même jeudi soir, à rejeter ce projet de fusion des établissements publics et les projets de décret, au nom de la libre administration des collectivités territoriales.

Voilà le premier vœu.

Le second : nous avons découvert que l'Etat et le Préfet de Région n'ont pas cru devoir consulter Paris, membre de l'établissement public de la Défense depuis sa création en 1958, sur son exclusion de la gouvernance de ce futur établissement public. C'est évidemment tout à fait impensable, invraisemblable, si l'on pense aux liens fonctionnels organiques entre le quartier central des affaires parisien et le quartier des affaires de la Défense, aux liens logistiques, aux liens de déplacement, de transports. On pense à la Nationale 13, par exemple. Surtout, cela révèle une façon de penser le développement de la Défense de façon insulaire, complètement à part des projets métropolitains, et en ignorant et en contournant Paris. Cela va dans le sens du projet de loi de la Société du Grand Paris, ou, comme, par exemple, l'installation du Comité de ligne, la semaine dernière, baptisé Ligne à Grande Vitesse Paris-Le Havre, mais qui ne comportait même pas Paris dans les collectivités associées.

Voilà les deux vœux qui proposent au Conseil de Paris de s'opposer à ces deux projets.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame DOUVIN, vous voulez faire une explication de vote sur les deux vœux, donc je vous donne 3 minutes, ce qui est normal.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais suivre l'ordre de M. MANSAT et je commencerai par répondre sur le vœu n° 38 B.

Dans ce vœu, il est essayé de nous faire croire que le projet de fusion E.P.A.D./E.P.A.-S.A. va à l'encontre du bon exercice des compétences des collectivités locales. C'est un argument surprenant quand on sait que ce nouvel établissement public, qui sera issu de la fusion, sera gouverné majoritairement par les collectivités locales.

Vous évoquez ensuite le cas de Nanterre et l'opposition de la Municipalité de Nanterre à ce projet de fusion. C'est un projet de décret qui est en cours d'examen par l'ensemble des collectivités territoriales. Chacune exprime son avis dans le cadre du principe démocratique.

S'agissant plus particulièrement de Nanterre, dire que le projet de fusion revient à priver Nanterre de toute capacité d'aménagement et que cela ne lui laisse qu'un simple strapontin au sein du nouveau Conseil d'administration est quand même tout à fait faux puisque, de toutes les communes concernées par ce projet, Nanterre est la seule à disposer non pas d'un mais de deux sièges au Conseil d'administration.

Toujours dans ce vœu, il est dit que le développement de la Défense s'appuie sur un modèle économique dépassé. Nous partageons, certes, le souci que le développement de la Défense ne se limite pas, bien entendu, à la construction de mètres carrés de bureaux supplémentaires. C'est justement pour cette raison qu'il est important que ce développement soit conduit non sur des territoires étriqués mais sur un espace qui lui permette de prendre en compte les enjeux du développement durable, de la construction de logements, de développement de l'offre de transports et de l'emploi.

C'est bien là une partie de l'ambition que le Chef de l'Etat a présentée le 30 juin lors de sa visite au quartier de la Défense.

Donc, sur ce vœu, nous voterons contre.

Sur l'autre vœu, vous soulignez vos objections quant à l'exclusion de la Ville de Paris du Conseil d'administration du futur établissement issu de la fusion de l'E.P.A.D. et de l'E.P.A.-S.A. Nous sommes d'accord sur ce point et nous souhaiterions que Paris reste membre du Conseil d'administration.

Pour autant, vous en tirez une conclusion rapide que ceci nie la prise en considération de l'insertion métropolitaine du quartier de la Défense. Là, c'est un argument sur lequel nous ne pouvons pas vous suivre, alors que tout le projet de fusion vise justement à un développement plus équilibré et plus intégré de l'ensemble du quartier de Paris la Défense.

Enfin, je dirai que les considérations que vous exprimez sur les méthodes retenues par le Gouvernement, qui doivent être dictées par, je cite : "l'imagination libérée", je crois, que Mme HIDALGO évoquait tout à l'heure, nous empêchent bien entendu, et malheureusement sur le premier point, de vous suivre sur ce vœu qui fera donc l'objet d'un vote négatif de notre part.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 38 A, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2009, V. 330).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 38 B, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2009, V. 331).

Vœu déposé par M. Rémi FÉRAUD et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination de la rue Jean-Moinon.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 39 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la dénomination de la rue Jean-Moinon.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - La rue Jean-Moinon est une petite rue du 10e arrondissement située à Belleville. Comme beaucoup d'autres rues, elle a reçu sa dénomination après la Libération, Jean Moinon étant mort Résistant et mort en déportation.

Il était en réalité commerçant avec son épouse, Marie Moinon, dans le quartier de Belleville. Ils ont été arrêtés en même temps par la Gestapo en 1944 et sont morts tous les deux en déportation. Elle est morte au camp de Ravensbrück.

Mon souhait, et celui de l'ensemble des élus du 10e arrondissement qui l'ont voté à l'unanimité, est que la rue Jean-Moinon soit rebaptisée rue Jean et Marie Moinon, rétablissant une vérité historique, marquant l'engagement des femmes aussi dans la Résistance, agissant pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

C'est un souhait porté par le Conseil d'arrondissement du 10e, non pas de débaptiser mais de rebaptiser cette rue du 10e arrondissement.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bravo.

Madame HIDALGO, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - C'est bien sûr un avis extrêmement favorable.

Je crois que Rémi FÉRAUD l'a très bien dit, et je pense que Catherine VIEU-CHARIER est sur la même logique que nous. Les femmes ont été invisibles. L'invisibilité des femmes dans l'Histoire est quand même quelque chose qui marque la façon dont elles sont traitées. Je pense que c'est très important pour ce couple de Résistants de pouvoir rétablir cette vérité historique et ce lien qui était le leur.

Donc, avis très favorable. Même si, vous le savez, nous ne sommes pas habituellement favorable, sauf cas exceptionnel, à de nouveaux baptêmes, mais c'est vraiment une circonstance qui le justifie pleinement.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2009, V. 332).

Vœu déposé par M. Claude GOASGUEN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution du nom de Pierre-Christian Taittinger à un espace public du 16e arrondissement de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 40 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'attribution du nom de Pierre-Christian Taittinger à un espace public du 16e arrondissement.

La parole est à M. Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Il avait l'élégance et la classe des grands. Il était aussi d'une courtoisie extrême et d'une simplicité naturelle.

Pierre-Christian Taittinger s'est éteint subitement le dimanche 27 septembre au matin. Ce fut pour chacun d'entre nous un choc, relayé par une profonde émotion et une grande tristesse. D'abord, pour sa famille, ses amis et ses collègues, mais aussi pour les habitants et administrés du 16e et plus généralement pour les Parisiens.

Figure marquante du Sénat et de la politique parisienne, il marqua de son empreinte l'évolution de Paris et la modernisation de son cher 16e arrondissement.

Fin politique, Pierre-Christian Taittinger fut d'abord président du Conseil municipal de Paris en 1962 et 1963, élu sénateur de Paris de 1968 à 1995, devenant vice-président de la Haute Assemblée en 1980, puis maire du 16e arrondissement pendant vingt ans de 1989 à 2008.

Rappelons également qu'il fut deux fois Secrétaire d'Etat sous la présidence de Valéry GISCARD d'ESTAING auprès du Ministre de l'Intérieur, puis du Ministre des Affaires étrangères.

Un hommage vibrant a d'abord été rendu à Pierre-Christian Taittinger par le Maire de Paris devant notre Assemblée, puis par le député-maire du 16e arrondissement et le député du 16e lors de notre Conseil d'arrondissement, hommage mettant en avant sa qualité d'écoute, son sens de la tolérance et son ouverture d'esprit, qui faisaient qu'il était souvent qualifié d'oeucuménique.

Après son 16e arrondissement qu'il chérissait par dessus tout, saluant chaque passant avec affabilité, il appréciait les missions parlementaires à l'étranger, et se distingua partout dans le monde, en particulier en Russie, en Allemagne, au Mexique, en Norvège, et dans de dizaines d'autres pays.

Membre de la délégation française de l'O.N.U. en 1978, il était un spécialiste du monde arabe.

Avocat de formation et homme de culture, il aimait aussi écrire et faisait de très nombreuses conférences, très courues par des publics très variés.

Cet engagement au service des autres ne l'a pas empêché de mener une carrière impressionnante dans son groupe industriel.

Qui ne se souvient également des discours prononcés lors des très nombreux mariages qu'il a célébrés à la mairie du 16e arrondissement, toujours admiré pour son éloquence et sa gentillesse égale pour les grands de ce monde comme pour les plus modestes.

Qui ne se souvient aussi de la gestuelle de ses mains, de longs doigts fins qui accompagnaient toujours ses interventions ?

Figure marquante du 16e arrondissement, reconnu pour ses grandes qualités humaines, Pierre-Christian Taittinger était un homme d'honneur et un élu de terrain, soucieux du bien commun, dont l'exigence morale et la finesse de l'humour étaient remarquables.

A la fois pour le remercier et avoir toujours une pensée permanente pour ce qu'il a fait et donné au 16e arrondissement et à Paris, sur proposition du député-maire du 16e, les élus du groupe U.M.P.P.A. émettent le vœu, adopté à l'unanimité par les élus du Conseil d'arrondissement du 16e réunis en séance le 5 octobre, qu'un espace public du 16e arrondissement porte rapidement le nom de Pierre-Christian Taittinger dans la trame de cet arrondissement qui lui était si chère.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

Madame HIDALGO, vous avez la parole.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci beaucoup.

Bien sûr, je vais émettre un avis très favorable à ce vœu du 16e arrondissement. Le Maire de Paris a rendu un hommage dans lequel, je crois, nous nous sentions tous engagés. C'est vrai que Pierre-Christian Taittinger restera, au-delà du grand homme politique qu'il a été, avant tout un homme courtois, un homme avec lequel nous avons vraiment eu plaisir à travailler.

Je pense que beaucoup d'adjoints et d'adjointes ici qui on eût l'occasion de travailler directement avec lui se retrouveraient dans mes propos. C'était extrêmement agréable, parce qu'il alliait la courtoisie, le sérieux, la distance et l'humour, et toujours quelque chose qui relevait d'une affection pour les gens qu'il rencontrait. Donc, on rencontrait une personne, au-delà du responsable politique qu'il était.

Le Maire de Paris lui a rendu hommage, ici en notre présence à tous et en présence de sa famille. Il a eu l'occasion aussi de dire, lors de ses obsèques et à l'invitation de la famille de Pierre-Christian Taittinger, la marque de Pierre-Christian Taittinger à Paris et dans le 16e arrondissement. Je crois que nous ne pourrions qu'accompagner cette proposition du 16e arrondissement, et effectivement qu'il puisse donner son nom à une rue, un espace public qui marque de son empreinte les rues de son 16e arrondissement et de Paris.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2009, V. 333).

2009, DLH 38 - DF 90 - Résiliation anticipée des conventions passées avec la SA d'HLM "Habitat Social Français" (H.S.F.) pour le financement et la gestion d'immeubles à usage principal d'habitation situés dans les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 7e, 11e, 12e, 13e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements. - Remboursement anticipé des avances qui avaient été consenties par la Ville de Paris à H.S.F.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 38 - DF 90 concernant la résiliation anticipée des conventions passées avec la SA d'HLM "Habitat Social Français" (H.S.F.) pour le financement et la gestion d'immeubles à usage principal d'habitation situés dans les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 7e, 11e, 12e, 13e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements, sur lequel l'amendement n° 41 a été déposé par l'Exécutif.

La parole est à M. Yves POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Ce projet de délibération, le Conseil du 7e arrondissement s'est prononcé contre. Parce qu'il y a une pratique, et évidemment, les mots sont toujours un peu excessifs, et c'est plus peut-être pour marquer les choses... on avait l'impression que c'était un peu de la cavalerie financière.

Monsieur MANO, ce n'est pas une critique, c'est simplement une interrogation, et le mot est un peu excessif pour bien marquer le débat.

Je rappelle tout d'abord que la S.A. d'H.L.M. "Habitat Social Français" est une société d'économie mixte détenue à 19 % par la Ville de Paris et à 50 % par la R.I.V.P.

Seulement, à l'article 3 du protocole d'accord que vous nous demandez d'adopter, il est précisé qu'"Habitat Social Français" remboursera par anticipation près de 18 millions d'euros qu'elle doit encore à la Ville de Paris".

Ma question d'ailleurs s'adresse plus à l'adjoint au maire chargé des finances qui n'est pas là, mais M. MANO va me répondre, mais la question plus générale est celle-là.

La Ville va devoir bénéficier d'argent frais : elle en a besoin actuellement. On le voit bien avec l'augmentation des impôts qu'il y a.

La société d'H.L.M. va devoir s'endetter pour effectuer ce remboursement. Or, au final, le contribuable paiera plus puisqu'il devra bien s'acquitter à un moment ou à un autre des intérêts de la nouvelle dette contractée par la société pour rembourser de façon anticipée la Ville de Paris.

Si ce projet de délibération ne concerne que 18 millions d'euros, nous avons été surpris lors du débat au Conseil d'arrondissement de la position de l'élue socialiste Laurence GIRARD, qui s'appuyait sur des documents de l'Exécutif, et qui avait l'air de dire que cette procédure ne serait que le début d'un mouvement sur beaucoup de sociétés. Je ne sais pas du tout...

C'est pour cela que je vous pose la question, sans malice, sans rien, je vous pose la question.

Si ce mouvement est amené à se multiplier, cela peut nous inquiéter et nous voudrions savoir quels sont les vrais motifs de ces résiliations anticipées de convention, une mise en conformité de ces sociétés avec la législation, comme on nous l'affirme, ce que l'on veut bien croire, ou alors, peut-être pas une manœuvre - le mot est peut-être un peu fort - mais du moins une pratique destinée à renflouer les caisses de la Ville de Paris, mises à mal par la gestion que nous, opposition, critiquons depuis déjà pas mal de temps.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur MANO, sans malice, M. POZZO di BORGIO vous a posé une question.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Même deux.

Dans ce projet de délibération, il y avait deux éléments. La fin de la convention qui liait H.S.F. et la Ville de Paris, tout simplement parce que ces conventions n'étaient plus légales ; elles le furent à une certaine époque : elles ne le sont plus aujourd'hui.

C'est donc l'adaptation à la nouvelle réglementation, et ce que nous avons fait là, nous l'avons fait bien évidemment pour les autres S.E.M.

Deuxième aspect des choses, et là aussi, c'est récurrent depuis un certain nombre de mois, c'est le remboursement des avances. Alors, Monsieur POZZO di BORGIO, nous sommes presque à la fin du processus ; nous l'avons fait pour Paris Habitat, pour la R.I.V.P., et je vous explique pourquoi.

Les avances de la Ville de Paris étaient indexées sur l'I.C.C., sur des échéances extrêmement lointaines, avec les aléas potentiels de la variation de l'I.C.C., qui fait que les organismes mentionnés ne savaient pas comment il fallait provisionner le coût réel de l'avance qui avait été faite par la Ville de Paris.

Il nous a semblé beaucoup plus opportun, dans une période où les taux d'intérêt sont bas, d'avoir un remboursement fixe, maîtrisé et connu par l'ensemble des organismes plutôt qu'une dépense aléatoire et inconnue.

En même temps, reconnaissons-le, bien évidemment, c'est aussi un moyen... la Ville de Paris rentre de la trésorerie et personne ne s'en plaindra sans pour autant pénaliser, ô combien, les organismes bailleurs, ni les locataires, ni les financements de la Ville : c'est tout le contraire. Cela s'appelle de la bonne et saine gestion.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 41 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 41 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 38 - DF 90 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DLH 38 - DF 90).

2009, DLH 63 - Réalisation par SAGECO d'un programme de construction comportant une résidence sociale de 17 logements PLA-I, une maison-relais de 24 logements PLA-I et un local d'activité situé 43 rue Belliard (18e).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 63 concernant la réalisation par SAGECO d'un programme de construction comportant une résidence sociale de 17 logements PLA-I, une maison-relais de 24 logements PLA-I et un local d'activité situé 43 rue Belliard (18e).

La parole est à Mme Roxane DECORTE.

Mme Roxane DECORTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il nous est demandé d'approuver la réalisation par SAGECO d'un programme de construction comportant une résidence sociale de 17 logement PLA-I, d'une maison-relais de 24 logements PLA-I, et d'un local d'activités au 43 rue Belliard, dans le 18e arrondissement.

Nous avons déjà eu ce débat en conseil du 18e arrondissement et au sein de la 8e Commission. Mon intervention ne vous surprendra donc pas.

Diversifier au sein des mêmes immeubles les différents types de logement - PLUS, PLA-I, PLS - en les répartissant de manière aléatoire dans les opérations de construction menées par les bailleurs sociaux, c'est un enjeu pour assurer la mixité sociale. Je cite "in extenso" la page 42 du programme de campagne municipale de MM. VAILLANT et DELANOË pour le 18e arrondissement.

Permettez-moi une nouvelle fois de m'interroger sans tabou sur le concept de mixité sociale. Vous parlez de mixité sociale, c'est bien en termes d'affichage, c'est un bel objectif républicain, ce sont des belles paroles dites la main sur le cœur. Pour autant, pour le 18e arrondissement, c'est toujours plus de logement locatifs à usage social dans les quartiers les plus populaires, qui en sont déjà pourvus, toujours plus de résidences sociales.

Vous venez de rencontrer le secrétaire d'État en charge du logement et de l'urbanisme, Benoît APPARU, qui va plutôt dans le sens de ce que je dis actuellement.

Ce qui fait la ville, la qualité du vivre-ensemble, c'est l'équilibre, l'insertion humaine, l'équilibre entre les catégories sociales, l'équilibre entre les générations, l'équilibre des fonctions, l'équilibre urbain.

Depuis mars 2008, deux maisons relais ont été déjà déclinées rue Championnet, à proximité de la rue Belliard. Il faudrait, au contraire, desserrer le logement social dans ces quartiers pour que la Ville elle-même ne devienne pas cette machine à exclure.

Evidemment, le souci de mixité doit s'accompagner d'une volonté d'accueillir nos concitoyens les plus fragiles, de transformer les hôtels meublés en résidence sociale ou en maison relais, mais pas toujours dans le même secteur.

Donc, dans le sens de cette intervention, le groupe U.M.P.P.A. s'abstiendra.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Il est vrai qu'avec constance, vous revenez sur ce type d'intervention.

Pour autant, quelle est la réalité aujourd'hui du 18e arrondissement en matière de logement social ? Cet arrondissement a beaucoup de logement social de fait, mais pas de logement social S.R.U. Il y en a, nous progressons, mais nous n'avons pas encore 20 %.

Et si nous voulons bien comparer à d'autres arrondissements comme le 19e qui dépassent les 30 % de logements sociaux, on voit bien que nous avons encore des marges de progrès dans le 18e arrondissement.

Pour autant, bien évidemment, la notion d'équilibre, pour nous, est importante et nous n'avons pas, par finalité et choix systématiques, le fait de ne pas faire de résidence sociale dans d'autres arrondissements que dans le 18e.

Il se trouve que nous avons une population historique dans le 18e arrondissement, dont les besoins sont importants en matière de structure sociale, facteur de tremplin, de parcours résidentiels ultérieurs.

Par rapport à du logement social classique, le fait d'avoir des maisons relais ou des pensions de famille, où on a un accompagnement social qui permet aux gens de progresser dans leur autonomie future me semble nécessaire et utile et presque moins risqué que du logement social pur.

En même temps, j'entends ce que vous dites sur la mixité et je le partage ; soyez rassurés sur notre volonté de mixer des produits aussi dans le 18e. Pour autant, par rapport à la problématique spécifique posée dans le 18e, nous nous devons, là comme ailleurs, de faire des résidences sociales.

C'est pourquoi je demande le retrait de votre amendement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

J'ai une explication de vote de M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je dois dire que je trouve quand même cette explication de Mme DECORTE assez ahurissante, parce qu'on ne peut pas, en permanence, verser des larmes de crocodile sur la pauvreté dans ce pays et s'opposer systématiquement à la construction de logements sociaux dans l'ensemble des quartiers de Paris, évidemment, aussi dans les arrondissements que vous gérez ; il faut en faire dans le 16e, il faut en faire dans le 8e, mais il faut en faire aussi dans le 18e arrondissement où nous atteignons péniblement le taux des 20 % prévu par la loi S.R.U.

Alors, je vous le dis, je trouve cela assez ahurissant et quand on vous entend dire cela, on se dit que d'une certaine manière, les masques tombent, il y a une hypocrisie dans votre discours et d'ailleurs, vous le savez, l'ensemble des élus U.M.P. du 18e arrondissement n'ont pas tenu votre position et c'est heureux !

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GAREL, pour une explication de vote ?

M. Sylvain GAREL. - Très brièvement, parce que je suis complètement d'accord avec ce que vient de dire mon collègue Ian BROSSAT, mais simplement, j'ajouterai, Madame DECORTE, qu'il y a un problème, parce que vous dites : "pas partout", mais je ne vous ai jamais entendue intervenir depuis huit ans pour dire le contraire, pour dire : "dans ce programme, il n'y a pas assez de P.L.A.I." ; jamais je ne vous ai entendu dire cela, que ce soit dans le 18e ou dans un autre arrondissement. Vous n'intervenez toujours que parce que, d'après vous, il y a trop de P.L.A.I. dans les immeubles du 18e arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

(Mme DECORTE demande la parole).

Vous voulez quoi ? Une explication de vote ? Vous n'avez pas été mise en cause. Ils ont dit la vérité...

Allez-y !

Mme Roxane DECORTE. - Simplement, en Conseil du 18e arrondissement, le groupe U.M.P. s'est abstenu de manière unanime...

(Mouvements divers sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Ian BROSSAT. - Non.

Mme Roxane DECORTE. - Bien sûr que si ! C'est vrai que vous êtes peut-être plus informé de ce qui se passe à l'U.M.P. que moi-même.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Cela n'est pas de notre faute.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 63.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DLH 63).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, au sein de divers organismes. (Suite).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que les scrutins sont clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce le résultat de ces scrutins :

Jury appelé à procéder à la sélection du Maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'une crèche collective de 66 places et de 3 logements - 154, rue de Crimée (19e) R. 55) :

Inscrits : 163

Votants : 32

Non participation au vote : 131

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

Pour : 32

Commission spéciale chargée d'étudier les propositions des candidats à l'exploitation du Palais Brongniart (2e) (R. 57).

Inscrits : 163

Votants : 31

Non participation au vote : 132

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

Pour : 30

Les candidatures proposées sont adoptées (2009, R. 55 et R. 57).

Nous nous retrouvons maintenant à 14 heures 30.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures trente cinq minutes, sous la présidence de M. François DAGNAUD, adjoint).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons reprendre nos travaux, merci d'être là à l'heure.

2009, DLH 125 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 1 logement PLA-I, 7 logements PLUS et 5 logements PLS 108, rue Vieille du Temple (3e).

2009, DLH 146 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 3 logements PLUS au 7-9, rue des Arquebusiers (3e).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des projets de délibération DLH 125 et 146 relatifs à la réalisation par la R.I.V.P. de programmes d'acquisition-conventionnement.

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tenais à intervenir sur ces deux projets de délibération car ces deux projets de délibération sonnent, dans le 3e arrondissement, la fin d'un long combat mené par la Mairie de Paris et la Mairie du 3e arrondissement, sans oublier les locataires de deux immeubles vendus à la découpe, rue des Arquebusiers et rue Vieille du Temple.

Pour comprendre l'intérêt de ces deux projets de délibération qui, somme toute, concernent, finalement, peu de logements, 16 logements, il faut se rappeler qu'avant 2006, les locataires étaient beaucoup moins protégés dans leur baux qu'ils ne le sont aujourd'hui.

C'est donc, à l'époque, une trentaine de foyers, qui, du jour au lendemain, ont reçu l'ordre d'aller finir leur vie ailleurs, sans tenir compte des liens de la famille, de leur vie qu'ils avaient réussi à mener et à construire dans le 3e arrondissement.

On se souvient à l'époque de l'émotion que cela avait suscitée puisque de nombreuses télés s'étaient déplacées. La Mairie de Paris et la mairie du 3e arrondissement avaient soutenu les collectifs des vendus à la découpe à cette époque. Et du coup, un bras de fer avait été instauré entre la Ville de Paris et les propriétaires de ces deux adresses via différents outils, en particulier l'outil de la préemption que nous avons constamment utilisé à chaque fois que des ventes étaient en cours, de manière à inciter les propriétaires à venir discuter avec la Mairie de Paris pour essayer de trouver une solution à l'amiable.

Aujourd'hui, c'est chose faite puisque nous avons trouvé un accord qui se résume en deux branches : une proposition de rachat pour les locataires occupant ces appartements à un prix très abordable par rapport au marché pratiqué habituellement dans le centre de Paris et, au cas où le rachat était impossible par les locataires occupants, le rachat par la R.I.V.P. aussi, bien évidemment, à un tarif compatible avec les prix du financement du logement social.

C'est donc aujourd'hui deux projets de délibération qui consacrent l'entrée dans le parc de logement social de 16 logements, 16 foyers qui pourront, du coup, rester vivre dans le 3e arrondissement, mais puisque bien évidemment la Ville de Paris rachète des logements et non des locataires, nous sommes très fiers de dire que ces logements pourront directement être réattribués par la suite, dès qu'ils seront libérés par les locataires en place.

J'aimerais ajouter que ce projet de délibération, Monsieur le Maire, montre que la Ville de Paris peut faire du logement social dans le diffus, à partir du moment où la quantité de logements envisagée permet une gestion aisée et compatible avec le logement social. Je tiens en même temps ici, bien évidemment, à me faire l'écho du remerciement de ces locataires qui avaient été, à un moment donné, totalement laissés à l'abandon par la loi et qui ont trouvé en la Mairie de Paris un véritable soutien.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jean-Yves MANO pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - M. Gauthier CARON-THIBAUT a effectivement présenté la globalité du dossier. On le voit bien, c'est le résultat d'un vrai combat, d'une mobilisation à la fois des locataires et de la traduction d'une volonté politique de la Maire de Paris face aux ventes à la découpe souvent brutales et notamment dans ce cas-là.

Le Collectif des Arquebusiers a été à la base même de la mobilisation sur l'opération de vente à la découpe et, y compris à la base de la loi Aurillac - il faut le dire - et je pense qu'il est logique et normal que la Ville de Paris ait accompagné jusqu'au bout, avec une détermination totale, la mobilisation des habitants pour un résultat positif de voir créer, au cœur du 3e arrondissement, un certain nombre de logements sociaux à un prix de 4.000 euros le mètre carré comparé à un prix d'acquisition classique entre 7.500 et 8.000 le mètre carré.

Voilà le fruit de notre combat commun. Je ne souhaite pas qu'il y en ait d'autres, mais s'il le faut, nous serons autant déterminés à l'avenir.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous passons au vote sur ces deux projets de délibération.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 125.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DLH 125).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 146.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DLH 146).

Je vous remercie.

**2009, DU-DF 82 - Vente du domaine privé de la Ville de Paris.
- Cession par adjudication d'un appartement avec cave
(lots n° 13-44) dans l'immeuble 23, rue Jacob (6e).**

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU-DF 82 relatif à la Cession par adjudication d'un appartement avec cave (lots n° 13-44) dans l'immeuble 23, rue Jacob (6e), sur lequel l'amendement n° 42 a été déposé par le groupe U.M.P.P.A.

J'ai donc proposé à M. Pierre GABORIAU de nous le présenter dans la minute requise, si c'est pour présenter l'amendement.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne reprendrai pas l'intégralité de l'amendement présenté par Jean-Pierre LECOQ, le maire du 6e. Je rappellerais juste le manque de logements sociaux dans le 6e, les prix excessifs du domaine privé et donc l'amendement proposé par Jean-Pierre LECOQ et des élus pour conserver, par la Ville de Paris, l'appartement dont il est question et le transformer en logement social.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, cher collègue, de votre concision.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint, au nom de la 8e Commission. - Je constate avec satisfaction l'intérêt du 6e arrondissement pour le logement social et c'est une bonne chose.

Néanmoins, il y a parfois des opportunités pour la Ville de Paris que nous ne saurions manquer, dans la mesure où l'appartement en question situé rue Jacob, sur le marché, vaudra vraisemblablement au moins 10.000 le mètre carré, ce qui nous permettra d'investir localement, si nous saisissons une opportunité, vraisemblablement d'acquérir plusieurs logements et non un.

C'est pourquoi nous continuons la stratégie, qui avait été lancée dès 2005, d'arbitrage du domaine privé de la Ville de Paris. Nous avons eu l'occasion de démontrer à M. LECOQ notre volonté de faire du logement social, notamment rue du Four où nous avons inauguré un bâtiment magnifique qui a été transformé totalement en logement social. Je peux assurer M. le Maire du 6e arrondissement de notre volonté absolue de développer le logement social dans le 6e mais, si possible, par immeuble complet.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci. Si j'ai bien compris, c'est un avis défavorable sur l'amendement.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 42 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 42 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU-DF 82.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DU-DF 82).

Vœu déposé par Mme CALANDRA et M. BARGETON relatif au domaine intercalaire de la Ville de Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 43 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif au domaine intercalaire de la Ville.

La parole est à M. Julien BARGETON, qui va nous le présenter.

M. Julien BARGETON. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce vœu proposé par le groupe socialiste dans le 20e arrondissement, adopté à l'unanimité, part d'un double constat. Certains bâtiments de la Ville sont vides en attente d'un projet, mais dans des situations très différentes en termes de bâti, de conditions d'accueil du public, ou d'attente, de disponibilité, de durée du projet.

D'autre part, deuxième constat, des artistes sont, par ailleurs, en attente de lieux, de diffusion et surtout de création, pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions. Certains de ces artistes sont parfois dans des squats mais pas tous. Certains n'ont pas franchi cette ligne-là. Et puis, certains réfléchissent au caractère provisoire même d'un accueil, et le caractère provisoire fait partie de leur conception et de leur démarche.

Et un certain nombre de décisions nationales ont conduit à accroître la précarité des artistes plasticiens et notamment toujours l'absence d'un statut. Evidemment, l'idée, c'est de rapprocher ces deux situations pour permettre des conventions temporaires entre des artistes qui occuperaient et animeraient temporairement les lieux, sauf, bien sûr, lorsqu'il y a d'autres possibilités d'utilisation. Evidemment, il ne faut pas qu'il y ait de concurrence d'utilisation temporaire des bâtiments de la Ville. Il y a le problème évidemment des desserments des foyers de travailleurs migrants ou bien, également, la question parfois de la distribution d'aides alimentaires.

Mais, en tout cas, il ne faut pas non plus que les projets des artistes passent en dernier, et c'est pourquoi, considérant que le Conseil de Paris s'est déjà montré favorable, nous souhaitons que dans le 20e arrondissement soit mis en place une étude qui permette de repérer les bâtiments appartenant à la Ville disponibles et que soit signées des conventions temporaires avec des artistes ou des collectifs d'artistes, qui animeraient les lieux de façon provisoire et en responsabilité entre la Ville de Paris et les collectifs.

Merci beaucoup.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Julien BARGETON. - Merci à vous.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Yves MANO pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Bien évidemment, nous partageons le souci des élus du 20e arrondissement et je suis persuadé qu'il n'aura pas échappé à la sagacité des élus du 20e que notre Conseil s'est déjà prononcé favorablement à deux reprises sur la possibilité pour des collectifs de signer des baux précaires d'occupation avec les bailleurs ou la Ville de Paris, dans la mesure où nous confions un certain nombre de locaux.

C'est d'ailleurs ce qui est en train de se faire sur l'immeuble rue de La Chapelle dans le 18e arrondissement où un collectif d'artistes est présent. Nous sommes en train de négocier les bases des termes d'un accord - encore faut-il que ceux-ci soient bien compris. Et le caractère éphémère du positionnement du collectif doit être complètement validé dans les termes de l'accord.

Bien évidemment, nous regarderons avec intérêt tout ce qui se passe dans le 20e, mais le 20e - comme les autres arrondissements de Paris - fera l'objet d'une possibilité d'ouverture de notre part chaque fois que nous aurons la possibilité de le faire, en toute sécurité, y compris avec l'état du bâti, ce qui parfois - reconnaissons-le - peut poser problème.

Avis favorable.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Nous passons au vote avec un avis favorable de l'Exécutif sur ce vœu n° 43.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2009, V. 334).

2009, DLH 210 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour un emprunt de portage foncier à contracter par "Toit et Joie" en vue du financement de programmes de logements sociaux.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 210 concernant l'octroi de la garantie de la Ville de Paris pour un emprunt de portage foncier à contracter par "Toit et Joie" en vue du financement de programmes de logements sociaux, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 41 bis.

Rien de particulier à préciser, donc, nous passons au vote de l'amendement dans un premier temps, puis du projet de délibération amendé.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 41 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 41 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 210 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2009, DLH 210).

Vœu déposé par M. René DUTREY et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à la lutte contre la "location contre faveurs".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 44 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif à la lutte contre la "location contre faveurs".

La parole est à M. René DUTREY .

M. René DUTREY. - Merci, Monsieur le Maire.

Lorsqu'en tant que président de l'ADIL, nous avons lancé la colocation, nous ne nous attendions absolument pas à découvrir ce que nous avons découvert.

La colocation, je dirais, est une pratique de plus en plus développée, une pratique qui se développe principalement du fait de la crise du logement et qui vise à se rassembler pour faire baisser le montant du loyer.

Ce que nous avons découvert, à part de nombreux problèmes juridiques, avec une loi probablement pas adaptée à la pratique de la colocation, ce sont énormément d'annonces de colocation contre faveurs.

Alors, je remarque d'ailleurs que le Représentant du Préfet de police n'est pas présent en séance, et c'est bien dommage car ce vœu le concerne principalement et directement.

Les annonces pullulent sur les sites. Pour ceux qui ont une connexion, je vous conseille d'aller sur le site "Missive.info" et vous allez découvrir des annonces plus que suggestives : pour une très jeune étudiante, majeure, pas farouche, je loue mon studio "gratos". Possibilité de louer le meublé si affinité.

Ce genre d'annonces pullulent aujourd'hui sur le net. Elles ne font l'objet d'aucune répression ni interdiction. On les trouve sur le net mais également dans les soirées organisées, des soirées de colocation, le jeudi soir entre autres rue du Départ dans le 14e arrondissement, ou pour avoir envoyé un certain nombre d'enquêteurs sociologues dans ces soirées, nous avons remarqué également la présence de ce type de propositions.

Alors, il nous faut une réponse des pouvoirs publics, une réponse bien sûr en matière d'information, une réponse en matière de politique de logement, puisqu'il s'agit bien sûr d'une conséquence de la crise, mais également une nécessité de mettre en place une répression par rapport à ce type d'annonce.

Je finirai sur ce point : nous sommes face à une difficulté pénale assez ardue, qui est de qualifier pénalement cet acte. Bien sûr, nous ne sommes pas dans le proxénétisme ni dans la prostitution, nous sommes dans l'abus de faiblesse, qui consiste à profiter de la faiblesse de quelqu'un pour lui faire une action. Et l'abus de faiblesse correspond à ce type d'annonce uniquement lorsque le contrat est contracté, c'est-à-dire lorsque la personne a dit oui.

Je finis tout de suite, Monsieur DAGNAUD. J'aurais bien aimé connaître la position de la Préfecture de police, et ce qu'a souhaité mettre la Préfecture par rapport à cette situation, mais je crois que je serais obligé de m'adresser par courrier directement à eux.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je ne vais pas dire à défaut du Préfet, mais mieux que le Préfet, la parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Mieux que le Préfet, non, mais bien évidemment nous nous associons totalement à la détermination du groupe "Les Verts" sur le sujet, qui est absolument un vrai scandale, que nous avons aussi découvert assez récemment, y compris sur la radio, etc. avec des avances très explicites, et les gens d'ailleurs ne se cachant pas, explicitant clairement ce qu'ils proposent, nous sommes arrivés à une situation absolument scandaleuse.

Me semble-t-il, les textes réglementaires devraient évoluer pour qualifier pénalement ce type d'attitude. Je pense que le Maire de Paris, comme la totalité de l'Exécutif, fera la démarche adéquate au niveau de la Préfecture de police, comme au niveau des parlementaires, pour sans doute faire évoluer la loi sur le sujet.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Donc, un avis favorable sur ce vœu que je soumetts à votre vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ? Le groupe U.M.P.P.A.

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 335).

Vœu déposé par MM. Jean-François LAMOUR, Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'engagement des bailleurs sociaux dans une convention d'utilité sociale.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 45 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'engagement des bailleurs sociaux dans une convention d'utilité sociale.

La parole est à M. Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, compte tenu de l'annonce faite de reporter d'un an l'application du barème national du supplément de loyer de solidarité pour les organismes, et compte tenu du fait que cela permet aux bailleurs de maintenir les modalités de calcul de surloyer, Jean-François LAMOUR, président du groupe, Jérôme DUBUS et les élus du groupe émettent le vœu que la collectivité parisienne et les bailleurs sociaux s'engagent avec l'Etat dans l'élaboration d'une convention d'utilité sociale, et que dans cette attente ils suspendent l'application du surloyer, tel qu'il ressort du barème national.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Yves MANO pour vous répondre.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Nous sommes là dans un dossier assez technique. Mais sur le fond, je remarque quand même que les élus de la majorité nationale, de l'opposition municipale, sont toujours à nous demander comment ne pas appliquer la loi qu'ils ont voté eux-mêmes.

Ce n'est pas la gauche qui a voté le surloyer, c'est la droite. Et la droite aujourd'hui à Paris nous dit : surtout ne l'appliquez pas, et trouvons des solutions pour ne pas l'appliquer ! Il faut assumer, Messieurs, Mesdames.

Nous avons regardé avec intérêt bien évidemment ce dossier, et il se trouve que Paris ne se trouvait pas dans la capacité, au moment où la loi sur le surloyer a été votée, d'appliquer la dérogation. Pourquoi ? Parce que nous ne sommes pas une intercommunalité, et nous n'étions pas soumis au P.L.H., puisque là aussi la loi ne nous l'imposait pas.

Deuxièmement, aujourd'hui, la possibilité qu'il y avait, c'était de se lancer dans un conventionnement global. Vous savez ce que c'est que le conventionnement global ? C'est l'organisation sur le même territoire de la ségrégation sociale et spatiale avec des loyers différenciés. Nous rejetons ce principe.

Demain, dans le cadre d'une convention d'utilité sociale, bien sûr nous la signerons. Nous la signerons au terme de l'année 2010. Nous envisagerons bien évidemment une modulation des barèmes de surloyers, mais en aucun cas il n'y a de remise en cause de la notion de surloyer.

Aujourd'hui, y compris le Gouvernement a pris un expédient, en prolongeant ceux qui avaient une exonération potentielles au départ, en leur donnant un an de plus, ce qui n'est pas possible dans la situation parisienne. Nous ne pourrions pas répondre bien évidemment au vœu qui nous est proposé, qui est un comble, me semble-t-il, de la part de l'U.M.P., puisque eux-mêmes votent les surloyers et nous proposent après de ne pas les appliquer.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je crois que le débat, visiblement, traverse, y compris le groupe au nom duquel le vœu est présenté. Mais c'est la démocratie et cela prouve que le sujet le mérite.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2009, CAB_MA 13 - Subvention à 8 associations pour l'organisation du festival Le pari Outre-mer. - Montant total : 38.000 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération CAB_MA 13 relatif à l'attribution d'une subvention de 38.000 euros à 8 associations pour l'organisation du festival "Le pari Outre-mer".

Madame BERTRAND, vous avez la parole.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Les 27, 28 et 29 novembre prochains se déroulera le premier Festival des Outre-mer, intitulé "Le Pari Outre-mer". Huit associations investiront un lieu unique, le "104", rue d'Aubervilliers, pour y présenter concomitamment des spectacles de danse, des contes, des concerts, des expositions, du cinéma et même de la gastronomie créole, le but étant clair : faire mieux connaître la diversité, les inspirations croisées, le métissage et la richesse des cultures d'Outre-mer.

Si l'idée est originale de présenter ensemble pour la première fois des spectacles de ces huit associations, il convient de souligner que ces associations sont déjà bien connues pour avoir, dans les années passées, organisé chacune de son côté des événements bénéficiant d'une aide au projet de la part de la Ville de Paris, et reconnus pour leur qualité.

En regroupant pour la première édition les huit spectacles, en un temps ramassé et dans un lieu emblématique de la diversité des cultures du monde, ce festival doit gagner, comme nous l'évoquions hier soir pour le Paris Sport Ultramarins, en mutualisation des dépenses, notamment de communication et de matériels techniques, en visibilité, en retentissement et en capacité d'attirer un public parisien plus large, plus curieux, plus concerné.

Oui, l'objectif est bien de favoriser la diversité de la vie culturelle parisienne et de donner toute leur place aux expressions culturelles de nos compatriotes d'Outre-mer, telles que l'humour créole, l'épopée mandingue ou les danses traditionnelles du monde créole à titre d'exemple.

L'attribution d'une subvention de 38.000 euros à cette nouvelle première édition m'offre l'occasion de saluer chaleureusement le travail de toute l'équipe de la Délégation générale à l'Outre-mer, qui, sous la conduite de M. Jean-Claude CADENET, impulse, innove, recentre, déploie des talents insoupçonnés pour donner tout leur relief à des manifestations aussi prestigieuses et renommées que le furent le Carnaval tropical de Paris. Brassages, Latitudes, les débats sur les films historiques qui ont eu lieu à l'auditorium de l'Hôtel de Ville et les fameux Trophées annuels des arts afro-caribéens au théâtre du Châtelet.

Je souhaite donc un bon départ et une longue vie au Festival "Le Pari Outre-mer".

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Ecoutez, ce qu'a dit Mme BERTRAND, Présidente de la 9e Commission, ne mérite pas de ma part de commentaire, si ce n'est que je la remercie, au nom de Paris, de reconnaître un travail qui est en effet un travail de fond, un travail équilibré, mené par cette délégation sous l'impulsion du délégué général à l'Outre-Mer qui est Jean-Claude CADENET. Il est vrai que ces cultures, qu'elles viennent de nos départements d'Outre-Mer, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte, La Réunion - pardon si j'en oublie ! -, et les collectivités d'Outre-Mer de Polynésie, de Nouvelle-Calédonie, de Wallis-et-Futuna, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin - j'ai dû certainement oublier un de ces lieux magiques ! - méritent en effet que les Parisiens soient associés à leurs cousins culturels et leurs cousins francophones.

Merci à la Présidente de la 9e Commission d'avoir mis l'accent sur ces actions qui sont une fierté pour Paris.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération CAB_MA 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, CAB_MA 13).

2009, DAC 47 - Signature de deux conventions et d'un avenant avec l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 47 relatif à la signature de deux conventions et d'un avenant avec l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé.

La parole est au Président Yves POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je profite de ce projet de délibération qui porte sur la subvention de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé, pour relancer l'idée - j'en avais parlé avec vous une fois en séance - d'un débat sur la politique théâtrale de la Ville.

En effet, à plusieurs reprises, en séance ou même par question écrite, notre groupe a demandé la mise sur pied d'un audit. Je ne sais pas si c'est le mot "audit", mais du moins d'un débat sur la politique théâtrale de la Ville.

Je me souviens, lorsqu'une fois même en séance, j'avais abordé ce principe, vous m'aviez très gentiment répondu que le meilleur lieu pour un débat serait la 9e Commission, présidée par un membre de qualité, qui est destiné moi. Evidemment, ce sont des dossiers intéressants, avec des membres de qualité, mais je ne suis pas sûr, compte tenu du peu de moyens dont dispose la Présidente elle-même ou la Commission, si on n'aurait pas, pour donner beaucoup plus de force à ce débat, intérêt à ce que ce débat puisse avoir lieu en Conseil de Paris.

C'est un peu la question que je vous pose, Monsieur le Maire.

A l'époque, vous m'aviez répondu très gentiment. Je n'en ai pas parlé avec Mme la Présidente, je ne vais pas parler à sa place, elle est là derrière, mais je pense que, pour qu'on ait une vision un peu générale, ce ne serait pas plus mal qu'il y ait, un jour, un débat ou une communication sur ce sujet.

Merci, Monsieur le Maire.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Président.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - La question d'Yves POZZO di BORGIO est une bonne question, puisque cela fait partie des sujets de préoccupation devant un domaine en pleine évolution, à la fois de la part des publics et des institutions elles-mêmes.

Je peux vous apporter aujourd'hui déjà un certain nombre d'éléments, puisque nous avons évidemment travaillé et que nous avons une connaissance assez affinée. Vous aviez déjà posé des questions sur ce sujet.

La 9e Commission, je vous le confirme, fait bien un travail régulier, avec d'ailleurs une présence assidue de ses membres, sur tous ces sujets, et la politique théâtrale en particulier, mais je peux déjà aujourd'hui vous apporter un certain nombre d'éléments.

Notre politique théâtrale s'articule autour de plusieurs axes :

- l'aide aux grandes institutions comme le Théâtre de la Ville ;

- le soutien aux théâtres municipaux : Maison de la Poésie, Théâtre Paris-Villette, le Monfort, le Théâtre 13, le Théâtre 14, le Vingtième Théâtre, le Mouffetard, les Abbesses ;

- le soutien à de nombreux lieux de création et de diffusion, soutenus également par l'Etat pour la plupart, comme le Théâtre du Rond-point, qui est cofinancé, je vous le rappelle, à parité avec l'Etat, le Théâtre de la Cité internationale, le Théâtre de la Bastille mais également des structures de proximité, comme le Grand Parquet dans le 18e arrondissement ;

- le soutien à des festivals ; je pense en particulier au Festival d'automne et aux festivals de proximité dans les arrondissements ici ou là dans Paris ;

- le soutien au théâtre privé via l'aide apportée avec l'Etat, encore une fois, à l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé qui permet de soutenir 57 théâtres privés à Paris ;

- les aides au projet pour les compagnies, qui sont des aides à la diffusion de spectacles, attribuées sur certains critères.

Chaque axe ainsi de notre politique théâtrale a fait l'objet d'évaluation. Plusieurs audits ont déjà eu lieu - je crois que l'on peut utiliser ce mot, c'est un mot assez complet - ont déjà eu lieu au cours des quatre dernières années :

- mission d'étude de Bernard FAIVRE d'ARCIER sur la réforme des théâtres municipaux, dont le rapport a été remis en 2005 à la Ville ;

- audit spécifique du Théâtre Paris-Villette en 2005 ;

- audit de l'Inspection générale de la Ville sur la politique d'invitation des théâtres municipaux en 2008 ;

- inspection conjointe Ville-Etat de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé en 2005 ;

- évaluation conjointe Ville-Etat du Théâtre du Rond-point en 2006 ;

- audit du Théâtre de la Ville en 2007 ;

- audit en cours de la Maison de la Poésie ;

- évaluation en 2006-2007 de notre dispositif d'aide au projet pour les compagnies.

Vous voyez là, Monsieur POZZO di BORGIO, qu'il y a évidemment un certain nombre de documents que la Ville peut tout à fait vous transmettre, pour une partie des établissements concernés par la Ville.

Nous continuerons ce travail d'évaluation régulier car, comme vous le suggérez, c'est notre devoir de rendre des comptes aux Parisiens quant à la bonne utilisation des deniers publics.

Je souhaite ajouter qu'au-delà du soutien apporté au secteur théâtral, la Ville de Paris contribue, par les choix qu'elle impulse, à un renouvellement générationnel, bénéfique pour la vitalité culturelle de Paris.

Nous avons ainsi favorisé l'ouverture et le changement au sein des opérateurs culturels, avec l'arrivée de nouveaux directeurs au Théâtre de la Ville, au Monfort, au Châtelet, à la Maison des Métallos.

Concernant la subvention de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé, puisqu'il y a là une question spécifique sur la subvention, à travers l'aide accordée à l'A.S.P.P., comme nous l'appelons, la Ville soutient donc 57 théâtres privés à Paris.

La situation budgétaire de la Ville nous a conduit à analyser attentivement chaque subvention. Or, la situation financière de cette association, l'A.S.P.P., est, peut-on dire, confortable : le fonds de roulement de l'association est passé de 2 millions d'euros en 2006 à 4,6 millions d'euros en 2008.

Grâce aux résultats 2008, s'élevant à 1 million d'euros, les réserves de l'association ont retrouvé un niveau très correct, à savoir 3,9 millions d'euros.

En trésorerie, l'A.S.P.P. dispose donc de plus d'un an de fonctionnement.

En période de difficulté budgétaire et financière pour l'ensemble de la nation, et Paris n'étant pas épargnée, il nous semble important de soutenir les théâtres les plus fragiles, et ceux qui mènent une mission de service public sans ambiguïté. Il s'agit du tarif de leur place, des conditions d'accueil des artistes, de la prise de risques artistiques et des actions culturelles auprès des publics.

La subvention de fonctionnement de la Ville à l'A.S.P.P. pour l'année 2009 est de 3,273 millions d'euros, soit une baisse de 10 % par rapport à 2008. A cette somme, il convient d'ajouter les aides en équipement à hauteur de 201.393 euros en 2009, ce qui porte l'aide globale aux théâtres privés à environ 3,5 millions d'euros, ce qui reste une somme, vous en conviendrez, importante.

Je terminerai en vous indiquant également que le paysage théâtral parisien est incontestablement le plus riche et le plus diversifié au monde. Au cours des 40 dernières années, le nombre de salles de théâtre à Paris a doublé et l'offre de spectacles a été multipliée au moins par 5. On dénombre aujourd'hui près de 155 salles de théâtre et une moyenne de 400 spectacles par semaine dans la Capitale.

400 spectacles par semaine dans la Capitale !

Dans le 14^e, d'ailleurs, il y a, rue de la Gaïeté en particulier, Monsieur CHERKI, un grand nombre de théâtres de grande qualité.

Au côté des théâtres nationaux (l'Odéon, la Colline, la Comédie française, Chaillot), la Ville de Paris mène depuis 2001 une politique théâtrale dont les lignes, il me semble, sont claires.

Au total, et pour en terminer, les subventions accordées par le Bureau du spectacle de la Direction des Affaires culturelles de la Ville de Paris ont augmenté de 37 % entre 2000 et aujourd'hui, passant de 19 millions à environ 26 millions d'euros.

Je vous remercie.

Ce chiffre n'incluant pas la subvention au "104", bien évidemment.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

M. POZZO di BORGO souhaitait ajouter un mot ? Un mot, s'il vous plaît !

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur GIRARD, j'avais eu le même problème lorsque je vous avais interrogé sur la politique culturelle de la Ville au mois d'août. Vous me répondez en sortant toute une longue liste de choses.

Je ne conteste pas ce que vous faites, mais j'aimerais également que l'on ait les audits.

Simplement, ce que je souhaiterais, parce que c'est quand même une affaire très spécifique le théâtre, dans le paysage - vous le savez mieux que moi, vous êtes plus de culture que moi à ce niveau - de l'art et, globalement, au niveau européen et autres, qu'il y ait une sorte de débat pour qu'on le mette en perspective avec l'avenir compte tenu des coûts. C'est cela que je veux dire.

Je vous remercie de l'énumération que l'on connaissait, mais c'est plus un débat en profondeur que je voulais avoir sur ce sujet, si c'est possible de le faire.

Merci encore, Monsieur le Président, de me redonner la parole ; je n'y avais pas le droit et merci à vous de votre réponse.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons au vote sur ce projet de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 47.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DAC 47).

2009, DAC 63 - Signature d'une convention et d'un avenant passée avec l'Association du Festival d'Automne à Paris (1er) pour l'attribution de subventions. Montant : 410.000 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du le projet de délibération DAC 63 relatif à la signature d'une convention et d'un avenant passée avec l'Association du Festival d'Automne à Paris (1er) pour l'attribution de subventions de 410.000 euros.

Madame MACÉ de LÉPINAY, vous avez la parole.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me suis, en effet, inscrite sur ce projet afin que notre Assemblée salue aujourd'hui de manière unanime la mémoire d'Alain Crombecque, disparu il y a un peu plus d'une semaine, en plein Festival d'automne.

Vendredi dernier, en l'église Saint-Germain-des-Prés, s'est rassemblée autour de lui la foule de ses amis, un millier d'acteurs de la culture, pleins de tristesse, exprimant leur reconnaissance et leur admiration pour l'œuvre immense d'Alain Crombecque.

Je ne veux pas retracer ici sa carrière ; de nombreux articles l'ont fait et le feront.

Je veux témoigner que pour notre ville, Alain Crombecque a été un partenaire très utile et très loyal, proposant chaque année des spectacles, des concerts et des expositions hardis, superbes, parfois difficiles mais toujours exigeants et donnant du retentissement à la création de nombreux artistes.

J'ajoute qu'Alain Crombecque a multiplié les partenariats avec beaucoup d'institutions culturelles de notre ville.

Vous nous proposez de voter une subvention d'équipement destinée à numériser les archives du Festival d'automne. J'y vois aujourd'hui une coïncidence particulière, comme je remarque qu'Alain Crombecque a disparu peu après Merce Cunningham, dont il devait fêter cette année le 90^e anniversaire au Théâtre de la Ville.

Les figures d'Ugo RONDINONE qu'il a installées au Jardin des Tuileries forment une ronde étrange et amusent les enfants avec leurs sourires grimaçants et leurs yeux ronds. Ils créent de la joie en cet automne attristé.

Je veux simplement dire par ces quelques mots un grand merci à Alain Crombecque pour ce qu'il a été pour nous et pour ce qu'il a fait pour la culture et tout spécialement pour notre ville.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

J'imagine que Christophe GIRARD aura à cœur de s'associer à l'hommage rendu à un grand maître.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9^e Commission. - Plus que s'associer, puisque Alain Crombecque était, par ailleurs, un ami de très longue date et qu'Hélène MACÉ de LÉPINAY était à mes côtés aux obsèques d'Alain Crombecque, il y a quelques jours seulement.

J'avais dit d'Alain Crombecque qu'il était un être poétique, silencieux, profond, contemplatif, exigeant, mélancolique, un homme d'une culture immense et singulière, qui savait prendre le temps de voir et de découvrir.

D'ailleurs, j'ai passé un long moment avec ses deux proches collaboratrices, Marie COLLIN et Joséphine MARKOVITS il y a quelques jours seulement pour reparler longuement d'Alain et un peu parler de la suite avec le président Pierre RICHARD, que je vais voir dans quelques jours, car la Ville comme l'Etat, et la Ville en particulier d'ailleurs, est un partenaire indéfectible depuis toujours, depuis la création par Michel Guy en 1972, de ce Festival d'automne. Lorsque Michel Guy décéda, c'est Alain Crombecque qui venait déjà de diriger remarquablement le Festival d'Avignon, qui prit la suite de ce qui est devenu un des festivals les plus reconnus dans le monde pour la création contemporaine, qu'il s'agisse de la danse, du théâtre, de la musique, des arts plastiques ou du cinéma.

Depuis 37 ans, le Festival d'automne passe commande à des créateurs, aménage des structures de travail entre professionnels français et étrangers, présente et suscite des démarches expérimentales, accueille en France des œuvres significatives inédites, fait découvrir les cultures non occidentales, notamment asiatiques.

Il joue depuis 37 ans un rôle d'impulsion et d'ouverture pour la création contemporaine dans tous les domaines. Il s'ouvre chaque année à de nouveaux publics en investissant la ville dans son ensemble et, d'ailleurs, vous citez, chère collègue, Ugo RONDINONE, avec, en effet, ses sculptures extravagantes, étonnantes dans le Jardin des Tuileries, tout comme, d'ailleurs, vous auriez pu citer cette maison magnifique avec cette vidéo et cet enregistrement de ce couple qui se déchire en langue anglaise dans cette maison d'Ugo RONDINONE qui est installée dans la nef du "104" à Paris dans le 19e.

L'année dernière, le Festival d'automne a rassemblé plus de 130.000 spectateurs autour de plus de 60 projets, dans 26 lieux partenaires, soit 25 % de plus par rapport au nombre de spectateurs de l'édition 2007.

Pour la 37e édition, qui s'est ouverte le 15 septembre 2009, le Festival d'automne nous offre une programmation de grande qualité, audacieuse, inventive, instinctive, dérangeante et démesurée, comme toutes les programmations d'Alain Crombecque.

Le Festival retrouve notamment Bob WILSON, fidèle participant des premières heures, avec le "Berliner Ensemble", une mise en scène de l'opéra de quat'sous de Brecht, et rend hommage à Merce Cunningham, comme vient de le signaler mon éminente collègue Hélène MACÉ de LÉPINAY, en lien avec le théâtre de la Ville.

Et d'ailleurs, à cette occasion, un bruit persistant et répété circule au sein des services du Ministère de la Culture, nous indiquant une probable volonté de se désengager.

Sachez que la Ville sera très vigilante, à la fois pour le Festival d'automne, pour la mémoire d'Alain Crombecque, pour la mission de service public que rend ce Festival d'automne, indépendamment mais soutenu, pour que l'Etat et le Ministère de la Culture jamais ne se désengagent.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 63.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DAC 63).

2009, DAC 70 - Signature d'une convention avec l'association "Musique Sacrée à Notre Dame de Paris" (6e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 232.000 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DAC 70 relatif à la signature d'une convention avec l'association "Musique Sacrée à Notre Dame de Paris" (6e) pour l'attribution d'une subvention de 232.000 euros, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 46, que je suppose technique.

Christophe GIRARD ?

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Tout à fait...

Nous remarquons qu'il y avait une pause dans le réchauffement climatique et donc, sans doute, une pause dans l'ambiance du Conseil de Paris. Il s'agit bien là d'un amendement totalement technique, Monsieur le Maire et Monsieur le Secrétaire général adjoint, qui rectifie le délibéré, afin que l'acompte versé en début d'année soit bien mentionné dans les attendus du texte qui a été porté à votre attention et que vous aviez lu très attentivement.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Absolument.

J'étais en train de confirmer vos propos pertinents sur le réchauffement climatique ; c'est pour cela que je prends de la hauteur, parce qu'il fait nettement plus chaud ici qu'à la place où vous êtes.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 46 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 46 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 70 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DAC 70).

2009, DAC 541 - Subvention à l'association "The Fairplaylist" (11e) pour l'organisation de la troisième édition du festival Ménilmontant capitale de la musique équitable et écologique. - Montant : 7.000 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 541 relatif à l'attribution d'une subvention de 7.000 euros à l'association "The Fairplaylist" (11e) pour l'organisation de la troisième édition du festival Ménilmontant capitale de la musique équitable et écologique.

Madame FOURNIER, vous avez la parole.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Je souhaite attirer l'attention sur l'association qui propose ce Festival, l'association "Fairplaylist", qui est une toute jeune association de trois ans qui s'emploie à développer les pratiques du commerce équitable et du développement durable dans la production musicale.

A l'heure où ces notions, qui sont vitales pour notre avenir, deviennent, pour certains, de simples mots au service d'un marketing politique, on peut se réjouir de constater que cette petite association s'emploie à leur donner vie et à leur donner sens dans la réalité.

Par exemple, de la production à la distribution et à la promotion des disques, interviennent de nombreuses opérations, de nombreux métiers de la filière musicale qui peuvent contribuer, en étant exemplaires, à proposer d'autres modèles de création et de diffusion.

Cela va du respect des artistes dans leur contrat, qui sont protégés par une charte éthique, au recyclage des C.D., et je suis très satisfaite que notre Assemblée ait adopté un vœu en ce sens hier, à la création d'instruments de musique aussi à partir de matériaux récupérés.

Cette association, pour rendre visible son action, organise au mois de mai un Festival à Ménilmontant et sollicitait une subvention de 44.000 euros, en nette augmentation par rapport à ce qu'elle avait demandé l'année précédente pour tenir compte de l'augmentation de son activité.

On nous propose de lui attribuer 7.000 euros, dont 2.000 au titre de la mairie du 11e.

J'espère que les animateurs de cette association, qui mettent en œuvre de manière concrète et efficace les notions de développement durable, de relations équitables dans le domaine culturel, ne se décourageront pas devant le montant de cette aide.

Pour mémoire, je souhaite aussi rappeler que leur action s'inscrit parfaitement dans le cadre d'un vœu que nous avons adopté et que j'avais proposé au nom du groupe "Les Verts", vœu qui demandait de mettre en œuvre une charte pour que soit respectée une mise en œuvre des éléments de développement durable dans les festivals, et la mise en œuvre en devient chaque jour, je crois, plus urgente.

C'est pourquoi nous voterons cette subvention mais nous aurions souhaité que son montant soit plus que symbolique.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Évidemment, l'appréciation des symboles est toujours très subjective.

Malgré le contexte budgétaire tendu qui nous incite à la plus grande rigueur et à la prudence dans l'attribution de nouvelles subventions, nous avons fait le choix d'augmenter la subvention à l'association dont vient de parler Mme Danielle FOURNIER, "The Fairplaylist", qui est l'une des rares associations, rares associations, j'insiste, à œuvrer pour le développement des pratiques du commerce équitable dans la production musicale.

Passage de 3.000 euros en 2008 à 7.000 euros en 2009, dont 2.000 euros sur proposition de la mairie du 11e arrondissement, dans le cadre des crédits d'animation culturelle locale. Je salue donc l'action de l'adjoint à la culture, M. Stéphane MARTINET.

En effet, "The Fairplaylist" a élaboré une charte de musique éthique permettant de garantir des relations équitables, comme vous venez de le dire, entre les différents acteurs de la filière musicale.

Par ses activités, l'association favorise une certaine diversité culturelle. L'association est par ailleurs soutenue par la direction du développement économique et de l'emploi à hauteur de 7.000 euros, sous l'autorité de l'adjointe Seybah DAGOMA.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 541.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DAC 541).

2009, DAC 565 - Signature d'une convention relative à l'attribution d'une subvention à l'association "Le Cent Atelier en Commun" (12e). - Montant : 70.000 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 565 concernant la signature d'une convention relative à l'attribution d'une subvention de 70.000 euros à l'association "Le Cent Atelier en Commun" (12e).

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le projet de délibération sur la signature d'une convention relative à l'attribution d'une subvention à l'association "Le Cent Atelier en Commun" nous permet de nous féliciter de l'existence d'un tel projet et du chemin parcouru depuis sa création.

Le 100 rue de Charenton a été mis à disposition de l'association "Le Cent Atelier en Commun" par le biais d'une convention et a été inauguré en janvier 2008.

Ce lieu unique accueille des créateurs, des artistes, qui peuvent travailler, expérimenter, échanger. Il accueille toutes les pratiques et est ouvert à tous sans critère de sélection.

Le projet regroupe un atelier en commun, le lieu de fabrication, le socle, une structure d'accompagnement économique, les matières premières, la production artistique, le tout regroupé sous le terme "Le Cent, établissement culturel solidaire".

L'affluence de cet équipement atypique, avec plus de 2.000 artistes depuis l'ouverture, artistes en arts plastiques, en spectacle vivant, démontre que c'est une réponse cohérente au manque d'espaces de travail des artistes de toutes disciplines.

Ses tarifs sont adaptés en fonction des ressources des artistes : 4 euros par demi-journée en tarif plein, 2 euros pour les bénéficiaires du R.M.I., et application du quotient familial.

Il propose un usage modulable dans le temps comme des abonnements au mois qui donnent plus de souplesse et optimisent son occupation.

Au-delà d'un lieu de création artistique, c'est un projet économique qui, au travers du socle, aide les artistes à développer leurs projets et leurs activités.

Le projet de délibération qui nous est proposé aujourd'hui concerne la subvention de fonctionnement de l'atelier en commun, qui est le lieu de fabrication. L'atelier, qui emploie six artistes anciens allocataires du R.M.I., souhaite renforcer son équipe, diversifier l'activité avec un pôle audiovisuel et un atelier de stylisme, et créer une ligne de communication professionnelle pour accompagner les artistes et les créations.

Il s'agit également de multiplier les partenariats locaux : art en ballade, la fête de la Trôle, les 100 ans de l'école Baudelaire, la fête de la musique, les portes ouvertes des ateliers d'artistes, Cinémaligre, et nous nous réjouissons, dans le 12e, de bénéficier d'une telle structure.

Mais le grand pari gagné du 100, et qui fait toute sa spécificité, c'est qu'il a réussi à réunir de grands professionnels du spectacle tels que Peter BROOK, Lambert WILSON, Fanny ARDANT, et des plasticiens de renommée internationale en même temps que de très nombreux artistes au R.M.I., qui représentent 60 % des artistes travaillant actuellement à l'atelier.

Toutes ces raisons guident naturellement à augmenter sensiblement la subvention de la Ville de Paris au "Cent Ateliers en Commun", qui rend un service de très grande qualité à un très grand nombre d'artistes parisiens, et c'est pourquoi je me réjouis de ce projet de délibération et vous invite à le voter.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup, chère collègue.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Je voudrais aussi me réjouir à propos de ce projet de délibération mais peut-être avec un peu de modération.

En effet, le Cent fait partie des associations culturelles qui proposent un projet artistique et culturel nouveau et vraiment novateur.

Cette association, qui est installée dans un immeuble désaffecté du 12e qui a été simplement mis en conformité, accueille depuis presque deux ans des artistes, amateurs ou professionnels, sans distinction, comme on l'a rappelé, sans hiérarchie entre ceux qui sont accueillis.

Le principe est posé et le fonctionnement du lieu est adapté à cet objectif. On a évoqué précédemment les prix des locations des espaces qui font que des allocataires du R.M.I. peuvent avoir des tarifs tout à fait particuliers. C'est peu, c'est même, pour le coup, symbolique, c'est à la portée de tous ceux qui souhaitent s'investir dans une activité artistique.

Ce lieu est une réponse adaptée au manque d'espaces de travail pour les artistes dont souffre Paris.

Enfin, le lieu est ouvert sept jours sur sept. Aussi la mutualisation des espaces n'est-elle pas un vain mot. Dans une ville dense, pouvoir utiliser au mieux l'espace est une solution d'évidence et le 100 rentabilise au mieux les espaces dont il assure la gestion.

Je voudrais ajouter que le lieu était auparavant un local E.D.F. et que la transformation, qui a été une mise en conformité, n'a coûté que 400.000 euros.

Dans un contexte de crise et dans une période où on réfléchit à d'autres modalités de mise en œuvre des politiques publiques et où on cherche des économies d'échelle, je trouve à la fois réjouissant et rassurant de constater qu'il est possible de mettre en œuvre des projets d'intérêt général réussis, avec un coût maîtrisé et modeste.

Je crois que par là même ce lieu contribue efficacement à l'image culturelle de Paris, en démontrant que le prestige n'est pas forcément lié au montant de la dépense.

Aussi, lorsque l'association sollicite une subvention de 92.000 euros sur un budget d'un montant global de 600.000 euros, ne lui accorder que 70.000 euros, soit un tiers de moins que sollicité, c'est faire une économie, je pense, négligeable pour la Ville mais risquer de mettre en péril l'économie fragile de cette association à la fois modeste dans ses demandes et, comme on l'a rappelé, ambitieuse dans ses engagements et dans ses réalisations.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Nous terminons avec Mme Geneviève BERTRAND.

Mme Geneviève BERTRAND. - Merci, Monsieur le Maire, je vais essayer de ne pas trop répéter.

Depuis 2006 la convention d'occupation du domaine public signée entre la Ville et l'association "Le Cent Ateliers d'artistes" a permis l'occupation de l'immeuble du 100 rue de Charenton dans le 12e arrondissement, et après quelques travaux d'aménagement réalisés en partie par la Ville de Paris, ce lieu a été inauguré le 12 janvier 2008.

L'expérience dure donc depuis un an et demi. Plus de 1.000 artistes sont aujourd'hui inscrits dans ce lieu ouvert sept jours sur sept. Pour en faire quoi ?

Un espace partagé où les créateurs travaillent, expérimentent, se rencontrent, échangent sur leurs expériences. Ce lieu est employé, semble-t-il, dans le respect mutuel et avec un sens des responsabilités. Aucune pratique artistique n'est exclue et il n'existe pas de sélection à l'entrée. C'est donc une expérience qui apparaît comme une réponse au manque criant d'espaces de travail pour les artistes de toutes disciplines.

Comme élue du 6e arrondissement, dans lequel séjournent ou transitent d'innombrables artistes, c'est une requête à laquelle je suis très souvent confrontée et évidemment très sensible.

Comme il a été dit, la participation aux frais, même modeste, génère une recette de près de 70.000 euros. En 2008, cette recette a permis de faire face aux charges de fonctionnement, c'est dire la faiblesse des frais.

Un système de rotation permet en outre d'accueillir chaque jour environ 60 artistes, et ce système de rotation me paraît particulièrement intéressant.

Les projets 2009 sont nombreux, je ne les détaillerai pas : ils ont déjà été exposés.

Pour conclure, en 9e Commission, la semaine dernière, M. Christophe GIRARD, exposant ce projet, nous a mis en appétit en déclarant que tous les élus de la 9e Commission devraient aller se rendre compte sur place du caractère exemplaire du lieu. Il a aussi souhaité que beaucoup d'autres lieux semblables voient le jour dans d'autres arrondissements de Paris.

Pourrait-il nous en dire plus en Conseil de Paris ?

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Christophe GIRARD, nous aussi, nous sommes en appétit.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Et être en appétit après déjeuner, c'est très fort quand même !

Merci beaucoup à Sandrine CHARNOZ, à Danielle FOURNIER et Geneviève BERTRAND. Je vais, bien sûr, tenter de vous répondre de façon précise.

Ouvert en janvier 2008 avec le soutien de la Ville de Paris, soutenu par Michèle BLUMENTHAL et Frédéric de BEAUVOIR du 12e arrondissement, le centre offre des espaces de travail aux artistes 7 jours sur 7, je dis bien 7 jours sur 7, 12 heures par jour à des tarifs adaptés en fonction de leurs ressources.

Comme l'a rappelé Sandrine CHARNOZ, plus de 2.000 artistes se sont inscrits au total depuis l'ouverture. Avec ses 1.500 mètres carrés répartis sur trois plateaux, le Cent - que l'on écrit en lettres et non pas en chiffre comme le 104 - peut accueillir simultanément une centaine d'artistes professionnels et amateurs réunis autour de différentes disciplines et projets. La répartition de l'espace est fondée sur un principe de rotation, afin de permettre au plus grand nombre d'artistes d'en bénéficier.

Le montant de la subvention accordée en 2008 est apparu totalement insuffisant au regard de l'activité du rôle culturel, social, que joue ce lieu en faveur des artistes, notamment les artistes en difficulté. Le pôle accompagnement des artistes mis en place par le Cent a permis, en 2008, le retour à l'emploi d'une quinzaine d'allocataires du RMI.

Ceci, pour répondre plus précisément à Mme BERTRAND, est évidemment insuffisant, au regard de l'ambition que nous portons. J'avais un échange ce matin avec Christian SAUTTER à ce sujet, sur l'emploi également des artistes, je crois que la multiplication de lieux ouverts sur ce modèle, sur ce schéma dans d'autres arrondissements, peut-être, d'ailleurs, en utilisant les crédits alloués localement aux arrondissements, permettraient à beaucoup plus d'allocataires du R.M.I. artistes, de pouvoir, en effet, travailler dans des conditions décentes et, en effet, de pouvoir vivre leur vie et leur passion.

Malgré les contraintes qui pèsent sur notre budget, j'ai proposé au Maire de Paris d'augmenter de manière significative la subvention au Cent qui passe ainsi de 32.000 euros en 2008 à 70.000 euros cette fois-ci, soit plus d'un doublement. L'existence d'un lieu comme le Cent est indispensable en période de crise car il offre des espaces de travail facile d'accès, peu intimidants, encourageants, stimulants ainsi qu'un accompagnement des artistes les plus en difficulté. C'est un lieu de justice culturelle.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 565.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DAC 565).

2009, DAC 699 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Le Musée en Herbe (1er), pour l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement. - Montant : 80.000 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 699 relatif à la signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Le Musée en Herbe (1er), pour l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement d'un montant de 80.000 euros, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé l'amendement n° 47.

Monsieur LEGARET, vous avez la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Hélène MACÉ de LÉPINAY aurait fait cela mieux que moi, mais étant l'auteur de cet amendement, je vais le présenter. J'en ai d'ailleurs déjà parlé depuis un certain temps à Christophe GIRARD qui connaît bien la situation du Musée en Herbe. Je regrette qu'il y ait pu y avoir quelques malentendus, que je me suis efforcé d'aplanir, et je crois qu'aujourd'hui les difficultés relationnelles se sont beaucoup apaisées et on ne peut que s'en féliciter.

Ce Musée en Herbe est une institution qui a une grande valeur et qui a travaillé vraiment intelligemment dans son implantation précédente, qu'elle a quittée, sur le jardin d'acclimatation. Elle est maintenant dans un assez beau local, intéressant, rue Hérold, et le travail qui a été fait notamment avec le milieu associatif, les Restos du cœur, ATD Quart Monde, La Clairière et puis, aussi avec les écoles et les établissements d'enseignement du centre de Paris, tout cela mérite d'être encouragé.

Ce déménagement, cette nouvelle installation se solde - c'est vrai - par une situation financière qui est un peu difficile. Et je pense que si la Ville acceptait d'améliorer son effort, de renforcer son soutien à l'association, cela permettrait, en tout cas, de passer ce cap un peu difficile et - je l'espère - d'arriver ensuite à une vitesse de croisière qui permettrait d'aborder les exercices suivants avec plus de tranquillité.

Je crois véritablement que si la Ville, aujourd'hui, n'apporte pas un soutien renforcé, la survie du Musée en Herbe est vraiment très, très menacée. Et je plaide - c'est le sens de cet amendement - pour que M. GIRARD soit attentif - je sais qu'il l'est déjà -, mais soit très bienveillant à l'égard du Musée en Herbe et que nous puissions continuer à travailler intelligemment ensemble pour la poursuite de l'activité de cette association qui est plus qu'une association, qui a vraiment - je crois - une qualité, une intelligence pédagogique qui mérite d'être saluée, je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Certes, le maire du 1er arrondissement plaide très bien - je dois dire -, mais je serai assez inflexible cette fois-ci. Je m'explique.

J'ai répondu à quatre vœux relatifs au Musée en Herbe lors du dernier Conseil de Paris et j'ai rencontré, à plusieurs reprises, les responsables de cette structure. Ils me connaissent, nous nous connaissons bien. Ils ne m'avaient pas épargné - je dois dire - d'une façon, d'ailleurs, très discutable, mais nous nous sommes expliqués et ils m'ont présenté des excuses que j'accepte tout à fait.

Lors de cette réponse, j'avais rappelé les conclusions de l'audit de l'association qui a été effectué par l'Inspection générale en 2008. J'ai évoqué les efforts mis en œuvre par l'association pour répondre aux recommandations formulées dans le rapport d'audit, notamment concernant l'assainissement de la vie associative, la modification des statuts, l'amélioration de la gestion administrative, financière et comptable.

J'ai également évoqué la décision du Musée en Herbe, en accord avec la Ville de Paris, de quitter le site du Jardin d'acclimatation. D'ailleurs, est-ce que vous me permettez, juste pour détendre notre Assemblée - que je trouve particulièrement sage cet après-midi - de vous rappeler que le Jardin d'acclimatation, c'est juste en face de la Défense et que je pense dans tout ce qui a été dit...

Je suis un peu hors sujet, mais cela va être très sympathique - Hélène MACÉ de LÉPINAY, détendez-vous - ou vous faire sourire. J'ai l'impression qu'on dit beaucoup de bêtises sur le projet de l'EPAD. Je crois qu'il y a un grand malentendu. Je pense que le fils cadet du Président n'a jamais demandé un EPAD, mais a demandé un iPOD. Je pense que toute l'ambiguïté est venue de cela...

C'est gentil.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Elle est partout.

M. Christophe GIRARD, adjoint, rapporteur. - Elle est partout déjà ? Je croyais que je l'avais inventée, vous voyez ? Donc, c'est bien. Cela nous a fait sourire quelques secondes.

Je reviens au Jardin d'acclimatation... pour concentrer son activité sur son site de la rue Hérold dans le 1^e arrondissement de Paris.

Afin de développer la fréquentation du public parisien et réduire les charges de fonctionnement de l'association, j'ai enfin précisé qu'il reste à l'association à développer ses efforts concernant notamment les partenariats avec les établissements scolaires parisiens.

Tenant compte des premiers efforts significatifs effectués par le Musée en Herbe pour se réformer, j'ai annoncé, en effet, qu'une subvention complémentaire de 80.000 euros sera versée à l'association au titre de l'année 2009. Pourtant, Jean-François LEGARET, j'avais le sentiment qu'avec ce supplément, quelque part, je vous avais précédé et entendu un peu d'avance, puisque nous avons, donc, fait un effort supplémentaire par rapport à ce que nous avions prévu en plus de l'acompte déjà versé en début d'année, ce qui porte l'ensemble de la subvention de fonctionnement 2009 à 212.000 euros.

Le groupe U.M.P.P.A. a alors accepté de retirer les deux vœux qu'il avait présenté, convaincu - m'a-t-il semblé - par ma réponse. Dès lors, j'ai du mal à comprendre que M. LEGARET propose une nouvelle augmentation de la subvention alors que j'avais un petit peu devancé son souhait.

Etant donné le contexte budgétaire que vous connaissez tous, qui nous invite à la plus grande prudence, voire à la plus grande rigueur et les efforts restant à développer par l'association le Musée en Herbe pour répondre totalement aux recommandations de l'Inspection générale, je ne peux être aujourd'hui que défavorable à cet amendement proposé.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 47 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 47 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 699.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DAC 699).

2009, DPA 233 - Signature de 3 avenants à des marchés de travaux relatifs à la transformation du site des anciennes Pompes Funèbres de Paris, 104 rue d'Aubervilliers (19e) en bâtiment à vocation culturelle.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DPA 233 relatif à la signature de 3 avenants à des marchés de travaux relatifs à la transformation du site des anciennes Pompes Funèbres de Paris, 104 rue d'Aubervilliers (19e) en bâtiment à vocation culturelle.

La parole est à M. Jean-Jacques GIANNESINI.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Une nouvelle fois, un projet de délibération se présente à nous pour entériner les dépassements de marchés de travaux. Nous sommes au troisième avenant pour ces entreprises. Le montant des dépassements est inacceptable, selon nous : plus 18,53 % pour SPIE CEGELEC Génie électrique, 20 % pour BALAS MAHEY Génie fluide, et la nature des corps d'Etat dont il est question aujourd'hui, génie électrique et génie fluide, renvoie à la gestion de l'établissement.

Un projet architectural mal défini, mal anticipé, qui a dû s'adapter au fil des années de construction de missions culturelles non clairement posées, se voulant d'envergure locale, parisienne et internationale à la fois. Et nationale naturellement.

Ce qui se caractérise inmanquablement par des dépenses d'investissements non prévues. Une accumulation de démarches procédurières à l'encontre de la Ville de Paris par les entreprises (retards de chantiers, modifications etc.) qui l'a conduite à externaliser à grand frais sa mission de conseil juridique. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet. Je n'y reviendrai pas aujourd'hui.

Ce projet se veut exemplaire, mais je pose une question. Qu'en est-il du développement durable ? Quand les dirigeants dépassés confessent finalement que la volumétrie gigantesque du bâtiment a été sous-estimée, cette erreur a non seulement un impact sur le budget de la structure, puisque les factures mensuelles de chauffage sont de 40.000 euros, mais ce manque d'anticipation a également un impact sur les possibilités de programmation dans ce lieu.

L'aménagement pour la mise en accessibilité des lieux aux personnes handicapées ne semble même pas avoir été envisagé dans le projet original, puisqu'un troisième avenant de SPI CEGELEC porte sur ce point.

En juin dernier, c'est plus deux millions d'euros par avenant qui ont été votés par votre majorité. Le présent projet propose encore de voter 3 millions d'euros supplémentaires au bénéfice de trois entreprises. Nous ne nous y associerons pas plus qu'en juin.

Au-delà de la dérive financière du "104", qui ne semble finalement préoccuper personne dans votre majorité, il y a un problème de ressources humaines important, tout le monde le sait. En effet, il y a trop d'emplois précaires et de grèves qui se multiplient et de problèmes entre salariés et direction.

Que faites-vous, je pose la question, de la souffrance au travail des salariés du "104" qui ont un emploi précaire et qui n'ont pas de visibilité sur l'évolution de leur statut ? Ces personnels représentent quand même 30 % de l'effectif. Le tandem dirigeant lui ne propose pas grand-chose pour les salariés mais réclame 2 millions d'euros de plus pour le fonctionnement.

Au-delà des difficultés incontestables de gestion du tandem FISBACH et CANTARELLA, j'aimerais aussi parler de la programmation. Au moment de la création du projet, je vous rappelle qu'il était question de permettre d'ouvrir ce lieu sur l'arrondissement pour qu'il profite à la fois aux associations et aux habitants. Il devait permettre aux visiteurs d'avoir une meilleure vue sur le 19e arrondissement. Là encore, de belles promesses !

L'espace peine à se remplir. Les artistes, comme les visiteurs, sont rares. Le taux d'occupation des ateliers dépasse à peine les 50 %, et on peut se poser la question du pourquoi.

La presse, qui vous est d'habitude plutôt favorable, formule depuis quinze jours des critiques sévères à l'encontre du "104". Sans nous permettre de juger sur la qualité artistique des œuvres créées, il faut quand même noter que les deux seuls projets qui parlent de notre arrondissement, du 19e arrondissement, ne le font pas dans les meilleurs termes.

Un premier projet concourt à la réalisation d'un film sur les trafiquants de drogue de la place Stalingrad. Et le second consiste en la réalisation d'une BD sur les caïds de la cité Curial. Il y a bien d'autres belles choses, je le pense, à dire et à montrer sur les rues et les quartiers du 19e arrondissement. Enfin, des tarifs prohibitifs ne permettent pas vraiment aux associations de s'offrir le "104".

Aujourd'hui, les habitants du quartier n'ont comme vision du "104" qu'un grand hall vide de visiteurs, mais rempli de courants d'air, et les soirées VIP qui jettent sur les trottoirs des 4x4 en créant des embouteillages dans la rue.

Je peux comprendre que l'on fasse des soirées VIP pour faire entrer de l'argent dans les caisses du "104", mais à condition que les habitants du 19e arrondissement en général, et du quartier en particulier puissent y accéder.

Je vous fais une proposition, que le "104" invite à chaque soirée VIP des habitants du quartier. Je pense que cela irait déjà un peu mieux.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

Parlons maintenant de la programmation artistique. On peut s'interroger sur l'adéquation entre les offres proposées et l'intérêt du public. Seuls 500.000 visiteurs en une année, c'est peu quand on sait que l'ouverture ne s'est pas faite en catimini, que les budgets de communication étaient conséquents et que la Maire de Paris en a fait un point d'orgue culturel de son deuxième mandat.

Sur ces 500.000 visiteurs, à peine 10 % ont payé leur billet. Oui, Monsieur le Maire, et vous le savez, il y a un vrai problème de gouvernance au "104" et de gabegie financière. C'est bien dommage, parce que le "104" est une vraie bonne idée. Et je reconnais bien volontiers, ici dans cette Assemblée, que c'était l'idée du maire du 19e, Roger MADEC.

Mais alors qu'il y a un véritable problème, je veux poser franchement la question à Christophe GIRARD. Vous qui, selon la presse, êtes candidat à la succession de Bertrand DELANOË, ma question est simple : que comptez-vous faire pour que ce projet parisien et du 19^e arrondissement ne sombre pas ?

Merci.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - C'est un scoop !

Non, Danielle FOUNIER est inscrite et je lui donne la parole.

Monsieur GIANNESINI, rassurez-nous, il n'est pas candidat pour l'U.M.P. ?

Mme Danielle FOUNIER. - Je n'ai pas de révélations à faire.

Je partirai d'une évidence, c'est que nous fêtons ce mois-ci le premier anniversaire du "104", et en vérité l'ambiance n'est pas tout à fait à la fête quand on évoque ce très bel équipement, qui a coûté très cher en termes de transformation du lieu, en investissements et dont le fonctionnement est aussi très coûteux.

J'ai déjà fait part ici même et au Conseil d'administration dont je fais partie des interrogations de mon groupe sur la nécessité de mettre en œuvre ce type d'équipements très lourds, et sur le choix qui a été fait de la structure juridique de l'E.P.C.C. qui contraint et justifie d'ouvrir le lieu à des missions qui ne sont pas celles d'un service public de la culture.

Cela dit, maintenant que le lieu existe, il faudrait qu'il fonctionne au mieux des besoins et des attentes, à la fois des artistes, du public et des Parisiens qui en sont les principaux financeurs. Or, il semble que l'on se soit installé dans une logique où la contribution de la Ville doit être sans cesse augmentée, ou réajustée, alors que la définition du lieu reste confuse, que les horaires d'ouverture viennent d'être restreints et que le public peine à franchir le pas.

Ce projet de délibération nous demande de signer trois avenants à des marchés de travaux, dont l'un est en augmentation de 18 %, l'autre de quasiment 20 %. Certes, les ajustements en fin de chantier sont courants, mais les montants nous rappellent combien ce lieu se trouve dans une logique de consommation de subventions et d'amplification de cette demande.

Pour notre part, en termes d'équipements culturels, il nous semble que Paris a plus besoin d'espaces de travail et de diffusion partagés, ce que l'on évoquait précédemment, adaptés à une action culturelle vivante, favorisant l'éclosion créatrice de tous, de lieux pour des citoyens actifs et non d'équipements où le bâtiment prime sur l'usage, et où la recherche du prestige conduit à considérer le travail de proximité comme une contrainte de projet, et non comme un moteur.

Aussi, pour notre part, nous voterons ces avenants, mais nos réserves sur l'ensemble du projet demeurent.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et du Mouvement républicain et citoyen).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre aux deux intervenants, la parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9^e Commission. - Ecoutez, je remercie vraiment très sincèrement les deux intervenants. L'un comme l'autre, vous êtes tous les deux membres du Conseil d'administration, donc vous avez évidemment accès, encore mieux que les Conseillers de Paris, au détail de la programmation et des discussions que nous avons très détaillées. Mais j'avoue que je vous trouve dans la critique très dure pour les directeurs. Toutefois, je respecte vos opinions.

Je prends acte qu'à la fois un membre de la majorité et de l'opposition, qui siègent tous les deux au Conseil d'administration, portent sur les directeurs et sur leur management une opinion, un jugement que je trouve un peu sans retour. Mais je l'entends, et j'en tiendrai évidemment compte et le ferai savoir au Maire, tout comme à Roger MADEC.

Il est vrai qu'il y a des critiques, vous avez raison, mais quel lieu d'une telle importance, en termes de surface, en termes d'ambition, pourrait en un an réussir tout ? Les critiques sont sévères, mais regardez récemment deux articles laudateurs. C'est dans "Libération" avec une double page, dans les "Inrockuptibles", vous me direz que ce sont deux médias qui peut-être connaissent mieux et sont plus attachés à cette culture parisienne d'un début de siècle, dans des lieux nouveaux, avec à la fois des expressions très pointues, parfois très éloignées peut-être de la culture la plus populaire, mais en même temps très exigeante.

Mais j'entends ce que vous dites, Monsieur GIANNESINI, je ne prends pas du tout à la légère vos remarques, et celles de Mme FOURNIER également.

Quelques points à rectifier, néanmoins.

Il est tout à fait inexact, sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap, de prétendre que le lieu ne serait pas accessible partout alors qu'il l'est. Il l'est partout. La Préfecture de police et les services de la Ville ont mené leur inspection classique et, en effet, le lieu est tout à fait accessible partout aux personnes en situation de handicap. Premier point.

Le présent projet de délibération, essentiellement technique, propose de signer plusieurs avenants avec les entreprises titulaires des marchés de travaux, afin de prendre en compte des ajustements de projets et de programmes, rendus nécessaires au cours de la finalisation du chantier.

Je tiens à ce que vous m'entendiez totalement : la signature de ces avenants s'intègre dans le budget global de l'opération. Ce ne sont pas des coûts supplémentaires. Cela, je le dis devant l'adjoint aux Finances pour qu'il soit rassuré et je crois qu'en ce moment, il a besoin d'être rassuré sur nos dépenses ! Le budget global de l'opération prend bien en compte ces avenants.

Les interventions de Mme FOURNIER et M. GIANNESINI nous permettent en effet d'ouvrir un débat sur un premier bilan un an après l'ouverture du "104" le 11 octobre 2008.

Lieu inédit par son programme architectural, "Le 104" est à la fois une réhabilitation d'un bâtiment historique et un acte architectural et urbanistique fort. Je crois que vous l'avez dit et je crois que nous pouvons tous en convenir.

Je vous rappelle qu'il aura fallu toute la pugnacité de Roger MADEC, maire de l'arrondissement, élu en 1995, et de l'audace du Maire de Paris, Bertrand DELANOË, pour sauver de la spéculation immobilière et de la destruction les anciennes Pompes funèbres municipales, liquidation patrimoniale dont l'ancienne majorité - vous me pardonnerez de le rappeler - avait le secret et dont le 19e porte encore aujourd'hui de nombreux stigmates.

Il n'était donc pas évident de défendre l'implantation d'un équipement culturel d'une telle envergure et puis, on n'allait pas réduire non plus les 39.000 mètres carrés.

Monsieur DAGNAUD, vous êtes élu du 19e arrondissement, vous avez porté également votre part de responsabilité pour garder ce lieu.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Il l'assume.

M. Christophe GIRARD, adjoint, rapporteur. - Il l'assume, je sais et non seulement il l'assume, mais il soutient et il revendique.

Après un an d'activité, je crois que, collectivement, et j'associe même d'ailleurs les élus d'opposition du 19e, nous pouvons être fiers d'avoir réussi l'ouverture de ce lieu, même si tout n'est pas parfait, car un lieu culturel ne peut être, par définition, parfait, vous le savez très bien.

"Le CINQ", espace de proximité dédié aux pratiques artistiques amateurs, pour les habitants des 18e et 19e arrondissements, connaît un véritable succès ; la Maison des Petits, ouverte en 2009, également. J'ai d'ailleurs regretté que, pour des raisons budgétaires, on n'ait pas pu l'ouvrir pendant l'été car je crois qu'en effet, pour les familles dont les enfants ne partaient pas en vacances, ce lieu aurait été très utile mais nous essaierons de mieux faire l'année prochaine.

Par ailleurs, ce sont plus de 500.000 visiteurs - j'avais l'habitude de dire 400.000, mais les chiffres corrigés exacts sont de 500.000 - ont déjà visité, et pas seulement traversé... visité "Le 104" dont 40 % d'habitants des 18e et 19e arrondissements, faisant de cet équipement culturel, multiculturel, de brassage culturel, un lieu emblématique et bien identifié dans le Nord-est parisien.

Enfin, en dehors des ouvertures et rendez-vous proposés par les résidents, "Le 104" a accueilli un nombre important d'événements populaires. Parmi tant d'autres, je citerai les exemples de : la Rencontre Lecture, avec Lou Reed, la reconstitution de la Villa Arpel de Jacques Tati, l'accueil des festivals "Paris en toutes lettres" et "Paris cinéma", l'œuvre de Rondinone - je le rappellerai tout à l'heure à ma collègue MACÉ de LÉPINAY - dans le cadre du Festival d'automne, ou encore la Foire d'art contemporain Slick, 40.000 visiteurs, dont la prochaine édition se tiendra du vendredi 23 octobre au lundi 26 octobre et que je vous invite à visiter, même si, bien évidemment, il y a un billet d'entrée à payer.

Projet urbain fort, projet artistique novateur, "Le 104" demeure également un lieu inédit par son projet économique qui permet le rapprochement entre le monde de l'entreprise et celui de l'art contemporain. J'en veux pour preuve le succès de la librairie "Le merle moqueur" et du café qui aujourd'hui connaît un succès incontestable, car il est très fréquenté - souvent, il est même difficile d'y avoir une table -, ainsi que la création d'un fonds de dotation "Les mécènes du 104", premier du genre dans le domaine culturel en France, lequel permet à sept entreprises de soutenir et promouvoir le projet d'animation du "104".

C'est également un espace de 700 mètres carrés, dédié à une pépinière d'entreprises dont vous avez hier adopté le principe en attribuant une subvention d'investissement de 600.000 euros.

Il n'en reste pas moins qu'il faut poursuivre les efforts engagés pour renforcer et développer les liens avec les habitants du quartier pour organiser davantage de grands événements populaires pour les Parisiens - je vais d'ailleurs vous faire une proposition en direct - et faire du "104" un véritable poumon pour les associations du quartier. Ces différentes questions seront abordées au cours du prochain Conseil d'administration qui se tiendra le 27 octobre prochain. Il sera l'occasion d'une part, de faire un bilan annuel avec les administrateurs et la direction et, bien évidemment, je porterai, Monsieur GIANNESINI, administrateur du "104" et Madame FOURNIER, administratrice, vos remarques et votre ressenti sur le bilan et ce que vous avez évoqué en Conseil de Paris et, d'autre part, de discuter du deuxième tome que nous devons écrire pour le Grand Livre qu'est le "104".

Dans les idées qui traversent un peu mon esprit, quand les uns et les autres, élus du 18e ou du 19e, vous évoquez la dimension populaire, je pense qu'en effet l'avantage d'avoir dans ce lieu architectural inédit une grande halle... Par exemple, vous voyez, lorsqu'il y a le Salon de l'agriculture - et écoutez-moi bien jusqu'au bout -, je pense que c'est une manifestation agricole et d'agriculture mais c'est une manifestation qui touche aussi à la Culture de notre pays. Je ne trouverais pas scandaleux que la direction du "104" puisse imaginer un moment d'un week-end que "Le 104" puisse accueillir dans cette grande halle à la fois des oiseaux extraordinaires, venus du monde entier, ce qui permettrait à des enfants et des habitants de quartiers minéraux où on voit peu la nature...

Je pense que cela ne vaut pas la plaisanterie, Monsieur GAREL. Je vais vous dire pourquoi. Je crois que ce que fait le Salon de l'agriculture est considérable à la fois pour notre pays, pour notre identité et pour la nature, et vous êtes des défenseurs de la nature. Je crois que "Le 104" peut très bien avoir cette destination d'être capable d'accueillir une manifestation à caractère agricole, mais dans laquelle il y aurait un élément populaire de connaissance de la nature et des animaux. Je trouve que l'on aurait une sorte d'énorme basse-cour pendant un week-end où l'on verrait des poules extraordinaires, des canards d'une grande rareté, cela n'aurait rien de drôle, mais bien au contraire...

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

Je laisse les élus se débrouiller entre eux !

Je crois que, sérieusement, si l'on pouvait donner une dimension populaire, agricole, d'un élément de notre culture nationale dans un lieu comme "Le 104", je pense que c'est une idée à creuser. Je le dis sincèrement et je vous laisse à votre appréciation.

Il peut y avoir le vin aussi, vous savez, cela fait partie de la culture. Le vin est bien à la Villa Médicis, la cuisine aussi. La cuisine et le vin sont les bienvenus au "104".

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Bien, nous progressons.

Merci, Christophe GIRARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 233.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DPA 233).

Vœu déposé par M. Christophe NAJDOVSKI et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au collectif d'artistes du 53 bis, rue de la Voûte.

Vœu déposé par M. Alexis CORBIÈRE, Mme Catherine VIEU-CHARIER et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux artistes du 53 bis, rue de la Voûte dans le 12e.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 48 et 49 dans le fascicule déposés respectivement par les groupes "Les Verts" et Communiste et élus du Parti de Gauche, relatifs au collectif d'artistes du 53 bis, rue de la Voûte (12e).

La parole est d'abord à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre du prolongement du tramway, il est prévu d'implanter sur l'emprise du 53 bis, rue de la Voûte un transformateur électrique et un local technique nécessaires au fonctionnement du tramway à son terminus à la porte de Vincennes.

R.F.F. a demandé aux occupants du lieu, par un courrier de juillet 2009, de libérer le site avant le 31 décembre, sans faire la moindre proposition de relogement aux artistes, donc les mettant ainsi dans une situation très précaire.

Sans relogement, ces personnes perdent leur outil de travail et leurs revenus et la brutalité de l'annonce de cette éviction a provoqué une émotion tout à fait légitime, non seulement des personnes concernées mais de toute une rue et un quartier. Une pétition en faveur du maintien des locaux d'artistes a ainsi recueilli 800 signatures.

La Ville de Paris, comme maître d'ouvrage du tramway, ne peut se désintéresser du sort de personnes que le projet de tramway va impacter directement.

Des études qui ont été menées pour la réalisation du poste de redressement prévu montrent que celui-ci n'occuperait qu'une partie de la place actuellement dévolue aux ateliers, au fond de la parcelle, et que le maintien de l'atelier donnant sur la rue de la Voûte n'empêcherait en rien la réalisation du poste de redressement.

Par ailleurs, aucune étude sérieuse n'a été menée sur une autre localisation du poste de redressement qui permettrait le maintien intégral des artistes dans les lieux.

Aussi est-ce la raison pour laquelle nous souhaitons que la Ville de Paris organise dans les plus brefs délais une réunion avec l'ensemble des acteurs du dossier, afin de proposer une solution globale de relogement aux artistes ou de maintien dans les lieux.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Alexis CORBIÈRE ?

M. Alexis CORBIÈRE. - C'est l'avantage d'intervenir après un collègue qui a déjà présenté le tableau, d'autant qu'on en avait déjà parlé lors du dernier Conseil de Paris, à l'initiative de Christophe NAJDOVSKI ; c'était la Commission avec Annick LEPETIT. Nous l'abordons cette fois-ci dans sa dimension culturelle, sous le haut patronage de l'excellent adjoint chargé de la Culture, Christophe GIRARD.

Plus sérieusement, tout a été dit. C'est important, un collectif d'artistes, il y a quatre artistes, c'est dans le 12e arrondissement, c'est très concrètement, pour l'essentiel d'entre eux, la fin d'une activité professionnelle qu'ils mènent depuis 19 ans, si la situation qui était proposée par R.F.F. s'imposait, c'est-à-dire "partez au 1er janvier et débrouillez-vous". Ils ont entrepris des démarches pour essayer de trouver autre chose, mais, très concrètement, et on le sait, ils n'ont rien trouvé qui puisse être à la hauteur de leur travail qui est inscrit en plus dans l'arrondissement, ils sont membres des conseils de quartiers... Ce sont des artistes que nous voulons garder. Je parle comme élu du 12e et le vœu est aussi présenté par Catherine VIEU-CHARIER, je vois Jean-Louis MISSIKA, tous les élus du 12e se sentent concernés par cette affaire.

Pour être précis, je termine, parce que, depuis hier soir, les artistes ont reçu un coup de fil, parce que Nicolas REVEL leur avait écrit, le 10 novembre, une prochaine réunion pour le cabinet du Maire de Paris se prépare pour le 5 novembre, donc c'est une bonne chose, une réunion avec R.F.F., R.A.T.P., la Mairie, etc. Mais nous souhaitons, et c'est l'objet du vœu et aussi l'objet du vœu de Christophe, que la Ville déjà prenne position sur le fait que nous proposerons à la fois que tout soit étudié pour voir si vraiment les artistes doivent partir et que, deuxièmement, des propositions de logement soient faites à ces artistes.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe GIRARD pour répondre aux deux vœux.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Je vais évidemment relier les deux vœux, mais je rappellerai à Alexis CORBIÈRE que dans une discussion nocturne tardive, il m'avait, en effet, convaincu déjà du bien-fondé et que je le remercie à cette heure tardive de la nuit de m'avoir, en effet, convaincu, du bien-fondé de la revendication.

M. Alexis CORBIÈRE. - Nous sommes enregistrés.

M. Christophe GIRARD, adjoint. - C'est vrai, c'est bien aussi que les élus prennent le temps de prendre un verre, d'écouter, de se rencontrer, de mieux se connaître et, en effet, d'entendre des arguments qui tiennent la route.

Les deux vœux présentés sont bien complémentaires et j'ai dit également à Christophe NAJDOVSKI, avec qui je joue très souvent au football, que nous sommes favorables aux deux vœux présentés, à la fois par "Les Verts", par le Parti Communiste et élus du Parti de Gauche et Alexis CORBIÈRE, car un dialogue est déjà engagé avec Réseau Ferré de France et avec les artistes pour étudier toutes les pistes de logement possible.

M. VEDEL est actuellement dans un échange avec le maire du 8e arrondissement... Monsieur VEDEL, je m'adresse à vous, donc il faut que vous veniez à la tribune.

Sur les vœux, j'ai besoin, Monsieur le Représentant du Préfet de police, Monsieur le Préfet, de vous demander, pour faire suite aux deux vœux présentés par les groupes de la majorité, pour ces collectifs d'artistes qui risquent une expulsion peut-être immédiate, toute votre clémence, car ce sont de bons artistes ; c'est un collectif, en effet, qui occupe un lieu intéressant et nous avons toujours eu pour principe depuis le début de la première mandature, de regarder chaque collectif au cas par cas.

Je vous remercie d'ailleurs de votre aide à chaque fois, quels que soient d'ailleurs les Préfets de police... Ce fut le cas avec Jean-Paul PROUST, avec Pierre MUTZ et, maintenant, avec Michel GAUDIN et vous-même, nous trouvons à chaque fois des solutions humaines, raisonnables, respectueuses des artistes et, en même temps, inventives.

Si nous pouvions obtenir de vous une oreille très attentive, je crois que je vais demander, au nom de l'Exécutif, que nous adoptions ces deux vœux en votre présence.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur le Préfet ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous confirme que, pour l'instant, aucune expulsion n'est dans les tuyaux s'agissant de ces deux collectifs.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - C'est clair et précis.

Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 336).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 337).

Chers collègues, je ne veux bousculer personne, mais je voudrais que nous terminions la séance à une heure raisonnable, donc si chacun pouvait faire un effort de synthèse et s'en tenir à l'essentiel, cela aiderait à l'entreprise collective.

2009, DAC 555 - Subvention à l'Union des associations de chantiers de sauvegarde et d'animation pour la Réhabilitation et l'Entretien des Monuments et du Patrimoine ARTistique dite Union R.E.M.P.ART (4e). - Montant : 5.000 euros.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DAC 555 relatif à l'attribution d'une subvention à l'Union des associations de chantiers de sauvegarde et d'animation pour la Réhabilitation et l'Entretien des Monuments et du Patrimoine ARTistique dite Union R.E.M.P.ART, sur lequel l'amendement n° 50, un amendement technique, je suppose, a été déposé par l'Exécutif.

Christophe GIRARD, quelque chose à signaler ou pas ?

M. Christophe GIRARD, adjoint. - Non, rien à signaler.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Bien... Donc sans difficulté...

Nous allons passer au vote de l'amendement n° 50, amendement technique, à l'approbation du Conseil...

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Ce n'est pas du tout un amendement technique...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame MACÉ de LÉPINAY, excusez-moi, mais vous ne présidez pas la séance.

Je m'adresse à Mme POURTAUD. Jugez-vous indispensable de présenter cet amendement technique ?

Mme Danièle POURTAUD, adjointe, au nom de la 9e Commission. - J'ai essayé de faire des gestes en direction du président de séance, mais...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Le président préside avec ce qu'il a sous les yeux.

Allez-y !

Mme Danièle POURTAUD, adjointe, rapporteure. - Monsieur le Maire, effectivement, c'est un amendement technique, mais je vais quand même expliquer en deux mots, puisque cela suscite un certain émoi, apparemment, de la part de Mme MACÉ de LÉPINAY.

Il s'agit d'une erreur des services de la DAC qui ont mal repris ce que j'avais arbitré comme subvention pour l'Union R.E.M.P.ART. Il faut donc compléter la subvention qui est indiquée dans le projet de délibération.

Je me permets quand même de souligner que cette association mérite largement d'être soutenue par la Ville, puisque, d'une part, elle réalise un excellent travail de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine et, d'autre part, elle organise et encadre des chantiers de jeunes bénévoles qui permettent à ceux-ci non seulement de découvrir le patrimoine, mais également de s'initier aux techniques de restauration. Ces chantiers permettent également à certains d'orienter leurs choix professionnels. Je souligne également que ces jeunes sont issus de plusieurs pays d'horizons culturels et sociaux différents, ce qui favorise les échanges interculturels.

L'association a mis en place cette année de nombreuses actions supplémentaires pour toucher encore plus de jeunes Parisiens et notamment ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi.

C'est pourquoi je vous remercie de bien vouloir adopter cette augmentation de subvention.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci, Madame POURTAUD.

Madame MACÉ de LÉPINAY, je vous confirme que vous n'êtes pas inscrite, mais je vous donne bien volontiers la parole pour une explication de vote.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je voudrais remarquer que ce n'était pas M. GIRARD, mais Mme POURTAUD qui devait...

Ensuite, qu'il ne s'agit absolument pas d'un amendement technique.

Enfin que, bien sûr, nous voterons la subvention, parce que nous connaissons l'action de cette association en faveur des jeunes et du patrimoine.

Mais je voudrais faire quelques remarques. L'amendement n'a pas été présenté en 9e Commission, cet amendement double le montant de la subvention qui passe ainsi de 5.000 à 10.000 euros, alors même que la fiche technique précise que la subvention demandée par l'association est de 5.000 euros.

Enfin, je veux dire que je me réjouis que R.E.M.P.ART bénéficie de ce traitement de faveur en cette période de rigueur budgétaire, mais, mes chers collègues, je trouve que tout cela dénote vraiment un manque de rigueur.

Merci beaucoup.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Ce qui est fâcheux, c'est qu'au terme de votre explication de vote, je n'ai pas compris quel était votre vote, Madame.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Monsieur le Maire, j'ai dit au début que, bien sûr, nous voterons cet amendement et la subvention.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame POURTAUD ?

Mme Danièle POURTAUD, adjointe, rapporteure. - Permettez-moi simplement, Monsieur le Maire, de dire à Mme MACÉ de LÉPINAY que j'ai parlé d'une erreur technique des services de la DAC et il y a effectivement une erreur technique dans le dossier.

J'invite Mme MACÉ de LÉPINAY à consulter la demande de subvention déposée par cette association auprès des services. Elle pourra constater qu'effectivement, la demande de subvention était de 10.000 euros ; je l'ai vérifiée, je vous rassure...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - On s'en tient là.

Merci, Mesdames. Tout est clair, on peut voter.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 50 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 50 est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 555 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2009, DAC 555).

2009, DAC 716 - Modifications des conditions d'accès aux expositions des Catacombes.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 716 relatif aux modifications des conditions d'accès aux expositions des Catacombes.

La parole est à M. Hermano SANCHES RUIVO, pour cinq minutes maximum, et à qui Mme Danièle POURTAUD répondra.

M. Hermano SANCHES RUIVO. - Merci, Monsieur le Maire. Ce ne seront pas cinq minutes !

Le saccage des Catacombes, le 12 septembre dernier, nous a profondément choqués par l'ampleur des dégâts qui ont atteint l'ossuaire. Les Catacombes sont un des sites les plus visités à Paris, où près de 1.000 visiteurs viennent chaque jour découvrir une collection muséale unique en Europe.

Je me réjouis donc de voir que des mesures sont prises pour rouvrir les Catacombes le plus vite possible.

Etant donné l'intérêt patrimonial de ce musée et l'attachement que lui portent les Parisiens, et pas seulement ceux du 14e, ainsi que les touristes, je souhaiterais que Mme Danièle POURTAUD, en charge de ce dossier, puisse nous apporter des précisions sur l'ampleur des dégâts et les conditions de cette réouverture.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danièle POURTAUD.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe, au nom de la 9e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord remercier Hermano SANCHES de me donner l'occasion de faire le point sur les très graves incidents survenus en septembre dans les Catacombes, et sur les efforts faits par la Ville de Paris pour procéder à leur réouverture.

Je pense que tous les élus se souviennent que les Catacombes ont fait l'objet d'un incroyable vandalisme le 12 septembre. Des intrus ont violemment attaqué à la pioche les murs d'ossements, provoquant d'importants dégâts qui ont fragilisé l'ensemble et nous ont obligé à fermer le site au public.

Vous l'avez dit, cher collègue, les Catacombes forment un lieu unique en son genre, très fréquenté par les Parisiens et les touristes. Sa valeur patrimoniale est inestimable et je ne peux que réitérer, dans cet hémicycle, mon indignation et ma tristesse face à cet acte de vandalisme inadmissible et lourd de conséquences.

Il faut rappeler que les Catacombes ont été labellisés "Musée de France" et que cet ossuaire forme aujourd'hui une collection muséale au même titre que les objets d'art ou les tableaux de n'importe quel musée.

En attaquant cet ensemble, c'est un musée que l'on a sacrifié.

Pourtant, la sécurité du site n'a pas été négligée : la Ville a dépensé près de 700.000 euros depuis 2004 pour sécuriser les lieux. Je souhaite, et je pense que nous le souhaitons tous, que les conclusions de l'enquête de police permettent d'arrêter les coupables le plus rapidement possible.

Mais aujourd'hui, force est de constater que le chantier de restauration de l'ossuaire sera long, complexe et coûteux, et il est malheureusement impossible à ce jour de vous dire précisément quand cette restauration sera achevée.

C'est pourquoi, afin de pouvoir répondre à l'attente du public et ne pas le décevoir, nous sommes en train de prendre toutes les dispositions pour permettre d'ici la fin de l'année une réouverture partielle des Catacombes. Les visiteurs pourront continuer à visiter les galeries des Catacombes et pourront apercevoir l'ossuaire par un circuit adjacent. C'est pourquoi, évidemment, le tarif de la visite sera adapté.

C'est ce que nous vous proposons de faire par le projet de délibération DAC 716.

Merci.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Très bien, merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 716.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DAC 176).

Vœu déposé par M. Sylvain GAREL, Mme Danielle FOURNIER et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au programme d'aménagement du 110-112, rue des Poissonniers.

Vœu déposé par Mme Roxane DECORTE, M. Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la préservation de la maison de caractère située au 122, rue des Poissonniers dans le 18e arrondissement.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n^{os} 51 et 52 dans le fascicule, qui ne se rapportent à aucun projet de délibération, déposés respectivement par les groupes "Les Verts" et U.M.P.P.A., relatifs à la maison située 122, rue des Poissonniers, dans le 18e.

Dans l'ordre, la parole est d'abord à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Monsieur le Maire, une petite précision. Il se rapporte à un projet de délibération puisqu'on a voté un projet de délibération hier, sur ce sujet, qui a été classé en Général. Il y avait une délibération sur ce projet et nous pensions que ces vœux étaient rattachés à ce projet. Je n'ai pas utilisé les cinq minutes, mais c'est pour vous dire que là, il y a eu un détachement qui nous a échappé.

Rue des Poissonniers, qui est un des secteurs les moins favorisés de Paris, tant par le niveau de revenu des habitants que par l'architecture qu'ils subissent tous les jours, là, les barres et les tours, il y en a vraiment beaucoup.

Au milieu de ces barres et de ces tours, il reste une petite maison, un pavillon qui est celui de l'ancien garde-barrière ; c'est une maison qui a été construite à la fin du XIXe siècle.

On nous dit que cette maison, d'un point de vue architectural, patrimonial, n'a pas de composantes réellement historiques. Ce serait sans doute vrai si elle était dans le Marais, dans le 7e arrondissement ou près de l'Hôtel de Ville.

Mais dans ce secteur où il n'y a quasiment plus de trace de l'histoire industrielle de Paris, cette maison a de l'importance et les habitants y sont très attachés, on a pu le voir, avec des séries de manifestations, de pétitions qui ont été signées par des centaines de personnes qui ne sont pas des gens qui ont vraiment l'habitude de signer souvent des pétitions.

Alors, il y a un programme qui est prévu : une pépinière, un jardin, qui est très bien, et nous soutenons ce programme.

Il faudrait simplement le modifier un peu parce que cette maison représente simplement 2 % de ce programme. C'est juste une toute petite partie et il faudrait le modifier un peu pour pouvoir protéger cette maison, et je pense que c'est vraiment nécessaire de le faire.

Au départ, il y avait deux maisons. L'une a déjà été abattue. Hier, pour m'expliquer que l'on ne pourrait pas garder celle-ci, on m'a dit : "comme on a déjà abattu la première, on va abattre la deuxième".

Je ne suis pas vraiment sûr que ce soit une démarche tout à fait respectueuse du patrimoine.

J'espère que la Ville fera tout pour que notre maison soit respectée et sauvegardée dans le cadre de ce projet tout à fait intéressant pour le 18e arrondissement et pour Paris.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci beaucoup, Président.

La parole est à Mme Roxane DECORTE.

Mme Roxane DECORTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souscris naturellement aux propos de Sylvain GAREL. Comme par le passé, sous l'ancienne mandature, on avait eu le cas de la Z.A.C. "Pajol", avec l'idée de la conservation de la halle, où il y avait aussi eu une forte... Au début, il ne faut pas oublier que le projet initial était de détruire complètement cette halle, et il aura fallu qu'il y ait beaucoup de réunions en mairie du 18e, présidées par Jean-Pierre CAFFET à l'époque, où "Les Verts", l'U.M.P. mais surtout beaucoup d'habitants, d'associations se sont battus, se sont mobilisés pour que l'on puisse conserver un maximum de travées dans cette halle.

On est un peu dans le même cas de figure. Aucune ville n'a d'avenir sans passé, aucune ville n'a d'avenir sans mémoire, aucune ville n'a d'avenir sans Histoire.

Il est essentiel de conserver, de sauvegarder les éléments de mémoire et témoignages de l'histoire ouvrière et industrielle des quartiers populaires qui sont l'âme de Paris.

Sylvain GAREL l'a dit : on a eu une réunion publique le 24 septembre dernier en mairie du 18^e arrondissement, et à ce moment-là, l'émotion était vive. Pourquoi ? Parce que justement, le matin même, on avait eu la destruction de la bâtisse sise le long de la voie ferrée. C'était un ancien bureau d'études des rails, et la Commission du Vieux Paris avait recommandé sa conservation.

Aujourd'hui, nous avons la maison de caractère au 122, rue des Poissonniers. Peut-être faudrait-il que des historiens viennent sur place, se mobilisent, je ne sais pas... mais en tout cas, depuis le 27 septembre, tous les dimanches matins, on se retrouve avec des habitants, on a des témoignages qui fleurissent de partout puisque très près de là, on a eu la construction des piliers de la Tour Eiffel, rue Boinod, et cet endroit a été détruit.

J'ai envie de dire qu'il ne faut peut-être pas refaire la même chose.

Cette maison de caractère au 122, rue des Poissonniers, ancienne loge de gardien, doit être également démolie. Dans cette rue peu gâtée par l'architecture moderne, elle est le dernier représentant d'une époque, celle de la naissance des chemins du Nord, au XIX^e siècle.

Cette maison est un lieu de mémoire collective, il doit être préservé et non sacrifié. Donc, l'idée, avec force, est que l'on puisse préserver cette maison. Je sais, puisqu'on en a parlé avec le maire de l'arrondissement, que ce n'est pas votre optique. Mais je pense que, coûte que coûte, avec de la volonté, avec de la mobilisation, nous pouvons y arriver parce que les quartiers populaires le méritent.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danièle POURTAUD pour répondre aux deux intervenants.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

En préambule, j'aimerais rappeler quand même un peu de quel projet il s'agit au 110-122, rue des Poissonniers.

C'est un projet qui va permettre d'apporter un espace vert de 6.000 mètres carrés, des logements, des établissements accueillant des personnes âgées et des personnes handicapées, des commerces, une pépinière d'entreprises, des équipements publics - un gymnase, un centre d'animation et une crèche.

Voilà le programme dont il s'agit. C'est un programme qui vise à améliorer le cadre de vie, les conditions de déplacement des habitants du quartier et, par ailleurs, qui va permettre grâce au jeu des dénivelés du plan de masse des constructions, de réduire les nuisances liées aux voies ferrées.

Il y a effectivement un certain nombre d'aménagements des voies le long de la zone que je viens d'indiquer, en particulier une grande promenade plantée qui devra faire sept mètres de large. Malheureusement, au milieu de la promenade plantée, en bordure de l'espace à aménager dont je parlais tout à l'heure, il y a, effectivement, en plein milieu du passage, cette petite maison.

Alors cette petite maison, objet de toutes vos attentions. Je dois quand même préciser à l'ensemble du Conseil de Paris que nos collègues ont peut-être mal lu les recommandations de la Commission du Vieux Paris, car la Commission du Vieux Paris ne s'est pas prononcée pour la conservation de ce bâtiment, Madame DECORTE. La Commission du Vieux Paris ne s'est pas prononcée sur le maintien, la protection de ce bâtiment. Elle a estimé que...

M. Sylvain GAREL. - Le lot que vous avez rasé.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - "Que vous avez rasé", attendez, pour l'instant, je n'ai pas mon permis de conduire un Bulldozer, cher Sylvain GAREL. Donc, je ne me reconnais pas dans les raseurs de patrimoine et je dis simplement que nous sommes aujourd'hui pour nous prononcer sur un vœu qui porte sur cette petite maison-là. Celle qui est en plein milieu du passage, avec un trottoir de deux mètres là où doit se trouver une allée plantée de sept mètres de large.

Donc, cette maison-là, la Commission du Vieux Paris a été interrogée dessus et la Commission du vieux Paris a estimé qu'elle ne méritait pas d'être protégée, qu'elle n'avait pas d'intérêt patrimonial. Je vous rappelle également que nous venons de réviser le P.L.U. et que cette petite maison n'a pas fait l'objet d'une protection au titre du P.L.U.

Donc, par ailleurs, malgré tout le lyrisme de Mme DECORTE, je vous fais également observer que, témoignage du passé industriel, de la mémoire industrielle du quartier, je veux bien, mais il s'agit d'un logement, c'était la maison du garde barrière. Donc, ce n'est pas un aménagement industriel et, franchement, comparer cela avec La Halle Pajol, je vous laisse la comparaison.

En tout cas, voilà, il y a des moments où il faut quand même ne pas systématiquement faire obstruction à tout projet d'aménagement lorsque les bâtiments qui sont en question n'ont, de l'avis de tous les experts, aucune valeur patrimoniale.

Et Sylvain GAREL, je vous dirai juste que vous dites que cela ne fait que 2 % de la surface, d'accord, sauf que c'est en plein milieu de la zone prévue pour être aménagée pour la promenade plantée.

Donc...

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Madame, quel est votre avis sur le vœu ?

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - ... je dois malheureusement repousser les deux vœux.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote de Sylvain GAREL.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Sauf s'ils sont retirés.

M. Sylvain GAREL. - J'ai vraiment l'impression, Madame la Maire, que vous ne connaissez pas du tout les lieux, que vous n'êtes pas... Il faut y aller. Les lieux, ce n'est pas de regarder un plan, c'est d'aller voir sur place. Lorsqu'on veut défendre le patrimoine, on ne regarde pas un plan en couleur à plat, on va sur place et on va voir ce qui se passe et vous verriez qu'à ce moment-là...

(Applaudissements sur les bancs du groupe "Les Verts").

... cette maison n'est pas du tout au milieu du projet. Franchement, ce n'est pas sérieux comme réponse.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur GAREL, vous êtes applaudi.

M. Sylvain GAREL. - Ce projet nous y sommes totalement favorables. Simplement, on pourrait légèrement le modifier pour pouvoir permettre de sauvegarder cette maison qui est une maison qui a un intérêt dans ce quartier, j'ai bien précisé, dans ce quartier. Je vous ai dit effectivement, dans un autre lieu, cela aurait peut-être beaucoup moins d'intérêt. Cette maison, les gens du quartier y sont très attachés parce que c'est effectivement leur mémoire collective.

Je veux bien, si vous continuez à vouloir tout bétonner, tout raser...

(Mouvements divers dans l'hémicycle).

... cela n'a pas porté chance à vos prédécesseurs, mais si vous voulez refaire les mêmes erreurs, allez y !

M. DAGNAUD, adjoint, président. - Monsieur GAREL, vous maintenez donc votre vœu.

Madame DECORTE, vous avez la parole.

Mme Roxane DECORTE. - Moi, je voudrais juste inviter de manière solennelle Mme POURTAUD à venir dimanche prochain, avec les habitants sur place. Et surtout redire - comme Sylvain GAREL - avec force que ce n'est pas une question de remettre en cause le projet. N'importe quel urbaniste ou architecte qui se pose sur ce projet peut dire que l'on peut parfaitement préserver cette maison. La préserver ne met pas du tout en cause le projet.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - On a bien compris ce que vous aviez dit au premier. Donc, vous maintenez votre vœu.

Je mets donc maintenant aux voix le vœu n° 51 avec...

Madame POURTAUD, très rapidement.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Je voudrais simplement dire à Sylvain GAREL qu'il est évident que tous les responsables de la Commission du Vieux Paris se sont rendus sur place avant de se prononcer. Je ne veux pas laisser penser que le travail est fait à la légère par la Commission du Vieux Paris.

Par ailleurs, je veux bien accepter l'invitation à me rendre sur place, mais je voudrais quand même dire que le Conseil du 18e arrondissement s'est prononcé sur ce dossier et que le Conseil du 18e arrondissement n'a pas voté ces vœux.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc maintenant aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2009, SGRI 65 - Acceptation du titre de recettes du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes pour la mise en oeuvre de la coopération entre la Ville de Paris et la Wilaya d'Alger relative au Jardin d'Essai du Hamma : formation et assistance technique (2009-2010).

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération SGRI 65 relatif à l'acceptation du titre de recettes du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes pour la mise en oeuvre de la coopération entre la Ville de Paris et la Wilaya d'Alger relative au Jardin d'Essai du Hamma : formation et assistance technique (2009-2010).

Je donne la parole à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons changer complètement de thème de débat. Ce projet de délibération nous propose donc une coopération entre la Ville de Paris et la Wilaya d'Alger qui a été initiée en 2003 et propose de la concrétiser par un projet tout à fait intéressant qui est celui d'aider à la création et à la rénovation d'un jardin qui s'appelle le jardin d'Essai du Hamma.

Je trouve que c'est une excellente initiative et je voulais m'inscrire sur ce projet de délibération pour souligner notre soutien à ce genre de coopérations qui se font sur des projets concrets et qui permettent à la Ville, à la fois de prêter son expertise et de le faire, d'ailleurs, avec le ministère des Affaires étrangères, pour permettre à un projet de se réaliser dans une ville située plus au sud.

Je voulais, d'ailleurs, aussi en profiter pour rappeler le vœu que nous avons fait voter au mois de juillet concernant les questions de sécurité routière, qui s'inscrit dans le même processus, et souhaiter que, bientôt, nous ayons à voter dans cette enceinte, un projet de délibération ou plusieurs qui permettrait la mise en place d'échanges entre la Ville de Paris et d'autres communes du sud de notre planète, pour que les routes soient un peu moins meurtrières dans ces pays.

Je vous remercie.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, je donne la parole à M. SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce que j'aime bien avec Sylvain GAREL, c'est qu'il s'intéresse à l'international, mais il ne s'intéresse pas à fond parce qu'il ne connaît pas totalement tous les dossiers, notamment celui-là.

Sur les coopérations décentralisées, mon cher Sylvain, nous en faisons depuis 2001, notamment avec l'aide du Ministère des Affaires étrangères. Quant au Jardin du Hamma, pour parler français, le Jardin d'Essai, il est fini il y a longtemps. On n'arrive pas à l'inaugurer, c'est autre chose, c'est une affaire que nous avons avec le Gouvernement algérien, mais nous espérons, un certain nombre d'entre nous, pouvoir l'inaugurer. Mais il est fini.

Simplement, là, il y a une nouvelle coopération décentralisée. Cette coopération décentralisée, c'est qu'ils veulent poursuivre une coopération sur la formation des formateurs, notamment en matière de jardiniers de la ville - c'était pour te taquiner un peu. Le Jardin d'Essai est fini depuis longtemps, mais il est fermé. Il a été inauguré deux fois sans nous, mais il est fermé toujours et il est inutilisé.

M. François DAGNAUD, adjoint, président. - Alors, pour quoi fait-on les jardiniers ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, rapporteur. - Parce que si on fait les jardiniers, peut-être que l'on pourra l'inaugurer.

(M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, remplace M. François DAGNAUD au fauteuil de la présidence).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SGRI 65.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, SGRI 65).

Monsieur SCHAPIRA ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, rapporteur. - En fait, c'est un projet de délibération pour recevoir de l'argent.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Ah !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, rapporteur. - Tout le monde a compris ? Pour ceux qui n'avaient pas lu le projet de délibération, on reçoit de l'argent du Ministère des Affaires étrangères parce que je participe aux recettes.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - J'ai eu peur que cela vienne de l'Algérie.

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif demandant la nomination de MM. Alberto PIZANGO CHOTA et Santiago MANUIN VALERA comme citoyens d'honneur de la Ville de Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés nos 53 et 53 bis dans le fascicule, déposés par le groupe "Les Verts" et l'Exécutif, relatifs à la nomination de MM. PIZANGO CHOTA et MANUIN VALERA comme citoyens d'honneur.

Pour ce faire, je donne la parole à Sylvain GAREL, pour une minute.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Au printemps dernier, se sont déroulés des événements très graves au Pérou. Beaucoup d'indigènes, scandalisés par une loi qui permettait aux multinationales d'exploiter leurs terres et de détruire la biodiversité, se sont révoltés et, pour l'une des premières fois en Amérique latine, ont mené un mouvement extrêmement dur et extrêmement fort contre à la fois ces multinationales et le Gouvernement d'Alan GARCIA.

Au Pérou, se sont déroulés donc des manifestations et puis, malheureusement au mois de juin, le 5 juin, des affrontements qui ont été très violents, puisqu'à la fin on a dénombré 33 morts et près de 200 blessés dans les affrontements entre la police et les indigènes péruviens.

Ces indigènes protestaient pour, je l'ai dit, empêcher que leurs terres soient livrées aux multinationales et qu'ils soient chassés encore plus qu'ils ne l'ont été de leurs territoires. Ces territoires qui sont très importants pour nous, quand je dis nous, c'est le humanité, puisqu'il s'agit de la forêt amazonienne, et vous savez que cette forêt amazonienne, tant en termes de protection de la biodiversité qu'en termes de poumon de la planète, est absolument fondamentale et qu'il est nécessaire de la défendre par tous les moyens.

Alors, nous avons appris que parmi les gens qui avaient mené ce combat, deux d'entre eux étaient dans une situation particulièrement délicate : il s'agit de Santiago MANUIN VALERA qui a été blessé lors des affrontements et qui a été emmené à l'hôpital entre la vie et la mort, et dont on sait aujourd'hui qu'il va heureusement survivre à ses blessures, mais il était très grièvement blessé, et Alberto PIZANGO CHOTA, qui était le leader de ce mouvement et qui lui a été obligé, avec deux de ses camarades, de s'enfuir au Nicaragua pour ne pas être arrêté par la police.

Nous souhaitons donc attirer l'attention en France, parce que c'est un dossier mal connu, et aussi au niveau international, en faisant en sorte que ces deux personnes, qui sont vraiment des dirigeants exemplaires des luttes indigènes en Amérique latine, deviennent des citoyens d'honneur de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ecoutez, j'ai bien suivi ce que nous a dit le Président du groupe "Les Verts". Nous avons réuni la commission ad hoc, nous avons discuté, nous avons échangé.

Et puis, c'est vrai qu'il y a un certain nombre de choses qui ne nous laissent pas insensibles, notamment en matière environnementale, en matière sociale et ce qui s'est passé au Pérou.

D'ailleurs, je dois remarquer que la Ville de Paris s'est engagée, notamment pour la cause des peuples indigènes avec le soutien que l'on a apporté au mouvement des Sans Terre pour leur 25e anniversaire ; c'était Place des Innocents, il y a trois semaines.

Et nous nous sommes engagés dans la lutte contre la déforestation. D'abord, parce que nous avons des projets de reforestation, qui sont contestés par un certain nombre de nos collègues ici, mais ils existent - je veux parler du Cameroun et d'Haïti - et que nous faisons une exposition ici sur la déforestation, que je vous invite à voir, l'exposition Rainforest qui est dans le salon d'accueil.

Nous avons estimé que cela ne méritait pas d'avoir le titre de citoyen d'honneur. C'est pour cela que je suis opposé à votre proposition, mais en revanche nous devons suivre ce qui se passe, notamment au Pérou concernant Alberto PIZANGO CHOTA et VALERA, en demandant au Maire de Paris d'écrire aux responsables du Pérou et demander à ce qu'une délégation du Conseil de Paris soit reçue par l'ambassadeur du Pérou. C'est l'objet du vœu de l'Exécutif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote. Allez-y.

M. Sylvain GAREL. - Monsieur le Maire, je suis vraiment déçu de la réponse de l'Exécutif, parce que c'était la première fois que notre Assemblée avait à se prononcer sur un soutien réellement fort, et marquant aux luttes indigènes en Amérique latine. On trouve que ces deux personnes ne sont pas dignes d'être des citoyens d'honneur de la Ville de Paris. Je le regrette amèrement.

Je vais retirer mon vœu parce que je ne veux pas d'un vote négatif qui pourrait être utilisé par les gens qui se battent contre ces personnes, mais je trouve que notre Municipalité se serait honorée en étant aux côtés des indigènes du Pérou.

(Applaudissements sur les bancs du groupe "Les Verts").

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Je vous remercie.

Donc, le vœu n° 53 est retiré.

Le vœu n° 53 bis de l'Exécutif est maintenu ? Il est maintenu.

M. Jean-François LAMOUR. - Monsieur le Président ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Allez-y, Monsieur LAMOUR, vous avez la parole pour une explication de vote.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Président.

Il semble qu'il y ait un problème, une vraie interrogation, c'est que l'une de ces deux personnes soit peut-être recherchée par Interpol. Est-ce que oui ou non on peut savoir ce qu'il en est avant de voter, y compris le vœu de l'Exécutif. Car tout cela est tout de même du grand n'importe quoi.

C'est du grand n'importe quoi qu'on arrive en Conseil de Paris avec des propositions de personnalités qui sont recherchées par Interpol ! C'est ce que l'on nous dit. Si c'est le cas, franchement essayez de revoir votre copie avant de nous présenter des dossiers comme cela. Sincèrement.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur SCHAPIRA, je ne veux pas vous mettre dans l'embarras. On en reste à cela.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Après avoir entendu l'inspecteur LAMOUR sur Interpol... Si c'est le cas, s'il y a un doute, honnêtement, moi, j'ai fait des recherches, je vous le dis très sincèrement, et nulle part je n'ai vu cela. Leur combat est juste. Je n'ai jamais vu quelque part écrit qu'ils étaient recherchés par Interpol. Si vous avez la preuve, vous me la montrez.

Dans le doute, et évidemment pour ne pas se décrédibiliser, je propose que nous le reportions à la fois prochaine.

M. Sylvain GAREL. - Non !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Attendez. Si vous avez une preuve ici...

M. Jean-François LAMOUR. - Non.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Moi, je ne l'ai vu nulle part.

M. Jean-François LAMOUR. - Monsieur le Président ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Allez-y, Monsieur LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Président.

Il semble que grâce aux branchements prévus par le Conseil de Paris, nous sommes connectés sur Internet. Il semble effectivement qu'il y ait des informations dans ce sens.

Par prudence, pour tout le monde, sur tous les bancs de cette Assemblée, si nous pouvions retarder d'une façon ou d'une autre les décisions qui sont prises, ce serait vraiment bien, en particulier pour l'image que donne la Ville de Paris dans ce cas-là.

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur SCHAPIRA, vous maintenez le vœu de l'Exécutif ?

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Je dis mon embarras. Je n'ai vu nulle part. Lisez-le, montrez-moi, mais très honnêtement, je serais plutôt pour le voter.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bien. Nous le votons.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2009, V. 338).

2009, DASES 25 - SGRI 31 - Signature d'une convention avec l'association "Fonds Solidarité Sida Afrique" (11e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 81.380 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 25 - SGRI 31 relatif à la signature d'une convention avec l'association "Fonds Solidarité Sida Afrique" pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 81.380 euros.

Je donne la parole à M. Thierry COUDERT.

M. Thierry COUDERT. - je voulais prendre le prétexte de cette subvention pour dire combien le groupe U.M.P.P.A. était effectivement favorable non seulement à cette subvention pour une association qui œuvre à l'international pour la lutte contre le SIDA, mais aussi à toutes les autres subventions qui sont présentées lors de cette session en ce qui concerne aussi bien la prévention que les soins à l'étranger, mais aussi, bien sûr, sur le territoire national.

Je me permets de prendre également le prétexte de ce dossier pour donner une information au Conseil de Paris. Evidemment l'organisme que j'évoque ne s'occupe pas exclusivement de SIDA mais il en traite un certain nombre d'effets. Lors du dernier Conseil de Paris, certains s'étaient émus de la diminution de la subvention d'État au centre gay et lesbien, qui fait un travail considérable.

Étant intervenu peu après cette séance auprès du Ministère, je peux vous informer que les 15.000 euros qui avaient disparu sont rétablis.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole pour répondre à M. SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Je remercie M. Thierry COUDERT de son intervention.

Simplement, pour vous dire que nous sommes à un point important de notre action dans la lutte contre le SIDA puisque depuis 2001, nous avons dépensé dans des actions en Afrique à peu près 12 millions d'euros, ce qui est une somme considérable et d'ailleurs, avec l'appui de tout le Conseil de Paris donc, on peut se féliciter les uns et les autres d'avoir fait cela.

J'ajoute que plus de la moitié des fonds sont consacrés aux programmes de prévention et de prise en charge médicale des malades. La coopération parisienne participe à l'objectif prioritaire de la communauté internationale, c'est-à-dire faciliter l'accès à la prévention, aux soins et aux traitements pour les personnes vulnérables ou atteintes du VIH.

Nous apportons un soutien pluriannuel important aux O.N.G., et cela, nous y travaillons avec les O.N.G. et avec nos correspondants sur place, c'est-à-dire nos collègues des collectivités locales sur place.

Nous sommes présents dans 50 programmes depuis 2001, dans 20 pays africains.

J'ajoute que nous faisons très régulièrement des évaluations parce que l'on ne peut pas donner de l'argent ainsi sans évaluer. Il nous est arrivé de trouver des O.N.G. qui n'ont pas fait leur travail et à qui on va demander de rembourser l'argent qu'on leur a donné.

J'ajoute que nous sommes maintenant en relation avec le fonds mondial de lutte contre le SIDA et le P.N.U.D., qui nous permettra de faire une évaluation un peu plus forte.

J'ajoute sous l'oeil vigilant de l'adjoint chargé des finances, puisque nous avons obtenu sur la lutte contre le SIDA le renforcement des capacités du personnel soignant, que nous avons gagné un appel d'offres européen de 900.000 euros qui nous permettra d'agir en conséquence.

J'espère que nous ne relâcherons pas nos actions au cours des années qui suivent.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Madame BRUNO, vous avez la parole pour une explication de vote.

Mme Catherine BRUNO. - Monsieur le Président, la France se sent une responsabilité envers un certain nombre d'États africains.

L'aide que nous fournissons au continent le plus touché par le SIDA est notamment apportée par l'État. Ainsi, entre 2007 et 2009, la France aura contribué à hauteur de 900 millions d'euros au fonds mondial contre le SIDA.

Mme Carla BRUNI-SARKOZY s'est investie dans ce combat, le secrétaire...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Madame BRUNO, il s'agit d'une explication de vote, il ne faut pas refaire... parce que M. POZZO di BORGIO n'est pas là !

Mme Catherine BRUNO. - Je parle quand même du secrétaire général adjoint de l'O.N.U., à la tête d'Unitaid qui, grâce à la création d'une taxe aérienne dans certains pays, a déjà mobilisé 800 millions d'euros depuis 2006 afin de lutter contre l'expansion du VIH.

Nous nous réjouissons donc de voir la Mairie de Paris et notre assemblée apporter une aide significative...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Bien, merci.

Mme Catherine BRUNO. - Quand on connaît les faibles moyens dont disposent les médecins sur place, quand on sait aussi que certains laboratoires médicaux occidentaux gagnent beaucoup d'argent dans cette région du monde, on ne peut qu'applaudir et encourager cette démarche.

Nous savons le sérieux avec lequel Pierre SCHAPIRA sélectionne ses projets. Nous voterons ce projet de délibération même si nous savons que cette lutte est loin d'être gagnée et que ce fléau continue de s'étendre en Afrique et ailleurs.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Centre et Indépendants et U.M.P.P.A.).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 25 - SGRI 31.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DASES 25 - SGRI 31).

2009, DF 65 - Communication sur l'activité et la situation financière du Crédit municipal de Paris. Communication du compte financier de l'exercice 2008.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à la 1ère Commission et nous allons examiner le projet de délibération DF 65 relatif à la communication sur l'activité et la situation financière du Crédit municipal de Paris. Communication du compte financier de l'exercice 2008.

Je donne la parole à M. Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération est l'occasion de saluer l'action du Crédit municipal de Paris, une action qui est à la fois bien réelle mais aussi qui est tout à fait symbolique de la politique conduite par la Ville et par sa Municipalité.

L'action du Crédit municipal de Paris est une action bien réelle. De nombreux Parisiens et Franciliens peuvent en témoigner, qui trouvent dans le dispositif de prêt sur gage le moyen de passer une mauvaise période quand les autres moyens de crédit se sont le plus souvent fermés à eux.

Mais cette action est également hautement symbolique de la politique suivie depuis quelques années, et qui recueille le plein soutien du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés comme de l'ensemble des groupes de la majorité municipale.

Car il s'agit ici de joindre une politique sociale volontaire à une politique économique exigeante, d'aider les habitants de notre ville qui en ont besoin sans compromettre les équilibres financiers.

Évidemment, la crise que connaît notre pays rend cette action encore plus nécessaire aujourd'hui.

Au Crédit municipal, nous avons d'ailleurs vu très tôt les prémices de cette crise avec un afflux inattendu aux guichets dès avril 2008. Les revenus d'activité de cette institution ont donc augmenté en conséquence, les prêts sur gage croissant de 16 % entre 2007 et 2008.

D'un point de vue comptable, ce surcroît de demandes de prêts ne s'est pas traduit dans un premier temps par une amélioration des résultats du Crédit Municipal de Paris car les conditions de refinancement s'étaient détériorées en parallèle. Les taux avaient en effet clairement augmenté.

Le résultat de l'exercice 2008 se révèle donc en recul par rapport à 2007.

Il n'en demeure pas moins, grâce à une bonne gestion, que le Crédit Municipal de Paris a bénéficié en 2008 d'un relèvement de sa notation financière à long terme à AA+ par l'agence Fitch, notation confirmée en 2009, donc très dernièrement.

Fort heureusement, le recul des taux de refinancement intervenu depuis rend les perspectives financières de l'établissement très positives pour l'année 2009.

S'agissant de la filiale bancaire, CMP Banque termine l'exercice 2008 avec une situation financière assainie. Cet établissement, qui assure notamment des prêts de restructuration de l'endettement pour les ménages en difficulté, a d'ailleurs confirmé en 2009 la reprise de la production amorcée fin 2008, plus 42 % au cours des huit premiers mois de 2009, comparés à la même période l'année précédente.

Le résultat de l'année 2008 est donc clairement positif pour la deuxième année consécutive, et il faut s'en féliciter car cela dégage l'avenir de cet établissement.

Je mentionnerai pour terminer le micro-crédit, autre témoignage de l'heureuse articulation de l'économique et du social qu'opère le Crédit Municipal de Paris.

Voulu par le Maire et par la majorité de notre Assemblée, cette innovation permet à des personnes en difficulté d'obtenir un prêt pour répondre aux accidents de la vie ou pour les mettre dans de meilleures conditions pour obtenir un emploi. Mis en œuvre grâce à un réseau de bénévoles auxquels je tiens ici à rendre hommage, ce système démarre progressivement mais sûrement.

Progressivement, parce que les demandes doivent être étudiées avec soin pour ne pas mettre les personnes déposant un dossier devant des remboursements qu'elles ne pourraient pas assumer, et parce que ce dispositif doit trouver sa place au sein de la panoplie des aides sociales disponibles dans notre métropole.

Mais ce système démarre sûrement, car la progression des prêts accordés est tout à fait régulière.

Chers collègues, nous le constatons, efficacité économique et justice sociale, cette alliance placée au fondement même de la gestion de notre ville, trouve une application évidente dans le Crédit municipal de Paris. Il n'y a pas, en effet, de politique sociale durable sans respect d'un certain nombre de contraintes économiques majeures, et les marges de manœuvre sont en l'occurrence bien réelles pour qui entend, comme nous, les utiliser au maximum.

En cela, l'action du Crédit municipal de Paris s'inscrit pleinement dans le projet politique progressiste qui sous-tend l'action de notre collectivité pour le plus grand bénéfice des Parisiens et des Franciliens, et il y a donc tout lieu, ici, de s'en féliciter.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette activité du Crédit municipal de Paris est un assez bon révélateur de la situation sociale de Paris et nous constatons effectivement une augmentation très significative des prêts sur gage depuis un an et demi, deux ans, une augmentation de mois en mois, de trimestre en trimestre, de l'ordre de 15 % en moyenne, ce qui est évidemment un saut quantitatif très important et qui nous interpelle, qui devrait d'ailleurs interpeller la Mairie de Paris au moment où elle pratique une politique fiscale particulièrement contraignante et lourde pour tous les Parisiens.

Mais les difficultés économiques existent et je voudrais saluer et rendre hommage à cette grande institution qu'est le Crédit municipal, qui permet effectivement aux Parisiens qui connaissent des difficultés d'avoir à leur portée un établissement qui est à l'écoute, qui a une grande souplesse de fonctionnement et qui permet d'obtenir des prêts, des facilités hypothécaires, de trésorerie, qui sont des produits multiples, variés et très adaptés à toutes les situations.

Je voulais aussi rendre hommage à l'équipe gestionnaire, et notamment au directeur général, M. CANDIARD, qui a incontestablement fait un très bon travail après des périodes d'errements sur lesquelles il n'est peut-être pas utile d'insister trop lourdement.

Je crois qu'aujourd'hui, il y a effectivement une reprise de confiance dans cet établissement et je pense que l'on peut naturellement s'en féliciter.

Je voulais aussi saluer la mise en place des microcrédits ; cela me paraît être une politique vraiment intelligente, je l'avais moi-même souhaitée et je trouve que la manière dont cela s'est développé, arrondissement par arrondissement, prudemment, avec, en plus, l'intervention de bénévoles... Je trouve que c'est très intelligent et très encourageant de voir des bénévoles participer à la mise en place de ce produit original et adapté à ces situations.

La situation du Crédit municipal est plutôt satisfaisante. D'ailleurs, M. DARGENT a eu raison de dire que la notation financière à long terme avait été revalorisée par l'agence "FITCH à 2A+". C'est naturellement la filiale C.M.P. Banque qui est plus préoccupante et demeure préoccupante, d'années en années, malgré les efforts qui ont été faits pour essayer de redresser la barre.

Là, on a un établissement dont la filialisation a été plutôt ratée à l'origine. D'ailleurs, ce n'est pas faute de l'avoir dit. Nous n'avions pas recommandé la solution qui a été retenue par la Mairie de Paris de filialisation à 100 %. Nous avions prôné, au contraire, la recherche d'un partenaire. Finalement, c'est ce que, tardivement, le C.M.P. a fait et avec l'accord de la Mairie de Paris et le partenaire actuel, c'est la Banque postale.

C'est un partenaire important qui dispose d'un très bon réseau, mais qui n'est manifestement pas complètement adapté à un partenariat opérant et efficace avec C.M.P. Banque. D'ailleurs, malheureusement, aujourd'hui, la situation, malgré tous les efforts, n'est pas satisfaisante. Et là - M. DARGENT a omis de le mentionner - la notation s'est dégradée. "Standard & Poor's" a revu sa notation et la dernière note obtenue 3BA moins 2 est une note dégradée par rapport à la note antérieure.

Je crois qu'il faut maintenant agir et agir relativement vite dans la recherche d'un nouveau partenariat pour épauler l'activité de C.M.P. Banque. Ce n'est pas facile de le faire en période de crise. C'est plus difficile de le faire maintenant que ce n'était déjà difficile de le faire dans les années passées. Je regrette que l'on ait perdu près de 10 ans puisqu'en réalité, cette opération de filialisation avait été engagée il y a maintenant 10 ans à Paris comme, d'ailleurs, dans toutes les villes de France qui ont un Crédit municipal et qui s'étaient engagées, quelle que soit la couleur politique des municipalités qui gèrent ces villes, d'ailleurs, dans des activités de filialisation qui, raisonnablement, dans la plupart des cas, s'appuyaient sur un partenaire bancaire de profession et disposant d'un réseau.

Je crois qu'il faudra en arriver là le plus vite possible, mais dans les meilleures conditions possibles si l'on veut que la filiale bancaire puisse enfin atteindre - je dirais - un volume satisfaisant d'activités, puisqu'en réalité, sa production bancaire a été bridée depuis sa création en raison du ratio de solvabilité exigé par la tutelle de la Banque de France et de la Commission bancaire, ce qui naturellement a été un très lourd handicap à l'activité et au développement de la filiale bancaire de C.M.P. Voilà les quelques éléments que je voulais mentionner.

En faisant confiance, d'ailleurs, à l'équipe dirigeante pour essayer de mener à bien cette nécessaire évolution, mais il y a encore beaucoup de chemin à faire.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GAUDILLÈRE, vous avez la parole.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je voudrais saluer les deux interventions précédentes qui ont été empreintes toutes deux de mesure et de rationalité, ce qui tranche avec un sujet qui a parfois été l'objet de polémique.

Alors je dirais deux mots, sans lasser l'attention de l'auditoire, d'abord sur le C.M.P. lui-même et ensuite, sur C.M.P. Banque. La communication - je le rappelle - porte sur 2008 et que s'est-il passé en 2008 ? Un très fort essor des prêts sur gage (+ 16 %) et un alourdissement très important du coût du refinancement puisque je n'étonnerai personne en disant que la fin de l'année 2008 s'est caractérisée par une hausse fantastique des prêts à court terme, je veux dire du taux des prêts à court terme. Et par conséquent, le coût du refinancement a été très élevé et c'est ce qui explique le très fort recul du résultat comptable qui figure dans la communication.

2009 se situe - si j'ose dire - sous de meilleurs augures. L'expansion des prêts sur gage a continué puisqu'elle est de 14 % au premier semestre 2009, mais le refinancement a été, heureusement, beaucoup moins élevé. D'abord, pour des raisons qui tiennent à l'évolution du taux de l'argent - que vous connaissez - et ensuite, pour des raisons qui tiennent à la notation bien meilleure du C.M.P. qui est actuellement AA+, ce qui évidemment induit une diminution du coût de l'argent emprunté. Le refinancement - je vous en donne juste le chiffre parce qu'il me paraît significatif - le refinancement à la fin de 2008 coûtait 5,3 % et il coûte aujourd'hui 1,15 %.

D'autres bonnes nouvelles sont survenues. D'abord, le projet de loi sur le surendettement a été présenté par le Gouvernement avec une disposition qui est extrêmement importante et, d'ailleurs, je salue le Gouvernement qui s'est laissé convaincre par tous les Crédits municipaux de France. Un article dans ce projet de loi exclut les prêts sur gage de la compétence des commissions de surendettement. Il est clair que - vous le savez - l'arrêt de la Cour d'appel de 2007 qui avait inclus les prêts sur gage dans le traitement des surendettements aurait pu condamner à mort les prêts sur gage, et les Crédits municipaux ont convaincu le Gouvernement et - je l'espère - le Parlement de voter une disposition qui pérennise en quelque sorte les prêts sur gage.

D'autre part, le rôle de l'équipe dirigeante du Crédit municipal - et je suis très heureux qu'à la fois Claude DARGENT et Jean-François LEGARET y ait fait allusion - le rôle de l'équipe dirigeante du Crédit municipal s'est avéré, dans les 18 mois derniers, comme auparavant, mais sans doute davantage encore, comme excellent. Et je ne peux que redire ici, avec encore plus de force, ce qu'ont dit mes deux prédécesseurs dans ce débat, Bernard CANDIARD dirige parfaitement le Crédit municipal, le fait avec un sérieux que chacun reconnaît et joue notamment un rôle extrêmement précieux dans les relations du Crédit municipal avec les autorités de tutelle : la Banque de France et la Commission bancaire notamment. Voilà pour le C.M.P.

Venons en maintenant au C.M.P. Banque. Cette filiale qui a été créée - je le rappelle - en 2004 a connu en 2008 un exercice un peu difficile, dans la mesure où ces encours ont reculé, où par conséquent son produit net bancaire, son chiffre d'affaires - si vous voulez pour dire les choses un peu simplement - a également reculé et où, malgré une maîtrise des frais généraux qui n'a pas été facile mais que la Direction a réussi et malgré une baisse du coût du risque qui a en gros diminué des deux tiers, le revenu net est de 656.000 euros. C'est beaucoup mieux, naturellement, que la perte de 2006. Et j'observe qu'aujourd'hui cette perte est pratiquement rattrapée, mais nous espérons que dans l'avenir le bénéfice soit plus élevé.

Deuxième remarque sur le C.M.P. Banque, elle est très importante, c'est que le C.M.P. Banque a eu il y a quelques années un problème délicat avec ce que j'appelais à l'instant les autorités de tutelle. Et j'observe qu'en 2008, il a été l'objet de contrôle de l'Autorité des marchés financiers, de la Commission bancaire, de l'U.R.S.S.A.F. et du Fisc qui ont tous conclu à une remise en ordre et à une situation totalement différente de ce qu'était la situation contrôlée quelques années auparavant.

La notation a subi - on vous l'a rappelé il y a un instant - une évolution défavorable en mai 2009 et, d'ailleurs, réitérée en septembre, mais il y a une différence entre mai et septembre - M. LEGARET me pardonnera de la rappeler -, c'est que la dégradation de septembre est due uniquement à une nouvelle méthode d'évaluation des établissements bancaires gravitant autour des villes et pas à une dégradation de la situation elle-même. C'est une nuance, mais c'est une nuance importante.

La vraie dégradation, c'est celle du mois de mai qui était due à une production faible en 2008, jusqu'à la fin 2008. Et de ce point de vue-là, les choses se sont beaucoup améliorées depuis puisque, sur les huit premiers mois de l'année, la production a augmenté de 40 %, ce qui aura évidemment des effets en terme de rentabilité. Et la deuxième raison de la dégradation, c'était que le refinancement de C.M.P. Banque se faisait à 100 % sur le marché, ce qui était sans doute fragile, mais depuis lors, des solutions ont été mises sur pied par des prêts du C.M.P. maison-mère à C.M.P. Banque et je ne doute pas ce que ce nouveau mécanisme ait des conséquences sur la future notation.

Dernier point sur C.M.P. Banque, je partage globalement les points de vue exprimés précédemment. Je suis convaincu depuis longtemps que C.M.P. Banque a besoin d'un partenariat solide avec un grand groupe bancaire parce que tel est le sens de l'histoire dans le monde bancaire, tel est une nécessité organisationnelle, commerciale, financière aussi. M. LEGARET le sait, puisque je me suis exprimé à plusieurs reprises à la 1ère Commission sur ce point, c'est un problème qui fait l'objet à la fois de réflexion et de recherche. Il n'est pas facile à résoudre, dans le contexte bancaire actuel de la France, sur lequel je n'insisterai pas car je pense que tous nos collègues le connaissent, mais c'est un objectif important pour nous et nous continuerons à le poursuivre.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

C'est une communication, il n'y a pas de vote.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Il n'y a pas de vote.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

2009, DF 89 - Signature d'un avenant à la convention d'affichage publicitaire conclue le 22 décembre 2000 avec la société Avenir (filiale du groupe JC Decaux).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DF 89 relatif à la signature d'un avenant à la convention d'affichage publicitaire conclue le 22 décembre 2000 avec la société "Avenir".

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

La société "Avenir", qui est une filiale du groupe "JC Decaux", exploite de la publicité sur les supports privés en saillie du domaine public, c'est-à-dire les palissades de chantier et ce que l'on appelle "les appliquements" sur les établissements temporairement fermés.

Or, la Ville avait signé une convention avec cette société le 22 décembre 2000, dont l'échéance était prévue fin 2015. Le contrat prévoit au bénéfice de la Ville une redevance de 55 % des recettes sur l'exploitation publicitaire des palissades de chantier et 35 % du chiffre d'affaires sur les appliquements.

Par ailleurs, quels que soient les résultats de l'exploitation, un minimum garanti était fixé à 2.744.000 euros. Pour 2008, il s'élevait à 3.903.000 euros, mais cette société a vu son chiffre d'affaires diminuer de 31,5 % entre 2004 et 2007. Aussi, la société "Avenir" a sollicité la Ville pour renégocier la convention.

Bien que les services municipaux aient conclu que les causes du déséquilibre de la concession de l'affichage relevait de l'aléa économique et que la société "Avenir" s'était engagée à supporter, lors de la signature du contrat, ces aléas économiques, la Ville a quand même accepté de revoir les conditions du contrat, cédant à la pression de la société.

Ainsi, par ce projet de délibération, la Ville propose d'avancer au 31 mars 2012 au lieu du 21 décembre 2015 la fin de la convention, de réduire le minimum garanti pour 2009 à 2,2 millions d'euros et de diminuer le seuil des redevances proportionnelles sur l'exploitation publicitaire des palissades de chantiers et des appliquements.

Pourquoi ce cadeau aux afficheurs ?

Dans la dernière phrase de l'exposé des motifs, on peut lire qu'il est prévu une formule de réajustement du montant du minimum garanti dans l'hypothèse de l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement local de publicité qui modifierait sensiblement les conditions d'exploitation de la concession d'affichage. Si un jour, ce règlement de publicité est mis en place. En effet, sur le R.L.P., nous avons récemment interpellé le Maire de Paris et il nous avait été répondu que le groupe de travail devait se réunir avant fin octobre.

Nous n'avons à ce jour aucune nouvelle concernant cet engagement.

En juillet 2009, lors du vote sur le lancement du nouveau R.L.P., l'adjointe au Maire chargée de cette question nous avait affirmé vouloir avancer rapidement sur ce dossier et ne pas attendre les modifications législatives, suite au rapport du député Dupont.

L'urgence de ce dossier pour la Ville est d'autant plus marquée que le Grenelle 2 n'a pas repris les mesures du rapport Dupont, lui-même très peu audacieux, et le Sénat examinait mi-septembre la réforme de la loi de 1979 encadrant la publicité extérieure et a vidé de son contenu ce rapport. Les amendements que proposent les sénateurs offrent ainsi des concessions importantes aux afficheurs, notamment sur l'interdiction de la publicité dans un rayon de 100 mètres à proximité des écoles, l'autorisation de la publicité sur les échafaudages, la suppression du principe d'encadrement de la consommation énergétique de la publicité lumineuse, etc.

Les associations s'inquiètent du transfert de compétence de pouvoir sur le Préfet vers le Maire en matière de publicité, contenu également dans ce projet de loi, car les maires risquent d'être plus vulnérables aux pressions des publicitaires. Cette décision revient à dessaisir les Préfets de leur pouvoir et donc de limiter les moyens de la police de l'affichage, seul maillon de la chaîne qui agisse un peu à l'heure actuelle. Le fait de céder ce pouvoir aux maires est un cadeau aux afficheurs, car cela signifie la fin de la police de l'affichage.

Aussi, le texte du Grenelle 2 doit passer à l'Assemblée nationale prochainement et il ne faut pas en espérer de grandes avancées, d'où l'importance pour la Ville de Paris de voter rapidement son R.L.P. Un R.L.P. qui soit exigeant en matière de protection du patrimoine, qui diminue réellement la pollution visuelle et les consommations énergétiques.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

M. BOUTAULT a posé deux problèmes un peu différents : celui du projet de délibération lui-même, qui vous est soumis, sur lequel je vais m'expliquer et celui du règlement local de publicité.

Sur le projet de délibération lui-même, je crois que la lecture du projet de délibération permet tout à fait d'éclairer la question.

La convention d'affichage publicitaire en question a été conclue en 2000, c'est-à-dire par la municipalité de M. TIBÉRI et elle concerne les palissades, d'une part, c'est-à-dire les affiches sur les palissades de chantier et les affiches sur les établissements temporairement fermés et devant lesquels on peut mettre des affiches.

Elle se décomposait en un minimum garanti qui, par les indexations successives, est parvenu à 3,9 millions ou 4 millions, et un pourcentage sur le chiffre d'affaires ; j'y reviendrai tout à l'heure. Il se trouve que le chiffre d'affaires a reculé d'un tiers de 2004 à 2007, et que sur les sept dernières années, les sept années précédant celle-ci, le bilan de la convention a été déficitaire.

La société "Decaux" nous a effectivement demandé de réviser la convention en indiquant très clairement que, si nous ne le faisons pas, elle la dénoncerait.

Nous y avons réfléchi et nous avons pensé que le moment, c'est-à-dire la conjoncture économique de la France, qui n'a sûrement pas échappé à Jacques BOUTAULT, n'était peut-être pas le mieux choisi pour lancer un nouvel appel d'offres et que nous prenions le risque d'avoir un nouveau contrat très défavorable.

C'est pourquoi nous nous sommes résolus à renégocier la convention et à essayer de faire en sorte que la nouvelle soit plus conforme aux conditions économiques actuelles et qu'elle ne soit pas trop défavorable pour les finances de la Ville.

Premièrement, le minimum garanti passe à 2,2 millions, mais en contrepartie, les pourcentages sur le chiffre d'affaires augmentent : ils augmentent de 5 % pour les palissades et de 5 % pour les appliquevements, comme on dit, sur les établissements fermés. Ceci veut dire que, si demain le marché publicitaire redémarre, ce que nous espérons, la Ville sera la première, avant la société "Decaux", à bénéficier de ce retour à meilleure fortune.

Enfin, comme ce système est, dans notre esprit, un système transitoire, nous avons avancé de trois ans la date de résiliation.

Donc, le 31/12/2012, cette convention que vous êtes appelés à amender sera terminée et, comme par hasard - ce n'est pas un hasard, évidemment ! -, cette fin de convention coïncidera avec la fin de la concession d'affichage beaucoup plus vaste donnée à "Clear Channel", ce qui permettra à la Ville de rassembler peut-être dans une même convention l'ensemble des problèmes d'affichage.

Au total, je trouve que cette renégociation était meilleure que la dénonciation dont nous étions menacés, qu'elle sauvegarde les intérêts de la Ville, notamment les intérêts de la Ville en cas de redémarrage du marché publicitaire, et qu'en tout état de cause, elle n'a qu'une durée faible qui nous permettra en 2012 de passer à d'autres horizons.

Sur le règlement local de publicité, je voudrais rassurer d'emblée Jacques BOUTAULT et l'ensemble de nos collègues : nous sommes très attachés à la révision du règlement local de publicité.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - On nous le dit à chaque fois.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - On vous le dit à chaque fois ? Je vous le répète.

Je crois que les Jésuites du XVIII^e siècle disaient que la pédagogie était d'abord fondée sur la répétition, donc je vous le redis.

En matière d'éducation, il me semble que les Jésuites avaient leur intérêt...

Revenons au règlement local de publicité...

Monsieur BOUTAULT, mon cher collègue, le groupe de travail a effectivement connu un petit retard qui était dû à la Préfecture, car la Préfecture a mis un certain temps à régler la composition du groupe de travail - vous savez que c'est la Préfecture qui a la main, qui a le pouvoir, dans ce domaine, ce n'est pas la Ville -, mais la première réunion de ce groupe aura lieu juste après les vacances de la Toussaint. J'espère que vous en êtes rassuré.

Sur la suite de la procédure, je peux vous dire que nous sommes parfaitement décidés à aller rapidement, à une condition, c'est de faire en sorte que tout se déroule dans des conditions juridiques parfaitement régulières, car je vous rappelle que les afficheurs sont, si j'ose dire, à l'affût - certains d'entre eux ont obtenu l'annulation du précédent règlement - et nous ne voulons évidemment pas que le règlement futur encoure ou coure le même risque.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets à présent aux voix le projet de délibération...

M. Sylvain GAREL. - Monsieur le Maire ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Allez-y !

M. Sylvain GAREL. - Rapidement.

Je comprends bien les deux réponses que vient de nous faire M. GAUDILLÈRE, mais j'ai un peu de mal à comprendre... D'un côté, on fait quand même un cadeau à un afficheur et, d'un autre côté, on dit : "il faut faire très attention, parce que pendant le R.L.P., il faut que tout soit correct, parce que les afficheurs vont tout faire pour le torpiller".

Je pense que la Ville, vraiment, ne fait pas de choix. Soit les afficheurs sont des gens avec qui on peut travailler et, à ce moment-là, on peut passer des accords qui peuvent être un petit peu bénéficiaires pour eux, soit ce sont des ennemis et, à ce moment-là, on n'a pas besoin de passer des accords avec eux.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Je peux répondre, Monsieur le Maire ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Oui.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, rapporteur. - Ce ne sont pas des ennemis ; je n'ai d'ailleurs pas employé cette expression.

Simplement, il est clair que nous avons le plus grand intérêt, Monsieur le Président GAREL, nous qui - et quand je dis "nous", c'est nous comme vous - sommes très attachés à réformer la publicité à Paris et à faire en sorte qu'elle soit plus conforme à notre conception de l'environnement, notre conception commune de l'environnement, à ce que la régularité juridique soit absolue, parce qu'il est vrai que parmi les sept ou huit afficheurs qui exercent cette profession à Paris, il y en aura toujours, forcément, un ou deux qui ne seront pas satisfaits de ce règlement et qui essaieront de le contester en justice.

Voilà ce que j'ai voulu dire.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 89.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DF 89).

2009, DU 198 - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association Atelier Parisien d'urbanisme pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DU 198 relatif à la signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association "Atelier Parisien d'urbanisme" pour l'attribution d'une subvention de 50.000 euros.

Je donne la parole à M. Denis BAUPIN.

M. Denis BAUPIN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais expliquer pourquoi notre groupe va voter contre ce projet de délibération, conformément au vote que nous avons émis lors du Conseil d'administration de l'APUR sur cette étude qui porte sur l'insertion urbaine de C.D.G. Express à la porte de la Chapelle ; c'est bien cela le sujet, ce n'est évidemment pas un désaveu vis-à-vis de l'APUR, mais sur le contenu même de l'étude proposée.

Nos positions concernant C.D.G. Express sont connues depuis longtemps ; nous considérons que c'est un projet absolument non prioritaire pour l'agglomération parisienne en termes de transports, un projet élitiste, qui ne s'inscrit absolument pas dans la logique de service public que nous défendons pour les transports collectifs.

Cette position est connue, elle a été exprimée à de très nombreuses reprises par beaucoup d'élus, beaucoup d'associations, beaucoup de riverains de ce projet.

On est aujourd'hui face à un forcing de l'Etat qui veut absolument faire avancer ce projet ; on se souvient qu'à peine le S.T.I.F. avait-il été décentralisé que ce projet avait été repris par l'Etat. Et, aujourd'hui, on fait financer par la Ville de Paris une étude sur l'insertion urbaine de ce projet. Pourquoi Paris devrait-il contribuer à un projet auquel on ne nous associe que pour essayer d'habiller une insertion urbaine qui pose de sérieux problèmes, puisque je rappelle que le projet de C.D.G. Express prévoit de faire passer les trains en viaduc à travers la porte de la Chapelle.

On sait aussi que c'est un projet très contradictoire avec les ambitions que nous affichons en termes de Plan climat de la Ville, puisque ce projet prévoit pour sa rentabilité des hypothèses de trafic aérien qui sont, de notre point de vue, très largement fantaisistes, en tout cas très largement contradictoires avec les ambitions que l'on pourrait avoir en ce qui concerne le dérèglement climatique. C'est donc un projet qui pose de sérieux problèmes d'un point de vue environnemental.

C'est la raison pour laquelle nous ne comprenons pas pourquoi la Ville de Paris contribue au financement de cette étude. Enfin, j'aimerais avoir une précision et savoir si le fait même que l'on travaille à ces différentes hypothèses d'études d'insertion urbaine à la porte de la Chapelle signifierait que la Ville envisagerait de retirer son recours sur C.D.G Express et qu'il deviendrait acceptable pour la Ville de Paris que ce mode de transport passe en viaduc à travers la porte de Chapelle ? Est-ce qu'on est là dans un habillage d'un retrait d'un recours ou est-ce qu'on est simplement dans un travail prospectif ?

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GAUDILLÈRE, vous avez la parole.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, au nom de la 1ère Commission. - Je vais répondre, mais je suis un peu confus de répondre au précédent adjoint aux transports, qui connaît le dossier sans doute mieux que moi et, à vrai dire, je vais répondre sur des éléments qui ne sont pas strictement financiers, mais je vais quand même essayer de faire.

La position de la Ville de Paris, de la Municipalité parisienne et, en premier lieu, du Maire de Paris sur C.D.G. Express n'est pas nouvelle ; dès l'origine, le Maire de Paris a manifesté son intérêt et la Municipalité et le Conseil de Paris aussi, qui a eu l'occasion de s'exprimer par des votes, pour la création d'une liaison expresse entre la gare de l'Est et l'aéroport Charles-de-Gaulle.

C'est une liaison qui a notamment pour motivation de décongestionner l'autoroute A1 qui est, vous le savez, une autoroute particulièrement encombrée, c'est un projet qui s'inscrit dans une stratégie générale des transports régionaux, mais, pour autant, cette faveur de principe de la Municipalité parisienne pour C.D.G. Express - voilà d'ailleurs ma collègue chargée des transports - ne nous a pas empêchés et ne nous empêchera pas dans l'avenir - je le redis à M. BAUPIN - de nous battre pour que C.D.G. Express soit enfoui à la porte de la Chapelle.

C'est un point sur lequel la commission d'enquête a exprimé une réserve particulièrement claire, c'est un point sur lequel, vous le savez, nous avons manifesté vis-à-vis de l'Etat une énergie indiscutable et, d'ailleurs, c'est bien la raison pour laquelle l'Etat vient d'accepter de lancer une étude sur l'enfouissement ; l'étude porte sur l'enfouissement.

Je rappelle - c'est strictement financier, mais cela me fait très plaisir - que cette étude est financée seulement pour un tiers par la Ville de Paris et pour les deux tiers par l'Etat.

Le résultat des études sera disponible dans quelques semaines et coïncidera d'ailleurs avec la remise de l'offre du partenaire privé engagé dans ce projet. Nous espérons qu'une solution consensuelle pourra sortir de cette étude et des consultations ultérieures.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 198.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DU 198).

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création d'une ligne budgétaire spécifique permettant la végétalisation des toitures-terrasses.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 54 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif à la création d'une ligne budgétaire spécifique permettant la "végétalisation des toitures-terrasses".

Je donne la parole à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous présentons ici un vœu relatif au rétablissement de la ligne budgétaire consacrée au développement des toitures-terrasses.

Nous sommes surpris de constater la disparition d'orientations budgétaires consacrées spécifiquement à la végétalisation des toitures.

La suppression de ce budget a des effets immédiats.

Sous la précédente mandature, on comptait 33.000 mètres carrés de toitures végétalisées créées lors des rénovations et de nouvelles constructions. A ce jour, on ne constate plus aucune évolution en la matière, notamment lors des travaux de reprise d'étanchéité, comme cela était le cas systématiquement auparavant.

Alors que notre Municipalité s'enorgueillit dans les médias de vouloir développer ce type d'innovations, nous ne comprenons pas pourquoi cette ligne budgétaire définie depuis 2005 a disparu. Aussi, nous demandons son rétablissement avec un montant alloué s'élevant à 500.000 euros.

Je vous remercie.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, j'observe, mais ce n'est qu'un problème de forme et je ne m'attache pas beaucoup aux problèmes de forme, que ce vœu aurait peut-être gagné à être présenté en décembre, car c'est en décembre que nous examinerons le budget. Ce que nous avons examiné hier sont des orientations et non des lignes budgétaires. Mais passons.

Sur le fond maintenant, je dirai à M. le Président GAREL que les directions qui livrent ou rénovent des équipements publics depuis cette année, depuis 2009, inscrivent sur leur budget propre les coûts complets de ces opérations, c'est-à-dire depuis les travaux de fondation jusqu'aux travaux du toit, y compris les travaux de végétalisation.

A titre d'illustration, je lui dirai qu'en 2009, environ 2.500 mètres carrés de toitures végétalisées seront livrées et leurs coûts ont été intégrés dans ce qu'on appelle les coûts complets de chaque opération sur le budget de chaque direction.

Mais, comme nous sommes particulièrement intéressés aux terrasses végétalisées, comme M. le Président GAREL, et que nous avons prévu que parfois des directions pourraient oublier le financement de ces toitures végétalisées, il existe une autorisation de programmes, de projets, qui est sur le budget de la D.P.A., et qui est intitulé provision H.Q.E. solaire et végétalisation.

C'est une provision qui est aujourd'hui dotée de 950.000 euros - en tout cas au moment où je parle, je ne connais pas les arbitrages budgétaires futurs -, ce qui permet les compléments de financement, si par hasard une direction n'avait pas suffisamment anticipé l'installation de ces toitures terrasses, auxquelles nous sommes tous, M. le Président, extrêmement attachés.

Dans ces conditions, peut-être me permettrai-je de vous suggérer de retirer le vœu du groupe "Les Verts".

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Monsieur GAREL, retirez-vous ce vœu ?

M. Sylvain GAREL. - Je sens chez M. le Maire une volonté de nous convaincre, mais je ne suis pas totalement convaincu, parce que nous avons quand même vu disparaître cette ligne budgétaire ; c'est une autre ligne budgétaire dont vous nous parlez.

Nous souhaitons, même si le montant n'est pas décidé tout de suite, avoir l'assurance que cette ligne budgétaire va exister lors du prochain budget que nous étudierons au mois de décembre.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Vous ne retirez pas votre vœu ?

M. Sylvain GAREL. - Non, nous allons le maintenir.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Vous appelez à voter contre ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Je donne un avis défavorable. C'est parce que je le répète, maintenant, chaque direction, c'est un budget total pour l'équipement X ou Y. Ce budget comprend les toitures végétalisées, et c'est une façon de responsabiliser les directions sur le coût complet de l'équipement.

Je donnerai hélas un avis défavorable, quelle que soit notre faveur pour les terrasses végétalisées, Monsieur le Président.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'application d'une mesure de gel de 5 % des crédits de fonctionnement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 55 dans le fascicule, déposé par le groupe Centre et Indépendants, relatif à l'application d'une mesure de gel de 5 % des crédits de fonctionnement.

Je donne la parole à M. POZZO di BORGIO.

M. Yves POZZO di BORGIO. - Il s'agit tout simplement de rappeler la proposition qu'avait faite Christian SAINT-ETIENNE lors des propositions budgétaires. L'idée est de geler 5 % des crédits pour pouvoir anticiper sur une éventuelle aggravation de la situation des finances de la Ville. C'est une pratique budgétaire qui s'applique à l'Etat.

Le vœu est un peu brutal, M. l'Adjoint au maire. Ce que je souhaiterais plutôt... Je suis prêt à retirer mon vœu, mais je souhaiterais que pour le prochain débat budgétaire dans deux mois, nous puissions envisager cette possibilité, que vous nous répondiez plutôt en disant que ce n'est pas possible... Vous pouvez déjà nous répondre maintenant, mais c'est plus une méthode de travail.

Le vœu est plus quelque chose d'appel dans cette affaire.

(*M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace M. Jean VUILLERMOZ au fauteuil de la présidence.*)

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous avez la parole, Monsieur le Maire.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Je me vais répondre à M. POZZO di BORGIO que cette méthode, qui est effectivement la méthode de l'Etat, me paraît une méthode un peu hypocrite. Je vais expliquer pourquoi.

La méthode consiste à dire au Parlement : vous votez un budget, vous le votez assez large parce que cela facilite le vote du budget - d'ailleurs, vous êtes vous-mêmes parlementaire et vous connaissez parfaitement cette mécanique - et deux mois après, même parfois trois semaines après la promulgation de la loi de finances, un arrêté, paru discrètement au Journal Officiel, décide que X % - c'est souvent 5 % effectivement - du budget est gelé.

Nous avons une autre méthode à la Ville de Paris, et je la trouve plus respectueuse du vote des élus. Nous faisons voter un budget qui est calculé au plus juste des besoins des services et des missions de la Ville, et nous déléguons ces sommes aux services, qui ensuite les dépensent conformément au vote des élus.

Il arrive, qu'en cours d'année, nous ayons besoin d'économies, et c'est ce qui s'est passé l'an dernier, mais nous revenons devant les élus pour faire voter ces économies. Vous le savez, nous avons fait voter au Conseil de Paris en juillet dernier un train d'économies de 23 millions d'euros, ce qui rapporté aux charges à caractère général représente à peu près 3 %.

Cependant, nous l'avons fait après un vote des élus. Je suis totalement défavorable à une mesure de gel, qui serait décidé uniquement par l'Exécutif, dans le dos, si j'ose ainsi m'exprimer, des élus.

Je donnerai, si M. POZZO di BORGIO maintient son vœu, un avis défavorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur POZZO di BORGO, avez-vous entendu ?

M. Yves POZZO di BORGO. - J'ai entendu la réaction du Maire. C'était plus un débat que je voulais engager pour la préparation du budget. Je ne suis pas sûr qu'on aurait pas intérêt - je comprends votre position - à réfléchir un peu plus sur ce sujet, surtout sur la dégradation des finances.

Évidemment, je retire mon vœu. Cela ne sert à rien de se battre là-dessus. C'est plus l'esprit de ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président. La sagesse gagne.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au préjudice subi par les commerçants riverains des Z.A.C. "Clichy-Batignolles" et "Cardinet-Chalabre", dans le 17e arrondissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 56 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au préjudice subi par les commerçants riverains des Z.A.C. "Clichy-Batignolles" et "Cardinet-Chalabre", dans le 17e arrondissement.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de la prise en compte du préjudice que les commerçants et les entreprises, qui sont riverains des chantiers d'aménagement des Z.A.C. "Clichy-Batignolles" et "Cardinet-Chalabre" subissent. Il y a effectivement une perte de clientèle qui se manifeste par des cessations d'activité, et une baisse importante du chiffre d'affaires.

Nous faisons donc une proposition pour éviter les contentieux et faciliter les règlements à l'amiable. Nous considérons effectivement aussi les demandes de ces commerçants d'obtenir une carte R.C.A. à tarif réduit, et d'obtenir un dégrèvement sur les droits d'occupation du domaine public, évidemment seulement pendant les travaux.

C'est pourquoi nous demandons que le Maire de Paris prenne en considération cette dégradation continue des conditions de travail et de vie de ces riverains et crée une commission de règlement amiable.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, chère collègue.

Je donne la parole à l'adjointe compétente, Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame DOUVIN, nous sommes un peu étonnés de votre vœu car je n'ai été saisie par aucun commerçant de ce problème. Pour l'instant, je n'ai pas de chiffres d'affaires et d'arguments crédibles qui me permettent d'appuyer quelques indemnités de la Ville que ce soit, c'est-à-dire de dépenses de deniers publics sur des chiffres crédibles.

Vous le savez, quand nous avons établi pour le tramway une commission d'indemnisation à l'amiable, nous avons mis en place une grosse machine, si j'ose dire, qui s'est appuyée sur des chiffres qui étaient garantis par la Chambre de commerce, des métiers et des experts comptables, et qui ont été analysés par l'ancien président du Tribunal administratif, avec en regard les dommages qui avaient été causés aux commerçants. Nous n'en sommes largement pas là.

Je suis désolée de vous le dire, pour l'instant, à moins que nous ayons des preuves beaucoup plus tangibles, il ne nous est pas possible de répondre favorable à ce vœu.

Je vous demande de le retirer sinon je serai obligée d'appeler à un avis négatif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Madame DOUVIN, avez-vous entendu l'appel ?

Mme Laurence DOUVIN. - J'ai bien entendu l'appel, mais je ne vais certainement pas y répondre, parce que nous, nous entendons les commerçants et ils nous disent autre chose. Et là, nous ne demandons pas de l'argent, pour l'instant, nous demandons simplement la création d'une commission de règlement amiable.

Donc, nous gardons le vœu. Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2009, DDATC 115 - Inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDATC 115 relatif à l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 57 et le groupe U.M.P.P.A. l'amendement n° 58 et le vœu référencé n° 59 dans le fascicule.

Je donne la parole à M. LEGARET, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous savez que le Code général des collectivités territoriales fait obligation à la mairie centrale de déléguer aux mairies d'arrondissement - je cite : "les équipements à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive et d'information de la vie locale qui ne concernent pas l'ensemble des habitants de la commune ou les habitants de plusieurs arrondissements ou qui n'ont pas une vocation nationale".

Donc, c'est un projet de délibération qui répertorie dans chaque arrondissement les équipements de proximité, qu'il s'agisse des équipements de petite enfance, d'équipements sportifs des écoles, des crèches, des parcs, des mairies, des Maisons des associations, des bibliothèques ou encore des conservatoires qui sont - comme on le sait - au cœur du fonctionnement de nos arrondissements et donc au cœur de la vie des parisiens.

Je ne veux pas rentrer - je vous rassure tout de suite - dans le détail de l'inventaire de chaque arrondissement et Mme KUSTER qui devait s'exprimer me signale que l'inventaire du 17e n'appelle pas de remarques particulières. Simplement la nouvelle crèche Truffaut ayant remplacé la Halte-garderie de la mairie et le gymnase Reims s'appelle Salle de sport Reims.

Je compléterai tout à l'heure en faisant une demande concernant le premier arrondissement. Mais je voudrais faire deux remarques d'un ordre plus général. Je voudrais d'abord rappeler que la mise à l'inventaire est une chose mais qu'elle n'a en réalité de sens que dans le cadre d'un processus de décentralisation réelle et qu'elle se traduit par le transfert de charges à l'état spécial des arrondissements.

Or, ce n'est pas ce que nous constatons. Nous voyons au contraire que les états spéciaux sont évalués, encore cette année, a minima. Dans le budget primitif 2010, nous constatons une diminution considérable des crédits au titre des travaux d'urgence, pour assurer l'entretien de ces équipements, et ce n'est pas admissible au moment où, a contrario, les impôts sont augmentés de manière brutale. Comment pouvons-nous assurer, nous, maires d'arrondissement, la gestion de ces équipements avec des budgets que ne sont pas suffisants ?

Or, certains de ces équipements sont dans un état difficile, voire critique et la méthode d'évaluation ne prend pas en compte l'état ni la vétusté des équipements, notamment sportifs. A ce rythme là, ces équipements ne seront pas dignes d'une ville comme Paris.

Mais nous ne sommes pas à une incohérence près car, au-delà des manques de crédit, le fonctionnement n'est pas non plus rationnel. Je voudrais citer, sur les équipements de proximité, l'entretien de certains espaces verts attenants aux équipements sportifs, qui est transféré à la DJS et non à la Direction des espaces verts et de l'environnement - comme cela l'est actuellement.

La DJS a-t-elle pour vocation de gérer des espaces verts ? Les travaux d'entretien sont effectués par le personnel de la DJS elle-même, selon la volonté ou non des responsables d'équipement. Une fois de plus, nous nous posons la question de savoir quel est le personnel le plus habilité, le mieux formé pour gérer ce type d'équipements.

Enfin, je voudrais terminer sur une remarque sur le fonctionnement des équipements de proximité. Je vous rappelle l'obligation légale de réunion des commissions mixtes paritaires qui ont pour objet de valider les conditions d'admission dans les équipements transférés. Or, nous avons une délibération en 2002, adoptée par le Conseil de Paris dans la suite logique dans la loi de démocratie de proximité, et les commissions mixtes n'ont jamais été réunies en raison de la mauvaise volonté répétitive du Maire de Paris et malgré nos demandes insistantes. Nous faisons donc remarquer, une fois de plus, que le Maire de Paris ne respecte pas la loi en refusant la convocation de ces commissions mixtes paritaires.

Enfin, je vais très vite sur l'amendement n° 58 que j'ai déposé avec ma collègue Florence BERTHOUT et les élus du groupe U.M.P.P.A. Il s'agit de la demande de mise à l'inventaire du Centre d'animation Les Halles Le Marais et du Conservatoire qui sont localisés dans le 1er arrondissement, qui sont des équipements - c'est vrai - inter-arrondissement. D'ailleurs, nous avons des commissions qui cogèrent avec les maires des quatre arrondissements. En réalité, on se retrouve plus souvent avec le Maire du 2e arrondissement parce que le Maire du 3e et Mme la Maire du 4e, se sont un peu désintéressés de ces équipements. Nous avons un partenariat actif avec Jacques BOUTAULT sur un certain nombre d'opérations et notamment sur ces équipements.

Mais véritablement, le fait de gérer le seul Conservatoire de Paris et le seul Centre d'animation qui ne sont pas rattachés à l'inventaire, cela complique, dans les procédures administratives, grandement les choses. Et d'ailleurs, la Direction du patrimoine et de l'architecture me dit-elle même que quand il y a un carreau cassé ou une ampoule, c'est beaucoup plus compliqué.

Il serait vraiment opérant et raisonnable, en ayant naturellement toute la concertation de coordination avec les maires des trois autres arrondissements du centre de Paris, qu'il y ait une inscription à l'inventaire du 1er arrondissement et que la question du contrôle de la gestion, que la question naturellement de la participation aux instances de contrôle de ces équipements soient amplement partagées avec extrêmement tous les élus des arrondissements du centre. Voilà la demande réitérée que je fais. Ce n'est pas la première fois que je la fais, mais j'espère que, petit à petit, d'années en années, la raison finira par nous convaincre les uns et les autres.

Je vous remercie.

M. SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. François LEBEL.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, merci.

Je voudrais maintenant vous parler du refus d'inscription par la Direction des espaces verts d'un jardin qui se trouve à l'angle de l'avenue Franklin-Roosevelt et du Cours Albert 1er et qui a été, pendant de très nombreuses années, occupé par le chantier de rénovation du Grand Palais.

Ce jardin sera prochainement baptisé Jardin de la nouvelle France, ceci à la demande de l'Ambassade du Canada, à l'occasion du cinquième centenaire de la découverte du Canada. Donc, ce futur Jardin de la nouvelle France est le seul et unique espace vert de cette partie sud du 8e arrondissement susceptible de recevoir des enfants. Car c'est le seul qui soit susceptible d'être clos avec des grilles et, de ce fait, d'éviter que les enfants en question n'échappent à leurs parents. Ce sera l'occasion également dans ce quartier du 8e arrondissement d'avoir enfin un espace vert où l'on puisse avoir un tas de sable, où l'on puisse avoir quelques équipements pour les enfants.

La réponse de la Direction des Espaces verts se contente de dire qu'à cet endroit de Paris, il y a très peu d'habitants, ce qui est relativement vrai, et que, par conséquent, ce jardin n'a pas à être inclus dans l'état spécial du 8e arrondissement.

Je trouve que l'argument est particulièrement spécieux dans la mesure où juste en face, à 20 mètres, il y a déjà les pelouses du Cours Albert Ier et du Cours la Reine qui sont exactement au même endroit et qui font partie, depuis des lustres, de l'inventaire des équipements de proximité du 8e arrondissement.

Donc, afin de pouvoir faire en sorte que le jardin, le futur Jardin de la nouvelle France puisse accueillir des enfants en bas âge, je demande qu'il soit rajouté à la liste de l'inventaire des équipements de proximité du 8e arrondissement et ceci, pour l'année 2010.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à Mme Maïté ERRECART pour vous répondre.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Ce qui est bien avec M. LEGARET, c'est qu'il fait les questions et les réponses. Il a rappelé notamment quels étaient les textes de lois qui nous régissaient pour l'inscription des équipements dans les inventaires des arrondissements et notamment le fait qu'ils ne doivent pas s'adresser aux habitants de plusieurs arrondissements.

Ce qu'il a aussi rappelé, c'est qu'effectivement les équipements qu'il cite sont communs à quatre arrondissements. Donc, il a fait effectivement la réponse, à savoir que l'on ne peut pas les retenir, à ce stade, à l'inventaire.

Ceci dit, je ne suis pas indifférente à ce que vous dites. Par une concertation avec vos autres collègues des trois autres arrondissements concernés, on peut trouver peut être une solution administrativement, juridiquement plus satisfaisante, mais en l'état actuel, dans la mesure où cette concertation n'a pas été conduite, je suis amenée à répondre à M. LEGARET que son vœu ne peut, donc, être pris en compte.

De même pour M. LEBEL, il a dit que son souhait était que cet équipement, que j'ai regardé, vu son emplacement, puisse servir aux enfants du quartier, qui sont d'ailleurs un peu éloignés de ce jardin puisque, pour ceux qui ne le connaissent pas, il est situé entre le Grand Palais et les quais, donc il n'y a pas énormément d'habitations et d'habitants à proximité.

C'est pour les mêmes raisons, vous savez très bien que ce jardin dépasse aujourd'hui très largement les usages simple-ment des habitants du 8e arrondissement.

Il participe, par ailleurs, de l'aménagement plus important qui s'appelle les Jardins des Champs-Élysées qui sont suivis par les ABF notamment, dans le cadre d'un schéma directeur de réaménagement.

C'est la raison pour laquelle, de la même façon, je suis amenée à répondre négativement à M. LEBEL, mais je l'invite, parce que j'en ai quand même discuté avec Fabienne GIBOUDEAUX, à se rapprocher d'elle pour voir dans quelle mesure on ne pourrait pas, néanmoins, sans que ce soit à l'inventaire, y mettre des jeux pour enfants et donc répondre à votre préoccupation que cet équipement soit encore mieux au service des habitants du 8e arrondissement.

Voilà donc pour les deux vœux. J'invite à les repousser.

Plus largement, M. LEGARET a parlé de beaucoup de choses.

Des travaux urgents : dont nous parlerons, je pense, au moment du budget, quand nous aurons adopté les E.S.A.

Des C.M.P., je vous rappelle, Monsieur LEGARET, au cas où vous auriez déjà oublié, que nous avons voté une délibération au mois de juin dernier qui porte sur la déconcentration-décentralisation et que, notamment dans cette délibération, figure un calendrier pour réunir les C.M.P.

Voilà ce que je voulais préciser.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Avant de voter, il y a une explication de vote demandée par M. le maire du 2e arrondissement. Rapidement !

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Très rapidement, Monsieur le Maire.

Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, puisque, même si nous travaillons bien sur la gestion quotidienne du centre d'animation et du conservatoire avec le maire du 1er arrondissement, il se trouve que, si ces équipements sont situés sur le territoire du 1er arrondissement, ils sont ouverts notamment et en particulier aux habitants du 2e arrondissement. Au-delà de la gestion sur les carreaux cassés, je crois qu'il est important que ces équipements soient bien partagés entre tous les arrondissements auxquels ils sont destinés et, même symboliquement, il est très important qu'il ne soit pas rattaché à un seul arrondissement mais que tous les maires concernés puissent s'en préoccuper à égalité.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Tout le monde s'est exprimé, on a répondu à tout cela.

Je mets aux voix l'amendement n° 57, déposé par l'Exécutif. Est-ce bien cela ?

Mme Maïté ERRECART, adjointe, rapporteure. - C'est un amendement technique.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Amendement technique, me dit-on.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 57 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 57 est adopté.

Je mets aux voix l'amendement n° 58.

Est-ce pour le retirer ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Un mot, Monsieur le Maire, pour dire que je trouve très légitimes les préoccupations de M. Jacques BOUTAULT, et il me semble que la réponse courtoise que vient de faire Mme ERRECART devrait permettre de répondre à cela. Je suis en tout cas très désireux d'une concertation et, pour ne pas être moins courtois que Mme ERRECART, je retire cet amendement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous retirons l'amendement n° 58.

Le vœu n° 59, Monsieur le Maire du 8e, suivez-vous ce mouvement de fond ?

M. François LABEL, maire du 8e arrondissement. - Monsieur le Maire, non. Je ne doute pas du vote négatif, mais je souhaite laisser une trace de ce vœu, car j'estime que les arguments qui sont donnés par la DEVE ne tiennent pas la route. Si j'ai bien reçu la proposition de me rapprocher de Mme GIBOUDEAUX, ce que je ferai, il n'empêche que je tiens à ce que trace soit gardée de ma demande.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Bien. Je retiens que M. LABEL se rapprochera de Mme GIBOUDEAUX, mais qu'il maintient son vœu ! J'ai tout compris, mais il faut bien le préciser.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 59, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DDATC 115 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DDATC 115).

2009, DDATC 116 - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations de gestion et d'animation locales destinées aux états spéciaux d'arrondissements en 2010, en application du titre I du livre V du code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDATC 116 relatif à la détermination du cadre de référence de la répartition des dotations de gestion et d'animation locales destinées aux états spéciaux d'arrondissements en 2010, en application du titre I du livre V du code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé l'amendement n° 60.

Je donne la parole à Hamou BOUAKKAZ.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Je suis un peu surpris que l'on me donne la parole en premier, mais puisqu'on me la donne, je vais la prendre. Je voulais simplement éclairer cette question du point de vue des conseils de quartier.

Il est clair qu'avec la mandature précédente et dans son prolongement aujourd'hui, ces dotations d'animation locales permettent, tant en fonctionnement qu'en investissement, à la participation citoyenne de s'exercer. Je pourrais citer des dizaines d'exemples, j'en citerai peu.

Les crédits de fonctionnement de 3.306 euros par conseil de quartier ont permis, par exemple, dans le 16e arrondissement, à un conseil de quartier, de créer un cinéclub en liaison avec le centre d'animation du Point du Jour.

Dans le 20e arrondissement, un conseil de quartier a réalisé un très beau film à l'occasion de la Journée de la femme.

Nous avons ajouté à cela des crédits d'investissement qui sont autant de pépites de la participation citoyenne.

Je citerai quelques exemples.

Ce soir, je me rends à l'assemblée générale des conseils de quartier du 2e arrondissement et l'un des conseils, le conseil Sentier Bonne-Nouvelle, a réalisé une fresque. D'autres conseils dans le 10e arrondissement ont réalisé un site Internet collaboratif.

Bref, un foisonnement d'initiatives et d'intelligence, facilité par l'excellente loi démocratie de proximité, adoptée sous l'égide de Daniel VAILLANT qui, n'en déplaise à certain sur ces bancs, a été un excellent Ministre de l'Intérieur et est pour moi un élu de référence.

J'en profite pour lui transmettre mon amitié et ma solidarité.

Simplement pour dire que cette nouvelle façon d'attribuer les dotations d'animation locales, qui ne tiendraient plus compte des critères sociaux, serait non conforme à l'idée que nous nous faisons du rétablissement d'une certaine égalité entre les arrondissements et cela serait forcément au préjudice de la participation citoyenne, donc pour ma part j'y suis tout à fait défavorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Bien.

Je donne la parole à M. GABORIAU pour 3 minutes, car il nous présente un amendement.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que vient de dire notre collègue et, justement, je souhaite vous présenter un amendement, à la demande du député-maire du 16e et des élus du 16e, auxquels s'associent les élus du 17e en particulier.

Je rappellerai :

- que la vocation des dotations d'animation locales est de financer les dépenses liées à l'information aux habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locale, en particulier aux activités culturelles ainsi qu'aux interventions motivées par des travaux d'urgence dans des équipements de proximité.

- dans ces conditions, que les dotations d'animation locales n'ont pas de vocation sociale ;

- et qu'ainsi les considérations socioéconomiques pour procéder à la répartition des crédits d'animation locaux entre les arrondissements sont sans rapport avec la vocation des dotations d'animation locales.

En revanche, les dépenses que les dotations d'animation locales sont censées couvrir sont fortement corrélées avec l'importance de la population, ainsi que, dans une certaine mesure, avec le nombre d'entreprises et la population salariée de chaque arrondissement.

Aussi, nous présentons un amendement pour que le paragraphe sur la dotation d'animation locale soit modifié de la façon suivante :

- Attribution à chaque arrondissement d'une dotation forfaitaire égale pour chaque arrondissement.

- Attribution ensuite à hauteur de 75 % des crédits restants en fonction de l'importance de la population de chaque arrondissement suivant le chiffre de la population légale.

- Enfin, attribution à hauteur de 25 % des crédits restants en fonction du total des entreprises et de la population salariée de chaque arrondissement selon le chiffre le plus récent établi par l'I.N.S.E.E.

Pour l'exercice 2010, et à titre exceptionnel, une compensation sera par ailleurs attribuée aux arrondissements pour lesquels l'application des critères ci-dessus conduiraient à une diminution du montant de leurs crédits d'animation locaux par rapport au budget primitif 2009.

Je voulais rappeler également que j'avais déjà présenté ce vœu l'an passé et que nous le réitérons car nous sommes convaincus du bien-fondé de notre proposition.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur GABORIAU.

Je donne la parole, pour répondre, à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, au nom de la 2e Commission. - Oui, cela ne m'avait pas échappé que le vœu que présentait M. GOASGUEN et l'U.M.P.P.A. était bien le même que celui de l'année dernière. Ma réponse sera, je crois, dans les mêmes termes.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - On aurait pu évoluer !

Mme Maïté ERRECART, adjointe, rapporteure. - D'abord pour rappeler ce que nous avons tout de même fait l'année dernière.

L'année dernière, sur la dotation de l'animation locale, nous avons d'abord donné un coup de pouce car nous avons décidé de passer la dotation moyenne de 2,22 euros à 2,50 euros par habitant.

La deuxième chose que nous avons faite l'année dernière, c'est de revoir les critères de répartition de cette dotation d'animation locale. Je rappelle que les critères retenus ont été l'attribution à chaque arrondissement d'une dotation forfaitaire de 35.000 euros et ensuite, l'enveloppe globale est répartie 50 % en fonction de l'importance de la population de chaque arrondissement, et 50 % en fonction de critères socio-économiques. Donc, les critères de la population sont bien entendu présents dans les critères que nous avons retenus.

Le résultat pour l'année 2010 sera qu'avec les évolutions démographiques que nous connaissons à Paris, il y a une majoration des crédits d'animation locale dans 16 arrondissements.

La hausse globale s'élève à 4,41 % et nous avons par exemple, à titre indicatif, 2,47 % de mieux pour le 1er, 10,51 % de mieux pour le 15e, 1,85 % pour le 17e, et je peux continuer pour les autres arrondissements. Ce sont donc bien des moyens supplémentaires que nous mettons à disposition des arrondissements pour animer la vie locale.

Pourquoi refusons-nous ce que vous demandez, à savoir : introduire le critère du nombre de salariés et d'entreprises dans les arrondissements ?

Tous simplement, et vous l'avez dit en introduction, car le texte de la loi et la réalité de notre pratique, c'est bien aux habitants que s'adresse la dotation d'animation locale. Bien sûr, nous n'ignorons pas les salariés dans les arrondissements, mais la nature de l'activité que nous développons à travers la dotation d'animation locale est bien destinée aux habitants. C'est la raison pour laquelle nous ne retenons pas le nombre de salariés.

Deuxième raison, c'est clair, Hamou BOUAKKAZ en a dit un mot, c'est parce que nous voulons donner plus de moyens aux arrondissements dont les publics sont les moins favorisés car nous pensons que ce sont ceux qui ont besoin, avant tout, de l'action publique.

Voilà la raison pour laquelle nous maintenons effectivement les critères qui ont été choisis l'année dernière et les appliquons avec les nouvelles données démographiques, en maintenant d'ailleurs le niveau des crédits d'animation locale pour les arrondissements où l'application des nouvelles données se serait traduite par une baisse. On est vraiment tout à fait dans une dynamique positive en la matière, et c'est la raison pour laquelle j'exprime un avis négatif, comme l'année dernière, sur ce projet d'amendement.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Bien. Vous ne le retirez pas ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 60 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 60 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDATC 116.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDATC 116).

**2009, DRH 48 - Modification de la délibération relative à l'accueil et à l'indemnisation des stagiaires effectuant à la Ville de Paris un stage obligatoire pour leur cursus scolaire ou universitaire.
Vœu déposé par le groupe "Les Verts".**

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DRH 48 relatif à la modification de la délibération relative à l'accueil et à l'indemnisation des stagiaires effectuant à la Ville de Paris un stage obligatoire pour leur cursus scolaire ou universitaire, sur lequel le groupe "Les Verts" a déposé l'amendement n° 61 et le vœu référencé n° 62 dans le fascicule.

Je donne la parole à Mme GIBOUDEAUX, pour cinq minutes.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je propose de faire une seule intervention, à la fois pour l'amendement et pour le vœu, ce qui va permettre de gagner un peu de temps.

Cette intervention fait suite au débat que nous avons eu ce matin, qui concernait l'emploi et les jeunes et la situation de la Ville de Paris qui, à notre avis, doit être exemplaire en la matière.

Notre groupe, "Les Verts", a déposé un vœu et un amendement relatifs à un projet de délibération qui prévoit la modification de l'accueil et de l'indemnisation des stagiaires de la Ville. Cette modification intervient suite à un décret voté en juillet 2009.

Par les propositions que nous faisons, nous souhaitons que la Ville aille plus loin que la simple application du décret, comme cela nous est proposé dans ce projet de délibération.

En effet, notre amendement demande que la Ville rémunère ses étudiants stagiaires dès le premier jour du stage, quel que soit la durée de celui-ci.

Une telle modification, souhaitée par tous les collectifs de soutien aux stagiaires, évite les dérives consistant à n'embaucher que des stagiaires pour une durée de deux mois. Elle permet aussi d'assurer à tous les étudiants stagiaires de meilleures conditions de vie, conditions de vie que l'on sait très difficiles, qui ont été rappelées ce matin, particulièrement à Paris. Je vous rappelle que c'est un droit qui fait partie des Droits de l'Homme que quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante.

Par ailleurs, à travers notre vœu, nous souhaitons mettre en avant le principe de la rémunération progressive des stagiaires selon leur durée de stage et donc, de leur compétence.

Car plus le stage est long, plus les bénéfices pour l'employeur sont grands. De plus, nous pensons qu'il est préférable de passer des contrats d'apprentissage avec les étudiants dont la durée de stage est supérieure à six mois, ces contrats permettant une meilleure insertion dans le milieu professionnel.

Cette proposition prend tous son sens après le débat sur l'emploi des jeunes Parisiens de ce matin. Je vous rappelle d'ailleurs que dès 2005, la Ville s'était engagée à étudier la possibilité de rémunérer les stages en tenant compte de leur durée et de la situation sociale des stagiaires.

Nous regrettons que cette étude n'ait pas abouti et souhaitons donc que ces deux propositions reçoivent un avis favorable.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Maïté ERRECART pour vous répondre.

Mme Maïté ERRECART, adjointe, au nom de la 2e Commission. - La Ville de Paris suit, en matière de formation des stagiaires, un double objectif : rendre les stages de la Ville accessibles aux jeunes évoluant dans un environnement modeste et améliorer les conditions d'accueil des stagiaires.

Je rappelle d'ailleurs que la Ville, on l'a vu ce matin quand on a abordé la question de la communication sur l'emploi des jeunes, que la Ville accueille déjà aujourd'hui 2.500 stagiaires pour une demande de 5.500, soit près de 45 % en provenance des collèges et lycées, 29 % de la formation professionnelle, 27 % de l'université ou des écoles.

Par ailleurs, vous le savez, nous allons accueillir aussi 300 jeunes au titre du service civil volontaire et 478 en contrat d'accompagnement à l'emploi. C'est donc vous dire combien nous sommes favorables à l'accueil des jeunes à la Ville.

La Ville accueille essentiellement les étudiants stagiaires dans le cadre de cursus universitaire pour une durée de deux à trois mois, les stages supérieurs à six mois étant extrêmement rares.

Les stages ont donné lieu dès 2006 à une indemnisation égale à celle pratiquée dans le privé mais bien souvent supérieure à celle en vigueur dans les autres administrations.

Le montant consacré à l'indemnisation est passé de 346.000 euros en 2007 à 586.000 euros en 2008. Aujourd'hui, nous proposons par la délibération d'étendre l'indemnisation aux stagiaires présents pour une durée supérieure ou égale à deux mois et à prendre en charge leur déplacement domicile - travail dans les mêmes conditions que ce qui s'applique aux agents permanents.

Cela constitue un effort supplémentaire estimé à 360.000 euros en année pleine, ce qui devrait conduire notre politique d'indemnisation à plus de 1 million d'euros.

Alors évidemment, le vœu des Verts nous propose d'aller au-delà. D'une part, en indemnisant tous les stagiaires étudiants - je suis d'ailleurs surprise de cette différence - dès le premier jour. Bien, c'est une idée, pourquoi pas ?

Par ailleurs, vous nous proposez une progressivité dans cette indemnisation.

Je dois dire simplement que tout cela nous coûterait plus de 2 millions d'euros. Il faut aussi parler un peu d'argent de temps en temps, et dans la conjoncture économique dans laquelle nous sommes, il est évident que c'est une décision qui n'est pas à prendre à la légère.

Pour ce qui nous concerne, nous pensons aujourd'hui qu'il vaut mieux se consacrer à une amélioration de l'accueil des jeunes. Il ne faut pas que nous devenions contre performants par rapport à notre objectif, en prenant prétexte d'une indemnisation dès le premier jour et que, du coup, nous réduisions nos possibilités d'accueil.

Je crois que la question de la politique de l'accueil des jeunes et des stagiaires à la Ville, c'est aussi de leur donner une première expérience professionnelle.

J'ai envie d'inviter les collègues "Verts" et donc Fabienne GIBOUDEAUX à retirer les deux vœux et je lui propose volontiers, ainsi qu'au groupe des "Verts", qu'avec Didier GUILLOT, nous puissions travailler plus avant sur la question de notre politique de stages vis-à-vis des étudiants, puisque c'est une cible que vous proposez particulièrement d'étudier. On en a 335 aujourd'hui qui sont à la Ville de Paris ; peut-être faut-il aller encore au-delà. Je vous invite donc plutôt à retirer vos vœux, sinon, je serais amenée à m'y opposer.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Madame GIBOUDEAUX, que faites-vous ?

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Notre groupe maintient le vœu et l'amendement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous maintenez l'amendement n° 61 et le vœu n° 62, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 61 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 61 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 48.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DRH 48).

Vœu déposé par **M. Ian BROSSAT** et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la célébration du PACS en mairie d'arrondissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 63 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à la célébration du PACS en mairie d'arrondissement.

Je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a 10 ans très exactement, l'Assemblée nationale votait la création du Pacte Civil de Solidarité, le PACS. Tout le monde se souvient de cette naissance difficile entre la peur et l'incompréhension des uns, l'enthousiasme plus ou moins revendiqué des autres, mais le moins que l'on puisse dire, c'est que la société précédait de beaucoup la loi, en l'occurrence, et il était nécessaire et inévitable de proposer un nouveau type d'union qui corresponde aux nouvelles définitions du couple et du foyer.

On avait prévu alors que le PACS n'intéresserait personne ou encore qu'il allait détruire et désorganiser la société et la famille. Il n'en a rien été. Le PACS est un succès, 555.000 Pactes Civils de Solidarité ont été conclus depuis.

A Paris, le PACS a rencontré et rencontre un succès tout à fait exceptionnel. Si l'on considère le nombre de PACS conclus par habitant depuis 10 ans, on conclut aujourd'hui deux fois plus de PACS à Paris que dans le reste de la France.

Comme vous le savez, la loi prévoit l'enregistrement d'un PACS au tribunal. Pourtant, un certain nombre de villes offrent la possibilité de conclure des PACS en mairie, un grand nombre de villes de gauche, bien sûr, mais pas seulement, puisque Nice, qui n'a pas la réputation d'être une ville de gauche, fait partie de cette liste. C'est une disposition, de notre point de vue, bienvenue, qui répond à une demande des couples.

A Paris, aujourd'hui, un certain nombre de mairies permettent ce type de cérémonie, d'autres non, et on a constaté encore tout récemment, dans le 15e, alors qu'Anne HIDALGO souhaitait célébrer une cérémonie à l'occasion d'un PACS, que cette possibilité ne lui avait pas été offerte.

C'est pourquoi nous avons déposé ce vœu, pour demander que les élus de Paris qui le souhaitent puissent effectivement célébrer un PACS en mairie d'arrondissement.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Je donne la parole, pour vous répondre, à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Ian BROSSAT a raison, le PACS connaît un succès de plus en plus important auprès de nos concitoyens. Les Parisiens l'ont particulièrement adopté, puisque 7.428 PACS ont été conclus à Paris en 2008 contre 5.520 en 2007.

Par ailleurs, le taux annuel en 2008 de PACS est de 35 PACS pour 10.000 habitants à Paris contre 23 pour 10.000 dans l'ensemble de la France.

Toutes les études sociologiques indiquent bien que le PACS devient, pour beaucoup de Parisiens, un événement majeur de la vie sociale et collective, au même titre que le mariage.

Considérant que les Mairies se doivent d'être des maisons communes de tous les habitants de l'arrondissement sans discrimination, je ne vois pas en quoi, sur demande des "Pacsés", nous pourrions leur refuser une célébration en Mairie par les Conseillers de Paris ou par les adjoints au maire d'arrondissement qui le souhaite.

Aussi, j'émets un avis favorable sur ce vœu, de telle sorte qu'afin de respecter un principe d'égalité et sans esprit polémique, tous les Parisiens, quel que soit leur arrondissement de résidence, puissent bénéficier des mêmes possibilités, comme c'est déjà le cas dans de nombreux arrondissements. Il n'y a pas très longtemps Annick LEPETIT me disait qu'elle avait célébré, il n'y a pas très longtemps, le premier PACS dans le 17^e arrondissement.

Nous avons déjà adopté un vœu similaire à la demande d'Anne HIDALGO il y a quelques mois. Evidemment, j'émets à nouveau un avis tout à fait favorable à ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 339).

Vœux déposés par MM. Jean-François LAMOUR, Jean-François LEGARET et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatifs à la transparence.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 64, 65 et 66 dans le fascicule, déposés par le groupe U.M.P.P.A., relatifs à la rémunération des directeurs, sous-directeurs et administrateurs.

Je donne la parole à Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Je voudrais d'abord dire, très explicitement, qu'en déposant ces vœux, je les avais rattachés à la communication sur les orientations budgétaires. Je me suis déjà étonné hier qu'on ne les ait pas évoqué en même temps que les orientations budgétaires, car ils avaient plus de sens au moment de la communication qu'en fin de séance et complètement déconnectés de toute communication ou projet de délibération inscrit à l'ordre du jour.

Ecoutez, nous posons des questions relativement simples... Je ne vais pas relire ces vœux, il y en a trois.

Le vœu n° 64, nous souhaiterions connaître le nombre de directeurs qui ne sont pas à la tête d'une direction, le nombre de directions ayant plus d'un directeur à leur tête, avec les masses salariales correspondantes.

Nous voudrions savoir le nombre de contractuels recrutés en 2009 et les années précédentes et les 10 plus importants salaires de contractuels.

Enfin, nous voudrions connaître les 10 plus grosses rémunérations d'agents de la Ville et du Département de Paris pour l'année 2009 et les années précédentes.

Nous demandons simplement au Maire de Paris d'être au moins aussi transparent que le Cac 40 et de connaître les plus grosses rémunérations.

Ce qui est bizarre, c'est que depuis que nous avons déposé ces vœux, en Commission, conformément à notre règlement, des journalistes m'ont appelé, m'ont fait part de certaines bribes d'information, selon lesquelles des chiffres circulaient, certains chiffres nous paraissant d'ailleurs assez impressionnants en ce qui concerne les rémunérations. Des informations ont donc été communiquées à la presse, mais elles n'ont pas été communiquées aux élus parisiens.

Je ne doute pas que Mme ERRECART aura à cœur de nous donner des informations précises à ces questions qui sont des questions, je crois, simples, de bon sens, légitimes, dont personne ne doit, très logiquement, se froisser.

Merci de bien vouloir répondre ponctuellement à chacun de ces trois vœux.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Une question simple... Madame ERRECART, réponse !

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - A question simple, réponse précise et simple.

L'Exécutif est effectivement tout à fait transparent ; vous posez des questions, on vous répond.

La première question concerne le nombre de directeurs qui ne sont pas à la tête d'une direction ; nous en avons quatre à l'heure actuelle.

Nous n'avons aucune direction qui dispose de deux directeurs. En revanche, nous avons 12 directions qui ont des directeurs adjoints, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Un directeur adjoint est rémunéré de manière différente par rapport à un directeur. Si vous regardez ce qui se passe à l'Etat, nous n'avons pas d'"emplois de chef de service" ; nous avons, en revanche, des postes de directeur adjoint.

Enfin, troisième demande, vous me demandez combien de sous-directeurs ne sont pas en charge de sous-direction. Nous en avons 10, mais ils sont tous en charge de missions importantes et s'occupent de projets précis comme la question des Bains Douches, les locaux associatifs, les règles applicables à l'occupation de l'espace public, bref, ils sont en charge de missions importantes.

Vous me posez, enfin, la question sur les administrateurs. Il n'y a pas de problème d'affectation des administrateurs, même si à l'instant où je vous parle, deux sont en attente d'affectation, mais c'est vraiment conjoncturel.

Vous posez ensuite les questions qui concernent les contractuels.

Je vous renvoie à un document que j'ai eu l'occasion de vous transmettre, où un bon nombre d'informations figurent déjà, et que vous pouvez lire avec attention, à savoir le bilan social. Le bilan social de la Ville de Paris, que nous présentons bien sûr aux partenaires sociaux, on vous l'adresse aussi et beaucoup d'informations portent effectivement sur les populations respectives que nous avons, soit en termes de métier, soit en termes de statuts différents.

Donc, dans ce document, vous verrez que nous avons à l'heure actuelle 6.699 agents qui sont non titulaires de la Ville de Paris, qui représentent 9,4 % des effectifs de la collectivité, contre 20,8 % de la fonction publique territoriale et 11,7 % à l'Etat.

On peut évidemment s'interroger sur la raison de la présence d'autant de contractuels. Je dirai que ce nombre de contractuels est en partie dû au fait que nous avons résorbé l'emploi précaire, et que nous avons transformé des emplois précaires en contrats de droit public. Notamment quand les personnes sont là depuis plus de six ans, elles peuvent bénéficier d'un contrat à durée indéterminée.

De la même façon, nous avons aussi des personnes qui sont à temps partiel, et pour lesquelles nous donnons aussi des contrats de CDI. Nous avons des personnels vacataires notamment à la DASCO et à la DAC, qui ont été contractualisés.

Pour répondre à la question précise de combien nous en avons recruté sur la dernière année, en 2008, nous en avons recruté 270, et 151 de janvier à septembre 2009, pour une masse salariale représentant respectivement 6,8 millions et 4,7 millions d'euros.

Là encore, les agents recrutés l'ont été, d'une part, dans le cadre du dispositif toujours de résorption de l'emploi précaire - vous me direz que cette appellation recrutement est bizarre, mais effectivement quand on transforme un emploi précaire en un CDI, cela s'apparente à du recrutement - dans des recrutements à temps incomplet de professionnels pour les conservatoires et les ateliers des beaux arts, ou encore suite à la reprise en régie d'activités associatives, telle que Actions collégien qui a été reprise par la DASCO.

S'agissant des règles de rémunération, elles sont fixées par les délibérations du Conseil de Paris, qui datent pour certaines de la fin des années 70 ou du début des années 80, mais nous en avons parlé et nous en parlons régulièrement. Au mois de novembre 2008, nous avons fixé des possibilités de recrutement pour de nouvelles catégories, notamment qui portaient sur l'évaluation des politiques publiques.

Parmi les dix rémunérations les plus importantes de la Ville de Paris ne figure aucun contractuel, et la moyenne des dix rémunérations les plus élevées des contractuels est de 99 kilos euros nets annuels, ce qui correspond en gros au niveau de rémunération d'un sous-directeur à la Ville.

Alors, en déposant ce vœu, je pense que le groupe U.M.P.P.A. pensait peut-être trouver des dysfonctionnements identiques à ceux que le député René DOSIÈRE a relevé concernant les salaires des contractuels de l'Élysée, qui ont augmenté de plus de 30 % en 2008. Mais je vous rassure, ce n'est pas le cas à la Ville de Paris.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

Enfin, vous me posez une question sur les dix plus hautes rémunérations. Il s'agit tous de fonctionnaires rémunérés, là encore selon les règles classiques de la fonction publique, et qui assument des fonctions de secrétaire général, de secrétaire général adjoint ou de directeur général de la Ville de Paris. Là encore, les règles de rémunération sont fixées par un décret de mars 1977.

La moyenne des dix rémunérations les plus élevées est de 155 kilos euros nets annuels, soit un niveau tout à fait conforme à celui des cadres supérieurs de l'Etat qui occupent des fonctions équivalentes. Cela correspond à 0,09 % de la masse salariale de la Ville. L'évolution prévue des rémunérations en 2010 est de 0,6 % pour l'ensemble des directeurs.

A titre de comparaison, et selon le rapport public 2008 de la Cour des Comptes, les rémunérations annuelles nettes s'échelonnent pour les TPG...

Les TPG sont les Trésoriers Payeurs généraux...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Ne nous énermons pas.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - ... s'échelonnent entre 125.000 et 250.000 euros, tandis que celles des directeurs et directeurs généraux de Bercy varie de 100.000 à 175.000 euros.

Je vous ai donc donné les chiffres précis. J'espère que cela vous convient.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour une explication de vote ou pour le retrait du vœu, Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Non. Je rends hommage et je remercie Mme ERRECART, qui fait preuve une fois de plus d'un état d'esprit positif en répondant à nos questions.

Je vais peut-être lui demander si elle peut nous faire parvenir cette réponse par écrit, parce que c'est un peu difficile de noter vos propos dans les détails. Je pense que vous disposez d'une note, et si vous pouviez la faire parvenir à tous les élus, bien entendu, et pas seulement aux élus de notre groupe, je pense qu'on aura fait un peu progresser le problème.

Dans la mesure où il est répondu, il y a certains chiffres qui me paraissent assez impressionnants mais on en fera les commentaires que l'on voudra, mais compte tenu des réponses que nous obtenons, je retire bien volontiers les trois vœux, en demandant à Mme Maïté ERRECART de nous faire parvenir une communication écrite de sa réponse, sous la forme que vous jugerez la plus appropriée.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je m'associe à ce que vient de dire le maire du 1er arrondissement : une note écrite serait très bien.

Vous retirez le vœu ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Les trois.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Les trois. On progresse !

2009, DDEE 244 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'Université Paris II Panthéon Assas pour l'attribution d'une subvention destinée à financer des actions d'information, dans le cadre du dispositif "Cap en Fac". Montant : 9.000 euros.

2009, DDEE 245 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'Université Paris III Sorbonne Nouvelle pour l'attribution d'une subvention destinée à financer des actions d'information, dans le cadre du dispositif "Cap en Fac". Montant : 9.000 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner conjointement les projets de délibération DDEE 244 et DDEE 245.

Le projet de délibération DDEE 244 est relatif à la signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'université II Paris Panthéon Assas pour l'attribution d'une subvention destinée à financer les actions d'information dans le cadre du dispositif "Cap en Fac" d'un montant 9.000 euros.

Le projet de délibération DDEE 245 concerne l'avenant n° 2 à la convention passée avec l'université Paris III Sorbonne pour l'attribution d'une subvention destinée à financer des actions d'information dans le cadre du dispositif "Cap en Fac" et aussi de 9.000 euros.

Je donne la parole à Mme POLSKI pour cinq minutes.

Mme Olivia POLSKI. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, avec un taux d'échec s'élevant à près de 50 % sur le premier cycle, l'université française continue malheureusement de laisser un grand nombre d'étudiants sur le carreau.

L'aide à la réussite des étudiants, dans leurs premières années d'études, doit donc être un des axes forts de la politique universitaire. L'orientation en est un enjeu majeur.

En raison de facteurs sociaux multiples, un grand nombre de lycéens issus de milieux défavorisés se trouvent exclus des cursus universitaires, principalement du fait de leur méconnaissance des formations proposées et des débouchés professionnels.

Je me félicite donc que la Ville de Paris poursuive et amplifie l'initiative "Cap en Fac", créée en 2006 par Mme Danièle POURTAUD, à l'époque adjointe chargée des universités, en proposant notamment à cette assemblée de voter la signature de deux avenants à des conventions passées avec les universités Panthéon Assas et Sorbonne Nouvelle.

"Cap en Fac" s'inscrit dans l'ambition que se donne la Ville de Paris de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Il s'agit d'accompagner l'orientation des futurs étudiants et de contribuer à la prévention de l'échec universitaire en première année, en leur apportant l'information nécessaire sur l'offre universitaire parisienne. Ainsi, ces étudiants seront-ils en mesure de faire leur choix d'orientation de façon éclairée à partir de la terminale.

J'en profite pour saluer aussi l'action menée depuis plusieurs années par la Région Ile-de-France en la matière. Elle apporte un soutien important à des actions de tutorat en direction des lycéens les plus défavorisés d'Ile-de-France, avec de nombreuses grandes écoles et associations, afin de les encourager à rejoindre les filières sélectives de l'enseignement supérieur et les classes préparatoires aux grandes écoles.

Tout doit être fait pour favoriser la réussite et l'épanouissement de nos lycéens dans leurs universités parisiennes.

Je souhaiterais, pour conclure, rendre hommage au travail de grande qualité, mené sur ce projet non seulement par M. l'Adjoint au Maire, M. Didier GUILLOT et son cabinet, mais aussi par les services de la Ville de Paris. Il s'agit en effet d'un enjeu majeur pour la capitale, qui dispose sur son territoire d'un potentiel d'enseignement, de recherche et de créativité de tout premier plan.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Donc, je donne la parole à Mme POURTAUD.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe, au lieu et place de M. Didier GUILLOT, adjoint, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est avec plaisir que je replonge quelques années en arrière dans mes précédentes fonctions puisque Didier GUILLOT, qui ne pouvait être présent ce soir, m'a demandé de bien vouloir le remplacer. Je le fais avec plaisir parce qu'effectivement, défendre "Cap en Fac" qui est un peu mon bébé de la précédente mandature est pour moi un honneur et un plaisir.

Je dirais simplement que Mme POLSKI a parfaitement présenté les enjeux et l'intérêt de ce dispositif "Cap en Fac" pour lequel deux projets de délibération sont présentés aujourd'hui. Elle a rappelé que ce dispositif a été créé par la Ville en 2006 et se développe chaque année pour atteindre aujourd'hui six universités parisiennes, 17 lycées et 900 lycéens, pour un budget total de 75.000 euros en 2009. Cap en Fac s'adresse principalement aux lycées situés dans les quartiers "politique de la ville" ou aux lycées recevant des jeunes issus de milieux défavorisés.

Ce dispositif a pour principaux objectifs - cela a été rappelé - de lutter contre l'autocensure des lycéens de ces quartiers face aux études supérieures, de faciliter l'accès aux informations sur les formations universitaires parisiennes, de promouvoir l'excellence des universités parfois non reconnues.

Comme l'a souligné Olivia POLSKI, ce dispositif, en donnant une meilleure information aux lycéens sur les filières universitaires et les débouchés, permet de lutter contre l'échec lors des premières années universitaires grâce à une meilleure connaissance des choix d'orientation possibles. Mais au-delà, une meilleure orientation est aussi une des solutions pour résoudre les soucis, les problèmes d'insertion professionnelle des jeunes, problèmes dont nous débattons ce matin.

Je vous invite donc, mes chers collègues, à encourager cet effort de la Ville, en permettant aux universités et aux lycées parisiens d'œuvrer ensemble à l'insertion des jeunes via une meilleure orientation.

Je me permets d'ajouter qu'en matière d'insertion professionnelle, un autre dispositif peut être évoqué : la relance de l'ancien Conseil parisien de la vie étudiante qui s'appellera dorénavant : Etudiant de Paris - Le Conseil. Ce Conseil a été évoqué ce matin par le Maire lors de sa communication. Cette instance de concertation dédiée aux étudiants parisiens a, en effet, choisi cette année, pour son redémarrage, de s'intéresser à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

Les représentants étudiants au sein du Conseil dont la première séance aura lieu le 19 novembre, mais aussi tous les étudiants via un site Internet participatif, pourront proposer à la Ville des actions précises concernant cette problématique que Didier GUILLOT pourra présenter au Conseil en fin d'année universitaire.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je pouvais indiquer au Conseil.

(Applaudissements sur tous les bancs de l'Assemblée).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 244.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DDEE 244).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 245.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DDEE 245).

Vous faites l'unanimité, Madame POURTAUD.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mixité dans les internats parisiens des classes préparatoires aux grandes écoles.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 67 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la mixité dans les internats parisiens des classes préparatoires aux grandes écoles, vaste sujet.

Je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Mes chers collègues, il s'agit donc d'un vœu relatif à la mixité dans les internats parisiens des classes préparatoires aux grandes écoles. Certains d'entre vous ont sans doute vu dans la presse cette information concernant le fait que certains internats des grandes écoles à Paris étaient réservés aux garçons.

En général, quand on lit ce genre de chose, on est indigné, puis on passe à autre chose. Et je voudrais, par ce vœu, essayer d'aller un tout petit peu plus loin et faire bouger les choses. Je vous rappelle que sur les huit lycées abritant des classes préparatoires et disposant d'un internat, six de ces internats sont uniquement masculins. Je ne vais pas vous citer les lycées concernés, ils sont tous sur le vœu.

Je vous rappelle également qu'il y a une véritable injustice qui est faite aux jeunes filles en la matière parce que le fait d'être dans un internat situé à l'intérieur du lycée est un avantage comparatif important par rapport au fait d'être dans un logement très éloigné. Et certains des logements qui leur sont proposés sont effectivement très éloignés des lycées dans lesquels elles font ces classes préparatoires.

Et simplement, il faut savoir que la seule raison qui justifie cet état de fait, c'est le poids de la tradition et que, donc, pour changer cela, il suffit de le décider. Faire quelques aménagements, bien sûr, de ces internats mais, principalement, de décider que ces internats sont mixtes. Et je vous propose de voter ce vœu qui dit qu'au nom du principe de mixité, tous les internats des lycées parisiens destinés aux étudiants en classes préparatoires soient ouverts aux jeunes femmes, et que le Rectorat de Paris soit saisi à cette fin.

J'ajouterais qu'il s'agit d'un enseignement post-bac et que la responsabilité des aménagements - comme de la décision - relève de l'État et non pas de la Région ou de la Ville.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Danièle POURTAUD.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, Jean-Louis MISSIKA vient de nous alerter par ce vœu sur le manque de mixité au sein des internats parisiens des classes préparatoires des grandes écoles et sur les inégalités qui en découlent entre les étudiantes et les étudiants.

C'est clair qu'effectivement ce sujet a fait la Une de temps en temps et puis, qu'il retombe dans l'oubli. Or - comme l'a très bien dit Jean-Louis MISSIKA -, ce non respect de la mixité nuit à l'égalité des chances et est, en effet, très préjudiciable pour ces jeunes étudiantes, d'autant plus que les six internats que vous avez cités, cher collègue, dans les attendus de votre vœu hébergent tous des élèves en classes préparatoires scientifiques et c'est justement dans ces classes préparatoires scientifiques que les jeunes femmes sont le plus - si je peux me permettre - sous-représentées, alors même que - nous le savons tous - leurs résultats au bac S qui prépare justement à ces classes préparatoires scientifiques sont plutôt meilleurs en moyenne que ceux des garçons.

Par ailleurs, une discrimination sociale s'ajoute à cette inégalité de sexes puisque les jeunes filles les plus modestes se voient les plus touchées par ce manque de place en internat, étant donné qu'elles vont avoir encore plus de difficultés à se loger dans le privé. Et il est certain que les difficultés de logement auxquelles elles sont confrontées font partie des freins à leur inscription dans ces classes préparatoires.

Il serait donc utile que le Recteur - puisque comme le disait à l'instant Jean-Louis MISSIKA, la responsabilité des enseignements et des modes de logement post-bac repose sur l'État - il serait donc utile que le Recteur réunisse l'ensemble des acteurs concernés pour apporter une réponse collective à ce problème.

C'est pourquoi, au nom de l'Exécutif, je vous propose d'adopter ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Pour une explication de vote, Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes tout à fait favorables à ce vœu puisque les chiffres parlent d'eux-mêmes. Sur 2.318 places d'internat, il y a 1.455 places pour les garçons et 863 pour les filles. Il est donc indispensable qu'il y ait un rééquilibrage, nous sommes attachés à la parité dans tous les domaines et notamment dans celui-là.

On pourrait peut-être quand même ajouter que la Ville de Paris pourrait mettre à la disposition du Conseil régional des terrains pour construire de nouveaux internats, ce qui aiderait manifestement à accélérer ce mouvement. Nous nous associons donc à ce vœu.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame DOUVIN.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2009, V. 340).

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Bravo.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la nécessaire implantation de structures économiques dans le 15e et leur prise en compte dans les futurs projets immobiliers de l'arrondissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 68 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'implantation de structures économiques dans les futurs projets immobiliers du 15e arrondissement.

Je donne la parole à Mme MACÉ de LÉPINAY.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu part d'un constat établi en particulier par mon collègue Grégoire LUCAS, adjoint au maire du 15e.

Le 15e est très clairement sous-doté en matière d'équipements à destination des acteurs économiques.

Dans les années 1980 et 1990, la mise en place d'équipements du genre pépinières, hôtels d'entreprises, maisons de l'emploi dans les arrondissements de l'Est parisien se justifiait par le déséquilibre économique qui existait entre l'Est et l'Ouest.

Aujourd'hui, ce déséquilibre a en grande partie disparu, et l'on retrouve une situation ubuesque, où l'Ouest parisien est un désert en termes d'infrastructures municipales d'accueil des entreprises.

Le 15e arrondissement est en tout et pour tout doté d'un hôtel d'entreprise situé boulevard Martial-Valin et aura bientôt une pépinière dans la Z.A.C. "Boucicaut". C'est tout et c'est trop peu.

On attend par ailleurs la venue annoncée par Christian SAUTTER depuis longtemps, mais sans cesse repoussée d'une maison de l'emploi dans le 15e arrondissement.

Un hôtel d'entreprise, une pépinière, c'est trop peu pour la huitième ville de France, trop peu pour un arrondissement qui compte près de 25.000 acteurs économiques, dont plus de 10.000 entreprises.

La Mairie du 15e et ses élus avaient, à l'occasion des discussions sur la modification du P.L.U., suggéré au commissaire enquêteur d'installer des pépinières et hôtels d'entreprise sur diverses emprises.

Aucune des suggestions n'a été reprise par la Ville.

Ce vœu demande donc à ce que l'on fasse preuve d'un plus grand volontarisme en matière d'équipements économique et, "in fine", que la politique d'urbanisme de la Ville de Paris soit moins anti-économique.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à M. SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Oui, Monsieur le Maire, je répondrai avec plaisir à Mme MACÉ de LÉPINAY, que de nombreux projets économiques sont en cours dans le 15e arrondissement.

Je citerai le projet Boucicaut où, comme vous l'avez dit, une pépinière va être créée, le projet de la rue de la Fédération, le projet de Beaugrenelle, qui entraînera la création de 1.200 emplois.

J'ajouterai - je sais que mon ami Jean-Louis MISSIKA y a joué un rôle important - le soutien apporté à l'Institut Pasteur, l'un des fleurons du 15e arrondissement, soutien qui permettra à l'Institut Pasteur de construire de nouveaux bâtiments avec un fort enjeu en termes d'emplois.

Je crois donc que ce que vous dites sur le développement économique du 15e arrondissement est inexact.

Je crois que la politique d'urbanisme développée sous l'impulsion d'Anne HIDALGO a pour but de créer des quartiers du XXI^e siècle caractérisés par ce que les spécialistes appellent la mixité sociale et la mixité fonctionnelle. En français, cela veut dire que dans les quartiers, il y a à la fois des logements, de l'activité économique, des équipements publics et des espaces verts. La mixité sociale, c'est par exemple qu'il y a à la fois des logements privés et des logements sociaux.

Vous avez évoqué la question de la "Maison du développement économique et de l'emploi" qui s'appelle maintenant la "Maison des entreprises et de l'emploi".

Il est vrai que j'ai évoqué au cours d'un précédent conseil l'idée que la maison qui est partagée entre le 14^e et le 15^e arrondissement puisse s'installer 273 rue de Vaugirard.

La superficie, le loyer, convenaient parfaitement, malheureusement, la copropriété s'est opposée à ce projet et je le regrette probablement comme vous, et le projet n'a pas pu aboutir.

Nous avons eu aussi une piste sérieuse au 20 rue Lecourbe, mais le loyer était vraiment complètement prohibitif.

Je suis donc tout à fait prêt à rechercher une solution entre le 14^e et le 15^e arrondissement : il n'y a pas de frontières hermétiques entre ces deux arrondissements. Compte tenu du ton inutilement polémique du vœu que vous avez défendu d'ailleurs avec talent, je proposerai son rejet.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Bien. Merci, Monsieur le Maire.

Madame MACÉ de LÉPINAY, le retirez-vous ?

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Non.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par MM. Georges SARRE et Michel CHARZAT relatif aux conséquences de la mondialisation néolibérale sur les salariés parisiens et franciliens de Téléperformance.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 69 dans le fascicule, déposé par MM. Georges SARRE et Michel CHARZAT, relatif aux conséquences de la mondialisation néo-libérale sur les salariés parisiens et franciliens de Téléperformance.

La parole est à M. Georges SARRE.

M. Georges SARRE, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce vœu est à la fois destiné à manifester notre solidarité envers les salariés de Téléperformance, notre exigence vis-à-vis du patronat, des donneurs d'ordre et des pouvoirs publics s'agissant de l'emploi à Paris, en Ile-de-France, mais aussi de montrer politiquement à quel point cette situation est emblématique d'une mondialisation néolibérale désastreuse sur fond de libre-échange dogmatique, de privatisations des grands donneurs d'ordre, de désinflation compétitive au mépris de la main d'œuvre, plus que jamais variable d'ajustement.

Nous disons aussi halte à l'hypocrisie quand on sait que cette entreprise était partenaire de la semaine du développement durable au printemps dernier, et qu'elle fait partie du Club des acteurs de la modernisation de l'État.

Chers collègues, si l'État se "modernise" sur le modèle de Téléperformance, on n'est pas sorti de l'auberge !

Je vous invite à voter ce vœu pour l'emploi et à être solidaires des travailleurs.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur SARRE.

Je donne la parole à M. Christian SAUTTER pour vous répondre.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Monsieur le Maire, Georges SARRE attire l'attention sur une entreprise qui, comme l'a très bien expliqué mon collègue et ami, est en train de délocaliser des centres d'appels.

L'entreprise Téléperformance est le numéro un mondial des centres d'appels téléphoniques ; elle a son siège social à Paris dans un arrondissement très dynamique puisqu'il s'agit du 15^e arrondissement, et elle est en train de fermer trois des quatre sites franciliens, celui situé dans le 15^e arrondissement, celui de Montigny-le-Bretonneux dans les Yvelines et celui de Pantin, en Seine-Saint-Denis. En tout, ce sont 475 emplois qui sont menacés.

Comme nous l'avons fait pour les salariés de "La Samaritaine", les salariés de la "FNAC" ou les salariés de "La Poste", l'Exécutif parisien, et je pense l'ensemble des Conseillers parisiens, nous sommes aux côtés des salariés qui sont menacés de licenciement et donc, je trouve que le vœu qui a été déposé et défendu par Georges SARRE est tout à fait justifié et mérite un avis favorable.

J'ajoute, et ne voulant pas accabler cette entreprise, Georges SARRE n'en a pas fait mention, que cette entreprise n'a informé ses salariés qu'à la veille des vacances d'été, qu'elle n'a aucunement consulté les instances représentatives du personnel, au point que le Tribunal de grande instance a suspendu le 22 septembre dernier le plan de sauvegarde de l'emploi - admirez l'euphémisme - prévu par l'entreprise.

Donc, avis très favorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Christian SAUTTER.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par MM. Georges SARRE et Michel CHARZAT, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 341).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'hébergement à la mairie du 2e arrondissement du QG du comité national organisateur de la votation citoyenne pour la sauvegarde des services publics de "La Poste".

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 70 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'organisation de la votation citoyenne pour la sauvegarde des services publics de "La Poste" à la mairie du 2e.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN, pour une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire, la minute va largement suffire.

Les faits sont très clairs : la mairie du 2e s'est associée pleinement au lancement de la consultation citoyenne pour la sauvegarde des services publics de La Poste.

En effet, le Q.G. du comité national organisateur a été abrité dans les locaux de la mairie du 2e. Les moyens municipaux ont été mis en place. Le dépouillement des urnes s'est fait également à cette mairie, l'argent du contribuable parisien a donc été utilisé pour satisfaire des intérêts particuliers.

C'est pourquoi nous demandons des explications sur ce soutien matériel et financier qui s'est fait aux frais des contribuables parisiens, et sans délibération du Conseil municipal.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame DOUVIN.

Je donne la parole à M. Christian SAUTTER.

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Monsieur le Maire, j'admire le talent de Mme DOUVIN et plus généralement celui du groupe U.M.P.P.A. qui, le matin, demande plus d'autonomie pour les mairies d'arrondissement et, l'après-midi, condamne une initiative prise par le Maire du 2e arrondissement d'accueillir un mouvement citoyen, celui qui a organisé une votation citoyenne pour la sauvegarde des services publics de "La Poste".

Nous ne sommes plus du tout dans une époque, si je puis dire, de despotisme éclairé du Maire de Paris. Je crois que les Maires d'arrondissement sont tout à fait libres d'organiser les initiatives qu'ils veulent, à condition qu'ils restent dans le cadre de la loi. Et je trouve assez surprenant que vous évoquiez, et je vous en remercie, cette votation durant laquelle près de 2 millions de citoyens - pas uniquement des Parisiens, sinon cela ferait la population entière - ont voté contre le projet du Gouvernement de privatiser "La Poste".

Je voudrais vous inciter, Madame DOUVIN, à déployer votre énergie, qui est grande, à convaincre le Gouvernement et le Chef de l'Etat de publier les décrets d'application qui permettent d'organiser une consultation populaire, qui est inscrite dans la Constitution mais qui, bizarrement, ne s'est pas encore traduite par des décrets permettant d'organiser un référendum d'initiative populaire.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - S'il vous plaît, écoutez ! Calmez-vous !

M. Christian SAUTTER, adjoint. - Si nous pouvons ensemble, avec le maire du 2e arrondissement d'ailleurs, demander qu'un référendum d'initiative populaire soit lancé par l'Etat sur ce sujet essentiel, eh bien, je vous rejoindrai volontiers. D'ici là, je demanderai le rejet de votre vœu.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix le vœu...

Pardon !

Il faut s'inscrire avant !

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Parce que j'ai été mis en cause, donc j'ai 5 minutes pour faire une petite réponse, si vous le permettez, Monsieur le Maire.

Ce vœu a au moins un intérêt, c'est de pointer à nouveau le mépris dans lequel le Gouvernement tient les 2.215.717 citoyens qui ont participé à cette votation citoyenne, puisque depuis cette action, c'est le mutisme le plus total et aucune réponse n'a été donnée à cette mobilisation.

Cette opération a mobilisé des citoyens qui refusent de voir brader aux capitaux privés ce bien public commun qu'est le service postal.

Sur les bancs de la droite. - C'est faux !

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Cette votation a été organisée pour se substituer aux carences ou à la pusillanimité de l'Etat qui refuse d'organiser, comme le prévoit la Constitution, un référendum d'initiative citoyenne.

Face à cette mobilisation sans précédent, le Gouvernement et ses représentants se sont contentés de parler de tricherie, sans jamais, bien sûr, avoir formulé la moindre demande pour venir vérifier les feuilles d'émargement ou les documents transmis par les comités locaux.

Mais si ce vœu est un peu minable, c'est qu'il reprend à son compte les élucubrations sans fondement d'un journal peu rigoureux dans ses informations, mais M. DUBUS, qui en est l'auteur et qui n'hésite pas à donner des interviews au journal d'extrême droite "Minute", est un habitué de la presse sans scrupule.

Pas un seul centime d'euro n'a été dépensé par la mairie d'arrondissement pour cette opération.

(Protestations sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Laissez-le s'exprimer !

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Les lignes téléphoniques mises à disposition pour remonter les résultats n'ont été utilisées qu'en appels entrants. Cette opération a donc été entièrement gratuite, sauf à considérer que le prix de l'électricité consommée par les ordinateurs recensant les résultats et l'usure du parquet devraient faire l'objet d'une délibération au Conseil municipal.

Je suis très fier, personnellement, d'avoir contribué à cette mobilisation citoyenne qui porte de nouvelles formes de militance !

Merci pour votre attention.

(Applaudissements sur les bancs des groupes "Les Verts", socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche et du Mouvement républicain et citoyen).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Jacques BOUTAULT.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2009, DVD 245 - Approbation du programme d'aménagement de l'axe mobilien 26 entre la Gare du Nord et la gare Saint-Lazare à Paris (8e, 9e et 10e) et demande de subventions auprès du STIF et du conseil régional d'Ile-de-France.

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 245 relatif à l'approbation du programme d'aménagement de l'axe mobilien 26 entre la Gare du Nord et la gare Saint-Lazare à Paris (8e, 9e et 10e), sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 71, le groupe "Les Verts" l'amendement n° 72 et le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés le vœu référencé n° 73 dans le fascicule.

La parole est à Jacques BOUTAULT pour 5 minutes, au maximum.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Le réaménagement de la rue Lafayette est le fruit d'un travail initié dans la mandature précédente. Initialement, il devait entrer en cohérence avec l'aménagement du boulevard de Magenta. Sur cet axe, l'adjoint Vert chargé des déplacements de l'époque avait choisi de favoriser les circulations douces et les transports en commun, au détriment de la voiture individuelle, seul moyen en ville de lutter contre les émissions de CO2.

Or, l'aménagement, tel qu'il nous est proposé aujourd'hui, cherche à concilier la voiture avec les autres modes de déplacement écologiquement plus vertueux, tournant ainsi résolument le dos à une politique de développement durable.

Il aurait fallu avoir le courage, pour maintenir le trajet du bus 26 sur le même axe, comme le souhaite l'ensemble des associations d'usagers, de limiter la circulation automobile sur une seule voie. Cette option aurait permis de réaffirmer clairement la volonté de la Ville de considérer la voiture comme n'ayant sa place que par exception en centre ville, afin de lutter contre la fracture environnementale dont souffrent les habitants des quartiers centraux.

Je regrette, alors que chacun dans les discours se prévaut d'écologie, que la mise en œuvre des principes écologiques trouve, elle, toujours de bonnes raisons pour ne pas être appliquée.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Par ce projet de délibération, il s'agit d'approuver le projet d'aménagement de l'axe La Fayette - Châteaudun - Saint-Lazare, reliant les gares du Nord et Saint-Lazare dans le cadre du projet de transformation de la ligne de bus 26 en Mobilien 26. C'est la poursuite du programme mobilien à Paris qui s'inscrit dans une stratégie d'ensemble de rééquilibrage des modes de déplacements, issu du Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France et du Plan de déplacements de Paris.

A l'échelle de la Région, ce programme concerne plus de 150 lignes. A Paris, 17 lignes de bus sont concernées. Ces lignes ont été choisies en fonction de leur fréquentation, de leur complémentarité par rapport au métro et au R.E.R.

Ce programme a été largement mis en œuvre par la Ville depuis 2001 puisque 13 lignes ont fait l'objet d'aménagements sur leur parcours.

Brièvement, je rappellerai que les objectifs pour ces lignes de Mobilien sont notamment d'assurer un service 7 jours sur 7, de 6 heures du matin à minuit et demi, d'améliorer la régularité par des fréquences de passage plus élevées, permettant de diminuer de 20 % le temps de parcours des usagers, de permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite grâce à des bus récents et adaptés enfin, d'indiquer les temps d'attente aux arrêts, ainsi que le temps de parcours dans le bus.

L'axe La Fayette - Châteaudun - Saint-Lazare, au cœur du 9e arrondissement, reliant les gares du Nord et Saint-Lazare est un axe particulièrement encombré.

Or, dans le sens gare Saint-Lazare - gare du Nord, les bus ne bénéficient pas d'un couloir de bus protégé, ce qui les empêche de progresser hors de la circulation générale et donc hors des embouteillages.

D'autre part, c'est un axe particulièrement accidentogène, le nombre d'accidents étant supérieur à la moyenne parisienne.

Enfin, les vélos dans un sens sont dans la circulation générale et donc dans une circulation dangereuse et difficile, celle de la rue La Fayette et, dans le sens gare du Nord - gare Saint-Lazare, les vélos n'ont pas le droit d'emprunter le couloir de bus à contresens.

La réalisation proposée du Mobilien 26 permet de répondre à l'ensemble de ces difficultés. En effet, je rappellerai rapidement les objectifs du projet Mobilien 26 qui sont :

- d'augmenter les performances des bus sur l'axe gare du Nord - gare Saint-Lazare mais également en sens inverse, puisque les simulations indiquent un gain de temps dans les deux sens, à la fois dans le sens gare Saint-Lazare - gare du Nord mais également gare du Nord - gare Saint-Lazare, même si le bus passe par la rue de Maubeuge ;

- de créer un itinéraire cyclable entre les deux gares, et même au-delà des deux gares, puisque cela va jusqu'à Saint-Augustin ;

- de faciliter et de sécuriser les cheminements et les traversées des piétons tout au long de l'axe, et c'est très important compte tenu de la densité de population qu'il y a sur cet axe ;

- d'améliorer la qualité de l'environnement en favorisant les transports en commun et le vélo, en rendant ces modes de transport bien plus performants ;

- de maintenir et d'améliorer la fluidité de la circulation, tout en maîtrisant la vitesse.

Pour permettre tout cela, le projet dans ses grandes lignes propose :

- la création d'un couloir de bus protégé, ouvert aux vélos dans le sens Ouest-Est ;

- le passage des bus par la rue de Maubeuge dans le sens Est-Ouest ;

- la création d'un couloir de bus bidirectionnel rue Saint-Lazare ;

- le réaménagement de plusieurs zones accidentogènes, dans le 10e place Franz-Liszt, au niveau du square Montholon, square qui accueille un très grand nombre d'enfants du 9e et du 10e arrondissement avec un surélévment de la chaussée tout le long du square ;

- le réaménagement du carrefour Cadet ;

- le réaménagement de la place Kossuth ;

- le réaménagement complet de la place d'Estienne-Orves et le réaménagement de la place du Havre.

Enfin, ce projet prévoit la réalisation de 2,4 kilomètres d'aménagements cyclables, avec notamment la création d'une piste cyclable innovante à contresens, à un niveau intermédiaire entre la chaussée et le trottoir, entre la gare du Nord et la gare Saint-Lazare.

J'ajoute que ce projet permettra également de modifier le fonctionnement du carrefour La Fayette-Magenta, puisqu'on passera de trois à deux temps de feux, ce qui améliorera considérablement l'écoulement des véhicules au niveau de ce carrefour.

Ce projet a fait l'objet de plusieurs réunions de concertation, tant dans le 9e que dans le 10e arrondissement et c'est un projet qui intègre plusieurs remarques issues de ces réunions qui est proposé au Conseil de Paris aujourd'hui.

Il en est ainsi, par exemple, des aménagements prévus rue de Maubeuge, afin d'améliorer la fluidité du couloir de bus.

C'est d'ailleurs à la suite de cette concertation que j'ai proposé au Conseil d'arrondissement du 9e et que je propose aujourd'hui le vœu n° 73 demandant que le Maire de Paris intervienne auprès du S.T.I.F. pour que dans le cadre du renforcement en 2010 de l'offre de bus, soient inscrits les financements nécessaires au fonctionnement du bus 32 en soirée, les dimanches et les jours fériés, en vue de maintenir une offre de bus le dimanche et en soirée au niveau de la rue La Fayette dans le sens de circulation en direction de la gare Saint-Lazare.

Un petit amendement oral que je propose sur ce vœu : il était indiqué que "ces aménagements de voirie soient financés par le S.T.I.F. et la Ville de Paris" et j'ajouterai également la Région qui devrait participer à ces aménagements.

Excusez-moi, sur la concertation, je voulais juste ajouter, suite à l'intervention de Jacques BOUTAULT...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous avez dépassé de 30 secondes ; il faut conclure.

Mme Pauline VÉRON. - On m'a dit que j'avais 5 minutes...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous êtes à 5 minutes 37. Je vous ai annoncé une minute avant que...

Concluez...

Mme Pauline VÉRON. - Je conclus en disant que dans le 9e arrondissement, arrondissement dans lequel j'ai mené la concertation, aucune association d'usagers n'a demandé particulièrement le retour au projet précédent, que nous avons également présenté dans le cadre de cette concertation pour expliquer pourquoi, finalement, nous ne retenons pas ce projet.

Enfin, je voulais dire que toutes ces améliorations de voiries, améliorations pour les transports en commun et pour les vélos, sont une réelle avancée pour le 9e arrondissement et pour l'ensemble des Parisiens pour ce quartier particulièrement dense en emplois, en logements et en commerces.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, mais il faut respecter le temps !

Eh oui !

Laurence DOUVIN, en habituée des temps de parole ?

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Maire, nous avons affaire à un projet particulièrement complexe et c'est vrai qu'il est difficilement lisible. Le trajet est compliqué, il est sursaturé en matière de fréquentation, il est marqué, on l'a dit, par une accidentologie supérieure à la moyenne, surtout il dessert deux des plus grandes gares parisiennes, c'est dire l'enjeu, tant pour les Parisiens que pour les Franciliens, que pour les visiteurs, tous ceux qui viennent également en touristes et pour les voyages d'affaires.

Sur le plan international, évidemment, il y a matière à comparaison avec les autres capitales européennes en tant que dessert des gares.

Je voudrais tout d'abord souligner des points positifs.

L'aménagement de la rue La Fayette, en y maintenant deux files de circulation et en faisant passer le bus par la rue de Maubeuge ; le côté positif de la mesure est estimé à un gain de temps pour le bus de 11 à 14 minutes, ce qui est vraiment appréciable.

Une autre bonne décision est l'inversion du sens des rues Chaussée d'Antin et Mogador, en raison des trémies du parc de stationnement des grands magasins, ainsi que le traitement de l'itinéraire cyclable, comme cela a été souligné.

Mais il reste un point particulièrement noir ; il s'agit du carrefour Magenta. En 3e Commission, j'apprends de la bouche de M. BAUPIN que ce carrefour avait été aménagé ainsi parce qu'il était prévu de ne garder qu'une seule file de voitures venant de la rue La Fayette. Cette vue était particulièrement spéciale, si je peux dire, pour ne pas dire autre chose, s'agissant d'un axe majeur d'accès aux gares. On en voit d'ailleurs le résultat aujourd'hui, où le trajet d'accès à la gare excède parfois en temps le trajet suivant en train ; cela se passe de commentaires. On peut espérer que le passage d'un feu à trois temps à un feu à deux temps améliorera les choses.

Sinon, il faudra réenvisager l'aménagement de ce carrefour.

Dans un contexte tout à fait parisien et parce que cet axe est solidaire sur le plan de la circulation non seulement des axes de report mais également des grands trajets qu'ils peuvent représenter, je voudrais poser quelques questions sur certains des tronçons.

Sur la rue de la Pépinière, je comprends mal la réduction d'une file sur la partie Saint-Augustin - Joseph-Sansboeuf, alors qu'en revanche, il y a maintien de deux files sur la partie Pasquier - Sansboeuf.

La voirie va devenir une nouvelle fois illisible pour tous les utilisateurs, comme c'est de plus en plus souvent le cas, avec le risque d'incident qui s'y attache.

Sur la rue Saint-Lazare, maintenant, je ne vois pas l'intérêt de mettre le trajet du bus 26 sur la partie de la rue qui est déjà hyper dense entre la place du Havre et la cour de Rome. Ce projet s'accompagne, en plus, d'une traversée du bus de la rue pour faire une boucle, ce qui est véritablement une source de danger.

Sur la partie du Havre, place d'Estienne-d'Orves, la réduction à une file de voitures ne va qu'accentuer les encombrements sans aucun bienfait, tout cela pour un gain qui est estimé entre quatre et six minutes.

Or, les modifications de voirie et de partage de l'espace public seront si complexes qu'elles s'accompagneront certainement d'encombrements importants qui généreront des points noirs aux carrefours de nature à neutraliser les gains que l'on pourrait attendre en matière de temps de parcours.

C'est pourquoi nous souhaitons avoir des explications et nous appelons à une révision de ces tronçons si ces explications ne sont pas satisfaisantes, faute de quoi nous ne pourrions pas voter cet aménagement.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme Annick LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de délibération sur lequel nous sommes amenés à nous prononcer concerne un projet d'aménagement d'une portion du Mobilien 26 qui concerne le trajet entre la gare du Nord et la gare Saint-Lazare.

Je ne vais pas, bien évidemment, entrer dans les détails de ce projet, puisque cela a été très bien fait par Pauline VÉRON, mais je voudrais peut-être parler plus précisément des amendements et du vœu qui nous sont proposés.

D'abord, je souhaite préciser qu'à travers ce projet de délibération nous devons à la fois approuver le programme et demander des subventions auprès du S.T.I.F. et du Conseil régional Ile-de-France.

Pour ce faire, je vous propose un amendement d'ordre technique puisque, très récemment, le S.T.I.F. a fait savoir qu'il était dorénavant nécessaire d'établir une convention de participation financière entre la Ville et le S.T.I.F. dès lors que la subvention dépassait deux millions d'euros.

L'amendement que je vous propose ajoute un article au projet de délibération pour autoriser le Maire à signer cette convention.

Le deuxième amendement qui nous est proposé est un amendement qui est présenté par Jacques BOUTAULT. Il a dit le fond ou l'esprit principal de son amendement à travers sa première intervention. Il souhaite la création d'un site propre bidirectionnel rue La Fayette.

D'abord, je voudrais lui dire que cette proposition a, bien évidemment, été étudiée par les services. Il s'agit d'ailleurs d'un projet assez ancien. Mais, vous le savez, vous l'avez d'ailleurs dit vous-même, cette solution conduirait à ne maintenir qu'une seule file de circulation pour les voitures et entraîner, de fait, un blocage général du quartier, ce qui, vous en conviendrez, n'est ni bon pour les riverains ni pour la circulation des bus qui se retrouveraient bloqués dans les carrefours.

Je signale également que sur la concertation - Pauline VÉRON en a dit un mot -, trois arrondissements sont concernés par la traversée de ce Mobilien, le 10e, le 9e et le 8e, et qu'au-delà des concertations qui ont été faites au niveau des arrondissements, sur lesquelles nous n'avons eu ni vœu ni souhait que vous relayez aujourd'hui, il y a également eu, bien sûr, une présentation en Commission extra-municipale des déplacements le 6 octobre dernier. Là non plus nous n'avons pas eu ce type de demande et, comme vous le savez, cette commission est largement représentée par les élus et, bien sûr, par les associations.

Je veux quand même vous dire, Monsieur BOUTAULT, que les cyclistes peuvent désormais - et c'est important - prendre la rue La Fayette dans les deux sens. Je le dis parce que - souvenez-vous - il y a un an, nous avons eu une grande discussion sur cette rue La Fayette. Malheureusement, un drame c'était produit avec l'accident mortel d'une cycliste et nous avons dû poser des panneaux pour rappeler formellement aux cyclistes - il n'y avait pas d'autorisation - l'interdiction de circuler dans cette voie de bus.

Et j'en profite pour dire qu'aujourd'hui, nous avons une trentaine de kilomètres supplémentaires de voies de bus ouverts aux cyclistes, et nous continuons, bien sûr, à y travailler. C'était, en tout cas, l'engagement que j'avais pris à l'époque et cet engagement est tenu. Quoi qu'il en soit, l'aménagement de ce Mobillien, au-delà du fait que, bien sûr, les bus pourront circuler mieux qu'ils ne circulent aujourd'hui, l'idée est bien évidemment aussi de favoriser les cyclistes et, bien sûr, les piétons, donc, dans un partage plus harmonieux - me semble-t-il - de l'espace public.

Enfin, sur le vœu proposé par Pauline VÉRON, j'émets, bien sûr, un avis favorable. Il est clair que les aménagements qui sont réalisés par la Ville doivent améliorer l'ensemble de la circulation des bus et, donc, cela doit être l'occasion, avec le S.T.I.F., de réexaminer l'offre de bus. Je pense, bien sûr, à la ligne 32 qui va être amenée, de fait, à prendre un rôle plus important pour desservir la rue La Fayette.

Voilà, je crois avoir répondu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 71 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 71 est adopté.

Concernant l'amendement n° 72, vous faites peut-être un retrait ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Non, il est maintenu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Non ? D'accord, donc, il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 72 déposée par le groupe "Les Verts", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 72 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 73, déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2009, V. 342).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 245 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2009, DVD 245).

2009, DVD 249 - Signature d'un avenant n° 2 au contrat d'affermage pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement Concorde (8e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 249 relatif à la signature d'un avenant n° 2 au contrat d'affermage pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement Concorde (8e).

Je donne la parole à Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN.

Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN. - Je vous remercie.

En tant qu'élue du 15e arrondissement, je suis étonnée d'apprendre, par le biais d'un projet de délibération concernant le 8e arrondissement, le retard pris par la Mairie de Paris dans la création du parking Frémicourt tant attendu par les habitants du 15e arrondissement. Il est d'ailleurs curieux qu'aucune information n'ait été communiquée au maire du 15e, Philippe GOUJON, ni à son adjoint chargé de la voirie. Mais, finalement, l'Exécutif est coutumier du fait et du manque de respect dû aux élus issus du suffrage universel quand ils sont dans l'opposition à Paris.

Le retard pris dans ce dossier est inacceptable et les arguments avancés, difficiles à croire. Je rappelle quand même à la majorité de ce Conseil qu'une voiture qui roule est une voiture qui pollue. L'automobiliste qui cherche une place pendant 20 minutes est un automobiliste qui pollue. A l'heure du Grenelle de l'Environnement, je dis : vive les parkings !

Le 15e arrondissement a subi la suppression de plus de 800 places de stationnement en surface sous la précédente mandature, avec différentes causes, des causes acceptables comme l'installation d'une piste cyclable, la création de stations Vélib', mais aussi des places supprimées sous le prétexte affiché et critiquable de l'application de la norme pompier.

Nous avons accepté en 2004 dans le 15e le projet d'aménagement de la rue du Commerce en voie semi-piétonne qui entraînait la suppression de 60 places légales, 120 places dans les faits, à la seule condition de la création compensatoire d'un parc de stationnement rue Frémicourt. Cette création, d'ailleurs, a été accordée par la Mairie centrale et nous entendons que cette promesse soit tenue et pas remise sans cesse aux calendes grecques. La rue du Commerce a été aménagée en 2005 et cela fait quatre ans que nous attendons ce parking.

L'exposé des motifs de ce projet de délibération indique que "la présence de nombreux réseaux sous la rue Frémicourt... a conduit les services techniques à se rapprocher des gestionnaires des réseaux concernés pour valider les dispositions constructibles proposées par les candidats admis à négocier". Et il était temps de le faire, quatre ans de retard, ce n'est vraiment pas sérieux. Vous parlez de contraintes fortes de calendrier, eh bien, moi, j'insiste sur l'urgence de ce dossier à qui il faut permettre d'aboutir.

Le projet de parking rue Frémicourt, c'est déjà une solution a minima pour nous. 200 places de stationnements résidentiels, un parking qui n'est pas ouvert au stationnement rotatif et, donc, à la clientèle des commerçants, ce n'est pas la panacée. Alors, avec les prochaines suppressions de places de stationnement qui seront générées - on l'apprend - par Autolib' notamment, il est indispensable de prévoir d'autres solutions compensatoires de stationnement dans le 15e arrondissement.

Mais déjà de grâce, respectez la parole donnée aux habitants de ce quartier, Commerce. Alors avec le Maire du 15e, Philippe GOUJON, nous demandons que soit communiqué un calendrier précis de la réalisation de ce parking rue Frémicourt. Nous souhaitons que les élus du 15e soient régulièrement informés des étapes de ce dossier. En d'autres termes, nous vous demandons simplement de respecter la parole donnée sous la précédente mandature.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, au nom de la 3e Commission. - Oui. Madame POIRAUULT-GAUVIN, vous avez à plusieurs reprises, dans votre intervention, parlé de respecter la parole donnée. Donc, je vous confirme ici que la parole donnée lors de la précédente mandature sera honorée dans cette mandature.

Mais - et vous l'avez dit, d'ailleurs, en partie, en lisant le projet de délibération - il y a des aléas techniques sur lesquels, en tout cas, pour celui-ci, les services de la Ville n'y sont pas pour grand-chose. Mais oui, cela existe ! Le sous-sol parisien est un sous-sol qui est encombré. Et résultat des courses, lorsque ERDF - puisqu'il s'agit de ce concessionnaire, mais qui ne le cache d'ailleurs pas - nous a dit qu'il était impossible de construire sous un câble, puis, ensuite, a fini par trouver le moyen de le faire, nous avons dû, bien évidemment, compte tenu de cette nouvelle information qui n'avait pas été obtenue par tous les candidats, refaire cette information pour que tous les candidats soient traités à la même enseigne, ce qui est d'ailleurs le principe de nos règles et même de nos lois.

Donc, malheureusement, il y a des aléas techniques et - vous le savez - cette D.S.P. qui va regrouper les deux parkings devrait être proposée au Conseil de Paris de décembre. Nous pourrions vous donner un calendrier à ce moment-là mais, a priori, de ce que l'on a pu me dire, les travaux devraient durer un an et la livraison devrait avoir lieu au plus tard début 2014. Je m'engage sur un calendrier...

Mme Géraldine POIRAUULT-GAUVIN. - Cela fera 10 ans.

Mme Annick LEPETIT, adjointe, rapporteure. - ... en espérant qu'il n'y aura plus d'aléas techniques. Je souhaite - et je le dis, les services de la DVD le savent - que lorsqu'il y a ce type de problème, à partir du moment où, encore une fois, toutes les précautions sont prises pour que l'ensemble des candidats puissent être traités de la même manière, il est tout à fait légitime que les élus concernés, en l'occurrence ici les élus du 15e, soient, bien évidemment, informés en temps et en heure.

En tout état de cause, nous avons donc un avenant pour prolonger de trois mois la concession en cours accordée à Vinci Parc.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame POIRAUULT-GAUVIN, je crois que vous voulez faire une explication de vote, mais rapide.

Mme Géraldine POIRAUULT-GAUVIN. - Très rapidement.

Votre réponse n'est pas du tout satisfaisante. Bien entendu, on voit que ce dossier n'est pas prioritaire pour la Ville. Pourtant, dans les tracts qui ont été distribués lors des dernières campagnes municipales dans le 15e, on nous affirmait que ce parking serait créé.

C'est vrai que c'est un dossier que nous avons obtenu de haute lutte. Nous sommes très fiers, nous les élus de la majorité du 15e, d'avoir obtenu ce parking, mais simplement, on voudrait qu'il ne reste pas dans les tiroirs de la Ville et qu'il soit réalisé. Dix ans après, ce n'est pas sérieux, ce n'est pas raisonnable quand des engagements ont été pris.

Vraiment, Madame LEPETIT, il faut que vous preniez ce dossier à bras-le-corps pour que nous ayons ce parking dans le 15e, qui fait cruellement défaut aux commerçants, aux résidents, et nous n'oublierons pas de vous le rappeler à chaque Conseil, à chaque occasion !

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Votre première intervention était très explicite : on avait tous compris.

Il y a peut-être des gens qui ne comprennent pas, mais moi, j'avais très bien compris.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 249.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DVD 249).

C'est bien la peine de faire tout cela pour cela !

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'ouverture aux cyclistes du couloir du bus, quai Saint-Bernard.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 74 dans le fascicule, déposé par le groupe "Les Verts", relatif à l'ouverture aux cyclistes du couloir du bus, quai Saint-Bernard.

Je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Ce vœu, Monsieur le Maire, vise à améliorer la sécurité des déplacements cyclistes quai Saint-Bernard, entre la place Valhubert et Mohamed V, car sur cet axe, la piste soudain s'arrête et contraint à s'engager sur une voie ouverte à la circulation générale où, malgré les limitations de vitesse, les véhicules circulent bien souvent à plus de 50 kilomètres heures.

Il conviendrait donc que le couloir de bus soit élargi pour que cet axe puisse être ouvert aux cyclistes.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Pour répondre, je donne la parole à Mme LEPETIT.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a des moments formidables dans la vie, cela ne dure pas toujours longtemps donc il faut en profiter.

Là, nous le vivons, car au moment où le groupe "Les Verts" déposait ce vœu, le couloir de bus, le jour même, était ouvert aux cyclistes.

C'est formidable, nous nous en réjouissons : c'est ce qui s'appelle un vœu déjà exaucé.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur BOUTAULT, que faites-vous ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2^e arrondissement. - Je le retire, bien entendu, au regard des bonnes nouvelles qui viennent d'être annoncées.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'amélioration de l'offre de transports en commun, Porte d'Asnières.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 75 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'amélioration de l'offre de transports en commun, Porte d'Asnières.

Je donne la parole à M. BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Ce vœu remet en exergue le problème de transports en commun que nous connaissons bien autour de la porte d'Asnières, problème récurrent sur lequel nous intervenons maintenant depuis 2002 par le biais de divers vœux et questions orales auxquelles nous avons obtenu parfois certaines réponses qui datent de 2004.

Je pourrais encore en citer d'autres qui ne sont pas dans ce vœu pour éviter des réflexions désagréables que j'avais déjà eues en Conseil d'arrondissement du 17^e mais vous connaissez, Madame LEPETIT, la multiplicité des interventions des élus du 17^e sur le sujet.

Lors d'un conseil de quartier, au printemps, que je présidais et auquel vous aviez eu la gentillesse d'assister, nous étions arrivés à une solution commune d'études de la R.A.T.P., plus la mise en service de la navette S.N.C.F. dans un esprit qui me semblait être consensuel et constructif à l'époque.

Ces quatre pistes d'étude de la R.A.T.P., qui sont le prolongement des lignes 84 et 92 de la porte de Champerret jusqu'à la Porte d'Asnières ou le renforcement des lignes 53 et 94 éventuellement en projet "Mobilien" sont à l'étude. Ce qui manque aujourd'hui, ce sont les financements.

Je sais bien qu'on nous parle de l'amélioration de l'offre du PC, qu'on nous parle de l'extension du tramway. Mais vous savez, les habitants de la porte d'Asnières et du 17^e n'ont pas vocation à faire des tours autour de Paris, à un moment donné, ils ont aussi besoin de rentrer, on a besoin de pénétrantes. Et donc, c'est important que l'on ait des lignes de bus qui puissent diversifier l'offre.

C'est la raison pour laquelle la R.A.T.P., aujourd'hui...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous concluez, vous concluez ! 1 minute 33.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - C'est un sujet important. La R.A.T.P. doit avoir ses études prêtes.

Moi, je vous demande aujourd'hui que vous puissiez, auprès du S.T.I.F., qui est décisionnaire en la matière, solliciter des financements pour que dès l'année 2010, on puisse avoir une amélioration sensible de cette offre dans le cadre de ce que nous avons convenu, merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame LEPETIT, répondez-vous ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Il est essentiel d'améliorer les transports en commun, porte d'Asnières, et c'est d'ailleurs en ce sens que j'ai saisi la R.A.T.P. et le S.T.I.F. le 3 décembre 2008.

Suite à cette demande, la R.A.T.P. a effectivement étudié la mise en place d'un service de soirée et le dimanche, à la fois sur les lignes 53 et 94, ainsi que le prolongement de la ligne 92 de la porte de Champerret à la porte d'Asnières.

Reste effectivement à dégager le financement, et c'est en ce sens, là aussi, que j'ai appelé à nouveau l'attention du S.T.I.F. au mois de mars dernier et également dès cette rentrée. À ce stade, le budget alloué aux renforts de bus n'est toujours pas arrêté.

Mais si je vous dis tout cela, Monsieur BERTHAULT, et je sais que vous pouvez tout à fait le comprendre, c'est parce que votre vœu s'adresse au Maire de Paris et lui demande de saisir le S.T.I.F. pour ces financements. Je viens de vous l'indiquer, le S.T.I.F. a déjà été saisi à plusieurs reprises. La position du Maire est donc largement connue.

Et puis que dire de certains considérants de ce vœu ? Je ne vais pas en faire le commentaire car nous n'en avons plus le temps. Cela m'étonne de vous, Monsieur BERTHAULT, nous ne devons pas être inutilement polémiques. J'ai déjà eu l'occasion de vous le dire lors d'une réunion publique, porte d'Asnières. Je m'étais engagée sur la navette S.N.C.F., cela n'a pas été facile d'autant qu'en matière de transport, je me suis souvent retrouvée seule dans le 17^e, même avant d'être adjointe au Maire de Paris sur cette délégation.

Je suis donc contente aujourd'hui qu'on soit tous unanimes, mais ne faisons pas de polémiques inutiles, essayons de dégager des financements pour les habitants de la porte d'Asnières.

En tout état de cause, vous pouvez compter sur le maire de Paris pour cela.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame LEPETIT.

Vous ne retirez pas le vœu n° 75, Monsieur BERTHAULT ?

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Je réponds simplement que le vœu est très précis : on demande des financements dès cette année, et c'est sur ce point-là précis que je n'ai pas de réponse, et en tout cas... Madame LEPETIT, quand vous dites sur ce sujet...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - S'il vous plaît, Monsieur BERTHAULT.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Non, non, non, non !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Comment, non ?

M. Jean-Didier BERTHAULT. - S'il vous plaît !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous avez parlé 1 minute 33. Vous terminez, maintenant !

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Il y a des choses importantes.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous terminez !

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Quand on demande le passage de la navette S.N.C.F. depuis des années et que vous l'obtenez, car c'est votre rôle en tant qu'adjoint au maire aux transports, en décembre 2008, si vous voulez..., vous ne pouvez pas dire que vous arrivez comme cela dans le dossier et que vous réglez le problème.

Aujourd'hui, on vous demande de mettre des moyens et des financements, et j'aurais aimé...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - D'accord ! On a compris, on a compris !

M. Jean-Didier BERTHAULT. - J'aurais aimé que cette discussion-là, nous l'ayons eue en Conseil d'arrondissement, quand vous avez refusé de répondre à ce vœu, Madame LEPETIT.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Allez, voilà ! Évidemment, vous avez apporté un plus à ce que vous avez dit tout à l'heure.

Vous ne retirez pas le vœu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au stationnement de nuit sur les aires de livraison dans le 8e arrondissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 76 dans le fascicule, déposée par le groupe U.M.P.P.A., relatif au stationnement de nuit sur les aires de livraison dans le 8e arrondissement.

Je donne la parole à Mme MERIGOT de TREIGNY.

Mme Martine MERIGOT de TREIGNY. - Merci, Monsieur le Maire.

Sept mois après sa mise en place, l'expérimentation dans les 3e et 17e arrondissements concernant le stationnement de nuit sur les aires de livraison a donné des résultats satisfaisants.

Le 8e arrondissement est confronté à des difficultés de stationnement de surface en raison de son attractivité commerciale et touristique.

Par ce vœu, nous souhaitons que vous preniez l'attache du Préfet de police afin que cette expérimentation en cours autorisant le stationnement sur les aires de livraison en soirée, la nuit, dimanches et jours fériés, soit étendue aussi au 8e arrondissement.

Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs des groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien évidemment, sur le fond, l'expérimentation que nous avons conduite et que nous poursuivons d'ailleurs dans les 3e et 17e est positive. Nous la poursuivons car nous sommes en train d'étudier avec la Préfecture de police la possibilité de l'étendre aux autres arrondissements parisiens.

Le 8e, comme d'autres arrondissements, en fait la demande, ce qui est d'ailleurs pour nous très positif. Cela montre que c'est nécessaire et en tout cas, que nous ne nous sommes pas trompés en voulant expérimenter ce type de dispositif.

Les maires d'arrondissement concernés, mais aussi les représentants des commerçants à travers la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et les représentants des transporteurs livreurs ont été associés à cette expérimentation.

C'est la raison pour laquelle, à partir du moment où il y a de nombreux partenaires, cette expérimentation a davantage de poids.

Donc, nous pourrions, je l'espère, d'ici la fin de cette année, vous donner une réponse concernant certes le 8e arrondissement, mais plus largement d'autres arrondissements, puisque nous voulons encore une fois, dans le même état d'esprit étendre plus largement cette expérimentation.

Je vous demanderai, et je demanderai bien évidemment à Mme MERIGOT de TREIGNY, de patienter encore un peu pour nous laisser le temps de travailler, et notamment d'affiner l'identification des zones de livraison qui seront ouvertes au stationnement nocturne. Certaines zones, vous le savez, doivent être maintenues pour les commerçants qui se font livrer la nuit.

Cela demande un travail fin, mais j'espère d'ici la fin de l'année, ou en tout cas au début de l'année prochaine, vous apporter une réponse que je ne doute pas positive.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, après avoir entendu l'adjointe compétente, Madame ?

Mme Martine MERIGOT de TREIGNY. - Je maintiens mon vœu pour que l'on oublie par le 8e arrondissement, que l'on pense en premier à lui.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame LEPETIT ?

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Je ne peux pas voter ce vœu puisque, encore une fois, nous n'allons pas faire un arrondissement l'un après l'autre.

Comme je m'y suis engagée de mon côté - bien sûr, la Préfecture de police, en tout cas son représentant s'il souhaite le faire peut tout à fait le faire -, mais en tout état de cause, nous travaillons à l'extension bien évidemment de cette mesure, pour le 8e arrondissement comme pour d'autres.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur le représentant du Préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Le Préfet de police, considérant le succès de l'expérimentation, est favorable à son extension programmée dans un horizon assez proche, qui pourrait être le début de l'année prochaine, à tous les arrondissements de Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait.

Tout le monde est d'accord, mais on refuse le vœu. OK ? D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au projet Autolib'.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 77 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif au projet Autolib'.

Je donne la parole à M. BERTHAULT. Allez-y.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Je vais tenir dans la minute, parce que le sujet est simple. Il s'agit pour nous en fait de revenir sur ce projet Autolib', puisque la délibération a été votée sur février 2009 pour la création du syndicat mixte ouvert Autolib', que le projet a été présenté en 3e Commission le 14 octobre dernier, et que pour l'instant il n'est envisagé qu'une simple information des élus concomitante à la publication de ce cahier des charges.

Il nous paraît important, compte tenu de la complexité du projet et de sa mise en œuvre, qu'un débat soit organisé au prochain Conseil de Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame LEPETIT, vous avez la parole.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons eu un long débat en Conseil de Paris du mois de février, à l'occasion duquel il y a eu d'ailleurs plusieurs vœux.

Depuis plus d'un an, avec mon collègue Pierre MANSAT, nous menons régulièrement des réunions de travail avec les élus franciliens. Des ateliers thématiques ont permis de réfléchir ensemble aux grands principes qui vont guider bien évidemment le futur cahier des charges et la délégation de service public. Je souligne que, bien évidemment, tous les élus parisiens, et notamment ceux du Conseil de Paris mais pas seulement, étaient conviés à ces ateliers.

Nous avons effectivement en dernière commission présenté plus largement le projet, et nous avons eu un débat. Ce n'était pas une simple information. Ce débat a duré plus d'une heure. C'était des questions-réponses qui étaient importantes, Mme DOUVIN, notamment, était présente mais pas seulement. Et il m'a été demandé si le cahier des charges serait soumis au Conseil de Paris. J'ai dit que légalement, nous ne pouvions pas le faire, puisqu'à partir du moment où nous rédigeons et nous publions le cahier des charges, il doit l'être avec des mesures d'accompagnement, mais on ne peut pas, avant sa publication, dire entre la fin de sa rédaction et avant sa publication, en faire état ici au Conseil de Paris. Je suis, bien évidemment, totalement ouverte à tous les débats.

Il me semble que la 3e Commission est propice à cela parce que nous pouvons vraiment débattre, questions-réponses, et donc on est moins encadrés par le temps de parole, par exemple, qu'en Conseil de Paris.

Donc, il faut trouver une forme qui convienne à chacun pour qu'il y ait débat, information, question, mais j'insiste sur le fait que, d'abord, pour le moment, le cahier des charges n'est pas finalisé et que c'est au Syndicat mixte - il a été créé d'ailleurs pour cela - de le faire et de le publier. En tout cas, comptez sur moi pour vous donner toute information et répondre aux questions, comme nous avons pu le faire lors de la dernière Commission.

Aussi, Monsieur le Maire, je demanderai, si c'est possible, le retrait de ce vœu et que nous trouvions, avec la 3e Commission, une forme utile aux Conseillers de Paris pour débattre à nouveau d'Autolib'.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Vous voulez prendre la parole, Monsieur BERTHAULT ?

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Très rapidement, pour expliquer les raisons du maintien de ce vœu. C'est simplement que l'application pratique se fait notamment avec les conseils de quartier, qui sont souvent présidés par des conseillers de Paris qui ne sont pas tous en 3e Commission. Je trouve que cela serait intéressant pour le débat que l'on élargisse au-delà de la 3e Commission.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Remarquez, les groupes peuvent faire de l'information aussi.

Pardon ! Excusez-moi, Madame.

Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS. - Monsieur le Maire, j'avais demandé une explication de vote très rapide.

J'ai entendu les explications de Mme LEPETIT. J'ai assez envie - et vous allez me dire que c'est une position très centrée - de me rallier aux deux positions, c'est-à-dire qu'effectivement, je pense qu'un débat ici, avec tous les Conseillers, ce serait quand même franchement une bonne idée parce que c'est un projet lourd de conséquences, qu'il y a une étude d'impact qui n'est pas connue et que ce serait pas mal qu'on en informe tous les Conseillers de Paris.

En même temps, qu'il y ait plus de débat sur ce sujet en 3e Commission, Madame LEPETIT, je suis tout à fait pour. Vous avez parlé d'ateliers auxquels étaient associés les élus, je n'ai pas remarqué que nous avons été conviés au moindre atelier jusqu'à présent, mais peut-être que cela va se faire maintenant.

En effet, c'est un projet quand même assez lourd de conséquences quant à sa viabilité financière, son impact, sa faisabilité. Je pense que cela mérite plus de débat en amont sur la question.

Donc, oui, Madame LEPETIT, plus de débat en 3e Commission, je suis pour, mais cela ne retire rien au fait que tous les Conseillers de Paris puissent en être, pourquoi pas, informés, d'ailleurs, si ce n'est pas à la prochaine, en tout cas lors d'une prochaine réunion.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Juste une seconde.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Madame LEPETIT, vous avez la parole et vous seule.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - J'observe que nous sommes d'accord sur le fond. Je veux quand même signaler, parce que je ne voudrais pas vous laisser penser qu'il y aurait à nouveau des ateliers, qu'ils ont eu lieu. Il y a eu un compte rendu de ces ateliers et les maires d'arrondissement ont été conviés. Je voulais dire à Mme CUIGNACHE-GALLOIS qu'elle ne croie pas qu'elle a été oubliée, mais en tout cas les maires d'arrondissement ont été conviés.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Elle est dans l'opposition.

Mme Annick LEPETIT, adjointe. - Oui, mais elle siège à la 3e Commission. En ce sens, ce n'est pas la plus mal informée, mais j'ai entendu sa proposition, que je trouve tout à fait équilibrée et donc je la retiens comme telle et j'y réponds favorablement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Sur le vœu n° 77, il y a un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Désignation de représentants du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. (Suite).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je vous propose à présent, mes chers collègues, de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal dans les organismes suivants :

Commission des rentes et de procédure gracieuse préalable en ce qui concerne les accidents du travail et les maladies professionnelles survenus aux agents non titulaires de la Ville de Paris (R. 56) :

- Mme Marie-Thérèse ERRECART, titulaire, en remplacement de Mme Véronique DUBARRY, désignée les 29 et 30 septembre 2008.

Commission des taxis et des voitures de petite remise de la zone parisienne (R. 58) :

- M. Pierre MANSAT titulaire, en remplacement de M. Christian SAUTTER, désigné les 29 et 30 septembre 2009, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées (2009, R. 56 et R. 58).

Modification de la composition de la 8e Commission.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que Mme Laurence DREYFUSS intègre la 8e Commission en qualité de titulaire.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexé au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Je vous remercie.

A bientôt.

(La séance est levée le mardi 19 octobre 2009 à dix neuf heures vingt cinq minutes).

Votes spécifiques.

Mme Véronique DUBARRY ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2009, DLH 38 - DF 90 - Résiliation anticipée des conventions passées avec la SA d'HLM "Habitat Social Français" (HSF) pour le financement et la gestion d'immeubles à usage principal d'habitation situés dans les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 7e, 11e, 12e, 13e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements. - Remboursement anticipé des avances qui avaient été consenties par la Ville de Paris à HSF.

2009, DLH 99 - Réalisation par "Immobilière 3F" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 27 logements PLS situé 64 rue Riquet (19e).

M. Jean-Yves MANO, **Mme Halima JEMNI**, **MM. Gauthier CARON-THIBAUT**, **René DUTREY**, **Jean TIBERI** et **Mme Roxane DECORTE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2009, DLH 187 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de construction d'une maison-relais comportant 16 logements PLA-I et d'une résidence sociale comportant 26 logements PLA-I situées 6 rue de l'Harmonie (15e).

2009, DLH 190 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de construction comportant 9 logements PLUS-CD et 3 logements PLA-I situés 11 bis rue Claude Terrasse (16e).

2009, DU 103 - Cession à "Paris Habitat - OPH" des droits de l'immeuble 26, rue Poulet (18e).

M. Jean-Yves MANO, Mmes Colombe BROSSEL, Gisèle STIEVENARD, Halima JEMNI, M. Daniel ASSOULINE, Mme Hélène BIDARD, M. Christophe NAJDOVSKI, Mmes Roxane DECORTE, Emmanuelle DAUVERGNE et Anne TACHENE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2009, DLH 50 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 11 logements PLUS, 5 logements PLS et un local d'activités situé 52 rue Trousseau (11e).

2009, DLH 119 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant une résidence sociale pour Jeunes Travailleurs de 7 logements PLA-I situé 45 rue Berger (1er).

Mmes Claudine BOUYGUES, Gisèle STIEVENARD, MM. Romain LEVY, François VAUGLIN, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Rémi FERAUD, Ian BROSSAT, Pierre CHARON et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2009, DLH 184 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 4 logements PLA-I, 8 logements PLUS et 4 logements PLS situé au 14, rue Marie et Louise (10e).

2009, DLH 198 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 10 logements PLUS, 27 logements PLS et 3 locaux d'activités 93 à 97, boulevard Macdonald (19e).

M. Pierre AIDENBAUM, Mmes Danièle POURTAUD, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Dominique BERTINOTTI, Frédérique CALANDRA, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Yves MANO, René DUTREY, Jean-François LEGARET et Mme Claude-Annick TISSOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2009, DLH 125 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 1 logement PLA-I, 7 logements PLUS et 5 logements PLS 108, rue Vieille du Temple (3e).

2009, DLH 146 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 3 logements PLUS au 7-9, rue des Arquebusiers (3e).

2009, DLH 165 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 184 logements étudiants PLUS Voie BJ19, emprise du stade Jules Ladoumègue (19e).

2009, DLH 192 - Réalisation par la RIVP dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 2 logements PLUS et 1 logement PLS situé 7-23, rue d'Alsace et 144-146, rue du Faubourg Saint-Denis (10e).

2009, DLH 204 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 3 logements PLA-I, 16 logements PLUS et 10 logements PLS et des locaux à usage de bureaux 30, rue Baron (17e).

M. Ian BROSSAT ne prend part au vote sur les projets de délibération suivants :

2009, DLH 109 - Réalisation par l'ESH "La Sablière" d'un programme de réhabilitation comportant une résidence sociale de 150 logements située 134, rue du Chevaleret (13e).

2009, DLH 118 - Réalisation par "La Sablière" d'un programme de résidentialisation AQS de 553 logements sociaux situés 140, 142 et 164, rue de Saussure, 4 à 10, rue de la Crèche (17e).

Mme Pascale BOISTARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DLH 99 - Réalisation par "Immobilière 3F" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 27 logements PLS situé 64 rue Riquet (19e).

Mme Anne-Christine LANG ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DLH 63 - Réalisation par SAGECO d'un programme de construction comportant une résidence sociale de 17 logements PLA-I, une maison-relais de 24 logements PLA-I et un local d'activité situé 43 rue Belliard (18e).

Mmes Lyne COHEN-SOLAL et Olga TROSTIANSKY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DAC 63 - Signature d'une convention et d'un avenant passée avec l'Association du Festival d'Automne à Paris (1er) pour l'attribution de subventions. Montant : 410.000 euros.

M. Pierre SCHAPIRA ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DAC 182 - Subvention à l'association "Maison des Cultures du Monde" (6e). Montant : 13.000 euros.

M. Hermano SANCHEZ-RUIVO ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, SGRI 32 - Subvention à l'association "Coordination des Collectivités Portugaises de France", au titre de 2009. - Montant : 5.000 euros.

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivantes :

2009, DPVI 94 - Signature de l'avenant n° 1 à la convention passée avec l'association SOS Racisme - Touche pas à mon pote pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 40.000 euros.

Mme Yamina BENGUIGUI, rapporteure.

2009, DPVI 165 - Subvention aux associations "Fédération des Tunisiens pour une Citoyenneté des deux Rives" et "Tabital Pulaaku Gannal Fulfulde" au titre de l'intégration. - Montant total : 14.000 euros.

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.

2009, DDATC 13 - Subvention à l'association "Comité des fêtes et d'action sociale du 6e arrondissement". - Montant : 1.500 euros.

2009, DDATC 102 - Subvention à l'Union départementale Paris (UD 75) de l'association Consommation logement et cadre de vie - CLCV (15e). - Montant : 6.000 euros

2009, DDATC 126 - Subvention à l'association "Comité des fêtes et oeuvres de solidarité du 5e arrondissement". - Montant : 2.500 euros.

2009, DDATC 137 - Subvention à l'association "Caribou" (10e). - Montant : 3.000 euros.

2009, DDATC 140 - Subvention de fonctionnement à l'Association pour le Développement et l'Aménagement du 13e arrondissement (ADA 13) (13e). - Montant : 2.000 euros.

2009, DDATC 169 - Subvention à l'association "Science Technologie Art et Recherche" (STAR) (10e). - Montant : 2.000 euros.

2009, DDATC 108 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Délidémo" du 12e. - Montant : 1.788 euros.

2009, DDATC 138 - Subvention - Fonds du Maire - à l'association "Comité des fêtes et oeuvres de solidarité du 5e arrondissement". - Montant : 11.264 euros.

2009, DDATC 181 - Subvention - fonds du Maire - à l'association "Amicale des Locataires de la Résidence Raymond Losserand/Vercingétorix du 14e". - Montant : 500 euros.

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2009, DASCO 10 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 2e arrondissement portant sur le versement par la Ville d'une subvention contractuelle. - Montant : 100.278 euros.

2009, DASCO 11 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 3e arrondissement portant sur le versement par la Ville d'une subvention contractuelle - Montant : 66.427 euros.

2009, DASCO 12 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 4e arrondissement portant sur le versement par la Ville d'une subvention contractuelle. Montant : 103.623 euros.

2009, DASCO 13 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 5e arrondissement portant sur le versement par la Ville d'une subvention contractuelle. - Montant : 56.755 euros.

2009, DASCO 15 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 7e arrondissement portant sur le versement par la Ville d'une subvention contractuelle. Montant : 79.080 euros.

2009, DASCO 17 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 9e arrondissement portant sur le versement par la Ville d'une subvention contractuelle. - Montant : 46.787 euros.

2009, DASCO 18 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 10e arrondissement portant sur le versement par la Ville d'une subvention contractuelle. - Montant : 189.064 euros.

2009, DASCO 19 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 11e arrondissement portant sur le versement par la Ville d'une subvention contractuelle. Montant : 426.640 euros.

2009, DASCO 21 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 13e arrondissement portant sur le versement par la Ville d'une subvention contractuelle. - Montant : 223.000 euros.

2009, DASCO 22 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 14e arrondissement portant sur le versement par la Ville d'une subvention contractuelle - Montant total : 179.000 euros.

2009, DASCO 24 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 16e arrondissement portant sur le versement par la Ville d'une subvention contractuelle. - Montant : 35.920 euros.

2009, DASCO 26 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 18e arrondissement portant sur le versement par la Ville d'une subvention contractuelle. - Montant : 430.602 euros.

2009, DASCO 27 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 19e arrondissement portant sur le versement par la Ville d'une subvention contractuelle. - Montant : 318.337 euros.

2009, DASCO 28 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 20e arrondissement portant sur le versement par la Ville d'une subvention contractuelle. Montant : 534.233 euros.

2009, DASCO 56 - Subvention à l'association Société Centrale d'Apiculture, de Sériciculture, d'Insectologie et de Zoologie Agricole (14e). Montant : 1.500 euros.

2009, DASCO 115 - Subvention à l'association Renaissance (13e). Montant : 1.000 euros.

2009, DASCO 117 - Signature d'une convention annuelle d'objectif avec le Centre Régional de Documentation Pédagogique de Paris (6e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.

2009, DASCO 135 - Subventions aux collèges dans le cadre de l'"Action collégiens". Montant total : 16.628 euros.

2009, DASCO 156 - Indemnisation amiable de M. Durand Michel, en réparation du préjudice subi suite à un incident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2009, DPA 228 - Signature d'un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre passé avec M. Jean HARARI, architecte, pour la reconstruction d'un équipement scolaire et construction d'un bâtiment d'extension à l'école élémentaire 41 bis, rue La Fontaine (16e).

Mme Colombe BROSEL, rapporteure.

2009, DASCO 99 - Signature d'une convention avec l'association Sans Tambour ni Trompette (11e) pour l'attribution d'une subvention pour des actions d'expression artistique, de sensibilisation au respect de la différence et des spectacles en faveur des enfants handicapés. Montant : 27.000 euros.

2009, DASCO 100 - Subvention à l'association Bibliothèque Braille Enfantine (11e). Montant : 2.000 euros.

Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique DUBARRY, rapporteuses.

2009, DDEE 211 - Adhésion de la Ville de Paris à l'association Le Lieu du Design en Ile de France et attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.

2009, DDEE 252 - Signature d'une convention avec l'association Boutiques de Gestion Paris Ile de France relative à l'attribution d'une subvention. Montant : 15.000 euros.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2009, DPE 66 - Approbation du principe et des modalités d'attribution d'un accord cadre sur appel d'offres ouvert ou négocié après appel d'offres déclaré infructueux relatif à l'exécution de travaux sur les châssis de marque P.V.I de la Ville de Paris fonctionnant au GNV.

2009, DPE 95 - Signature de deux contrats de transaction avec la RATP relatifs à l'enlèvement de déchets non ménagers.

M. François DAGNAUD, rapporteur.

2009, DAJ 13 - Contribution au budget de fonctionnement du Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de Paris pour 2009. Montant : 12.000 euros.

2009, DALIAT 22 - Lancement d'un marché relatif à l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un système unique de gestion du courrier à la Ville de Paris.

2009, DALIAT 38 - Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande de fourniture et livraison de signalétiques adhésives et produits associés à apposer sur les différents véhicules des services de la Ville de Paris.

2009, DALIAT 39 - DF 77 - Décision modificative n° 1 du budget annexe du service des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2009.

2009, DDATC 117 - Dépenses d'investissement supportées par les conseils d'arrondissement - Autorisation donnée aux conseils d'arrondissement d'effectuer des dépenses d'investissement sur des équipements autres que ceux visés à l'article L.2511-16 du code général des collectivités territoriales.

2009, DPA 281 - Approbation du principe et des modalités de passation et signature d'un marché à bons de commande pour l'entretien, la maintenance et les améliorations des chaudières murales dans les équipements de diverses directions de la Ville de Paris.

2009, DRH 53 - Remises des dettes dues envers la Ville par les agents municipaux.

2009, DSTI 18 - Approbation des modalités d'attribution d'un accord-cadre relatif à des prestations de formations aux systèmes de l'information destinées aux agents affectés au traitement de l'information au sein de la Ville de Paris (en 3 lots).

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2009, DF 59 - Décision modificative n° 2 du budget d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2009.

2009, DF 60 - Individualisation des autorisations de programme votées à la décision modificative n° 2 de la Ville de Paris pour 2009.

2009, DF 61 - Budget primitif de la Ville de Paris pour 2010. Approbation du montant des dotations destinées aux états spéciaux d'arrondissement.

2009, DF 81 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour le service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt contracté par la SAEMES auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France, destiné au financement des travaux de construction du parc de stationnement Cardinet situé sous la rue Cardinet (17e).

2009, DF 92 - Avis favorable sur des demandes en décharge de responsabilité présentées par des régisseurs de la Ville de Paris à la suite de déficits de caisse.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2009, DEVE 25 - Avenant à la convention signée avec l'association Les jardiniers de l'Aqueduc, gestionnaire du jardin partagé situé entre la rue Thomas Francine et la rue de l'empereur Valentinien (14e), mettant à sa disposition une parcelle de terrain supplémentaire.

2009, DEVE 156 - Signature d'une convention avec l'association du Quartier Saint-Bernard pour renouveler la mise à sa disposition d'un terrain situé 48 rue Trousseau (11e) à usage de jardin partagé.

2009, DEVE 158 - Signature d'une convention avec l'Association des jardins partagés du 14e arrondissement, pour renouveler la mise à sa disposition d'une parcelle de terrain dans le square Auguste Renoir (14e) pour un usage de jardin partagé.

2009, DEVE 159 - Signature d'une convention avec l'association Les Habitants de la Butte Bergeyre pour renouveler la mise à sa disposition d'un terrain à usage de jardin partagé 80 rue Georges Lardennois (19e).

2009, DEVE 97 - Lancement d'un appel public à candidatures pour l'exploitation de deux points de vente à emporter de glaces et de boissons non alcoolisées à l'intérieur du Parc Floral au bois de Vincennes (12e).

2009, DEVE 147 - Approbation des modalités de lancement et de signature d'un appel d'offres pour le nettoyage des sols et la collecte des réceptacles de propreté dans les espaces verts parisiens.

2009, DEVE 161 - Subvention à l'association Le parti poétique (93200 Saint Denis), dans le cadre d'un projet de pollinisation de Paris. Montant : 5.000 euros.

2009, DEVE 137 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages causés aux intéressés lors d'accidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2009, DAC 21 - Approbation des modalités d'attribution du marché pour l'acquisition de pianos destinés à l'ensemble des conservatoires de la Ville de Paris et la Direction des Affaires Scolaires.

2009, DAC 43 - Signature avec l'association La Compagnie du Lierre (13e) d'un avenant à la convention du 12 février 2009 relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 125.000 euros.

2009, DAC 138 - Signature d'une convention avec l'association "Lecture Jeunesse" (10e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 20.000 euros.

2009, DAC 141 - Subvention à l'association "Les Trois Ourses" (11e). - Montant : 5.000 euros.

2009, DAC 182 - Subvention à l'association "Maison des Cultures du Monde" (6e). Montant : 13.000 euros.

2009, DAC 313 - Subvention à l'association "L'Eclat des Muses" (14e). - Montant : 7.000 euros.

2009, DAC 363 - Subvention à l'association "R'Style" (19e). - Montant : 9.500 euros.

2009, DAC 423 - Subvention à l'association "Compagnie Eulalie" (76420 Bihorel) pour le spectacle Le jour de l'italienne présenté au Théâtre 13 (13e) en 2009. - Montant : 10.000 euros.

2009, DAC 432 - Subvention à l'association "Les Princes de rien" (10e) dans le cadre de la politique de la Ville. - Montant : 1.000 euros.

2009, DAC 451 - Signature de 7 conventions avec 7 théâtres parisiens, membres de l'association pour le soutien du théâtre privé, pour l'attribution de subventions. - Montant total : 201.393 euros.

2009, DAC 458 - Subvention à l'association "Les Radiophonies" (6e). - Montant : 3.000 euros.

2009, DAC 461 - Subvention à l'association "Théâtre du Fracas" (10e). - Montant: 10.000 euros.

2009, DAC 462 - Subvention à l'association "Sea Art" (Secrétariat et Administration Artistiques) (77720 Bréau). - Montant : 10.000 euros.

2009, DAC 466 - Subvention à l'association "Deux temps trois mouvements" (19e). - Montant : 8.000 euros.

2009, DAC 469 - Subvention à l'association "Théâtre Astral" (12e). - Montant: 6.000 euros.

2009, DAC 470 - Signature d'un premier avenant à la convention passée avec l'association "Life Live" (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

2009, DAC 491 - Subvention à l'association "Plateforme Théâtre" (93100 Montreuil). - Montant: 9.000 euros.

2009, DAC 492 - Subvention à l'association "Gros-Caillo Quartier d'Arts" (7e). - Montant : 4.000 euros.

2009, DAC 497 - Signature d'une convention triennale 2009-2011 avec l'association "Glaz'Art" (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 50.000 euros.

2009, DAC 499 - Subvention à la Société Littéraire des Goncourt dite Académie Goncourt (2e). - Montant : 5.000 euros.

2009, DAC 506 - Signature d'une convention avec l'association "Le Concert spirituel" (1er) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 60.000 euros.

2009, DAC 543 - Subvention à l'association "Jeux de Miroirs" (9e) au titre de 2009. - Montant : 10.000 euros.

2009, DAC 553 - Subvention à l'association "Ngamb'art" (10e). - Montant : 6.500 euros.

2009, DAC 554 - Subvention à l'Association de la bibliothèque russe Tourgueniev (5e). - Montant : 13.000 euros.

2009, DAC 568 - Subvention à l'association "Sambre" (95471 Fosses) dans le cadre de la politique de la Ville. - Montant : 1.000 euros.

2009, DAC 569 - Subvention à l'association "Teatro Pazzo" (20e) dans le cadre de la politique de la Ville. - Montant : 4.000 euros.

2009, DAC 578 - Subvention à l'association "Atelier des Feuillantines" (5e). - Montant : 10.000 euros.

2009, DAC 579 - Attribution d'une subvention à l'association "Aire Falguière - Compagnie Vue sur Mer" (15e). - Montant : 5.000 euros.

2009, DAC 592 - Demande de subvention auprès de la Commission européenne au titre du Programme ERASMUS pour des activités menées par le Conservatoire à rayonnement Régional de Paris.

2009, DAC 609 - Subvention à l'Association française pour le Cirque de Demain (17e). - Montant : 18.000 euros.

2009, DAC 614 - Subvention à l'association "JazzoSphère" (95350 Saint-Brice-sous-Forêt) pour l'organisation du festival Les Rencontres musique et littérature en 2009. - Montant : 8.000 euros.

2009, DAC 618 - Subvention à l'association "Le Lieu Mains d'Oeuvres" (93400 Saint-Ouen). - Montant : 10.000 euros.

2009, DAC 620 - Acquisition d'une oeuvre de Bridget Riley Lilac Painting 1 en faveur du musée d'Art Moderne.

2009, DAC 625 - Subvention à l'association "Le Grand Pan" (9e). - Montant : 4.500 euros.

2009, DAC 628 - Subvention à l'association Commune Libre d'Aligre, association de quartier (12e). Montant : 5.000 euros

2009, DAC 631 - Subvention à l'association "Comité des fêtes et des oeuvres de solidarité du 5e arrondissement" (5e). - Montant : 4.200 euros.

2009, DAC 641 - Subvention à l'association "Centre Artdanse" (15e). - Montant : 1.000 euros.

2009, DAC 642 - Subvention à l'association "STAR, Science Technologie Art Recherche" (10e). - Montant : 6.000 euros.

2009, DAC 646 - Signature avec l'association "Théâtre Exprès" d'un bail afférent aux locaux dont cette dernière est locataire dans l'immeuble communal 21 avenue du Maine (15e) et d'une convention d'objectifs relative à l'attribution d'une aide en nature à cette association.

2009, DDATC 166 - Acceptation de la donation consentie à la Ville de Paris - Conservatoire municipal du 19e arrondissement - Jacques IBERT - par M. Jacques BEAUFUME.

2009, DDATC 180 - Acceptation du legs particulier consenti par Melle Hélène POULAIN au Musée Galliera de la mode de la Ville de Paris.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2009, DAC 424 - Subvention au Forum des Instituts culturels étrangers à Paris (FICEP) (7e). - Montant : 15.000 euros.

2009, DAC 648 - Subvention à l'association "Art en exil" (12e). - Montant : 3.000 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Pascale BOISTARD, rapporteurs.

2009, DAC 591 - Signature d'un avenant à la convention triennale du 20 octobre 2006 passée avec l'association "International Visual Theatre" (9e) relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 7.000 euros.

2009, DAC 608 - Subvention à l'association "A Coeur Voix" (3e). - Montant : 3.000 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2009, DAC 386 - Signature d'un avenant à la convention annuelle signée avec l'association Confluences (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 55.000 euros.

2009, DAC 501 - DJS 343 - Signature d'une convention annuelle avec l'association "Ere de jeu" (93100 Montreuil) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 23.000 euros.

2009, DAC 630 - DJS 393 - Subvention à l'association "Du Rififi aux Batignolles" (17e). - Montant : 14.000 euros.

M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2009, DAC 673 - Subvention à l'association "Journalisme et Citoyenneté" (92240 Malakoff). - Montant : 17.000 euros.

M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD, Mme Pascale BOISTARD, rapporteurs.

2009, DAC 540 - DJS 365 - DPVI 166 - Signature d'une convention avec l'association "Les Ateliers du Chaudron" pour l'attribution d'une subvention (11e). - Montant : 18.500 euros.

M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2009, DAC 272 - DJS 420 - Subvention à l'association "Capoeira viola/Compagnie le sommet de l'abricotier" (18e). - Montant : 10.500 euros.

M. Christophe GIRARD, M. Bruno JULLIARD, M. Jean VUILLERMOZ, rapporteurs.

2009, DAC 201 - DPVI 195 - SG 119 - Subventions à l'association M.U. (18e). - Montant : 15.000 euros.

2009, DAC 570 - Subvention à l'association "La Reine Blanche" (18e) dans le cadre de la politique de la Ville. - Montant : 2.500 euros.

M. Christophe GIRARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2009, DU 182 - Secteur "Clichy Batignolles" (17e). Acquisition des terrains et volumes appartenant à la SNCF et à RFF constituant la première tranche de la phase 2. Avenants aux promesses de vente de la SNCF et de RFF en ce qui concerne les tranches 2 et 3.

2009, DU 220 - Attribution de la dénomination "place des droits de l'Enfant" à une place située à Paris (14e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2009, DJS 245 - Signature d'une convention triennale 2009-2011 avec l'association Espoir 18 pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 7.000 euros.

2009, DJS 256 - Subventions à deux associations de jeunesse parisienne. Montant total : 13.000 euros.

2009, DJS 325 - Subvention à l'association de Formation et d'Education pour la Jeunesse (7e). Montant : 2.000 euros.

2009, DJS 333 - Signature d'une convention triennale 2009-2011 avec l'association R Style (19e) pour l'attribution d'une subvention correspondante. - Montant : 10.000 euros.

2009, DJS 347 - Subvention à l'association Eclaireuses et Eclaireurs Unionistes de France (Hauts de Seine). Montant : 2.000 euros.

2009, DJS 364 - Signature d'une convention avec l'association des Eclaireuses et Eclaireurs de France (93167 Noisy le Grand) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 5.000 euros.

2009, DJS 400 - Subvention à l'association Réseau National des Juniors Associations (RNJA) (7e). Montant : 5.000 euros.

2009, DJS 410 - Signature d'une convention avec l'association Mouvement pour un Développement Social Local Intervention (11e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 4.500 euros.

2009, DJS 418 - Signature d'une convention triennale avec l'association Malaikas.org pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 7.000 euros.

2009, DJS 433 - Subvention à l'association Libre Accès (17e). Montant : 2.000 euros

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2009, DJS 443 - Signature d'une convention annuelle avec l'association Equilibres et Populations (6e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 17.000 euros.

M. Bruno JULLIARD, M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2009, DJS 411 - Signature d'un avenant à la convention triennale 2007-2009 passée avec l'association Ascendance Hip Hop (13e) pour l'attribution d'une subvention. Montant total : 9.000 euros.

M. Bruno JULLIARD et M. Jean VUILLERMOZ, rapporteurs.

2009, SG 33 - Signature d'une convention avec l'Association Nationale de Réadaptation Sociale (ANRS) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 40.000 euros.

2009, SG 35 - Signature d'une convention triennale d'objectifs avec l'association Accompagnement Lieux d'accueil Carrefour éducatif et social (ALC) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

2009, SG 39 - Subvention à l'association "Charonne" (11e). - Montant : 30.000 euros.

2009, SG 40 - Signature d'une convention avec l'association "Amicale du Nid" (10e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 37.000 euros.

2009, SG 171 - Subvention à l'association "Archives, Recherches et Cultures Lesbiennes" pour le développement de son Centre de documentation. - Montant : 8.000 euros.

2009, SG 176 - Subvention à l'Association pour la Protection contre les Agressions et Crimes Sexuels - APACS (16e) pour son action en faveur des femmes victimes d'agressions sexuelles. - Montant : 6.000 euros.

2009, SG 182 - Subvention à l'association "Coordination Française pour la Marche Mondiale des Femmes" (20e). - Montant : 6.000 euros.

2009, SG 188 - Subvention à la Fédération des Associations et Centres d'Espagnols Emigrés en France - FACEE (93210 La Plaine Saint-Denis) pour son action en faveur des femmes. - Montant : 10.000 euros.

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

2009, DASES 39 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'Institut Curie (5e) pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Ana-Maria LENNON-Duménil. Annuité 2009. - Montant : 70.000 euros.

2009, DASES 40 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec le CNRS - Délégation Paris B (5e) pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Lionel PINTARD. Annuité 2009. - Montant : 70.000 euros.

2009, DASES 41 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'INSERM - Délégation ADR Paris VI Saint-Antoine (11e) pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Jean-Christophe PONCER. - Annuité 2009. - Montant : 70.000 euros.

2009, DASES 42 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'INSERM (Délégation ADR Paris VI - Saint Antoine) (11e) pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Nathalie SPASSKY. Annuité 2009. - Montant : 70.000 euros.

2009, DASES 43 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'Institut Pasteur (15e) pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Marco VIGNUZZI. Annuité 2009. - Montant : 70.000 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2009, DVD 137 - Signature d'une convention avec l'Association des Usagers des Transports - FNAUT Ile-de-France pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

2009, DVD 207 - Aménagement des espaces publics du secteur Mac Donald Eole Evangile du GPRU Paris Nord Est (18e et 19e).

2009, DVD 218 - Approbation du principe de réalisation des travaux de voirie et d'éclairage public dans le cadre de l'aménagement de la rue d'Avron (20e).

2009, DVD 238 - Approbation du principe d'une convention de gestion, d'utilisation et d'entretien pour le passage piétonnier à travers la résidence "CAP SUD" et signature de la convention correspondante.

2009, DVD 257 - Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

2009, DPE 93 - DF 80 - Budget annexe de l'eau de la Ville de Paris - Décision modificative n° 2 pour l'exercice 2009

2009, DPE 97 - Signature du protocole transactionnel entre la ville de Paris et les sociétés OSICA et EUROSOL FONDATIONS, en réparation de dommages causés en 2002 au réseau public d'assainissement de la Cité Saint Martin (10e) par des travaux d'injection réalisés par ces sociétés.

2009, DVD 222 - Signature d'une convention annuelle avec l'association exécutive du Comité Départemental du Tourisme de Seine Saint-Denis pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 55.000 euros.

2009, DVD 241 - Signature d'une convention de superposition d'affectation avec la ville de Pantin pour l'aménagement piétonnier et paysager de la rive droite du canal de l'Ourcq située à Pantin entre la limite de Paris et le pont de la mairie de Pantin.

2009, DVD 254 - Indemnisation amiable de la compagnie ADW, en réparation des dommages occasionnés, le 15 septembre 2008, par une inondation causée par une vanne d'écluse du canal Saint-Denis, au bateau Scaldis appartenant à M. Willaert.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2009, DPE 73 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Initiative Développement pour l'attribution d'une subvention relative à la mise en oeuvre de projets eau et assainissement du plan de développement communal de Toffo (Bénin).

Mme Anne LE STRAT, M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2009, DLH 50 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 2 logements PLA-I, 11 logements PLUS, 5 logements PLS et un local d'activités situé 52 rue Trousseau (11e).

2009, DLH 99 - Réalisation par "Immobilière 3F" d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 27 logements PLS situé 64 rue Riquet (19e).

2009, DLH 109 - Réalisation par l'ESH "La Sablière" d'un programme de réhabilitation comportant une résidence sociale de 150 logements située 134, rue du Chevaleret (13e).

2009, DLH 118 - Réalisation par "La Sablière" d'un programme de résidentialisation AQS de 553 logements sociaux situés 140, 142 et 164, rue de Saussure, 4 à 10, rue de la Crèche (17e).

2009, DLH 119 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant une résidence sociale pour Jeunes Travailleurs de 7 logements PLA-I situé 45 rue Berger (1er).

2009, DLH 150 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 1 logement PLA-I, 6 logements PLUS et 3 logements PLS situé 124 rue Blomet (15e).

2009, DLH 153 - Réalisation par ADOMA au 14 passage de la Bonne Graine (11e) et place du Cardinal Lavignerie - 13 route des Fortifications (12e) de 385 places de relogement provisoire à destination de foyers de travailleurs migrants inscrits au plan de traitement.

2009, DLH 165 - Réalisation par la RIVP d'un programme de construction comportant 184 logements étudiants PLUS Voie BJ19, emprise du stade Jules Ladoumègue (19e).

2009, DLH 176 - Prorogation du délai de la garantie accordée par la Ville de Paris à un emprunt PLA-I à contracter par FREHA en vue du financement du programme de réhabilitation de 56 logements-foyer PLA-I situé 20 boulevard Voltaire (11e).

2009, DLH 178 - Modification de la garantie accordée par la Ville de Paris à l'emprunt PLS à contracter en vue du financement du programme d'acquisition en l'état futur d'achèvement comportant 6 logements PLUS, 2 logements PLA-I et 4 logements PLS situé 70 rue de Clignancourt (18e).

2009, DLH 184 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition-réhabilitation comportant 4 logements PLA-I, 8 logements PLUS et 4 logements PLS situé au 14, rue Marie et Louise (10e).

2009, DLH 187 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de construction d'une maison-relais comportant 16 logements PLA-I et d'une résidence sociale comportant 26 logements PLA-I situées 6 rue de l'Harmonie (15e).

2009, DLH 190 - Réalisation par "Paris Habitat - OPH" d'un programme de construction comportant 9 logements PLUS-CD et 3 logements PLA-I situés 11 bis rue Claude Terrasse (16e).

2009, DLH 192 - Réalisation par la RIVP dans le cadre d'une vente en l'état futur d'achèvement, d'un programme comportant 2 logements PLUS et 1 logement PLS situé 7-23, rue d'Alsace et 144-146, rue du Faubourg Saint-Denis (10e).

2009, DLH 198 - Réalisation par la SIEMP d'un programme d'acquisition réhabilitation comportant 10 logements PLUS, 27 logements PLS et 3 locaux d'activités 93 à 97, boulevard Macdonald (19e).

2009, DLH 204 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 3 logements PLA-I, 16 logements PLUS et 10 logements PLS et des locaux à usage de bureaux 30, rue Baron (17e).

2009, DU 103 - Cession à "Paris Habitat - OPH" des droits de l'immeuble 26, rue Poulet (18e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2009, DU 75 - Cession à la société EFIDIS des droits de la Ville de Paris sur les parcelles cadastrées AD n° 369 et AD n° 370 à Neuilly-sur-Marne (Seine-Saint-Denis).

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2009, DU 211 - Cession de terrain nu à Carnetin 77400.

M. Pierre MANSAT, Mme Anne LE STRAT, rapporteurs.

2009, DA 2 - Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture de matériels de ménage destinés à l'ensemble des services de la Ville de Paris, du Département de Paris, aux mairies d'arrondissement et aux services disposant d'un budget annexe en 3 lots séparés. Lancement et attribution des marchés à bons de commande correspondants.

2009, DA 3 - Lancement et attribution de marchés à bons de commande de fourniture et de maintenance de matériels de bureau d'étude neufs et de prestations de maintenance de matériels de bureau d'étude existants en 2 lots séparés, destinés aux services de la Ville de Paris, aux mairies d'arrondissement et aux services rattachés disposant d'un budget annexe.

2009, DAJ 23 - Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres le 6 octobre 2009.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2009, DASCO 136 - Dotations 2010 des écoles supérieures d'arts appliqués. Montant total : 1.870.200 euros.

2009, DDEE 233 - Signature d'un avenant à la convention de partenariat 2007-2009 passée avec l'association Capital Games, pour l'attribution d'une subvention. Montant : 40.000 euros.

2009, DDEE 254 - Subvention à l'UPMC (5e) pour l'organisation du colloque "Polarité cellulaire et tissulaire". Montant : 5.000 euros.

2009, DDEE 255 - Subvention à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (14e) pour l'organisation de la 9e conférence sur les cellules gliales. Montant : 10.000 euros.

2009, DDEE 267 - Subvention à l'Université Paris 7 pour l'organisation d'un colloque sur Pierre Clastres. Montant : 4.500 euros.

2009, DDEE 269 - Signature de conventions avec divers organismes et établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour l'attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets "EMERGENCE(S)" - Montant total : 1.100.000 euros.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2009, DFPE 14 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association De l'Infans à L'Enfant concernant le lieu d'accueil enfants-parents dénommé La Babillo situé (18e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 62.124 euros.

2009, DFPE 70 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Croix Rouge Française pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Gabriel de Mun (10e). Montant : 306.359 euros.

2009, DFPE 75 - Signature n° 1 à la convention passée avec l'association Croix Rouge Française pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Fénelon Charles (14e). Montant : 315.467 euros.

2009, DFPE 112 - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association Croix Rouge Française pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'une halte-garderie 20, rue Labrouste (15e). Montant : 37.653 euros.

2009, DFPE 172 - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'Association Générale des Familles du 17e pour l'attribution d'une subvention. Montant : 36.088 euros.

2009, DFPE 173 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Croix Rouge Française pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa crèche collective 182 rue de Grenelle (7e). Montant : 495.259 euros.

2009, DFPE 174 - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association Sainte Agnès pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie située 23, rue Oudinot (7e). Montant : 123.703 euros.

2009, DFPE 182 - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association Aire Interculturelle de Recherche et Action Parents-Enfants (A.I.R.A.P.E) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie 4, rue du Dessous des Berges (13e). - Montant : 118.598 euros.

2009, DFPE 186 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Enfant Présent pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 308.642 euros.

2009, DFPE 192 - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association Accueil Goutte d'Or pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte-garderie La Caravelle (18e). - Montant : 90.084 euros.

2009, DFPE 193 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Enfant Présent pour l'attribution d'une subvention pour la crèche familiale préventive 70 rue des Panoyaux (20e). - Montant : 62.889 euros.

2009, DFPE 194 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association ENFANT PRESENT pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 311.670 euros.

2009, DFPE 195 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Aire de Famille pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 182.478 euros.

2009, DFPE 201 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Enfant Présent pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de la structure multi-accueil 107, rue Marcadet (18e). - Montant : 103.314 euros.

2009, DFPE 202 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Enfant Présent pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de la crèche collective 70, rue Panoyaux (20e). - Montant : 64.064 euros.

2009, DFPE 203 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Croix Rouge Française pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Vandrezanne. - Montant : 229.257 euros.

2009, DFPE 211 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association La Maison Kangourou pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la structure multi-accueil Hauteville. (10e). Montant : 217.548 euros.

2009, DFPE 228 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association La Maison Kangourou pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la structure multi-accueil Chevreuil. (12e) Montant : 238.745 euros.

2009, DFPE 229 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association La Maison Kangourou pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la structure multi-accueil Saussure. Montant : 101.340 euros.

2009, DFPE 230 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association La Maison Kangourou pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la structure multi-accueil Roussel (17e). Montant : 207.061 euros.

2009, DFPE 232 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Croix Rouge Française pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour la crèche Marie Ernest May (17e). Montant : 250.822 euros.

2009, DFPE 235 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association La Maison Kangourou pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective Jacquemont (17e). Montant : 104.882 euros.

2009, DFPE 239 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association La Maison Kangourou pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la structure multi-accueil Chapelle (18e). - Montant : 104.577 euros.

2009, DFPE 252 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Croix Rouge Française pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa crèche collective (19e). Montant : 31.726 euros.

2009, DFPE 366 - Lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 9 rue de la Guadeloupe (18e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2009, DPA 187 - Approbation du principe de construction d'une crèche collective de 55 places 11-13, rue Campo Formio (13e) et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre. - Dépôt des demandes de permis de démolir et de construire.

M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2009, DPA 229 - Approbation du principe de construction d'une crèche collective avec logement de fonction, d'une halte-garderie et d'une PMI, 17, rue Gustave Geffroy (13e).

M. Christophe NAJDOVSKI, M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteurs.

2009, DAC 475 - Subvention à la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et d'Ile-de-France (3e). - Montant : 2.000 euros.

2009, DAC 476 - Subvention à la Société Historique et Archéologique du 15e arrondissement de Paris. - Montant : 1.500 euros.

2009, DAC 477 - Subvention à l'Association d'Histoire et d'Archéologie du 20e arrondissement (A.H.A.V.). - Montant : 2.200 euros.

2009, DAC 519 - Signature d'une convention de partenariat liant le musée Carnavalet et le musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (MAHJ) à l'occasion de l'exposition La splendeur des Camondo, de Constantinople à Paris (1806-1944) présentée au MAHJ.

2009, DAC 522 - Signature d'une convention avec l'Association de la Régie Théâtrale (4e). - Montant : 20.000 euros.

2009, DAC 528 - Subvention à l'association GHAMU (5e). - Montant : 5.000 euros.

2009, DAC 558 - Subvention à l'association "Alliance Israélite Universelle" (9e). - Montant : 20.000 euros.

2009, DAC 597 - Acquisition d'un pupitre en laque en faveur du musée Cernuschi.

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2009, DPP 18 - Signature d'une convention avec l'association "Aide aux victimes XVIII" pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 5.500 euros.

2009, DPP 30 - Signature d'une convention avec l'association "Imp-Actes" dans le cadre de Ville Vie Vacances pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 2.000 euros.

2009, DPP 31 - Lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à la surveillance de manifestations événementielles organisées par la collectivité parisienne.

2009, PP 78 - Autorisation à M. le Préfet de police de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

2009, PP 79 - Modification de la délibération n° 2008 PP 11-2° du 4 février 2008 portant fixation des grilles de rémunération applicables aux agents techniques d'entretien, agents contractuels de droit public de la PP visés par l'article 35 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

2009, PP 80 - Modification de la délibération n° 2009 PP 5-1° des 2 et 3 février 2009 portant dispositions statutaires applicables au corps des ingénieurs des travaux de la Préfecture de police.

2009, PP 81 - Modification de la délibération n° 2007 PP 81-1° des 1er et 2 octobre 2007 portant dispositions statutaires applicables au corps des agents de surveillance de Paris de la Préfecture de police.

2009, PP 82 - Avis sur demandes en décharge de responsabilité et en remise gracieuse présentées par un régisseur.

2009, PP 83 - Admissions en non-valeur et remises gracieuses d'anciennes créances présentées au cours de l'exercice 2009.

2009, PP 84 - Dispositions fixant la nature, le programme des épreuves, les modalités et les règles générales d'organisation du concours professionnel de technicien en chef de la Préfecture de police.

M. Georges SARRE, rapporteur.

2009, SGRI 28 - Subvention à l'association "Coup de Soleil", 132 rue de Rivoli (1er). - Montant : 5.000 euros.

2009, SGRI 32 - Subvention à l'association "Coordination des Collectivités Portugaises de France", au titre de 2009. - Montant : 5.000 euros.

2009, SGRI 66 - Signature d'une convention avec l'association Handicap International pour l'attribution d'une subvention afin de porter assistance aux populations sinistrées en Indonésie, sur l'île de Sumatra, suite au tremblement de terre du 30 septembre 2009. Montant : 50.000 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2009, DASES 26 - SGRI 56 - Signature d'une convention avec l'association "Sidaction" (10e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 350.000 euros.

2009, DASES 35 - SGRI 16 - Signature d'une convention avec l'association "Solidarité Sida" - projet plate-forme ELSA (Ensemble Luttons contre le Sida) (11e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 50.000 euros.

2009, SGRI 17 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association Aide Médicale Internationale relative à l'attribution d'une subvention. - Montant : 150.000 euros.

2009, SGRI 55 - Signature d'une convention avec le GIP Esther (Ensemble pour une Solidarité Thérapeutique Hospitalière En Réseau contre le Sida) (15e), relative à l'attribution d'une subvention, pour cinq programmes de lutte contre le sida au Burkina Faso et au Mali. - Montant : 205.000 euros.

2009, SGRI 57 - Signature d'une convention avec l'association "Sida Info Service" relative à l'attribution d'une subvention pour deux projets de dispositifs téléphoniques d'écoute, d'information, de conseil et d'orientation dédiés au VIH/sida au Cameroun et au Sénégal. - Montant : 70.000 euros.

2009, SGRI 58 - Signature d'une convention avec l'association SOLTHIS (Solidarité Thérapeutique et Initiatives contre le Sida) (13e) relative à l'attribution d'une subvention pour la deuxième année de son "programme d'appui à la prise en charge médicale des personnes vivant avec le VIH dans la Ville de Conakry (Guinée Conakry)". Montant : 150.000 euros.

2009, SGRI 59 - Signature d'une convention avec l'association Médecins Sans Frontières (11e) pour son projet de prise en charge des personnes atteintes de tuberculose pharmaco-résistante dont celles co infectées par le VIH/sida dans le bidonville de Mathare (Nairobi, Kenya). - Montant : 100.000 euros.

M. Pierre SCHAPIRA, M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteurs.

2009, DPVI 100 - Subventions à vingt-et-une associations menant des actions au titre de la politique de la ville dans le quartier "Porte de Vanves" (14e). - Montant total : 35.500 euros.

2009, DPVI 164 - Signature d'une convention avec l'association "La Maison de la Plage" et attribution d'une subvention d'investissement. - Montant : 8.686 euros.

2009, DPVI 187 - Subvention à l'association "Extramuros" (92110 Clichy) pour la mise en place d'ateliers de recyclage utile et artistique des déchets de l'est 20e. - Montant : 3.000 euros.

2009, DPVI 189 - Subvention à l'association "Arcréation-Mot de Passe" (5e). - Montant : 10.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2009, DPVI 106 - DJS 394 - DAC 435 - Subvention de fonctionnement à l'association "Permis de Vivre la Ville" au titre de la politique de la Ville pour le projet intitulé "démarche participative volet politique ville". - Montant : 17.300 euros.

2009, DPVI 9 - DAC 457 - DJS 407 - Signature d'un avenant à la convention signée avec l'association "Salle Saint Bruno" pour l'attribution d'une subvention, pour la fête de la Goutte-d'Or du quartier Goutte-d'Or (18e). - Montant : 35.000 euros.

Mme Gisèle STIEVENARD, M. Bruno JULLIARD, M. Christophe GIRARD, rapporteurs.

2009, DASES 38 - Signature d'une convention avec l'Association Générale des Familles du 16e pour l'attribution d'une subvention compensatrice de loyer. - Montant : 2.844 euros.

2009, DFPE 371 - Subvention à l'association Oeuvre de Protection des Enfants Juifs, 46 boulevard Voltaire (11e), destinée à financer la Maison des familles et des Cultures. Montant : 10.000 euros.

2009, DFPE 372 - Signature d'une convention avec l'association Cafézoïde (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 12.000 euros.

2009, DFPE 374 - Signature d'une convention avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon, 18 rue de la Croix Saint-Simon (20e), pour l'attribution d'une subvention destinée à financer la ludothèque Chez Ludo, 125 rue d'Avron (20e). - Montant : 27.000 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2009, DAC 384 - Subvention à l'association "Germaine Tillion" (13e). - Montant : 3.000 euros.

2009, DAC 545 - Subvention à Mouvement Résistance (8e). - Montant : 1.372 euros.

2009, DAC 546 - Subvention à l'association "Mémoire et Espoirs de la Résistance" (15e). - Montant : 1.000 euros.

2009, DAC 577 - Subvention à l'Union interdépartementale des combattants volontaires de la résistance de Paris et la région parisienne (U.I.C.V.R de Paris et région parisienne) (5e). - Montant : 1.676 euros.

2009, DAC 580 - Subvention à l'association "Les Amitiés de la Résistance" (15e). - Montant : 6.030 euros.

2009, DAC 596 - Subvention à la Légion, amicale des anciens de la Légion étrangère de Paris (La Légion A.A.L.E.P) (7e). - Montant : 1.300 euros.

2009, DAC 599 - Subvention à la Fédération nationale du train (15e). - Montant : 757 euros.

2009, DAC 601 - Subvention à l'Union nationale des anciens chasseurs d'Afrique (13e). - Montant : 700 euros.

2009, DAC 611 - Subvention au Club informatique FNACA-Paris (13e). - Montant : 2.000 euros.

2009, DAC 615 - Subvention à la Fédération départementale des combattants républicains de Paris (12e). - Montant : 1.070 euros.

2009, DAC 621 - Subvention au Service juridique et social de l'Île-de-France de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (20e). - Montant : 850 euros.

2009, DAC 639 - Signature d'une convention avec l'Association des Cinq Communes Compagnon de la Libération (4e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 65.550 euros.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2009, DJS 203 - Signature d'une convention avec le Club des Français Volants (12e) pour l'attribution d'une subvention pour la saison sportive 2009-2010. Montant : 120.000 euros.

2009, DJS 205 - Signature d'une convention avec le Centre de Formation de Football de Paris (1er) pour l'attribution d'une subvention pour la saison 2009-2010. Montant : 75.000 euros.

2009, DJS 340 - Signature de la convention d'occupation temporaire du domaine public relative à l'exploitation d'un centre sportif affecté à la pratique du tennis situé au 9-11 rue des Frères Flavien (20e).

2009, DJS 415 - Subvention à la Compagnie des Archers de Paris (16e). - Montant : 7.000 euros.

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2009, DAJ 24 - Communication aux Conseillers de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal relative à la liste des marchés notifiés pour les mois d'août et septembre 2009.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. David ASSOULINE, M. Daniel ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Dominique BERTINOTTI, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, Mme Pascale BOISTARD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, M. Jean-Marie CAVADA, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. Gérard d'ABOVILLE, M. François DAGNAUD, Mme Seybah DAGOMA, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, M. Alain DESTREM, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINO, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGIO, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés : Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pierre CHARON, Mme Catherine DUMAS, Mme Danièle GIAZZI, Mme Valérie HOFFENBERG, Mme Christine LAGARDE, Mme Katia LOPEZ, Mme Firmine RICHARD, M. Philippe TORRETON.

Annexe n° 1 - Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.**I - Question du groupe du Mouvement Républicain et Citoyen.**

QE 2009-153 Question de Mme Marinette BACHE et des membres du groupe du Mouvement Républicain et Citoyen à M. le Maire de Paris concernant le ménage et les mesures d'hygiène de l'école 4-10, rue Keller (11e).

Libellé de la question :

"Suite à une erreur des services techniques de la Ville, le ménage de l'école située 4-10, rue Keller ne peut plus être effectué dans des conditions d'hygiène normale.

Nous vous rappelons que cette école résulte de la fusion opérée en 2005 de deux écoles distinctes (le "4" et le "10" rue Keller). La partie "10" de ce bâtiment a été omise par erreur par les services de la Ville. Cet établissement élémentaire est pourtant l'un des plus importants de Paris par sa taille : 15 classes, plus de 300 élèves accueillis tous les jours, 400 adultes chaque semaine, pour des cours ou des activités du soir, 4.000 mètres carrés de locaux...

Nous vous rappelons également que cette école est classée en Z.E.P. et accueille de nombreux enfants issus de familles en difficulté, qui sont en droit de trouver à l'école des conditions de vie dont ils ne bénéficient pas toujours dans leur foyer.

Un simple sondage dans les autres écoles élémentaires du 11e arrondissement montre qu'elles sont toutes bien mieux loties, alors qu'elles ont des contraintes moindres.

Cette situation paraît d'autant moins acceptable que l'essentiel de la prévention contre la grippe A H1N1 repose, selon les autorités nationales comme municipales, sur des mesures d'hygiène.

Bien qu'un 4e agent soit annoncé, cela paraît insuffisant compte tenu d'un congé de maternité à venir parmi les agents et de la situation locale.

Nous vous demandons donc de nous informer de la raison pour laquelle la dotation de six agents normalement allouée à une telle surface n'a pas été satisfaite dès la rentrée.

Nous vous remercions de nous informer également des démarches intervenues pour le maintien de ces postes et des suites données à la demande de l'intersyndicale vous demandant d'être reçue à cet effet."

Réponse non parvenue.**II - Questions du groupe "Les Verts".**

QE 2009-154 Question de Mme Danielle FOURNIER, M. Sylvain GAREL et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative à l'actualisation du nom du square Louise Michel (18e), anciennement square Willette, sur les cartes et plans édités par la Ville de Paris.

Libellé de la question :

"Monsieur le Maire, en février 2004, nous changions officiellement le nom du square situé au pied du Sacré-Coeur.

Auparavant cet espace vert, l'un des plus grands et des plus fréquentés du 18e, portait le nom de Willette un célèbre peintre qui fut aussi, à la fin du XIXe siècle, candidat antisémite dans le Sud de l'arrondissement.

Depuis, ce square porte le nom d'une des personnalités les plus éminentes de la Commune de Paris qui fut aussi institutrice dans ce secteur : Louise Michel.

Aussi, Mme Danielle FOURNIER, M. Sylvain GAREL et les élus "Verts" au Conseil de Paris demandent à M. le Maire de Paris pourquoi, plus de cinq ans après, plusieurs cartes et plans récemment édités par la Ville (carte touristique, plan sur le côté des nouvelles sanisettes...) indiquent toujours que ce square s'appelle "Willette".

Réponse non parvenue.

QE 2009-155 Question de M. Yves CONTASSOT et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris concernant la dénomination de la promenade René Dumont (12e).

Libellé de la question :

"A l'initiative du groupe "Les Verts", le Conseil de Paris a adopté, au mois de juillet 2009, un vœu relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à René Dumont. Ce vœu spécifiait que l'actuelle coulée verte située dans le 12e arrondissement soit renommée "Coulée Verte - René Dumont".

La réponse favorable de l'Exécutif indiquait que cette question serait examinée par la commission d'examen des projets de dénomination des voies, des places, espaces verts et équipements publics municipaux.

Etant donné que Charlotte DUMONT sera présente à Paris au printemps 2010, il serait approprié que cette décision de dénomination de la coulée verte en hommage à René Dumont soit effective à ce moment.

Ainsi, pouvez-vous nous préciser le calendrier de mise en oeuvre de ce vœu ?"

Réponse non parvenue.

Annexe n° 2 - Listes des membres présents en Commission.

1ère Commission

M. Jean-François LEGARET, Mmes Fabienne GIBOUDEAUX, Camille MONTACIÉ, Valérie SACHS, MM. Julien BARGETON, Jacques BRAVO, Jean-Pierre CAFFET, Pierre GABORIAU, Bernard GAUDILLÈRE et Mao PÉNINOU.

Excusée : Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

2e Commission

Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BOUTAULT, Mmes Lyne COHEN-SOLAL, Hélène BIDARD, Seybah DAGOMA, Maïté ERRECART, MM. Didier GUILLOT, Jean-Louis MISSIKA, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Valérie SACHS et M. Christian SAUTTER.

3e Commission

MM. Claude DARGENT, Denis BAUPIN, Mmes Edith CUIGNACHE-GALLOIS, Laurence DOUVIN, Annick LEPETIT, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Pauline VÉRON et M. Jean VUILLERMOZ.

4e Commission

M. Daniel MARCOVITCH, Mmes Aline ARROUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, François DAGNAUD, Mmes Isabelle GACHET, Fabienne GASNIER, Fabienne GIBOUDEAUX, Anne Le STRAT et Claude-Annick TISSOT.

Excusé : M. Jean-Didier BERTHAULT.

5e Commission

Mme Sylvie WIEVIORKA, M. Gilles ALAYRAC, Mmes Véronique DUBARRY, Frédérique PIGEON, Danièle SIMONNET, Gisèle STIEVENARD et M. Georges SARRE.

Excusé : M. Hamou BOUAKKAZ

6e Commission

Mme Karen TAÏEB, M. Daniel ASSOULINE, Mmes Liliane CAPELLE, Véronique DUBARRY, Myriam EL KHOMRI, Martine MÉRIGOT de TREIGNY et Olga TROSTIANSKY.

7e Commission

Mme Marie-Annick BARTHE, M. Hervé BÉNESSIANO, Mmes Michèle BLUMENTHAL, Colombe BROSSEL, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Bruno JULLIARD, Jean-Baptiste MENGUY, Christophe NAJDOVSKI et Jean VUILLERMOZ.

Excusés : Mme Emmanuelle BECKER et M. Richard STEIN.

8e Commission

MM. René DUTREY, Alain LHOSTIS, Mme Roxane DECORTE, M. Jérôme DUBUS, Mme Anne HIDALGO, M. Jean-Yves MANO, Mmes Valérie SACHS et Laurence DREYFUSS.

Excusés : MM. Pierre MANSAT et François VAUGLIN.

9e Commission

Mme Geneviève BERTRAND, MM. Pierre AIDENBAUM, Philippe DUCLOUX, Mme Danielle FOURNIER, M. Christophe GIRARD, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Philippe MOINE, Mme Danièle POURTAUD, M. Pierre SCHAPIRA et Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Annexe n° 3 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Deposé en	Commission Séance	n° Definitif	N° adoptés	Groupe depositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint
1ère	2e 7e	01	315	PCF-PG	BROSSAT	CM	V	DDEE 288 / DJS 479	Revalorisation du budget des missions locales	SAUTTER
1ère	2e 7e	02		PCF-PG	BROSSAT	CM	V	DDEE 288 / DJS 479	Partenariat entre les missions locales et un opérateur privé	SAUTTER
1ère	2e 7e	02 bis	316	Exécutif		CM	V	DDEE 288 / DJS 479	Partenariat entre les missions locales et un opérateur privé	SAUTTER
4e	4e	03		UMPPA	B KUSTER H BENESSIANO	CM	Vnr	-	pouvoir de propriété et moyens de verbalisation confiés aux mairies d'arrondissement	DAGNAUD
4e	4e	04		CI	F GASNIER	CM	Vnr	-	réalisation d'un audit sur les services de propriété	DAGNAUD
4e	4e	05		CI	F GASNIER	CM	Vnr	-	gestion de la propriété dans les arrondissements	DAGNAUD
4e	4e	06		CI	F GASNIER	CM	Vnr	-	politique de verbalisation des infractions du règlement sanitaire de la ville	DAGNAUD
4e	4e	07	317	Verts	S GAREL Y CONTASSOT	CM	Vnr	-	recyclage des CD rom et DVD	DAGNAUD
4e	4e	08		Verts	J BOUTAULT	CM	Vnr	-	relatif à l'implantation d'une ressourcerie au 13, rue Leopold Bellan dans le 2ème arrondissement	DAGNAUD
4e	4e	09		UMPPA	G POIRAULT GAUVIN D ALPHAND PY BOURNAZEL	CM	Vnr	-	respect par le Maire de Paris et l'exécutif municipal du travail de l'opposition	DAGNAUD
4e	4e	10	318	UMPPA	JF LAMOUR P GOUDON C DE CLERMONT TONNERRE	CM	Vnr	-	extension du jardin partagé square Pierre Adrien Dalpayrat	GIBOUDEAUX
4e	4e	11		UMPPA	CA TISSOT	CM	Vnr	-	protection du patrimoine végétal de Paris	GIBOUDEAUX
5e	5e	12		Exécutif	H BOUAKKAZ	CM	A	DDATC 73	modif montant de la subvention	BOUAKKAZ
1ère	5e	13		CI	POZZO DI BORGO, CAVADA	CM	Vnr		Débat organisé sur la politique de soutien aux associations de la collectivité	BOUAKKAZ

Deposé en	Commission	n° Débit	N° adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint
5e	5e	14	319	PS-RGA	P AIDENBAUM	CM	Vnr	-	rétablissement de la sécurité et de la tranquillité des parisiens du 3eme arrondissement (situation de la Place Bernard Lazare)	SARRE
5e	5e	15	320	UMPPA	P GOULON	CM	Vnr	-	Interpellation du Préfet de Police pour la mise en oeuvre de mesures concrètes pour lutter contre les violences commises contre les sapeurs pompiers	SARRE
1ère	5e	16		Verts	BOUTAULT, DUBARRY, SIMONNET, CORBIERES	CM	Vnr		Financement du plan 1000 caméras	SARRE
1ère	6e	17	321	PCF-PG	BROSSAT, SIMONNET, MANSAT	CM	Vnr	-	Régularisation de tous les travailleurs sans papiers (entreprise SELPRO sous-traitant de la Suburbaine)	BOISTARD
6e	6e	18	322	PS-RGA MRC	BLUMENTHAL, BLOCHE, CHARNOZ, TAIEB, CAPELLE	CM	Vnr	-	Maternité de l'Hôpital Saint-Antoine	LE GUEN
6e	6e	19		UMPPA	TIBERI, BACH, SAINT-ETIENNE	CM	Vnr	-	Fermeture du Centre PMI de la rue de l'Epee de Bois (5e)	LE GUEN
7e	7e	20		UMPPA	F LEBEL, M MERIGOT DE TREIGNY	CM	V	DASCO 16	Dotations aux séjours de petites vacances et aux petites caisses	BROSSEL
7e	7e	21		UMPPA	B KUSTER H BENESSIANO	CM	V	DASCO 25	Critères des janvier et détail des calculs permettant d'établir les chiffres retenus pour les 20 arrondissements	BROSSEL
7e	7e	22		Exécutif	BROSSEL	CM	A	DASCO 133	suppression des modifications pour le 19e	BROSSEL
7e	7e	23	323	PS-RGA	MA BARTHE	CM	Vnr	-	Refus de la mise en place de "cagnottes" pour lutter contre l'absentéisme	BROSSEL
7e	7e	24		UMPPA	C GOASGUEN	CM	Vnr	-	création de créches dans le 16e (expertise prioritaire des immeubles de la ville, logements pour le personnel de la Petite enfance)	NAIDOVSKI
1ère	7e	25		PCF-PG	SIMONNET, BECKER	CM	Vnr	-	instauration d'une journée de pré-rentree en crèches municipales	NAIDOVSKI
7e	7e	26	324	PS-RGA	L COHEN-SOLAL	CM	Vnr	-	Centre sportif Ecole polytechnique (5e)	VUILLEMOZ

Deposé en	Commission	n° Définitif	N° adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint
1ère	7e	27	325	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Situation du Paris Foot Gay	VULLERMOZ
8e	8e	28		Exécutif	HIDALGO	CM	A	DU 171	Prise en compte d'éléments transmis par le Ministère de la Défense et d'une demande de l'établissement public du Palais de Justice de Paris,	HIDALGO
8e	8e	29		Verts	DUTREY, BAUPIN	CM	A	DU 171	Respect des dispositions du Plan climat	HIDALGO
Séance	8e	29 bis		Exécutif		CM	A	DU 171	Respect des dispositions du Plan climat	HIDALGO
8e	8e	30		UMPPA	KUSTER, DUBUS	CM	V	DU 171	Réalisation du TGI selon la norme " NF-Bâiments tertiaires-démarche HQE"	HIDALGO
Séance	8e	30 bis	326	Exécutif		CM	V	DU 171	Réalisation du TGI selon la norme " NF-Bâiments tertiaires-démarche HQE"	HIDALGO
1ère	8e	31		PCF-PG	LHOSTIS, BROSSAT	CM	A	DU 171	Modification de l'annexe 1 du projet de délibération	HIDALGO
Séance	8e	31 bis	327	Exécutif		CM	V	DU 171	Augmentation de la part des surfaces de logements sociaux	HIDALGO
8e	8e	32		UMPPA	KUSTER, BENESSIANO, DUBUS, COUDERT	CM	V	DU 171	Exclusion de l'hypothèse d'implanter des tours de logements sociaux de 50 mètres de hauteur	HIDALGO
8e	8e	33		UMPPA	KUSTER, BENESSIANO, DUBUS, DOUVIN	CM	V	DU 171	Prolongement de la ligne 14 avec arrêt à Cardinet	HIDALGO
8e	8e	34		UMPPA	KUSTER, DUBUS	CM	V	DU 171	Devenir de la zone nord de la ZAC	HIDALGO
8e	8e	35		UMPPA	KUSTER, BENESSIANO, COUDERT, DUBUS	CM	V	DU 171	Participation des 10 équipes pluridisciplinaires du Grand Paris au projet "Clity Batignolles"	HIDALGO
1ère	3e	36	328	PCF-PG	LHOSTIS, SIMONNET	CM	V	DU 171	Maintien des tribunaux d'instance dans les arrondissements de Paris	ERRECART
8e	8e	37		UMPPA	KUSTER, PANAFIEU, STEIN, BERTHAULT	CM	Vnr		Affectation de l'emprise de la station service à l'angle des rues de Sausure, de Tocqueville et du boulevard Berthier	HIDALGO
1ère	8e	38		PCF-PG	BROSSAT, SIMONNET,	CM	Vnr	-	Devenir du Palais de la Mutualité	HIDALGO
Séance	8e	38 bis	329	Exécutif		CM	Vnr		Devenir du Palais de la Mutualité	HIDALGO
Séance	8e	38 A	330	Exécutif		CM	Vnr		Exclusion du CA de la Ville de Paris du futur établissement chargé de l'aménagement du quartier d'affaires de la Défense	HIDALGO
Séance	8e	38 B	331	Exécutif		CM	Vnr		Fusion de l'EPAD et de l'EPASA	HIDALGO
8e	8e	39	332	PS-RCA	FERRAUD	CM	Vnr	-	Dénomination de la rue Jean Mojon	HIDALGO

Deposé en	Commission	Séance	n° Définitif	N° adoptés	Groupe	depositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint
8e	8e	8e	40	333	UMPPA	GOASGUEN		CM	Vnr	-	Attribution du nom de Pierre-Christian TAITTINGER à un espace public du 14ème arrondissement	HIDALGO
8e	8e	8e	41		Exécutif	MANO		CM	A	DLH 38	Rectification de erreurs matérielles	MANO
8e	8e	8e	41 bis		Exécutif	MANO		CM	A	DLH 210		MANO
8e	8e	8e	42		UMPPA	LECOQ		CM	A	DU-DF 82	Conservation dans le patrimoine de la Ville et transformation en logement social de l'appartement mis en vente	MANO
8e	8e	8e	43	334	PS-RGA	CALANDRA, BARGETON		CM	Vnr	-	Utilisation temporaire du domaine intercalaire	MANO
8e	8e	8e	44	335	Verts	DUTREY		CM	Vnr	-	Lutte contre la "location contre faveurs"	MANO
1ère	8e	8e	45		UMPPA	LAMOUR, DUBUS		CM	Vnr	-	Surveys : Engagement des bailleurs sociaux dans une convention d'utilité sociale	MANO
9e	9e	9e	46		Exécutif	EXECUTIF		CM	A	DAC 70	Modification des visas de la délibération	GIRARD
9e	9e	9e	47		UMPPA	LEGARET, BERTHOUT		CM	A	DAC 699	Augmentation du montant de la subvention	GIRARD
1ère	9e	9e	48	336	Verts	NAUDOVSKI		CM	Vnr	-	Maintien des ateliers d'artistes, 53 bis rue de la Voûte (12e)	GIRARD
1ère	9e	9e	49	337	PCF-PG	CORBIERE, VIEU-CHARRIER		CM	Vnr	-	Relogement des artistes 53 bis rue de la Voûte (12e)	GIRARD
6e	9e	9e	50		Exécutif	POURTAUD		CM	A	DAC 555	Modification du délibéré	POURTAUD
2e	9e	9e	51		Verts	GAREL, FOURNIER		CM	Vnr		Inclure la maison du garde-barrière	POURTAUD
1ère	9e	9e	52		UMPPA	DECORTE, BOURNAZEL		CM	Vnr		Sauvegarde de la maison du garde-barrière	POURTAUD
9e	9e	9e	53		Verts	GAREL,		CM	Vnr	-	Nomination de Alberto Pizango Chota et Santiago Manuin Valera comme citoyen d'honneur de la Ville de Paris	SCHAPIRA
Séance	9e	9e	53 bis	338	Exécutif			CM	Vnr		Nomination de Alberto Pizango Chota et Santiago Manuin Valera comme citoyen d'honneur de la Ville de Paris	SCHAPIRA
1ère	1ère	1ère	54		Verts	CONTASOT, GIBOUDEAUX, BAUPIN		CM	Vnr	-	Création d'une ligne budgétaire spécifique permettant la végétalisation des toitures terrasses	GAUDILLERE
1ère	1ère	1ère	55		CI	POZZO DI BORGO, SAINT-ETIENNE		CM	Vnr		Gel de 5 % des crédits de fonctionnement	GAUDILLERE
2e	2e	2e	56		UMPPA	KUSTER, BENESSIANO, DUBUS, COUDERT		CM	Vnr	-	Commission de règlement amiable pour les commerçants et entreprises riverains des chantiers des ZAC du 17e	COHEN-SOLAL
2e	2e	2e	57		Exécutif	ERRECARTE		CM	A	DDATC 115	Suppression d'un équipement	ERRECARTE
2e	2e	2e	58		UMPPA	LEGARET, BERTHOUT		CM	A	DDATC 115	Modification de l'article premier de la délibération	ERRECARTE
2e	2e	2e	59		UMPPA	LEBEL, MERIGOT DE TREIGNY		CM	V	DDATC 115	Ajout du jardin "de la Nouvelle France" à l'inventaire des équipements de proximité du 8e arrondissement	ERRECARTE

Depose en	Commission	n° Définitif	N° adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint
2e	2e	60		UMPPA	GOASGUEN	CM	A	DDATC 116	Répartition des crédits d'animation locale	ERRECCART
2e	2e	61		Verts	GIBOUDEAUX, DUTREY	CM	A	DRH 48	Modification de l'article premier concernant l'indemnisation immédiate des stagiaires	ERRECCART
2e	2e	62		Verts	GIBOUDEAUX, DUTREY	CM	V	DRH 48	Relatif à l'indemnisation progressive des stagiaires	ERRECCART
1ère	2e	63	339	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Célébration du PACS en mairie d'arrondissement	ERRECCART
1ère	2e	64		UMPPA	LAMOURE, LEGARET	CM	Vnr		Rémunération et affectation des Directeurs et des cadres dirigeants	ERRECCART
1ère	2e	65		UMPPA	LAMOURE, LEGARET	CM	Vnr		Recrutement et rémunération des Contractuels	ERRECCART
1ère	2e	66		UMPPA	LAMOURE, LEGARET	CM	Vnr		Montant des 10 plus grosses rémunérations	ERRECCART
2e	2e	67	340	PS-RGA	MISSIKA, HIDALGO, LALEM	CM	Vnr	-	Mixité dans les internats parisiens des classes préparatoires aux grandes écoles	GUILLOT
2e	2e	68		UMPPA	LAMOURE, GOUJON, DESTREUM, DE CLERMONT-TONNERRE	CM	Vnr	-	Implantation de structures économiques dans le 15e arrondissement dans les projets immobiliers	SAUTTER
1ère	2e	69	341	MRC	SARRE, CHARZAT	CM	Vnr	-	Conséquences de la mondialisation sur les salaires de Téléperformance	SAUTTER
1ère	2e	70		UMPPA	DUBUS	CM	Vnr		Hébergement à la mairie du 2e arrondissement du comité de soutien pour la sauvegarde des services publics de la Poste	SAUTTER
3e	3e	71		Exécutif	A LEPETIT	CM	A	DVD 245	Ajout d'une convention de participation financière Stif-Ville de Paris	LEPETIT
3e	3e	72		Verts	J BOUTAULT	CM	A	DVD 245	relatif à la promotion des modes de déplacement les moins polluants	LEPETIT
3e	3e	73	342	PS-RGA	P VERON	CM	V	DVD 245	Prolongement et renforcement de la ligne de bus 32	LEPETIT
3e	3e	74		Verts	S GAREL	CM	Vnr	-	ouverture aux cyclistes du couloir de bus quai Saint Bernard	LEPETIT
3e	3e	75		UMPPA	B KUSTER F DE PANAFIEU JD BERTHAULT	CM	Vnr	-	amélioration de l'offre de transports en commun Porte d'Asnières	LEPETIT
3e	3e	76		MRC	F LEBEL M MERIGOT DE TREIGNY	CM	Vnr	-	extension de l'expérimentation du stationnement sur les aires de livraison au 8e arrondissement	LEPETIT
1ère	3e	77		UMPPA	LAMOURE, DOUVIN	CM	Vnr	-	Organisation d'un débat sur autoib au Conseil de Paris	LEPETIT

Depose en	Commission	n° Débitif	N° adoptés	Groupe depositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnt	n° délib	Objet	Affectation Adjoint
1ère	8e	1G	43 G	PCF-PG	MANSAT	CG	V	SG 3 G	Création d'un institut de recherche sur les métropoles durables	HIDALGO
1ère	8e	2G		PCF-PG	SIMONNET	CG	V	SG 3 G	Suivi des subventions et aides relatif au contenu social et écologique des innovations	HIDALGO
Séance	8e	2G bis	44 G	Exécutif		CG	V	SG 3 G		HIDALGO
1ère	8e	3G		PCF-PG	SIMONNET	CG	V	SG 3 G	Soutien des entreprises innovant dans le domaine social	HIDALGO
Séance	8e	3G bis		UMPPA	DUBUS, DOUVIN	CG	A	SG 3 G	Modification de l'article 1.1.1	HIDALGO
Séance	8e	3G ter		UMPPA	DUBUS, DOUVIN	CG	A	SG 3 G	Modification de l'article 1.1.2	HIDALGO
Séance	8e	3G quater		UMPPA	DUBUS, DOUVIN	CG	A	SG 3 G	Modification de l'article 1.2 (page 4)	HIDALGO
Séance	8e	3G quinquies		UMPPA	DUBUS, DOUVIN	CG	A	SG 3 G	Modification de l'article 1.2 (page 5)	HIDALGO
Séance	8e	3G sixies		UMPPA	DUBUS, DOUVIN	CG	A	SG 3 G	Modification de l'article 5	HIDALGO
1ère	6e	4G		Exécutif	DUBARRY	CG	A	DASES 411 G	Modification du montant de la subvention	DUBARRY
6e	6e	5G		Exécutif	LE GUEN	CG	A	DASES 513 G	Modification des articles de l'avenant	LE GUEN
5e	6e	6G		UMPPA	P GOUDON JF LAMOUR PY BOURNAZEL	CG	Vnt	-	Condamnation des propos du Maire du 18ème arrondissement sur la légalisation de la consommation de cannabis	LEGUEN
Séance	7e	6G bis		Exécutif		CG	A	DASCO 57 G	modification de l'article 2	BROSSEL

Sommaire

Ouverture de la séance.	1432	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en œuvre de mesures concrètes pour lutter contre les violences commises contre les sapeurs-pompiers.	1465
Souhaits de bienvenue.	1432	Vœu déposé par Mme SIMONNET, M. CORBIÈRE et le groupe "Les Verts" relatif au financement du Plan "1.000 caméras".	1466
Adoption d'un compte rendu.	1432	2009, DPVI 167 - Subvention à la Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et les gens du voyage (FNASAT), au titre de l'intégration. - Montant : 20.000 euros.	1469
2009, DF 62 - Communication de M. le Maire de Paris sur les orientations budgétaires.	1432	Vœu déposé par M. Ian BROSSAT, Mme Danielle SIMONNET, M. Pierre MANSAT et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la régularisation de tous les travailleurs sans-papiers.	1470
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A relatif à la propreté. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la réalisation d'un audit sur les services de propreté de la Ville. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la gestion de la propreté dans les arrondissements. <u>Vœu</u> déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la politique de verbalisation des infractions du règlement sanitaire de la Ville.	1452	Vœu déposé par Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Patrick BLOCHE, Mmes Sandrine CHARNOZ, Karen TAÏEB, Liliane CAPELLE et les élus des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et du Mouvement républicain et citoyen à la maternité de l'hôpital Saint-Antoine.	1471
Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif au recyclage des CD-rom et DVD.	1455	Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et Centre et Indépendants relatif à la fermeture du centre P.M.I, rue de l'Epée de bois.	1472
Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'implantation d'une ressourcerie au 13, rue Léopold Bellan (2e).	1455	Dépôt de questions d'actualité.	1473
Suspension et reprise de la séance.	1457	Suspension et reprise de la séance.	1474
Vœu déposé par Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN, MM. David ALPHAND, Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif au respect par le Maire de Paris et l'Exécutif municipal du travail de l'opposition.	1457	Examen des questions d'actualité.	1474
2009, DEVE 112 - Approbation des modalités de lancement et de signature de l'appel d'offres ouvert pour la fourniture et la pose de rambardes dans les cimetières parisiens du Père-Lachaise, de Montmartre, de Saint-Vincent, du Calvaire, de Montparnasse et de Passy.	1458	I - Question d'actualité posée par le groupe M.R.C. à M. le Maire de Paris relative à la participation de la Ville de Paris à la "saison de la Turquie", à l'amitié entre les peuples et à la lutte contre la xénophobie.	1474
Vœu déposé par MM. Jean-François LAMOUR, Philippe GOUJON, Mmes Claire de CLERMONT-TONNERRE, Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Alain DESTREM et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'extension du jardin partagé, square Pierre-Adrien Dalpayrat.	1459	II - Question d'actualité posée par le groupe Centre et Indépendants à M. le Maire de Paris relative à la solidarité avec les agriculteurs franciliens.	1475
Vœu déposé par Mme Claude-Annick TISSOT et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la protection du patrimoine végétal de Paris.	1460	III - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative à la situation des mineurs étrangers isolés originaires d'Afghanistan.	1476
2009, DDATC 73 - Subvention à l'association "Ciné Vacances dans le 13e arrondissement". - Montant : 2.250 euros.	1461	IV - Question d'actualité posée par le groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative aux droits des femmes et à la fermeture du centre d'I.V.G. de l'hôpital Tenon.	1478
Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à la politique municipale de soutien aux associations.	1462	V - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative à la situation des travailleurs sans-papiers.	1479
2009, DPP 5 - Signature d'une convention avec l'association Fonds social juif unifié pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 180.000 euros.	1462	VI - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative au stade Jean Bouin.	1479
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, adopté à l'unanimité du Conseil du 3e arrondissement, relatif au rétablissement de la sécurité et de la tranquillité de ses habitants.	1464	Suspension et reprise de la séance.	1482

2009, DASCO 9 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 1er arrondissement portant sur le versement par la Ville d'une subvention contractuelle. - Montant : 61.099 euros. 2009, DASCO 14 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 6e arrondissement portant sur le versement par la Ville d'une subvention contractuelle. - Montant : 26.140 euros. 2009, DASCO 16 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 8e arrondissement portant sur le versement par la Ville d'une subvention contractuelle. - Montant : 27.552 euros. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la diminution constante de la dotation contractuelle et de la dotation aux séjours de petites vacances versées à la caisse des écoles du 8e. 2009, DASCO 20 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 12e arrondissement portant sur le versement par la Ville d'une subvention contractuelle. Montant : 162.919 euros. 2009, DASCO 23 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 15e arrondissement portant sur le versement par la Ville d'une subvention contractuelle - Montant : 21.267 euros. 2009, DASCO 25 - Signature d'une convention avec la caisse des écoles du 17e arrondissement portant sur le versement par la Ville d'une subvention contractuelle. - Montant : 111.417 euros. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la caisse des écoles. 1482

2009, DASCO 133 - Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2010-2011. 1488

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en place de "cagnottes" dans les établissements scolaires pour lutter contre l'absentéisme. . . . 1489

2009, DJS 413 - Signature d'un marché article 30 relatif à la gestion de la Maison des Ensembles (12e). 1490

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création de crèches dans le 16e arrondissement. 1491

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'instauration d'une journée de prérentrée en crèche municipale. 1492

2009, CAB_MA 12 - Subvention aux associations "Football Club Antillais - Paris 19e", "Martigua - Sports, Culture, Loisirs et Accolade" pour l'organisation de la première édition du Paris sports Ultra-marins. - Montant : 9.000 euros. 1493

2009, DJS 196 - Signature d'une convention avec la Fondation P.S.G. pour l'attribution d'une subvention pour la saison 2009-2010. Montant : 150.000 euros. 1494

Vœu déposé par Mme Lyne COHEN-SOLAL et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au centre sportif de l'Ecole Polytechnique dans le 5e arrondissement. 1495

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la situation du Paris Foot Gay. 1497

Suspension et reprise de la séance. 1498

2009, DDEE 288 - DJS 479 - Communication sur l'emploi des jeunes. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la revalorisation du budget des missions locales. Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au partenariat entre les missions locales et un groupe privé. Vœu déposé par l'Exécutif relatif au partenariat entre les missions locales et un groupe privé. . . . 1498

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, au sein de divers organismes. 1517

2009, DU 171 - ZAC "Clichy Batignolles" (17e). - Modification de la ZAC : Objectifs poursuivis. - Engagement de la procédure de révision simplifiée du PLU sur le secteur "Clichy Batignolles". - Modalités uniques de concertation relative à la modification de la ZAC et à la révision simplifiée du PLU. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la réalisation du TGI selon la norme "NF-Bâtiments tertiaire-démarche HQE". Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la réalisation du TGI selon la norme "NF-Bâtiments tertiaire-démarche HQE". Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'augmentation de la part des surfaces de logements sociaux. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'exclusion de l'hypothèse d'implanter des tours de logements sociaux de 50 mètres de hauteur. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la prolongation de la ligne 14 avec arrêt à Cardinet. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au devenir de la zone nord de la Z.A.C. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la participation des 10 équipes pluridisciplinaires du Grand Paris au projet "Clichy Batignolles". Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au maintien des tribunaux d'instance dans les arrondissements de Paris. 1517

Suspension et reprise de la séance. 1529

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'affectation de l'emprise du site de la station service Esso désaffectée à l'angle 155, rue de Saussure - 152, rue de Tocqueville et du boulevard Berthier. 1532

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT, Mme Danielle SIMONNET et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au devenir du Palais de la Mutualité. Vœu déposé par l'Exécutif relatif au devenir du Palais de la Mutualité. 1533

Vœux déposés par l'Exécutif relatifs à l'établissement public d'aménagement de la Défense. 1535

Vœu déposé par M. Rémi FÉRAUD et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la dénomination de la rue Jean-Moinon. 1536

Vœu déposé par M. Claude GOASGUEN et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution du nom de Pierre-Christian Taittinger à un espace public du 16e arrondissement de Paris. 1537

2009, DLH 38 - DF 90 - Résiliation anticipée des conventions passées avec la SA d'HLM "Habitat Social Français" (H.S.F.) pour le financement et la gestion d'immeubles à usage principal d'habitation situés dans les 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 7e, 11e, 12e, 13e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements. - Remboursement anticipé des avances qui avaient été consenties par la Ville de Paris à H.S.F. 1538

2009, DLH 63 - Réalisation par SAGECO d'un programme de construction comportant une résidence sociale de 17 logements PLA-I, une maison-relais de 24 logements PLA-I et un local d'activité situé 43 rue Belliard (18e).1539

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, au sein de divers organismes. (Suite).1540

Suspension et reprise de la séance.1540

2009, DLH 125 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 1 logement PLA-I, 7 logements PLUS et 5 logements PLS 108, rue Vieille du Temple (3e). 2009, DLH 146 - Réalisation par la RIVP d'un programme d'acquisition conventionnement comportant 3 logements PLUS au 7-9, rue des Arquebusiers (3e).1541

2009, DU-DF 82 - Vente du domaine privé de la Ville de Paris. - Cession par adjudication d'un appartement avec cave (lots n° 13-44) dans l'immeuble 23, rue Jacob (6e).1542

Vœu déposé par Mme CALANDRA et M. BARGETON relatif au domaine intercalaire de la Ville de Paris.1542

2009, DLH 210 - Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour un emprunt de portage foncier à contracter par "Toit et Joie" en vue du financement de programmes de logements sociaux.1543

Vœu déposé par M. René DUTREY et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif à la lutte contre la "location contre faveurs".1543

Vœu déposé par MM. Jean-François LAMOUR, Jérôme DUBUS et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à l'engagement des bailleurs sociaux dans une convention d'utilité sociale.1544

2009, CAB_MA 13 - Subvention à 8 associations pour l'organisation du festival Le pari Outre-mer. - Montant total : 38.000 euros.1545

2009, DAC 47 - Signature de deux conventions et d'un avenant avec l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé.1545

2009, DAC 63 - Signature d'une convention et d'un avenant passée avec l'Association du Festival d'Automne à Paris (1er) pour l'attribution de subventions. Montant : 410.000 euros.1547

2009, DAC 70 - Signature d'une convention avec l'association "Musique Sacrée à Notre Dame de Paris" (6e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 232.000 euros.1548

2009, DAC 541 - Subvention à l'association "The Fairplaylist" (11e) pour l'organisation de la troisième édition du festival Ménilmontant capitale de la musique équitable et écologique. - Montant : 7.000 euros.1549

2009, DAC 565 - Signature d'une convention relative à l'attribution d'une subvention à l'association "Le Cent Atelier en Commun" (12e). - Montant : 70.000 euros.1549

2009, DAC 699 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Le Musée en Herbe (1er), pour l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement. - Montant : 80.000 euros.1551

2009, DPA 233 - Signature de 3 avenants à des marchés de travaux relatifs à la transformation du site des anciennes Pompes Funèbres de Paris, 104 rue d'Aubervilliers (19e) en bâtiment à vocation culturelle.1553

Vœu déposé par M. Christophe NAJDOVSKI et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au collectif d'artistes du 53 bis, rue de la Voûte. Vœu déposé par M. Alexis CORBIÈRE, Mme Catherine VIEU-CHARIER et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux artistes du 53 bis, rue de la Voûte dans le 12e.1556

2009, DAC 555 - Subvention à l'Union des associations de chantiers de sauvegarde et d'animation pour la Réhabilitation et l'Entretien des Monuments et du Patrimoine ARTistique dite Union R.E.M.P.ART (4e). - Montant : 5.000 euros.1557

2009, DAC 716 - Modifications des conditions d'accès aux expositions des Catacombes.1558

Vœu déposé par M. Sylvain GAREL, Mme Danielle FOURNIER et les éluEs du groupe "Les Verts" relatif au programme d'aménagement du 110-112, rue des Poissonniers. Vœu déposé par Mme Roxane DECORTE, M. Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la préservation de la maison de caractère située au 122, rue des Poissonniers dans le 18e arrondissement.1559

2009, SGRI 65 - Acceptation du titre de recettes du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes pour la mise en oeuvre de la coopération entre la Ville de Paris et la Wilaya d'Alger relative au Jardin d'Essai du Hamma : formation et assistance technique (2009-2010).1561

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif demandant la nomination de MM. Alberto PIZANGO CHOTA et Santiago MANUIN VALERA comme citoyens d'honneur de la Ville de Paris. Vœu déposé par l'Exécutif.1562

2009, DASES 25 - SGRI 31 - Signature d'une convention avec l'association "Fonds Solidarité Sida Afrique" (11e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 81.380 euros.1564

2009, DF 65 - Communication sur l'activité et la situation financière du Crédit municipal de Paris. Communication du compte financier de l'exercice 2008.1565

2009, DF 89 - Signature d'un avenant à la convention d'affichage publicitaire conclue le 22 décembre 2000 avec la société Avenir (filiale du groupe JC Decaux).1567

2009, DU 198 - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association Atelier Parisien d'urbanisme pour l'attribution d'une subvention. Montant : 50.000 euros.1569

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la création d'une ligne budgétaire spécifique permettant la végétalisation des toitures-terrasses.1570

Vœu déposé par le groupe Centre et Indépendants relatif à l'application d'une mesure de gel de 5 % des crédits de fonctionnement.1571

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au préjudice subi par les commerçants riverains des Z.A.C. "Clichy-Batignolles" et "Cardinet-Chalabre", dans le 17e arrondissement.1572

2009, DDATC 115 - Inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge. Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A.1572

2009, DDATC 116 - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations de gestion et d'animation locales destinées aux états spéciaux d'arrondissements en 2010, en application du titre I du livre V du code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon.1575

2009, DRH 48 - Modification de la délibération relative à l'accueil et à l'indemnisation des stagiaires effectuant à la Ville de Paris un stage obligatoire pour leur cursus scolaire ou universitaire. Vœu déposé par le groupe "Les Verts".1577

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la célébration du PACS en mairie d'arrondissement.1578

2009, DDEE 244 - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'Université Paris II Panthéon Assas pour l'attribution d'une subvention destinée à financer des actions d'information, dans le cadre du dispositif "Cap en Fac". Montant : 9.000 euros. 2009, DDEE 245 - Signature d'un avenant n°2 à la convention passée avec l'Université Paris III Sorbonne Nouvelle pour l'attribution d'une subvention destinée à financer des actions d'information, dans le cadre du dispositif "Cap en Fac". Montant : 9.000 euros.1581

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mixité dans les internats parisiens des classes préparatoires aux grandes écoles.1582

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la nécessaire implantation de structures économiques dans le 15e et leur prise en compte dans les futurs projets immobiliers de l'arrondissement.1583

Vœu déposé par MM. Georges SARRE et Michel CHARZAT relatif aux conséquences de la mondialisation néolibérale sur les salariés parisiens et franciliens de Téléperformance.1584

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'hébergement à la mairie du 2e arrondissement du QG du comité national organisateur de la votation citoyenne pour la sauvegarde des services publics de "La Poste".1585

2009, DVD 245 - Approbation du programme d'aménagement de l'axe mobilien 26 entre la Gare du Nord et la gare Saint-Lazare à Paris (8e, 9e et 10e) et demande de subventions auprès du STIF et du conseil régional d'Ile-de-France. Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.1586

2009, DVD 249 - Signature d'un avenant n° 2 au contrat d'affermage pour l'exploitation et l'entretien du parc de stationnement Concorde (8e).1589

Vœu déposé par le groupe "Les Verts" relatif à l'ouverture aux cyclistes du couloir du bus, quai Saint-Bernard.1590

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'amélioration de l'offre de transports en commun, Porte d'Asnières.1591

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au stationnement de nuit sur les aires de livraison dans le 8e arrondissement.1592

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au projet Autolib'.1593

Désignation de représentants du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil municipal, dans divers organismes. (Suite).1594

Modification de la composition de la 8e Commission.1594

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.1594

Clôture de la séance.1594

Votes spécifiques.1594

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.1595

Liste des membres présents.1605

Annexe n° 1 - Liste des questions posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.1605

I - Question du groupe du Mouvement Républicain et Citoyen. QE 2009-153 Question de Mme Marinette BACHE et des membres du groupe du Mouvement Républicain et Citoyen à M. le Maire de Paris concernant le ménage et les mesures d'hygiène de l'école 4-10, rue Keller (11e).1605

II - Questions du groupe "Les Verts". QE 2009-154 Question de Mme Danielle FOURNIER, M. Sylvain GAREL et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris relative à l'actualisation du nom du square Louise Michel (18e), anciennement square Willette, sur les cartes et plans édités par la Ville de Paris.1605

QE 2009-155 Question de M. Yves CONTASSOT et des membres du groupe "Les Verts" à M. le Maire de Paris concernant la dénomination de la promenade René Dumont (12e).1606

Annexe n° 2 - Listes des membres présents en Commission.1606

Annexe n° 3 - Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.1607

*La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT*

